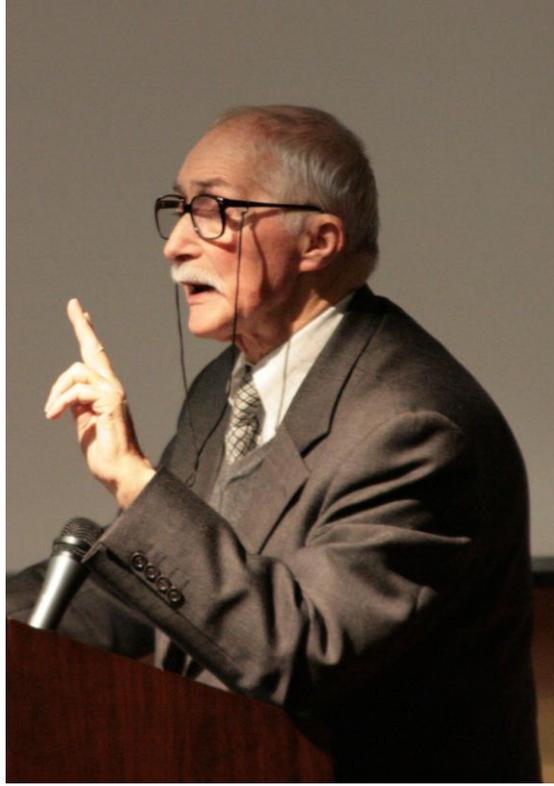


الحرّ عبد النور علي يحيى



Abdennour Ali-Yahia Un homme libre

وثائق قام بتجميعها عباس عروة
Documents rassemblés par Abbas Aroua

Hoggar | الموقّار

الحزب
عبد النور علي يحيى

Abdenmour Ali-Yahia
Un homme libre

الحزّ عبد النور علي يحيى

Abdenmour Ali-Yahia : Un homme libre

الناشر: معهد الهوڨار، جنيف (www.hoggar.org)

العنوان الالكتروني: info@hoggar.org

© 2010 كافة حقوق الطبع محفوظة

ردمك: ISBN 2-940130-22-1

عرفان — Reconnaissance

تم تجميع الوثائق المعروضة في هذا الكتاب من المصادر الآتية:

Les documents rassemblés dans cet ouvrage proviennent des sources suivantes :

أسبوعية الخبر الأسبوعي

جريدة الرياض

Editions Inas

Editions L'Harmattan

Editions Riveneuve

Fondation Alkarama — مؤسسة الكرامة

Fondation Cordoue — مؤسسة قرطبة

Hebdomadaire *El Haq*

Institut Hoggar — معهد الهوقار

Périodique *Confluences Méditerranée*

Périodique *Errabita* — دورية الرابطة

Quotidien *24 Heures*

Quotidien *Al-Hayat*

Quotidien *El Khabar*

Quotidien *El Watan*

Quotidien *La Dépêche de Kabylie*

Quotidien *La Nouvelle République*

Quotidien *Le Figaro*

Quotidien *Le Jeune Indépendant*

Quotidien *Le Matin*

Quotidien *Le Quotidien d'Oran*

Quotidien *Le Soir d'Algérie*

Quotidien *L'Expression*

Quotidien *Liberté*

Site algeria.interface.com

Site algeria-watch.org

Site www.lematindz.net

المحتويات

تقديم، 15 Introduction,

الجزء الأول: حفل تسليم جائزة الكرامة 2009 للمدافعين عن حقوق الإنسان للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى، 17
Première partie : Cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 » pour les défenseurs des droits de l'homme à Me Abdenmour Ali-Yahia, 17

البيان الصحفي، 18

Communiqué de presse, 19

كلمة د. عباس عروة عضو مجلس أمناء مؤسسة الكرامة في حفل تسليم جائزة الكرامة، 20

Allocution de Dr Abbas Aroua, membre du Conseil de la Fondation Alkarama, à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award », 22

نص الفلم الذي يبرز أهم المحطات في مسيرة عبد النور علي يحيى، 25

Script du court métrage sur le parcours d'Abdenmour Ali-Yahia, 30

صور عرضت في الفلم، 35 Photos montrées dans le court métrage,

كلمة الأستاذ رشيد مصلي، المدير القانوني لمؤسسة الكرامة، ألقاها بمناسبة حفل تسليم "جائزة الكرامة"، 52

Allocution de Me Rachid Mesli, directeur juridique de la Fondation Alkarama, à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award », 54

رسالة من د. أحمد مناعي، مناضل تونسي عن حقوق الإنسان، تمّت قراءتها أثناء حفل تسليم "جائزة الكرامة"، 55

Message de Dr Ahmed Manai, défenseur tunisien des droits de l'homme, lu à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award », 56

مداخلة غاني، شاعر فاليزاني من أصل جزائري، في حفل تسليم جائزة الكرامة، 57

Intervention de Ghani, poète valaisan d'origine algérienne, à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award », 58

رسالة من الأستاذ ماريو جيرو، من جماعة سانت إيجيديو، تمّت قراءتها أثناء حفل تسليم "جائزة الكرامة"، 59

Message de Prof Mario Giro, de la Communauté de Sant'Egidio, lu à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award », 61

كلمة الأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى خلال حفل استلامه جائزة الكرامة لحقوق الإنسان، 63

Discours de Me Abdenmour Ali-Yahia à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award », 68

Photographies de la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 »
صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى، 73 à Me Abdenmour Ali-Yahia,

الجزء الثاني: مساهمات للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى، 79

Deuxième partie : Contributions de Me Abdenmour Ali-Yahia, 79

- 1— Audition devant la cour de Sûreté de l'Etat de Médéa, le 16 décembre 1985, **80**
- 2— Ces articles attentent à ma réputation, **92**
Droit de réponse au quotidien *Liberté* du 22 octobre 1992
- 3— Discours de Me. Ali Yahia Abdenmour, lors de la conférence-débat sur le thème : « Où va l'Algérie ? », **95**
Genève, 16 janvier 1993 (Transcription)
- 4— Communiqué de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH), **104**
Signé à Alger le 27 juin 1993 pour le Comité Directeur de la LADDH par le président Abdenmour Ali-Yahia et publié dans l'Hebdomadaire *El Haq*, no 11 des 13/19 juillet 1993
- 5— Il est vrai que le ridicule ne tue pas en Algérie, **106**
Droit de réponse au quotidien *El Watan* du 5 juillet 1994
- 6— Situation de l'Algérie, **108**
Préface à « L'Algérie en murmure : Un cahier sur la torture », Moussa Aït-Embarek, Hoggar, Genève 1995.
- 7— Algérie : Raisons et déraison d'une guerre - Introduction, **114**
Editions L'Harmattan, Paris 1996
- 8— Interview accordée au quotidien *Le Jeune Indépendant*, **119**
Propos recueillis par Rachid K., *Le Jeune Indépendant*, 22 et 23 septembre 1998
- 9— Les droits de l'homme en Algérie : état de la situation, **123**
Contribution à « *Horroris Causa : Féminisme à l'ère de la Sainte-Eradication* », Cahier préparé par Abbas Aroua, Hoggar, Genève 1999.
- 10— On Human Rights in Algeria, **128**
Contribution to "An Inquiry into the Algerian Massacres", Ed. Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua, Méziane Aït-Larbi, Hoggar, Genève 1999.
- 11— La situation des droits de l'homme en Algérie, **133**
Tournée d'avocats algériens à l'occasion de la publication par Hoggar d'un rapport sur les massacres en Algérie, Automne 1999
- 12— Les dimensions réelles de la crise algérienne, **139**
Intervention au Colloque de Genève organisé par Hoggar les 21-22 juin 2000
- 13— Interview accordée au quotidien suisse 24 Heures (Lausanne), **143**
Propos recueillis par Philippe Dumartheray, *24 Heures* du 24-25 juin 2000
- 14— Interview accordée à Al-Hayat, **144**
Propos recueillis par Camille At-Taweel, *Al-Hayat* du 20 juin 2000
- 15— Interview accordée à Algeria Interface, **146**
Propos recueillis par El-Kadi Ihsane, *Algeria Interface*, 16 août 2000

- 16— L'impunité doit cesser, **148**
Article paru dans le quotidien *Le Jeune Indépendant* du 10 décembre 2000
- 17— Algérie : Conférence-Débat, **149**
Paris, Vendredi 15 juin 2001 à 19 h
- 18— Conférence de presse sur la Cour pénale internationale, **150**
Yasmine Ferroukhi, *Le Matin* de 1^{er} juillet 2002
- 19— La fin de l'impunité viendra : Lettre ouverte d'Abdenmour Ali-Yahia au chef de l'Etat, **151**
Mohamed Zaâf, *Le Jeune Indépendant* du 9 juillet 2002
- 20— Le pouvoir cultive le flou, **152**
Nassim Ben, *L'Expression* du 4 janvier 2003
- 21— Interface Interviews rights activist Abdenmour Ali-Yahia, **153**
Algeria Interface, January 15, 2003, Interviewed by Abdelkader Moulay
- 22— Ali-Yahia, Ben Yelles, Ghozali, Taleb, Sifi... dénoncent une « guerre d'occupation féroce », **155**
M.S., *Le Quotidien d'Oran*, 29 mars 2003
- 23— Ali-Yahia semble confiant sur la prochaine libération des deux chefs du FIS, **156**
M. Saâdoune, *Le Quotidien d'Oran* du 14 juin 2003
- 24— Ali-Yahia et Taleb demandent la levée de l'état d'urgence, **157**
Ahmed Zakaria, *L'Expression* du 17 juin 2003
- 25— عن حقوق الإنسان في الجزائر، **158**
مساهمة في "تحقيق عن التعذيب في الجزائر"، منتدى باحثي شمال إفريقيا، مشروع الشهادة والتوثيق التاريخي، الهفّار، جنيف 2003.
- 26— Enterrement de Mme Ali-Yahia, **163**
Adlène Meddi, *El Watan* du 15 septembre 2003
- 27— Bouteflika pourrait ne pas être candidat, **164**
Mohamed Zaâf, *Le Jeune Indépendant* du 13 décembre 2003
- 28— Les menaces sur la liberté de la presse vont s'aggraver, **165**
Nadia Mellal, *Liberté* du 4 mai 2004
- 29— Le pouvoir a condamné par la vengeance, **166**
Propos recueillis par Nadia Mellal, *Liberté*, 20 juin 2004
- 30— Ne pas affaiblir la bataille des idées, **168**
Abdenmour Ali-Yahia, Article paru dans le quotidien *El Watan* des 31 juillet et 1^{er} août 2004
- 31— L'Etat est coupable et responsable, **171**
Sofiane B., *Le Jeune Indépendant*, 4 août 2004
- 32— De la Provence à la lutte pour la démocratie, Abdenmour Ali-Yahia : le combat d'un rebelle, **172**
Arezki Aït-Larbi, *Le Figaro* du 16 août 2004
- 33— La LADDH avance le chiffre de 18 000 disparus, **174**
Entretien avec Lahouari Addi paru dans le périodique Confluences Méditerranée N°51 Automne 2004 - pp 39-44.

34— Nous avons eu l'indépendance du pays, mais nous n'avons pas libéré le peuple, **177**
Propos recueillis par Nadja Bouaricha, *La Nouvelle République* du 4 novembre 2004

35— L'amnistie ne peut être que la suite logique de la paix, **181**
Abdenmour Ali-Yahia, Article paru dans le quotidien *Liberté* de 29 novembre 2004

36— Elargir l'espace de liberté, **185**
Propos recueillis par S. E. Belabès, *El Watan* du 11 décembre 2004

37— استجواب مع جريدة الرياض، **187**
فتيحة بورويحة، جريدة الرياض، العدد 13359، الخميس 9 ذي الحجة 1425هـ، الموافق لـ 20 يناير 2005م

38— Amnistie et réconciliation, **189**
Préface à « Quelle réconciliation pour l'Algérie? », Ouvrage collectif, Hoggar, Genève 2005.

39— Quelle révision du code de la famille ?, **195**
Abdenmour Ali-Yahia, Article paru dans le quotidien *Liberté* du 7 mars 2005

40— L'Etat est coupable dans les disparitions, **198**
Nadia Mellal, *Liberté* du 10 avril 2005

41— Amnistie générale : Face à Face Farouk Ksentini / Abdenmour Ali-Yahia, **200**
Propos recueillis par Ali Titouche, *L'Expression* du 12 mai 2005

42— Amnistie et réconciliation, **202**
Article paru dans *Liberté* du 24 mai 2005

43— Hommage d'Abdenmour Ali-Yahia à Benchicou : « Son procès est étrange et incompréhensible », **205**
Arab Chih, *Liberté* du 15 juin 2005

44— La LADDH expose son point de vue, **206**
Amine Goutali, *L'Expression*, 16 juin 2005

45— Il y a des calculs politiques, **207**
Conférence de presse de Abdenmour Ali-Yahia, rapportée par F. Boumediène, *Liberté* du 25 août 2005

46— La charte est une offense aux droits de l'homme, **208**
Sihem H., *Le Jeune Indépendant* du 12 septembre 2005

47— Intervention au congrès de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme des 22 et 23 septembre 2005, **210**

48— Nous défendons l'homme et non pas le projet politique, **219**
Mohamed Mehdi, *Le Quotidien d'Oran* du 24 septembre 2005

49— Clôture du deuxième congrès de la LADDH, Hocine Zahouane succède à Abdenmour Ali-Yahia, **221**
Madjid Makedhi, *El Watan* du 24 septembre 2005

50— Les statistiques sont loin d'être réelles, **223**
Fatiha Amalou, *L'Expression* du 8 décembre 2005

51— Abdenmour Ali-Yahia compte relancer son initiative : « Seul le rassemblement des démocrates... », **224**
Y. A., *Liberté* du 17 décembre 2005

- 52— A cœur ouvert avec l'Expression : La réconciliation passe par l'établissement de la vérité, **225**
Achira Mammeri, *L'Expression* du 30 janvier 2006
- 53— A cœur ouvert avec l'Expression : Disparus : Ils sont tous morts, **226**
Ali Titouche, *L'Expression* du 30 janvier 2006
- 54— A cœur ouvert avec l'Expression : Libertés et exercice politique :
Pas de démocratie sans justice, **227**
Hakim Kateb, *L'Expression* du 30 janvier 2006
- 55— A cœur ouvert avec l'Expression : De la révolution au combat pour les libertés, **227**
Arezki Louni, *L'Expression* du 30 janvier 2006
- 56— A cœur ouvert avec l'Expression : Loi française du 23 février 2005 : La colonisation est un crime
contre l'humanité, **228**
Azzedine Chabane, *L'Expression* du 30 janvier 2006
- 57— Me Abdenmour Ali-Yahia l'a affirmé hier à l'université d'été de la CCFC : « En Algérie le pouvoir
législatif est minoré », **230**
Saïda Azzouz, *Le Soir d'Algérie* du 25 juin 2007
- 58— La Dignité humaine – Dédicace et Préface, **231**
Editions Inas, Alger, 2007
- 59— Ouyahia a fait de moi un sans abris, **246**
Hamid Yes (Traduit par B. A.), *El Khabar* du 18 juillet 2007
- 60— « La Dignité humaine » de Abdenmour Ali-Yahia, ou qu'en est-il
des droits de l'homme en Algérie ?, **247**
Sofiane Aït-Iflis, *Le Soir d'Algérie* du 19 juillet 2007
- 61— Certaines vérités doivent être dites, **248**
Interview réalisée par Mohamed Touati *L'Expression* du 26 juillet 2007
- 62— Invité au Forum du journal en ligne *Le Matin*, Me Abdenmour Ali-Yahia
répond aux questions des lecteurs, **251**
Début août 2007
- 63— Président de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia, à *El Khabar* : « Ouyahia porte l'injustice en lui »
« J'ai refusé de défendre Boumaârafi pour épargner ma vie », **263**
Interviewé par Hamid Yes, *El Khabar* du 19 août 2007
- 64— La maladie du Président doit être abordée, **266**
Entretien avec Mustapha Benfodil paru dans le quotidien *El Watan* du 24 août 2007
- 65— Déclaration de Me Abdenmour Ali-Yahia, président d'honneur de la Ligue Algérienne pour la
Défense des Droits de l'Homme (LADDH), **272**
R.N., *Le Jeune Indépendant* du 28 octobre 2007
- 66— Des voix écoutées par le peuple doivent s'élever !, **273**
Entretien avec Hocine Lamriben paru dans *Le Jeune Indépendant* du 19 novembre 2007
- 67— Algérie : combat pour la dignité. L'avocat des Droits de l'Homme témoigne, **276**
Réédition de la « La dignité humaine » aux Editions Riveneuve, Paris, 20 février 2008

68— La paix est un problème politique et non sécuritaire et social, **277**
Droit de réponse de Me Abdenmour Ali-Yahia, Président d'Honneur de la LADDH,
publié le 8 mars 2008

69— Une chape de plomb s'abat sur la Kabylie, **279**
Entretien paru dans *La Dépêche de Kabylie* du 12 mars 2008

70— Me Abdenmour Ali-Yahia : « Les droits de l'homme ont été bafoués en Kabylie », **282**
Samir Leslous, *Liberté* du 19 avril 2008

71— Contribution de Maître Abdenmour Ali-Yahia à la Journée internationale
de la liberté de presse, du 3 mai 2008, **283**
Parue sur le site *algeria-watch.org*

72— Abdenmour Ali-Yahia répond à Chafik Mesbah, **286**
Lettre parue dans *Le Soir d'Algérie* du 1^{er} juillet 2008

73— La commémoration du 5 octobre 1988, **289**
Article paru dans sur le site *algeria-watch.org* le 30 septembre 2008

74— Faut-il changer de peuple ou de dirigeants ?, **292**
Contribution au colloque de Genève sur les « Perspectives de changement politique en Algérie »,
Organisé par la Fondation Cordoue, Genève, 22-23 novembre 2008

75— Les élections algériennes, **296**
Abdenmour Ali-Yahia, Alger le 26 janvier 2009, Article paru sur le site *algeria-watch.org*

76— L'Algérien est resté un sujet et non un citoyen, **301**
Le Quotidien d'Oran du 24 janvier 2009

77— Le ras-le-bol des citoyens est un prélude au boycott, **303**
Propos recueillis par M. F. Gaïdi, *El Watan* du 31 janvier 2009

78— C'est pour avoir parlé de la femme de Chadli que Mecili a été assassiné, **305**
Nadjia Bouaricha, *El Watan* du 26 février 2009

79— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": الشاذلي أمر باغتيال مسيلي لأنه تعرضَ لزوجته حليلة، **306**
الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009

80— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": رئاسيات 2009 تنذر بانتقال للسلطة من الجيش إلى البوليس، **306**
ب. علاوة، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009

81— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": شيبان لن ينتقد السلطة مهما فعلت، **308**
ف. ز، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009

82— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": كان بإمكان العقيد شعباني أن يكون رئيسا للجمهورية لو لم يتم إعدامه، **308**
ب. ع، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009

83— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": جيلنا تعود على التخريب وهو غير قادر على البناء، **309**
ك. ب، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009

- 84— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": 600 جثة لـ"حراقة" في إسبانيا، **309**
ف. ز، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 85— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": زروال أبعد من السلطة مثل الشاذلي وبن بلة، **309**
م. ب، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 86— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": بلخير كاد يتعرض للمساءلة بسبب قضية مسيلي، **310**
كمال منصاري، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 87— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": بن فليس ينتظر اتصالا يطلب منه العودة، **311**
ب. ع، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 88— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": بوتفليقة "فرعون" يريد أن يكون شقيقه السعيد خليفة له!، **311**
كريم بن شيخ، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 89— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": لويضة حنون ستستفيد من ترقية سياسية، **312**
م. ب، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 90— علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي": الأستاذ، **312**
عبد العزيز غرمول، الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009
- 91— La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la dignité humaine, **314**
Article paru dans le périodique *Errabita* de la LADDH, Mars 2009
- 92— Il faut un changement de régime, **318**
Entretien réalisé par Arab Chih publié dans *Liberté* du 5 avril 2009
- 93— Ali Yahia Abdenmour, avocat, défenseur des droits de l'homme:
« C'est la démocratie qui sauvera l'Algérie », **321**
Hamid Tahri, *El Watan* du 11 juin 2009
- 94— Algérie : Un état d'urgence permanent, **324**
Article paru dans le périodique *Errabita* de la LADDH, Juillet 2009
- 95— L'Algérie ne se porte pas bien ; il faut s'occuper d'elle, **325**
Article paru dans le quotidien *El Watan* du 12 août 2009
- 96— Chaud débat entre Saïd Sadi et Abdenmour Ali-Yahia, **328**
M. M., *El Watan* du 24 octobre 2009
- 97— Vive polémique entre Abdenmour Ali-Yahia et Saadi autour de Sant'Egidio, **329**
Athmane Lahyani, *El Khabar* du 26 octobre 2009
- 98— Les principes du 1^{er} novembre 1954 ont régressé après l'indépendance, **330**
Article paru dans le quotidien *El Watan* du 30 octobre 2009
- 99— Un parcours long de soixante ans : Ali Yahia Abdenmour honoré, **332**
Hacen Ouali, *El Watan* du 21 janvier 2010
- 100— Le système politique en fin de règne laissera-t-il la place à la démocratie,
la liberté, la justice et les droits de l'homme ?, **333**
Article paru dans le quotidien *El Watan* du 10 février 2010

101— Monsieur le ministre de l'Intérieur, vous dérapez !, **336**

Article paru dans le quotidien *El Watan* du 27 mars 2010

102— Zerhouni prépare le fichage de tous les Algériens, **339**

Entretien réalisé par Mohand Aziri publié dans *El Watan* du 7 avril 2010

103— L'Amazighité est un facteur d'unification du peuple algérien, **340**

Article paru dans le quotidien *Liberté* du 20 avril 2010

104— Il n'y a d'autre voie que le combat syndical, **344**

Article paru dans le quotidien *El Watan* du 2 mai 2010

105— La liberté de la presse est limitée dans les systèmes politiques totalitaires, **346**

Article paru dans le quotidien *El Watan* du 7 mai 2010

106— Le remaniement ministériel a accentué le verrouillage de la société, **349**

Entretien réalisé par Mohand Aziri publié dans *El Watan* du 31 mai 2010

Introduction

Lorsqu'on évoque le mouvement de libération de l'Algérie et du citoyen algérien, Abdenmour Ali-Yahia est l'un des premiers noms qui nous passe à l'esprit. Par son combat politique, sa lutte syndicale et son engagement dans la défense des droits de l'homme, il a influencé, et inspire encore à l'âge de 89 ans, des générations d'Algériennes et d'Algériens.

Cette publication consacrée à Abdenmour Ali-Yahia est divisée en deux parties. La première constitue un compte rendu sur la cérémonie au cours de laquelle le prix « Alkarama Award » lui a été remis à Genève le 11 décembre 2009 par la Fondation Alkarama pour les droits de l'homme. La seconde partie présente, dans un ordre chronologique, plus d'une centaine de contributions couvrant un quart de siècle (1985-2010) : articles, préfaces, interviews, conférences et lettres.

Il s'agit plus d'une collection que d'une sélection de ses écrits et interventions. Au prix de reproduire quelques textes publiés dans des formes proches à des occasions différentes et dans des lieux différents, l'approche de la compilation a été privilégiée dans le but de mettre à la disposition des jeunes chercheurs algériens une matière documentaire brute qu'ils pourront exploiter pour extraire les lignes directrices du combat de cet homme libre.

Cette collection est loin d'être exhaustive. Nous y avons mis tous les documents dont nous disposons au jour d'aujourd'hui. Nous continuerons à rassembler les écrits que Me. Abdenmour Ali-Yahia publiera à l'avenir et comptons sur la bienveillance du lecteur et de la lectrice qui aura en sa possession un document omis de cet ouvrage de nous le faire parvenir par courrier électronique à l'adresse indiquée en page 4, afin que nous puissions l'intégrer dans la prochaine édition. Il/Elle est remercié(e) d'avance.

Abbas Aroua
Genève, le 12 juin 2010

تقديم

حين تُذكر حركة تحرير الجزائر وتحرير المواطن الجزائري، من أول الأسماء التي تخطر على البال اسم عبد النور علي يحيى. فهو بنضاله السياسي والنقابي والتزامه بالدفاع عن حقوق الإنسان ألهم ولا يزال يلهم - وعمره 89 عاما - أجيالا من الجزائريين والجزائريات.

إنّ هذا المنشور المخصص ل عبد النور علي يحيى ينقسم إلى جزئين: يتعلّق الأول بفعاليات الاحتفالية التي نظمتها مؤسسة الكرامة لحقوق الإنسان بجنيف يوم 11 ديسمبر 2009 والتي تسلّم خلالها عبد النور علي يحيى "جائزة الكرامة". أمّا الجزء الثاني فيعرض، حسب التسلسل التاريخي، أكثر من مائة مساهمة تغطي فترة تفوق ربع القرن (1985-2010): مقالات، مقدمات، استجابات، محاضرات ورسائل.

إنها مجموعة وليست مختارات من كتاباته ومدخلاته. وقد عرضنا في هذه المجموعة بعض النصوص المتشابهة التي نُشرت في مناسبات ومقامات وأماكن مختلفة. وتهدف هذه المقاربة لوضع مادة وثائقية خام بين أيادي الشباب الجزائريين الباحثين، تُمكنهم من استخلاص المبادئ الكبرى لنضال هذا الرجل الحرّ.

إنّ هذه المجموعة ليست شاملة وقد ضمناها كل الوثائق التي مجوزتنا اليوم. وإننا سنواصل جمع كل ما ينشره الأستاذ عبد النور علي يحيى في المستقبل إن شاء الله، كما نعوّل على لطف القارئ الذي يمتلك وثيقة غائبة في هذا المنشور لإرسالها إلينا عن طريق البريد الإلكتروني على العنوان المبين في الصفحة 4، حتى تتمكّن من إضافتها إلى الطبعة القادمة، وله جزيل الشكر مسبقا.

عباس عروة
جنيف، 12 جوان 2010

الجزء الأول

حفل تسليم جائزة الكرامة 2009 للمدافعين عن حقوق الإنسان
للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى

**Cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 »
pour les défenseurs des droits de l'homme à Me Abdenmour Ali-Yahia**

البيان الصحفي

عن حقوق الإنسان بالعالم العربي. وقد ألف كتاب "الجزائر: أسباب وحملة حرب" (1996) وكتاب آخر تحت عنوان "كرامة الإنسان" (2007).

حضر الحفل عدد كبير من ممثلي المنظمات غير الحكومية والآليات الأممية لحقوق الإنسان والبعثات الرسمية وجمع من الجالية العربية في جنيف والجزائرية على وجه الخصوص. وقد أقيمت في هذه المناسبة كلمة من طرف ممثل الكرامة، وقُرأت رسائل تهنئة من زملاء للمحامي تعذر عليهم حضور حفل التكريم من بينهم المدافع عن حقوق الإنسان التونسي أحمد مناعي والأستاذ ماريو جيرو من جمعية سانت إيجيديو. ونوهت كل المداخلات بالمسيرة النضالية الطويلة لعبد النور علي يحيى وبالترامه الثابت في الدفاع عن حقوق الإنسان والكرامة البشرية. كما عُرض خلال الحفل فلم وثائقي يعرض المحطات الرئيسية للمسيرة النضالية لعبد النور علي يحيى. وعقب تسلمه الجائزة ألقى عبد النور علي يحيى كلمة شكر، عرض خلالها أوضاع حقوق الإنسان في الجزائر.

جنيف، 12 ديسمبر 2009

نظمت مؤسسة الكرامة لحقوق الإنسان بمركز المؤتمرات الدولي في جنيف يوم الجمعة 11 ديسمبر 2009 على الساعة السادسة مساءً حفل تكريم للأستاذ المحامي الجزائري عبد النور علي يحيى، الذي تسلم بهذه المناسبة جائزة الكرامة للمدافعين عن حقوق الإنسان لـ 2009 على مجموع أعماله في مجال تعزيز وحماية حقوق الإنسان في الجزائر. وتمنح الجائزة كل عام بمناسبة اليوم العالمي لحقوق الإنسان (10 ديسمبر) إلى شخصية أو منظمة ساهمت بشكل فعال في حماية وتعزيز حقوق الإنسان في العالم العربي.

والأستاذ علي يحيى عبد النور من مواليد 18 يناير 1921 ناضل في إطار الحركة الوطنية الجزائرية، واعتقل خلال حرب التحرير الوطنية. عند الاستقلال سنة 1962 عُيّن عضواً في الجمعية التأسيسية ووزيراً للأشغال العمومية ثم الفلاحة، قبل أن يستقيل من منصبه الوزاري في 1967، ليكرس نفسه لمهنة المحاماة والدفاع عن حقوق الإنسان، مما قاده إلى الاعتقال ثم النفي. والأستاذ عبد النور علي يحيى هو الرئيس الشرفي للرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان التي أسسها سنة 1985 والتي اعترفت بها السلطات الجزائرية رسمياً عام 1989. ويعتبر الأستاذ علي يحيى عبد النور عميداً للمدافعين

Communiqué de presse

La Fondation Alkarama pour les droits de l'homme a organisé Vendredi 11 décembre 2009, à 18 heures, au Centre International de Conférences de Genève, une cérémonie à l'honneur de Maître Abdenmour Ali-Yahia qui a reçu le prix « Alkarama Award 2009 » pour les défenseurs des droits de l'homme pour l'ensemble de son œuvre en matière de défense et promotion des droits de l'homme en Algérie. Ce prix est décerné chaque année à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme, le 10 décembre, à une personnalité ou à une organisation ayant contribué de manière significative à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le monde arabe.

Avocat de formation, Maître Abdenmour Ali-Yahia a milité au sein du mouvement national algérien et a été emprisonné durant la guerre de libération nationale. A l'indépendance en 1962, il a été membre de l'Assemblée constituante puis membre du gouvernement, avant de démissionner de son poste ministériel en 1967. Par la suite, il s'est consacré à l'exercice de son métier d'avocat et à la défense des droits de l'homme, ce qui lui a valu détention et déportation. Maître Abdenmour Ali-Yahia est le fondateur en 1985 de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, reconnue officiellement par les autorités algériennes en 1989 ; il en est aujourd'hui le président d'honneur. Né le 18

janvier 1921, Maître Abdenmour Ali-Yahia est le doyen des défenseurs arabes des droits de l'homme. Il est l'auteur de « Algérie : Raisons et déraison d'une guerre » (Editions L'Harmattan, Paris 1996) et « La dignité humaine » (Editions Inas, Alger, 2007).

Un grand nombre de représentants d'ONG et des mécanismes onusiens des droits de l'homme et de missions diplomatiques ainsi que des membres de la communauté arabe, et notamment algérienne, ont assisté à la cérémonie. Après le discours du représentant de la Fondation Alkarama, des messages de félicitations envoyés par des amis et collègues défenseurs des droits de l'homme ont été lus, comme le message de M. Ahmed Mannai, défenseur tunisien des droits de l'homme, et Prof. Mario Giro de la Communauté Sant'Egidio. Toutes les interventions ont salué le long parcours du militant pour la liberté et du fervent défenseur des droits de l'homme et de la dignité humaine. Au cours de la cérémonie, un court-métrage documentaire retraçant les principales étapes du parcours de Me Abdenmour Ali-Yahia a été projeté. A l'issue de la remise du prix, Me Abdenmour Ali-Yahia prononcé un discours pour remercier la Fondation Alkarama au cours duquel il a exposé la situation des droits de l'homme en Algérie.

Genève, 12 décembre 2009

كلمة د. عباس عروة عضو مجلس أمناء مؤسسة الكرامة في حفل تسليم جائزة الكرامة

أيها السادة والسيدات،
أستاذي العزيز،

باسم مؤسسة الكرامة لحقوق الإنسان، أرحب بكم وأشكركم
لقبول مشاركتنا السعادة في تكريم شخصية عزيزة علينا.

هناك العديد من الجوائز تُمنح كل سنة على المستوى
العالمي عرفانا بجهود المدافعين عن الحريات ومكافأة
لعملهم.

ولكن هناك حاجة ماسة لجائزة خاصة بالعالم العربي، تلك
المنطقة التي تضم أكثر من 300 مليون نسمة والتي يوجد فيها
رجال ونساء متميزون، يناضلون بشجاعة، متحمّلين في كثير
من الأحيان مخاطر جمة، من أجل استرجاع الكرامة والحقوق
الأساسية لمواطنهم الذين حُرّموا منها بسبب غياب دولة
القانون في معظم هذه الدول.

ولهذا السبب أسست منظمنا جائزة الكرامة للمدافعين عن
حقوق الإنسان، التي ستُمنح كل عام بمناسبة اليوم العالمي
لحقوق الإنسان، تكريماً لشخصية أو منظمة تكون قد أسهمت
بشكل كبير في حماية وتعزيز حقوق الإنسان في العالم العربي.

وستُمنح الجائزة هذا العام ولأول مرة للأستاذ المحامي عبد
النور علي يحيى، المؤسس والرئيس الشرفي للرابطة الجزائرية
لحماية حقوق الإنسان، وعميد المدافعين عن حقوق الإنسان
في العالم العربي، وذلك لمجمل عمله في هذا المجال الذي
جعل منه نضال حياته.

منذ عدة سنوات ذكرتُ الأستاذ عبد النور علي يحيى لصديق
لي، وكنا نتساءل عن سبب احتفائه بشباب فياض، وطاقته
لا تنضب وحيوية ثابتة نغبطه فيها جميعاً. ووصلنا إلى نتيجة
وهي أنّ سبب ذلك هو حبه للحق.

فعلاً إنّ الشغف بالعدل والحقيقة يصون الجسم والنفس
ويحفظ من الاخطاط الأخلاقي. إنه الترياق الذي يحمي من
أمراض القلب والعقل.

أستاذي العزيز،

لقد كانت لي فرص عديدة لرؤية فعل هذا الشغف، ليس
فقط كيف ينعكس على وجهكم وعلى عينيكم وعلى صوتكم،
ولكن أيضاً كيف يؤثر على المستمعين إليكم وجهوركم وكيف
يقوم بتحويلهم.

كان هذا هو الحال في يناير كانون الثاني 1993، عندما كان لي
شرف لقائكم لأول مرة. جئتم إلى جنيف بعد عام من انقلاب
11 يناير كانون الثاني 1992، لتشرحوا للرأي العام، الحصيلة
الكارثية آنذاك لهذه المغامرة، ولتكشفوا عن مدى سياسة
الاعتقال التعسفي والترحيل بشكل جماعي إلى معسكرات
الاعتقال في الجنوب، وخصوصاً ويلات التعذيب المؤسس
كنظام لإدارة المعارضة السياسية. كنتم أول صوت مسموع
تصرخون غضبكم ضد هذه الممارسات.

انتقدكم البعض بشدة لدفاعكم عن ضحايا يسمّون بـ
"الإسلاميين"، كما لو أنّ آراؤهم السياسية أخرجتهم من عالم
البشر. ولكن هذه الانتقادات لم تؤثر عليكم لأنه لم يكن
هناك ما تُلامون عليه. فقد كنتم تدافعون عن الرجل
والمرأة، وليس عن المشروع السياسي بغض النظر عن
طبيعته.

وقد كنتم فعلتم ذلك من قبل لضحايا أخرى من مختلف
الرؤى السياسية والأيدولوجية تمتد من أقصى اليسار إلى
أقصى اليمين، والتي تجرّأ بعضها، في وقت لاحق، على انتقاد
مقاربتكم.

أستاذي العزيز،

لقد كان من دواعي سروري أن ألتقي بكم مرة أخرى في روما
في نوفمبر 1994 ويناير 1995، في اللقاءين الذين نظمتهما
جمعية سانت إيجيديو. هذين اللقاءين الذين جمعا القوى
السياسية الرئيسية في البلد من أجل مناقشة النزاع الجزائري،
والذين أدّيا إلى التوقيع على أرضية العقد الوطني. ونظراً
للاحترام الذي يكنه لكم كل المشاركين، تم تعيينكم كرئيس
وناطق رسمي لهذين اللقاءين.

في أوائل عام 1995، كان الشعب الجزائري قد فقد من بين
أبنائه ما بين 25 و 30 ألف ضحية. ولو تمّ قبول العقد
الوطني من طرف الحكومة الجزائرية، فإنّ ذلك كان بإمكانه أن
يوقر على البلاد 200 ألف ضحية والكثير من المجازر ومن
التعذيب والنفي والتدمير والحزب والمعاناة. لكن —
وللأسف — أظهرت السلطة صمماً سياسياً في التعامل مع
مبادرة السلام حين اعتبرتها "لا حدث" ورفضتها "جملة"
وتفصيلاً.

مرة أخرى، تعرّض منتقدوكم المعتادون لمشاركتكم في
سانت إيجيديو معتبرين إياها جراكاً سياسياً وليس عملاً من

أستاذي العزيز،

عند التمعّن في مسيرتكم، التي سيعرضها بإيجاز الفلم القصير الذي سنشاهده على الفور، نرى أنّ حياتكم مهيكلّة أساسا حول موضوع الحرية.

فتعبئتكم في سن الـ 22 عاما ضد نظام فيشي أثناء الحرب العالمية الثانية. وإنزالكم مع قوات التحالف في سان تروبييه والجروح التي أصبتم بها خلال هذه العملية. وانضمامكم في وقت مبكر في الحركة الوطنية الجزائرية. وتوقيفكم واحتجازكم ما يقرب من أربع سنوات خلال حرب التحرير في معسكرات اعتقال مختلفة، ثم طردكم من الجزائر من طرف النظام الاستعماري. ومعارضتكم لتجاوزات النظام المبيد للحرية الذي استولى السلطة عند استقلال الجزائر. واستقالتم الاحتجاجية من حكومة بومدين. والاعتقالات المتتالية التي تعرّضتم لها في ثمانيات القرن الماضي بسبب نشاطكم في مجال حقوق الإنسان، بما في ذلك إنشاء الرابطة الجزائرية لحماية حقوق الإنسان، وكذا موقفكم من تجاوزات السلطة في العشرينين 1990 و 2000. كل هذا يدل على شيء واحد.

إنكم أمازيغي حقيقي، أي رجل حر، مولع بالحرية، يناضل من أجل تحرير شعبه واستعادة حياة كريمة ومعيشة لائقة له. ولهذا السبب يحبكم الجزائريون.

أستاذي العزيز،
أذا عبد النور،

إنّ عيد ميلادكم في الشهر المقبل إن شاء الله. فاسمحوا لي أن أقدم لكم من الآن أطيب التمنيات.

فللاستمرار في نضالكم الشريف، أتمنى لكم وافر الصحة، مثل شجرة العرعر التي هي رمز مسقط رأسكم، قرية تاكا، والتي على الرغم من عدم خصوبة التربة والمناخ الجاف قد تعيش أكثر من ألف سنة محتفظة بلباسها الأخضر طوال العام.

أتمنى لكم عمرا مديدا في خدمة الشعب الجزائري، تدلّون مواطنيكم على طريق الانعتاق، وتمثلون قدوة لأجيال من أبناء شعبكم وتلهمونهم النضال على أحسن وجه من أجل الحرية والكرامة.

أشكركم على حسن إصغانتكم.

أعمال حقوق الإنسان. وقد نسوا - أو تجاهلوا - أنه في حالة النزاع تكون الأوضاع السياسية والإنسانية وأوضاع حقوق الإنسان كلها مترابطة فيما بينها، تتفاعل وتتأثر ببعضها البعض. ولذلك فالمساهمة في فض النزاع السياسي هي مساهمة في تحسين حالة حقوق الإنسان. لقد خلطوا بين مفهوم العمل السياسي ومفهوم العمل الحزبي الذي رفضتم دائما الحوض فيه.

أستاذي العزيز،

لقد كانت لي على مدى السنوات التالية عدة مناسبات للقاءكم في أوروبا، خاصة في لندن وجنيف. وإنّ الحديث معكم هو دائما متعة مفيدة في مجالات السياسة والقانون وحقوق الإنسان.

فأتم رجل سياسة بالمعنى النبيل للكلمة، دون الوقوع في فخ "البوليتيك" كما كان يسميها المفكر الجزائري الفقيه مالك بن نبي رحمه الله، أي النهج السياسي الضيق المحفوف بالمستنقعات.

وأتم أيضا رجل قانون قدير، دون الوقوع في فخ القانونية. وسأذكر دائما تنبيهكم في عام 1999 خلال اجتماع في مقر اللجنة الدولية للصليب الأحمر في جنيف، للصديق والمحامي الجزائري البارز الذي ضاع في متهاتات القانونية، في حين أنّ الهدف من زيارة وفدنا كان ببساطة تنبيه هذا المحفل الدولي بشأن الظروف غير الإنسانية في مراكز الاحتجاز في الجزائر.

وأتم كذلك من أهم المدافعين عن حقوق وكرامة الإنسان، دون الوقوع في فخ بيروقراطية حقوق الإنسان. وسأذكر دائما انتقاداتكم لبعض الشخصيات والمنظمات الحقوقية ذات المواقف "الدكانية" أو الأبوية أو حتى الاستعمارية الجديدة حين تتعامل مع دول الجنوب كما لو كانت هذه الدول سوقا لا غير لتسويق منتج غربي يُسمّى "حقوق الإنسان"، مع اعتبار شعوب هذه الدول كمستهلك فحسب، دون الاعتراف لهم بمساهماتهم الطويلة في هذا المجال التي تمتد عبر القرون.

Allocution de Dr Abbas Aroua, membre du Conseil de la Fondation Alkarama, à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award »

Madame, Monsieur,
Mon cher Maître,

Au nom de la Fondation Alkarama pour les droits de l'homme, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir accepté de partager avec nous ce soir le bonheur d'honorer une personnalité qui nous est chère.

Des dizaines de prix sont décernés chaque année à travers le monde pour reconnaître les efforts des défenseurs des libertés et récompenser leur action.

Cependant, le besoin s'est fait sentir d'une distinction spécifique au monde arabe, cette région du monde qui abrite plus de 300 millions d'âmes et où des hommes et des femmes exceptionnels se battent courageusement, prenant souvent des risques considérables, pour resituer à leurs concitoyens leur dignité et leurs droits fondamentaux dont ils sont privés par le fait de l'absence, dans la plupart de ces pays, d'un Etat de droit.

C'est pourquoi notre organisation a institué le prix « Alkarama Award » pour les défenseurs des droits de l'homme. Alkarama voulant dire dignité en arabe, il s'agit donc, littéralement, du prix pour la dignité humaine.

Ce prix sera décerné chaque année, à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme, pour honorer une personnalité ou une organisation ayant contribué significativement à la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde arabe.

Cette distinction sera décernée pour la première fois cette année à Maître Abdenmour Ali-Yahia, fondateur et président d'honneur de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, et doyen des défenseurs des droits de l'homme dans le monde arabe, pour l'ensemble de son œuvre en matière de droits de la personne humaine en Algérie, une cause dont il a fait le combat de sa vie.

Il y a quelques années, j'évoquais Maître Abdenmour Ali-Yahia avec un ami. Nous nous

demandions comment il a su conserver cette jeunesse débordante, cette énergie inépuisable et ce dynamisme constant qui fait envier beaucoup d'entre nous.

Nous sommes arrivés à conclure que c'est parce que *yhabb al-haqq*. Parce qu'il aime *al-haqq*, un de ces termes arabes concis qui ramasse en quelques lettres les concepts de vérité, de justice et de droiture.

En effet, la passion pour la justice et la vérité entretient et conserve le corps et l'âme, car elle préserve de la déchéance morale. C'est un antidote qui protège contre les maladies du cœur et de l'esprit.

Mon cher Maître,

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir cette passion à l'œuvre. Non seulement comment elle se reflète sur votre visage, sur vos yeux et sur votre voix, mais aussi à quel point elle affecte vos interlocuteurs et les audiences auxquelles vous vous adressez, et comment elle les transforme.

Ce fut le cas en janvier 1993, lorsque j'ai eu l'honneur de vous rencontrer pour la première fois. Vous étiez venu à Genève une année après le coup d'Etat du 11 janvier 1992, pour exposer à l'opinion publique, le bilan déjà désastreux de cette aventure, et lui révéler l'ampleur de la politique des arrestations arbitraires, de la déportation en masse vers les camps d'internement du Sud, et surtout celle du fléau de la torture érigée en système de gestion de l'opposition politique. Vous étiez la première voix entendue à crier votre colère contre ces pratiques.

Certains vous ont alors sévèrement critiqué de défendre des victimes dites « islamistes », comme si leurs opinions politiques les excluaient du domaine de l'humain. Ceci ne vous a point affecté, car vous n'aviez rien à vous reprocher. Vous défendiez l'homme et la femme et non son projet politique quelle que soit sa nature.

D'ailleurs, vous l'aviez déjà fait auparavant en faveur de victimes épousant d'autres

sensibilités politiques et idéologiques, allant de l'extrême gauche à l'extrême droite, dont certaines ont eu, par la suite, la discourtoisie de critiquer votre approche.

Mon cher Maître,

J'ai eu le bonheur de vous retrouver à Rome en novembre 1994 et en janvier 1995, lors des rencontres organisées par la Communauté de Sant'Egidio. Ces rencontres qui ont réuni les principales forces politiques du pays, en vue de discuter du conflit algérien, ont abouti à la signature de la plateforme du Contrat national. Le respect unanime qu'avaient les participants pour vous a fait que vous avez été désigné président et porte-parole de ces rencontres.

Au début de l'année 1995, le peuple algérien comptait parmi ses enfants 25 à 30 milles victimes. Le Contrat national, s'il avait été accepté par le pouvoir algérien, aurait pu épargner au pays 200 milles victimes et tant de massacres, de tortures, d'exils, de destructions, de désolations et de souffrances. Hélas, ce pouvoir s'est montré d'un autisme politique aigu en traitant cette initiative de paix de « non événement » et en la rejetant « globalement et dans le détail ».

Là aussi, vos détracteurs habituels ont critiqué votre participation à Sant'Egidio qui serait, selon eux, un acte politique et non une action de droits de l'homme. Ils ont oublié, ou ignoré, que dans un conflit, la situation politique, la situation humanitaire et celle des droits de l'homme sont étroitement liées, interagissant et s'affectant mutuellement. Par conséquent, contribuer à résoudre un conflit politique, c'est contribuer à améliorer la situation des droits de l'homme. Ils ont peut-être confondu action politique et action partisane, ce que vous vous êtes toujours refusé d'entreprendre.

Mon cher Maître,

J'ai eu au cours des années suivantes plusieurs occasions de vous revoir en Europe, notamment à Londres et à Genève. Discuter avec vous est toujours un plaisir enrichissant dans les domaines de la politique, du droit et des droits de l'homme.

Vous êtes un politique, au sens noble du terme, sans tomber dans le piège de la

boulitique — avec un « b », comme aimait à l'écrire le défunt penseur algérien Malik Bennabi — c'est-à-dire l'approche politicienne étroite et marécageuse de la politique.

Vous êtes aussi un juriste reconnu, sans tomber dans le piège du juridisme. Je me souviendrai toujours de votre rappel à l'ordre adressé en 1999 lors d'une réunion au siège du CICR à un ami et éminent juriste algérien qui s'était empêtré dans les méandres du juridisme, alors que le but de notre délégation était simplement d'alerter cette instance internationale sur la situation inhumaine dans les lieux de détention en Algérie.

Vous êtes un fervent défenseur des droits de l'homme et de la dignité humaine, sans tomber dans le piège de la bureaucratie droits-de-l'homme. Je retiendrai toujours vos critiques pertinentes à l'endroit de certaines personnalités et organisations des droits de l'homme, aux attitudes corporatistes, ou paternalistes, voire néocolonialistes, quand elles approchent les pays du Sud, comme s'il s'agissait d'un marché de plus servant à écouler un produit occidental appelé « droits de l'homme », reléguant les peuples de ces pays au statut de consommateurs et leur déniaient leur contribution multiséculaire en la matière.

Mon cher Maître,

En suivant votre parcours, qui va être illustré par le court métrage que nous allons voir tout de suite, on se rend compte que votre vie est structurée essentiellement autour du thème de la liberté.

Votre mobilisation à 22 ans contre le régime de Vichy. Votre débarquement avec les troupes alliées à St-Tropez et la blessure que vous avez subie lors de cette opération. Votre adhésion très tôt au mouvement national algérien. Votre arrestation et votre détention de près de quatre ans durant la guerre de libération dans divers camps d'internement, puis votre expulsion d'Algérie par le régime colonialiste. Vos oppositions aux dérives du régime liberticide qui a pris le pouvoir à l'indépendance de l'Algérie. Votre démission de protestation du gouvernement de Boumediene. Vos détentions successives dans les années 1980 à cause de vos activités en matière des droits de l'homme, notamment la

constitution de la Ligue algérienne des droits de l'homme. Vos positions face aux dérives du pouvoir dans les années 1990 et 2000. Tout cela indique une chose.

Vous êtes un véritable Amazigh, c'est-à-dire un homme libre, épris de liberté, et qui lutte pour libérer son peuple et lui restituer une existence digne et une vie décente. Et c'est pour cela que les Algériens vous aiment.

Mon cher Maître,
Da Abdenmour,

Votre anniversaire est au mois prochain incha-Allah. Permettez-moi dès maintenant de vous présenter mes meilleurs vœux.

Pour continuer votre combat honorable, je vous souhaite une bonne santé, tel le genévrier, cet arbre, qui n'est pas de Genève, mais symbole de votre village natal Taka, et qui malgré la pauvreté du sol et la sécheresse du climat, peut vivre plus de mille ans, tout en gardant sa parure verte toute l'année.

Je vous souhaite une longue vie, au service du peuple algérien, indiquant la voie à suivre pour l'émancipation, et montrant l'exemple à des générations de vos concitoyens et les inspirant pour mener à bien le combat de la liberté et de la dignité.

Merci de votre aimable attention.

نص الفلم الذي يبرز أهم المحطات في مسيرة عبد النور علي يحيى

العمل"، على حد قوله. ثم توجه بعد ذلك إلى مدينة المدينة لمتابعة دراسته الثانوية.

عند اندلاع الحرب العالمية الثانية في عام 1939، كان وقتها عبد النور علي يحيى يشتغل مدرّساً في سوامه، بالقرب من الغزاقة، في منطقة القبائل، قبل أن يتمّ نقله إلى مدينة المدينة.

وفي فبراير 1943، جُدد عبد النور علي يحيى في مدينة البليدة من قبل قوات الحلفاء التي كانت استعادت الجزائر من قبضة حكم فيشي. ثم تمّ نقله إلى مدينة القنيطرة في المغرب. وبعد بضعة أشهر، شارك في عملية الإنزال ضمن صفوف الفرقة المدرعة الثانية بتاريخ 15 أغسطس 1944 في مدينة سان ترويه الفرنسية. وقام إلى جانب رفاقه بعملية الربط بمجموعة من الجنود الأمريكيين. وأصيب خلال هذه العملية بجروح من جراء تعرّضه لشظايا فُتقل على إثرها إلى مستشفى بوربان في مدينة تولوز. وفي العام التالي مُنح وساما تقديرا لأعماله الحربية.

ثم عاد إلى الجزائر عشية أحداث 8 مايو 1945 الأليمة، وبعد أشهر قليلة تمّ تعيينه مدرّسا في مدينة مليانة.

وبعد معايشته للمجازر التي ارتكبت في مدن سطيف وقالمة وخراطة من قبل القوات المسلحة والميليشيات الفرنسية، قرّر عبد النور علي يحيى في مليانة الانضمام إلى صفوف حزب الشعب الجزائري- الحركة من أجل انتصار الحريات الديمقراطية .

كما انخرط في وقت مبكر في العمل النقابي الجزائري، وكان ضمن النواة المؤسسة في 24 فبراير 1956 للاتحاد العام للعمال الجزائريين، التابع لجهة التحرير الوطني التي انضم إلى صفوفها في عام 1955.

في 24 مايو 1956، ألقت مصالح الاستخبارات الفرنسية القبض على أمانة الاتحاد العام للعمال الجزائريين، المؤلفة من خمسة أعضاء. وفي مطلع يونيو 1956، تمّ تعيين عبد النور علي يحيى في الأمانة ليحل محل عيسات إيدير، الذي كان ألقى عليه القبض قبل بضعة أيام من ذلك، والذي سيلفظ أنفاسه الأخيرة في عام 1959 نتيجة لما سيتعرّض له من تعذيب جسيم داخل السجون الفرنسية .

وفي 7 يناير 1957، قبل أيام قليلة من معركة الجزائر العاصمة، وفي خضم استعداد جهة التحرير الوطني لشن

"يعدّ مفهوم كرامة الإنسان بمثابة حجر الزاوية بالنسبة للمجتمع، كما أن نقيضها يشكّل الإذلال بعينه. وعندما يتعرّض الإنسان للإذلال، فذلك يجعله ينسى أنّ بداخله قوى مفعمة بالحياة، مما يجعله يخاطر بها. فلينهض كل من تعرّض للإذلال! أما نحن، فيقع على عاتقنا واجب الاستماتة في نضالنا، في سبيل تكريس كرامة الإنسان في الميدان، واحترام ذاكرة جميع أولئك الذين ضحّوا بأعلى ما يملكون من أجلها، أولئك الذين يجب ألا ننساهم أبداً". مقتطف من مقدمة كتاب "كرامة الإنسان" لعبد النور علي يحيى.

ثمة مقولة عزيزة على قلب الأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى، غالبا ما يكرهها، ومفادها أنه "لا ينبغي أن ننظر إلى ما قطعناه من مسيرة، بل علينا أن ننظر إلى ما تبقى منها".

ومع ذلك، فإنّ مسيرة هذا الرجل الذي يعتبر عميد المدافعين عن حقوق الإنسان في العالم العربي، تستحق العرض.

ولد السيد عبد النور علي يحيى في 18 يناير 1921 في قرية تاكا التابعة لبلدية آيت يحيى في أعالي منطقة القبائل، على بعد 10 كلم من عين الحمام و 50 كلم من تيزي وزو، عاصمة الجرجرة.

وتُعرف تاكا باسم "قرية النافورات الثلاثة عشر"، وهي مُحاطة بأشجار العرعر التي استمدت منها القرية اسمها باللغة الأمازيغية، بالإضافة إلى أشجار الزيتون والرمان والفراولة وأشجار التين.

ولد السيد عبد النور علي يحيى لعائلة مثقفة، وكان والده معلما يُدرّس في مدينة برج منايل، كما عُرف بشيم الشرف والوفاء، وكان محل ثقة واسعة إلى درجة أنّ الجميع في قريته وفي المناطق المجاورة لها كانوا يعولون عليه ليقدم لهم يد المساعدة. ولم يكن ليتردّد أبدا في تلبية نداءات الاستغاثة والاستنجاد، متحدّيا قسوة البرد وتهطل الأمطار في عز فصل الشتاء.

وبعد انتهائه من طور الدراسة الابتدائية في قريته تاكا حيث حصل على شهادة التخرج في عام 1934، انتقل علي يحيى عبد النور إلى المرحلة الإعدادية في مدينة تيزي وزو، حيث حصل هناك على شهادة الأهلية، وفي هذا الصدد يذكر علي يحيى عبد النور أنّ هذه الشهادة كانت توصف في كثير من الأحيان، من باب المزاح، ونظرا للظروف الصعبة السائدة حينذاك، بالشهادة الغذائية، "لأنها كانت تفتح لنا أبواب

وفي عام 1968، بدأ دراسته في كلية الحقوق، وكان عمره آنذاك 47 سنة، والتحق في عام 1972 بنقابة المحامين في الجزائر العاصمة، بعد أن حاز على المرتبة الأولى ضمن دفعة تخرجه.

عند وفاة بومدين في 27 ديسمبر 1978، تولى العقيد الشاذلي بن جديد مقاليد السلطة.

ومنذ أوائل ثمانينيات القرن الماضي، تولى المحامي عبد النور علي يحيى الدفاع عن العديد من الشخصيات الجزائرية المضطهدة بسبب آرائها، على غرار مناضلي حزب الطليعة الاشتراكية، أمثال علي كشيدي والهاشمي الشريف، وعناصر الحركة الثقافية البربرية، أمثال سعيد سعدي وأرزقي آيت العربي، وأعضاء من الحركة الإسلامية، أمثال علي بن حاج وعباسي مدني وعبد القادر حشاني، أو من الصحفيين من قبيل محمد بن تشيكو، مع الإشارة إلى أنه قرّر عدم تقاضي أيّ أجر مقابل توليه المرافعة في مثل هذه القضايا.

في 2 أكتوبر 1983، تعرّض عبد النور علي يحيى لأول توقيف في عهد الاستقلال، وجرى ذلك التوقيف في إطار قضية بن شنوف، وهو قائد سابق في الخطوط الجوية الجزائرية، متهم بسعيه إلى تنظيم معارضة مسلحة في منطقة الأوراس. وبعد احتجاز السيد عبد النور علي يحيى 15 يوما في مقر الأمن العسكري، تمت إحالته إلى سجن برواقية، الذي سبق وأن كان أحد نزلائه خلال حرب الاستقلال، وظل فيه رهن الاعتقال إلى غاية 14 مايو 1984، تاريخ الإفراج عنه.

وفي 10 يوليو 1985، اعتُقل مرة أخرى برفقة مناضلين آخرين ينشطون في مجال حقوق الإنسان، بسبب تشكيلهم في 30 مايو 1985، للرابطة الجزائرية لحقوق الإنسان.

وكانت التهمة الموجهة له يوم ذاك، هي جريمة المساس بأمن الدولة. وكانت جلسة المحاكمة التي انعقدت في ديسمبر من نفس السنة، في مدينة المدية أمام محكمة أمن الدولة، مناسبة ليوحده عبد النور علي يحيى لأتحة اتهام طويلة وعريضة ضد الدولة البوليسية.

وحُكِم على عبد النور علي يحيى على إثر ذلك بالسجن لمدة 11 شهرا نافذة، وأطلق سراحه في 9 يوليو 1986.

غير أنه ما لبث أن أُلقي عليه القبض مرة أخرى، وكان ذلك في 15 ديسمبر من نفس السنة، ثم تمّ ترحيله إلى ورقلة في الجنوب الجزائري، حيث وُضِع تحت الإقامة الجبرية إلى غاية 27 مارس 1987. وفي تلك الأثناء، قامت السلطة الحاكمة بفكرة رابطة أخرى لحقوق الإنسان، سطت على اسم الرابطة الجزائرية

إضراب الثمانية أيام الذي كان من المفترض أن يتزامن مع افتتاح الدورة الحادية عشر لمنظمة الأمم المتحدة في نيويورك، أُلقي القبض على عبد النور علي يحيى، وقضى على إثر ذلك 15 يوما في مقر مديرية مراقبة التراب (دي اس تي) في بوزريعة قبل اقتياده إلى معسكر الاعتقال في برواقية، ثم إلى معسكر كازيل في عين وسارة، وأخيرا إلى معسكر بويسوي في وهران.

وبعد فترة الإضراب، في فبراير 1957، قررت الإدارة الاستعمارية ترحيل زوجته لويّزة نحو فرنسا، وكانت تعمل مثله معلّمة في مدرسة ديار السعادة في الجزائر العاصمة.

وفي معسكر بوسوي القديم، تمّ تقديم عبد النور علي يحيى أمام 2000 من المعتقلين الجزائريين، ممن فقدت الإدارة الاستعمارية كل أمل في قلب ولائهم، فطلب عقيد المعسكر، الذي كان برفقه ملازم أول، من السيد عبد النور علي يحيى بأن يصرخ "لتحي فرنسا!"، وهو الأمر الذي رفض القيام به، مما كلفه التعرض للضرب المبرح، و قبل أن يغمى عليه من جراء ذلك، صرخ بكل ما تبقى له من قوة: "لتحي الجزائر!"

في أواخر نوفمبر عام 1960، تمّ ترحيل عبد النور علي يحيى من الجزائر، فتوجّه إلى فرنسا ثم انتقل إلى تونس، حيث تمّ تعيينه أمينا أوحد لنقابة العمال الجزائريين التي كان مقرها يوم ذاك في تونس العاصمة.

وفي فجر استقلال 5 يوليو 1962، انْتُخِب عبد النور علي يحيى نائبا عن ولاية تيزي وزو في الجمعية التأسيسية، وكان ذلك في سبتمبر من نفس السنة، ثم أعيد انتخابه في الجمعية الوطنية الأولى في العام التالي.

كما شارك عبد النور علي يحيى في تأسيس جبهة القوى الاشتراكية في 29 سبتمبر 1963، وانضم إلى المعارضة ضد دكتاتورية نظام بن بلة، لكن عند اندلاع "حرب الرمال" بين الجزائر والمغرب في أكتوبر - نوفمبر 1963 تمّ تعليق هذه المعارضة.

وأثناء انعقاد مؤتمر أبريل 1964، عُيِّن علي يحيى عبد النور عضوا في اللجنة المركزية لجبهة التحرير الوطني.

وبعد الإطاحة بالرئيس بن بلة على يد العقيد هواري بومدين، عينه هذا الأخير في 10 يوليو 1965، وزيرا للأشغال العامة. وبعد ذلك بعام، أوكل إليه الرئيس بومدين وزارة الفلاحة، وكلفه بملف "الإصلاح الزراعي".

ثم استقال عبد النور علي يحيى من منصبه الوزاري في ديسمبر عام 1967.

وفي يناير عام 1993، نشط ندوة أخرى، عُقدت في جنيف تحت عنوان: "إلى أين تسير الجزائر؟"

والجدير بالذكر أنّ عبد النور علي يحيى كان، في محاضراته، من الأوائل الذين أثاروا المسائل الشائكة والحساسة ذات الصلة بالاعتقالات التعسفية والتعذيب على نطاق واسع، ووجود معسكرات الاعتقال في جنوب الجزائر.

في نوفمبر 1994 ويناير 1995، نظرا لتعنت السلطة ورفضها إجراء حوار مع المعارضة، اجتمعت سبعة أحزاب سياسية جزائرية في روما تحت رعاية جمعية سانت إيجيديو سعيا للبحث عن حل سياسي للأزمة الجزائرية، وقد شارك علي يحيى عبد النور بفاعلية في كلا الاجتماعين.

في أعقاب هذين الاجتماعين، تمّ التوقيع يوم الجمعة 13 يناير 1995 على أرضية العقد الوطني من أجل حل شامل سياسي وسلمي للأزمة الجزائرية، الأمر الذي كان سيسمح، حسب عبد النور علي يحيى، "بفتح الأبواب وتعبيد الطريق أمام التعددية السياسية، والنقائية والثقافية، والتعددية الحزبية والتداول على السلطة، واحترام حقوق الإنسان، والدفاع عن الحريات الجماعية والفردية، وحرية التعبير، ونبذ العنف للوصول إلى السلطة أو الاحتفاظ بها."

ولم يتأخر رد النظام الجزائري على هذه المبادرة، إذ رفض عقد روما جملة وتفصيلا، هذا بالإضافة إلى الانتقاد الشديد الذي وجهته وسائل الإعلام التي تدور في فلك السلطة، التي رفضت على صفحات جرائدها أيّ تسوية مع الجبهة الإسلامية للإنقاذ.

ولم يثبّط ذلك الموقف المتصلّب من طرف السلطة، من عزم وإصرار عبد النور علي يحيى الذي راح يضاعف من جهوده في الجزائر وفي الخارج لحشد التأييد لصالح مبادرة السلام المتمثلة في عقد روما.

وهكذا نراه بعد بضعة أشهر في كلٍّ من لندن وأسبانيا، صحبة الأطراف الموقعة على أرضية العقد الوطني، في محاولة منهم لإحياء المبادرة وإعادة طرحها.

بعد ذلك، سافر إلى ألمانيا حيث حظي باستقبال البرلمان، وأوضح في هذا الصدد، للسلطات الألمانية، المخاطر التي ترصدّ للاجئين الجزائريين المزمع تسليمهم من قبل السلطات الألمانية إلى نظيرتها في الجزائر.

وكذلك في عام 1995، يشد عبد النور علي يحيى الرحال إلى مونتريال، لإدارة ندوة حول وضعية حقوق الإنسان في الجزائر.

لحقوق الإنسان، الذي كان سبق وانتشر وأصبح معروفا على المستوى الدولي.

في تلك الفترة شهدت العديد من مدن البلاد انتفاضات أدت إلى اندلاع أحداث أكتوبر 1988 في الجزائر العاصمة على وجه الخصوص. وجوهت هذه الأحداث بعمليات قمعية دامية بالغة الوحشية، حيث انتشرت قوات الجيش المدججة بالأسلحة الآلية الثقيلة في شوارع العاصمة وأخذت الدبابات مواقعها، فنتج عن ذلك مئات الضحايا من الموتى ضمن المنتفضين والشباب المتظاهرين، فضلا عن عمليات التعذيب الجسيم الذي تعرّض له العشرات منهم.

أجرت انتفاضة أكتوبر 1988 السلطة على تقديم تنازلات، فوعدت بإجراء مجموعة من الإصلاحات. وفي مستهل نوفمبر 1988، قام الرئيس الشاذلي بن جديد بتنظيم استفتاء حول تعديل الدستور. وشارك علي يحيى عبد النور عشية إجراء هذا الاستفتاء في اجتماع حاشد للتعبئة من أجل الديمقراطية في الحرم الجامعي في بوزريعة، القريب من الجزائر العاصمة.

وقد اعتُمد بالفعل دستور جديد في 23 فبراير 1989، وبناء عليه اضطرت السلطات في 26 يونيو 1989 إلى الاعتراف بالرابطة التي رأت بذلك النور تحت اسم جديد وهو الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان.

كان هذا الاعتراف بالرابطة، من منظور رئيسها، انتصارا وفي الوقت نفسه زحما وحافزا إضافيا لمواصلة النضال من أجل الدفاع عن حقوق الإنسان.

وكان هذا النضال سيأخذ بعدا آخر عقب توقيف المسار الانتخابي عن طريق انقلاب 11 يناير 1992، وما تبعه من عمليات قمع واسعة النطاق، لاسيما في حق مناضلي وهياكل الجبهة الإسلامية للإنقاذ، الحزب الفائز في تلك الانتخابات.

وفي هذا الإطار كثف عبد النور علي يحيى من تصريحاته، سواء داخل الجزائر أو في مختلف الدول الأوروبية، معربا عن إدانته للاتهاكات الخطيرة التي تترفعها السلطة في الجزائر.

ففي أبريل 1992 شارك في ندوة عن موضوع الديمقراطية في الجزائر، عُقدت في مدريد، من طرف الحزب الاشتراكي الإسباني.

ودائما في عام 1992، ترأس ندوة في قاعة التعااضدية في باريس، لشجب وإدانة ما يجري من قمع في الجزائر.

في خريف عام 1999، قام عبد النور علي يحيى بجولة خارج البلاد، جاب خلالها دول أوروبا، رفقة جزائريين آخرين من المدافعين عن حقوق الإنسان، منهم على وجه الخصوص المرحوم محمود خليلي، وكان ذلك بمناسبة إصدار معهد الهقار لتقرير واف عن المجازر، فقاموا بإخطار الرأي العام عن هذه الجرائم، وأيضاً بشأن ظاهرة الاختفاء القسري وممارسة التعذيب.

وبما أن الدفاع عن حقوق الإنسان، يسير جنباً إلى جنب مع العمل من أجل إيجاد حل سياسي للأزمة الجزائرية، نجد عبد النور علي يحيى حاضراً في جنيف في يونيو 2000، صحبة العديد من الشخصيات الجزائرية التي تمثل النخبة السياسية والفكرية في البلاد، منهم السادة الهوارى عدي، وعبد الحميد براهمي ومحمد حربي وحسين زهوان، لمناقشة السبل الكفيلة بإخراج البلاد من الأزمة المتولدة عن الانقلاب، وذلك خلال ندوة نظمت لهذا الغرض. وتوج هذا الاجتماع بإصدار "إعلان جنيف" الذي يحدد المبادئ التي ينبغي إتباعها للتوصل إلى حل حقيقي للنزاع في الجزائر.

وسواء تعلّق الأمر بموضوع رفع حالة الطوارئ المعمول بها منذ أوائل عام 1992، أو محاربة الإفلات من العقاب وقوانين العفو، أو الغش في الانتخابات المختلفة، فقد شارك عبد النور علي يحيى بنشاط في جميع الحملات من أجل الحقيقة والعدالة. وخلال العشرة الأولى من قرننا هذا، تعددت تدخلاته عن طريق وسائل الإعلام المختلفة وعبر العديد من المؤتمرات.

في 13 سبتمبر 2003، توفيت زوجت عبد النور علي يحيى لويذة، التي دعمته في نضاله ووقفت إلى جانبه دون كلل طوال حياتها.

وقد ذكر في كتابه، متحدثاً عنها: "ليس بوسع قلبي أن يستوفي حقها ويستحضر ذاكرتها... لقد كانت بمثابة تجسيد للقيم التي تظفي معنى على الحياة، وكانت ترجمة للمبررات التي تجعل الحياة تستحق العيش".

وعزاؤه في وفاتها ما تركت له من الأبناء والأحفاد، الذين يغمرونه بحبهم وعطفهم.

وفي الفترة بين 5 و 8 نوفمبر 2004، شارك عبد النور علي يحيى في باريس في الدورة الثانية والثلاثين للمحكمة الدائمة للشعوب، التي دارت أعمالها عن انتهاكات حقوق الإنسان في الجزائر.

وخلال هذه السنوات كلها، لم تفتّر عزيمة عبد النور علي يحيى، بحيث شارك دون توقّف في الميدان، من أجل تأسيس

وفي الفترة بين 22 و 24 مارس 1996، ترأس في مكسيكو سيتي أعمال المحكمة الدولية المستقلة لمكافحة عمالة الأطفال، التي شارك فيها حوالي عشرين من رجال القانون، جاؤوا من 13 بلداً من القارات الأربع .

وفي 9 نوفمبر 1996، قاد مبادرة أخرى، تسير في نفس اتجاه العقد الوطني، بين أحزاب المعارضة، على غرار ما تمّ في عام 1995، ويتعلق الأمر بالنداء الوطني للسلام، الذي شاركت فيه العديد من الشخصيات المهمة بالبحث عن حل سياسي للأزمة في الجزائر.

وفي 11 يناير 1997، أي بعد خمسة أعوام بالتمام والكمال من تنفيذ الانقلاب، مُنح عبد النور علي يحيى في هيوستن، بالولايات المتحدة الأمريكية، "جائزة روميرو" التي تسلّمها من قبل كنيسة روكو، تقديراً لعمله في تعزيز وحماية حقوق الإنسان.

وقد ساهمت هذه الجائزة في تشجيعه على مواصلة نضاله، إذ انصبّ تركيزه واهتمامه على مأساة أخرى، ما انفكّ يتّسع نطاقها في الجزائر، وكانت حينذاك لا تزال مخفية عن الأنظار، في ظل الجهود الرسمية للتستر عليها، وهي مأساة الاختفاء القسري.

وفي هذا السياق، قام عبد النور علي يحيى في عام 1997، بالمشاركة في تنظيم أولى التجمعات العامة لأسر المختفين، وهي التجمعات التي جوّهت بقمع منقطع النظير من قبل قوات الأمن الجزائرية.

في عام 1999، شارك عبد النور علي يحيى، وعبد القادر حشاني بالإضافة إلى شخصيات أخرى، بنشاط في الحملة الانتخابية، حيث قاموا بزيارة للمرشحين للانتخابات الرئاسية، وطرحوا عليهم السؤال التالي: كيف ستكون جزائر الغد؟ وكيف سيكون وضع الديمقراطية والحريات المدنية؟

ونظراً للمناخ السياسية والأمني السائد حينذاك، وما تميّز به من غلق تام للساحة الانتخابية، واستحالة التحرك السياسي الحر، قرّر المرشّحون بالانسحاب من المنافسة، تعبيراً عن معارضتهم للسياسة المتبعة من قبل السلطة الحاكمة. وهكذا أصبح عبد العزيز بوتفليقة الرئيس الجديد للجزائر في 15 أبريل 1999.

في عام 1999، استلم عبد النور علي يحيى جائزة الجمعية الإسبانية لحقوق الإنسان، علماً أنه قبل عام من ذلك، منحت هذه الجائزة إلى كل من ديسموند توتو، ونيلسون مانديلا.

الإنسان، فقد أُلّف من جملة عدد من الكتب، كتابين مهمين عن حالة حقوق الإنسان في الجزائر:

— "الجزائر: أسباب ولا عقلانية الحرب" الصادر عن دار لارماتون، عام 1996 .

— "كرامة الإنسان"، الصادر في عام 2007 عن دار إيناس. وأُعيد نشر هذا الكتاب في فرنسا عن دار ريف نوف، تحت عنوان «الجزائر، النضال من أجل الكرامة».

ولا يزال عبد النور علي يحيى، الذي يحظى باحترام الجزائريين لا يستطيع أحد منازعته فيه، يواصل حتى يومنا هذا استثمار مكاتته المعنوية في محاولة دءوبة لتحسين أوضاع حقوق الإنسان في الجزائر.

"المهم هو الصمود والدفاع عن النفس وعدم الالتفات إلى ما تمّ إنجازه بل النظر إلى الطريق الطويل المتبقي، وأيضاً التجنّد ومحاولة الشرح، فلا بد من محاورة الناس من أجل إقناعهم بتقديم الدعم." (عبد النور علي يحيى)

الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، على جميع التراب الوطني، والسهر على تحقيق عملية الاستخلاف على يد الشباب .

وُتوّجت هذه الجهود في عام 2005 بعقد مؤتمر الرابطة.

في أعقاب المؤتمر، ترك عبد النور علي يحيى منصبه كرئيس للرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان .

وفي نوفمبر 2008، ونظرا لتعدّد مغادرته للبلد، قام بتوجيه رسالة دعم إلى منظمي الندوة التي انعقدت في جنيف حول "آفاق التغيير السياسي في الجزائر"، والتي شهدت مشاركة عدد من الشخصيات السياسية والنقابية والقانونية من مختلف التوجهات .

ورغم معاركه العديدة في الميدان، يجد عبد النور علي يحيى مع ذلك الوقت والطاقة الكافية للكتابة، حرصا منه على أداء واجب الشهادة والتوثيق لمرحلة مؤلمة من تاريخ الجزائر. وبالإضافة إلى العديد من المقالات المنشورة في الصحف، وما دجته يده تصديرا للكثير من المنشورات المتعلقة بحقوق

Script du court métrage sur le parcours d'Abdenmour Ali-Yahia

« Le concept de dignité humaine est la clef de voûte de la société et son contraire est l'humiliation. Lorsque l'homme est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et la risque. Que se redresse l'homme humilié ! C'est pour la dignité humaine et le respect de la mémoire de tous ceux qui se sont sacrifiés pour elle et ne seront jamais oubliés, qu'il faut lutter. » Extrait de l'avant-propos du livre *La Dignité humaine* de Abdenmour Ali-Yahia.

Maitre abdenmour Ali-Yahia répète souvent qu' : « il ne faut pas regarder le chemin parcouru, mais la route qui reste à parcourir. »

Mais le parcours de celui qui peut être considéré comme le doyen des défenseurs des droits de l'homme dans le monde arabe, mérite d'être exposé.

Abdenmour Ali-Yahia est né le 18 janvier 1921 à Taka un village de la commune d'Ait Yahia, en haute-Kabylie, situé à 10 km de Ain El Hammam et à 50 km de Tizi Ouzou, capitale du Djurdjura.

Taka est le « village aux 13 fontaines ». Il est entouré de genévriers qui ont donné le nom en tamazigh au village, mais on y trouve aussi des oliviers, des grenadiers, des arbousiers et des figuiers.

Abdenmour Ali-Yahia est né dans une famille de lettrés. Son père Amokrane était instituteur et enseignait à Bordj Ménéïel. C'était aussi un homme d'honneur. Dans son village et les localités avoisinantes tout le monde pouvait compter sur ses services. Il n'hésitait pas à braver le froid et la pluie de l'hiver pour aller secourir celui qui appelait à l'aide.

Après des études élémentaires à Taka où il décrocha le Certificat d'études en 1934, Abdenmour Ali-Yahia passe au collège à Tizi-Ouzou où il obtient le Brevet élémentaire. Il rappelle souvent que par dérision et vu les conditions difficiles de l'époque, on appelait ce diplôme le brevet alimentaire, « car il pouvait nous ouvrir les portes du travail. » Il part ensuite à Médéa pour poursuivre ses études secondaires.

Au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, en 1939, Abdenmour Ali-Yahia est instituteur à Souama, près d'Azzazga en Kabylie avant d'être muté à Médéa.

En février 1943, il est mobilisé à Blida par les alliés qui ont repris l'Algérie au régime de Vichy. Il est ensuite affecté à Kenitra au Maroc. Quelques mois plus tard, il débarque avec la 2e DB le 15 août 1944 à St-Tropez. Avec ses camarades, ils font la jonction avec les Américains. Lors de cette opération, il est blessé par un éclat d'obus et transféré à l'hôpital Purpan de Toulouse. Il sera décoré l'année suivante pour ses faits d'armes.

Il rentre en Algérie, à la veille du 8 Mai 1945. Quelques mois après, il est nommé instituteur à Miliana.

Témoin des massacres commis à Sétif, Guelma et Kherrata par les troupes armées et les milices françaises, c'est à Miliana qu'Abdenmour Ali-Yahia décide d'adhérer au Parti du Peuple Algérien PPA-MTLD.

Très tôt, il s'investit aussi dans le syndicalisme algérien. Il appartiendra d'ailleurs au noyau qui crée l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), fondée le 24 février 1956 dans la mouvance du Front de libération nationale (FLN) qu'il a rejoint en 1955.

Le 24 mai 1956, le secrétariat de cinq membres de l'UGTA est arrêté par les services français. Au début de juin 1956, Abdenmour Ali-Yahia est désigné au secrétariat pour remplacer Aissat Idir, arrêté quelques jours auparavant, et qui décédera en 1959 des suites des tortures subies dans les prisons françaises.

Le 7 janvier 1957, quelques jours avant la Bataille d'Alger, et en pleine préparation par le FLN de la grève des huit jours qui devait coïncider avec ouverture de la 11ème session des Nations unies à New York, Abdenmour Ali-Yahia est arrêté. Il passera 15 jours à la Direction de la surveillance du territoire (DST) de Bouzaréah, avant d'être conduit au camp de concentration de Berrouaghia. Il est ensuite

transféré à celui de Paul Cazelles à Ain Oussera puis à celui de Bossuet à Oran.

Après la grève, en février 1957, l'administration coloniale décide d'expulser vers la France son épouse Louisa, enseignante comme lui à l'école de Diar Saada à Alger.

Dans l'ancien camp de Bossuet, Abdenmour Ali-Yahia est présenté devant les 2000 Algériens détenus, considérés comme irrécupérables. Le colonel, accompagné d'un lieutenant, lui demande de crier « Vive la France ! », ce qu'il refuse de faire. Il sera sévèrement battu. Avant de s'évanouir, il criera : « Vive l'Algérie ! ».

Fin novembre 1960, il est expulsé d'Algérie. Il part en France puis rejoint Tunis où il est désigné Secrétaire unique de l'UGTA qui avait son siège à Tunis.

A l'aube de l'indépendance, le 5 juillet 1962, Abdenmour Ali-Yahia est élu député de Tizi-Ouzou à l'Assemblée constituante en septembre de la même année. Il est réélu au sein de la première Assemblée nationale l'année suivante.

Abdenmour Ali-Yahia, participe à la fondation du Front des forces socialistes (FFS) le 29 septembre 1963 et rejoint la dissidence contre la dictature de Ben Bella. Cette dissidence sera suspendue au moment du déclenchement de la « guerre des sables » entre l'Algérie et le Maroc en octobre-novembre 1963.

Au congrès d'avril 1964, Abdenmour Ali-Yahia sera désigné membre du comité central du FLN.

Après le renversement de Ben Bella par le colonel Houari Boumediene, il est nommé par ce dernier, le 10 juillet 1965, ministre des Travaux publics. Une année après, Boumediene lui confie le portefeuille de l'agriculture et le charge du dossier de la « réforme agraire ».

Abdenmour Ali-Yahia démissionne de son poste ministériel en décembre 1967.

En 1968, il entame, à 47 ans, des études en droit et entre en 1972 au barreau d'Alger, après avoir été lauréat de sa promotion.

A la mort de Boumediene, le 27 décembre 1978, c'est le colonel chadli Bendjedid qui prend le pouvoir.

Depuis le début des années 1980, l'avocat Abdenmour Ali-Yahia défendra de nombreuses personnalités algériennes persécutées pour leurs opinions, à l'instar des militants du Parti d'avant-garde socialiste (PAGS), dont Ali Kechid et El Hachemi Cherif, du Mouvement culturel berbère, dont Said Saadi et Arezki Ait-Larbi, et de la Mouissance islamique comme Ali Benhadj, Abbasi Madani et Abdelkader Hachani, ou des journalistes comme Mohammed Benchicou. Il décide de ne pas percevoir d'honoraires pour ce genre d'affaires.

Le 2 octobre 1983, Abdenmour Ali-Yahia connaît une première arrestation postindépendance dans l'affaire Benchenouf, un ancien commandant de bord d'Air Algérie accusé de vouloir lancer un maquis dans les Aurès. Gardé 15 jours au siège de la sécurité militaire, il sera déféré ensuite à la prison de Berrouaghia, qu'il avait connue pendant la guerre d'indépendance. Il ne sera libéré que le 14 mai 1984.

Le 10 juillet 1985, il est à nouveau arrêté avec d'autres militants des droits de l'homme pour avoir constitué le 30 mai 1985, la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH).

On retient contre lui le délit d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Le procès qui se déroule en décembre de la même année à Médéa devant la cour de sûreté de l'Etat est l'occasion d'un grand réquisitoire des accusés contre l'Etat policier.

Abdenmour Ali-Yahia est alors condamné à 11 mois de prison ferme. Il est libéré le 9 juillet 1986.

Mais il sera à nouveau arrêté le 15 décembre de la même année et déporté à Ouargla dans le Sud algérien, où il est mis en résidence surveillée jusqu'au 27 mars 1987. Entre temps le pouvoir avait concocté une autre ligue des droits de l'homme qui s'est accaparée du sigle de la LADH, déjà connue au plan international.

A cette époque, plusieurs villes du pays connaissent des émeutes. Elles aboutiront aux révoltes d'octobre 1988 en particulier à Alger.

La répression sera brutale et sanglante. L'armée investit la rue avec ses chars et ses armes automatiques. Des centaines de jeunes émeutiers et manifestants sont tués, des dizaines subiront la torture.

Cette révolte d'octobre 1988 oblige le pouvoir à faire des concessions. Il promet des réformes. Début novembre 1988, Chadli Bendjedid organise un référendum sur une révision constitutionnelle. A la veille de ce scrutin, Abdenmour Ali-Yahia participe à un meeting de mobilisation pour la démocratie sur le campus de Bouzaréa, près d'Alger.

Une nouvelle Constitution est adoptée le 23 février 1989, et les autorités sont contraintes de reconnaître la Ligue le 26 juin 1989. Elle renaîtra sous le nom de Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH).

La légalisation de cette institution est perçue par son président à la fois comme une victoire, une impulsion et une motivation supplémentaire pour continuer la lutte pour la défense des droits humains.

Cette lutte va prendre une autre ampleur à la suite de l'interruption du processus électoral par le coup d'Etat du 11 janvier 1992, et la répression qui allait s'abattre en particulier sur les militants et les structures du Front islamique du salut, parti sorti vainqueur des élections.

Abdenmour Ali-Yahia multiplie ses déclarations en Algérie et en Europe pour condamner les dérives graves du pouvoir.

En avril 1992 il participe à un colloque sur la démocratie en Algérie, organisé à Madrid par le parti socialiste espagnol.

Toujours en 1992, il anime une conférence-débat à la salle de la Mutualité à Paris, pour dénoncer la répression en Algérie.

En janvier 1993, il anime une autre conférence-débat à Genève, sous le thème : « Où va l'Algérie ? »

Abdenmour Ali-Yahia est l'un des premiers à évoquer, dans ses conférences, les arrestations arbitraires, la pratique de la torture à grande échelle et l'existence des camps de concentration dans le Sud algérien.

En novembre 1994 et janvier 1995, face au refus catégorique du pouvoir d'engager un dialogue avec l'opposition, sept formations politiques algériennes se réunissent à Rome sous l'égide de St Egidio pour chercher une solution politique au conflit algérien. Abdenmour Ali-Yahia participe activement à ces deux rencontres.

A l'issue de ces réunions est signée le vendredi 13 janvier 1995, la Plateforme du contrat national pour une solution globale, politique et pacifique de la crise algérienne qui, selon Abdenmour Ali-Yahia, « ouvrait la voie au pluralisme politique, syndical et culturel, au multipartisme, à l'alternance au pouvoir, au respect des droits de l'homme, à la défense des libertés collectives et individuelles, à la liberté d'expression, au refus de la violence pour prendre ou garder le pouvoir. »

La plate-forme de Rome est rejetée par le pouvoir algérien et vivement critiquée par ses relais médiatiques qui rejette tout compromis avec la mouvance du Front islamique du salut.

Mais Abdenmour Ali-Yahia ne se décourage pas et multiplie les efforts en Algérie et à l'étranger pour faire accepter l'initiative de paix.

Ainsi, on le retrouve quelques mois plus tard à Londres, en Espagne en compagnie des signataires de la plateforme pour tenter de la remettre en selle.

Il part ensuite en Allemagne où il est reçu au Parlement. Il explique aux autorités allemandes le danger encouru par les réfugiés algériens qui doivent être extradés vers l'Algérie.

Toujours en 1995, il partira à Montréal pour animer une conférence-débat sur la situation des droits de l'homme dans son pays.

Entre le 22 et 24 mars 1996, il préside à Mexico City le Tribunal international indépendant contre le travail des enfants, qui a regroupé une vingtaine de juristes de 13 pays de quatre continents.

Le 9 novembre 1996, il est à l'origine d'une autre initiative qui va dans le même sens que le contrat national conclu entre les partis

d'opposition en 1995: l'Appel national pour la paix qui rassemble de nombreuses personnalités en quête d'une solution politique à la crise en Algérie.

Le 11 janvier 1997, cinq ans jour pour après le coup d'Etat, il reçoit à Houston, aux Etats-Unis, le « Romero Award » de la Rothko Chapel pour son œuvre dans la promotion et la défense des droits de l'homme.

Cette distinction va l'encourager à continuer son combat. Il va se pencher sur un autre drame qui prend de plus en plus d'ampleur en Algérie et qui à ce moment est encore passé sous silence. Il s'agit du drame des disparitions forcées.

Ainsi, il participe, dès 1997, à l'organisation des premiers rassemblements publics des familles de disparus, rassemblements qui sont réprimés par les forces de sécurité algériennes.

En 1999, Abdenmour Ali-Yahia, Abdelkader Hachani et d'autres personnalités s'investissent dans la campagne électorale et rendent visite aux candidats de l'élection présidentielle pour leur poser la question: Que sera l'Algérie de demain? Qu'en sera-t-il de la démocratie et des libertés publiques?

Le jeu électoral étant verrouillé, les candidats pour marquer leur opposition, se retirent de la compétition. Abdelaziz Bouteflika devient le nouveau Président de l'Algérie le 15 avril 1999.

En 1999, Abdenmour Ali-Yahia reçoit le prix de l'Association espagnole pour les droits de l'homme. Une année avant, cette distinction avait été décernée à Desmond Tutu et Nelson Mandela.

A l'automne 1999, il part en tournée en Europe, en compagnie d'autres défenseurs algériens des droits de l'homme, dont le défunt Mahmoud Khelili, à l'occasion de la publication par l'Institut Hoggar d'un rapport sur les massacres. Ils alerteront l'opinion publique sur ces crimes, mais aussi sur les disparitions forcées et de la torture.

Et comme la défense des droits de l'homme, et de la recherche d'une solution politique au conflit algérien, vont de pair, on le retrouve à

Genève en juin 2000, en compagnie de plusieurs personnalités algériennes, représentant l'élite politique et intellectuelle du pays, dont Lahouari Addi, Abdelhamid Brahimi, Mohamed Harbi et Hocine Zehouane, pour discuter lors d'un colloque de la sortie de crise. Cette rencontre sera couronnée par une « Déclaration de Genève » qui énonce les principes à suivre en vue d'une solution réelle au conflit algérien.

Qu'il s'agisse de la levée de l'état d'urgence en vigueur depuis début de 1992, de la lutte contre l'impunité et les lois d'amnistie, la fraude lors des différents scrutins, Abdenmour Ali-Yahia s'engage activement dans toute campagne oeuvrant pour la vérité et la justice. Durant les années 2000, il s'exprime souvent dans la presse et intervient lors de nombreuses conférences.

Le 13 septembre 2003, son épouse Louisa décède. Durant toute sa vie, elle l'a soutenu dans son combat.

Il écrit dans son livre : « Ma plume ne suffit pas à évoquer son souvenir... Elle a justifié les valeurs qui donnent son sens à la vie et les raisons pour lesquelles elle vaut d'être vécue. »

Il se consolera par les enfants et petits enfants qu'elle lui a laissés et qui le comblent d'affection.

Entre le 5 et 8 novembre 2004, Abdenmour Ali-Yahia participe à Paris à la 32e session du Tribunal permanent des peuples sur les violations des droits de l'homme en Algérie.

Durant toutes ces années, Abdenmour Ali-Yahia s'est beaucoup investi sur le terrain afin d'établir la LADDH sur tout le territoire national et assurer la relève de la jeunesse.

Ces efforts sont couronnés en 2005 par le Congrès de la Ligue.

A l'issue de ce congrès, il quitte la présidence de la LADDH.

En novembre 2008, empêché de se déplacer, il enverra un message de soutien à un colloque sur les « Perspectives de changement politique en Algérie », qui a regroupé à Genève

plusieurs personnalités politiques, syndicales et juridiques d'horizons divers.

Malgré ses nombreux combats sur le terrain, Abdenmour Ali-Yahia trouve le temps et l'énergie d'écrire pour témoigner et documenter une étape douloureuse de l'histoire algérienne. En plus des nombreux articles de presse et de préfaces à des publications sur les droits de l'homme, il est l'auteur, entre autres de deux livres instructifs sur la situation des droits de l'homme en Algérie :

— « Algérie : Raisons et déraison d'une guerre » publié chez L'Harmattan en 1996

— « La dignité humaine », publié chez Inas en 2007. Ce livre sera réédité en France par

Riveneuve, sous le titre « Algérie, combat pour la dignité ».

Abdenmour Ali-Yahia, qui jouit d'une notoriété chez les Algériens que nul ne peut lui contester, continue à ce jour à user de son autorité morale pour tenter de faire progresser la situation des droits de l'homme en Algérie.

« L'important c'est de rester debout, de se défendre, de ne pas regarder seulement ce qui a été fait avant mais de regarder le chemin à faire qui encore très long, de se mobiliser et d'essayer d'expliquer, parce qu'il faut dialoguer avec les gens pour les amener à défendre votre position. » (Abdenmour Ali-Yahia)

صور عرضت في الفلم

Photos montrées dans le court métrage



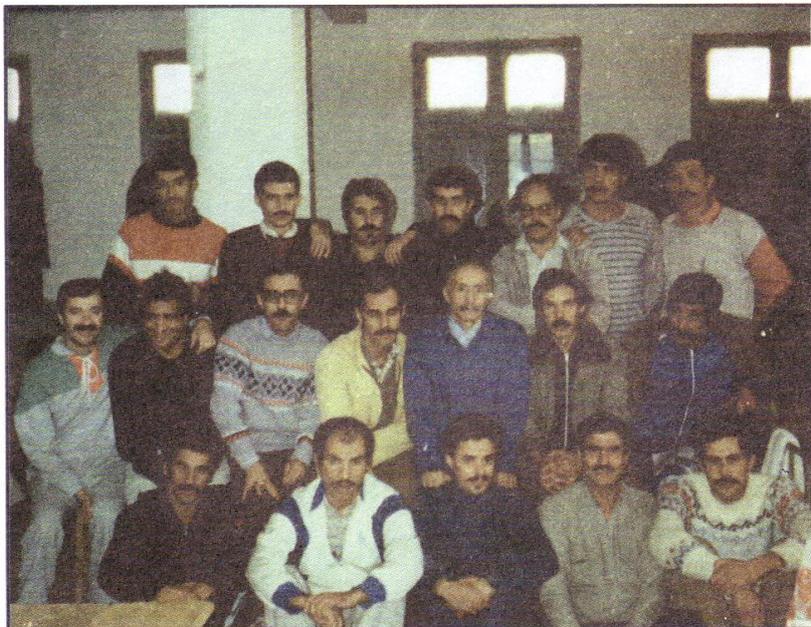
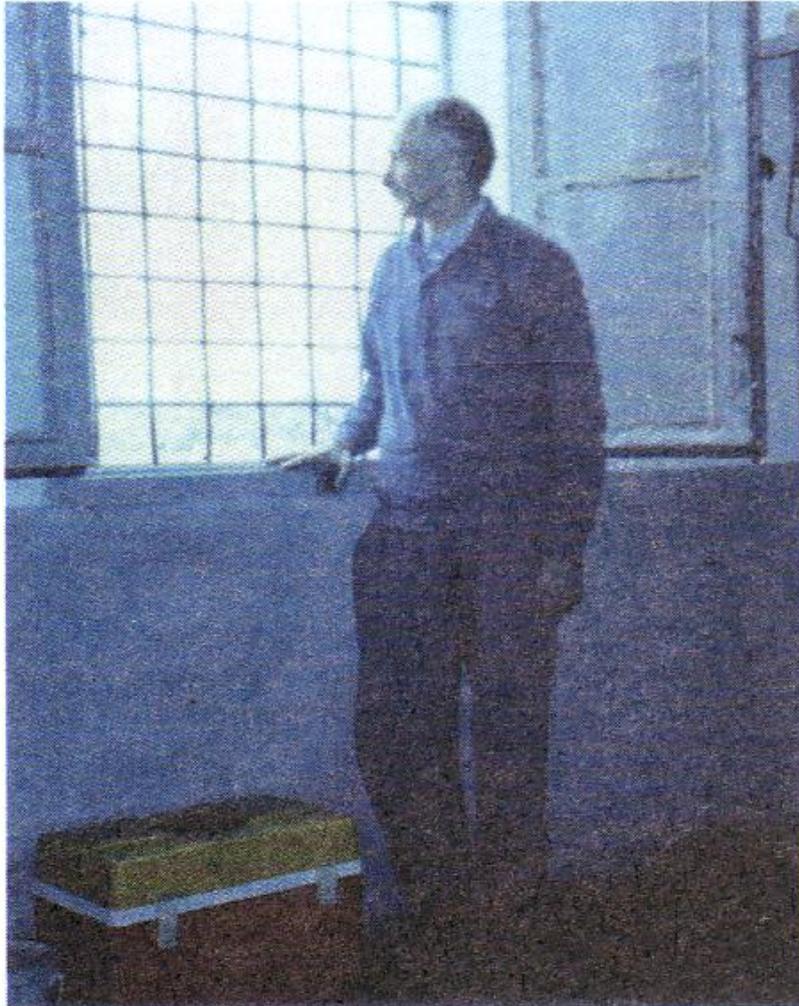
En famille



En poste ministériel



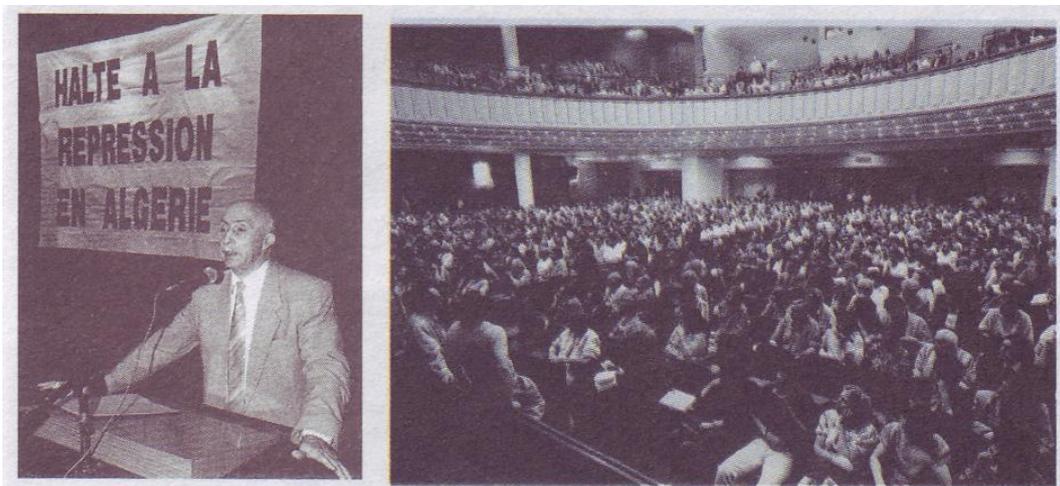
En détention à la prison de Berrouaghia



En détention à la prison de Berrouaghia



Début novembre 1988, à la veille du référendum sur une révision constitutionnelle, Abdenmour Ali-Yahia participe à un meeting de mobilisation pour la démocratie sur le campus de Bouzaréa.



Toujours en 1992, Abdenmour Ali-Yahia anime une conférence-débat à la salle de la Mutualité à Paris, pour dénoncer la répression en Algérie.



En avril 1992 Abdenmour Ali-Yahia participe à un colloque sur la démocratie en Algérie, organisé à Madrid par le parti socialiste espagnol.



Janvier 1993, lors d'une conférence-débat sur l'Algérie à Genève.



Rencontres de Sant'Egidio : Rome novembre 1994, Janvier 1995



Rencontres de Sant'Egidio : Rome novembre 1994, Janvier 1995



Rencontres de Sant'Egidio : Rome novembre 1994, Janvier 1995



Rencontres de Sant'Egidio : Rome novembre 1994, Janvier 1995



En 1995, il partira à Montréal pour animer une conférence-débat sur l'Algérie.



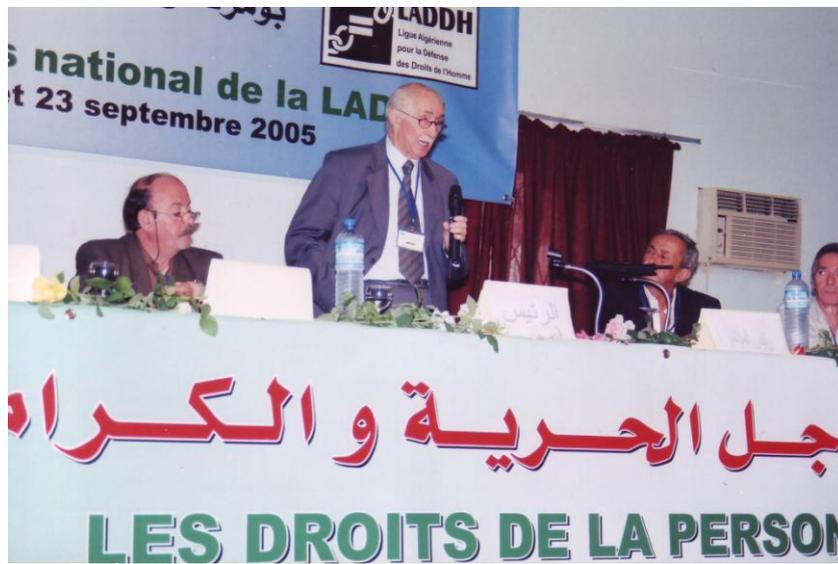
Entre le 22 et 24 mars 1996, Abdenmour Ali-Yahia préside à Mexico City le Tribunal international indépendant contre le travail des enfants.



A l'automne 1999, Abdenmour Ali-Yahia part en tournée en Europe, en compagnie d'autres défenseurs algériens des droits de l'homme, dont le défunt Mahmoud Khelili.



En juin 2000, à Genève lors d'un colloque sur l'Algérie.



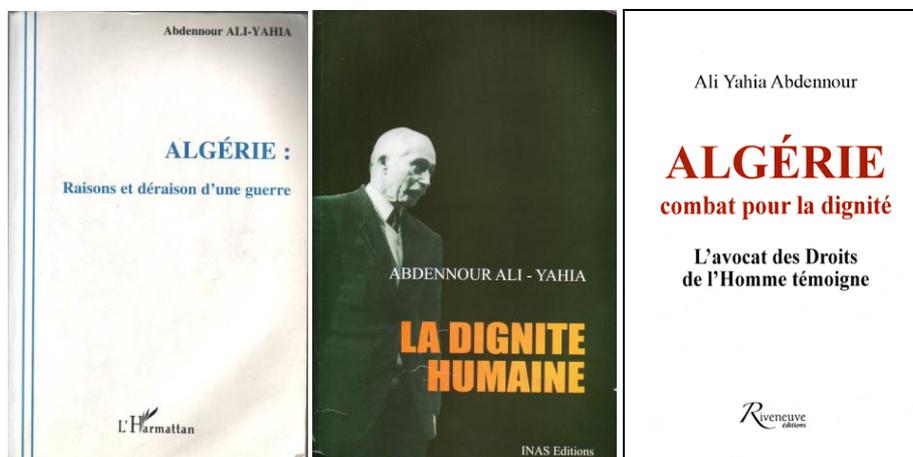
Congrès de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme en 2005



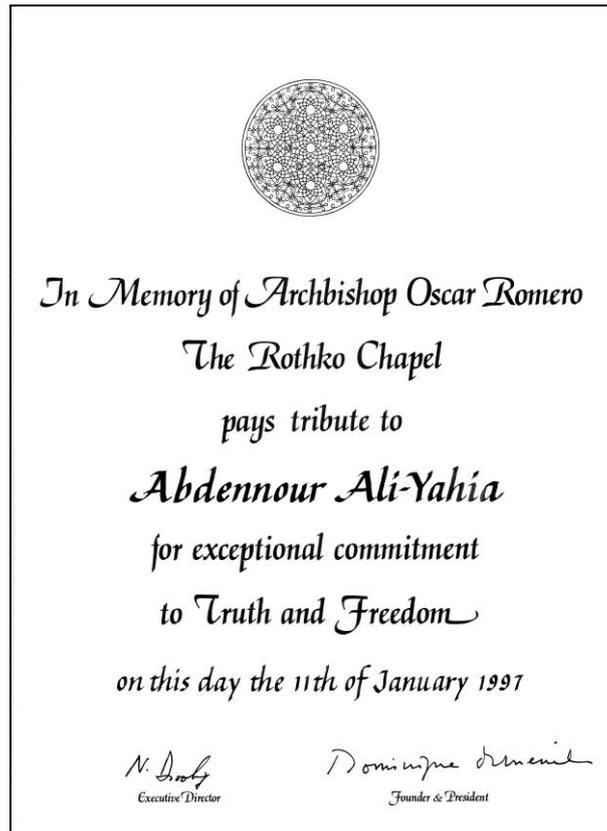
Congrès de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme en 2005



Décembre 1989, à New York lors d'une cérémonie organisée par Human Rights Watch. Abdenmour Ali-Yahia y représente l'Afrique



Ouvrages de Me Abdenmour Ali-Yahia



Le 11 janvier 1997, il reçoit à Houston, aux Etats-Unis, le « Romero Award » de la Rothko Chapel.



En 1999, Abdenmour Ali-Yahia reçoit le prix de l'Association espagnole pour les droits de l'homme.

"كلمة الأستاذ رشيد مصلي، المدير القانوني لمؤسسة الكرامة، ألقاها بمناسبة حفل تسليم "جائزة الكرامة"

السبب نلاحظ أنّ العديد من أولئك الذين ينخرطون للنضال في هذا المجال، في وقت السلم، تتعقد ألسنتهم، وتخفت أصواتهم عندما يكون المجتمع في أمس الحاجة إليهم.

إذا كان ثمة شخص واحد، في الجزائر، بعد الانقلاب العسكري الذي وقع في كانون الثاني / يناير 1992، ظل صامدا، واقفا على قدميه، لا يعرف الانكسار، متحديا الصعاب والإكراهات، ليقول لا للانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان التي ترتكها السلطة، فذلك الشخص هو بالتحديد الأستاذ عبد النور علي يحيى.

لقد شاهدتم مساره الطويل المفعم بالحوية، في البداية، خلال الحقبة الاستعمارية، كمناضل من أجل الحرية، ثم في مجال الدفاع عن العمال بصفته نقابي وأحد مؤسسي الحركة النقابية الجزائرية، مع الإشارة إلى ملازمته إحدى الثوابت التي لم تفارقه أبدا، وذلك حتى بعد استقلال البلاد، المتمثلة في إداثته لجميع أشكال الانحرافات والتجاوزات من قبل النظام الحاكم.

وهكذا، عندما شهدت البلاد غداة الانقلاب العسكري، عمليات حشد واسعة واقتياد الفائزين في الانتخابات التشريعية لعام 1991 نحو معسكرات الاعتقال وممارسة التعذيب على نطاق واسع وبشكل منهجي، إلى جانب حالات الإعدام بدون محاكمة وحالات الاختفاء القسري، نجده هنا أيضا، وككل مرة، حاضرا، لا يتأخر عن القيام بما يؤمن به .

أما الكثير من أولئك الذين كانوا يدعون أنهم مناضلون للدفاع عن حقوق الإنسان، فقد انتقدوه وعابوا عليه وعاتبوه على توليّه الدفاع عن الضحايا السيئة، الذين لا يستحقون، من وجهة نظر هذا الفئة من المدافعين الانتقائيين عن حقوق الإنسان، الدفاع عنهم، كما شاهدنا ذلك متجسدا من خلال تصرف مجموعة من المحامين، وهم يديرون ظهورهم، ويغمضون عيونهم في أروقة قاعات المحاكم، عندما تصادف أعينهم أعين المتهمين، في أوضاع يرثى لها، بملابس رثة عالقة بأجساد منهكة مخضبة بالدماء .

وقد تولى الأستاذ علي يحيى الدفاع عن جميع الضحايا، بغضّ النظر عن معتقداتهم السياسية أو أفكارهم، وذلك لسبب بسيط، وهو كونهم ضحايا لا أقل ولا أكثر، وهذا كاف بالنسبة له.

كل ما أريده، هو فقط أن أقدم في هذا المقام وبكل بساطة، شهادتي اليوم أمامكم جميعا، لأقول أنّ الأستاذ علي يحيى كان

إنه لشرف عظيم لمؤسستنا أن تستضيف وترحب بالأستاذ المحامي السيد عبد النور علي يحيى، بصفته الفائز الأول بـ "جائزة الكرامة"، الجائزة التي تمّ إنشاءها من قبل مجلس أمناء المؤسسة.

وما لا شك فيه أنّ الأستاذ علي يحيى يُعدّ واحدا من الرواد والركائز الثقيلة في مجال الدفاع عن حقوق الإنسان في الجزائر والعالم العربي، كما أنه دون شك عميد هذا الحقل، وإنني لا أعتقد أنّ هناك الكثير من المدافعين عن حقوق الإنسان، ممن لا يزالون ملتزمين ومستمرين في مسارهم هذا وقد بلغوا سنه، أي 88 عاما.

كما لا يخفى عليكم جميعا أنّ وضعية حقوق الإنسان تكون جد حساسة ومثيرة للقلق، بشكل أساسي وقبل كل شيء أثناء نشوب الأزمات واحتدام التوترات واندلاع الحروب واستفحال النزاعات الداخلية، حيث تكون الساحة مسرحا لارتكاب معظم الانتهاكات، لاسيما أكثرها خطورة، كالإعدام بدون محاكمة، وحالات الاختفاء القسري والتعذيب وعمليات إلقاء القبض والاعتقالات التعسفية، وهي ذات الانتهاكات التي تشكّل مجال اهتمام مؤسستنا وشغلها الشاغل في العالم العربي.

ومن ثمّ، ففي مثل هذه الظروف على وجه التحديد، تكون، أو ينبغي أن تكون، جهود تعبئة المدافعين عن حقوق الإنسان في الميدان، في أوج عطائها، سعيا منها إلى كشف وإدانة كافة تجاوزات السلطة التي تنتهك الحقوق الأساسية للنفس البشرية، كما يتعيّن على المدافعين عن حقوق الإنسان العمل الحثيث لوضع حد لهذه الانتهاكات.

كما أنه في مثل هذه اللحظات العصيبة، يكون فيها الضحايا، جميع الضحايا وعائلاتهم، في أمس الحاجة إلى الحماية والمساعدة، بل يحتاجون فيها إلى مجرد أذن صاغية متفهمة تستمع إليهم، ويبحثون فيها عن كل من بوسعه أن يقدم لهم أي نوع من أنواع المساعدة أو المواصاة.

ولكن للأسف الشديد، ففي مثل هذه اللحظات تحديدا، نادرا ما نجد المدافعين عن حقوق الإنسان حيث يجب أن يكونوا، مع العلم أنّ هذا الغياب يكون بسبب عامل الخوف الذي يستولي على معظمهم فيشل حركتهم .

بالتأكيد نتفهم هذا الوضع، فطبيعة الحكم المستبد لا تحب الشهود، بل وفي أغلب الأحيان، يكون مناضلو حقوق الإنسان هم تحديدا الضحية الأولى لهذه الأنظمة، ولهذا

وظل الأستاذ صامدا، شامخا، ثابتا في دعمه الملتزم لسجناء الضمير وضحايا التعذيب، وأمهات المفقودين في أصعب اللحظات.

ولهذه الأسباب كلها، فكلّ ما أصبو إليه، هو فقط تقديم شهادتي على ذلك، وأقول له بصدق وبكل بساطة: شكرا لكم على تواجدهم في المكان الصحيح والعصيب، في تلك اللحظات، التي كان المعذبون في الأرض في أشد الحاجة إليكم. شكرا لكم.

دائما مسلّحا بقدر كبير من الشجاعة، حاضرا في أحلك الأوقات وأكثرها صعوبة ومصيرية بالنسبة للضحايا .

تلك الأوقات العصيبة التي كنّا نقوم فيها معا بزيارة موكلينا في السجون، بينما عناصر الشرطة والأمن العسكري تلاحقنا وتقتفي آثارنا، إلى درجة أننا لم نكن على يقين بالعودة أحياء سالمين بين ذويها، وكان كل يوم نقضيه نعتبه رجحا وانتصارا .

Allocution de Me Rachid Mesli, directeur juridique de la Fondation Alkarama, à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award »

Bien sûr c'est un grand honneur pour notre organisation d'accueillir parmi nous Maître Abdenmour Ali-Yahia qui est le premier lauréat du prix « Alkarama Award » que le Conseil de fondation vient d'instituer.

Me Ali-Yahia est incontestablement l'un des pionniers et des piliers de la défense des droits de l'homme en Algérie et dans le monde arabe. Il en est aussi incontestablement le doyen et je ne pense pas qu'il existe beaucoup de défenseurs des droits de l'homme encore et aussi engagés que lui à 88 ans.

Comme vous le savez, c'est surtout et d'abord en situation de crise et de tensions, guerres ou conflits internes, que la situation des droits humains est la plus préoccupante et où l'on recense sur le terrain le plus de violations et parmi les plus graves comme les exécutions sommaires, les disparitions forcées, la torture ou les arrestations et détentions arbitraires ; ces violations dont précisément notre organisation s'occupe dans le monde arabe.

C'est donc en particulier dans ce genre de contexte que la mobilisation des défenseurs des droits humains sur le terrain doit ou devrait être la plus forte pour dénoncer les dérives des pouvoirs qui violent les droits fondamentaux de la personne humaine et faire en sorte que ces violations cessent.

C'est aussi à ces moments là que les victimes, toutes les victimes et leurs familles ont le plus besoin de protection et d'assistance ou simplement d'une oreille compatissante pour les écouter et de quelqu'un pour les soutenir et les consoler.

Mais c'est malheureusement et justement à ces moments là que les défenseurs des droits de l'homme se font les plus rares car ils ont peur.

On peut bien sûr le comprendre, les dictatures n'aiment pas les témoins, et les premières victimes sont souvent, justement, les militants des droits humains. Ainsi, beaucoup de ceux qui s'engagent en temps de paix se taisent le moment où justement on a le plus besoin d'eux.

Si en Algérie, après le coup d'Etat militaire de janvier 1992 un homme est resté debout pour

dire non aux atteintes massives des droits de l'homme commises par le pouvoir, c'est bien Me Abdenmour Ali-Yahia.

Vous avez pu voir son long parcours de militant pour la liberté d'abord durant l'époque coloniale, pour les travailleurs ensuite en tant que syndicaliste et l'un des fondateurs du mouvement syndical algérien mais aussi, avec une constance qui ne s'est jamais démentie après l'indépendance du pays, pour dénoncer toutes les dérives du régime en place.

Alors, lorsqu'au lendemain du coup d'Etat militaire, les vainqueurs des élections législatives de 1991 connaîtront les camps de concentration, la torture, les exécutions sommaires et les disparitions forcées, il sera là encore une fois.

Et beaucoup de ceux qui se prétendaient des militants des droits de l'homme lui ont reproché de défendre les mauvaises victimes, comme ces avocats qui détournaient pudiquement les yeux dans les couloirs des palais de justice lorsqu'ils croisaient les prévenus en sang et en larmes.

Me Ali-Yahia a défendu toutes les victimes quelles que soient leurs convictions politiques ou leurs idées, simplement parce qu'elles étaient des victimes.

Je veux seulement et simplement témoigner aujourd'hui que Me Ali-Yahia avec beaucoup de courage et dans les moments les plus difficiles pour les victimes était présent.

Les moments où nous nous rendions ensemble visiter nos clients dans les prisons, que nous étions suivis par la police et la Sécurité Militaire, que nous n'étions pas sûrs de revenir vivants auprès des nôtres et que chaque jour était un jour de gagné.

Il est resté debout pour soutenir les détenus d'opinion, les victimes de tortures et les mères de disparus dans les moments les plus difficiles.

Alors je veux seulement témoigner de cela et lui dire simplement : Merci d'avoir toujours été là dans ces moments où les damnés de la terre avaient le plus besoin de toi.

رسالة من د. أحمد مناعي، مناضل تونسي عن حقوق الإنسان، تمت قراءتها أثناء حفل تسليم "جائزة الكرامة"

التسعينات، من الأنظمة ومن فتوية وإقصاء وخبوية المنظمات الكبرى لحقوق الإنسان، يشهدون بالعرفان للأستاذ عبد النور علي يحيى وللمرحوم محمود خليلي وغيرهما، أن سَخَرُوا سمعتهم العالية وسلطتهم الأدبية الكبيرة لفضح وتكسير منطق الاستصاليين.

وفي النهاية، أجدد تقديري واحترامي للكريم صاحب جائزة الكرامة، وأترحم على روح المرحوم محمود خليلي الذي فقدناه منذ حوالي سبع سنوات، وأشكر جزيل الشكر كل القائمين على منظمة الكرامة وأخص منهم بالذكر الأخوين عباس عروة ورشيد مصلي اللذان فكرا في استدعائي لهذا الحفل الذي أتغيب عنه أسفا لأسباب صحية.

والسلام

د. أحمد المناعي

ملاحظة: لقد رجعت الآن إلى وطني و أرضي، وأنا بصدد غرس بستان زيتون، ستحمل كل زيتونة فيه "لا شرقية ولا غربية يكاد زيتها يضيء ولو لم تمسه نار، نور على نور، يهدي الله لنوره من يشاء" اسم مناضل عرفته، وستحمل الأولى اسم عبد النور علي يحيى.

الإخوة الأعزاء في منظمة الكرامة بجنيف، السلام عليكم جميعا و بعد،

أهنئكم وأشكركم جزيل الشكر على حسن اختياركم للأستاذ عبد النور علي يحيى لتلقي الجائزة الأولى لمنظمة الكرامة هذا العام، و لا أحسب أن أحدا أولى بها منه.

فقد كرس هذا الرجل الحكيم الوقور حياته لنصرة قضية الكرامة الإنسانية بل جعل منها رسالته في الحياة منذ عقود، ودافع في الجزائر وفي فضائنا المغاربي وفي غيره من الأماكن، عن حقوق الإنسان، كل الحقوق وكل الناس، دوما تميز بينهم، وكل ذلك بشجاعة منقطعة النظير، ومثابرة نادرة وأمانة مثالية وكفاءة عالية، وفوق ذلك مع التواضع.

إني وكل الذين تأثروا بكفاح الرجل وبسيرته منذ عقدين، نعتبر الأستاذ عبد النور علي يحيى المعلم الذي ندين له بالوفاء الدائم. وإني على يقين بأن رؤيته للكرامة الإنسانية كـ"حجر الزاوية للمجتمع"، كما شرحها في كتابه الأخير، ستكون النبراس المضيء لنضالات أجيال الغد.

الإخوة الكرام،

إن كل المناضلين، مهما كانت مراتبهم صغيرة أو كبيرة وكل ضحايا الانتهاكات بالخصوص، الذين عانوا الأمرين طيلة عقد

**Message de Dr Ahmed Manai, défenseur tunisien des droits de l'homme,
lu à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award »**

Chers tous,

Je félicite et remercie vivement l'équipe dirigeante de la Fondation Alkarama, d'avoir fait le bon choix et pensé à décerner le prix « Alkarama Award 2009 » à Maître Abdenmour Ali-Yahia.

Ce vénérable sage, qui a fait de la cause de la dignité humaine son sacerdoce, défendu depuis des décennies, en Algérie, dans notre espace maghrébin et au-delà, les droits de l'homme, les droits de tous les hommes, sans distinction aucune, avec un immense courage, une constance déconcertante, une honnêteté exemplaire et une compétence incontestable. Avec la modestie en plus.

Pour ceux, dont je suis, que l'œuvre et le combat exemplaires de l'homme et du militant ont profondément marqué, depuis deux décennies, Abdenmour Ali-Yahia est le Maître auquel ils vouent une indéfectible fidélité. Parions que sa vision de la dignité humaine « clef de voûte de la société », tracera la voie des luttes à venir pour les générations futures.

Tous les militants des droits de l'homme, grands et petits, mais surtout toutes les victimes des violations de toutes sortes, qui ont profondément souffert, tout au long des années 1990, de l'ostracisme, de l'exclusion et du sectarisme des grandes chapelles des droits de l'homme, sont reconnaissants à Maître Abdenmour Ali-Yahia, mais aussi à feu Maître Mahmoud Khalili et d'autres, d'avoir usé de tout leur prestige et de leur grande autorité morale pour mettre à nu et casser la logique des éradicateurs.

Enfin, un vibrant hommage au Lauréat du prix « Alkarama Award 2009 », une pensée à la mémoire de notre frère et ami Maître Mahmoud Khalili qui nous a quittés il y aura bientôt sept ans, mes plus vifs remerciements à l'ensemble de l'équipe dirigeante de la Fondation Alkarama et surtout aux amis Abbas Aroua et Rachid Mesli, d'avoir pensé à m'inviter à cette cérémonie à laquelle je ne peux assister, à mon grand regret, pour des raisons de santé.

En fidèle amitié.

مداخلة غاني، شاعر فاليرياني من أصل جزائري، في حفل تسليم جائزة الكرامة

مساء الخير،

المقتطف الأول:

الدفاع عن النفس البشرية، مهما كانت معتقداتها السياسية أو الاجتماعية أو الثقافية أو الدينية، تلكم هي القضية التي نذرتُ نفسي لها، من أجل أن تنتصب المرأة والرجل المستهانان. واجبي هو العمل والحديث والكتابة وتحمل المخاطر، لأنّ الذي يبقى صامتا أمام الظلم يصبح شريكا فيه. إنّ الحديثين الذين تميّرت بهما نهاية الألفية الثانية هما عالمية حقوق الإنسان وعدم قابليتها للتجزئة، وهو الشرط الأساسي لتجاوز الخصوصيات الوطنية والمميزات الثقافية.

المقتطف الثاني:

لقد قمْتُ مع غيري من المناضلين بتعبيد طريق حقوق الإنسان بإيقاظ الحس وتكوين الوعي واستصراخ الإرادات الطيبة، لأجل أن يعمل كلٌّ من موقعه، حسب طبعه ومزاجه والمسؤولية الملقاة على عاتقه، وأن يسعى بما أوتي من حساسية وذكاء لخدمة الديمقراطية التي تمثّل، رغم ضخامة المهمة، مصدر القوة والثقة والرضا.

إنّ السبيل التي اخترتها بفخر واعتزاز والتي ألهمت كل حركة من حركاتي اليومية لجعل عملي متوافقا مع فناعاتي، ليست سبيل البغضاء بل هي سبيل السلم والأخوة التي سلكتها بشجاعة وحذر وبعد نظر. ينبغي بذل كل شيء في سبيل القضية التي ندافع عنها، وفي مقدمة ذلك بذل النفس.

يجب توجيه كل الأنظار لأفق الأمل، حيث لا أحد يجني رأسه ولا أحد يثني ركبتيه، حيث يتواجد كلٌّ في موقعه بعزة وكرامة وارتياح للعمل حسب طبعه، والبذل قدر المستطاع.

شكرا على إصغانتكم.

أنا لاجئ
أنا حجر في أحشائي النار

أنا صوت شعب ملثم مقهور

أنا صوت فتاة في العشرين
سُرق عشيقها لأجل أمن البلادأنا قرية جبلية بين أشجار التين والزيتون
أمسّت حطاما لأجل أمن البلادأنا نظرة عجوز مذهلة
تفتش عن اسم ابنها
في قائمة الإرهابيين القتلى
ابنها الحميم الوحيد
الذي قُتل لأجل أمن البلادأنا صمت أطفال رجعوا من المدرسة
فوجدوا الأب والأم في بركة من الدماء
لأجل أمن البلادأنا حجر في أحشائي النار
فإن أردت نورا
فاضرب يمينك الحجرأقرأ على مسامعكم الآن مقتطفين من كتابات الأستاذ عبد
النور علي يحيى.

**Intervention de Ghani, poète valaisan d'origine algérienne,
à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award »**

Bonsoir,

Je suis un réfugié
Je suis le feu tapis dans la pierre

Je suis la voix d'un peuple pris en étau et qui
souffre en silence

Je suis le cri de ces femmes jeunes et belles,
A qui l'on a enlevé l'amour pour la raison
d'état

Je suis des villages perchés sur les montagnes
au milieu d'oliviers et de figuiers,
Aujourd'hui rasés au napalm, pour la raison
d'état

Je suis le regard hagard, de cette mère qui
cherche le nom de son fils sur la liste de
terroristes abattus...

Un fils qu'elle a vu naître innocent, et devenu
terroriste pour la raison d'état

Je suis le silence des enfants, à qui on a enlevé
l'enfance, et qui en rentrant de l'école ont
trouvé leurs parents égorgés et mourir au
milieu de leur sang...

Je suis le feu tapis dans la pierre...
Si tu es de ceux qui font jaillir l'étincelle, alors
frappe !

Je vous lis maintenant deux extraits des écrits
de Maître Abdenmour Ali-Yahia.

Extrait 1

Défendre toute personne humaine
indépendamment de ses croyances politiques,

sociales, culturelles, religieuses, est la cause
que je défends, afin que se redresse la femme
et l'homme humiliés. Mon devoir est d'agir, de
parler, d'écrire, de prendre des risques, car
qui reste muet devant une injustice en devient
complice. Les deux faits marquants de la fin du
2ème millénaire sont l'indivisibilité et
l'universalité des droits de l'homme, condition
sine qua non du dépassement des
particularismes nationaux et des spécificités
culturelles.

Extrait 2

J'ai creusé avec d'autres militants le sillon
profond des droits de l'homme, éveillé les
esprits, formé les consciences, sollicité les
bonnes volontés afin que chacun a sa place
agisse selon sa propre nature, son propre
tempérament, sa propre responsabilité, se
mettre avec la sûre intuition de son cœur et le
regard de son intelligence, au service de la
démocratie qui est malgré l'ampleur de la
tâche, source de force, de confiance et de
satisfaction.

La voie que j'ai choisie avec fierté et qui a
inspiré chacun de mes gestes quotidiens pour
accorder mon action avec mes convictions,
n'est pas celle de la haine, mais celle de la paix
et de la fraternité, abordée avec courage,
prudence et hauteur de vue. Il faut tout
donner à la cause que l'on défend et d'abord se
donner soi-même.

Tous les regards doivent être tournés vers un
horizon d'espoir, où personne ne baissera la
tête, où personne ne pliera le genou, où
chacun à sa place aura la fierté et la dignité
d'agir selon sa nature et se trouver à l'aise
pour donner sa mesure.

Merci de votre attention.

"رسالة من الأستاذ ماريو جيرو، من جماعة سانت إيجيديو، تمت قراءتها أثناء حفل تسليم "جائزة الكرامة"

وكان بإمكانه وقتئذ أن يشعر بالرضا عن النفس وعمّا أُجْرِه، أو كان من المحتمل أن يبأس ويستسلم بسبب الصعوبات التي اعترضت طريقه، في معركة غير متناهية.

ولكن لم يحدث أيّ شيء من كل ذلك. لم يكن أمامي، لا ذلك الرجل المحبط، منكسر الأجنحة، ولا الشخص الراضي عن النفس وعن إنجازاته، بل كنت أرى أمامي مناظلاً حقيقياً، نذر نفسه للدفاع عن الجنس البشري، وقد احتفظ بكامل قواه المعنوية والروحية المستمدة من عفوان شبابه، مخضرة بتجربة رصينة وعميقة.

وأصدقكم القول، فعندما يكون المرء بصحبته، لا يدري إذا كان يتوجب عليه الوقوف إجلالاً أمام ما يتميز به هذا الرجل من حيوية أم التعبير عن الاحترام لما يتحلى به من حكمة، إتباع دربه المفعم بالإصرار الملتب، أم تقدير صبره الجيولوجي. وفي كل الحالات، ينبغي القيام بالأمرين معا .

تعلمون أننا حاولنا معا إخراج البلاد من الأزمة العنيفة التي هوت في برائتها، وذلك من خلال استخدام سلاح الحوار والنقاش والتسوية السياسية. وقد أطلق حينذاك على هذه المحاولة الصادقة والنبيلة اسم "عرض للسلام". وتعلمون كلكم ما آلت إليه تلك المبادرة .

وثمة شيء احتفظ به في ذاكرتي وأشارككم إياه هذه الليلة، وهو القوة الإنسانية بل - أود أن أضيف هنا - القوة الروحية التي يمتلكها الأستاذ علي يحيى، والتي شكلت على الدوام بالنسبة لأولئك الذين كانوا إلى جانبه، سببا إضافيا لكنه ضروري لا غنى عنه، وهو ما أسميه القوة الناعمة والصلابة الرحيمة.

بالفعل، لقد أدرك الأستاذ علي يحيى في وقت مبكر جدا أنّ الحرب والعنف هما "أم جميع أشكال الفقر"، وبالتالي فهما حاضنتا الكراهية، وكان يفضل بدلها سبيل الكلمة والثقة التي يجب وضعها في الإنسان، وذلك حتى في أصعب الأوقات وأكثرها عتمة، عندما يتحوّل الناس أعداء لبعضهم البعض. وقد قاوم على الدوام روح العصر، دون أن يزلق ليسقط في فخ الاستسلام والخوف أو ازدياء الآخر، وهي على ما يبدو الآفات الرئيسية المنتشرة في عصرنا. وهو بهذا المعنى يجسّد مثالا على مغزى أن يظل المرء "إنسانا" حتى عندما يُفْتقد البشر، بالمعنى الإنساني، أي لما تهيم اللإنسانية على كل شيء.

"غالبا ما تتأذى آذاننا عندما يصل إلى مسامعها ما يقوله بعض الناس، الذين رغم ما يحركهم من حماسة دينية ملتبهية، يجانبون الصواب والدقة في الحكم على الأوضاع ويفتقرون إلى الرزانة الواجب التحلي بها عند النظر إلى الأمور وتقديرها. وفي الحالة الراهنة التي يجتازها المجتمع، فهؤلاء الناس لا يرون سوى الخراب والمصائب، وقد ألقوا القول في كل مناسبة أنّ عصرنا قد تدهورت حالته بشكل عميق على مر القرون الماضية، وهم بذلك يتصرفون كما لو أنّ التاريخ، وهو معلم الحياة، ليس لديه ما يفيدهم به... ومن هذا المنطلق، يبدو لنا أنه من الضروري أن نعرب عن اختلافنا الكامل مع أنبياء الشؤم هؤلاء، الذين يندرون دائما بقرب وقوع الكوارث، كما لو أنّ العالم قد اقترب من نهايته." البابا يوحنا الثالث والعشرون

"كل الشعوب طيبة بطبعها. فالجميع يستحق الاحترام والإعجاب. لقد رأيت بشرا يعانون، جميعهم في حاجة إلى الحب. وحتى إذا كانوا سيئين، ربما يعود ذلك لأنهم لم يصادفوا الحب الحقيقي... كما أعلم أيضا أنّ هناك قوى الظلام، قوى شيطانية، تستحوذ أحيانا على الأفراد أو الشعوب. ولكن مع ذلك، فحب الله أقوى من الجحيم، وفي حب الخالق نجد الشجاعة الكافية التي تجعل من الممكن حب الناس..." البطريك أتناغوراس

أصدقائي الأعزاء،

يسرني اختياركم هذا، الذي من خلاله تكرمون اليوم الأستاذ عبد النور علي يحيى، الصديق، والعميد الحقيقي في مجال الدفاع عن حقوق الإنسان في الجزائر وفي غيرها من الأماكن .

تعلمون جيدا كم هو غال على قلوبنا بلده، وكما نتمنى أن يعمّ السلام والسكينة والرخاء في كافة ربوعه. وفي مسار مجتثنا عن هذه القيم، التقينا الأستاذ علي يحيى، ويمكنني القول أننا لم نفتق أبدا منذ ذلك الحين.

ولما تعرّفت عليه لأول مرة، كانت وراءه خبرة واسعة عبر مسار طويل ونشط، سواء كان ذلك خلال الكفاح من أجل الاستقلال وتأسيس جزائر عهد جديد، أو بعد ذلك، في كفاحه الدؤوب من أجل حماية حقوق الإنسان. وقد دفع نتيجة اختياراته هذه، ثمنا باهظا، كلفه السجن والترحيل من البلاد.

العجز، يتعذر فيه إيجاد حلول للمشاكل المطروحة على البشرية. وسيكون حينئذ من الضروري أكثر من أي وقت مضى، أن نقدم أنفسنا، للتوسط، والتواصل [...] لتتوسل إلى رحمة الله، لكي تعم هذه الرحمة البشرية جمعاء."

اسمحوا لي، بهذه الكلمات، أن أهنتكم على اختياركم، الذي أود أن أضيف إليه ما أكثبه من مودة واحترام للأستاذ علي يحيى، هذا الرجل الذي قلّ مثله في زماننا، رجل التعاطف والمواساة، حتى في زمان العجز، رجل مخلص وصادق لأنه تشفع للآخرين.

وإنّ الدرس الذي لقنه لنا جميعا، هو لزوم الثقة، أكثر من أيّ وقت مضى، بالإنسان وبالمستقبل.

وإنّ قدرته على تصوّر بناء مجتمع لا يكون أكثر عدلا فحسب، ولكن مجتمع يمكننا العيش فيه معا، رجالا ونساء، من مختلف الثقافات والأديان والمعتقدات والإيديولوجيات والأفكار والمناهج، فهذه القدرة هي بمثابة مثال لنا جميعا.

وإنّ ما قام به من عمل، كما نعلمه جميعا، لم يكن من دون أثر، بل قد أتى أكله في اتجاهات عدة، وقد توجّه عمله على وجه الخصوص نحو مخاطبة الكثير من القلوب، وإننا جدّ مدركون أنّ الثورات المبدعة التي تترك بصماتها على مسار التاريخ، هي فقط الثورات المتولّدة عن تحويل القلوب.

كتب ذات مرة أحد الحكماء المسيحيين المحبين لبلاد المشرق، وهو ورينيه فوايوم قائلا: "ربما سنجح عصرا من تاريخ البشرية، يكون هذه المرة عصر الرحمة في عهد استحكام مناخ

Message de Prof Mario Giro, de la Communauté de Sant'Egidio, lu à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award »

« Il arrive souvent que... nos oreilles soient offensées en apprenant ce que disent certains qui, bien qu'enflammés de zèle religieux, manquent de justesse de jugement et de pondération dans leur façon de voir les choses. Dans la situation actuelle de la société, ils ne voient que ruines et calamités; ils ont coutume de dire que notre époque a profondément empiré par rapport aux siècles passés ; ils se conduisent comme si l'histoire, qui est maîtresse de vie, n'avait rien à leur apprendre... Il nous semble nécessaire de dire notre complet désaccord avec ces prophètes de malheur, qui annoncent toujours des catastrophes, comme si le monde était près de sa fin. » Pape Jean XXIII

« Tous les peuples sont bons. Chacun mérite le respect et l'admiration. J'ai vu souffrir les hommes. Tous ont besoin d'amour. S'ils sont méchants, c'est peut-être qu'ils n'ont pas rencontré le véritable amour... Je sais aussi qu'il y a des forces sombres, démoniaques; qu'elles s'emparent parfois des hommes ou des peuples. Mais l'amour de Dieu est plus fort que l'enfer. Dans son amour nous trouvons le courage d'aimer les hommes... » Patriarche Athénagoras

Chers amis,

Je suis heureux de votre choix par lequel vous honorez aujourd'hui Maître Abdenmour Ali-Yahia, un ami et un véritable doyen dans la défense des droits de l'homme en Algérie et ailleurs.

Vous savez bien combien son pays nous tiens à cœur, tout comme sa paix, sa prospérité, sa sérénité. Dans la quête de ces valeurs, nous avons rencontré Maître Ali-Yahia. J'ose dire qu'on ne s'est plus jamais quittés.

Lorsque je l'ai connu il avait déjà une longue expérience derrière lui, soit celle de l'époque de la lutte pour l'indépendance et pour une Algérie nouvelle, soit ensuite, dans son inlassable bataille pour la défense des droits de l'homme. A cause de ses choix, il avait déjà payé lourdement, par la prison et la déportation.

Il pouvait donc se sentir un homme déjà satisfait de son parcours. Ou alors il pouvait être un homme résigné à cause des difficultés d'un combat sans fin.

Rien de tout cela. En face de moi, il n'y avait ni un brisé ni un comblé, mais un véritable combattant de l'humain, qui gardait toute la force de l'esprit de son jeune âge enrichie par une mure et profonde expérience.

En vérité, quand on est avec lui on ne sait pas si on doit admirer sa vitalité ou respecter sa sagesse, suivre son ardeur enflammée ou apprécier sa patience géologique. Il faut toujours faire les deux.

Vous le savez, ensemble nous avons essayé de faire sortir le pays de la crise violente dans laquelle il était tombé, en utilisant les armes du dialogue, du débat, du compromis politique. Cette tentative honnête et noble, a été nommée à l'époque une « offre de paix ». Vous en connaissez les péripéties.

Ce que je garde dans ma mémoire, et que je partage avec vous ce soir, c'est la force humaine et — j'ajoute — spirituelle de Maître Ali-Yahia, qui a toujours constitué, pour ceux qui étaient à ses côtés, une raison supplémentaire mais incontournable, de ce que j'appellerais une vigueur douce et une fermeté compatissante.

En effet, Maître Ali-Yahia a pris conscience très tôt que la guerre et la violence sont « la mère de toutes les pauvretés » et par conséquent de la haine. Il leur a préféré la parole et la confiance dans l'humain, même dans les temps difficiles et obscurs, lorsque les hommes deviennent des ennemis. Il a toujours su résister à l'esprit des temps, sans sombrer dans la résignation, la peur ou le mépris de l'autre, qui semblent être les grandes maladies de notre temps. Il est en ce sens un exemple de ce que signifie rester « un homme » même lorsque il n'y a plus d'hommes, lorsque domine l'inhumain.

Sa capacité à imaginer une société, non seulement plus juste, mais où il est possible de vivre ensemble, hommes et femmes de

cultures, religions, confessions, idéologies, idées et approches différentes, est un exemple pour nous tous.

Son action, nous le savons, n'a pas été sans effets mais elle a produit des fruits en plusieurs directions. Elle a surtout parlé à beaucoup de cœurs. Nous en sommes conscients : les seules révolutions créatrices de l'histoire sont nées de la transformation des cœurs.

Un sage chrétien qui aimait l'Orient, René Voillaume, a écrit une fois : « Peut-être nous allons rentrer dans une époque de l'histoire du genre humain qui sera le temps de la

compassion dans l'impuissance de trouver des solutions aux problèmes posés. Il sera alors plus que jamais nécessaire de nous offrir en intercession, en communion [...] pour supplier la miséricorde de Dieu de se répandre sur tous les hommes ».

C'est par ces mots que je vous félicite de votre choix auquel j'ajoute mon adresse de respectueuse affection pour Maître Ali-Yahia, un homme rare, un homme de compassion même aux temps de l'impuissance, un homme vrai parce qu'il a intercédé pour les autres.

Sa leçon c'est qu'il nous oblige encore et encore à croire en l'homme et à l'avenir.

كلمة الأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى خلال حفل استلامه جائزة الكرامة لحقوق الإنسان

سيداتي، سادتي،

هذه الدولة صوابها وتوازنها. وهناك ثلاثة مبررات تحظى بالأسبقية وتأتي قبل ذريعة المصلحة العليا للدولة، وهي: القانون في مواجهة الظلم، والحرية في مواجهة الطغيان، والإنسانية ضد الوحشية.

لقد عطل تطبيق الحقوق والحريات التي يكفلها الدستور، وخضعت لتقييد على نحو مفرط، عن طريق سن المراسيم، والتشريعات والقرارات التنظيمية، وخاصة نتيجة تعسف الإدارة. وإن دساتير البلاد، التي بلغ عددها خمسة خلال 47 سنة من عمر الاستقلال، تتعرض، رغم عدم تطبيق سوى النزر القليل منها، للمراجعة والاستنفاد حتى قبل تطبيقها. وكل ما من شأنه أن يكشف الوجه القبيح القمعي الحقيقي للدولة، يتم كتم أنفاسه وخرس لسانه، ومن هذا المنطلق نشهد تعريض القانون لشكل من أشكال التعذيب، حيث ينتزع منه ما تريده السلطة السياسية، كلما زادت هذه السلطة اخرافا.

وإلى كل أولئك الذين يريدون التغاضي عن الانتهاكات الخطيرة لحقوق الإنسان التي ترتكبها السلطة السياسية، نذكرهم بكلمات المفكر والكاتب الفرنسي "ألير كامو": "الآن، لا يوجد هناك مكفوفين، أو صم أو بكم (عن الشهادة على الجرائم) بل متواطئين فقط."

1- حالة الطوارئ

تشكل حالة الطوارئ خطرا على الديمقراطية وحقوق الإنسان والحريات الفردية والجماعية.

لقد نجم عن إلغاء الجولة الثانية من الانتخابات التشريعية، وانقلاب 11 يناير 1992 الذي تلا ذلك، سن حالة الطوارئ في 9 فبراير 1992 التي انزلت نحو فرض حالة الحصار عن طريق قرار غير منشور، في 25 يوليو 1993. وإن حالة الطوارئ التي تشكل مرحلة حزينة ومؤلمة في تاريخ بلادنا، والتي لا تزال سارية المفعول إلى يومنا هذا، سمحت ميدانيا، بفتح 9 معسكرات اعتقال في الصحراء، مما يُعد بمثابة وصمة عار ورعب، من العلامات البارزة التي ميزت القرن 20، حيث تم الزج داخل هذه المعسكرات بما يقارب الـ 18000 من مناضلي الجبهة الإسلامية للإنقاذ.

إن الاعتقال الإداري الذي أجبر الآلاف من الجزائريين على دفع ثمن معتقداتهم السياسية والدينية، من خلال حرمانهم من الحرية وفقدان سبل الرزق، تم تنفيذه في انتهاك صارخ للقوانين المحلية والمواثيق والاتفاقيات الدولية في مجال حقوق الإنسان، التي صادقت عليها الجزائر، والتي تنص على

بادئ ذي بدء، أتقدم بجزيل الشكر إلى مؤسسة الكرامة والقائمين عليها على دعوتهم لي للاحتفاء بالذكرى السنوية الواحدة والستين للإعلان العالمي لحقوق الإنسان، وعلى تكريمي بجائزة الكرامة الأولى. وأرى من الواجب عليّ قبل كل شيء أن أستحضر ذكرى جميع نشطاء حقوق الإنسان، من جميع أنحاء العالم، الذين ضحوا بأنفسهم لمحاربة الظلم لكي ترى الحرية النور، ولمواجهة القمع بتفان ليشهد العالم ولادة حقوق الإنسان.

وكان الشعب الجزائري حاضرا في ذلك الوقت الذي كان فيه العمل جاريا لتعبيد الطريق وإعداده من أجل تحرير البلاد من نير الاستعمار، عن طريق الكفاح المسلح، كما أن هذا الشعب كان حاضرا أثناء موسم البذر والعتاء، حيث كان مُعْرَضًا لشتى أصناف المخاطر، ومستتبسلا في تقديم التضحيات الجسام في سبل وطنه، لكنه لم يلبث أن تم إبعاده وإقصائه وقت جني ثمار جهوده وتضحياته.

إن النظام السياسي في الجزائر، السائد إلى يومنا هذا، قد فرض نفسه على الشعب في عام 1962 بالقوة، مستخدما شتى وسائل العنف، وبذلك استبدل الهيمنة الاستعمارية بهيمة زمرة منبثقة عن قيادة جيش الحدود. وهكذا استُبدل شعار "الثورة من الشعب وإلى الشعب" بشعار آخر، فحواه "من دون شعب وضد الشعب"، حيث أصبح حق الشعب الجزائري في تقرير مصيره، وهو الحق الذي كافح من أجله بثبات وعزم، طيلة سبع سنوات ونصف، أصبح هذا الحق حقا للدولة كي تتصرف بمقتضاه في مصير الشعب.

كل ثورة يعقبها تطوّر يقوم بمحوها. فتهيمش الشعب الجزائري وإبعاده عن جميع مراكز صنع القرار، أصبح نهجا سلوكيا متبعًا، يسمح للسلطة الدكتاتورية المركزية المتفردة بترسيخ وجودها وتخليد بقائها.

تتعرض حقوق الإنسان في الجزائر إلى انتهاكات شاملة من جل النواحي، وعلى نحو استثنائي، وهي اليوم في وضع الدفاع عن النفس.

إن تعاقب الأحداث السياسية يذكرنا بأن حقوق الإنسان لا تُمنح، بل تُنتزع وتُستحق، بحيث لا بد من خوض كفاح مستميت لكي تحظى هذه الحقوق بالاحترام والدعم وتوسيع نطاق تنفيذها. فبالنسبة لحقوق الإنسان، إن ذريعة المصلحة العليا للدولة ليست سوى خدعة يلتجأ إليها عندما تفقد

وتعتبر الولاية الرئاسية الثالثة للرئيس بوتفليقة ولاية زائدة عن اللزوم، وقد جاءت عن طريق تنفيذ انقلاب دستوري، تم خلاله تعديل الدستور للسماح له بالبقاء في السلطة، وهو يتولى بذلك مهام رئيس الدولة ورئيس السلطة التنفيذية ووزير الدفاع، الأمر الذي حوّل الحكومة إلى ملحقة تابعة للرئاسة وجعل من غرفتي البرلمان، مجرد غرفتين للتسجيل، مع الرغبة العارمة للرئيس في التنظيم والمراقبة والتوجيه والتحكم في كل شيء. وقد انصاع البرلمان وجهاز العدالة لخدمته وتخليا عن صلاحياتهما الدستورية. ولم يعد البرلمان في الواقع سوى منتجعا مريحا للتقاعد، مخصص لأطر أحزاب الائتلاف الحكومي الثلاثة.

وإنّ الوزراء الذين تجاوزوا كثيرا مصداقيتهم السياسية، لا يزالون يتشبثون بمراكزهم في السلطة، بشكل لا يعود بالنفع العام. وما يلفت الانتباه، هو ذلك التسابق المحموم بينهم في تحسّس رغبات الرئيس، تجنباً سقوط اعتبارهم في عينيه، أو سعياً إلى الحصول على ترقية إضافية. ولا يشكل طول عمر الوزراء في مناصبهم علامة استقرار، بل هو عامل أساسي يساهم في صناعة الهشاشة الاقتصادية، ويؤدي إلى السخط الاجتماعي. وفي كنف مملكتنا الجمهورية، كل المقرّبين، المتواجدين في مدار الرئيس، مثلهم مثل الرئيس نفسه، لا يسري عليهم ما يسري على عامة الناس، ومن ثم فلا يمكننا أن نتوقّع من مثل هذه السلطة شيئاً ذا بال، بوسعه أن ينتشلنا من هذا المأزق، نظراً لأنّ هذا النظام يمثّل في حد ذاته لب المشكلة.

4- العدالة

لم تعد المحاكم والهيئات القضائية الأماكن التي تتحقق بين جدرانها العدالة، بل أصبحت مجرد هيئات سياسية، يقاضي فيها النظام السياسي معارضيه. وتحتكر السلطة القائمة جهاز العدالة الذي أضحي مجرد ظلّ لهذه السلطة، بسبب انصياعه لها على المستوى العضوي والوظيفي، فكان من الطبيعي أن تنكسر شوكة هذه العدالة التي كانت يوماً ما شاحخة ثم فترت ذمتها شيء ما، إلى أن تدرجت لتكبو على ركبتيها فينتهي بها المطاف بحيث أصبحت تزحف على بطنها. وإنّ المحاكمات والأحكام الصادرة لا يمكن اعتبارها بتاتا إجراءات عدلية بل مجرد قرارات تصدر عن أجهزة العدالة، تخص القضايا السياسية وقضايا الرأي، وفقاً لتعليمات تصدرها السلطة عن طريق وزير العدل والأجهزة الأمنية. وتُطرح في هذا الباب مشكلة ارتباط العدالة بالسلطة القائمة، ولا بد من قول ذلك، بل والصّدع به بصوت عال، حتى يسمعه الجميع: يجب أن تسترجع العدالة كرامتها وشرفها، وعليها أن ترتقي لتكون في مستوى دولة القانون، وتستوحي قدرتها من كفاءة قضائها وأمانتهم ونزاهتهم، سعياً منها لكسب احترام المواطنين.

أن حرمان النفس البشرية من الحرية، هو من اختصاص العدالة، ولا يجوز أن يتم بمجرد رسالة محتومة تصدرها السلطة التنفيذية.

ويُعدّ رفع حالة الطوارئ شرطا لا غنى عنه من أجل تحرير المجالات السياسية والإعلامية، ولممارسة الحريات الفردية والجماعية.

2- التعذيب

هذا الصنف المتطرف من أصناف الإرهاب الفردي أصبح جزءاً لا يتجزأ من عمليات التحقيق، محل محلها أو يقترن بها. وهناك رسائل عديدة، تم التحقق من صحتها، يعبر فيها العديد من السجناء ومخاميم وعائلاتهم بقوة وقلق شديد وضيق مرير وغضب، تفيد أنه طيلة العقدين الماضيين تمت ممارسة تعذيب ممارسة لا يمكن بأيّ حال من الأحوال اعتبارها مجرد أخطاء أو حوادث معزولة أو انحرافات فردية ميدانية، بل هي ممارسة إدارية يجري العمل بها، تستخدمها الأجهزة الأمنية، التابعة للسلطة العسكرية والمدنية على حد سواء. ومن أجل الحد من ممارسة التعذيب، التي أصبحت معروفة لدى العام والخاص، بل والقضاء عليها بشكل نهائي، لا بد من توافر الشهود الذين يتعيّن عليهم الصّدع بما تعرّضوا له، والتحرّك الحثيث من أجل تثقيف الجماهير وتحسيسها بالموضوع.

وتفرض الاتفاقية الدولية لمناهضة التعذيب لعام 1984، على الدول التي صادقت عليها، أن تحيل إلى سلطاتها القضائية، كل من ارتكب جريمة التعذيب، بغض النظر عن جنسيته، أو جنسية ضحاياه، وبغض النظر عن بلد ملجأه حيث ينعم بالعيش الفرير فيه، أو يكون فيه عابر سبيل.

3- السلطة

تقلص العمل السياسي إلى مجرد تقنية للاستحواذ على السلطة وممارستها. ومن المعلوم أنه، عندنا، يتم الوصول إلى سدة الحكم إما عن طريق انقلاب بقوة السلاح، أو انقلاب بواسطة الاقتراع، أو عن طريق انقلاب دستوري. فالرئيس عبد العزيز بوتفليقة، الذي ما زال يحمل العديد من ندوب الماضي، يستأثر بشكل شبه كلي بالسلطة التي تحوّلت بين يديه على مر السنين، إلى ملكية جمهورية، والتي يحتفظ بها من خلال فرض تطويق بوليسي للشعب، بالإضافة إلى التشجيع على الوشاية وسط المواطنين على نطاق واسع، وممارسة القمع الذي لا يمكنه حل المشاكل بل يعمل على القضاء على أولئك الذين يطرحونها، وتسوية التناقضات عن طريق القضاء على الخصوم.

5- الفساد

ولأنّ لهم فرص معقولة لكسبها. وعندما يكون الاقتراع حراً ونزيهاً يكون الانتصار للديمقراطية. أما الغش الانتخابي، الذي يعتبر إرثاً استعمارياً ضاراً في القدم، فقد زادت حدته واتسع نطاقه منذ استقلال البلاد، بحيث أصبح سمة ملازمة ووثيقة الصلة بالأعراف السياسية المعتمدة في البلد، حاضرة في كل المواعيد الانتخابية. وهي بذلك تمس بأركان سلطة الدولة وتقوّض دعائمها وتمس بمصداقيتها، فضلاً على كونها لا تضيء المشروعية لا على المنتخبين ولا على المؤسسات المنبثقة عنها. وإن العبث بصناديق الاقتراع وتزوير نتائجها، وكذا الانتخابات الصورية، وضع المنتخبين مسبقاً، ما هي في واقع الأمر سوى عملية سطو انتخابي وشكل من أشكال البطلة السياسية. وفي المقابل تشكل المقاطعة لهذه الانتخابات سلاحاً سياسياً، ذا تأثير نفسي كبير، وكما نعلم فإنّ الجزائريين لم يشاركوا بأعداد كبيرة في الانتخابات وذلك ليقينهم بأنّ الممارسات التي تشوه الانتخابات وعمليات الاختيار الحر للناخبين تجري بصورة دائماً. وإنّ المجلس الدستوري، الذي يمثّل أعلى هيئة قضائية في البلاد، والوحيد صاحب صلاحية إبطال مفعول القرارات المنبثقة عن الاقتراع العام، والمتمثلة في القانون والانتخاب، هذا المجلس الدستوري لم يرتق للأسف إلى المستوى اللائق، لكي يرى الجزائريون أنهم ممثلون بحق وصدق من خلال هذه الهيئة، التي لم تعد في واقع الأمر سوى مؤسسة في خدمة السلطة لا غير.

7- حرية التعبير

تشكّل حرية التعبير حقاً أساسياً للحياة الاجتماعية والثقافية، حقاً لا غنى عنه للإبداع العلمي والفني. إنّ التلفزيون الحكومي اليتيم والإذاعات المملوكة حصراً للدولة، ما هي إلا وسائل إعلام ودعاية، ذات قوة هائلة، تمارس نوعاً من الدكتاتورية الناعمة، حيث أنها تنتج قوالب تفكير جاهزة، تساعد على تبليغ عقول الجزائريين، فكل ذلك مائل أمام الأعين ليذكرنا بأن السلطة لا تقبل التقاسم، وأن كل توجه سياسي أو ثقافي أو اجتماعي، لا يمكن أن ينبع إلا من فوق، من الرئيس نفسه، وهو لا يمكن أن يقبل بأي سلطة موازنة.

وتشتمل مهنة الصحافة على مخاطر جنائية جسيمة، ومن ثمّ فمن المستعجل إدانة القمع الممارس ضد الصحفيين، والذي بلغ بعمليات الاعتقال الأخيرة، والأحكام الصادرة ضد الصحفيين في مختلف أنحاء العالم، مستوى لم يعد مقبولاً.

8- الحرية الدينية

لا تفصل هذه الحرية عن حرية التعبير والرأي، وهي مكرسة على الصعيد الدولي بموجب المادة 18 من الإعلان العالمي

إنّ انتعاش الفساد لا يمكن فصله عن ممارسة السلطة، فهو ينخر كالعنبرنا أوصال أعلى مستويات الدولة، وجهاز العدالة في المقام الأول، ويتم ذلك على جميع المستويات وفي جميع المجالات. فعلى الصعيد الاقتصادي، يجري إبرام العديد من الصفقات، عن طريق معاملات نقدية، وعينية، مما يسهل عمليات الفساد. وقد أضحت الفساد أسلوب حياة وتسيير حكومي، حيث أن عائدات النفط تتم إدارتها وفق النموذج الإقطاعي البائد، في ظل تعميم شامل وتام، بعيداً عن كل شكل من أشكال المراقبة.

ومن نافلة القول أنّ المال يمنح السلطة، والسلطة تدرى المزيد من المال، وبناء عليه، فمن شأن رقابة صارمة أن تكشف الستار عن فضاء سياسي ومالية عديدة وجسيمة، سواء من حيث المبالغ المحوّل، والشبكات المتورطة فيها، أو من حيث سعة نطاق ممارستها. فالمسؤول الذي ترضى عنه السلطة، لا يمكن متابعتها قضائياً متى كان على خلاف مع القانون بتهمة الاختلاس، أو رميه فريسة للرأي العام عبر وسائل الإعلام.

6- الديمقراطية

إنّ الديمقراطية التي هي صناعة السلطة ومراقبتها، والتي تشكل النظام السياسي للسلطة التي تحصل على الموافقة الحرة دون إكراه، تتحقق عن طريق التناوب، وبفضل إقامة سلطات موازنة، يكون فيها التنظيم من خلال أحكام القانون وسيادته، الأمر الذي يسمح بتوسع مجال حرية المواطنين.

ويعود سبب التدهور السياسي والأخلاقي للمؤسسات إلى غياب التناوب على السلطة، الأمر الذي يكرس استمرار نفس الزمر ونفس المصالح، متمشيين بمقاليدهم الحكم خلال فترة طويلة. وما زال التناوب المنشود الذي لم يتحقق منذ الاستقلال، يشكل ضرورة ملحة. ولتحقيقه يجب العمل على تحفيز ذوي الإرادات الصادقة وتنبيه النفوس وإيقاظ الضمائر، بحيث يسعى كل فرد انطلاقاً من مكان تواجدته، ووفق طبيعته الخاصة، ومزاجه الخاص، وحسب المسؤولية الملقاة على عاتقه، وبناء على ما يعتقده صحيحاً بفضل ما يملكه من ذكاء وحنس منبثق من أعماق قلبه، إلى وضع نفسه في خدمة الديمقراطية التي لا تزال، على الرغم من ضخامة المهمة، مصدراً للقوة والحرية والعدالة، ذلك لأنه لا وجود للحرية بدون عدالة، ولا عدالة بدون حرية.

إنّ جهود الشباب الذين يمثلون الحياة والأمل والمستقبل، يجب توجيهها نحو تحقيق الديمقراطية، لأنّ المعركة معركتهم،

وهناك فجوة سحيقة بين، من جهة، أقلية تتمتع بمستوى معيشي يساوي بل ويفوق مستوى أغنى البلدان في العالم، ومن جهة أخرى، الغالبية العظمى من السكان، الذين يعانون من انخفاض مضطرب لقدرتهم الشرائية سنة بعد سنة، بلغ درجة لم يعودوا قادرين فيها على تلبية احتياجاتهم الأساسية. وإنّ هذا الوضع مرشح لتجدد النزاعات المعزولة، بمزيد من القوة، وعلى نحو منسق.

11- حالات الاختفاء القسري

ما الذي حدث للمفقودين؟ هذا هو السؤال المؤرق الحقيقي المطروح على الجميع! أهُم موتى دون أن يتمّ تكريمهم بمراسيم الدفن، ومن دون مقابر يزورها الأقارب، أم أحياء دون وجود؟

وما فتئت أسر المفقودين توجه صيحات الاستغاثة والإنذار وتوجه النداءات العاجلة إلى السلطة تستصرخهم: "ماذا صنعتم بالمفقودين؟ لقد أخذتموهم أحياء، فأعيدوهم إلينا أحياء كما أخذتموهم!". ويُقدّر عددهم بحوالي 20000، مع الإشارة إلى أنّ عدد المفقودين في الأرجنتين بلغ 8960 حالة، وفي التشيلي 3500 حالة.

إنّ الظروف السياسية والقانونية غير متوفرة في جزائر اليوم للتمكين من محاكمة المسؤولين عن ارتكاب الجرائم ضد الإنسانية، أولئك الذين يوجدون الآن، أو كانوا في فترة من الفترات، على رأس هرم الدولة، ويتمتعون بحماية تجعلهم يفلتون من العقاب، نظرا لمكانتهم في السلطة التي تضيء عليهم نوعا من الحصانة تعفيهم من تحمّل تبعات المسؤولية عن كافة الجرائم.

12- الميثاق من أجل السلم والمصالحة الوطنية

إنّ المصالحة الوطنية التي كان من المفروض أن تكون بمثابة مشروع سياسي كبير قد تمّ اختزالها في بُعدها الأمني، في محاولة من أصحابها لتبرئة موظفي الدولة، من عناصر الجيش ورجال الدرك والشرطة من جميع الرتب، وتبييض صفحاتهم ومن تمّ تكريس ظاهرة الإفلات من العقاب، ذلك لأنه من حيث الوقائع ومن حيث الحقوق، ليس هناك ما يجول دون مثولهم أمام المحاكم، لمقاضاتهم عما اقترفوه من انتهاكات جسيمة لحقوق الإنسان وجرائم ضد الإنسانية.

إنّ السلام من دون توفّر الحقيقة وتحقيق العدالة ما هو إلا وجه من أوجه الإفلات من العقاب وإنكار للعدالة.

وليس بوسع الإستراتيجية الأمنية الشاملة التي تُعقّد مهام تحقيق أيّ تسوية سياسية للأزمة، أن يكون مآلها سوى الفشل

لحقوق الإنسان، ومؤكدة بمقتضى المادة 18 من العهد الدولي الخاص بالحقوق المدنية والسياسية، بتاريخ 16 ديسمبر 1966.

وقد تم تعريفها بدقة في إطار إعلان منظمة الأمم المتحدة المؤرخ بـ 25 نوفمبر 1981 بشأن مناهضة جميع أشكال التعصب والتمييز القائم على أساس الدين أو المعتقد:

"لكل فرد الحق في حرية الفكر والضمير والديانة. ويشمل هذا الحق حريته في الانتماء إلى أحد الأديان أو العقائد باختياره، وفي أن يعبر، منفرداً أو مع آخرين بشكل علني، عن ديانتها أو عقيدته سواء أكان ذلك عن طريق العبادة أو التعبد أو الممارسة أو التعليم".

كما ينص إعلان اليونسكو المؤرخ بـ 16 نوفمبر 1995 على أنّ: "التسامح مسؤولية تشكّل عماد حقوق الإنسان والتعددية (بما في ذلك التعددية الثقافية) والديمقراطية وحكم القانون".

ومن هذا المنطلق، فإنّ الاستفتاء الأخير الذي جرى في سويسرا والذي يحظر بناء المآذن يمثل انتهاكا خطيرا للحرية الدينية.

9- المرأة الجزائرية

تمثل الميزة الرئيسية لتطور المجتمع في تصميم المرأة وإرادتها على تحقيق المساواة مع الرجل. وتشكل المساواة، ليس النظرية فحسب، وإنما المساواة الحقيقية في الحقوق، جوهر الدستور. وتتساوى المرأة من حيث الأداء والعبء الفكري مع الرجل: "وباستثناء كل ما له علاقة بالجنس، من الناحية البيولوجية، فالمرأة تساوي الرجل ذاته". فإذا رغبت المرأة الجزائرية أن تشارك سريها وحياتها مع الرجل، وتمنح أبا لأولادها، فلا بد أن يتم ذلك بحرية تامة منها.

10- الحقوق الاقتصادية والاجتماعية

تفتقر الإصلاحات الاقتصادية إلى تصميم سديد، فضلا عن عدم تفسيرها على نحو جيد، ومن ثمّ عدم حصولها على قبول حسن لدى المواطنين. وقد اقترنت الأيديولوجية الليبرالية المتطرّفة المتبّعة من قبل السلطة، بممارسة تسيير تفتقر إلى القواعد الواجبة والضمانات اللازمة، مما يفتح الأبواب مشرعة أمام السوق غير الرسمية التي أصبحت سيدة الموقف، الأمرة الناهية. وقد بدت ظاهرة على نسيج المجتمع الكثير من الاختلالات والمظالم الاجتماعية، التي تستلزم التوزيع العادل للثروات الوطنية. وقد كرس السلطة، إلى جانب سياستها الاقتصادية، شكلا من أشكال "الأبارتايد" الاجتماعي، الأمر الذي جعل الجزائر نموذجا للظلم الاجتماعي العميق.

قتيل من بينهم 400 طفلا، و 5000 جريح، ودمار شامل لم يستثن شيئا، فحرم السكان حتى من الكهرباء والماء. وقد حوّلت مجزرة إسرائيل قطاع غزة إلى مختبر حرب فيه الجيش الإسرائيلي شتى أصناف أسلحته، من فوسفور أبيض ويورانيوم مستنفد، وتكنولوجيا روبوتية، التي أمدته بها الولايات المتحدة. وأصبح بذلك التطهير العرقي الذي نفذته إسرائيل جريمة حرب وجريمة ضد الإنسانية، كما ورد في تقرير القاضي غولدستون.

لقد شهد العالم أجمع بذهول المذاح التي نظمها ونفذتها الولايات المتحدة الأمريكية ضد شعبي أفغانستان والعراق، كما تمّ اعتقال المئات من الأشخاص في معسكر غوانتانامو، في ظروف غير إنسانية، ومن الواجب أن يمثّل مرتكبو هذه الجرائم ضد الإنسانية أمام العدالة الدولية.

وعادة ما يتم الخلط عن عمد، وبشكل متكرر، بحيث فُرِضت المعادلة: "الإرهاب = الإسلام السياسي = الإسلام". كما تشهد ظاهرة كراهية الإسلام (الاسلاموفوبيا) في العالم تصاعدا مطردا، مما زاد من حدة تعرّض المسلمين في بعض البلدان للاضطهاد بسبب هويتهم الثلاثية: الوطنية والاجتماعية والدينية.

وبات من الضروري بمكان، على الصعيدين السياسي والأخلاقي، إصلاح منظومة الأمم المتحدة من أجل إرساء نظام دولي جديد. ولا بد من تسخير قدر عال من التفكير وانفتاح العقل، ليتسنى فك شفرة الحاضر من أجل فهم أفضل للمستقبل، لكي نعرف ما إذا كان ممكنا تجديد معنى الإنسانية وتحديثه، على المستوى الدولي، أم أنه من الممكن إقامة منظومة جديدة من القيم الإنسانية، وتحت أي ظروف يمكن تحقيق ذلك.

أشكركم على حسن إصغائكم.

الذريع، بسبب افتقارها إلى أدنى أفق سياسي ممكن، ولن تفلح سوى في تغذية دوامة العنف والقمع. إنّ الجزائر تتوق إلى السلام والنظام، شريطة ألا يكون ذلك النظام هو نظام السجن ولا السلام سلام المقابر.

وتجدر الإشارة في هذا الصدد إلى أنّ حقوق الإنسان والسلام يشكّلان وجهي الحياة البشرية، لا يمكن الفصل بينهما، ومن ثمّ فكل مبادرة ترمي إلى إنقاذ أحدهما على حساب الآخر، من قبيل ضمان السلم على حساب الحقيقة والعدالة، فمآلها الفشل بالنسبة لكليهما على حد سواء، واستدامة دوامة العنف.

سيداتي، سادتي،

تعرّض حقوق الإنسان للاعتداءات في جميع أنحاء العالم، ولذا وجب حمايتها حيثما جرى انتهاكها، بغض النظر عن الدول التي تقع فيها تلك الانتهاكات أو النظم السياسية المعتمدة، مع ضرورة عدم غض الطرف عنها والتستر عليها عندما ترتكب في البلدان الصديقة والحليفة.

إنّ مبدأ السيادة وعدم التدخل في الشؤون الداخلية للدولة، يتعارض مع مبدأ عالمية حقوق الإنسان التي لا تعرف حدودا جغرافية أو سياسية أو إيديولوجية، ولا تعرف مبدأ عدم التدخل، ذلك لأنّ حقوق الإنسان تشكّل جزء لا يتجزأ من العلاقات الدولية، وتضطلع بدور هام في نوعية وأهمية العلاقات بين الدول.

ومنذ أكثر من عامين ونصف العام، يتعرّض قطاع غزة لحصار جهنمي لا يعرف الرحمة. وطيلة الفترة الممتدة من ديسمبر 2008 إلى يناير 2009، خلال الغارات الإسرائيلية على قطاع غزة والتي أطلق عليها اسم "عملية الرصاص الصلب"، قامت طائرات "أف 16" التي وفرتها الولايات المتحدة الأمريكية بقذف نيرانها الجهنمية على الشعب الفلسطيني، مخلفة 1400

Discours de Me Abdenmour Ali-Yahia à la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award »

Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Fondation Alkarama et ses dirigeants, de m'avoir invité à la commémoration du 61ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de me décerner son premier prix. Je sens d'abord le devoir, le doux devoir, d'évoquer la mémoire de tous les militants des droits de l'homme qui, de par le monde, se sont sacrifiés pour combattre l'oppression qui a enfanté la liberté et la répression qui a enfanté les droits de l'homme.

Le peuple algérien était présent au moment de la préparation du terrain pour libérer le pays du colonialisme par la lutte armée, puis des semailles, des périls et des sacrifices, mais a été écarté au moment de la moisson.

Le régime politique algérien toujours en vigueur s'est imposé en 1962 par la violence, et a remplacé la domination coloniale par la domination d'un clan issu de l'armée des frontières. La devise de « la révolution par le peuple et pour le peuple » a laissé place à une autre : « sans le peuple et contre le peuple », du fait que le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, pour lequel il a combattu avec acharnement sept ans et demi durant, est devenu le droit de l'Etat à disposer du peuple.

Toute révolution est grosse de l'évolution qui l'efface. La marginalisation du peuple algérien exclu de tous les centres de décision, érigée en règle de conduite, permet au pouvoir unique, centralisé, dictatorial de se consolider et de se perpétuer.

Les droits de l'homme subissent en Algérie une agression tous azimuts d'une gravité exceptionnelle, et sont en état de légitime défense.

L'actualité politique nous rappelle que les droits de l'homme ne se donnent pas mais se gagnent et se méritent, qu'il faut se battre pour les faire respecter, les consolider, les élargir. Pour les droits de l'homme, la raison d'Etat est le moment où l'Etat déraisonne, perd la raison. Trois raisons sont supérieures

à la raison d'Etat : celle du droit contre l'injustice, celle de la liberté contre la tyrannie, celle de l'humanité contre la barbarie.

Les droits et libertés garantis par la Constitution n'ont pas été appliqués, ou ont été amendés dans un sens restrictif par les ordonnances, les décrets législatifs, les décisions réglementaires, et surtout le fait du prince, l'arbitraire de l'administration. Les constitutions, cinq en 47 ans d'indépendance, peu appliquées, sont révisées et usées avant d'avoir servi. Tout ce qui met au grand jour le visage répressif de l'Etat est réduit au silence. Le droit est torturé pour lui faire dire ce que veut le pouvoir politique, à mesure qu'il se pervertit.

A tous ceux qui veulent ignorer les violations graves des droits de l'homme perpétrées par le pouvoir politique, nous rappelons les mots d'Albert Camus : « Maintenant il n'y a plus d'aveugles, de sourds et de muets, mais des complices ».

1— L'état d'urgence

L'état d'urgence est un danger pour la démocratie, les droits de l'homme, les libertés individuelles et collectives.

L'annulation du deuxième tour des élections législatives, suivie du coup d'Etat du 11 janvier 1992, ont engendré l'état d'urgence du 9 février 1992 qui a glissé vers l'état de siège par l'arrêté non publiable du 25 juillet 1993. L'état d'urgence qui est une époque triste de notre histoire, toujours en vigueur, a permis sur le champ, l'ouverture de 9 camps de concentration dans le Sahara, cette horreur du 20ème siècle, où ont été internés 18'000 militants du Front islamique du salut (FIS). L'internement administratif, qui a obligé des milliers d'Algériens à payer leurs convictions politiques et religieuses, par une privation de leur liberté et la perte de leurs moyens d'existence, s'est fait au mépris des lois internes et des pactes et conventions internationaux sur les droits de l'homme ratifiés par l'Algérie, qui édictent que la privation de la liberté de la personne humaine,

relève de la justice et non de la lettre de cachet, du pouvoir exécutif.

La levée de l'état d'urgence conditionne la libéralisation des champs politique et médiatique, ainsi que l'exercice des libertés individuelles et collectives.

2— La torture

Cette forme extrême de terreur individualisée est devenue partie intégrante des interrogatoires qu'elle remplace ou accompagne. De très nombreux messages, vérifiés, exprimés avec force, angoisse, détresse et colère, par les détenus, leurs avocats et leurs familles, ont fait état durant les deux décennies écoulées de tortures qui ne sont pas des bavures, des faits isolés ou des accidents de parcours, mais une pratique administrative courante employée par les services de sécurité relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Pour faire reculer la torture qui est de notoriété publique, l'éradiquer même, il faut des témoins qui parlent, agissent, sensibilisent l'opinion publique.

La Convention internationale sur la torture de 1984, fait obligation aux Etats qui l'ont ratifiée de déférer en justice, sur leur territoire, tout tortionnaire, quelles que soient sa nationalité et celle de ses victimes, et quel que soit le pays où il a trouvé refuge et vit en exil doré, ou est seulement de passage.

3— Le pouvoir

La politique est réduite à la technique de la conquête et de la pratique du pouvoir. L'accès au pouvoir se fait par un coup d'Etat par les armes et par les urnes, ou par un coup d'Etat constitutionnel. Le président Abdelaziz Bouteflika qui est couvert de nombreuses cicatrices du passé, concentre entre ses mains la quasi-totalité du pouvoir qui s'est transformé au cours des années en monarchie républicaine, qui se maintient par l'encadrement policier de la population, la délation généralisée, l'exercice de la répression qui a tendance non pas à régler les problèmes mais à éliminer ceux qui les posent, à régler les contradictions en éliminant les contradicteurs.

Le 3ème mandat est un mandat de trop, obtenu par un coup d'Etat constitutionnel amendant la Constitution pour lui permettre de rester au pouvoir. Il est à la fois chef de l'Etat et de l'exécutif, ministre de la défense, a fait du gouvernement l'annexe de la présidence, et du parlement deux chambres d'enregistrement, veut tout organiser, tout régenter, tout diriger, tout contrôler. Le parlement et la justice ont abdicé leurs pouvoirs constitutionnels pour se mettre à son service. Le parlement n'est en réalité qu'une maison de retraite lucrative destinée aux cadres des trois partis de la coalition gouvernementale.

Les ministres qui ont sensiblement outrepassé leur crédit politique se maintiennent au-delà de leur utilité. Tous s'évertuent à prévenir les désirs du président, pour éviter la disgrâce ou gagner du grade. La longévité des ministres n'est pas un facteur de stabilité, mais fabrique de la fragilité économique et de l'exaspération sociale. Dans notre monarchie républicaine celui qui est dans l'orbite du président, comme le président lui-même, échappe à la règle commune. On ne peut rien attendre du pouvoir pour débloquer la situation, puisqu'il est lui-même le problème.

4— La justice

Les cours de justice et tribunaux ne sont pas des lieux où la justice est rendue, mais des instances politiques où le pouvoir politique juge ses adversaires. La justice est monopolisée par le pouvoir, n'est que son ombre par sa soumission organique et fonctionnelle, le glissement d'une justice debout et assise, vers une justice à genoux et à plat ventre. Les jugements et arrêts ne sont pas des opérations de justice mais des actes de justice, dans des affaires politiques et d'opinion, en fonction des consignes données par le pouvoir, par ministre de la justice et services de sécurité interposés. Le problème de la dépendance de la justice au pouvoir est posé. Il faut le dire, même le crier, afin de le faire entendre. Il faut rendre à la justice sa dignité et son honneur. Il lui appartient de se mettre à l'heure de l'Etat de droit, de s'imposer par la compétence et l'honnêteté de ses juges, pour mériter le respect des citoyens.

5— La corruption

La corruption florissante est inséparable de l'exercice du pouvoir ; elle gangrène les plus hautes sphères de l'Etat, la justice en premier lieu. Elle est à tous les niveaux et dans tous les domaines. Au niveau économique, de nombreuses transactions se font en argent liquide, en espèces, ce qui facilite la corruption. La corruption est devenue un style de vie et de gouvernement, du fait que la rente pétrolière est gérée de manière féodale, dans l'opacité la plus totale, en dehors de tout contrôle.

L'argent donne le pouvoir, le pouvoir donne encore plus d'argent. Un contrôle rigoureux permettrait de mettre à jour de très nombreux scandales politico-financiers, tant par les sommes détournées, les réseaux impliqués, et la pratique de la corruption généralisée. Un dirigeant qui n'est pas en disgrâce avec le pouvoir, ne peut être poursuivi quand il est en délicatesse avec la justice pour malversation, ni jeté en pâture à l'opinion publique par voie de presse.

6— La démocratie

La démocratie qui est création et contrôle de pouvoir, le régime politique de l'autorité librement consentie et non imposée, se réalise par l'alternance, les contre pouvoirs, la régulation par le droit et l'Etat de droit, qui élargissent l'espace de liberté de citoyens.

La dégradation politique et morale des institutions est due à l'absence d'alternance, qui permet le maintien au pouvoir des mêmes clans et des mêmes intérêts durant une longue période. L'alternance qui ne s'est pas réalisée depuis l'indépendance du pays, reste d'actualité. Il faut solliciter les bonnes volontés, éveiller les esprits, former les consciences, afin que chacun à sa place agissant selon sa propre nature, son propre tempérament, sa propre responsabilité, se mette avec le regard de son intelligence et la sûre intuition de son cœur, au service de la démocratie qui demeure malgré l'ampleur de la tâche source de force, de liberté et de justice, car il n'y a pas de liberté sans justice, ni de justice sans liberté.

C'est vers la réalisation de la démocratie qu'il faut orienter l'action de la jeunesse qui

représente la vie, l'espérance, l'avenir, parce qu'il s'agit de son combat et des chances raisonnables de le gagner. Le scrutin, quand il est libre, est une victoire de la démocratie. La fraude électorale, vieille tradition coloniale, amplifiée depuis l'indépendance du pays, bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, est au rendez-vous de toutes les élections. Elle porte atteinte à l'autorité de l'Etat et le discrédite, ne légitime ni les élus, ni les institutions. Le truquage des urnes, les élections nominatives, la préfabrication des élus, relèvent du hold-up électoral et du gangstérisme politique. Le boycott est une arme politique dont l'impact psychologique est considérable. Les Algériens ne participent pas en nombre aux élections, car les pratiques qui faussent le scrutin et le libre choix des électeurs sont permanentes. Le Conseil constitutionnel qui est la plus haute juridiction du pays, la seule dotée du pouvoir d'annuler les décisions du suffrage universel que sont la loi et l'élection, n'a pas pris la hauteur nécessaire pour que les Algériens se reconnaissent en lui, c'est une institution au service du pouvoir.

7— La liberté d'expression

Elle est un droit élémentaire de la vie sociale et culturelle, de la création scientifique et artistique. Télévision et radios uniques, moyens d'information et de propagande d'une grande puissance, qui exercent une sorte de dictature douce, fabriquant du prêt à penser qui facilite le décervelage des Algériens, sont là pour rappeler que le pouvoir ne se partage pas, que toute orientation politique, culturelle et sociale, ne peut venir que d'en haut, du Président qui n'accepte aucun contre pouvoir.

La profession de journaliste comporte un grand risque pénal. La première urgence est de condamner la répression qui frappe les journalistes, et qui a atteint avec les dernières incarcérations et condamnations partout dans le monde, l'intolérable qui ne peut être toléré.

8— La liberté religieuse

Elle est inséparable de la liberté d'expression et d'opinion. Elle a été consacrée au niveau international par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et confirmée par l'article 18 du Pacte

internationale relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

Elle a été définie de manière précise par la déclaration des Nations unies du 25 novembre 1981 relative à la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, dans son Article 1er :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté d'avoir une religion ou n'importe quelle conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement. »

La déclaration de l'UNESCO du 16 novembre 1995 édicte : « La tolérance est la clé de voûte des droits de l'homme, du pluralisme (y compris le pluralisme culturel), de la démocratie et de l'Etat de droit. »

Le referendum suisse interdisant la construction de minarets est une atteinte grave à la liberté religieuse.

9— La femme algérienne

Le fait majeur de l'évolution de la société, est la volonté des femmes d'être les égales des hommes. L'égalité, non pas théorique mais réelle des droits, est l'essence même de la constitution. Les performances intellectuelles de la femme sont égales à celles de l'homme : « En tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme est l'homme ». Si une Algérienne aime à partager son lit et sa vie avec un homme, et donner un père à ses enfants, elle doit le faire en toute liberté.

10— Les droits économiques et sociaux

La réforme économique est mal conçue, mal expliquée, mal acceptée par la population. L'idéologie ultralibérale suivie par le pouvoir se double d'une pratique dirigeante sans règles ni garde fou qui ouvre la voie au marché informel qui fait la loi. La société révèle trop d'inégalités et d'injustices sociales qui exigent la juste répartition des richesses nationales. Avec sa politique économique, le pouvoir a programmé l'apartheid social qui fait de

l'Algérie l'exemple d'une profonde injustice sociale. Il y a une rupture entre, d'une part, une minorité jouissant d'un niveau de vie égal ou supérieur à celui des pays les plus riches du monde, et, de l'autre, la majorité de la population dont le pouvoir d'achat baisse d'année en année et qui n'arrive pas à satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Les conflits isolés vont se reproduire avec plus de force, et de manière coordonnée.

11— Les disparitions forcées

Que sont devenus les disparus ? Telle est la véritable question ! Des morts sans sépulture ou des vivants sans existence ?

Leurs familles lancent un cri d'alarme et un appel pressant au pouvoir : « Qu'avez-vous faits des disparus ? Vous les avez pris vivants, rendez les nous vivants ! ». Leur nombre est évalué à 20'000. L'Argentine a connu 8960 cas de disparitions et le Chili 3500 cas.

Les conditions politiques et juridiques ne sont pas réunies en Algérie pour juger les commanditaires de crimes contre l'humanité que sont ou étaient au sommet de l'Etat, bénéficiant de l'impunité du fait de leur prééminence au sein du pouvoir qui les absout de tous les crimes.

12— La charte pour la paix et la réconciliation nationale

La réconciliation nationale qui devait être un grand projet politique a été réduite à sa dimension sécuritaire. Elle vise à disculper, à innocenter et à consacrer l'impunité des agents de l'Etat : les militaires, les gendarmes, les policiers, de tous grades, car au regard des faits et en termes de droit, rien ne s'oppose à leur comparution devant la justice, pour violations massives des droits de l'homme et crimes contre l'humanité.

La paix sans la vérité et la justice n'est qu'impunité, qui est un déni de justice.

La stratégie du tout sécuritaire qui rend difficile tout traitement politique de la crise, ne mène qu'à l'échec, car elle est sans perspectives politiques, et ne fait qu'entretenir le cycle de la violence et de la répression. L'Algérie veut l'ordre et la paix, à

condition qu'il ne soit pas l'ordre des prisons ni la paix des cimetières.

Droits de l'homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute initiative de sauver l'un au dépens de l'autre, assurer la paix au dépens de la vérité et de la justice, conduit à l'échec des deux et fait perdurer le cycle de la violence.

Mesdames, Messieurs,

Les droits de l'homme sont agressés partout dans le monde. Les droits de l'homme doivent être défendus partout où ils sont bafoués, quels que soient les pays et les régimes politiques en vigueur, sans passer sous le silence les pays amis ou alliés.

Le principe de souveraineté et de non ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat, est en contradiction avec l'universalité des droits de l'homme qui ne connaissent ni frontières géographiques, politiques ou idéologiques, ni non ingérence, du fait qu'ils sont partie intégrante des relations internationales, et jouent un rôle important dans la qualité et l'importance des relations entre Etats.

Depuis plus de deux ans et demi, Gaza est soumise à un blocus infernal. De décembre 2008 à janvier 2009, pendant l'opération « Plomb durci », des avions F16 fournis par les Etats-Unis ont lâché leurs feux infernaux sur le peuple palestinien, faisant 1400 morts dont 400 enfants, 5000 blessés, des destructions massives, laissant la population sans

électricité et sans eau. Le massacre d'Israël a fait de Gaza le laboratoire d'Israël pour tester ses armes, du phosphore blanc et de l'uranium appauvri, de la technologie robotique, fournis par les Etats-Unis. Le nettoyage ethnique s'est transformé en un crime de guerre et un crime contre l'humanité comme le souligne le rapport du juge Goldstone.

Le monde entier a assisté avec stupéfaction aux massacres organisés par les Etats-Unis d'Amérique contre les populations d'Afghanistan et d'Irak. A Guantanamo, des centaines de personnes ont été détenues dans des conditions inhumaines. Les responsables de ces crimes contre l'humanité doivent être traduits devant la justice internationale.

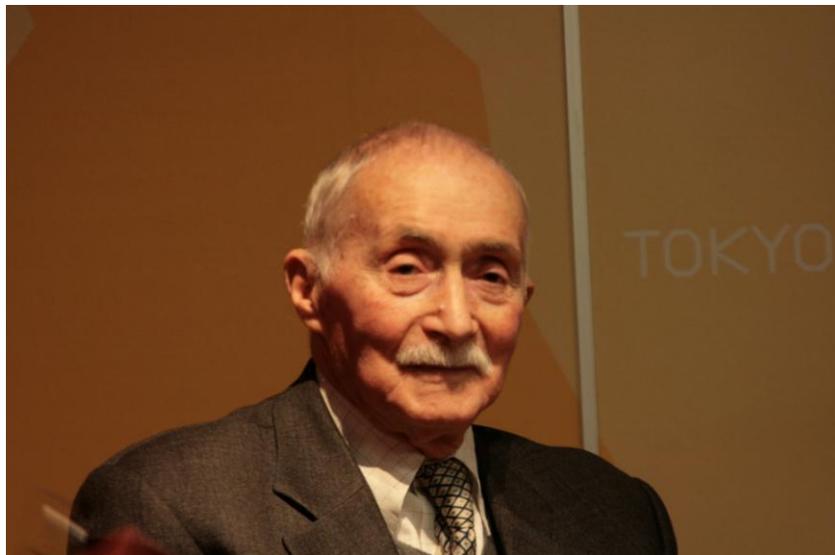
Les amalgames reviennent souvent : terrorisme=islamisme=islam. La montée de l'islamophobie dans le monde fait que des musulmans sont pourchassés dans certains pays en raison de leur triple identité : nationale, sociale, confessionnelle.

La refondation des Nations unies pour un nouvel ordre international, est une nécessité politique, et une exigence éthique. La réflexion et l'ouverture de l'esprit et de la pensée doivent décrypter le présent pour mieux comprendre l'avenir, afin de savoir si le sens de l'humanisme peut être régénéré et renouvelé sur le plan international, ou si un nouvel humanisme est possible, et à quelles conditions.

Je vous remercie pour votre attention.

صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى

**Photographies de la cérémonie de remise du prix
« Alkarama Award 2009 » à Me Abdenmour Ali-Yahia**



صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى
Photographies de la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 » à Me Abdenmour Ali-Yahia



صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى
Photographies de la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 » à Me Abdenmour Ali-Yahia



صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى
Photographies de la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 » à Me Abdenmour Ali-Yahia



صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى
Photographies de la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 » à Me Abdenmour Ali-Yahia



صور من حفل تسليم جائزة الكرامة لعام 2009 للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى
Photographies de la cérémonie de remise du prix « Alkarama Award 2009 » à Me Abdenmour Ali-Yahia

الجزء الثاني

مساهمات للأستاذ المحامي عبد النور علي يحيى

Contributions de Me Abdenmour Ali-Yahia

Audition devant la cour de Sûreté de l'Etat de Médéa, le 16 décembre 1985

Monsieur le Président,

Je profite de la tribune qui m'est offerte, ce box des accusés, si admirablement utilisé par les patriotes algériens, lors de la lutte de libération nationale, pour présenter ma défense de manière sereine et responsable, sans personnaliser le débat, sans hostilité et crispation, mais aussi sans complaisance. J'entends défendre le dossier qui est ouvert devant vous, Monsieur le Président, notre dossier, dans les limites que nous imposent les textes juridiques et leur interprétation, afin de susciter la réflexion, de provoquer le débat et de dégager une nouvelle manière de lire les droits de l'homme en Algérie.

Le procès qui nous est intenté est un procès d'opinion, qui prouve que les droits de l'homme n'existent pas dans notre pays, et démontre que les libertés individuelles et collectives pour lesquelles les Algériens se sont battus et qu'ils ont conquises de haute lutte, sont réduites dans la réalité à leur caricature. Ce procès, qui a suscité émotion et malaise dans le pays, protestations et manifestations en Kabylie, solidarité active à l'étranger, en faveur des accusés, ce n'est pas le nôtre, mais celui de l'Etat qui a assujéti les lois aux impératifs de domination et de subordination, reconnaît la liberté d'association à condition de ne pas s'en servir, n'accepte aucun recours efficace contre les violations des droits de l'homme, et asservit les citoyens.

Nous sommes, comme on dit, arrivés au moment de l'épreuve, et chacun doit faire sa preuve, les accusés comme le pouvoir, qui réduit l'ordonnance 71-79 du 3 décembre 1971, taillée sur mesure, à un instrument de puissance et un moyen de répression à son service, juge dangereuse la différence d'opinion et la condamne comme telle. Je suis un entêté au service de la noble cause des droits de l'homme, de la justice et de la vérité, et ce n'est pas jouer sur les mots que d'affirmer que si la Ligue algérienne des droits de l'homme est légale et conforme aux textes en vigueur, la violence de l'Etat demeure, elle, illégale.

Dans cette affaire, comme l'a dit le professeur Raymond Aron, deux vertus qui ont valeur d'enseignement et d'exemple qui est la meilleure forme d'autorité doivent être respectées : « Le respect des faits et le respect des autres » ; Cicéron n'a-t-il pas déjà écrit : « La première loi de l'Histoire, c'est de ne rien dire de faux, la deuxième c'est de dire ce qui est vrai » ?

Deux chefs d'inculpation sont retenus à mon encontre par la Chambre de Contrôle de la Cour de Sûreté de l'Etat : association illégale et complot en vue de porter atteinte à l'autorité de l'Etat qui prévoit comme unique peine celle de mort.

I. Le droit d'association et les textes juridiques

Le régime prévu par l'ordonnance 71-79 du 3 décembre 1971 est un régime d'autorisation préalable, donc un régime préventif extrêmement sévère. L'article 2 de cette ordonnance stipule en effet : « Aucune association ne peut avoir une existence légale, ni exercer ses activités sans l'agrément des pouvoirs publics. » L'infraction est constituée par la réunion de deux éléments : fonder une association sans qu'il y ait autorisation préalable. Trois étapes sont à considérer dans la création d'une association. La première phase faite de contacts, de réunions, de débats démocratiques, pour faciliter la circulation des idées, susciter la réflexion, favoriser la confrontation des analyses, situées en amont de la création de l'Association, est nécessaire et légale.

La création de la Ligue algérienne des droits de l'homme n'est pas un phénomène de génération spontanée. Elle a été précédée d'une préparation de terrain, à l'effet de grouper les énergies, de canaliser les volontés, de les faire participer à la mise en œuvre des droits de l'homme dans notre pays.

Il fallait en effet agir, intervenir, informer, contacter, expliquer, rassembler les hommes et les femmes, qui considèrent les droits de l'homme comme une valeur essentielle et qui sont d'accord pour les défendre, faire en sorte que les têtes réfléchissent, que les langues se délient, que les cœurs s'ouvrent, dans un pays où les citoyens, à force de se taire, ont avalé leur langue et oublié de parler de choses

communes, qui peuvent être réalisées librement ensemble.

Il fallait aussi convaincre chacun que l'heure n'est plus « au repli sur soi », à une attitude frileuse, retiré « dans sa tour d'ivoire », dans son travail, sa famille, ses affaires, mais à la défense des droits de l'homme, qui n'est pas l'affaire d'un homme ou d'un groupe d'hommes et de femmes bien intentionnés, mais le problème de tous les citoyens algériens qui se sentent concernés par cette noble cause, et qui doivent amorcer un mouvement d'opinion assez vaste, qui déboucherait sur la création de la Ligue algérienne des droits de l'homme.

Toute cette activité fébrile a été jugée clandestine et illégale par les services de police et a servi d'argument massue, pour mon arrestation et celle d'autres membres de la Ligue.

Comment rédiger et adopter les statuts de la Ligue, comment élire les membres du Comité directeur et du Bureau, sans réunir à plusieurs reprises, les membres fondateurs de la Ligue ?

La deuxième phase est la naissance de la Ligue algérienne des droits de l'homme. Le pouvoir exécutif a considéré comme une infraction à la loi, le fait d'annoncer publiquement sa naissance. La Ligue algérienne des droits de l'homme est née, et aucun texte de loi n'interdit d'annoncer sa naissance, surtout que ce n'est pas un enfant naturel, né de manière clandestine, mais un enfant ayant une paternité régulière, reconnue publiquement par les membres fondateurs de la Ligue.

Quel texte de loi interdit de déclarer publiquement que la Ligue vient de naître, à une existence ? Quel texte juridique interdit de donner l'information à la presse nationale et à la presse étrangère accréditée en Algérie ? A notre connaissance, aucun.

La troisième phase réalisée le 30 juin 1985 a consisté à déposer le dossier de la Ligue pour agrément auprès du ministre de l'Intérieur. Conformément à la loi. Sans doute faut-il replacer l'ordonnance 71-79 du 3 décembre 1971 dans le cadre de l'époque, des principes issus de la Révolution et plus tard de la Constitution et du droit international.

1. Le cadre et l'environnement de l'ordonnance du 3 décembre 1971, relative aux associations.

Pour apprécier à sa juste valeur l'orientation restrictive donnée à cette ordonnance par le pouvoir exécutif, il faut se situer dans le contexte du moment, fait de renforcement au maximum du pouvoir de l'Etat, qui a envahi le peuple, la nation et la société.

Les dirigeants de l'époque avaient une conception napoléonienne de l'Etat. Un Etat qui avait la prétention de décider de tout, de commander à tous, sans tolérer aucune critique, ne reconnaissant en dehors de lui aucun impératif, ni celui de la justice, ni celui du droit.

Les arguments : « Priorité à la construction de l'Etat », « il n'est pas opportun d'opposer les droits de l'homme à un Etat fragile qui s'édifie », ont conduit à dénier aux citoyens tout droit face à l'Etat auquel ils sont intégralement soumis, et ont eu pour conséquence de les aliéner, c'est-à-dire de les rendre étrangers à leur propre cité.

Ce fut la période de l'Etat mangetout de la jungle étatique qui détruisit l'espace de liberté qui nous parvenait de la lutte de libération nationale, de l'Etat qui a dévoré son père le FLN qui lui a donné naissance en 1958, avec tous les attributs de sa souveraineté, et notamment la création du GPRA.

Ce fut l'époque, vous le savez bien, où le FLN qui se veut aujourd'hui – mais il y a une grande différence entre le discours et la pratique –, guide, tête et conscience du peuple, était réduit à un appareil qui a suscité d'ailleurs, à l'époque, la fronde de son responsable.

C'était aussi, ne l'oublions pas, la période de la « légitimité révolutionnaire », qui n'avait rien de révolutionnaire, encore moins de légitimité, où la puissance législative et la puissance exécutive étaient concentrées dans le même corps de magistrature, le Conseil de la Révolution. La majeure partie des membres du Conseil de la Révolution était éliminée, après notamment la tentative du coup d'Etat de Tahar Zbiri de décembre 1967.

Quelle peut être la valeur juridique d'une ordonnance signée par le président du Conseil de la Révolution, dont les membres sont réduits de plus de moitié ? Elle est nulle et de nul effet.

C'est ce qui explique l'intolérance absolue de l'ordonnance à toute forme d'association. C'est ce qui explique aussi qu'elle soit un texte juridique sans grandeur, qui ne comporte que des interdits, qui vont du simple refus sans justification aucune, à la condamnation banale et facile. Elle a figé, limité, déformé, bloqué, remis en cause de manière systématique le droit d'association.

La liberté d'association, en effet, s'articule sur un droit, qui ne peut être réel, effectif, concret, que si le pouvoir d'en disposer ne se fonde pas sur une concession bienveillante de l'Etat qui octroie, autorise, permet, refuse, exclut, réprime à sa guise, sans motivation, selon le règne du bon plaisir, du « fait du prince », ce qui équivaldrait à l'arbitraire au nom de la loi.

L'intolérance absolue à toute forme d'association, qui ne soit pas fondée par l'Etat ou le parti unique, fait que l'ordonnance du 3 décembre 1971 donne un pouvoir abusif à l'appareil d'Etat, à la décision et l'appréciation de qui est suspendu l'agrément de toute association.

Pour l'Administration, l'ordonnance n'est qu'un paravent, un écran de fumée, dont elle se sert pour mieux traquer les libertés, pour reconnaître le droit de s'associer à condition de ne pas s'en servir, mais qui rend ce droit prisonnier d'interdits, si son application est demandée. A quoi bon voir le droit d'association reconnu, si l'on n'a pas les moyens de l'exercer, s'il n'est pas conçu comme l'expression d'une liberté fondamentale, mais seulement comme le garant de la domination de l'Etat, ce qui est la négation de la loi ?

C'est une ordonnance non pas pour, mais contre les associations, car l'agrément sera en pratique constamment refusé. Dans ce domaine, la loi de contrôle s'est transformée en loi d'exclusion. Les restrictions portées à l'exercice du droit d'association sont la négation pure et simple de ce droit. C'est contre ce détournement du droit d'association que s'est exercée notre critique et c'est

pourquoi on nous contraint à répondre devant la Cour de Sûreté de l'Etat au nom de la loi du plus fort, de la loi de la jungle.

Ceux qui ont cru aux principes issus de la Révolution, à l'esprit et à la lettre de la Constitution et du droit international, se sont retrouvés en prison. Ces arrestations ont été ressenties pas l'opinion publique comme une consécration du délit d'opinion, une remise en cause des libertés, une mise entre parenthèses des droits de l'homme, par un pouvoir qui, tel un cancer, ronge les libertés les plus élémentaires, les unes après les autres.

2. Les principes issus de la Révolution ont valeur de règles juridiques et sont en contradiction avec l'ordonnance du 3 décembre 1971

Pour comprendre les droits de l'homme en Algérie, il faut les situer dans le temps, expliquer tout le poids du passé et notamment la période du colonialisme français en Algérie, durant laquelle le peuple algérien a été privé de son identité, de sa liberté et l'Algérien humilié, écrasé par la misère, marqué par la répression et l'injustice, dépourvu des droits les plus élémentaires.

L'Histoire de l'Algérie est celle d'un pays, qui n'a cessé de défendre, les armes à la main, deux principes indissociables qui se complètent et se conditionnent mutuellement ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et les droits de l'homme.

Rien n'est plus important que l'indépendance, dans la liberté.

La règle d'or que la lutte de libération nationale a enseigné aux Algériens, et qui leur est si chère, est que la libération du peuple et de l'homme implique nécessairement le respect de la dignité humaine.

La Révolution a enfanté dans la douleur, dans le sang et les sacrifices, la liberté, celle du peuple et celle du citoyen. Ceux qui ont mis fin à la nuit coloniale afin que l'aube de la liberté se lève sur notre pays, ceux qui ont recherché la liberté dont ils étaient privés, dans les maquis, les prisons et parfois sur l'échafaud, ceux qui ont vécu le temps du courage et du sacrifice et ont connu le prix des larmes et du sang, ceux qui ont lutté pour être des hommes

libres dans un pays libre, ont combattu non seulement pour l'indépendance du pays, mais pour vivre dans la dignité et la liberté, et promouvoir les droits de l'homme. Les libertés démocratiques étaient inscrites dans la proclamation du 1^{er} Novembre 1954.

Tous les textes fondamentaux de la Révolution, l'Appel du 1^{er} Novembre 1954, la Plateforme de la Soummam de 1956, le Programme de Tripoli de 1962, proclament les libertés fondamentales et les droits de l'homme.

Sur le plan international, la Révolution algérienne a proclamé, dès sa naissance, son attachement à la Charte des Nations unies, qui souligne dans son article 55 « l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes » et « le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ».

A la conférence bi-continentale de Bandoeng en 1955, les participants à cette rencontre – 29 parties à la Conférence dont l'Algérie – avaient affirmé leur volonté de prendre en considération les résolutions des Nations unies sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conditions préalables à la jouissance totale de tous les droits fondamentaux de l'homme.

La déclaration des Nations unies du 14 décembre 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, considère la domination étrangère, comme un déni des droits fondamentaux de l'homme. Il ne peut y avoir de Droits de l'Homme dans un pays soumis à une domination étrangère. L'ordonnance du 3 décembre 1971, sur la liberté d'association est illégale parce que non conforme à la légalité révolutionnaire définie en termes de droit. Mais est-elle conforme à la Constitution ?

3. La Constitution

La première question qui se pose est de savoir si la Constitution est non seulement respectueuse, mais protectrice des droits de l'homme ? La deuxième question, fondamentale, est de dire quelle est la pratique constitutionnelle, à l'effet de savoir si les institutions et ceux qui les animent, ont la

volonté et la capacité de défendre des droits de l'homme ? En d'autres termes, les droits énoncés ont-ils trouvé une réalisation effective ? La réponse est non.

La Constitution algérienne du 22 novembre 1976 proclame dans son titre 1, chapitre 4, qui s'intitule « Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen » et qui comprend 35 articles, une gamme très étendue des droits de l'homme. Elle réalise un équilibre entre les droits et les devoirs du citoyen d'une part, et les devoirs de l'Etat envers les citoyens d'autre part. Elle protège les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et fixe les limites du pouvoir que l'Etat peut exercer face à ces droits, en application de la règle de droit qui souligne que l'Etat constitutionnel ne peut être, dans ses relations avec les citoyens, juge et partie. La Constitution prévoit aussi des garanties matérielles et juridiques pour l'application et la jouissance de ces droits dans la vie quotidienne des citoyens. Les droits de l'homme sont non seulement définis, reconnus, garantis, comme des droits réels et protégés, mais leur contenu doit avoir obligatoirement une incidence déterminante sur toute la législation et les pratiques juridiques.

L'ordonnance du 3 décembre 1971 a rompu l'équilibre établi par la Constitution, entre les droits des citoyens et ceux de l'Etat, et cet équilibre est rompu en faveur de la puissance publique, et au détriment des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ce qui me permet de parler de « vacance de la légalité ». Elle est antérieure à la Constitution à qui elle porte atteinte. Lorsque la loi fondamentale et la loi ordinaire – ici l'ordonnance – se trouvent en conflit, la loi suprême passe outre et s'impose, et la sanction est l'annulation de la loi qui est un texte juridique inférieur à la Constitution. L'article 56 de la Constitution stipule : « La liberté d'association est reconnue. Elle s'exerce dans la loi. » Cet article souligne que les citoyens, en matière d'association, sont tenus de se conformer à la loi. Il ne dit pas l'ordonnance. Il parle des lois à venir, et non d'une ordonnance antérieure à la Constitution et en contradiction avec elle. Les droits de l'homme prévus par la Constitution sont importants, et font partie d'un tout qui n'est pas divisible, qui ne se découpe pas en

rondelles. La liberté d'association étant une composante des droits de l'homme est non seulement reconnue, mais garantie, comme le stipule l'article 39 alinéa 1er : « Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis. »

Que signifie le terme garanti ? Pour éviter toute fausse interprétation, les mots ayant soit le sens que le dictionnaire leur a donné, soit le sens qu'on leur donne, et qui signifie parfois le contraire de ce qu'ils semblent dire, il faut se référer à l'article 176 de la Constitution qui dispose : « Le droit à la défense est reconnu. En matière pénale, il est garanti. » Cela signifie, en clair, que tout accusé, tout prévenu a droit à la défense, et ce droit est absolu. D'autre part, l'ordonnance du 3 décembre 1971 porte atteinte au principe de l'égalité devant la loi. Dans son article 39, alinéa 2 : « Tous les citoyens sont égaux en droits et en devoirs », la Constitution affirme l'égalité des citoyens devant la loi. Cette garantie est renforcée par son article 40 : « La loi est la même pour tous, qu'elle protège, qu'elle contraigne ou qu'elle réprime ». Il en résulte que la liberté d'association est reconnue, garantie par la Constitution, notamment ses articles 56, 39, alinéa 2 et 40, et l'Etat a seulement le devoir de la protéger, de veiller à ce qu'elle soit respectée dans la réalité quotidienne.

La discrimination de l'Administration qui accorde l'agrément à des militants du parti du FLN, ou à des personnes qui lui sont dévouées, et écarte des citoyens pour des raisons d'opinion, entraîne de graves inégalités, méconnaît le principe de l'égalité devant la loi et porte atteinte tout à la fois, à la liberté d'opinion définie par l'article 53 de la Constitution : « La liberté de conscience et d'opinion est inviolable », et l'égalité définie comme nous l'avons déjà vu par les articles 39, alinéas 2 et 40. La liberté d'opinion et le principe d'égalité se combinent, et doivent être traduits dans la loi et dans les faits. Réserver le droit d'association à des personnes privilégiées, c'est faire en sorte que si les citoyens sont égaux devant la loi, certains le seraient beaucoup plus que d'autres, c'est faire en sorte que les 99% du peuple algérien qui ne sont pas membres du parti ou liés à la Nomenklatura soient considérés comme des citoyens du « deuxième collègue », voire même des sujets.

Le droit de s'associer ne peut être réservé aux militants du parti du FLN, car la quasi-totalité des Algériens ne sont pas membres du parti, mais jouissent d'après la Constitution des mêmes droits, et sont en droit d'exiger la mise en application du principe d'égalité. Rien, ni personne, ne peut empêcher des citoyens d'exercer un droit que la loi suprême du pays reconnaît et garantit, pour tous, sans exception aucune.

Ceux qui pensent que le droit d'association peut être contourné, vidé de substance, ceux qui croient que le temps du mépris qui est aussi celui du mépris de la loi, durera toujours, méconnaissent de toute évidence le principe de l'égalité. Il incombe à l'Etat d'assurer la mise en œuvre des droits de l'homme, par leurs garanties pratiques, afin qu'ils puissent être effectivement exercés par chaque citoyen. Ceux qui veulent ligoter totalement la liberté d'association, par des amendements à venir de l'ordonnance du 3 décembre 1971, ne peuvent ignorer que l'article 195 de la Constitution, alinéa 4, interdit de procéder à une révision constitutionnelle tendant à restreindre les libertés fondamentales de l'homme et du citoyen. Deux conséquences s'en déduisent :

- Le parlement ne doit pas adopter de lois contraires aux droits de l'homme ;
- L'exécutif ne peut pas appliquer la loi de façon à porter atteinte aux droits de l'homme.

Il est des lois comme des poupées russes, elles s'emboîtent par ordre de grandeur. Dans cette affaire, on veut contre toute logique mettre la grande poupée qui représente la Constitution à l'intérieur de la petite poupée qui représente l'ordonnance. L'ordonnance 71-79 du 3 décembre 1971 est inconstitutionnelle et attentatoire à la liberté d'association et aux droits de l'homme. Toutes ses dispositions étant en contradiction avec la Constitution, notamment l'article 2, sont nulles et de nuls effets.

4. Le Droit international et les droits de l'homme

Le caractère universel des droits de l'homme est proclamé par la Charte des Nations unies, et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Les droits de l'homme sont des libertés reconnues par le droit

international et demeurent une exigence universelle. L'activité des Nations unies a dégagé la formulation internationale des droits de l'homme, de l'emprise exclusive des Etats. Les obligations internationales de l'Algérie en matière des droits de l'homme découlent des conventions et traités internationaux qu'elle a ratifiés, qui s'imposent à elle, et ont une autorité égale à celle de la loi, en vertu de l'article 159 de la Constitution. Faut-il rappeler que l'Algérie qui a ratifié les deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, approuvés par les Nations unies en 1966 et mis en application en 1976, s'est engagée à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, qui lui sont opposables et exigibles. En vertu de ces deux pactes internationaux, le parlement algérien ne peut adopter une loi contraire aux dispositions de ces pactes, et l'exécutif ne peut appliquer la loi que dans la seule mesure compatible avec les droits de l'homme, ce qui leur interdit de dénaturer ces droits ou de les vider de leur contenu.

L'Algérie est en effet comptable devant la communauté internationale, du respect des conventions et traités régulièrement ratifiés, et du respect des droits de l'homme qui en sont partie intégrante. Les conventions et traités internationaux ont surmonté, puis ont mis fin à deux principes intangibles de la part des Etats, et mentionnées dernièrement dans cette affaire par le ministre de la Justice devant les Présidents de Cour : le principe de souveraineté, et le principe de non-ingérence d'un Etat dans les affaires d'un autre Etat. On ne peut à la fois, comme le dit bien Me Léo Matarorso, « souscrire aux principes des Nations unies et même ratifier des pactes, et invoquer ensuite la souveraineté nationale, quand il y a manquement à ces principes dans un pays donné »

L'Etat algérien, qui s'est engagé internationalement à protéger les droits de l'homme, a contracté librement cet engagement qu'il est tenu d'honorer, sous peine de la réprobation de l'opinion publique internationale, relayée par les médias, et de recommandations qui seront certainement proposées par les Nations unies, pour mettre fin à leur violation. L'élément le plus important des deux pactes internationaux est la création d'un comité chargé d'examiner les rapports périodiques présentés par les Etats

parties sur les mesures prises et le progrès réalisé à l'égard du respect des droits de l'homme. La Charte africaine, à Nairobi, le 28 juin 1981, a prévu la création d'une commission chargée de promouvoir et d'assurer la protection de ces droits, et a demandé aux Etats membres « de présenter tous les deux ans un rapport sur les mesures d'ordre législatif ou autres, prises en vue de donner des effets aux droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte ».

Alors que les quinze années qui restent pour finir le XXe siècle sont axées partout dans le monde, y compris dans les pays où le despotisme n'est pas éclairé, sur les droits de l'homme, les Etats attardés qui ont transformé le noble principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, en droit des Etats à disposer de leurs peuples, seront jugés à leurs capacités de mettre en œuvre les droits de l'homme qui sont nulles, et seront en conséquence pour la quasi-totalité, mis au banc de l'humanité.

II. Les droits de l'homme et l'article 77 du Code pénal

L'accusation de complot en vue de porter atteinte à l'autorité de l'Etat est insoutenable juridiquement, politiquement et moralement. Notre crime, puisque nous sommes poursuivis de l'article 77 du Code pénal, qui prévoit une peine unique, celle de mort, est d'avoir voulu organiser la Ligue algérienne des droits de l'homme de façon légale, pour agir de manière ouverte et publique, pacifique et conforme à la Constitution, et d'avoir dénoncé à haute voix, pour conformer nos actes avec nos convictions, malgré les risques, ce que nos cœurs et nos intelligences ne pouvaient tolérer, à savoir, les pratiques contraires aux droits de l'homme, l'injustice, l'arbitraire, la forfaiture qui est la violation du droit par ceux qui sont chargés de le faire respecter.

La cible du pouvoir devient, à travers nos arrestations et ce procès, le droit d'association en général, et les droits de l'homme en particulier. Phénomène unique qui intrigue, inquiète ou indigné, mais qui mérite réflexion, le seul argument intellectuel et juridique dont dispose le pouvoir, et dont il use et abuse pour museler ceux qui ne partagent pas ses idées, le critiquent et le contredisent, ceux pour qui il n'y a qu'une seule liberté, la liberté des autres,

celle de tous ceux qui pensent autrement et prônent la légitime différence d'opinion, est la répression sélective qui tient lieu de politique.

Le pouvoir qui accumule les illégalités et étouffe les libertés, qualifie de subversif le droit de lutter par des moyens légaux, contre la dénégation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ce qui entraîne la lésion du tissu social et la fracture de notre société.

Ignorer la dimension des droits de l'homme et leur opposer un arrogant mépris, priver les citoyens de la liberté d'expression, de la liberté d'opinion, empêcher des voix autres que celles des représentants du parti unique et de l'Etat, de s'exprimer sur les problèmes cruciaux qui concernent la société, c'est mutiler le peuple et le condamner à la déchéance politique et intellectuelle.

Le sacrilège impardonnable que nous avons commis aux yeux du pouvoir a été de manifester avec vigueur et clarté notre volonté de défendre avec les droits de l'homme, toutes les libertés fondamentales, de dénoncer les tortures, de défendre les prisonniers marginalisés, privés de leurs droits, réprimés, de lutter pour la libre circulation des idées et des hommes, hors des frontières, rigoureusement interdite pour ceux qui sont classés, fichés comme des opposants.

Pourquoi la Ligue algérienne des droits de l'homme qui avait à peine une semaine d'existence, et dont l'objectif vise à promouvoir et à faire respecter les droits de l'homme, est-elle considérée hors la loi, alors qu'elle n'est pas fondée sur une cause ou en due d'un objet prévu à l'article 7 de l'ordonnance du 3 décembre 1971, c'est-à-dire une cause illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, à l'autorité de l'Etat, ou à la forme républicaine du gouvernement ? Pourquoi cette persécution, pourquoi le recours systématique à la Cour de Sûreté de l'Etat, et à l'article 77 du Code pénal, si ce n'est pour faire prévaloir le droit de l'Etat qui substitue l'arbitraire à la justice et viole les droits de l'homme, ce qui est la négation d'un Etat de droit, limité par le droit, soumis au droit, dont le premier devoir

politique est d'assurer le respect et la dignité de la personne humaine ?

La création de la Ligue algérienne des droits de l'homme n'est pas une spéculation intellectuelle, mais répond aux besoins concrets d'une Algérie qui sait à quel prix – le plus élevé – elle a payé sa libération, et qui est en pleine mutation, du fait de la croissance démographique, et de la présence d'une jeunesse de plus en plus nombreuse, qui n'hésitera pas à prendre en mains « ici et maintenant » la défense de ses droits, pour dire non à la dégradation croissante des droits de l'homme et à l'arbitraire. Le bilan global de la situation des droits de l'homme en Algérie est négatif, au regard de l'application des textes, du fait que les libertés ne se mesurent pas à ce que publie le Journal officiel, à ce que proclame la Constitution qui demeure vaine si elle n'est pas suivie d'exécution et de contrôle, mais à la réalité quotidienne d'où elles ont quasiment disparu. Défendre les droits de l'homme constitue un devoir absolu et un impératif dans un pays où ils sont agressés, contournés, violés, par les institutions et les hommes qui les animent.

La Ligue ne serait-elle pas comme un iceberg, dont la partie immergée, refuge de toutes les hostilités et de tous les mécontentements, tendant à l'affrontement et à la déstabilisation des institutions ? Est-elle une menace pour l'ordre public, ou cache-t-elle derrière la bannière de la démocratie, de la liberté ou des droits de l'homme, des objectifs occultes ? Peut-elle devenir une puissance occulte, exerçant une influence profonde sur le pays, ou tient-elle comme le parti unique un langage équivoque, un double langage ? Cherche-t-elle à renverser le pouvoir en place, à créer ou devenir un parti politique d'opposition ?

La Ligue n'est ni un parti politique, ni le substitut d'un parti. Il n'est pas question qu'elle dérive vers un mouvement, un courant politique. Elle n'est un défi ni à l'Etat ni au parti du FLN. Elle est ouverte à tous les citoyens, à toutes les sensibilités politiques, sans distinction aucune, au militant du parti et aux fonctionnaires de l'Etat, qui acceptent ses statuts et les défendent, et dont l'engagement pour les droits de l'homme est clair et total. Elle vise à rassembler des hommes et des femmes de toutes idéologies, de toutes les croyances, pour qui les droits de l'homme

représentent un devoir et une obligation. Elle ne cherche pas à canaliser à son profit le mécontentement populaire. Il n'y a donc pas de parti des droits de l'homme, mais des droits de l'homme tout court.

Peut-on l'accuser de possible déviation à des fins politiques, des convictions des citoyens pour les droits de l'homme, autrement dit assure-t-elle la défense des droits de l'homme au plan exclusivement politique, pour affronter le pouvoir en place, ou considère-t-elle l'homme comme une fin et non un moyen ?

La Ligue n'est pas le programme commun des opposants, sa finalité est l'épanouissement de la personne humaine. Elle n'est pas politique, mais relève du domaine politique en ce sens qu'elle œuvre pour l'instauration d'une démocratie tout court, car lorsque le mot démocratie est employé avec une épithète ou un adjectif, il signifie le contraire de ce qu'il semble dire. Pinochet a inventé la démocratie totalitaire, l'Afrique du Sud de Botha se vante d'être « le bastion de la démocratie sur le continent africain », et l'Algérie met en exergue « la démocratie responsable » pour justifier la répression. L'expression de Rosa Luxembourg qui soulignait que la dictature « consiste dans la manière d'appliquer la démocratie et non dans son abolition » trouve ici sa lumineuse signification.

Œuvrer pour la démocratie, c'est demander l'application de l'article 27 de la Constitution qui stipule « l'Etat algérien est démocratique dans ses objectifs et son fonctionnement ». Tout citoyen algérien, qui n'a pas un comportement personnel en contradiction avec les droits de l'homme, peut adhérer à la Ligue. Ainsi celui qui maltraite sa femme, qui la bat, ce qui s'appelle « le fascisme du foyer », ne peut y adhérer.

J'allais dire, Monsieur le Président, qu'il ne faut pas frapper une femme, même avec des fleurs, oubliant que c'est pour avoir voulu déposer des fleurs le 5 juillet dernier, aux monuments aux morts, pour commémorer l'anniversaire de l'indépendance, que les enfants de martyrs qui ont refusé le silence et l'oubli, se retrouvent au box des accusés, poursuivis du fameux article 77 du Code pénal. Comme vous le constatez, déposer des fleurs sur les tombes des martyrs, en dehors

du FLN, constitue un crime en Algérie, et de plus un crime de droit commun qui se définit pourtant comme un crime sur les personnes et les biens. Les martyrs de la Révolution appartiennent à tout le peuple, et d'abord aux familles, à leurs enfants qui sont la chair de leur chair, et personne ne peut les usurper, les confisquer, à des fins de propagande, de domination ou de légitimité.

La Ligue est illégale au regard du régime, parce qu'elle est une initiative hors du parti unique et de l'Etat, parce que son activité n'est « ni intégrable dans le système politique en place, ni abordable par des mouvements d'opposition ». La Ligue algérienne des droits de l'homme, serait, selon le pouvoir et la presse à son service, en relation avec l'étranger, ou plus exactement manipulée par l'étranger. Nous avons l'habitude de réfléchir et d'agir par nous-mêmes, et la tentative maladroite de nous présenter comme des agents de l'étranger, thème éculé, sans aucune prise sur les Algériens, ne fait que ridiculiser ses auteurs.

Les droits de l'homme, qui sont un sujet de malaise et d'embarras pour le pouvoir, posent en Algérie un problème sérieux, incontournable, et c'est leur violation, les difficultés éprouvées à vivre dignement et à trouver une solution juste à une situation interne injuste, qui nous ont conduits à la nécessité de fonder avec une détermination absolue une Ligue. C'est le manque de liberté qui nous a conduits à la Ligue.

L'histoire de l'humanité se confond avec la défense des droits de l'homme, et leur violation en Algérie a suscité la réprobation de l'opinion nationale et universelle, qui a exprimé avec clarté et rigueur, dans un élan magnifique, une solidarité agissante avec les victimes de la répression. La défense des Droits de l'Homme n'a pas de frontières physiques et idéologiques, et la crainte de l'opinion, arme universelle des peuples, des hommes et des femmes soumis à l'arbitraire, à l'injustice et à l'intolérance, a fait souvent échec à la répression de par le monde, et a fait reculer les régimes les plus despotiques.

L'Algérie apparaît aux yeux du monde, qui sait que nous sommes des prisonniers d'opinion, comme le pays qui refuse la création sur son territoire d'une Ligue des droits de l'homme.

Si certains pays comme les Etats-Unis d'Amérique appliquent la démocratie à l'intérieur de leurs pays, et pratiquent le fascisme à l'extérieur, le régime algérien à l'inverse combine la démocratie à l'extérieur avec une sorte de pouvoir totalitaire à l'intérieur du pays. Le pouvoir qui s'est posé en champion de la démocratie, des libertés et des droits de l'homme à l'étranger, et s'est vanté d'avoir fait de l'Algérie la Mecque des mouvements de libération nationale du tiers monde, les foule aux pieds à l'intérieur du pays, et ne respecte même pas les droits les plus élémentaires de ceux qui sont soumis à son pouvoir. Si un étranger persécuté dans son pays, en raison de son action en faveur de la liberté et des droits de l'homme, peut prétendre au droit d'asile en Algérie, le citoyen algérien qui lutte dans son pays pour les mêmes libertés, n'a droit qu'à la prison.

Comment ne pas adhérer pleinement à la déclaration du parti du FLN du 28 septembre 1985 relative à l'Afrique du Sud – du fait que nous dénonçons les mêmes maux en Algérie – qui souligne notamment : « Le FLN, sa direction politique dénoncent avec véhémence et rigueur la politique raciste d'un régime totalitaire, fondé sur le racisme le plus étroit, la violation la plus flagrante du droit international et des droits de l'homme, la répression la plus hystérique et les pratiques les plus dégradantes, en violation de la morale et de la civilisation humaine. »

Dans son éditorial en date du 17 septembre 1985, intitulé « Défi », le rédacteur du journal *El Moudjahid* écrit : « Nous vous mettons au défi : donnez une fois, une seule fois, la parole à votre peuple... laissez votre peuple (Maroc), une fois, une seule fois, dire en toute liberté ce qu'il souhaite, ce qu'il veut, en dehors des partis plus royalistes que le roi, en dehors des élections truquées. » Que demandons-nous ? Donner la parole au peuple en dehors du parti unique.

Terminons par cette expression d'*El Moudjahid* en date du 16 novembre 1985 : « La liberté est-elle à l'aise dans les prisons de Kénitra ? » La liberté est-elle donc à l'aise à la prison de Berrouaghia où la condition pénitentiaire et la dignité des détenus soumis à des violences physiques, laissent à désirer. Il est stupéfiant de voir invoquer la défense des libertés en Palestine, en Afrique du Sud, au

Chili, au Maroc et ailleurs dans le monde, par un parti unique qui s'est attaché à les bafouer, et à pourchasser ceux qui demandent leur mise en œuvre et les mécanismes de protection. Par une alchimie particulière, dont il a le monopole et le secret, le pouvoir arrive, à la fois à renforcer la répression contre les fondateurs de la Ligue des droits de l'homme en Algérie, et à défendre ces droits à l'étranger, à être pour les opprimés et les victimes, tout en utilisant les méthodes des oppresseurs et des bourreaux.

La torture

Dénoncer la torture qui constituait un sujet tabou dans notre pays, révéler publiquement l'emploi de procédés systématiques et parfois collectifs, qui dépravent, dégradent et avilissent aussi bien les tortionnaires que les suppliciés, informer l'opinion publique sur les méthodes qui portent atteinte au droit sacré de la personne humaine, de faire respecter son intégrité physique, c'est se placer sur le terrain des droits de l'homme. La torture, « cette forme extrême de terreur individualisée », comme le dit Paul Wilkinson, interdite aussi bien par l'article 48 de la Constitution que par l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et des deux pactes internationaux sur les droits de l'homme, est érigée en pratique administrative courante en Algérie. La société, la nation et le peuple algériens n'échapperont pas à une réflexion de fond sur la torture, qui ne peut être tolérée ou prolongée.

L'histoire de l'Algérie colonisée, et celle de la lutte de libération nationale, qui a posé le problème de la torture devant la conscience universelle, ont disqualifié sans recours, avec le colonialisme, ce fléau. Un avocat qui défendait en 1948 des militants nationalistes poursuivis devant le Tribunal d'Alger d'atteinte à l'intégrité du territoire, s'est écrié : « Sur les portes d'entrée de tous les établissements publics en Algérie, il est écrit : Entrez sans frapper. A l'entrée des commissariats de police, il faut ajouter : on frappe à l'intérieur ».

Depuis l'indépendance du pays, on continue chaque jour à frapper, à torturer dans tous les locaux des services de sécurité. Le contenu des plaintes formulées par les victimes devant les tribunaux et cours d'Algérie, notamment

devant cette Cour de Sûreté, dont l'affaire des fondamentalistes d'avril 1985 a été un des points culminants, donnent à penser que les exactions, les sévices commis dans les salles d'interrogation et le secret des cachots, ne sont pas des faits isolés, mais une pratique quotidienne menée avec des moyens sophistiqués, qui rappellent la triste époque de la lutte de libération nationale. Aucun argument, aucune raison, ni la défense du régime, ni la raison d'Etat, invoqués de manière injuste et abusive pour réprimer les opposants et les condamner au silence, ne peuvent justifier la nécessité de la torture, punie comme un crime contre l'humanité dans les démocraties, comme le prouve le récent procès des généraux en Argentine. Nous avons le droit de crier avec les victimes : Halte à la torture, halte à la répression !

Quel gouvernement n'a pas cautionné par son silence la torture ? Quel dirigeant a réprouvé publiquement la torture, ne l'a pas masquée ou banalisée, ou a entrepris une démarche même secrète en vue de son abolition ? Quelle a été l'attitude de l'Assemblée Populaire Nationale devant la torture ? Il y a abdication du Parlement et silence de la presse.

Quel procureur de la République, quel juge, a dénoncé le caractère illégal des tortures, et les agissements contraires à la loi, à la morale et à la religion ? Ceux qui ont conçu et mis en pratique, de façon implacable et diabolique, le système de la torture n'ont jamais été inquiétés, et aucune poursuite judiciaire n'a été engagée à leur encontre. Pourtant on a souvent entendu dire, ces temps-ci, à propos de notre affaire, que nul n'est au-dessus de la loi. Qui est-ce qui se met « hors la loi », au-dessus des lois ? Qui ne respecte pas les lois ? Quel tortionnaire a été sanctionné selon la loi ? Devant les protestations indignées de la presse étrangère, qui considère les tortures et les violations des droits de l'homme, partout où elles existent dans le monde, comme des infamies et des crimes, les gouvernants faisant appel aux grands sentiments ne cessent de répéter qu'en matière de droits de l'homme, « nous n'avons de leçons à recevoir de personne ». Pourtant, les leçons données par tous ceux qui, à l'étranger, particulièrement en France avec qui nous étions en guerre, ont pris des risques certains en dénonçant avec courage et lucidité les tortures et les moyens

pervers employés par leur pays, méritent d'être prises en considération et méditées.

Le passé colonial, la guerre d'Algérie, nous ont enseigné en matière de droits de l'homme des leçons et des exemples que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Qu'a fait le parti du FLN pour conserver cet héritage de la Révolution que constitue la solidarité agissante du monde à la cause de l'Algérie en lutte pour se libérer du colonialisme ? Est-il l'héritier du FLN de la lutte de la libération nationale ? Alors que partout dans le monde, dans les pays du libéralisme comme dans ceux du socialisme, les partis ont fondé les Etats, dans l'Algérie indépendante, l'Etat a créé le parti du FLN, et lui a assigné suivant les époques et les équipes au pouvoir sa fonction de parti de masse, puis de simple institution administrative, de courroie de transmission, d'appendice à son service. Comment peut-il se transformer aujourd'hui, sous l'effet d'une baguette magique, en parti d'avant-garde ? Il a perdu sa justification première, la lutte pour l'indépendance nationale, âme du peuple, cause sacrée, qui a mobilisé des millions d'Algériens derrière lui. L'article 94 de la Constitution qui a reconnu au parti le rôle dominant et dirigeant, ne lui a pas rendu service, car il a cessé de lutter et de combattre pour mériter ce statut privilégié, faisant chaque fois appel à la police et à la justice pour le défendre quand il se sent agressé ou menacé.

Que se soit lors du déplacement autoritaire et brutal des habitants des bidonvilles de la périphérie d'Alger vers leurs douars d'origine, du « raz le bol » des habitants de la Casbah d'Alger, ou du séminaire de l'histoire à Tizi-Ouzou, les militants du parti dont la mission première devrait être de dialoguer et de convaincre les citoyens, ont brillé par leur absence, et leur peuple n'a rencontré que la police en face de lui. La question est de savoir pourquoi le parti unique, qui se veut toujours présent, partout agissant, qui veut monopoliser toutes les activités et toutes les responsabilités, sans laisser place à l'expression d'aucune source d'opinion, et qui refuse à toute activité culturelle indépendante le droit à l'existence, n'a pas fondé une Ligue des droits de l'homme, vingt-trois ans après l'indépendance du pays ? Sans doute la juge-t-

il dangereuse et perverse, sans doute aussi n'a-t-il pas épousé son temps, qui est celui des droits de l'homme. Le parti unique qui s'identifie à l'Etat, ne peut en toute logique fonder une Ligue des droits de l'homme, car la confusion des rôles l'amènerait à renforcer le pouvoir de l'Etat au détriment des droits des citoyens, à être juge en partie, à incorporer les droits de l'homme et à assimiler leur substance pour les décorer.

Le parti voit son autorité contestée par la fondation d'une Ligue des droits de l'homme indépendante, alors qu'il a pratiqué la politique de la chaise vide. Comme la nature a horreur du vide, la Ligue a occupé l'espace vacant. La Ligue n'a pas bouté le Parti hors de ses terres, mais a occupé une terre en friche, négligée, abandonnée, non exploitée, par application du principe « la terre à celui qui la travaille », la Ligue à ceux qui portent le flambeau des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Le Parti du FLN a perdu son souffle révolutionnaire, ne s'est pas adapté aux importantes mutations de la société, et a dilapidé l'héritage de la révolution. Il est devenu un Parti d'appareil et de privilégiés. Les anciens militants ont tendance avec l'âge à s'engraisser quand ils occupent des postes importants, et à abuser des privilèges économiques et des insignes sociaux du pouvoir. « A la différence de l'Occident capitaliste où la bourgeoisie possède et pour cette raison gouverne, les dirigeants des partis uniques gouvernent et pour cette raison possèdent. »

Monsieur le Président, on ne peut, dit-on, regarder un régime que lorsqu'il est à son couchant. Celui du président défunt a engendré des milliardaires connus, alors que les articles 37 et 38 de la Constitution font obligation aux dirigeants du parti et de l'Etat de vivre seulement de leurs salaires, et de ne posséder directement ou par personnes interposées, ni affaires, ni richesses. Qu'en est-il dans la réalité quotidienne de notre pays ?

Alors que les membres fondateurs de la Ligue algérienne des droits de l'homme sont pourchassés, les milliardaires algériens, de plus en plus nombreux, se placent au-dessus des lois, étalent leurs richesses, construisent des villas somptueuses à l'intérieur du pays, et continuent à investir à l'étranger.

La Justice

J'ai examiné l'un après l'autre les deux chefs d'accusation en plaçant mon intervention sous le signe du respect des faits, du respect de l'autre, et de la vérité. Je continuerai à dire les choses par leur nom, en ce qui concerne tous les rouages de la justice impliqués dans cette affaire. Un télégramme adressé au Président de la République, protestant contre les arrestations arbitraires des enfants de martyrs, présents au box des accusés, a été considéré comme un crime de lèse-majesté, comme si nous vivions sous un régime de royauté présidentielle, et m'a valu des mesures privatives de liberté. L'action publique devant la Cour de Sûreté de l'Etat a été déclenchée non pas comme le veut la procédure par réquisitoire personnel du procureur général, basé sur l'examen des faits et leur confrontation avec les dispositions juridiques qui les régissent « sur des preuves irréfragables au moins sur des indices précis et concordants entraînant son intime conviction », mais sur ordre, par lettre de cachet du ministre de la Justice, ordonnant de manière impérative mon arrestation.

Le magistrat instructeur, qui possède seul la responsabilité d'inculpation et de détention, a délivré un mandat de dépôt, alors qu'il avait devant lui un dossier vide ne contenant aucun procès-verbal, aucun interrogatoire, sans procéder à aucun acte d'information nécessaire à la manifestation de la vérité, et a invoqué pour justifier cette pratique, non pas le Code de procédure pénal qui lui enjoint d'instruire à charge et à décharge, mais la juridiction d'exception que représente la Cour de Sûreté de l'Etat. C'est un cas flagrant d'arrestation arbitraire, sans inculpation légale et valable, sans preuve ou justification, alors que l'article 51 de la Constitution qui reconnaît la protection contre l'arrestation et la détention arbitraires proclame que : « Nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. » La Chambre de Contrôle qui retient l'accusation « par sa reconnaissance de membre fondateur de la Ligue algérienne des droits de l'homme » montre la facilité avec laquelle la justice dispose de la liberté d'un homme.

J'ai été poursuivi par la justice non pas en raison de ce que j'ai fait, mais en raison de ce

que je suis. La liberté, je l'ai apprise dans la lutte contre le colonialisme pour l'indépendance du pays et le respect des droits de l'homme, et je n'ai pas attendu 1962 pour mettre « mon fauteuil dans le sens de l'Histoire et y prendre place ». Quant aux propos tenus par le ministre de la Justice, qui est intervenu dans cette affaire, au moment qu'il a voulu et autant qu'il l'a voulu, ils valent la peine d'être fidèlement reportés, soupesés et analysés. Au délégué de la Fédération internationale des droits de l'homme, mandaté par son organisation pour enquêter sur les raisons qui ont motivé nos arrestations, Me Senghor, qu'il a reçu et qui a rendu public leur entretien, le ministre a énuméré les griefs qui m'étaient reprochés, à savoir :

« — que j'ai pris la générosité du pouvoir pour de la faiblesse,
— que j'ai manipulé les enfants des martyrs en leur conseillant de formuler un pourvoi devant la Cour Suprême, à l'effet de faire annuler la décision du Wali leur refusant l'agrément de leur association,
— que mon mémoire à l'appui du pourvoi était injurieux à l'égard du pouvoir. »

Ma libération de mai 1984 n'est pas due à la générosité du pouvoir, mais à un non-lieu ordonné par le Juge d'Instruction. Les enfants de martyrs, ici présents, comme vous l'avez remarqué, Monsieur le Président, sont majeurs tant sur le plan civil que politique et intellectuel, et personne n'est en mesure de les manipuler. Quant au mémoire, je le verse aux débats pour prouver qu'il ne contient aucun terme injurieux, mais seulement des arguments juridiques, qui dans certaines affaires en rapport avec le droit d'opinion et la politique, ne suffisent pas à défendre une bonne cause.

Mais un problème éludé se pose avec acuité. Deux des griefs qui me sont reprochés concernent l'exercice de ma profession d'avocat, et particulièrement ma prise de position dans les procès politiques. Et pourtant le bâtonnier du barreau d'Alger, M. Belloula, a fait une déclaration au journal *Le Monde*, que je verse aux débats, soutenant que mon arrestation n'avait aucun rapport

avec ma profession. Il n'avait pas pris connaissance du dossier, ne m'avait pas rendu visite en prison pour connaître ma position, mais avait pris langue avec le ministre de la Justice dont il était le porte-voix dans cette affaire. Fait sans précédent dans les annales judiciaires, le ministre de la Justice s'est fait le porte-parole de l'accusation, devant les présidents de Cours, soutenant que notre affaire ne relevait pas du délit d'opinion mais du crime de droit commun, du fait dit-il, « qu'il n'y a pas de place au crime politique en Algérie ». Il a prononcé une condamnation à notre encontre, sans tenir compte du secret de l'instruction, de la présomption d'innocence pourtant reconnue en droit, ni du fait que l'affaire relevait de la seule compétence de la Cour de Sécurité de l'Etat. Ses interventions redoublaient d'agressivité, chaque fois que les protestations extérieures pour la défense des droits de l'homme, qui est une cause universelle, se faisaient nombreuses et pressantes, et prouvent à l'évidence que la justice est un instrument de répression du service du pouvoir politique.

La justice est gardienne des libertés individuelles, dit l'article 164 de la Constitution. L'article 172 ajoute : « Le juge n'obéit qu'à la loi. » La contradiction, pour ne pas dire l'antagonisme, réside dans le fait que le juge qui a pour mission de protéger les libertés, est soumis aux injonctions, aux pressions et au contrôle du pouvoir. Il ne peut assumer sa fonction de régulateur et de protecteur des libertés que s'il se sent en sécurité, s'il a des garanties. La justice ne peut être une force tranquille et ne peut prendre ses décisions en toute sérénité, au-dessus des passions humaines, en toute indépendance, en toute liberté et avec impartialité que si les magistrats sont autonomes. Il n'est de bonne justice qu'avec une magistrature autonome, et l'affirmation de cette autonomie ne peut être retenue, car elle a été si souvent démentie par les faits, particulièrement dans les procès politiques où les décisions rendues par la justice sont dictées par le pouvoir politique. La justice s'efface toujours devant la politique. Quand la politique, dit-on, « entre dans le prétoire, la justice en sort ».

Ces articles attentent à ma réputation

Droit de réponse au quotidien
Liberté du 22 octobre 1992

Monsieur le directeur,

Je relève dans cinq articles parus dans votre journal, du 11 au 17 octobre 1992, dont quatre sous la plume de vos journalistes, le cinquième sous celle de Boudjedra, des termes injurieux et diffamatoires à mon égard. La convergence des agressions et des attaques laisse supposer une préméditation et une concertation.

Usant de mon droit de réponse, pour contrecarrer des mensonges répandus avec insolence, je vous demande de publier en même lieu et place ma réponse, estimant que ces articles attentent à ma réputation, à ma dignité et à mon honneur.

Avant de revenir à votre journal, et à vos journalistes, je voudrais d'abord évacuer Boudjedra. Exécutant d'un dessein élaboré ailleurs, vieux réveil que l'on remonte de temps en temps, il veut jouer un rôle qui le dépasse, celui de tueur politique à la phrase assassine, qui marque son adversaire au fer rouge.

Il s'est lancé dans une déclaration excessive, qui se caractérise par l'incohérence de la pensée, la faiblesse du style, la pauvreté des idées. Il s'est trompé de pays et surtout d'époque, car les Algériens rejettent sans appel ceux qui veulent jouer le rôle d'inquisiteur, et manient l'excommunication en utilisant comme seule arme la bassesse, la délation, l'appel – tenez-vous bien – à toutes les forces nationales – HCE, gouvernements, avocats, bâtonniers, organisations internationales des droits de l'homme – pour me mettre hors d'état de nuire. Il tient absolument à ce que je relève le gant en lui adressant une véritable réplique, ce qui me répugne, sans oublier que les règles de la déontologie m'obligent impérieusement à n'accepter de combat singulier, pour éviter une victoire à la Pyrrhus, qu'avec une personne de même stature, et de même poids intellectuel et moral, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Est-il besoin de rappeler que j'ai payé, pour ma fidélité à défendre les droits de l'homme et la dignité humaine, un assez lourd tribut : trois arrestations en quatre ans, vingt-deux mois de prison, et une déportation dans le sud du pays.

Monsieur le directeur, vous êtes bien placé pour savoir que malgré tous les droits de réponse, le journaliste a toujours le dernier mot, parce que les écrits restent. « Calomniez, calomniez, il restera toujours quelque chose ! » recommandait Basile. Machiavel déjà recommandait de déshonorer son adversaire.

Dans un article paru dans le n° 87 du journal *Liberté*, en date du 11 octobre 1992, intitulé : « Le shocking indécent et politicien », M. Nasseridine Lezzar, sans me citer, me reproche, en termes indécents, d'avoir critiqué le décret législatif antiterroriste et d'avoir gardé le silence devant le crime de l'aéroport d'Alger et l'assassinat de policiers.

Toute honte bue, il termine son article par cette phrase : « C'est verser dans la politique au sens ignoble du terme. »

Mon communiqué du 30 août 1992, relatif à l'attentat de l'aéroport d'Alger, condamne, je cite, « avec la plus grande fermeté cet acte criminel qui a frappé d'innocentes victimes, devant la mémoire desquelles la LADDH s'incline ». Ce qui dérange, c'est d'abord de condamner la violence d'où qu'elle vienne, et d'autre part de défendre le dialogue et la réconciliation nationale.

Il a suffi d'une réponse à une question posée par un journaliste de l'APS sur la légalité du décret législatif antiterroriste pour que l'ivresse fasciste et le délire de la défense d'une politique qui n'a pas de soutien populaire lui reviennent au galop. Une intolérance et une certaine habitude de la mauvaise foi dans le débat public l'ont amené à utiliser les problèmes-clés du pays comme armes de guerre contre l'adversaire.

Le journaliste sectaire qu'il est, sommaire dans son jugement, devrait éviter les gesticulations inutiles et les rododromes, faire preuve de plus d'humilité à défaut de sérénité, pour rendre au débat politique son sérieux et sa dignité.

Toute liberté qui restreint ou bafoue celle des autres cesse d'être un droit et devient un abus. Je suis au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits, pour une liberté qui répond à une vision de l'homme basée sur le respect de l'autre, de celui qui pense autrement, et pour un État de droit, où la loi est au-dessus de tous, où les droits ne sont ni tronqués ni truqués, où l'homme n'est pas un moyen mais une fin, la finalité de toutes les politiques. Dans l'article de votre journal, en date du 15 octobre 1992, intitulé « Le salaud et l'illuminé », M. Lyès Ménaili s'attaque d'abord à ma compétence professionnelle, avant d'aller plus loin dans l'ignoble et la honte, en écrivant : « La place de M. Ali-Yahia est au ban... de l'histoire et non au barreau. L'argent et la caméra l'ont ébloui jusqu'à l'illuminer. »

S'agissant de ma profession, il est vrai que je ne suis avocat ni par tradition, ni par formation, ni par conviction. Pour aimer cette noble profession, il faut, comme une femme, l'épouser jeune. J'ai embrassé cette profession à l'âge de 52 ans, pour subvenir, comme tout Algérien, aux besoins de ma famille, ne pas tendre la main et refuser une retraite dorée. J'ai été lauréat de ma promotion, avec la mention bien, et une moyenne globale supérieure à 15 sur 20. Quant à l'avocat, ou aux avocats, qui ne dépassent pas en nombre les doigts de la main, qui lui ont dit, comme il l'a écrit, qu'ils valent mieux que moi, mieux vaut leur donner raison, car ils ont pris le risque du ridicule et ce risque mérite salaire.

J'ai refusé de défendre Boumaarafi, parce que je connais le président Boudiaf de longue date. Je n'étais pas d'accord avec sa politique sécuritaire, particulièrement l'ouverture des camps dans le Sud, que j'ai dénoncée à l'intérieur du pays et à l'extérieur. Car les droits de l'homme n'ont pas de frontières. Mais je fais une nette différence entre l'ami et l'homme du 1^{er} Novembre 1954, et l'homme politique qui a accepté d'être porté à la tête du pays, sans légitimité, sans légalité et sans base sociale.

Quant à l'argent dont parle ce journaliste, il est nécessaire de rappeler et de souligner que dans l'affaire des dirigeants du FIS, je n'ai perçu aucune somme d'argent. Il en a été de même des vingt autres avocats constitués dans cette affaire.

Monsieur Lyès Ménaili croit avoir un pouvoir de suggestion, il suggère ce qu'il veut dans un article au vitriol qui ne se caractérise ni par la nuance ni par l'impartialité. Tous vos lecteurs ont mesuré la charge de haine et de violence de son article. Chaque fois que ses arguments manquent de souffle, chaque fois qu'il est à court d'idées, il verse dans l'intolérance. La presse, où se sont infiltrés de nombreux provocateurs, secrète elle aussi des maffiosi, qui ignorent les règles de l'Éthique et de la Déontologie. Je crois qu'un journaliste devrait réapprendre à penser par lui-même, éviter d'être un mercenaire télécommandé, un assassin à gages parce qu'il y a des mots qui tuent, prêt pour un pourboire ou un acompte à faire une sale besogne.

Est-il possible d'aller plus loin dans l'inquisition ? Il n'a pas respecté la règle du jeu du journaliste, il a franchi la ligne blanche interdite et doit être déclaré hors-jeu. Il campe au carrefour des vents où l'on installe les girouettes, et doit être laissé à la honte dont il s'est lui-même couvert.

L'opinion publique le condamnera à l'indignité et le refoulera au ban de l'infamie. Les autres allégations n'appellent aucun autre commentaire, car elles dépassent la limite du ridicule.

Monsieur le directeur, à lire votre journal, on peut sans crainte de se tromper prévoir une prolongation de la période, déjà très longue, d'obscurantisme de l'information dans notre pays. Le journal Liberté a la fièvre de l'intolérance, et sa courbe de température évolue chaque jour. Vous l'avez soumis à la règle totalitaire de la propagande, du mensonge, de la méchanceté et du dénigrement.

Vous menez à mon encontre une campagne calomnieuse, avec un sentiment d'impunité totale, parce que vos commanditaires sont les satellites du pouvoir. Ces derniers, bons patriotes, pleins de courage et de détermination, foudres de guerre, qui affrontent des périls imaginaires, seront les premiers à quitter le pays, pour attendre à Paris, Madrid, Londres, Los Angeles etc. la fin d'un nouveau régime. Dans la haine et l'exclusion prônées par votre journal et une certaine presse, qui ont érigé la

désinformation au rang de valeur suprême, il y a les germes de tous les maux. La qualité et l'honnêteté intellectuelle des journalistes sont la clé de la survie d'un journal et de son développement. Je veux dire que vis-à-vis de la calomnie et des calomnieurs, je dispose d'un mépris sans pareil. Je fais confiance à vos lecteurs, parfaitement capables d'exercer leur jugement, car tout cela ne grandit pas dans leur esprit l'idée déjà bien terne qu'ils se font de certains journalistes.

Le refus catégorique de la réconciliation nationale que vous préconisez, ce qui est votre droit, ne peut pas justifier votre agression caractérisée contre ceux qui la défendent et à laquelle sont attachés la quasi-totalité des Algériens. Le pouvoir a un choix à faire, ou bien ouvrir la porte du dialogue, ou bien la fermer, mais pas les deux à la fois et en même temps.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Discours de Me. Ali Yahia Abdenmour, lors
de la conférence-débat sur le thème :
« Où va l'Algérie ? »**

Genève, 16 janvier 1993
(Transcription)

Messieurs, Mesdames,

Je suis très heureux de me trouver parmi vous, aux côtés des frères et des sœurs, des démocrates et des militants des droits de l'homme qui luttent partout. Parce que les droits de l'homme n'ont pas de frontières ni physiques, ni idéologiques. Partout où les droits de l'homme sont malmenés, les gens doivent intervenir.

La situation de l'Algérie doit faire en sorte que, malgré les autres problèmes qui se posent dans le monde et auxquels nous devons contribuer à amener une solution logique pour respecter les peuples et les droits de l'homme, il ne faut pas oublier le peuple algérien. Je dis bien le peuple algérien et les citoyens algériens dont la grande majorité vit une situation pénible et qui est même au-delà de l'humain.

Pendant les cent ans d'occupation coloniale, le peuple algérien et le citoyen algérien, qui était sujet à l'époque du colonialisme, a lutté d'abord pour l'indépendance du pays et pour la libération de l'homme et de la femme. Le peuple algérien a lutté pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour le droit du citoyen à être un citoyen libre dans son pays. C'est-à-dire pour que le peuple, le seul souverain, soit le seul à décider du sort de la nation et le seul à promouvoir les dirigeants qui doivent gouverner le pays.

On dit que les droits de l'homme sont un produit de l'Occident. Je crois que si vous remontez à l'époque très lointaine, il y a toujours eu des hommes dans tous les pays qui se sont battus pour la liberté de leur peuple et pour la liberté de l'homme, parce que partout, des temps les plus reculés jusqu'à présent, l'homme a toujours été un loup pour l'homme.

Donc nous revendiquons que les droits de l'homme soient des droits universels, valables pour tout le monde. Il n'y a pas de droits de

l'homme à deux vitesses : des droits de l'homme pour les pays développés, et des droits de l'homme pour ceux du tiers-monde. Les droits de l'homme sont universels ; tout le monde a participé pour qu'ils soient ainsi et nous luttons encore pour cela.

Si à un moment donné nous étions « entre parenthèses », parce que occupés dans de nombreux pays du tiers-monde par les colonialismes, et que les droits de l'homme ont fonctionné, nous le reconnaissons. Mais maintenant que nous apparaissions sur les scènes nationale et internationale, le monde entier doit tenir compte de notre conception des droits de l'homme, et nous apportons un enrichissement aux droits de l'homme sur le plan international.

Je vais vous faire un bref exposé, pour me limiter dans le temps, et je répondrai ensuite à vos questions.

L'Algérie a toujours lutté pour le droit des peuples, et c'est l'Algérie, la guerre de libération nationale, la révolution algérienne qui s'est terminée par une résolution de l'ONU le 14 décembre 1960, affirmant qu'un pays colonisé ne peut pas être un peuple libre, c'est donc le peuple algérien qui a lutté pour la libération, qui a donné un exemple suivi sur le plan international par beaucoup de peuples du tiers-monde. Mais aujourd'hui, c'est l'Etat qui dispose du peuple. Le peuple qui a lutté pour sa propre libération est devenu aujourd'hui opprimé par l'Etat et par ceux qui dirigent l'Etat algérien. Il ne peut pas s'exprimer ; il ne peut pas désigner ses dirigeants et cela ne peut pas marcher.

Concernant la torture, et je voudrais bien insister sur ce problème, s'il y a de la torture en Algérie, c'est parce que, sur le plan international, il n'y a eu ni information, ni ce que nous attendions pour que ce fléau disparaisse.

En Algérie, le 4 avril 1948, il y a eu les élections à l'Assemblée algérienne. On a emprisonné avant les élections — comme en 1991 — la plupart des candidats du PPA-MTLD. Il y avait une Assemblée algérienne de 60 Algériens et 60 Européens. Or, il y avait 9 millions d'Algériens et 1 million Européens. Donc un Européen valait près de dix Algériens, et c'était en 1948, après la 2ème Guerre

Mondiale, où on a dit que les peuples devaient disposer d'eux-mêmes.

A l'époque, dans les salles des établissements publics, comme à la Poste ou aux banques, par exemple, il était écrit : « Entrez sans frapper ». Un avocat français qui avait défendu les candidats du PPA-MTLD devant le Tribunal d'Alger, a dit : « En Algérie, devant les commissariats de police et de gendarmerie, quand il est écrit "Entrez sans frapper", il faut y ajouter, "on frappe à l'intérieur" ». Car en Algérie on frappe à l'intérieur. C'est pour vous dire que les militants algériens ont souffert de tous les temps et ont connu des sacrifices, qui ont abouti quand même.

Depuis l'indépendance, il y a eu plusieurs périodes, j'y passerai rapidement et si quelqu'un veut un élément d'appréciation ou un développement, je le lui apporterai, dans la mesure de mes connaissances bien sûr.

Il y a eu d'abord la période de 1962 jusqu'à 1965, où de nombreux problèmes se posaient en Algérie. On essayait de construire un Etat avec ce qui existait. Mais il y a eu toujours, même à ce moment là, la torture.

Ensuite, de 1965 jusqu'à 1978, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Boumediene, le régime reposait sur deux pieds orthopédiques : la répression et la corruption. Il y avait de l'argent et Boumediene était chef de l'armée. La population algérienne dans les années 70 était autour de 12 à 15 millions. Il y avait une sécurité militaire très efficace ; celui qui bougeait, on l'emmenait. Les Algériens n'ont jamais baissé les bras *Elhamdoulillah*. Ils ont toujours lutté. Il y avait quatre voies : se taire, l'exil, la clandestinité ou la prison. *Makanch trig akhor*. Il n'y a pas d'autre voie. Celui qui défend le peuple, le patriotisme, le nationalisme et les principes fondamentaux du pays, l'islam ou autre chose, il faut qu'il choisisse l'une de ces voies.

Ensuite est arrivée la période de Chadli. Je crois qu'il ne faut pas dire qu'en Algérie il y a eu un changement de système ou un changement de régime. Le régime n'a jamais changé jusqu'à présent. Il y a seulement des clans qui changent à l'intérieur du régime. Il ne faut pas qu'on vous dise qu'il y a un homme au pouvoir qui est arrivé et qui pense autrement. Jamais. *Mkhayta men enhar elaoual*

hattal dork. C'est le même pouvoir, mais il y a des clans qui luttent entre eux.

A l'arrivée de Chadli Bendjedid au pouvoir, c'est-à-dire en décembre 1978 et son élection à la présidence de la république en février 1979, le pétrole était à 40 dollars et le dollar était à 10 francs français. Il y avait donc de l'argent. Et ceux qui dirigent le pays ne peuvent diriger que quand il y a de l'argent. S'il n'y a pas d'argent, ils ne peuvent pas faire fonctionner le pays. A partir de moment où, en 1985-1986, le prix du baril de pétrole a baissé, il y a eu des luttes de clans qui allaient aboutir à Octobre 1988.

Il faut peut être attendre une génération pour que les historiens puissent expliquer comment Octobre 1988 est survenu. Il faut se pencher sur cette question : Qui est-ce qui a créé Octobre 1988 ? Est-ce que c'est les luttes de clans entre Chadli qui voulait éliminer les barrons du FLN opposés à sa politique qui voulait s'ouvrir vers le libéralisme ? Je crois qu'il y avait d'abord le ras le bol qui a touché le peuple, mais il y a eu aussi des luttes à l'intérieur du régime.

Chadli avait l'armée avec lui. Et en Algérie, il n'y a qu'un seul pouvoir, c'est celui de l'armée. Il n'y a pas d'autres pouvoirs. Tous les autres ne font qu'exécuter. Chadli avait sorti l'armée du comité central du FLN ; c'était pour diriger le pays au-dessus de tout. Il y avait la présidence de la république et l'armée.

Toujours est-il qu'il y a eu le 5 Octobre. Au 5 Octobre, avec le ras de bol non seulement à Alger mais dans beaucoup de villes, ce sont des enfants âgés de 8 ans qui sont morts. Et depuis Octobre 88, le régime nous dit qu'il y a eu 157 morts et 320 blessés. Nous lui disons qu'il y a eu plus de mille morts !

On n'arrive toujours pas à avoir les statistiques exactes. Nous nous disputons toujours sur cette question et nous ne reconnaitrons jamais les statistiques données par le pouvoir à cause de son parti pris. On sait qu'elles sont fausses et qu'elles s'adressent surtout à l'opinion internationale et non pas à l'opinion nationale, pour dire que c'était une petite manifestation.

Il faut retenir d'Octobre 88 que c'était une manifestation publique. On a dit pendant la

période de Boumediene que l'Algérien était un tube digestif : donnez-lui à manger et il n'y aura pas de problèmes, et à l'époque il y avait des subventions donc ça allait un peu. Le peuple algérien a démontré qu'il n'était pas seulement un tube digestif. Il mange comme tout le monde, mais il est aussi consommateur de libertés individuelles et de libertés collectives.

On a commencé à poser le problème de la direction du pays et à poser le problème de la démocratie.

Je crois qu'il faut retenir trois choses.

Il y a eu d'abord la masse, le peuple qui n'a jamais profité du pétrole. Le boom du pétrole a été pris par une couche de privilégiés et les couches moyennes qui ont profité aussi, mais la majorité du peuple n'en a jamais profité ni sur le plan du logement ni sur le plan du travail, et ceux-là ont posé le problème. Ce sont eux, les masses, que ce soit paysannes ou ouvrières, qui ont manifesté dans les villes.

Il y a eu ensuite les couches moyennes qui n'avaient pas de problème matériel mais qui voulaient la participation au pouvoir, et qui disaient : Nous sommes des docteurs, des intellectuelles, pourquoi nous ne participons nous pas au pouvoir ? Nous voulons participer au pouvoir.

Il y a eu enfin le mouvement islamiste qui est rentré dans le jeu et qui a participé aux manifestations d'octobre. Vous avez vu à Bab el Oued, il y a eu des gens qui ont été tués. Ce mouvement a donc dit : Nous sommes aussi une partie prenante de cette Algérie et il faut compter avec nous.

Ensuite, il y a eu la Constitution du 29 février 1982. D'abord il faut vous dire qu'en Algérie la Constitution vient d'en haut. Le peuple algérien n'a participé à rien du tout. On lui a dit un jour voilà un texte, il faut voter. On ne peut ni l'améliorer ni y apporter une quelconque contribution. Il a été fixé par les grands dirigeants. Il y a eu donc les élections, ou plutôt le referendum, vous savez le referendum qui donne 89.9%. Alors ce pose le problème que nous allons rencontrer maintenant : Comment se font les élections en Algérie avec le parti unique ?

Vous savez comment se font les élections ? On décide en haut lieu combien il va y avoir de pourcentage. On décide par exemple qu'il y aura 80% ou 87%. Les élections montent au niveau des communes puis au niveau des dairas et elles arrivent au niveau des wilayas, mais personne ne peut les suivre. La Constitution a été votée à plus de 89% ! Vous savez, nous les Africains nous avons l'habitude des ces élections. Dans un pays africain on est arrivé à 99.9%. Alors comme il faut toujours faire mieux, comme le peuple est toujours plus content de ses dirigeants et que chaque fois il vote plus, demain on va avoir 101%. Voilà comment se font les élections.

La Constitution du 23 février a apporté quand-même deux choses. Elle a apporté l'article 40 qui autorise les associations politiques. C'est donc une ouverture vers le pluralisme, vers la démocratie.

Mais en Algérie il y a une petite minorité qui a toujours bénéficié du pouvoir depuis 1962 et il y a l'ensemble du peuple. Il y a ceux qui ont dit la démocratie n'est pas valable pour les pays du tiers-monde, on va profiter puisqu'il y a eu octobre 1988, puisqu'il y a eu un mouvement du peuple on va lui donner satisfaction mais au premier tournant on va étrangler cette démocratie, et ceux-là se trouvent parmi ceux qui dirigent le pays, et de l'autre côté, il y a une force qui dit : Il faut donner la parole au peuple, c'est la démocratie.

Se pose là un problème très important : Est-ce que un pays du tiers-monde, un pays sous-développé – il faut dire le mot, non pas un pays en voie de développement comme on nous le répète, mais un pays sous-développé – est-ce qu'il peut établir la démocratie ? Est-ce que sous-développement économique et démocratie politique peuvent aller de pair dans un pays du tiers-monde ?

Vous savez, les Européens – vous vivez parmi eux – pensent qu'il est très difficile pour un pays du tiers-monde de vivre la démocratie. Ce sont eux qui vous le disent. Vous savez, la fameuse trilatérale a dit à Tokyo que la démocratie était un luxe que les pays du tiers-monde ne peuvent se permettre, et c'est de là qu'est sortie cette fameuse doctrine de la dictature de nécessité.

Pourquoi les pays du tiers-monde, à commencer par l'Amérique latine, ensuite l'Afrique et nous l'Algérie, qui connaissons ce problème, pourquoi il y a eu des dictatures dans ces pays ? C'était pour la libération économique. On a dit qu'on ne peut pas vous donner des libertés politiques parce que nous voulons être indépendants vis-à-vis de l'étranger. C'est ça la souveraineté nationale qui consiste d'abord à être indépendant. Donc acceptez de ne pas avoir de libertés et vous aurez une économie développée.

Est-ce que vous connaissez un pays qui a connu la dictature et qui est arrivé à se libérer sur le plan économique ? On voit les pays d'Amérique latine, ils sont 70 années en avance sur nous. Qu'est-ce qui s'est passé au Brésil, en Argentine et ailleurs ?

Et le cas de l'Algérie ? L'Algérie qui a des biens, qui a du pétrole, qui a tout ce qu'il faut, à quoi sommes-nous arrivés ? Nous sommes arrivés à ne pas avoir de liberté politique. Nous sommes arrivés à un endettement massif vis-à-vis de l'étranger, qui restreint ou qui élimine la liberté, parce qu'il y a un principe fondamental, à mon avis, que personne ne doit oublier, particulièrement dans notre pays, c'est qu'un pays peut être libre à l'extérieur sans l'être à l'intérieur.

Durant la période de 1970 à 1980, on avait de l'argent, on était libre. L'Algérie était libre et pouvait dire le mot qu'elle voulait. Mais à l'intérieur, c'était une dictature féroce.

Mais un pays, et c'est la période que nous vivons, ne peut jamais être libre à l'intérieur s'il ne l'est pas à l'extérieur, parce que l'extérieur vous dicte les conditions. Ça c'est un point très important.

A quoi sommes-nous arrivés, en Amérique latine, en Afrique, dans notre pays ? Est-ce que nous avons développé le pays ? Est-ce que nous nous sommes libérés économiquement ? Nous sommes dépendants, nous avons une dette très forte, et nous n'avons pas de liberté, ni pour les citoyens ni de liberté politique.

Le problème qui se pose en Algérie, nous ne pouvons le régler que si nous revenons à la démocratie. C'est-à-dire au libre choix du peuple. C'est lui qui doit choisir ses représentants.

En Algérie, nous n'avons pas trouvé l'équilibre entre le passé et l'avenir, entre les racines et les branches de l'arbre, nous n'avons pas trouvé l'équilibre entre l'histoire et la modernité. Et le pays connaît deux choses actuellement : il connaît un pourrissement de la vie politique et sociale, et un effondrement économique.

Et pourquoi sommes-nous arrivés là ?

On a dit qu'il y a eu les partis. Vous savez combien on a de partis ? 60 ! Mais ce sont des partis qui n'ont pas de base. Quinze personnes suffisent pour créer un parti, et personnellement, je connais deux partis qui ont demandé des cartes d'identité à des gens pour aller les inscrire. Avec quinze personnes, on fait de temps en temps un communiqué et on attend que le pouvoir donne quelque chose.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, quand Ghazali est arrivé au pouvoir en juin 1991, quand il y a eu la grève du Front Islamique du Salut et l'emprisonnement de tous ses cadres et dirigeants, Ghazali est arrivé au pouvoir. Quand Hamrouche est tombé. Ghazali est arrivé le 4 juin 1991, et il a fait deux réunions des partis, l'une en juillet, et l'autre au mois d'août, où tous les 60 partis ont dit : Il faut aller aux élections, il faut refaire la loi électorale et le découpage électoral qui a été voté par l'assemblée nationale en avril. Mais il faut aller aux élections démocratiques, vous connaissez l'expression de Ghazali : « Des élections propres et honnêtes ». Donc tout le monde était d'accord.

Ils préparent les élections, ils font la loi électorale, ils font le découpage électoral, ils détiennent toute la préparation matérielle. Vous savez que les assemblées populaires communales, les APC, étaient privées de tous les pouvoirs. C'est-à-dire ni au niveau de la distribution des cartes, ni au niveau des inscriptions. C'était seulement une boîte aux lettres.

Il y a eu le vote et puis on a vu Larbi Belkheir passer à la télévision, c'était le ministre de l'Intérieur, pour déclarer que 188 candidats du FIS sont passés au premier tour.

Puis on a dit, il y a eu des trucages. Mais s'il y a eu des trucages, il y a un Conseil constitutionnel, sur lequel on doit s'appuyer.

Et c'est là que je voulais attirer votre attention. Ceux qui ont tout accepté. En une semaine vous avez des gens qui se disent démocrates et qui vous disent défendre la démocratie, mais qui ont tout accepté.

Vous savez, je suis un grand-père et j'ai des petits enfants. Quand je joue avec eux, au début je les laisse gagner et après il faut que je gagne, car si je perds, je ne mange pas.

Ce n'est pas la démocratie, mais on a accepté.

Il y a eu d'abord la démission de Chadli le 11 janvier. Il démissionne le 11 janvier, mais il dit qu'il avait dissout l'Assemblée le 4, c'est-à-dire une semaine à l'avance.

Le Conseil constitutionnel est allé le 11 janvier pour dire au président de la république, quels étaient les résultats du vote.

Ce que je peux vous dire, et je vous l'affirme en toute conscience, c'est qu'il n'y a eu que 13 recours qui ont conduit à l'annulation, et tous n'étaient pas contre le FIS. Quelques uns étaient même en sa faveur. Donc tout ce qu'on a dit sur les 340 recours, c'était pour brouiller les cartes.

Ensuite, il y a eu le coup d'Etat, car c'est un coup d'Etat, puisque une Constitution a été violée.

Vous savez, l'article 160 de la Constitution dit que le Haut Conseil de Sécurité se réunit sous la présidence du Président de la République, et il ne peut donner qu'un avis. Or, là, qu'est-ce qu'il fait ? Il supprime le deuxième tour des élections, et il désigne un Haut Conseil d'Etat, ce qui n'est pas prévu dans la Constitution.

Le coup d'Etat a été fait, et le 14 janvier le Haut Conseil d'Etat a été institué. Et puis il y a eu le 9 février où l'état d'urgence a été décrété.

Il faudrait que je vous dise, vous le savez peut-être bien, qu'il y a eu deux états de siège, l'un le 5 octobre 1988 qui a duré 6 jours, jusqu'au 10 où l'armée est descendue dans la rue. Et il y a un deuxième, le 4 juin, quand on a remplacé

Hamrouche par Ghozali, au niveau du gouvernement, jusqu'au 28 septembre.

Et maintenant on sort d'un état de chambre, je ne vais pas développer sur le plan constitutionnel, que par exemple l'article 86 de la Constitution donne au président de la république le pouvoir de décréter un état de siège ou d'urgence, mais il y a des conditions. Il faut que le premier ministre, le président de l'assemblée nationale et le président du conseil institutionnel soient consultés. Vous savez ce que c'est une consultation ? Je suis un juriste, si vous me demandez une consultation, je vous dis ça est permis, ça n'est pas permis. Or, on est passé sur tout cela, on a créé un conseil, et on a crié que l'Algérie était en danger. L'Algérie est en danger ? N'est-ce pas le peuple qui s'est prononcé ? Maintenant, on vous dit que le peuple ne sait pas voter. Il faut avoir je ne sais pas quoi comme formation intellectuelle pour pouvoir voter.

C'est quand même très grave, et vous savez d'où ça vient ? Ça des gens qui se disent démocrates. Vous savez que ce peuple ne sait pas voter, or, ces mêmes personnes en 1962 elles vous disaient c'est un peuple noble qui a lutté vers la voie de l'indépendance de l'Algérie, et il l'a ouvert à des pays du tiers-monde. Et maintenant, il ne sait pas voter. Il n'a pas fait le bon choix. Le bon choix c'était juste avant 1978 quand le président de la république a dit aux élections parlementaires, faites le bon choix. Celui qui n'a pas fait le bon choix, qui n'a pas voté pour le pouvoir, il n'a pas tort. Vous savez, Brecht a dit le gouvernement n'a plus confiance au peuple, il faut changer le peuple, et c'est ce qu'on fait actuellement en algérie. Le peuple ne va pas voter jusqu'à ce qu'un autre peuple vienne voter comme on veut. Alors la doctrine de Brecht s'applique ; le peuple, il faut le changer. Et le peuple algérien, qu'est-ce qu'il dit ? Il dit que le gouvernement n'a pas la confiance du peuple, il faut qu'il parte. On est à cette situation.

Un jour on a posé la question à Cromwell : sur 10 citoyens, il y en a 9 qui vous détestent, il a dit : je m'en fiche, si le 10ème est armé. C'est la vérité de la situation que nous vivons actuellement en Algérie.

Après février 1992 et l'état d'urgence, on a ouvert les camps de concentration dans le Sud

et on a amené des gens par milliers. Vous savez, c'est atroce, et c'est le délit d'opinion. On n'a pas arrêté des gens parce qu'on les poursuit pour un délit ou un crime, on a arrêté des gens uniquement par arrêté administratif. Vous savez, j'ai fait cinq ans de détention pendant la guerre d'Algérie. C'était le préfet d'Alger qui avait signé l'arrêté. Le décret du 4 juin 1991 qui a fait l'état de siège à Alger est le frère jumeau de l'arrêté du 7 janvier 1957 de Massu, qui a fait l'état de siège à Alger.

Nous avons dit, écoutez, ces gens là, pourquoi sont-ils arrêtés ? Sont-ils arrêtés parce que ce sont des conseillers municipaux du Front islamique du salut élus par le peuple. Est-ce qu'ils ont commis un crime ? Est-ce qu'ils ont commis un délit ? Non. Ils ont des opinions qui ne plaisent pas à la petite minorité qui, toute réunie, ne totalise pas 1%, et on vous dit qu'elle va diriger le pays.

J'ai été traité de tous les noms parce que j'ai avancé en Espagne le nom de « camps de concentration ». Vous savez ce que c'est qu'un camp de concentration ? C'est réunir un grand nombre de personnes dans un espace réduit. Beaucoup d'entre vous connaissent le Sud. Vous savez, à partir du 30 mars et jusqu'au 30 septembre, là où se trouvent les camps de concentration, la température est de 50 à 55 degrés à l'ombre. Vous ajoutez à cela ceux qui sont dans les tentes et qui sont nombreux, avec la réverbération de la lumière, ça vous donne une température où les gens, écoutez-moi bien, préfèrent rester dehors à 55 degrés plutôt que dedans. C'est, je vous affirme, une situation au-delà de l'humain. Ils ont souffert dans leur chair, dans leur cœur, dans leurs familles. Tout le monde a souffert. Et cela a duré, et dure encore.

On ne sait pas encore combien de gens il y a dans les camps de concentration actuellement. On nous dit qu'ils les libèrent, on le voit depuis l'observatoire. Il faudrait que je vous dise un nombre, je suis un militant des droits de l'homme, je ne vais pas attaquer les autres. L'observatoire des droits de l'homme a dit dans la situation que nous vivons, que nous avons reçu un cas de torture. Alors que si vous demandez à un Algérien dans la rue quelle est la situation actuelle, il vous dira que c'est vraiment une pratique administrative généralisée où tous ceux qui sont arrêtés, et ils sont des centaines, voire des milliers, passent

à la torture. Ce ne sont pas des bavures. C'est un problème grave sur lequel j'aimerais insister auprès de vous, cette question de la torture. Je vous ai expliqué tout à l'heure que la torture était pour nous une horreur, un crime. C'est un crime contre le peuple algérien, et c'est un crime contre l'humanité, et qui déshonore, non seulement le pouvoir, le régime, mais toute la communauté algérienne, si elle ne se dresse pas comme un seul homme, pour dire non à la torture.

Et sur le plan international, nous avons le droit et le devoir de demander à toute la communauté internationale de faire pression sur ceux qui sont au pouvoir pour arrêter ce massacre.

Il y a trois fléaux, chers frères et chères sœurs, de l'humanité. Le premier fléau a été l'esclavage. On est arrivé à l'éliminer à peu près dans l'Algérie avec l'avènement de l'Islam, bien qu'on exploite encore des enfants et des femmes. Le deuxième c'est la torture, et le troisième c'est la peine de mort.

Vous savez que la démocratie repose sur la hiérarchie des textes. Il y a la loi fondamentale, il y a la loi votée par l'assemblée, il y a le décret présidentiel du gouvernement, et il y a l'arrêté.

Or, en Algérie, la circulaire d'Abdeslam passe avant la Constitution.

Je vais vous donner un exemple, vous l'avez tous suivi. C'est celui du quotidien *El Watan* qui a été suspendu et des six journalistes qui ont été mis en prison. On a dit qu'ils avaient donné prématurément une information et que l'information était fausse.

Vous savez que dans le Code de l'information, il y a un texte, des articles qui disent qu'une information qui porte préjudice à l'intérêt national, et là aussi, il faudrait que vous compreniez, qu'est-ce qu'on entend par intérêt national. Vous savez, dans les pays du tiers-monde, et en Algérie, parce que nous sommes un pays du tiers-monde, on a eu une confusion entre Etat, nation, peuple et société. Ce qui fait que, dans la période que nous avons connue, on n'a pas fait de différence, entre le socialisme, le socialisme national et le national socialisme. On est passé du socialisme national au national socialisme. Le peuple

devient la propriété du pouvoir. Pour ce qui est de la torture, le régime algérien vous dit, vous n'avez pas le droit de parler à l'étranger de ce qui se passe en Algérie. C'est un problème interne. Je ne peux pas parler à l'extérieur, alors que vous savez, les droits de l'homme sont ouverts à tout le monde. Il te dit, je suis propriétaire des souffrances que j'inflige au peuple, et aux citoyens. Nous, nous disons que ce n'est pas possible d'accepter cette situation.

Ce qui fait qu'on a créé des cours spéciales. Avez-vous entendu parler des Cours spéciales ? Elles vont fonctionner prochainement. Dans ces cours spéciales, d'abord les magistrats sont désignés par décret présidentiel, mais ils ne paraissent pas sur Journal officiel. Ensuite, si moi par exemple, avocat, je vais plaider – lundi je plaide une affaire comme ça – je ne peux pas donner le nom du magistrat. Je peux être condamné à 3 ou 5 ans, pour avoir donné le nom du magistrat. Mais il y a un problème plus grave. Vous savez que, dans ces juridictions on reconnaît le pourvoir, on peut faire le pourvoir devant la cour suprême. Et vous savez que, pour faire un pourvoir devant la cour suprême, l'avocat doit avoir le jugement ou l'arrêt. Et le jugement ou l'arrêt, s'il n'est pas signé par les juges qui ont contribué, ou qui ont condamné, il est nul.

Que ce soit au niveau du gouvernement, ou au niveau du président, ils ont réuni la magistrature suprême pour leur dire, vous êtes l'autre côté de la balance des services de sécurité, vous allez agir comme ça. Ne tenez plus compte des lois.

On ne va pas revenir sur la constitutionnalité du décret des lois. D'abord comment voulez-vous que le HCE agisse à la place de l'Assemblée nationale et qu'il fasse les lois ? Qu'est-ce qui l'autorise dans la Constitution pour qu'il fasse des lois ? La loi ne peut être faite que par l'Assemblée, et il n'y a plus d'Assemblée. Alors on arrive à cette situation.

Comme je vous disais, par exemple pour *El Watan*, vous savez dans le droit législatif, c'est un mot qui existe dans le domaine législatif, il y a parmi vous, certainement des juristes, c'est ce qu'on appelle le fait de presse. Abdeslam, lui, a supprimé *El Watan* et a mis six journalistes en prison.

Même quelqu'un d'entre vous, résidant en Suisse, si vous avez un appartement que vous avez laissé à Alger, à Constantine, ou à Tlemcen, il faut une décision de justice pour vous expulser, une décision du juge. C'est pour vous dire, que nous sommes dans un Etat de non-droit, voilà la situation.

Et puis, avec l'état d'urgence, et l'état de siège, on accueille les tribunaux militaires. Quels étaient leurs compétences ? Dans la loi qui a créé la juridiction militaire, il est dit que les tribunaux militaires s'occupent uniquement des militaires ou des civiles qui sont complices des militaires. Par exemple, dans l'affaire du Front islamique du salut, nous les avocats, nous avons dit que le tribunal militaire est incompétent ; ce sont des civils. Ils nous ont dit que le décret du 4 juin, qui a créé l'état de siège, donne compétences aux militaires. Et vous savez, là sur le plan du droit, et je vais très vite, nous avons l'article 123 de la Constitution. Et c'est valable pour les libertés, toutes les libertés, qui dit, lorsque l'Algérie a ratifié les conventions et pactes internationaux, ils sont au-dessus de la loi. C'est-à-dire, même maintenant par le décret présidentiel, comme le décret législatif, celui qui remplace la loi, on peut doubler dans les tribunaux, dans les cours spéciales, ce qui était prévu par la loi, mais on ne peut pas être au-dessus des droits internationaux que nous avons lu, que nous avons ratifié. L'assemblée nationale a ratifié les Pactes internationaux sur les droits de l'homme, la Convention contre la torture de 1984, la Charte africaine des droits de l'homme. Mais de tout ceci, rien n'est appliqué.

On s'est battu, vous savez, on gênait, on était 20 avocats, on a gêné l'instruction, et on n'a pas participé quand ils ont été condamnés, parce qu'aucune procédure n'a été respectée.

On a fait maintenant, un pourvoir devant la cour suprême. Nous avons travaillé, nous avons sorti toutes les lois internationales, et nationales, et le dossier est en train de dormir.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que, seul le recours à la démocratie, peut régler le problème qui se pose en Algérie.

Vous savez, il y a une rupture entre le peuple algérien dans son ensemble, et la direction du

pays. Il y a une rupture du peuple dans son ensemble, mais maintenant ce sont les couches moyennes qui sont à la rupture. Parce que vous savez, les couches moyennes en Algérie, avec la cherté de la vie, elles ne peuvent plus vivre. Plus personne ne peut vivre, tout coûte très cher.

Dans aucun pays du monde la répression n'a réglé les problèmes. Il y a eu la dissolution du FIS par voie de justice, L'Algérie ne tient pas compte de l'histoire. Le colonialisme français a dissout deux fois l'Etoile nord-africaine, il a dissout deux fois le PPA. On peut dissoudre un parti qui n'est pas une réalité sociologique et qui n'a pas des racines profondes dans le pays. Mais un parti qui a une réalité, vous ne pouvez pas le dissoudre.

Nous sommes attaqués par le régime et toute la presse, parce que toute la presse défend le régime, plus ou moins. Nous disons, chaque fois qu'un Algérien meurt, quel que soit son bord, c'est notre fils. Nous pleurons, quand un Algérien tue un autre Algérien.

Ensuite, on nous dit vous devez condamner la violence, c'est-à-dire la violence qui vient d'un côté, ce qu'ils appellent le terrorisme. Nous disons non. Il y a la violence institutionnelle, que le pouvoir a faite, qu'il l'arrête et à ce moment là, on verra si la violence de l'autre côté se maintient.

Nous sommes pour l'ouverture, pour le dialogue, mais on vous dit, si vous parlez de dialogue, vous êtes un traître, vous n'êtes pas un patriote, vous n'êtes pas un nationaliste, mais même les adversaires discutent, même les ennemis discutent.

La solution en l'Algérie peut s'ouvrir par un dialogue, mais pas un monologue. Quand il y avait le parti unique, le FLN, on disait le FLN discute mais ne négocie pas. Le HCE est allé plus loin, il dit, on ne discute pas, on ne négocie pas, on ne veut pas de dialogue, on ouvre des discussions. Vous savez ce qu'est une discussion ? Il y a eu huit partis qui sont allés là-bas, et il y a eu un monologue. Alors il y a un problème. Ils ont dit, les promesses ne sont valables que pour ceux qui les écoutent, pas pour ceux qui les font, après on va redresser le pays, on va développer l'économie. Il y a un problème politique, et il faut l'aborder. Et il faut pousser ceux qui

détiennent la réalité du pouvoir, à ce que ce problème soit abordé. Ce n'est pas le problème politique, nous avons des chefs, ils sont compétents, ils peuvent apporter leur contribution, et nous n'avons pas besoin de l'extérieur.

Tant que nous vivons dans cette situation, je vous affirme que c'est le chaos et que ça ne fera qu'augmenter. Alors le pouvoir est là six mois, avant c'était un an, maintenant le pouvoir c'est six mois.

Le HCE n'a pas la légitimité, parce que la légitimité, seul le peuple algérien peut la donner, et par la voie des urnes, parce qu'il est souverain.

Les démocrates, quand ils disaient, la démocratie et comme le suffrage universel est à écarter, les élections présidentielles sont à écarter, les élections législatives sont à écarter, je vais vous dire pourquoi. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, qu'est ce qui ne s'est pas appliqué ? Les élections législatives, en Algérie, se font au niveau de la Daira, ce qui fait qu'il y a un candidat par Daira. Et quand il y a un parti, et c'est ce qui va se passer le 26 décembre, au niveau de la Daira, il y a entre 30 et 52 bureaux de vote. Ce qui fait qu'un parti qui a des militants, délègue ses représentants au niveau des bureaux de vote. Ce qui fait qu'au niveau de chaque bureau de vote, quand le bureau est fermé, chacun sait combien de voix il a pour son parti. Qu'est ce qui s'est passé le 26 septembre ? Vous savez, c'était le Front islamique du salut qui avait les informations, avant le ministre de l'Intérieur. Parce que la bureaucratie passait par la Daira, tant dis qu'ici, toutes les communes avaient des faxes et envoyaient directement à la direction centrale. Ce qui fait qu'Abdelkader Hachani, s'est levé pour dire, nous avons 181 voix, alors que le ministre de l'Intérieur était à 143. Donc lorsque deux ou trois partis sont importants, vous savez qu'on ne peut pas tricher au niveau des votes, parce qu'il y a les représentants qui regardent.

Maintenant, en Algérie, il y a un problème. On ne peut pas faire d'élections présidentielles, on ne peut pas faire d'élections législatives, parce qu'on n'a pas confiance en ce peuple.

Concernant la justice, je voudrais vous dire qu'on ne respecte pas les lois.

Je voudrais vous dire une chose. C'est que, la torture, quand elle est un acte politique, comme c'est le cas en Algérie, quand c'est la domination de l'homme par l'homme, avec un effet immédiat, ce qui fait que sur le plan international, je vous confirme pour les camps de concentration, ça a porté ses fruits, c'est que vous devez parler, il faut parler, si vous ne pouvez rien faire d'autre, vous pouvez écrire un article, vous pouvez parler à votre voisin dans la rue, vous devez dire, il faut que cette inhumanité cesse. Il faut que nous réclamions, pour que les gens ne nous disent pas, nous ne savions pas. Et comme l'a dit Albert Camus, maintenant, il n'y a plus d'aveugles, ni de sourds, mais seulement des complices.

On a défendu les Berbéristes, on les a défendus, sur le plan des droits de l'homme, mais qui est ce qui nous insulte maintenant, ce sont ceux qu'on a libérés. Il ya quelque chose, vous savez, qu'on ne peut pas accepter, c'est que, ceux pour lesquels nous avons lutté en 1988, ou avant 1988, ce sont eux maintenant qui sont nos adversaires.

Ceux qui sont morts en 1988, qui c'étaient ? Ce sont les enfants du peuple algérien.

Vous êtes des démocrates, vous êtes pour les droits de l'homme, défendez le peuple contre la torture, dites je suis contre les prisonniers d'opinion.

En toute franchise, ce que je peux vous dire, ce que je dis là, je le dis en Algérie, je le dis à faciès ouvert, parce qu'un militant des droits de l'homme ne peut pas baisser les bras, même si il est perdant.

Je ne baisserai jamais les bras, quels que soient les menaces.

Le peuple algérien est dans une situation difficile, le militant algérien, le citoyen algérien doit apporter sa contribution là où il se trouve.

Et la solution de problème algérien ne peut venir que lorsqu'on redonne la parole au peuple. Seul le peuple est souverain peut élire, par la voie du suffrage universel, ses dirigeants, et seul le peuple uni, peut sortir le pays de la situation dans laquelle il se trouve.

Je vous remercie de votre attention.

Communiqué de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH)

Signé à Alger le 27 juin 1993 pour le Comité Directeur de la LADDH par le président Abdenmour Ali-Yahia et publié dans l'Hebdomadaire *El Haq*, no 11 des 13/19 juillet 1993

Le Comité Directeur de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH) s'est réuni le 24 juin 1993 à Alger. Il a procédé à une analyse approfondie, exhaustive et globale de la situation des droits de l'homme dans le pays.

Le Comité Directeur de la LADDH condamne le cycle infernal de la violence fratricide, quelles que soient ses motivations, ses causes, sa provenance, qu'elle vienne de l'Etat, de groupes armés, de groupes occultes, ou de personnes, et quelles que soient les victimes concernées, sans aucune discrimination.

Il refuse une société à deux vitesses dans le traitement de la mort. Le poids des victimes ne peut varier selon leur origine sociale ou leur engagement politique.

La violence, qui a atteint un seuil intolérable, aggrave la fracture entre le pouvoir et la société, dresse une partie de la population contre l'autre, l'une justifiant la violence de l'Etat, l'autre justifiant celle des groupes armés.

Mais condamner la violence ne suffit pas, il faut y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard.

Le Comité Directeur de la LADDH, qui a toujours exclu la violence comme moyen d'action politique, a refusé la logique de l'affrontement qui fait couler le sang des Algériens et entraîne souvent la mort d'innocents, considère que les conflits doivent être réglés par le dialogue et la confrontation pacifique.

La première violence, suivie par toutes les autres, a été le coup d'Etat du 11 janvier 1992 et l'annulation du processus électoral, qui ont engendré une répression aveugle, avec l'ouverture de camps de concentration, les arrestations arbitraires par milliers, la torture, et ont engagé le pays dans une voie sans issue.

Le Comité Directeur de la LADDH s'incline avec émotion devant la mémoire de toutes les victimes de la violence, et présente à leurs familles ses condoléances les plus attristées.

Il dénonce ceux qui entretiennent les réflexes d'inquiétude, de peur, d'angoisse, d'insécurité, de désarroi, de panique, dans un but de récupération et de manipulation.

Des violations très graves des droits de l'homme se produisent actuellement dans notre pays. Nous assistons à un système d'encadrement, de quadrillage et de contrôle de la population, avec ratissages, arrestations très nombreuses et indiscriminées de jeunes, exécutions extrajudiciaires, retour en force du phénomène de la torture et de la mort au quotidien.

Le pouvoir tolère et cautionne l'usage de la torture, ne prend aucune mesure énergique pour l'enrayer et condamner les tortionnaires. La Constitution, comme les Traités internationaux, dont l'Algérie est signataire, lui font pourtant obligation d'interdire la torture et les châtiments corporels.

La LADDH a choisi: ni démission, ni soumission, mais présence vigilante pour la défense des droits de l'homme, qui constituent pour elle un devoir absolu, un impératif. Le silence, la passivité quand il s'agit de la violation des droits de l'homme, de la souffrance humaine, est une complicité.

Le Comité Directeur de la LADDH réitère une fois de plus sa demande de création d'une Commission Nationale de sauvegarde des droits de l'homme pour visiter les prisons et tous les centres de détention, entendre les prisonniers sur les atteintes aux droits de l'homme, et rendre publique la substance de ce qu'elle aura vu et entendu.

La justice qui, de par la Constitution, est un pouvoir indépendant, est devenue, par les deux décrets législatifs, relatifs à la révision du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Statut du Magistrat, une simple autorité sous tutelle du pouvoir exécutif.

Les juridictions d'exception n'offrent pas aux accusés les garanties ordinaires de la justice. La législation d'exception est une porte

ouverte à l'arbitraire, et conduit toujours à des abus, à des dérapages et à des entorses au droit de la défense.

L'histoire a souvent démontré que le pouvoir exécutif s'attaque aux avocats et les empêche d'exercer pleinement et librement, sans risques, leur métier, pour mettre au pas la justice.

Le Comité Directeur de la LADDH demande la mise en œuvre de mesures d'apaisement qui vont dans le sens de l'espoir. La libération des détenus d'opinion, la fermeture des camps de concentration, la suppression des juridictions et de la législation d'exception seraient d'une portée politique certaine et ouvriraient la voie à la paix civile.

La crise économique – qui accentue les déséquilibres sociaux, les inégalités sociales et la discrimination qui frappe de larges couches sociales marginalisées par le mode de répartition du revenu national – appauvrit de jour en jour la plus grande majorité de la population, et des millions d'Algériens vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

La dégradation du pouvoir d'achat, le blocage des salaires, l'inflation galopante et le chômage, particulièrement celui des jeunes, vont accentuer la rupture avec le pouvoir.

Les Algériens qui se demandent avec angoisse de quoi sera fait demain sont-ils condamnés à vivre dans la violence et l'illégitimité, à n'avoir le choix qu'entre une solution mauvaise et une solution pire, qui mènera à une guerre civile larvée, à un dérapage généralisé et incontrôlé ?

L'Algérie est sans Président de la République élu, sans Assemblée populaire nationale, les deux tiers des Assemblées populaires de wilaya et Assemblées populaires communales sont dissoutes, et le peuple est exclu de la gestion des affaires du pays.

L'urgence est de rétablir la paix civile, de trouver une alternative à la violence. L'impasse politique ne peut être surmontée que par le retour à la légitimité, que seul le suffrage universel peut donner. Lorsque la crise politique remet en cause la légitimité des gouvernants, la solution ne peut venir que du recours à la volonté du peuple, exprimée dans la clarté et en toute liberté par la voie des urnes. Il faut rendre aux Algériens tous leurs droits de citoyens, et élargir leur espace de liberté.

Les nombreuses et difficiles questions à résoudre ne peuvent trouver de solution que dans une démocratie exercée par des démocrates et par une cogestion démocratique de la transition.

Le retour au contrôle du pouvoir est nécessaire, afin qu'un homme, un groupe ne disposent pas des citoyens, de leurs libertés, et ne gèrent pas le pays à leur guise.

La rupture doit se faire avec le système politique et non dans le système. Le Haut Comité d'État (HCE), institution de transition, veut mettre en place une autre transition, recruter les nouveaux dirigeants, par le jeu de la cooptation, alors que nul ne peut s'autoproclamer dirigeant du pays, s'il n'a pas obtenu par la voie des urnes l'assentiment du peuple souverain. Le consensus doit être réalisé non pas pour un quelconque partage du pouvoir, mais pour redonner la parole au peuple dans les meilleurs délais.

Le référendum est prématuré, car il exige des préalables qui ne peuvent se réaliser dans le court terme. Il est légal et légitime quand il est mis en œuvre par des démocrates, dans un but démocratique. Il devient un plébiscite quand il est exercé par ceux qui considèrent que le pouvoir se prend par la violence et se conserve par la dictature.

**Il est vrai que le ridicule
ne tue pas en Algérie**

Droit de réponse au quotidien
El Watan du 5 juillet 1994

Monsieur le directeur,

Je suis encore une fois, personnellement, l'objet d'une campagne diffamatoire, orchestrée par plusieurs journalistes de quotidiens dont le vôtre, censeurs dans le passé, défenseurs de tous les pouvoirs qui se sont succédés, téléguidés par un chef d'orchestre qui n'a rien de clandestin, et qui a pour nom les services.

La convergence des attaques laisse, en effet, supposer une concertation et une préméditation télécommandées par les services qui ont montré depuis 1980 et ce n'est pas terminé, dans leur façon d'agir, la continuité de leur volonté de me discréditer, sans lésiner sur les moyens à employer.

La réaction des services au communiqué du comité directeur de la LADDH, en date du 12 mai 1994, relatif aux exécutions sommaires, et à ma participation à Envoyé spécial de France 2 en date du 16 juin 1994, ne s'est pas fait attendre. Ils ont déclenché une campagne médiatique à mon encontre, comme ils l'ont fait en octobre 1988, quand j'ai dénoncé la torture, en avril 1992 quand j'ai dénoncé en Algérie et à l'étranger la torture et les camps de concentration.

Machiavel déjà recommandait de déshonorer l'adversaire. « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose », disait Basile. La ficelle est grosse mais elle remplit comme de coutume son office.

Monsieur le directeur, je m'adresse à vous, en votre qualité de directeur de la publication du journal *El Watan*, responsable pénalement des écrits publiés par votre journal. Un journaliste agressif, violent et outrancier, au langage haineux, exécutant des basses œuvres, a survolé trente années de mon existence avec des attaques vulgaires, basses et pitoyables ; ses ragots de concierge ne m'intéressent pas. Ce qui est méprisable ne mérite pas de réponse.

La presse secrète elle aussi des maffiosi, des mercenaires, des assassins à gages, car « il y a des mots qui tuent » a dit Boumediene, prêts pour encaisser des dividendes, un acompte ou même un pourboire, à faire une sale besogne. En France, la cour impériale a un jour demandé à Napoléon III pourquoi il ne lisait jamais les journaux. Il a répondu : « Je ne lis jamais les journaux du matin car ils n'impriment que ce que je veux, je ne lis jamais les journaux du soir car ils n'impriment que ce que je dis. »

Votre journal, Monsieur le directeur, n'imprime que ce que veulent et disent le pouvoir et les éradicateurs.

1— J'ai donné mon impression à 12 radios et télévisions étrangères dont TF1 sur la mort du regretté Youcef Fathallah, non pas à Paris mais à partir d'Alger. Un homme se définit d'abord par ce qu'il n'est pas, face à la conjoncture, pour faire ressortir ensuite et mettre en relief ce qu'il est. Feu Youcef Fathallah n'était pas un éradicateur, et c'est le plus grand hommage qu'on puisse lui rendre, mais un partisan du dialogue national, qui a assuré ma propre défense devant la Cour de sûreté de l'État, ainsi que celle des communistes, des berbéristes, des benbellistes, des islamistes.

Il a demandé la fermeture des camps de concentration et a condamné la torture et tous les dépassements. Les éradicateurs et la presse à leur service, qui ont voué aux gémonies avec une insolence rare tous ceux qui ont marché le 8 mai 1994 sur tout le territoire national, et pas seulement à Alger, pour le dialogue et la réconciliation nationale – et Youcef Fathallah était de ceux-là – veulent maintenant récupérer politiquement sa mort. En matière d'information les faits sont sacrés, et doivent être séparés des commentaires des journalistes. Vouloir me faire un procès d'intention, alors que j'ai condamné la violence, la peine de mort, particulièrement les exécutions judiciaires ou extrajudiciaires, est ridicule. Il est vrai que le ridicule ne tue pas en Algérie.

Les mauvaises intentions, a dit un grand écrivain, « sont comme des billets de banque, il faut les posséder soi-même pour les prêter aux autres ». On peut dire que l'appel à la délation tient lieu de programme pour votre journal et montre une fois de plus le scandale

d'une presse qui s'attaque aux personnes en des termes insultants et injurieux et non aux idées qu'elles propagent ou défendent.

Les quotidiens comme le vôtre, qui se taisent sur la torture et les exécutions sommaires, qui ne font, dans ce domaine, aucun travail d'investigation et de recherche de la vérité, ne font pas de l'information mais de la propagande pour un pouvoir qui a toujours contrôlé la presse et ceux qui la tiennent. Ils remettent en honneur des habitudes et des pratiques de parti unique qui avilissent le journalisme et ramènent certains journaux aux dimensions d'officines policières.

Monsieur le directeur, il est vrai que la presse est vulnérable, dépendante du pouvoir, qui est en mesure de la rappeler à l'ordre et à l'obéissance, en agissant tant sur le tirage que sur le droit de publication ou la protection des journalistes, mais elle doit maîtriser ses écrits, et ne pas lancer impunément des mensonges, des calomnies et des diffamations qui peuvent avoir des conséquences tragiques.

2— Avocat du FIS, je me dois de vous rappeler quelques vérités de principe et de bon sens. Le respect du principe d'égalité des victimes de la répression et de non-discrimination est essentiel, et demeure la règle d'or de tous les militants des droits de l'homme. J'ai défendu, avant octobre 1988 et après, les prisonniers politiques de toutes les tendances et de toutes

les couleurs de l'arc-en-ciel, car il n'y a qu'une défense possible, celle de tous ceux qui sont privés de leur liberté et de leurs droits. Ceux qui ont largement bénéficié sans bourse délier de mon soutien personnel, en ma qualité d'avocat et de militant des droits de l'homme, quand ils ont été poursuivis en leur qualité d'infracteurs politiques, me reprochent aujourd'hui de défendre d'autres infracteurs politiques. Ils sont pour les droits de l'homme à deux vitesses, la liberté non pas pour tous, mais pour eux seulement, et rejoignent dans les faits M. Le Pen du Front national français qui dit : « Je suis pour les droits de l'homme, mais pas de n'importe quel homme », c'est-à-dire pas de l'émigré. Devant cette conception fasciste qui interdit la liberté pour les autres, et tourne le dos aux droits de l'homme, j'ai froid dans le dos, et de nombreux Algériens partagent ce frisson.

Le renouvellement de la presse se fera après le retour à la paix civile, par la création d'une floraison de quotidiens, d'hebdomadaires et de revues en mesure d'assurer un pluralisme de l'information qui n'existe pas, et par la réduction du lectorat des journaux qui ont prôné la haine, la violence et l'éradication à l'électorat qui les préconise, et qui se réduira peu à peu à la peau de chagrin.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Situation de l'Algérie

Préface à « L'Algérie en murmure : Un cahier sur la torture », Moussa Aït-Embarek, Hoggar, Genève 1995.

L'Algérie n'a pas encore trouvé son équilibre entre son passé et son avenir, entre son histoire et sa modernité. Elle connaît une crise de société et une crise du pouvoir, et court – avec la faillite économique qui est à la mesure de l'échec politique – deux dangers :

— L'aggravation du pourrissement de la vie politique avec pour conséquence un coût élevé en vies humaines, un coût économique, financier et social très important ;

— Le cheminement vers la guerre civile si la plate-forme du Contrat national, qui dégage une solution globale et pacifique de sortie de la crise, n'est pas prise en considération par le pouvoir en place.

Le combat pour la démocratie et celui pour la promotion des droits de l'homme sont indissociables. Ils sont liés pour le meilleur et pour le pire.

Quel est donc le constat ?

Les indépendances des pays du tiers monde ont engendré en général des dirigeants qui ont confondu État, Nation et Société, socialisme et capitalisme d'État, socialisme national et national-socialisme, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et droits des États à disposer de leurs peuples.

De nombreux régimes politiques des pays du pourtour de la Méditerranée et du Maghreb ont anesthésié la volonté populaire, étouffé toute vie politique, supprimé les libertés, confisqué le pouvoir, mis entre parenthèses la démocratie et bafoué les droits de l'homme au nom des impératifs économiques. Les constats dressés dans de nombreux pays, particulièrement en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Afrique, où plusieurs dictatures se sont effondrées et ont ouvert la voie à un processus démocratique, prouvent que toute politique économique imposée par le sommet, et privée de l'adhésion populaire, conduit à la récession économique, à l'inflation galopante, à la corruption, à un

endettement extérieur massif, et mène les pays à la faillite et à l'explosion sociale. Une des principales raisons de ces échecs est due au fait que ces pays ont oublié que la démocratie et les droits de l'homme sont les meilleurs facteurs du développement, que l'homme a été et demeure le problème fondamental et le moteur central de toute activité économique.

Des questions passionnantes se posent à propos de la démocratie. Le sous-développement est-il compatible avec la liberté ou bien secrète-t-il nécessairement l'autoritarisme et le totalitarisme ? Existe-t-il un lien entre bien-être et démocratie ? Est-il inévitable qu'un pays en voie de développement dégénère en État policier ? La démocratie est-elle donc un luxe que les pays sous-développés ne peuvent se payer ? La Trilatérale n'a-t-elle pas déclaré que la démocratie est un idéal au-dessus des possibilités des pays du tiers monde ?

L'Algérie placée à la croisée des chemins pouvait donner au monde et particulièrement aux pays du tiers monde, notamment du monde arabe, deux exemples, grâce aux élections législatives du 26 décembre 1991 :

— Celui de la réussite du processus démocratique, basé sur le libre choix du peuple et sur l'alternance, qui apporterait la preuve que la démocratie n'est pas un luxe que les pays du tiers monde ne peuvent se payer ;

— Celui de la cohabitation entre la légitimité, que le suffrage universel peut seul donner, et la légalité constitutionnelle garantie par le Président de la République.

Pour paraphraser un homme politique célèbre : tous voyaient venir la démocratie en Algérie, mais tous ne la jugeaient pas de la même manière. Certains la considéraient comme arrivée au point de non-retour, alors que d'autres la jugeaient comme un accident de l'histoire, donc susceptible d'être bloquée.

La première violence en Algérie a été l'annulation du processus électoral, le coup d'État du 11 janvier 1992, qui ont fait d'une pierre deux coups : tenter d'éliminer le Front Islamique du Salut (FIS) et mettre fin au processus démocratique qui devait aboutir à

la remise en cause du système politique en place qui détenait le pouvoir.

Lorsqu'un peuple peut s'exprimer librement et décider par son vote de son destin, il n'utilise pas la violence. Un pouvoir qui ne respecte pas la volonté populaire exprimée par la voie des urnes, et l'alternance, qui est la base de la démocratie, affronte toujours de graves désordres politiques car il ne laisse comme alternative aux citoyens que l'opposition politique et l'opposition armée.

Un pouvoir qui n'est ni légal, ni légitime, ni démocrate, croit sauver chaque matin l'Algérie d'elle-même, parce qu'elle a fait de la liberté de vote « un mauvais usage ». Nous revenons à la formule de Brecht : « Le pouvoir n'a plus confiance en le peuple, il faut changer le peuple ». De son côté le peuple qui n'est immature, ni arriéré, ni irrationnel – mais un phare qui a montré la voie de la libération à de nombreux pays du tiers monde, à présent réduit par le pouvoir à une lampe qui ne peut plus éclairer sa propre maison – ne ratifie jamais la confiscation du pouvoir. Il n'a plus confiance en ce régime politique, et veut un changement de régime et non un changement dans le régime. Prendre les Algériens pour des mineurs qui ne savent pas voter et ont besoin de tuteurs, alors qu'ils sont adultes et responsables, est une grave erreur d'appréciation.

L'Algérie, après avoir vécu en octobre 1988 et en juin 1991 deux états de siège, connaît depuis le 9 février 1992 un état d'urgence qui ne fait pas au pays l'économie de violentes convulsions politiques et sociales, et favorise les violations graves, répétées et systématiques des droits de l'homme, y compris le droit à la vie.

L'état d'urgence du 9 février 1992 a autorisé la mise en place d'une politique répressive, permettant au pouvoir de fabriquer par milliers des lettres de cachet pour délits d'opinion, pour interner dans les camps de concentration du Sahara – où à l'ombre la température avoisine les 50 °C – des Algériens dont des intellectuels diplômés de plusieurs universités de l'Occident, qui ne sont poursuivis ni pour délits, ni pour crimes, non pas par voie de justice mais par simples arrêtés administratifs, alors que le droit national et international édictent que

personne ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est par voie de justice.

L'actualité politique rappelle que le pouvoir tolère et cautionne l'usage de la torture, et ne prend aucune mesure pour l'enrayer et condamner les tortionnaires. La torture est une pratique administrative courante, employée de manière systématique. Ceux qui la justifient au nom de la raison d'État, ou d'une morale de l'efficacité, savent que l'approbation de cette pratique peut aller jusqu'aux conséquences les plus extrêmes, la mort.

La torture est devenue partie intégrante des interrogatoires qu'elle remplace ou accompagne. Elle est utilisée pour obtenir des renseignements, mais aussi en guise de châtiment ou par mesure d'intimidation. Les procès devant les Cours Spéciales de justice sont constellés de déclarations des accusés, parfois rapportées par la presse, soutenant que les « aveux » leur avaient été arrachés par des tortures. Les magistrats n'ordonnent pas d'expertises médicales, même si les prisonniers sont encore couverts d'ecchymoses, et même si les marques d'électrodes sont encore visibles sur leurs corps.

Les accusations, qui reposent sur les « aveux » faits sous la torture et rétractés devant les Cours de justice, auraient dû en droit entraîner la nullité de la procédure, surtout quand les preuves ont été apportées sur les conditions dans lesquelles ils avaient été arrachés. Les Cours Spéciales de justice ont donné la force probante à des aveux rétractés devant elles, et n'ont pas retenu dans les procès-verbaux d'audience les tortures subies.

La torture n'est en Algérie ni un problème national, ni un problème politique, du fait qu'elle n'a suscité aucune réflexion, et n'a provoqué aucun débat dans la presse, qui est restée non seulement silencieuse, mais souvent complaisante avec le pouvoir. Les atteintes graves aux droits de l'homme doivent être rendues publiques, et bénéficier d'un maximum de publicité, car la répression se nourrit de silence.

Quand la peine de mort est un instrument de répression contre la violence politique, elle représente un acte cruel et barbare qui ravale

l'État au rang de l'individu, qui ayant subi un dommage cherche à se venger. Elle doit être abolie.

La politique du "tout sécuritaire", à laquelle le pouvoir a consacré depuis trois ans tous ses efforts et d'énormes crédits, a été un échec, et aucun indice sérieux ne permet de croire qu'elle va s'améliorer dans un proche ou lointain avenir. On assiste à un système d'encadrement, de quadrillage et de contrôle de la population, avec ratissages, arrestations et enlèvements très nombreux de jeunes, suivis de nombreuses exécutions extrajudiciaires. Après des embuscades meurtrières et des attentats commis contre des militaires, des policiers, des civils par des groupes armés islamistes, qui légers et mobiles se fondent dans la nature, l'armée et les services de sécurité ratissent les lieux qui ont servi de théâtre aux opérations militaires, se font justice eux-mêmes, et exercent des représailles sur la population accusée de servir de sanctuaire à l'opposition armée. Dans ce conflit, la population est à la fois enjeu et moyen de lutte. D'un côté les groupes armés qui se sont dotés de moyens matériels et surtout psychologiques tentent de faire adhérer la population à leur cause, de l'autre côté le pouvoir tente lui aussi de la gagner à ses thèses. La comptabilité sinistre et macabre des exécutions sommaires, impossible à établir dans sa totalité, mais en progression géométrique depuis la rupture unilatérale des pourparlers par le pouvoir, fait néanmoins ressortir plus de quarante mille morts depuis trois ans.

Des milices organisées et des pouvoirs parallèles se substituent à l'autorité de l'État, et agissent en toute impunité. La mafia politico-financière issue du système politique agit dans le secret et l'impunité. Elle est soutenue par des forces importantes dans les rouages de l'État et a les moyens d'éliminer physiquement ses ennemis. Les cas du Président Mohamed Boudiaf et de Kasdi Merbah, ex-chef du gouvernement, sont, à ce sujet, très éloquentes.

Un carnage, un massacre, un bain de sang, a eu lieu le 22 février 1995 à la prison de Serkadji à Alger. Le chiffre officiel avancé par le ministre de la Justice serait de cent morts. Une Commission de Sauvegarde des droits de l'homme, composée de personnalités

indépendantes, doit se rendre à la prison de Serkadji pour voir et entendre les détenus témoins des faits, et rendre publique la substance de ce qu'elle aura vu et entendu.

Des voix doivent s'élever partout dans le monde pour condamner en Algérie, au nom de la conscience humaine et des valeurs universelles dont les droits de l'homme sont porteurs, les atteintes graves aux droits de l'homme. Il y a trop de malheurs en Algérie, trop de morts, trop de sang versé, trop de larmes, trop de veuves et d'orphelins, trop de destructions, trop de misère.

Il faut y mettre fin par le dialogue.

Après le discours du Président de l'État en date du 31 octobre 1994, qui a fermé la voie à toute solution politique de la crise, des responsables algériens, issus de tous les horizons politiques et sociaux du pays, ont décidé de se réunir à Rome, sans exclusion, pour chercher une issue à une situation qui semblait sans issue, une solution globale et pacifique à la crise. Rome a été une tribune exceptionnelle pour informer le monde entier, présent grâce à une centaine de chaînes de télévision, de radio, et de nombreux journalistes, sur la réalité de la crise algérienne.

L'analyse française de la crise algérienne était en général adoptée par les États de l'Union européenne, avec quelques réserves de la part de l'Espagne et de l'Italie qui ont des intérêts importants dans notre pays. Il fallait convaincre l'opinion occidentale, pour que la décision de chaque pays européen soit autonome, et prise en fonction de la situation réelle que vit le pays.

Les gouvernements européens et l'Amérique, entre autres, sont persuadés que le pouvoir n'arrivera pas à éradiquer la violence politique. Ils ne peuvent pas engager des investissements tant que la paix civile n'est pas revenue. Ils ont remarqué que les divers prêts et l'argent dégagé par le rééchelonnement ne profitent pas au développement économique. C'est pourquoi ils soutiennent la plate-forme du Contrat national, favorable à une solution globale, politique, pacifique et négociée de la crise algérienne.

La plate-forme du Contrat national a réhabilité politiquement le Front Islamique du Salut, l'a réintégré dans la vie politique normale, et l'a intégré dans le pluralisme politique. Par sa densité et sa richesse, elle est l'alternative à la solution sécuritaire, le passage obligé de toute négociation en mesure de peser sur les événements et de les faire évoluer vers la paix civile. Elle crée une nouvelle dynamique pour relancer en Algérie le dialogue qui était dans l'impasse et apporte la preuve qu'il y a une politique de rechange à la politique du tout sécuritaire qui n'a fait qu'aggraver la crise.

Les trois questions principales qui ressortent de la plate-forme du Contrat national sont la fin progressive de la violence par le retour à la paix civile, l'organisation de la période de transition, et le retour à la souveraineté populaire exprimée par la voie des urnes. Elle définit clairement les droits et les devoirs de chacun et de tous, sur la base du multipartisme, de l'alternance au pouvoir, du respect de la Constitution et des droits de l'homme, du gouvernement de la majorité dans le respect des minorités politiques, du rejet de la violence pour prendre ou garder le pouvoir.

La violence se déchaîne, la fracture est profonde entre le pouvoir et les Algériens, la déchirure est large entre les Algériens, et l'Algérie ne peut être bien gouvernée dans un contexte de blocage politique, de récession économique et de tensions sociales. Le combat entre le pouvoir et les groupes armés, la violence qui entraîne toujours la contre-violence, avec des excès qui génèrent en contrepartie d'autres excès, ont atteint le paroxysme. Depuis février 1994, les exécutions sommaires se comptent chaque jour par dizaines.

La plate-forme du Contrat national ouvre la voie à la diminution puis à la fin de la violence en trois temps; dès la reprise du dialogue : d'abord mettre fin à l'assassinat de femmes, d'intellectuels, de journalistes, et à la destruction du patrimoine national par les groupes armés. Le pouvoir de son côté doit mettre fin aux représailles contre la population, aux exécutions sommaires, à la torture et aux arrestations arbitraires. Dans un deuxième temps cesser les meurtres de policiers, de jeunes du service national, de militaires qui ne sont pas engagés dans le

combat, d'un côté et de l'autre, lever l'état d'urgence, libérer les prisonniers politiques, fermer les camps de concentration. Le combat doit se limiter, en attendant la trêve, aux deux protagonistes, l'armée et les services de sécurité d'un côté, les groupes armés de l'autre.

Le pouvoir recherche « la paix des braves » en tentant d'isoler la direction du FIS de sa base, de diviser ses branches politique et militaire, de les opposer pour les réduire les unes après les autres. Avant de lancer un appel à la trêve, le FIS doit réunir ses instances dirigeantes, ses cadres qui se trouvent en liberté, dans la clandestinité ou en exil, en prison ou dans les camps de concentration, pour se prononcer en toute liberté sur les conditions d'un retour à la paix civile.

La désignation d'une Commission Nationale composée de personnalités indépendantes est nécessaire pour enquêter et dévoiler les auteurs et les commanditaires de crimes commis contre les civils.

Tant que le dialogue global ne sera pas ouvert, l'Algérie sera en proie à des événements sanglants.

La période de transition doit être démocratique, conduite conjointement, sur un même pied d'égalité, par le pouvoir et les partis représentatifs. Les décisions importantes, qui engagent le présent et l'avenir du pays, doivent être prises par le Président de l'Etat et les leaders des partis représentatifs. Cette structure désignerait, pour une très courte durée, un gouvernement et un organe législatif qui prépareraient dans le cadre de la Constitution le retour à la souveraineté populaire.

Le fondement légitime de l'accession au pouvoir réside dans la souveraineté populaire, qui permet l'alternance, base de la démocratie. Le FIS a participé aux élections législatives du 26 décembre 1991 et a prouvé sa volonté d'accéder au pouvoir légalement et pacifiquement, par des moyens démocratiques et constitutionnels. Qui a tout subordonné à la conservation du pouvoir ? Lorsque la crise politique remet en cause la légitimité des gouvernants, car il faut toujours craindre les hommes qui n'exercent pas leur pouvoir par délégation du peuple et ne se soumettent pas

à sa sanction, la solution ne peut venir que du retour à la souveraineté populaire, sans exclusion, car tout ce qui méprise, humilie ou exclut une partie du peuple algérien, humilie le peuple tout entier.

Combien d'erreurs, de fausses routes, de vaines impasses, on aurait épargné à l'Algérie en consultant le peuple, en respectant son verdict, et en lui laissant le soin de trancher les graves questions à résoudre desquelles dépend son avenir. Il est nécessaire de donner des garanties aux citoyens, aux partis, à l'armée, pour préparer dans les meilleures conditions le retour à la souveraineté populaire. Il faut cesser de marginaliser dans la scène politique les partis, et particulièrement ceux qui ont été consacrés importants par le suffrage universel. Des garanties doivent leur être données par l'ouverture du champ médiatique et politique.

Les signataires du Contrat national ont frappé patiemment à la porte du pouvoir, qui est fermée et même barricadée, pour ouvrir le dialogue avec lui. Le pouvoir a commis une erreur politique en ne donnant pas une suite favorable à la plate-forme du Contrat national qui dégage des solutions constructives, qui méritent une étude sérieuse et non un rejet systématique. Cette plate-forme n'ouvre la voie ni à l'ingérence dans les affaires intérieures du pays, ni à la violation de l'indépendance et la souveraineté nationales.

Toutes les critiques du pouvoir relatives à la plate-forme du Contrat national n'ont ni fondement, ni justification, et ne sont qu'un pur et simple procès d'intention. Le pouvoir accuse selon une terminologie en usage dans les partis uniques ou staliniens, qui ont tendance à considérer comme traîtres à la patrie tous ceux qui sont en désaccord avec leur politique.

On assimile l'opposition à la trahison, ce qui est le principe de toute dictature.

Il y a volonté de diaboliser la plate-forme du Contrat national, sans lésiner sur les moyens à employer, par une campagne de dénigrement décidée par le pouvoir, exercée par la télévision et la radio et popularisée par la presse au moyen de calomnies et d'injures qui sont la maladie infantile de la presse, et la tare du métier de journaliste, que la déontologie et

les règles de l'éthique de la profession réprouvent et condamnent.

Tout ce qui est excessif est insignifiant.

C'est le pouvoir qui n'a pas préservé la souveraineté de décision politique et économique du pays. Il y a un principe fondamental : « Un pays peut être libre à l'extérieur sans l'être à l'intérieur, mais un pays ne peut jamais être libre à l'intérieur s'il ne l'est pas à l'extérieur ».

Le principe de l'élection présidentielle n'est pas en cause, mais appelle une grande prudence dans son analyse car elle ne constitue qu'un élément de la solution globale. Elle est prématurée, et comme toute naissance prématurée, il faut la mettre sous une couveuse, et résoudre les préalables sécuritaires et politiques qui lui donneront pleine vie et santé. Si la question sécuritaire n'a pas trouvé de solution, à quoi bon faire des prévisions sur l'avenir ? Peut-on envisager l'avenir quand le présent dont il dépend n'a pas trouvé de solution ?

L'élection présidentielle n'emporte pas les suffrages des partis représentatifs, mais seulement ceux de certains partis décoratifs qui serviront de courte échelle au candidat officiel du pouvoir. L'élection présidentielle, dans une situation politiquement grave, est un facteur de radicalisation qui bloque la recherche d'une solution globale, du fait que le pouvoir est habitué à l'exercice sans contrepouvoir du pouvoir. Les problèmes à affronter sont en effet complexes et l'assise politique du pouvoir est très faible. Il y a une contradiction entre la politique menée par le pouvoir et le discours qui la justifie, qui présente comme démocratie ce qui dans tous les cas est une dictature.

Le pouvoir qui depuis trois ans s'est rendu compte que la force ne peut pas fonder la légalité, encore moins la légitimité, veut organiser seul comme acteur politique l'élection présidentielle, quelque soit le taux de participation des électeurs, pour sortir de son complexe à l'égard de la légitimité. Cette élection ne sortira pas le pays de la crise, elle sera une autre transition, et consacra le succès sans surprise et sans gloire du candidat officiel, au profit de qui seront mobilisés les médias lourds et la presse, et les grands

moyens de l'administration. Elle ne sera qu'un plébiscite. La question de la sincérité électorale est importante dans une élection. Une mascarade électorale ne permettrait pas au pays de sortir de la crise, mais l'aggraverait.

Le pouvoir ne fera que se succéder à lui-même, et ne changera ni dans sa nature, ni dans sa fonction, ni dans son rôle, alors que les Algériens qui n'ont jamais eu le droit de créer

le pouvoir, encore moins celui de le contrôler, veulent la rupture, par un changement de régime politique et non pas un changement dans le régime.

Quand l'histoire est en marche, le pouvoir peut retarder ou détourner son cours, mais il ne peut ramer longtemps à contre-courant des changements qui se produisent en Algérie et dans le monde.

Algérie : Raisons et déraison d'une guerre

Editions L'Harmattan, Paris 1996

Ce livre se veut avant tout un travail de réflexion, d'analyse, de propositions, pour comprendre la crise multidimensionnelle que traverse l'Algérie. Les historiens disent ce qui s'est passé, les hommes politiques ce que les gens veulent entendre, les observateurs et les témoins la vérité.

La transition d'une société verticale où tout vient de l'Etat et retourne à l'Etat, à une société horizontale plurielle, contradictoire, conflictuelle, passe par le transfert des pouvoirs à la société civile. La situation générale que vit le pays se caractérise aussi par une crise de confiance des gouvernés envers les gouvernants. La question posée, qui est la question politique par excellence, est : l'homme est-il capable de s'opposer à l'exercice permanent de l'arbitraire par le pouvoir et à combattre tout ce qui l'asservit, le dégrade et l'avilit ? La dictature se maintient par l'encadrement policier de la population, la délation généralisée, la répression des contestataires. Elle exige du peuple qui ne sert qu'à la légitimer, plus de soumission, plus de soutien. Elle ne cherche pas l'unité du peuple dans le consensus mais dans la domination. L'Etat policier n'obtient pas le respect des citoyens mais seulement leur obéissance par la peur. Cela suffit. La dictature est détestable, mais il est difficile de s'en libérer car elle s'attaque à ce que l'homme a de plus précieux, sa vie et sa liberté. Dans L'Esprit des lois, Montesquieu soutient que le despotisme repose sur la crainte et que le bras toujours levé du prince fait baisser les bras à ses sujets, pourvu qu'il consente à leur laisser la vie sauve.

Sur quels critères se baser pour dire que l'Algérie est une démocratie alors que, dans tous les cas de figure, elle n'est qu'une dictature ? Un totalitarisme masqué impose au peuple un permanent état d'urgence qui mène le pays lentement mais sûrement à la guerre civile. Le pouvoir est incapable de se réformer, encore moins de se transformer, incapable de marcher au rythme de la société. Il investit l'Etat, se prend pour la nation entière et considère, selon cette logique, tout opposant comme traître à la nation et ennemi des

intérêts supérieurs du pays, assimilés abusivement à ceux des clans au pouvoir. Les intérêts de ces derniers sont différents et les ruptures sont inévitables mais au profit de qui – ou au détriment de qui – se feraient-elles ? Personne ne renonce volontairement aux poisons et aux délices du pouvoir. Aucun débat ne s'est ouvert sur les divisions et les conflits internes du pouvoir qui dispose des citoyens et de leurs libertés, gère le pays à sa guise, sans contrôle. Le pouvoir éclaté est composé de clans, de féodalités politiques, promues sur les seuls critères de la courtoisie et de l'affairisme. Il n'a pas été épuré de ses éléments corrompus, parasites et incompetents. Il tente de concilier des tendances divergentes et contradictoires, par un écran d'unanimité factice. Rien n'est plus difficile pour un système politique qui a vécu dans le secret et l'opacité que de fonctionner dans la transparence. Le pouvoir provoque toujours des sentiments de lassitude, de saturation et de rejet.

L'armée a mis fin à l'expérience démocratique par un coup d'Etat, pour sauver non pas la démocratie mais le régime politique en place. La première motivation était de garder le pouvoir. Nous sommes dans la quadrature du cercle. Pour le pouvoir, selon la formule de Brecht : « Le peuple n'a pas la confiance du pouvoir. Il faut le changer. » Pour le peuple, le pouvoir n'a pas sa confiance, il faut le changer. Est-il plus facile de changer le peuple ou le pouvoir ? Les élections réalisées par des régimes centralisés, habitués à l'exercice sans partage du pouvoir sous le couvert de l'administration, ne sont pas un moyen démocratique de consultation populaire. Quel système politique, fondé sur la dictature, ferait des élections libres et s'engagerait à céder le pouvoir au cas où le suffrage universel ne serait pas en sa faveur ?

Les dictatures et les régimes policiers, comme les services spéciaux des démocrates, aiment bien recruter des cadres politiques au passé chargé pour les tenir en laisse et les menacer, en cas de mauvaise volonté, de dévoiler ce passé. Le Haut Comité d'Etat (HCE) n'était pas une direction collégiale. De par les pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution, le président de la République ne peut pas être remplacé par un directoire.

Le discours de Mohammed Boudiaf, président du HCE, lors de l'installation du Conseil consultatif national en avril 1992, où le « je » a été prononcé trente-neuf fois, a souligné qu'il occupait la place que la Constitution accordait au président de la République. Les éradicateurs qui ont soutenu que, depuis la disparition tragique de Boudiaf, il n'y avait pas de projet politique et social semblent confirmer cette thèse. La différence entre un homme d'Etat et un homme qui est porté à la tête de l'Etat par une structure est que le premier écoute ses conseillers, prend des avis mais décide seul, tandis que le second n'oublie pas ceux qui l'ont fait roi et reste prisonnier des décideurs qui l'ont porté au pouvoir. Les deux qualités principales d'un chef d'Etat sont la résistance physique et la capacité de maîtriser les dossiers ; la maîtrise des nerfs, le sang-froid, est une grande vertu politique, surtout en période de crise. La violence, comme moyen d'expression politique, est-elle condamnable quand elle combat la dictature ? Quand les libertés sont confisquées, il ne reste plus que celle donnée par la clandestinité, par la résistance. L'espoir, déçu par l'interruption du processus électoral, a fait place à l'indignation, à la révolte puis à la résistance. Peut-on dire que le FIS, qui a participé aux élections locales et législatives, voulait prendre le pouvoir par la force, par la révolution et non par la voie démocratique et pacifique des élections ? Il n'a pas choisi la stratégie de la violence pour prendre le pouvoir.

Le phénomène religieux a fait irruption sur la scène internationale, d'abord comme une puissance contestataire des pouvoirs totalitaires - Pologne, Afghanistan - et des dictatures militaires. C'est l'Eglise qui a pris en charge les aspirations des masses populaires en Amérique Latine, avec la théologie de la libération. L'intégrisme se rattache à une tradition qui n'existe pas dans l'Islam sunnite. Le terme « fondamentalisme » est celui qui décrit le mieux la réalité car il signifie la volonté d'appliquer les textes fondamentaux et de faire de la charia la source de législation. Le roi du Maroc Hassan II a déclaré : « Je refuse d'employer le mot 'intégriste' parce qu'il est souvent utilisé par les ennemis de la foi islamique ». Les islamistes rejettent, en tant que concept occidental, l'Etat-nation. Il n'y a pas d'autre citoyenneté en Islam que celle de la foi. Dans leur manière de concevoir

leurs rapports avec l'Islam, qui est une religion de tolérance et de respect de la personne humaine, les médias français en général lui accolent les termes de « fanatisme », d'« obscurantisme », de « soumission » et de « domination » de la femme, de « terrorisme ». Sous prétexte de lutter contre l'intégrisme, les éradicateurs ont versé dans la propagande anti-islamiste.

La culture et les valeurs islamiques sont profondément enracinées dans la société algérienne, fidèle à son authenticité. L'Algérie a la fierté de son passé mais elle sait aussi qu'elle doit se renouveler, s'enrichir, se moderniser. L'Islam a été réalisé sur le plan politique par le système politique, comme moyen de propagande. Le pouvoir a utilisé les mosquées à des fins idéologiques et politiques. Le concept constitutionnel de l'Islam religion d'Etat a été à la base de la législation des partis religieux. Le gouvernement présidé par Kasdi Merbah a reconnu le FIS par souci de le traiter par la légalité. Le calcul du pouvoir était le suivant : il vaut mieux agréer le FIS, le reconnaître comme parti légal et l'affronter à visage découvert, dans la légalité, que ne pas le reconnaître et le pousser ainsi vers la clandestinité.

Il ne faut pas lui faire un procès d'intention mais le juger sur ses actes : la victoire du FIS aux élections législatives n'est pas due seulement à l'utilisation de l'Islam comme instrument politique - d'autres partis religieux, comme le Hamas et Nahda, l'ont fait, sans succès - mais surtout au fait qu'il a pris la défense des exclus de la société et apporté une réponse aux interrogations et aux frustrations de la jeunesse. Le FIS a occupé l'espace central de la contestation. Il était le seul contrepoids radical au pouvoir et se présentait comme une alternative au régime politique en place. Il a dû son succès et sa rapide implantation dans le pays aux valeurs spirituelles qu'il véhiculait, à la condamnation de la gabegie et de la corruption et à la prise en compte des problèmes sociaux. Le ministère de l'Intérieur, qui a légalisé le FIS, a demandé par voie de justice sa dissolution, au nom de la même loi qui a servi à son agrément. Acculer les gens à se replier sur eux-mêmes, à s'enfermer dans un ghetto, c'est les pousser à un ressourcement identitaire et religieux.

Qu'est-ce qui pouvait unir dans un Conseil national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA) des partis aussi opposés politiquement et idéologiquement que Ettahadi, parti stalinien, le RCD, parti de droite, et les syndicats de l'UGTA, censés défendre non pas la position politique de leur secrétaire général mais les intérêts des travailleurs, si ce n'est le rejet de la mouvance islamiste ?

Débattre publiquement de la constitutionnalité des actes de pouvoir relève de la liberté d'expression bien plus que de l'exercice de la souveraineté. Ce n'est pas la Constitution qui est responsable des atteintes graves aux droits de l'homme mais le non-respect de ses articles qui garantissent les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des citoyens.

Pour les droits de l'homme, celui-ci n'est pas un moyen mais une fin, la finalité de toute politique. Défendre le respect dû à l'homme seulement parce qu'il est homme et qu'à ce titre, il a des droits, est un devoir. Il n'est pas inutile de rappeler le manifeste de la Ligue française des droits de l'homme, lors de sa création à la fin du siècle dernier : « A dater de ce jour, toute personne dont la liberté sera menacée ou dont le droit sera violé est assurée de trouver près de nous aide et assistance ».

Tous ceux qui réunissent dans leur identité des éléments d'exclusion : nom, langue, ethnie, religion, culture, sont défendus par les organisations des droits de l'homme, indépendamment de leur idéologie ou de toute considération politique. Parce que les droits de l'homme garantis par la Constitution ont été confisqués par le pouvoir, ils ont trouvé les démocrates comme leurs défenseurs naturels. L'arbitraire, l'injustice, l'intolérance, l'exclusion, sont présents et agissants, mais les forces démocratiques sont toujours présentes pour les combattre.

La torture n'est que la partie émergée d'un iceberg de terreur. Bien que son usage soit systématique, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée contre ses auteurs. La torture n'est, en Algérie, ni un problème national, ni un problème politique, du fait qu'elle n'a suscité aucune réflexion et n'a provoqué aucun débat dans la presse, qui est restée dans

son ensemble non seulement silencieuse mais complaisante avec le pouvoir.

Les éradicateurs – qui avaient condamné la torture en octobre 1988 – ont fait volte-face et se sont disqualifiés depuis le coup d'Etat du 11 janvier 1992, en la passant sous silence ou en la justifiant. Dire la vérité sur la torture est un élément pédagogique nécessaire au renouveau de la vie démocratique. Tenir le langage de la vérité, c'est condamner la violence d'où qu'elle vienne, celle de l'Etat comme celle des groupes armés. Peut-il y avoir deux vérités, condamner les violations des droits de l'homme par les groupes islamistes armés et justifier celles commises par le pouvoir ? Quand les droits de l'homme sont violés, on ne cherche pas à savoir si la victime est un démocrate, un éradicateur ou un islamiste ; c'est une question de liberté et de dignité humaine.

Les procès devant les cours spéciales de justice ont permis aux accusés d'affirmer que leurs aveux leur avaient été arrachés par des tortures qui, dans bien des cas, ont dépassé les limites de ce que la personne humaine peut endurer. Les magistrats n'ont pas ordonné d'expertise médicale, même si les prisonniers étaient encore couverts d'ecchymoses et qu'il aurait été facile de constater la trace des électrodes sur leur corps.

La justice et la presse, deux institutions indispensables au bon fonctionnement de la démocratie, ont perdu leur crédibilité. Il y a violation de la loi, atteinte aux droits de la défense, à l'autonomie de la justice et à l'indépendance de la magistrature. Il faut préserver la dignité humaine des excès conjugués du pouvoir, de l'administration et d'une presse qui prône la haine, germe de tous les maux, la xénophobie qui est l'une des variantes de l'intolérance à l'autre. Dire que nous vivons dans un Etat de droit, parler du respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression dans un pays où le pouvoir a instauré un état d'urgence permanent, ne relève pas de l'analyse mais du souhait.

La presse en général qui n'ouvre pas ses colonnes aux diverses sensibilités politiques et sociales, marginalise les partis de l'opposition et organise le lynchage médiatique de ses leaders, ne peut entretenir l'illusion démocratique. Le journal télévisé

n'est pas celui de la réflexion et de l'analyse, mais de l'image et de l'émotion sélective. Le pouvoir veut gagner la bataille de l'image qui a de lourdes conséquences politiques. La médiatisation des actes de violence politique est-elle de nature à servir de propagande aux groupes armés et à affaiblir l'autorité du régime ? La censure de celui-ci sur les informations sécuritaires laisse libre cours à la rumeur. Pour ne prendre qu'un exemple, un simple accrochage des groupes armés avec les services de sécurité ou l'armée est colporté par la rumeur de mosquée en mosquée, de village en village, de ville en ville, grossit à chaque étape pour devenir à la fin une bataille avec des dizaines ou même des centaines de morts, du côté des forces de l'ordre, et la récupération d'un lot important d'armes. Pour la rumeur, les armes sont récupérées sur les militaires, les déserteurs qui arrivent nombreux dans le maquis avec armes et bagages, et auprès des miliciens. Les éradicateurs qui, selon l'expression de général de Gaulle, passent leur temps « à se manger la laine sur le dos », sont des acteurs marginaux de la vie politique mais disposent de relais et de moyens puissants au niveau de la presse. Ils se décernent des titres qu'ils ne méritent pas, se proclament démocrates, républicains, tenants exclusifs du patriotisme et du modernisme, alors qu'ils ont fait le lit de la dictature.

Parce que je défends la liberté d'expression et de création, je suis pour la publication du livre de Rushdie mais je ne défends pas ses thèses qui blessent les musulmans et offensent tous les croyants. Je comprends les réactions de rejet des islamistes dans le monde.

Dans son livre, *Le FIS de la haine*, Rachid Boudjedra – qui ne s'est jamais reconverti à la démocratie et a gardé le vieux réflexe stalinien des détenteurs de la vérité absolue – qualifie les militants du FIS de « sous-hommes, de rats enragés et pestiférés, de débiles attardés ».

Il ne peut à la fois revendiquer le droit à la tolérance et tenir un discours d'exclusion.

Je refuse la logique de la violence, rejette l'outrance et le sectarisme de toutes les déclarations qui font appel à la haine et au mépris humain. La liberté qui me tient le plus à cœur est de faire reculer dans ce pays l'exclusion, mère de l'intolérance, qui n'est pas

une opinion mais un crime. Je crois, non pas à l'efficacité de la violence mais à la vertu du dialogue. Je condamne toute violence mais je n'ai pas le droit, au nom des droits de l'homme, de ne condamner que la violence d'une seule partie. Je suis un parmi ceux, nombreux, qui croient à la nécessité, à l'utilité des contre-pouvoirs et qui veulent faire de cette terre d'Algérie, une terre de liberté, de tolérance, de justice et de dialogue, de respect de l'autre, de celui qui pense autrement, mais égal dans sa dignité et dans ses droits. Je n'ai d'autre combat que de faire respecter les droits de chacun par l'Etat et les institutions, d'autre ambition que l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit.

Je ne suis pas un opposant systématique du pouvoir mais seulement porteur des droits de l'homme et je ne monte en première ligne que pour les défendre. Quand je condamne à visage découvert, publiquement, sans double langage, les atteintes graves aux droits de l'homme, les exécutions sommaires, les disparitions, j'ai le sentiment, la conviction, la conscience, que je me bats pour l'Algérie entière, son honneur, sa fierté, sa dignité. Quand le pouvoir exprime ses préoccupations quant au respect des droits de l'homme, c'est davantage pour répondre aux pressions exercées au niveau international, à la suite des rapports d'*Amnesty International* et de *Human Rights Watch*, qui l'accablent, qu'à une demande interne ignorée. Il est à noter que la FIDH, à laquelle la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) est affiliée, a suivi de loin la tragédie algérienne et s'est rangée dans le clan du pouvoir et des éradicateurs. Il n'y a pas de voie facile menant à la liberté et à la dignité humaine et le courage n'est pas majoritaire.

Ce qui a été réalisé par l'Occident dans le domaine des droits de l'homme doit être pris en compte par le tiers monde, alors absent. Le débat idéologique sur le contenu et la portée des droits de l'homme n'est pas clos, et les pays du Sud, maintenant libérés du colonialisme et de l'impérialisme, doivent apporter leur contribution.

Les droits de l'homme, que l'intolérance et la répression font progresser, sont intégrés de manière irréversible à la culture algérienne et le combat devra se poursuivre sur deux fronts, celui de l'éducation qui agit sur les mentalités,

et celui de la législation qui agit sur les structures sociales. A la génération de l'indépendance doit succéder celle des droits de l'homme. « La liberté peut bien regarder la gloire en face... », a écrit Chateaubriand.

La corruption est d'abord un problème politique. Les services de la Sécurité militaire, chargés des investigations, ont confectionné depuis des années les dossiers de la corruption – qui contiennent les noms des personnes qui ont détourné les biens publics, les montants des sommes détournées ainsi que les numéros des comptes en banque à l'étranger. Le pouvoir a des noms, des dossiers. Qu'il les présente à la justice...

Le dialogue a encore échoué car l'armée s'est cramponnée à des illusions. Ses marges de manœuvre se réduisent peu à peu car il n'est pas dans son intérêt de gérer la crise. Elle le fait depuis 1992 sans résultats probants. Elle ne peut se soumettre au diktat du FMI, qui a imposé le rééchelonnement économique, et refuser le rééchelonnement politique, qui est une négociation entre Algériens.

Sommes-nous à la veille d'un déblocage politique alors que le désaccord demeure total

sur les problèmes de fond ? Les événements survenus depuis janvier 1992 doivent servir de thèmes de réflexion à tous les responsables et orienter leur comportement vers le dialogue et la réconciliation nationale. L'issue de la crise ne peut être militaire, elle doit être politique. La logique sécuritaire est arrivée à ses limites objectives et doit laisser la place à la solution politique, qui implique nécessairement des négociations avec les partis représentatifs, dont le FIS, qu'il faut réintégrer dans le jeu politique légal.

Le pouvoir doit dialoguer avec les hommes là où ils sont et non pas là où il voudrait qu'ils soient. Le choix doit se faire entre deux options : ouvrir le dialogue avant que les radicaux de tous bords ne gagnent du terrain et ne se renforcent, ou laisser les pourrissements gagner le pays avec le risque d'un dérapage généralisé et de la guerre civile. Les Algériens, dans leur grande majorité, veulent une solution globale et pacifique de la crise, sans exclusion des forces politiques représentatives.

Février 1996

**Interview accordée au quotidien
Le Jeune Indépendant**

Propos recueillis par Rachid K., *Le Jeune Indépendant*, 22 et 23 septembre 1998

Maître Abdenmour Ali-Yahia n'est plus à présenter. Connue pour avoir défendu des militants de l'ex-Fis et avoir participé à la rencontre de San Egidio, il continue à maintenir que sans la paix négociée la situation restera la même. Ici, il parle des clans de l'armée, de leur pouvoir et surtout de toute cette jeunesse victime de nos responsables et du FMI qui iront chaque jour gonfler les rangs des groupes terroristes armés. Le Jeune Indépendant livre aujourd'hui une première partie de cette interview.

— *Le Jeune Indépendant* : Nous allons, bien sûr, Maître, vous demander votre appréciation de la situation actuelle suite à l'annonce du départ de Zeraoul en février 1999.

— Me Abdenmour Ali-Yahia : Le problème qui se pose en Algérie, comme l'avait déjà souligné le président lui-même, est que tout doit se régler dans le cadre des institutions élues de l'Etat, tout problème touchant au peuple algérien, qui vote (ou pour qui on vote...), et ce, tant sur le plan politique, économique, social que culturel. Le problème est que ces institutions ont été viciées à la base. Aucune des élections qui ont eu lieu n'a été libre. De tout temps, le peuple algérien vote ou on vote pour lui, il ne fait qu'entériner ce qui a déjà été décidé en haut lieu et en son absence. C'est cela, le vrai problème et c'est pour cela que ces institutions ne peuvent pas jouer leur rôle de véritable régulateur d'une vraie démocratie. Si les institutions étaient démocratiquement élues, donc légales et légitimes, croyez-vous qu'après le séisme qui s'est passé dernièrement avec la démission du président Zeroual il n'y aurait pas une réunion exceptionnelle, extraordinaire, de l'Assemblée qui lui poserait des questions, lui demanderait «qu'est-ce qui se passe, Monsieur le Président»? Non, il n'y a rien eu, comme la situation était normale. Alors comment voulez-vous donner de la considération à ces institutions ? Donc, tout se fait en dehors des institutions. Et nous revenons à la conception de ces institutions mêmes. L'armée décide, la

présidence de la République et le gouvernement exécutent.

— *J.I* : Le président de la République a, tout de même, le droit constitutionnel d'écourter son mandat, non ?

— Me A-Y.A : Est-ce que vous savez que sur le plan constitutionnel le départ du président ne se justifie pas ? La Constitution parle de démission ou d'empêchement. Cet arrangement a été fait juste pour ne pas donner l'intérim à Boumaâza, tout comme on a fait en 1992, en évitant que Belkhadem soit l'intérimaire, sous prétexte qu'il était islamiste. Donc, on revient au point de départ, si tant est qu'on l'ait quitté un jour. On continue à fonctionner de la même manière.

— *J.I* : Alors, ce ne serait pas une décision de libre choix ?

— Me A-Y.A : Il y a un pouvoir réel. Le pouvoir réel, c'est celui de l'armée. Les autres institutions ne font que gérer les décisions importantes qui sont prises par tous les clans de l'armée. Si une décision importante n'est pas prise par tous les clans de l'armée, à l'unanimité, il y a automatiquement crise. C'est ce qui s'est passé cette fois, et en 1992 aussi pour Chadli. Le pouvoir de ces clans est clair lorsqu'on voit un général Betchine descendre dans l'arène politique. D'abord, il est conseiller à la présidence, membre du bureau politique du RND, un parti qui a la majorité des communes, des wilayas, il a une presse, des appareils... Donc l'élément important dans cette affaire a été l'échec de négociations avec d'autres décideurs de l'armée.

— *J.I* : Vous semblez vraiment prêter les pleins pouvoirs à l'armée...

— Me A-Y.A : Oui, je vous dis que l'armée est le pouvoir réel en Algérie !

— *J.I* : Donc, rien n'a changé, vos analyses semblent même pessimistes...

— Me A-Y.A : Non, il faut toujours garder espoir. Mais, actuellement, tout continue comme avant et on n'est pas encore sorti de l'auberge tant qu'il n'y aura pas de forces démocratiques capables de s'unir.

— J.I : *La situation sécuritaire s'est-elle, tout de même, améliorée, d'après vous, ou bien rien n'a-t-il changé sur ce volet aussi ?*

— Me A-Y.A : Telle que menée, la lutte anti-terroriste ne donne aucun fruit, c'est clair. C'est toute la méthode qui est à revoir. Cette situation actuelle nous rappelle la Guerre d'Algérie et Lacoste qui parlait du fameux «dernier quart d'heure» ; chez nous, il est question de terrorisme résiduel depuis plusieurs années maintenant. Ça ne se terminera jamais. La jeunesse algérienne n'a aucune perspective, le chômage, la cherté de la vie, même les classes moyennes ne peuvent plus vivre. J'ai deux enfants médecins, ils n'arrivent pas à vivre correctement. Alors, chaque fois qu'un terroriste est abattu, il y aura toujours d'autres pour alimenter à nouveau les maquis. Cette situation perdurera jusqu'à ce que qu'il y ait la paix. Sans la paix, rien ne sera résolu, ni le sécuritaire, ni la condition socio-économique des Algériens. Quand on tue des terroristes, plein de jeunes frappent aux portes des maquis. Ces derniers se renouvellent sans cesse. Et il n'y aura ni dernier quart d'heure, ni paix des braves.

— J.I : *Passons, s'il vous plaît, au rapport du panel onusien, qui a été rendu public : Mario Soares vient de déclarer qu'il avait été impartial.*

— Me A-Y.A : J'ai rencontré et discuté longuement avec ces membres, je leur ai aussi remis un rapport écrit. Celui qu'il viennent de rédiger est un chèque en blanc pour l'avenir. D'abord, le panel a péché sur plusieurs points. En premier, l'aspect historique. Ils n'ont pas pris en considération le fait que le terrorisme et la situation sont le fruit amer du coup d'Etat de janvier 1992. On a arrêté les élections, dissous l'Assemblée et fait démissionner le président de la République et, tout cela, en violation totale de la Constitution de 1989 ; avant, bien sûr, de créer le fameux HCE. Ceci, sans aucune révision de la Constitution. Le pouvoir issu d'un coup d'Etat n'est pas légal, cela est une évidence. Ensuite, concernant le terrorisme, les membres du panel, dont Simone Veil, ont déclaré qu'ils ne pourraient pas mettre sur le même pied d'égalité les terroristes et les groupes armés islamistes et la réplique de l'Etat et sa répression.

— J.I : *Donc, d'après vous, la lutte antiterroriste se résumerait à une répression ?*

— Me A-Y.A : La lutte politique et armée contre un régime illégitime et illégal peut être respectable lorsqu'elle s'attaque uniquement au pouvoir. On a dit qu'en démocratie, le pouvoir ne se prend pas par la force mais il ne se garde pas par la force. Or, le pouvoir a été gardé par la force. Il est tout à fait évident qu'il faut condamner les attaques contre les civils ; quand vous n'êtes pas d'accord avec un journaliste, il faut le combattre politiquement. Mais en Algérie, et en tant que défenseur des droits de l'homme, je suis tenu de le dire, il y a un terrorisme d'Etat. Pourquoi un terrorisme d'Etat, parce que le peuple est en même temps otage du terrorisme et du pouvoir. Pourquoi ? Parce que l'armée est obligée de réprimer non pas seulement ceux qui ont pris les armes, mais aussi ceux dont on pense qu'ils les aident, en les ravitaillant en nourriture, en information, en les cachant, etc., et ce, de gré ou de force. Alors, on ne sait plus et on s'attaque aussi à ces gens-là. Il y a les terroristes des groupes armés islamistes, mais il y a les terroristes des groupes armés occultes. Je ne sais pas si vous avez lu ce qu'a écrit Demain l'Algérie. Ce quotidien a écrit qu'au temps de Larbi Belkheïr, il y a 300 escadrons de la mort ! Il y a des groupes occultes. Alors, ne pas condamner les groupes armés islamistes qui s'attaquent aux journalistes, aux femmes, aux intellectuels, aux étrangers et qui détruisent l'économie nationale est impardonnable, mais aussi ne pas dénoncer ceux qui s'attaquent aux jeunes Algériens des quartiers populaires ou des villes de l'intérieur est impardonnable aussi et intolérable. Donc, il faut condamner les deux, il y a des excès qui se font des deux côtés.

— J.I : *Et le panel, revenons-y, s'il vous plaît, n'a pas...*

— Me A-Y.A : J'arrive à cela, excusez-moi. Justement lorsque Simone Veil a déclaré à l'APS et en France qu'elle ne pouvait pas mettre les excès du pouvoir sur le même pied d'égalité avec ceux des terroristes, Hervé de Charette lui a répondu en disant : «Il faudrait aussi que le pouvoir en Algérie mette toutes les cartes sur la table et permette au peuple algérien et à l'opinion publique internationale d'avoir droit à une véritable transparence de l'information». Il a dit aussi que «le pouvoir

algérien a trop souvent donné l'impression qu'il avait quelque chose à cacher». Après l'historique et le terrorisme, il y a un autre problème très grave sur lequel le panel ne s'est pas appesanti, c'est celui de la justice. Dans le rapport, ils se sont arrêtés à des généralités. Nous sommes pour la séparation des pouvoirs. Qui détient le pouvoir en Algérie? Voilà une question qu'ils ne (les membres du panel, NDLR) se sont pas posée, car c'était le moyen de savoir si la justice était indépendante en Algérie. Est-ce que les arrêts pris par la justice sont libres ou alors sont-ils dictés par le pouvoir en ce qui concerne les détenus politiques ? Voilà le problème sur lequel ils ne se sont pas appesantis pour dire si la justice était indépendante, s'il y avait séparation des pouvoirs, si les juges pouvaient décider d'eux-mêmes, ou bien si c'est le ministre de la Justice et les services de sécurité qui décident.

— *J.I : Et concernant leur prise de position vis-à-vis des droits de l'homme en Algérie ?*

— Me A-Y.A : Maintenant, concernant la situation des droits de l'homme, ils ont été totalement à côté de la plaque. Premièrement, sur la torture. Ce n'est pas seulement, comme ils ont dit, des excès ou des bavures, c'est une action administrative courante qui est exercée par les services de sécurité relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Elle fait partie des interrogatoires pour obtenir des déclarations. Donc, sur ce plan, il y a eu défaillance. Il y a une défaillance beaucoup plus grave que les membres du panel n'ont même pas relevée. Vous savez, depuis avril 1992, l'Algérie a demandé à la Croix-Rouge internationale de Genève de ne plus rester en Algérie. Donc depuis 1992, il n'y a aucune organisation algérienne ou internationale qui ait pu visiter les prisons. Voilà que six ans après, on offre sur un plateau d'argent à une commission internationale d'aller voir les prisons. Ils auraient pu au moins demander dans quelles conditions vivent les prisonniers, est-ce qu'il y a une surpopulation dans les prisons, est-ce qu'il y a des conditions d'hygiène, est-ce qu'on respecte leur dignité, est-ce qu'on ne les bat pas. Vous savez que lorsqu'on arrête quelques-uns, le premier jour à Serkadji, ils sont reçus par un «comité d'accueil». Vous savez ce que c'est un «comité d'accueil» ? Ce sont les gardiens de prison qui les reçoivent avec des gourdins, ils leur tapent

dessus en leur souhaitant la bienvenue, «mrehba bikoum». Ils n'ont pas parlé de ça. Il y a plus grave, ils n'ont vu qu'un seul détenu islamiste ! Tout le reste du temps, ils l'ont passé avec les détenus poursuivis pour des infractions économiques. Plus grave encore, vous vous souvenez du massacre de Serkadji en 1993 quand il y a eu 96 morts ? On a fait un rapport de 198 pages, pourquoi n'en ont-ils pas parlé ? Depuis sept ans qu'on demande l'autorisation à une commission nationale de visiter les prisons, voilà qu'on leur offre cela et ils ferment les yeux sur des faits aussi graves.

— *J.I : Ils ont aussi visité quelques lieux où se sont déroulés des massacres de citoyens...*

— Me A-Y.A : Ah oui, ça c'est un problème. Quand ils ont été à Béni-Messous, accompagnés par un général. Le lieu du massacre se trouve à 300 mètres de la Garde communale, à trois minutes de la caserne de la Sécurité militaire, à dix minutes du casernement de la gendarmerie, à cinq minutes de l'aérodrome d'hélicoptères de Chéraga. Dans le rapport, ils ne disent même pas que la protection des biens et des personnes est une responsabilité de l'Etat. Béni-Messous, Bentalha et autres, vous savez comment cela s'appelle en droit ? C'est de la non-assistance aux populations, et le panel n'a pas dit un mot. Ils n'ont fait qu'épouser les thèses algériennes disant que le conflit allait s'étendre à d'autres pays. Ils ont été dans la droite ligne de la troïka européenne. En revanche, ils n'ont pas dit pourquoi les pays européens refusaient le droit d'asile aux Algériens, droit tel que stipulé par la Convention de Genève, et qu'aucun pays ne respecte. Ce qui m'a le plus inquiété aussi c'est qu'il n'y avait, chez ces gens, aucune émotion vis-à-vis du drame que vivent les Algériens. Et à aucun moment, ils n'ont appelé les Algériens à faire la paix, leur demander de commencer par ça.

— *J.I : L'armée détient tout, le panel a failli à sa mission et une situation socio-économique peu reluisante... le pire est-il à venir ?*

— Me A-Y.A : La voie libérale choisie a donné les résultats que vous voyez. Des citoyens sont au chômage, plusieurs ne mangent pas à leur faim. Le FMI nous affame et on nous demande de continuer sur cette voie. Maintenant, je répète : il ne faut pas perdre espoir, c'est vrai

que l'avenir est encore sombre parce qu'on ne peut pas dire qu'il y a la démocratie chez nous et on ne peut pas dire que le peuple est souverain.

— J.I: *Il y a d'autres pays où ce sont les militaires qui ont amené leur pays à la démocratie, pourquoi pas les nôtres ?*

— Me A-Y.A : La démocratie se fera lorsque seuls les intérêts supérieurs de la nation compteront. Au niveau de cette armée, il n'y a pas un homme transcendant, qui puisse vraiment avoir du poids et entraîner tout le

reste. Parce que quand il n'y a pas un seul chef, c'est qu'il y a plusieurs chefs qui se contredisent et se détruisent mutuellement. Et les nôtres pensent d'abord à leur intérêt personnel qu'ils font passer pour l'intérêt général ; ce qui fait qu'ils veulent toujours garder le pouvoir et considérer le peuple comme un mineur qui a toujours besoin d'un tuteur. Ils croient qu'ils sont pour le peuple et pas par le peuple. Donc, on ne peut pas dire qu'en Algérie il y a un Etat de droit, une démocratie, cela ne se donne pas, il faut que le peuple se mobilise.

Les droits de l'homme en Algérie : état de la situation

Contribution à « *Horroris Causa : Féminisme à l'ère de la Sainte-Eradication* », Cahier préparé par Abbas Aroua, Hoggar, Genève 1999.

La situation générale qui prévaut dans le pays se caractérise par une crise multidimensionnelle, et une crise de confiance des gouvernés envers les gouvernants. L'Algérie ne peut être bien gouvernée dans un contexte de blocage politique, de récession économique et de tensions sociales. Quand le système politique en place aboutit à un pouvoir unique, centralisé, qui contrôle tout et n'est contrôlé par personne, qui se met au-dessus des lois, qui met sous tutelle la vie politique et qui impose au peuple une camisole de force, alors il n'existe pas de droit contre lui. Il n'y a ni Etat de droit, ni contre pouvoirs, ni libertés.

Sept années de violence, de terreur, de massacres collectifs, de torture, d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions, d'exode rural à cause de l'insécurité, dans un climat politique fait de méfiance, d'intolérance, de haine et de division, n'ont fait qu'aggraver la crise et favoriser les violations systématiques, graves et répétées des droits de l'homme.

La politique du tout sécuritaire, à laquelle le pouvoir a consacré depuis sept ans tous ses efforts et d'énormes crédits, est un échec. Elle n'a fait qu'étendre la violence à tout le pays, et aucun indice sérieux ne permet de croire que cette politique va s'améliorer dans un proche ou lointain avenir, au profit du pouvoir en place.

La population est en situation de précarité et de marginalisation. Elle est exaspérée par les conditions de vie qui lui sont réservées, la régression continue et brutale de son niveau de vie, une économie exsangue, les licenciements massifs qui aggravent le chômage évalué à 30% de la population active, une situation sanitaire déplorable, la dévaluation du dinar. La population est frappée d'une vraie pauvreté.

Trente-sept ans après l'indépendance de l'Algérie, le peuple est encore à la recherche de l'an un des droits de l'homme. Le coup

d'Etat du 11 janvier 1992 est à l'origine de la violence politique qui ensanglante et endeuille le peuple algérien depuis sept ans.

La hiérarchie militaire, appelée « les décideurs », a décidé seule, par ce coup d'Etat, l'arrêt du processus électoral, la dissolution de l'Assemblée Nationale Populaire et la déposition du Président de la République. Le pouvoir issu de ce coup d'Etat n'est ni constitutionnel, ni légal, ni légitime, ni démocratique. Nous vivons dans un système politique sans aspiration démocratique, qui ne tolère ni droit au désaccord, ni pensée non conformiste.

L'Algérie, après avoir vécu en octobre 1988 et en juin 1991 deux états de siège, connaît depuis le 9 février 1992 un état d'urgence, encore en vigueur, qui n'épargne pas au pays de violentes convulsions politiques et sociales, et surtout des violations graves et répétées des droits de l'homme, y compris le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale de la personne humaine.

L'ouverture des camps de concentration

Depuis l'état d'urgence du 9 février 1992, chaque jour apporte une sinistre moisson d'outrages à la dignité humaine. L'état d'urgence a autorisé l'internement de 17 000 Algériens selon la LADDH¹, 34 000 selon le FIS², dans des camps de concentration au Sahara, où la température à l'ombre avoisine les 50 degrés. Ces internés ne sont poursuivis ni pour délits ni pour crimes, mais pour délits d'opinion. Ils sont détenus par de simples arrêtés administratifs qui ne sont en fait que des lettres de cachet³.

L'internement administratif est un défi aux droits de l'homme, un danger pour les libertés et la démocratie. Le Président Mohamed Boudiaf avait déclaré : « Je le dis haut et fort, il n'y aura pas de torture. » Les détenus du camp de Sidi Okba, situé à 15 km de Ouargla, ont adressé au journal *El Moudjahid* un droit de réponse de sept pages qui n'a jamais été publié. La page 2 du document, relative aux

¹ Ligue Algérienne de Défense de Droits de l'Homme, fondée et présidée par l'auteur.

² Front Islamique du Salut.

³ En 1636, le roi de France ordonnait, au moyen de ces lettres portant le cachet royal, l'emprisonnement ou l'exil des personnes, sans jugement.

séVICES, aux traitements inhumains dégradants et à la torture souligné :

Pendant notre séjour dans les brigades, les commissariats, les bureaux de la sécurité militaire, nous avons reçu des coups de poing, des coups de pied, des coups de manche à balai sur le visage, la tête, le ventre et les parties génitales, des brûlures à l'aide de bougie sur les coudes et les parties génitales, arrachement de la barbe, tortures avec décharges électriques, dilatations de la marge anale après avoir été obligés de s'asseoir sur une bouteille en plaçant le sommet de celle-ci dans l'anus.

La torture

La torture n'a cessé de jalonné l'histoire de notre pays et a toujours fait partie de la lutte politique. Elle a d'abord été utilisée par le colonialisme français durant l'occupation et la guerre de libération nationale, puis par le pouvoir algérien pour briser les oppositions internes et réprimer le peuple.

Le colonel Trinquier a écrit à propos du moudjahid qu'il nomme terroriste :

Il faut qu'il sache que lorsqu'il sera pris, il ne sera pas traité comme un criminel ordinaire, ni comme un prisonnier sur le champ de bataille. Pour son interrogatoire, s'il donne sans difficulté les renseignements demandés, l'interrogatoire sera rapidement terminé. Sinon les spécialistes devront par tous les moyens lui arracher son secret. Il devra alors, comme le soldat, affronter la souffrance et peut-être la mort.

La renaissance de l'Etat algérien en 1962, après tant de morts, de sang, de deuil, de sacrifices et de ruines, avait laissé croire à tous les Algériens qu'ils ne seraient plus l'objet de séVICES et de torture. L'actualité politique depuis juin 1991 rappelle que le pouvoir cautionne l'usage de la torture et ne prend aucune mesure pour l'enrayer. Aucun Algérien n'ignore que des tortures, qui ne constituent pas des faits isolés mais une politique administrative courante employée de manière systématique, ont été infligées à des milliers de victimes par des services de sécurité, relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Rien de changé depuis le colonialisme quant à l'objectif principal de

la torture, qui est la domination de l'homme par l'homme, si ce n'est l'importance des moyens employés, leur coût sur lequel on ne lésine pas malgré la crise et leur plus grande efficacité technique.

La torture est devenue partie intégrante des interrogatoires qu'elle remplace ou accompagne. Elle est utilisée pour obtenir des aveux, de façon à faciliter les condamnations par la justice, des renseignements, mais aussi en guise de châTiment ou par mesure d'intimidation pour recruter des indicateurs.

Des hommes et des femmes soumis à la torture, qui n'est ni une bavure, ni un fait isolé, ni un accident de parcours, mais une pratique généralisée utilisée comme système de gouvernement, restent marqués à vie dans leur chair, dans leur cœur et dans leur mémoire.

Cacher la vérité, nier la torture, c'est la règle d'or des gouvernements. Le condensé de la torture se trouve dans les prisons. Hocine Abderrahim, ancien chef de cabinet de Abassi Madani, a été présenté comme l'instigateur de l'attentat de l'aéroport d'Alger du 26 août 1992. Il a déclaré à la barre :

Je me suis présenté aux élections législatives du 26 décembre 1991 et j'ai été élu. Cent mille personnes m'ont donné leurs voix dans la *daïra*⁴ de Bouzaréah. J'ai été arrêté le 6 septembre 1992. J'ai passé 34 jours au centre de détention et été amené deux fois à l'hôpital d'Aïn Naâdja pour des soins. J'avais le crâne totalement ouvert. J'ai failli devenir fou sous la torture. Durant un moment j'ai cru que j'allais mourir. Si on m'avait interrogé sur la responsabilité du séisme de Chlef et de Nador, j'aurais dit que c'était moi. Si on m'avait dit que j'avais tué mon père, ma mère et Boudiaf, j'aurais sous la torture répondu oui.⁵

Dans une autre déclaration à la barre, reproduite par les journaux *Liberté*, *El Watan* et *Horizons*, Rouabhi Mohamed, fils de chahid et directeur d'une école d'enseignement moyen, affirme que : « Tous les aveux qui figurent dans les feuilles du procès verbal de police m'ont été arrachés sous la torture durant 32 jours. » « Même Hitler n'aurait pas

⁴ Circonscription électorale.

⁵ Cette déclaration a été rapportée par les quotidiens *Le Matin* du 10 mai 1993 et *Liberté* du 16 mai 1993.

fait la même chose », a-t-il ajouté en montrant ses ongles et sa tête à l'assistance et à la cour. Il a longtemps hésité avant d'avouer que ses geôliers l'avaient castré.

Les exécutions sommaires

Après les embuscades meurtrières et les attentats commis contre des militaires, des policiers et des civils par les groupes armés islamistes, qui légers et mobiles se fondent dans la nature, l'armée encercle les lieux qui ont servi de théâtre aux opérations militaires. Elle se fait justice elle-même et exerce des représailles disproportionnées sur la population.

La comptabilité sinistre et macabre de cette guerre qui a fauché à la fleur de l'âge des Algériens est impossible à établir dans sa totalité de par la censure qui sévit sur toute information sécuritaire. Elle fait néanmoins ressortir plus de 120 000 morts depuis juin 1991. Des milliers d'Algériens habitant l'Algérie profonde ou les quartiers populaires urbains ont été arrêtés à leur domicile et exécutés de manière sommaire.

Les disparitions forcées

Le problème des disparus est très douloureux et restera toujours en travers de la gorge des dirigeants algériens. Notre Ligue en a recensé plus de 4000 cas documentés.

Il y a en Algérie trois sortes de disparus. D'abord ceux qui disparaissent chez eux. A minuit, une heure du matin, on vient les prendre. Les services disent que « ce sont les groupes islamistes qui sont venus les prendre et ils ne sont pas en notre possession. Ils sont soit au maquis, soit à l'extérieur où ils ont émigré. » Mais ceux qui viennent les arrêter viennent avec les GMC. Ce sont des GMC russes très grands que tout le monde connaît. Quand l'armée ou la police vient, tout le monde se met à la fenêtre. Nous avons eu des témoignages de familles qui n'étaient pas concernées mais qui ont dit : « On a vu des véhicules très grands, des personnes avec des tenues de parachutistes allant dans les maisons. »

La deuxième catégorie, ce sont ceux qui sont pris sur leur lieu de travail où le directeur ou le contremaître demande aux services de

sécurité leurs papiers. On contrôle que ce sont bel et bien des membres des services de sécurité qui viennent s'accaparer de la personne.

La troisième catégorie, ce sont ceux qui sont convoqués régulièrement par le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou la sécurité militaire. On leur dit : « A tel jour, vous venez vous présenter. »

Face à ce fléau, les familles des disparus mènent une action remarquable visant à :

a) établir les faits sur l'enlèvement de leurs parents.

b) porter la question des disparus à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale, pour éviter le huis clos que le pouvoir veut leur imposer, afin que la vérité ne soit pas étouffée par les bourreaux et les tenants de la raison d'Etat.

c) faire pression sur le pouvoir, afin qu'il donne une réponse à la question qu'elles lui posent depuis des années : « Qu'avez-vous fait des disparus qui se chiffrent par milliers ? »

Les Massacres

En tant que défenseur des droits de l'homme, je suis tenu de dire qu'en Algérie il y a un terrorisme d'Etat. Pourquoi un terrorisme d'Etat, parce que l'armée réprime non seulement ceux qui ont pris les armes, mais aussi ceux dont on pense qu'ils les aident en les ravitaillant en nourriture, en information, en les cachant, etc., et ce de gré ou de force.

Il y a les terroristes des groupes armés islamistes, mais il y a les terroristes des groupes armés occultes. Le quotidien *Demain l'Algérie* a écrit qu'au temps de Larbi Belkheïr, il y a eu création de 300 escadrons de la mort.

Les Algériens attendaient une position ferme de la communauté internationale contre les massacres en Algérie. Une délégation de l'Organisation des Nations unies, connue sous le nom de panel onusien, conduite par Mario Soares, s'est rendue en Algérie et y a séjourné entre le 22 juillet et le 4 août 1998. Elle a préparé un rapport pour le Secrétaire général de l'ONU. Mais ce rapport, rendu public le 10 septembre 1998, a donné au pouvoir quitus

pour le passé, blanc-seing pour le présent et chèque en blanc pour l'avenir.

J'ai rencontré les membres du panel onusien et discuté avec eux. Je leur ai remis un rapport écrit sur les violations des droits de l'homme en Algérie.

Il est vrai que le panel onusien a visité quelques endroits où des massacres de citoyens ont eu lieu, notamment Beni Messous, un quartier de la banlieue d'Alger qui a été la cible d'un massacre le 5 septembre 1997. Les membres du panel ont été à Beni Messous, accompagnés par un général. Le lieu du massacre se trouve à 300 mètres de la Garde communale, à trois minutes de la caserne de la Sécurité militaire, à dix minutes du casernement de la Gendarmerie, à cinq minutes de l'aérodrome d'hélicoptères de Chéraga.

Dans son rapport d'octobre 1998 sur la visite du panel onusien, le vice-président de notre ligue, Maître Hocine Zehouane, a déclaré que :

Les victimes étaient des populations refluées de l'intérieur et établies dans des habitats précaires qui, avant le massacre, avaient été visitées par des groupes en uniforme qui leur avaient pris les livrets de famille prétextant cela à des fins de recensement. Le massacre a été perpétré près de la route reliant Baïnem à Beni Messous non loin d'installations militaires importantes, ce qui détruit l'argument lié à la topographie du terrain pour justifier la non intervention. Pourquoi n'avoir pas été dans d'autres lieux où se sont déroulés des massacres comme Raïs, Bentalha, Sidi Hamed, lieux où survivent encore des populations rescapées ? En ces lieux, des questions lancinantes continuent de se poser à propos des massacres en l'occurrence celle relative au refus des forces armées d'intervenir malgré les supplications de citoyens qui ont pu échapper aux assaillants ou celle tenant à l'interdiction d'accès à ces lieux à toute personne désirant apporter secours ou avoir des nouvelles de ses proches.⁶

⁶ Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, *Contredit au rapport du panel onusien sur la situation des droits de l'homme en Algérie*, Alger, le 1^{er} octobre 1998.

En droit, l'attitude des autorités algériennes vis-à-vis des massacres de Beni Messous, Bentalha et autres, se qualifie de non-assistance aux populations, et le panel n'en a pas dit un mot. Les membres du panel n'ont fait qu'épouser les thèses officielles algériennes disant que le conflit allait s'étendre à d'autres pays. Ils ont été dans la droite ligne de la troïka européenne.

Le silence du panel onusien sur le massacre de la prison de Serkadji est un autre échec patent. Cette prison, située au cœur d'Alger et dans une zone de haute sécurité, fut le théâtre les 21-23 février 1995 d'un massacre qui a coûté la vie à plus d'une centaine de détenus politiques. Le pouvoir a donné deux versions officielles contradictoires : l'une affirmant qu'il s'agissait d'une « tentative d'évasion » qui a échoué, l'autre affirmant qu'il s'agissait d'une « mutinerie ». La ligue a publié un rapport de 198 pages démontrant qu'il s'agissait en fait d'une opération bien planifiée et exécutée, visant l'élimination sélective de détenus politiques. Le rapport indique que les autorités ont non seulement abattu des personnes sous la protection de l'Etat, mais elles ont contraint des détenus à faire de faux témoignages et confessions télévisés et ont détruit systématiquement des preuves matérielles pouvant faire la lumière sur les circonstances du carnage.

Face à cette situation odieuse qui n'est pas sans rappeler les crimes de guerre imprescriptibles au regard du droit international, les familles des victimes, leurs avocats et les militants des droits de l'homme ont lancé un appel pressant à la conscience universelle et aux organisations humanitaires et des droits de l'homme pour concrétiser l'exigence de la constitution d'une commission d'enquête neutre et indépendante, afin de contribuer à la manifestation de toute la vérité. Mais le panel onusien n'a pas jugé utile d'en parler.

Il y a plus grave, les membres du panel n'ont vu qu'un seul détenu islamiste. Tout le reste du temps, ils l'ont passé avec les détenus poursuivis pour des infractions économiques.

Ce qui est plus inquiétant c'est qu'il n'y avait, chez ces gens, aucune émotion vis-à-vis du drame que vivent les Algériens. Et à aucun moment, ils n'ont appelé les Algériens à faire la paix.

La justice

La justice, qui est de par la constitution un pouvoir, n'est que l'instrument du pouvoir. L'ingérence du pouvoir dans les affaires judiciaires et la tentation d'influencer les décisions de justice sont la règle. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir. Dans les procès politiques, les magistrats n'ont pas jugé selon la loi et en leur âme et conscience, mais en fonction des consignes données par le pouvoir, par le ministre de la Justice et les services de sécurité interposés. La justice ne contrôle plus la police qui a le pas sur elle ; elle ne fait que continuer son œuvre dans la voie qu'elle lui a tracée.

Ce qu'il importe aux juges de savoir sur l'accusé, c'est ce qu'il est et non ce qu'il fait. C'est le temps des procès montés de toute pièce, qui rappellent de façon caricaturale ceux de Moscou des années 1936-38, ceux de la guerre d'Algérie, et enfin ceux de la défunte cour de sûreté de l'Etat, et des cours spéciales de justice. La reine des preuves, selon la théorie de Vichinsky, est l'aveu de l'accusé, obtenu sous la torture, l'inculpation constituant déjà un préjugement antichambre de la condamnation. Demander un procès équitable dans les affaires politiques durant l'état d'urgence, n'est-ce pas, selon l'expression politique consacrée, demander du lait à un bouc ?

Des crimes judiciaires ont été commis, des innocents ont été condamnés à de lourdes peines de prison, et d'autres condamnés à mort et exécutés. C'est une tache indélébile sur la justice. Certains magistrats vont entrer dans l'histoire de la justice, en tant que bouchers et non en tant que juges.

Le droit d'asile est partout bafoué, partout en péril, particulièrement en Europe où il est interprété de manière de plus en plus restrictive, par l'adoption de mesures dissuasives et répressives, en contradiction

avec le droit interne des pays européens et le droit international. Renvoyer en Algérie des réfugiés politiques en situation irrégulière, qui ont fui le pays pour échapper à la répression, c'est être complice du sort qui leur sera réservé à l'arrivée : la torture et parfois la mort.

La volonté de l'Etat et la volonté du peuple

L'actualité politique a cette vertu d'exhiber le système politique algérien dans sa parfaite nudité. C'est à l'intérieur même du pouvoir que se déroule à huis clos le plus dur des combats entre les clans. Que peuvent faire un Président de la République, un gouvernement, un parlement issu d'élections truquées, quand on sait que le pouvoir réel est concentré entre les mains des militaires ? L'armée est aux commandes du pays, entend bien le rester et n'a pas l'intention de renoncer à son statut de détentrice exclusive du pouvoir.

Le peuple vote ou on vote pour lui, mais il ne décide jamais. Il ne fait qu'entériner les choix des décideurs. Les résultats du vote sont acquis d'avance, et le taux de participation aux élections est fixé en haut lieu.

Le pouvoir n'a de sens que s'il n'est pas subtilisé au peuple, que s'il s'exerce sous son contrôle et demeure au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits. Tous ceux qui ont mené un combat politique ou armé contre la dictature soutiennent à juste titre que des actes de violence qui visent les civils relèvent du terrorisme. Il y a en Algérie trois terrorismes : celui de l'Etat, celui des groupes armés islamistes et celui des groupes armés occultes. La démocratie et son corollaire, des élections libres, pour restituer au peuple sa souveraineté, son pouvoir de choisir librement ses représentants au niveau des institutions de l'Etat, n'aura de sens en Algérie qu'une fois la paix revenue.

C'est l'Etat qui doit refléter la volonté du peuple et non le peuple qui doit se plier à la volonté de l'Etat.

On Human Rights in Algeria

Contribution to "An Inquiry into the Algerian Massacres", Ed. Youcef Bedjaoui, Abbas Aroua, Méziane Aït-Larbi, Hoggar, Genève 1999.

Algeria is in a multi-dimensional crisis, and in a crisis of the governed toward the governing. Algeria cannot be well governed in a situation of political paralysis, economic recession and social tensions. When the political system in power leads to a centralised monolithic rule that controls everything and is controlled by nobody, is above the law, patronises political life, and forces the people into a straightjacket, then there is no law against it. There is no rule of law, counterbalance or freedom.

Seven years of violence, terror, massacres, torture, extra-judicial executions, disappearance of people, population drift to the cities because of insecurity, all within a political climate of mistrust, intolerance, hatred and division, have only worsened the crisis and furthered repeated, systematic and serious violations of human rights.

The total war policy, to which the authorities have devoted all their efforts and enormous funds for seven years, has failed and only caused violence to spread throughout the country. There is no credible evidence that this policy will work in the short or long term in favour of the regime in power.

The population has been in a state of precariousness and marginalisation. It is exasperated by its living conditions, the continued and brutal erosion of its living standard, a drained economy, massive redundancies that aggravate unemployment — about 30 % of the active population, deplorable health conditions, and the devaluation of the dinar. The population is truly and utterly stricken by poverty.

Thirty-seven years after Algeria's independence, the people are still waiting for the dawn of human rights. The 11 January 1992 coup d'état is the root cause of the political violence which has bathed in blood and plunged into mourning Algeria for the past seven years. As part of this coup, the army leadership, called 'the decision-makers',

decided alone the cancellation of the electoral process, the dissolution of the People's National Assembly [parliament] and the deposition of the president of the republic. The authorities born of this coup are neither constitutional, nor legal, nor legitimate, nor democratic. We live in a political system with no democratic breathing space, which tolerates neither the right to disagreement nor non-conformist thinking.

After experiencing two states of siege, in October 1988 and June 1991, Algeria has been under a state of emergency since 9 February 1992. This state of emergency has not spared the country violent social and political upheavals and, above all, serious and repeated human rights violations, including violations of the right to live and the right to the moral and physical integrity of the human person.

The Setting up of Concentration Camps

Since the state of emergency of the 9 February 1992, everyday has brought its sinister crop of grave outrages to human dignity. The state of emergency authorised the internment of 17,000 Algerians according to the LADDH¹, 34,000 according to the FIS², in concentration camps in the Sahara desert where the temperature in the shade reaches close to 50 degrees Celsius. These detainees were not prosecuted for offences or crimes but were arrested for their beliefs. They were detained under mere administrative internment orders that are in fact nothing short of *lettres de cachet*.³

Administrative internment is an affront to human rights and a danger to liberties and democracy. The late President Bou迪亚f had declared: 'I say it loudly and clearly: there will be no torture.' The detainees of the Sidi Okba detention camp, 15 kilometres away from Ouargla, sent to the national daily *El-Moudjahid* a seven-page right of response, which has never been published. Page two of this document, concerning cruelty, degrading and inhuman treatments and torture, reads:

¹ *Algerian League for the Defence of Human Rights*, founded and headed by the author.

² *Islamic Salvation Front*.

³ In 1636 these were letters, with a royal seal, the king of France used to order the imprisonment or the exile of people without trial.

During our stay in the gendarmerie barracks, the police stations and in the offices of the *Sécurité Militaire*, we were punched, kicked, hit with broom sticks in the face, on the head, in the stomach, and in the genitalia. We were burnt with candles in the elbows and the genitals; our beards were pulled out. We were tortured with electricity. We had the anus distended after being forced to sit on bottles.

Torture

It has not ceased to mark the history of our country and has always been part of the political struggle. It was first used by French colonialism during the occupation of Algeria and the war of national liberation. Then it was used by the Algerian regimes to break internal oppositions and repress the people.

Colonel Trinquier wrote about the mujahid, whom he dubbed terrorist:

He must know that when he is caught, he will be treated neither like an ordinary criminal nor like a prisoner taken on the battlefield. During his interrogation, if he easily gives the information requested, the interrogation will be ended quickly; otherwise the experts will have to extort his secret by all means. Like a soldier, he will have to face suffering and may be death.

The rebirth of the Algerian state in 1962, after so many deaths, so much blood, mourning, sacrifice and ruination, led all the Algerians to believe that they would never again be the subject of ill-treatment and torture. Political events since June 1991 have shown that the Algerian authorities endorse torture and do nothing to put an end to it. Every Algerian is aware that thousands of victims have been tortured. These acts of torture are not isolated cases but constitute a routine administrative measure used systematically by the security services under the military and civilian authorities. The main objective of torture has remained the same the time of colonisation: it is the domination of man by man. What has changed is the magnitude of the means used, their costs, which are met unsparingly despite the crisis, and their greater technical efficiency.

Torture has become an integral part of interrogations, which it replaces or

supplements. It is used for obtaining confessions that make sentencing easy in courts and for extorting information. But it also serves as a punishment or an intimidation technique for the recruitment of informers.

Torture is neither a blunder, nor an isolated act, nor an unfortunate accident, but a generalised practice made into a system of government. The men and women who suffered it are scarred in their flesh, hearts and memory for life.

To hide the truth and deny the existence of torture is the golden rule of governments. But the digest of torture is to be found in prisons. The late Hocine Abderrahim, formerly principal private secretary of FIS leader Abassi Madani, was presented as the instigator of the 26 August 1992 bomb attack of Algiers airport. In the witness box he made a statement in which he said

I ran for the 26 December 1991 legislative elections, and I was elected. One hundred thousand people voted for me in the *daira*⁴ of Bouzareah. I was arrested on 6 September 1992. I spent 34 days in a detention centre and was taken twice to Ain Naadja [Military] Hospital for treatment. My skull was gaping. I nearly lost my sanity under torture. For a moment I thought I was going to die. If I had been asked who was responsible for the earthquakes of Chlef and Nador, I would have said that it was me. If I had been told that I had killed my father, my mother and [the assassinated President] Boudiaf, under torture I would have answered yes, I had.⁵

In another statement made at the witness box, Rouabhi Mohamed, son of a *shahid* and principal of a secondary school, said: 'All the confessions in the police statement were extorted from me under 32 days of torture'. 'Even Hitler would not have done the same thing', Rouabhi added, showing his nails and his head to the audience and to the court. He hesitated a long time before revealing his torturers had castrated him.

⁴ A borough-like administrative division.

⁵ This statement was also reported in *El Watan* of 10 May 1993 and in *Liberté* of 16 May 1993.

Summary Executions

Following deadly ambushes and attacks against army personnel, policemen and civilians carried out by Islamist armed groups which, owing to their lightness and mobility, vanish quickly in nature, the army surrounds the places where the military operations have taken place, takes the law in its own hands and retaliates disproportionately against the population. The macabre and sinister number of dead in this war, which mowed Algerians in the prime of their lives, is impossible to establish with precision because of the censorship of any security-related information. Nevertheless there appears to have been over 120,000 dead since June 1991. Thousands of Algerians from the hinterland or from the popular districts of the cities have been arrested in their homes and executed summarily.

The Disappeared

'Disappearing' people after their arrests allows the security services to act with impunity towards their abductees. Several thousand Algerians have been 'disappeared' since 1992. Our human rights league has taken on the case of the disappeared and supports the struggle of their families. Thousands of families have based their action on the following.

The facts: namely the kidnapping of their relatives who had been arrested in their homes, at their work places or after a normal summons by the security services.

They aim to take the issue of the disappeared before the national and international public opinion in order to break the silence the authorities want to impose on them. By so doing, they seek to ensure that the truth is not stifled by the executioners and the advocates of the reason of State.

They want to bring pressure to bear on the authorities to get them to answer the question they have been asking for years: 'what have you done with the thousands of disappeared?'

Massacres

As a defender of human rights, I must say this: in Algeria there is a state terrorism. There is a

state terrorism because the army represses not only those who have taken up arms, but also those who are thought to help them, providing them with food, information and shelter, freely or through coercion. Such people are therefore targeted by the army. There are terrorists on the side of the Islamic armed groups, but there is also a terrorism carried out by shadowy armed groups. The daily *Demain l'Algérie* wrote that when General Larbi Belkheir was Interior Minister, 300 death squads were set up.

Algerians expected a firm stand of the international community against the massacres in Algeria. A United Nations delegation known as the UN Panel led by Mario Soares did visit Algeria from 22 July to 4 August 1998. It drafted a report to the UN Secretary-General. But this report, made public on 10 September 1998, discharges the Algerian authorities for the past, and gives them a free hand for the present and a blank cheque for the future. I met and discussed with the members of the panel and handed over to them a written report about the violations of human rights in Algeria.

It is true that the UN Panel visited some places where massacres of citizens had taken place. A case in focus is the Panel's visit to Beni Messous, an outer borough of Algiers which had been the target of a massacre on 5 September 1997. The Panel was accompanied in its tour by an Algerian general. In Beni Messous, the site of the massacre is 300 metres away from the Communal Guard, at three minutes from the Military Security barracks, at 10 minutes from the gendarmerie barracks, and at five minutes from the Cheraga military helicopter airfield. In the October 1998 report on the UN Panel's visit, our League's vice-president, Mr Hocine Zehouane, stated that the victims were people who had flocked to this area from the hinterland and settled in makeshift dwellings. Shortly before the massacres, these dwellings had been visited by uniformed squads, which took away the family identity books of the residents, ostensibly for census purposes. All these disturbing facts give the lie to the pretext of the nature of the terrain, which was the official version given to the Panel with a supporting map by a colonel, to justify the non-intervention. Why did the Panel not visit other major sites of massacres, like Rais,

Bentalha, Sidi-Hammed, where there are still survivors of the massacres. In these areas people are still asking insistent questions, in particular why the armed forces refused to intervene for all the begging of the citizens who had managed to escape to the assailants. They also want to know why the access to these sites was forbidden to any person willing to assist them or inquire about relatives.

The massacres of Beni Messous, Bentalha and other places represent, in law, non-assistance to people in danger. Yet the Panel did not write a single word about this. They simply made their own the arguments of the Algerian authorities, saying the conflict may spread to other countries. Thus, the Panel followed right into the footsteps of the European Troika⁶.

The silence of the UN panel over the Serkadji prison massacre is yet another grave failure. This jail, situated in the heart of Algiers and in a high security zone, was the scene of a massacre, on 21-23 February 1995, that left dead more than one hundred political detainees. *Le pouvoir* gave two official but contradictory versions of this atrocity: one claimed it was a failed 'escape attempt', the other alleged it was a 'mutiny'. The league has published a 198-page report that demonstrates this was in fact a carefully planned and executed operation to eliminate selectively political prisoners. It also showed that the authorities not only killed persons under state protection, but also forced detainees to make false televised testimonies and confessions, and systematically destroyed material evidence likely to shed light on the circumstances of the carnage.

In the face of this odious situation, which is reminiscent of imprescriptible war crimes in international law, the victims' families, their lawyers and human rights activists have made an urgent appeal to the world's conscience and to the human rights organisations to press for the setting up of an independent and neutral commission of inquiry to establish the truth.

⁶ The troika denotes a fact-finding delegation from the European Parliament that visited Algeria in January 1998. The troika's report for the European Council of ministers was not made public.

Yet, the UN Panel made no mention of it at all in its report. In fact, when visiting the Serkadji prison, the members of the Panel talked to only one Islamist prisoner — they preferred to spend all the rest of the time with prisoners detained for economic crimes.

What was most worrying about this UN panel was their absence of emotion towards the Algerian tragedy. At no time did they call on the Algerians to make peace.

The Judicial System

Justice is a power according to the constitution. It is in fact the instrument of *le pouvoir*. The interference of *le pouvoir* in judicial affairs and the temptation to influence judicial decisions are the rule. Where there are no independent magistrates, there are only delegates of the authorities. In past political trials, the magistrates did not rule in conformity with the law and their conscience, but in accordance with the instructions given by *le pouvoir*, the justice minister and the security services involved. Justice does not control the police which has overpowered it: it only continues the work of the police the way the latter has indicated.

What the judges are required to know about a defendant is what he is, not what he has done. This is the time of fabricated trials, which are grotesquely reminiscent of the Moscow trials of 1936-1938, those of the Algerian war, and of the dissolved state security court and the special courts. According to Vichinsky's theory, the perfect proof is the defendant's own confession obtained under torture — the charge being already a pre-sentence judgement that precedes the actual sentence. Under a state of emergency, asking for a fair trial in political matters is — as the political expression goes — tantamount to getting blood out of a stone.

Judicial crimes have been committed. Innocent people have been given severe sentences, while others have been sentenced to death and executed. This will remain an indelible stain on justice. Some magistrates will go down in history as butchers, not as judges.

Political asylum is flouted everywhere; it is in danger everywhere, especially in Europe where it is interpreted in an increasingly

restrictive way through the adoption of repressive and deterring measures which contradict internal and international laws. To send back to Algeria political refugees, whose residence is not legal and who had fled their country to escape a ferocious repression, is tantamount to being accessory to the fate awaiting them on their arrival: torture and sometimes death.

The Will of the State and the Will of the People

Current political events have the virtue of laying bare the Algerian regime's real nature. Within the regime, there are factions pitted against each other in a fierce power struggle. What can a president of the republic, a government and a parliament born of rigged elections do when it is known that the real power is monopolised by the military? The army is at the head of the country, does intend to stay and has no plan to give up its status as the exclusive power holder.

Whether they cast their votes or voting is done in their place, the people never decide:

they only endorse the choices of the decision-makers. The poll results are secured in advance and the rate of participation is fixed high up in the military hierarchy.

Power is only meaningful if it is not snatched away from the people, if it is exerted under their supervision and remains at the service of the human being, his dignity and his rights. All those who took up a political or armed struggle against dictatorship maintain that acts of violence that target civilians are acts of terrorism. In Algeria, there are three kinds of terrorism: state terrorism, the Islamist armed groups' terrorism and the terrorism of mysterious armed groups. Democracy, and its corollary — free elections — to give back to the people their sovereignty and their power to choose freely their representatives at the state institutions, will be meaningful in Algeria only when peace is restored.

It is the state that must reflect the people's will. It is not the people who must submit to the will of the state.

La situation des droits de l'homme en Algérie

Tournée d'avocats algériens à l'occasion de la publication par Hoggar d'un rapport sur les massacres en Algérie, Automne 1999

Mesdames, Messieurs, Bonsoir,

Je vais d'abord vous dire pourquoi nous sommes ici. Nous sommes un groupe d'avocats défenseurs des droits de l'homme qui voulons circuler un peu partout dans le monde pour expliquer la situation des droits de l'homme en Algérie. Nous sommes passés par la Suisse, puis par Marseille et sommes maintenant à Paris. Nous irons à Londres puis aux Etats Unis pour porter la bonne parole.

Nous allons tous vous faire un exposé succinct pour vous laisser le temps de poser des questions. Nous répondrons à toutes les questions et avec toute la vérité.

En une phrase, je vais vous situer la situation en Algérie : L'Algérie cherche son équilibre entre son passé et son avenir, entre son histoire et sa modernité, voilà ce que c'est l'Algérie.

Il y a une crise de régime, il y a une crise de société avec deux conséquences: une guerre parce qu'il faut l'appeler par son nom. On ne sait plus combien il y a de morts, on pouvait suivre jusqu'en 1996, et nous à la ligue nous évaluons à l'époque 120 000 morts, mais depuis, il est très difficile de situer les chiffres parce que les Algériens meurent dans toute l'Algérie, dans toutes les communes d'Algérie, et il y en a plus de 1500. Des Algériens meurent chaque jour. En plus de cela il y a une faillite économique et il y a surtout une situation sociale déplorable qui a été créée par le rééchelonnement de la dette extérieure par deux fois avec le FMI. Quand un Algérien du pouvoir vous dit qu'il dirige l'économie algérienne, c'est faux. C'est le FMI qui dirige l'économie algérienne.

Nous avons à la ligue toujours posé le problème suivant: puisqu'il y a eu un rééchelonnement économique, pourquoi n'y a-t-il pas un rééchelonnement politique ? C'est à dire un dialogue entre tous les Algériens pour

sortir de la crise ? Jusqu'à présent, nous n'en sommes pas arrivés.

Je vais vous faire un petit exposé en deux parties : D'abord la situation des droits de l'homme en Algérie, pas celle que vous connaissez, mais la situation présente que vit l'Algérie et les perspectives d'avenir que présente cette situation. Je crois que c'est ce qui vous intéresse.

En Algérie il faut d'abord commencer par les atteintes aux droits de l'homme les plus simples. Il y a à titre d'exemple les écoutes téléphoniques qui touchent tout le monde. Tout le monde est sous écoute : tous ceux qui font quelque chose en Algérie, non pas contre le pouvoir, mais pour défendre les droits de l'Homme sont sur écoute. Le courrier, c'est pareil. Et vous savez comment font les Algériens ? Comme un peu partout, quand ils veulent parler, ils vont soit dans un café ou bien, s'ils sont à la maison, au bureau ou dans la voiture, ils mettent la télévision ou la radio et ils chuchotent.

En Algérie, vous savez, il y a eu un coup d'Etat militaire le 11 janvier 1992. On ne peut nier cela, tout le monde le sait et maintenant Bouteflika vient de reconnaître que c'était une violence. Bon, s'il y a eu une violence, il y a aussi eu une contre-violence, s'il y a eu une contre-violence, il y a des bourreaux, ceux qui ont tué, il y a un terrorisme de l'Etat, on ne peut pas le nier en Algérie. Soit il est fait directement par l'Armée, les services de sécurité, la police, soit il est fait par ce que nous appelons "les groupes occultes", c'est à dire les escadrons de la mort. S'il y a des bourreaux, il faut les faire passer en justice.

Si on arrête ceux qu'on appelle les groupes islamistes, ils sont condamnés à mort et on peut les exécuter. Il y a eu des exécutions. Mais les bourreaux, les terroristes du pouvoir... Vous savez, comme pendant la guerre d'Algérie, ils ont des grades. On leur donne des grades parce qu'ils ont tué autant d'Algériens que possible et plus la boucherie et grande, plus ils sont décorés. Ils sont nommés généraux-majors, vous avez même un « général de l'Armée », ce qui n'avait jamais existé dans les annales en Algérie.

Et s'il y a des bourreaux, il y a des victimes. Il faut mettre les victimes algériennes sur le

même pied d'égalité, s'il y a des victimes du terrorisme islamique ou du terrorisme occulte, il y a des victimes, elles doivent être prises en charge par l'Etat. Mais les victimes du terrorisme de l'Etat ne sont pas pris en charge, pourtant ce sont des Algériens comme les autres, ce sont des victimes de cette situation. Mais même dans la loi de la concorde civile, on ne parle que de la violence du terrorisme. [...]

Lorsqu'il y a eu ce coup d'Etat, on a renversé le président de la République, on n'a pas respecté la constitution qui donnait les responsabilités au président de l'Assemblée pour faire des élections dans le délai de 45 jours. L'armée ne voulait pas d'élections parce qu'elle savait que le peuple était contre le pouvoir. Donc, on ne pouvait pas faire d'élections et ils ne feront des élections que lorsque le peuple fera le bon choix. Et le bon choix, c'est de voter pour le pouvoir. Tant que le peuple ne saura pas faire ce bon choix, eh bien nous resterons sans élections.

Après le coup d'Etat, il y a eu d'abord violence sur les droits de l'homme le 9 février 1992 lorsqu'a été instauré l'état d'urgence. Tout de suite, on a ouvert 9 camps de concentration dans le Sud qui ont reçu... Vous savez les chiffres en Algérie, c'est toujours discutable, Nous à la ligue, nous évaluons à 17 000 les personnes qui sont passées par les camps du sud, certains groupes islamistes pensent qu'il y a 34 000 (chiffre donné par le FIS officiellement), le président de l'époque, Mohamed Boudiaf a donné le chiffre de 10 000. Mais le problème n'est pas là, le problème c'est que toutes ces personnes n'ont pas été arrêtées et déférées devant la justice, alors que depuis la deuxième guerre mondiale, la déclaration des droits de l'Homme et surtout les pactes internationaux des droits de l'Homme de 1966 « nul ne peut être détenu, privé de sa liberté, si ce n'est pas par voie de justice ». Or, vous savez, ici, c'est comme dans la révolution française, les lettres de cachet, c'est comme 1789, c'est le wali, c'est à dire le préfet qui désigne un acte et qui met la personne tout de suite en prison ; ou bien comme pendant la guerre d'Algérie, c'est ce qui a été utilisé pour nous mettre dans des camps de concentration. C'est la première des choses.

Deuxièmement, ils ont été mis dans ce que nous appelons le « triangle de la mort », où la température normale est de 55° à l'ombre, sans leur donner beaucoup d'eau, limité à 3 ou 5 litres pour faire leurs prières, les repas etc. Les détenus, bien sûr, ont protesté. Ils ont fait des grèves de la faim, ils ont été frappés, ils ont été déférés devant les tribunaux militaires, ils sont arrivés jusqu'à ne pas recevoir leurs familles par protestation, alors que vous savez, pour aller dans le camp de concentration, vous ne pouvez pas vous imaginer le chemin du calvaire que les familles ont à surmonter et finalement pour arriver à les voir quelques minutes seulement.

Il y a eu en avril 1992 en Espagne, gouvernée par les socialistes, un séminaire sur la démocratie en Algérie où j'ai dénoncé la situation des camps de concentration. D'abord on nous a dit qu'il n'y avait pas de camps de concentration dans le sud, ce seraient des camps de sûreté pour protéger les personnes, pour qu'elles ne soient pas tuées. Cela ne tenait pas. Mais au retour en Algérie, il y a eu une propagande inimaginable dans la presse, la télévision et la radio contre nous.

En même temps que la promulgation de l'Etat d'urgence le 9 février 1992, il y a eu des arrestations massives. Par dizaines de milliers. On a arrêté par exemple les militants du FIS non pas parce qu'ils avaient fait une faute mais parce qu'ils étaient des élus du 12 juin 1990 aux élections municipales. Le FIS avait raflé au moment des élections municipales 856 communes sur le reste et 32 assemblées départementales sur les 48. On les a arrêtés alors que c'était un mouvement légal qui a présenté des candidats légaux qui assuraient en tant que maires leurs jobs. On a dit « ceux-là, ils faut les arrêter ». On a arrêté des gens qui faisaient leur prière dans une mosquée qui ne se trouvait pas dans la rue de leur domicile. Je vous donnerai un exemple parce que je l'ai vécu en tant que président de la LADDH pendant la grève illimitée qui avait été décrétée par le FIS le 25 mai 1991 et qui a duré jusqu'au 7 juin 1991. Il y a eu des mouvements de grève dans la plus grande faculté à Bab Ezzouar qui compte entre 18 000 et 25 000 étudiants. On a arrêté les gens et fait des fiches. Qu'était il écrit en premier lieu ? « Fais tu ta prière ? » Si tu fais ta prière, c'est que tu es du FIS. Mais n'importe quel musulman est libre de faire sa prière sans

appartenir à aucun parti, à aucune organisation ! Ceci pour vous dire, comment était déjà orienté le pouvoir en Algérie.

Après ces arrestations, toutes les personnes arrêtées sont passées par la torture. Toutes. Et quand on vous dit la torture, cela ne signifie pas des dépassements, ce sont des tortures où des personnes sont mortes, ou bien des hommes ont été castrés ou bien en gardent des séquelles pour toute leur vie.

Mais pourquoi le problème de la torture a-t-il mis beaucoup de temps pour être connu ? Parce que le problème de la torture n'est ni un problème national, c'est à dire qu'en Algérie les Algériens prennent connaissance de la torture, ni un problème des droits de l'Homme parce que vous savez, les droits de l'homme ne peuvent s'exprimer que par la presse, par une liberté d'expression, pour dire à tout le monde ce qui se passe en Algérie. Or la presse à l'époque, même si on l'appelle indépendante, n'a pas beaucoup d'indépendance. Les journaux sont toujours soumis à un diktat quelconque. Ce qui fait que ce problème [de la torture] est resté inconnu pendant près de cinq ans, de 1992 à 1997. Je résumerai la torture en un mot. La torture en Algérie est une pratique administrative courante. Sur le plan de la loi, le policier ou le membre de la Sécurité Militaire (SM) peut dire à un Algérien: « Je vous arrête au nom de la loi », il ne peut pas dire, « je vous arrête au nom de la torture » parce que la torture n'existe ni dans le droit algérien, ni dans le droit international et cela pose un problème que nous retrouverons et qui n'est pas réglé en Algérie puisque nous n'avons pas la capacité de punir le coupable :

C'est le problème de l'impunité qui se pose avec celui des disparus. Il y a eu en Algérie le problème de l'impunité : on ne peut pas déférer devant une cour de justice algérienne un membre important du bureau noir. Je vous donnerai un seul exemple : Quand il y a eu à Blida le procès des dirigeants du FIS, nous étions 24 avocats, nous avons demandé à ce que les deux généraux qui ont commis les massacres du 4 juin 1991 en occupant les deux places d'Alger - celle du 1er Mai et celle que nous appelons la place du gouvernement - et où il y a eu 84 morts, soient entendus comme témoins. Le procureur militaire qui était un commandant ne se considérait pas

comme un juge, il a dit : « Comment voulez-vous que moi, commandant, j'appelle un général ? Je ne peux pas donner l'ordre à un général de venir ». [...]

Telle que la justice est faite, on ne peut appeler aujourd'hui un militaire à répondre d'un acte d'accusation. On considère cela comme un crime de lèse-majesté. Ce qui fait qu'il ne reste qu'une seule chose à faire : c'est de s'activer au sujet de l'impunité sur le plan international et là, nous comptons sur vous tous, parce que nous demandons justice. Nous voulons que la loi de l'histoire s'accélère sur ce point. C'est très important.

Ils en rendront compte, à titre posthume, même dans un siècle mais il n'est pas possible de laisser passer ce qui s'est déroulé en Algérie sans que la justice ne se fasse, et vous tous, qui êtes très jeunes et qui vivrez encore longtemps... Il faut que chacun se pose le problème de conscience. On ne peut accepter que des centaines de milliers de personnes aient été torturées, aient été massacrées pour en arriver à cette situation.

Avec la torture, il y a les exécutions sommaires en Algérie. Alors, je ne vous donne qu'un seul exemple : Quand il y a un attentat, prenons un seul attentat, commis dans la ville ou à la campagne. Vous savez que ceux qui préparent l'attentat, le préparent minutieusement. Peut être pendant 15 jours ou un mois. La personne est filée, on sait quand elle entre à la maison, quelle route elle prend, on connaît ses habitudes, on sait quand elle va sortir. L'attentat lui-même, vous savez, se passe en 30 secondes ou une minute. Ceux qui ont fait l'attentat connaissent le terrain et ils se sauvent. Nos services de sécurité sont très lourds. Ils arrivent une demi-heure ou une heure après, ils ne trouvent bien sûr plus personne et alors ils arrêtent tous les jeunes dans un rayon de 2 km. Si le jeune est fiché, ils l'exécutent, Les autres, soit sont déférés devant la justice, soit ils en font des mouchards par la torture : Vous allez devenir des indicateurs, vous allez dire avec qui vous travaillez, donner les noms. C'est ainsi qu'ils sont arrivés aux exécutions sommaires.

Il y a encore le problème très douloureux et qui restera toujours en travers de la gorge des dirigeants algériens, c'est le problème des disparus. Me Khelili vous en parlera plus tard.

Je voulais seulement vous dire comment ils disparaissent. Il y a trois sortes de disparitions: il y a ceux qui disparaissent chez eux. A minuit, une heure du matin, on vient les prendre. Les services vous disent que « ce sont les groupes islamistes qui sont venus les prendre et ils ne sont pas en notre possession. Ils sont soit au maquis, soit parmi vous ici à l'extérieur, ils ont émigré et se trouvent là ». Mais ceux qui viennent les arrêter, viennent avec les GMC. Ce sont des GMC russes, très grands que tout le monde connaît. Vous savez, quand l'armée ou la police vient, tout le monde se met à la fenêtre. Nous avons eu des témoignages de familles qui n'étaient pas concernées mais qui vous disent: on a vu des véhicules très grands, des personnes avec des tenues de parachutistes, elles vont dans les maisons...

La deuxième catégorie, ce sont ceux qui sont pris sur leur lieu de travail et vous savez, sur le lieu de travail, le directeur ou le contremaître demandent des papiers aux services de sécurité. Ils contrôlent que ce sont des membres des services de sécurité qui sont venus s'accaparer de la personne. Mais la troisième catégorie, et nous en avons des preuves puisqu'entre temps nous avons plus de 4000 cas documentés : il y a parmi eux ceux qui sont convoqués régulièrement par le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou la sécurité militaire. Ils disent: « A tel jour, vous venez vous présenter ». [...]

Je voudrai revenir maintenant sur la situation actuelle qui doit vous intéresser. Pour être bref, je ne prendrai que la situation entre 1997 et 1999 et les élections.

En juillet 1997 il y a déjà eu des discussions entre l'armée et l'AIS. Cela s'est concrétisé par un accord en octobre 1997. Bon. Mais dans la période de l'été 1998, il y a déjà eu un grand conflit entre le clan du président Zeroual et la hiérarchie militaire : est-ce qu'il faut un accord militaire ou un accord politique. Le problème de fond c'était celui-ci. L'armée ne voulait pas entendre parler - et jusqu'à maintenant c'est ainsi - du FIS et ne veut pas discuter avec ses dirigeants. Ce qui fait que le président du FIS, Abassi Madani qui était prêt à collaborer pour ramener la paix, a été interdit [de parole] le dernier jour. Si vous vous souvenez, le samedi, il avait adressé par

l'intermédiaire de son fils la lettre à Kofi Anan et c'est vendredi qu'on l'avait empêché de parler : « Les dirigeants du FIS, nous les mettons de côté ».

Mais pendant cette période là de l'été, il y a eu les massacres de Bentalha et de Rais etc. et alors, le problème qui se pose c'est que ces régions se trouvent à 20 km d'Alger! Si vous prenez Rais et Bentalha, à Rais, Ouyahia [premier ministre de l'époque] dit qu'il y a 83 morts, nous en nous déplaçant, nous pouvons vous affirmer qu'il y avait plus de 500 morts, parce qu'on ne les a pas enterrés dans les mêmes cimetières. [...]

Mais le problème de fond, c'est que dans un rayon de 5 km par rapport à Rais et Bentalha, il y avait 7000 hommes de troupe, de policiers, des mercenaires - ce que nous appelons les miliciens - qui ne sont pas intervenus. Il y avait deux aérodromes, l'un à Cheraga à quelques minutes, l'autre à Boufarik, même s'il n'y avait pas de troupes sur place qui puissent envoyer des parachutistes. Rien ne s'est passé. On a laissé massacrer la population. Personne n'est intervenu.

On a voulu nous donner l'explication en disant que c'était justement la rupture entre le président Zeroual et la hiérarchie militaire et cette dernière aurait donné l'ordre que les troupes ne sortent pas des casernes ou des brigades, sauf si elles sont attaquées. Mais il y a une responsabilité très importante : vous savez que l'état est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Il est responsable. Il a permis ce qui s'est passé. C'est une responsabilité très grave.

Maintenant on va reparler des escadrons de la mort. Les escadrons de la mort, ce sont des organismes autonomes qui sont reliés à la filière qui monte jusqu'à un général-major. C'est connu et prouvé. D'où viennent ces escadrons de la mort? Il y a d'abord en Algérie deux organismes spéciaux qui ont été créés, le premier OSRA (Organisation pour la sauvegarde de la République algérienne), le deuxième, OJAL (Organisation de la jeunesse algérienne libre), qui, après la mort de Boudiaf le 29 juin 1992, ont affiché sur les murs et à l'époque alors qu'il y avait le couvre-feu, personne ne pouvait sortir. Ils ont couvert tout Alger avec les affiches de Boudiaf et, à côté, déclaré avoir tué et enlevé. Mais à partir

de 1993-1994 quand les services de sécurité se sont organisés, surtout la SM, ils y ont été intégrés.

Je vous dirai seulement qu'il y a eu un journal qui s'appelle « Demain l'Algérie » (appartenant au général Betchine), suspendu, qui le 7 septembre 1998 a écrit : « A la Mitidja, on a créé 300 commandos de la mort ». C'est écrit et personne n'a bougé. Et le nom du responsable était mentionné : M. Larbi Belkheir. C'était écrit et il n'a pas été poursuivi. Alors que nous, si nous écrivons une seule phrase, nous sommes poursuivis. Voilà un peu ce qui s'est passé pendant cette période là. Il y a eu donc une division au niveau des militaires ce qui a obligé le président Zeroual à faire son discours le 11 septembre 1998 – que vous connaissez tous – pour raccourcir son mandat.

Des élections devaient avoir lieu au mois de février 1999, elles ont été reportées jusqu'au mois d'avril. Il y avait sept candidats, parmi eux des candidats sérieux et ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a eu une campagne électorale où les sept se sont exprimés et où la population a compris qu'avant tout, il faut faire la paix. Sans la paix il n'y aura ni développement économique, ni amélioration sociale, il faut faire la paix.

Il faut vous dire que le président Zeroual et le chef d'état-major Mohamed Lamari ont fait des déclarations en disant que les élections seront honnêtes. Je crois qu'à l'époque c'était à peu près ça. Parce que vous savez - comme on dit - il ne faut pas condamner certains pour les intentions, les mauvaises intentions sont comme des billets de banque. Il faut les avoir soi-même pour les prêter aux autres. Donc, on ne prête pas les mauvaises intentions. Pourquoi disaient-ils que les élections seraient honnêtes ? Parce qu'ils avaient les quatre partis de la coalition qui marchaient pour le candidat officiel : FLN, Hamas, RND, les partis au pouvoir. Tout le monde marchait. Donc on a dit, ces gens là représentent 90% aux assemblées et même aux assemblées locales [...]. Mais que s'est-il passé entre le dimanche 10 et le lundi 11 ? La SM aurait fait un sondage et passé un rapport (vous savez que le sondage officiel n'existe pas en Algérie) et d'après ce sondage, Bouteflika peut ne pas arriver au deuxième tour et que de toutes les façons, ce qui était clair, c'était que ce serait

Ahmed Taleb Ibrahim qui arriverait au premier tour. Mais que ce n'est pas sûr que Bouteflika puisse arriver au second tour. A ce moment là, ils ont complètement douté. On ne veut ni de Taleb, ni de Hamrouche, ni d'Ait-Ahmed. Ils se sont tous mis d'accord pour trafiquer les élections. Ce qui a poussé les six à se retirer le mercredi à 2 h de l'après-midi parce que vous savez que chez nous, les corps constitués et les habitants des zones sahariennes votent le mercredi. On n'a accepté aucun représentant des candidats pour contrôler le déroulement des élections, les gens ont voté à l'avance, donc les candidats se sont rendus compte. Et puis il faut vous dire qu'en ce qui concerne Taleb et Hamrouche et même Sifi, parmi ceux qui organisaient les élections, il y avait de leurs amis puisque ce sont des gens du régime qui ont des amis personnels soit au niveau des Walis soit ailleurs qui leur ont dit, « voilà les ordres que nous avons reçus ». A partir de Lundi 12 le jeu est fait. Ils se sont retirés des élections. Et Bouteflika voulait être bien élu. Il voulait avoir plus que Zeroual, ou alors il voulait démissionner. Donc pour résumer en un mot: en Algérie et depuis 1962, que le peuple vote ou ne vote pas, on vote pour lui. Mais il ne décide jamais, jamais. Il ne fait qu'entériner un choix fait par les décideurs de l'armée.

Arrive M. Bouteflika. Il considérait qu'il était mal élu parce qu'il était le seul candidat et il nous a sorti le référendum sur la loi de la concorde. Il voulait d'abord se libérer par rapport à l'armée qui l'avait désigné et il a eu 98,63% Il n'y a que M. Benali qui nous a battu pour l'instant. Personne ne peut comprendre cela. Dans tous les pays, même les plus avancés, il y a 10 ou 15% de personnes qui ne votent jamais pour des raisons diverses. Mais pourquoi ? M. Bouteflika a dit dans ses discours : « Je veux jouer pleinement mon rôle de président que me donne la constitution » et il a dit fermement : « La constitution algérienne donne des pouvoirs de Franco au président mais il applique les pouvoirs que l'on donne à la reine Elisabeth. Donc moi, je veux les pouvoirs de Franco ». Mais en Algérie il y a deux pouvoirs : le pouvoir apparent, celui que vous voyez tous, c'est le président de la République, le gouvernement, les assemblées communales, etc. et vous avez le pouvoir réel qui est l'armée. Je vous résume en une formule : l'armée décide, le président et le gouvernement exécutent et le parlement

soutient. Voilà la formule algérienne. Monsieur Bouteflika a voulu dire : « Je remplis mon mandat donc l'armée doit me laisser agir dans des pouvoirs plus étendus avec une limite rouge pour les grands problèmes mais un pouvoir plus étendu. »

Je vous donne un exemple : c'est celui de la constitution du gouvernement. Les gouvernements en Algérie depuis 1962 sont constitués par les clans du pouvoir. Je ne dis pas un clan dominant. Tous les clans participent et donnent des noms pour le gouvernement, les Walis et les ambassadeurs qui gèrent leurs fortunes à l'étranger. Cela se fait et cette fois-ci, il a dit : les ministres de souveraineté, je les désigne moi-même. Ce sont les Affaires Etrangères, les Finances, les Affaires Intérieures, la Défense et la Justice. Il a dit : C'est moi qui désigne et ne sont pas les membres de partis que je vais désigner, ce sont mes amis personnels, ceux en qui j'ai confiance, et là, l'armée a bloqué.

Il y a eu, et cela a fait courir beaucoup de bruit, la loi sur la concorde civile. Je vous donne un avis sans passion. On a dit au peuple algérien: votez pour la démarche du président de la République pour retrouver la paix.

La démarche n'a été concrétisée que par cette loi sur la concorde civile. Elle a 43 articles. D'abord dans tous les discours pendant la campagne électorale ou avant, M. Bouteflika a dit : « Je donnerai une couverture juridique au politique, à l'accord qui a été passé entre l'AIS et l'armée algérienne. Je vais donner une couverture politique. » Ensuite avec l'article 41 de la loi, on dit l'AIS n'est pas concernée. L'AIS, il faut lui appliquer les accords d'octobre 1997.

Alors cette loi concerne qui ? Les groupes spéciaux. Ensuite, si vous l'analysez, ce que vous verrez, c'est une loi sécuritaire.

Je dois conclure. En Algérie, il y a trois clans pour la paix :

Il y a ceux qui veulent la paix des cimetières, ce sont ceux que nous appelons les éradicateurs.

Il y a ensuite Bouteflika qui veut faire la paix des braves: vous déposez les armes. C'est l'Etat fort qui vous accorde la clémence. Mais il y a eu un mot que les combattants ne peuvent pas accepter. Il a dit : « Vous êtes des égarés, revenez dans le droit chemin ». Or il y a trois choses qu'il faut respecter quand on discute avec les gens qui sont allés dans la clandestinité, qui ont quitté le territoire ou qui sont allés en prison ou qui ont pris les armes : Ce sont trois choses. Il faut respecter leur fierté, il faut respecter leur dignité et il faut respecter leurs convictions.

Ils ne sont pas montés comme ça, comme un délinquant de droit commun. Que vous partagiez ou non leurs convictions c'est un autre problème. Mais il a des convictions. Comment voulez vous lui dire qu'il est un égaré et qu'il peut revenir. Ce qui fait que le problème est toujours en suspend. Il n'est pas réglé en Algérie.

Il y a enfin ceux qui veulent la paix sans préfixe ni suffixe. La paix tout court. Nous sommes de ceux là.

Je voudrai finir sur ce point. Je voulais vous donner des informations qui vous permettent de poser des questions et je vous remercie.

Les dimensions réelles de la crise algérienne

Intervention au Colloque de Genève
organisé par Hoggar les 21-22 juin 2000

L'Algérie n'a pas encore trouvé son équilibre entre son passé et son avenir, entre ses traditions et la modernité, entre l'Islam et la démocratie. Elle connaît une crise de société, et une crise de pouvoir, et ne peut être gouvernée dans un contexte de blocage politique, de faillite économique, et de tensions sociales.

Lorsqu'un pouvoir privilégie les dépenses militaires, au détriment de l'investissement économique, de l'éducation et des dépenses sociales, exerce l'exclusion contre certains, la séduction à l'égard d'autres, et la domination contre tous, il engendre auprès de la population, des sentiments de lassitude, de saturation et de rejet.

Deux catégories d'Algériens coexistent à défaut de cohabiter, et le plus grave est qu'elles ont pris l'habitude de s'ignorer. La loi d'airain en politique exige le succès, car elle ne pardonne pas à ceux qui ont échoué. La crise multidimensionnelle que vit l'Algérie, est comme le sphinx fabuleux qui dévore les voyageurs incapables de résoudre ses énigmes. Deux Présidents de la République ont déjà été démis de leurs fonctions, et ce n'est pas fini.

I— Les droits de l'homme ne peuvent s'exercer qu'à la condition d'être indivisibles et universels, et la diversité culturelle ne fait que les enrichir. La situation que vit l'Algérie sur le plan des droits de l'homme, qui subissent une agression tous azimuts et son état de légitime défense, revêt une gravité exceptionnelle. Au delà de toutes les violations des droits de l'homme, c'est la notion même de l'Etat de droit, de justice, des libertés individuelles et collectives, qui sont remises en question. 28 ans après l'indépendance, l'Algérie est à la recherche de l'an 1 des droits de l'homme.

Les violations des droits de l'homme ont été commises en connaissance de cause, couvertes et souvent ordonnées par les plus hautes autorités, avec un machiavélisme hors

du commun. Le terrorisme sous toutes ses formes est condamnable. Il y a en Algérie trois sortes de terrorisme: celui de l'Etat, celui des groupes armés islamistes, celui des groupes armés occultes. Ne pas condamner les crimes commis par les groupes armés islamistes serait impardonnable, mais ne pas dénoncer les assassinats commis par l'armée, les services de sécurité, les groupes armés occultes, les miliciens, serait intolérable et l'intolérable ne peut être toléré.

La compatibilité sinistre et macabre des victimes de cette guerre qui ne veut pas dire son nom, impossible de à établir dans sa totalité, de par la censure qui sévit sur les informations sécuritaires, fait néanmoins ressortir plus de cent cinquante mille morts. L'état d'urgence en date du 9 février 1992, toujours en vigueur, a favorisé la mise en place d'une politique répressive, permettant au pouvoir de fabriquer en série, des lettres de cachet, afin d'interner dans les camps de concentration au Sahara, pour délits d'opinion, plus de vingt milles Algériens.

Le pouvoir tolère, cautionne et pratique l'usage de la torture, et ne prend aucune mesure pour l'enrayer et condamner les tortionnaires. La torture ne constitue pas des faits isolés, des bavures, des dépassements sans plus, mais une pratique administrative courante, employée de manière systématique, sur des dizaines de milliers de victimes. Elle est devenue partie intégrante des interrogations, qu'elle remplace ou accompagne. Elle est utilisée pour obtenir des renseignements, mais aussi en guise de châtement, ou par mesure d'intimidation, pour recruter des indicateurs.

Le pouvoir n'a pas assumé sa mission première de protection des personnes et des biens, durant les massacres collectifs, particulièrement ceux de Rais, Ben Talha et Beni Messous, de l'été 1997. Pourquoi les forces de l'ordre ne sont elles pas intervenues, alors que certaines d'entre elles, en grand nombre, se trouvaient sur les lieux des carnages, ou dans un rayon de 3 à 5 kilomètres ? Il y a non assistance à peuple en danger.

Pour savoir qui tue qui, il faut d'abord se demander qui meurt. Les massacres concernent le plus souvent une population

marginalisée, qui vit dans la pauvreté, et a voté à très forte majorité pour le Front Islamique du Salut (FIS) durant les élections législatives du 26 Décembre 1991. Des témoignages de miraculés qui ont échappé à l'holocauste, ont reconnu parmi les assassins, pour les uns leurs voisins engagés dans l'armée, la police communale ou les milices, pour les autres des membres des groupes armés islamistes autonomes, ou manipulés par les services de sécurité. Le doute est entier, du fait que les membres des services de sécurité s'habillent en Afghans et gardent la barbe, tandis que ceux du GIA se rasent proprement et portent les uniformes de militaires, de gendarmes ou de policiers. Tout doute, tout soupçon est frappé d'infamie.

Les milliers de familles de disparus, qui ont refusé la voie de la fatalité, de la résignation et de la démission, ont lancé à l'opinion publique nationale et internationale, un cri d'alarme solennel et un appel pressant, leur demandant de faire pression sur le pouvoir Algérien, afin qu'il donne une réponse claire à la question qu'elle lui posent depuis des années : « Qu'avez vous fait des disparus ? Vous les avez pris vivants, rendez les nous vivants ». Pour mettre fin à l'amalgame du pouvoir, qui soutient que nombreux sont les disparus qui ont rejoint les maquis ou l'étranger, les familles des disparus ont apporté les preuves qu'ils ont été enlevés soit à leurs domiciles, soit sur leurs lieux de travail, soit après convocation par les services de sécurité, la gendarmerie ou la police, authentifiés. Le monde jugera le pouvoir sur sa capacité à résoudre le problème des disparus.

La solidarité de la LADDH, dans le temps comme en intensité, avec toutes les victimes de la tragédie nationales, sans exclusion ni discrimination est totale.

Abdelkader Hachani qui s'est attaché à résoudre la crise par la voie politique, celle du dialogue, avec comme primat des élections libres, pour restituer au peuple sa souveraineté, son pouvoir de choisir ses représentants au niveau des institutions élue de l'Etat, a été assassiné par un clan du pouvoir aisément identifiable.

Tant qu'ils demeureront puissants, les dirigeants Algériens, surs de l'impunité ne seront jugés par aucun tribunal interne, pour

attentes graves aux droits de l'homme. Mais tôt ou tard, vérité et justice triompheront. Peut-on espérer dans ce domaine une accélération de l'histoire ? La création d'une commission d'enquête internationale, pour établir la lumière sur les crimes et les massacres commis est nécessaire. Il faut examiner les faits qui méritent une investigation contradictoire, impartiale, détaillée, pour éliminer tout doute sur les résultats et faire avancer la vérité, car les carnages sont toujours difficiles à décrypter. Le principe de la non ingérence est remis en cause, et le devoir d'ingérence est devenu le droit d'ingérence. La communauté internationale ne peut plus laisser à leur propre sort, des peuples et des personnes, asservis, torturés, massacrés, par des régimes autoritaires, totalitaires, ou dictatoriaux.

II— L'Algérie n'est ni une démocratie ni un Etat de droit. Elle accuse un déficit démocratique et républicain. Sur quels critères se baser pour dire que l'Algérie est une démocratie, alors que dans tous les cas de figure elle est une dictature, caractérisée par la concentration du pouvoir, l'irrégularité de sa dévolution et la l'anomalie de son exercice ? Sachant que le pouvoir se garde par la force, et la loyauté par les privilèges, et la corruption, le pouvoir n'a ménagé ni l'une ni les autres.

Comment concilier le respect des droits de l'homme, avec un système politique sans respiration démocratique, qui applique la politique du bâton et du bâillon envers l'opposition, et pour celui qui n'est pas un courtisan, est un adversaire et même un ennemi, la main de l'étranger. Le peuple Algérien a toujours été victime d'un hold-up électoral. La mise en place par des élections entachées de fraudes massives, les résultats étant acquis d'avance et le taux de participation décidé en haut lieu, ne peuvent résoudre une crise qui dure et perdure depuis une décennie. Tout dans l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui s'axe et s'ordonne autour de la hiérarchie militaire appelée les décideurs, et il n'y a pas d'équilibre ou de contre poids à sa puissance. Les leviers essentiels du pouvoir sont aux mains des décideurs. Ils décident de toutes les grandes orientations politiques, économiques et sociales, le président de la république et le gouvernement exécutent, le parlement soutient.

Le peuple Algérien assiste à la reprise des libertés, à l'affirmation du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif et judiciaire, à la négation de la souveraineté populaire, et à la mise en place de nouvelles formes personnalisées et autoritaires du pouvoir :

— L'état d'urgence, illégal, interdit toute réunion ou manifestation publique, sans autorisation préalable des services publics. La LADDH est privée du droit de réunion depuis huit ans. Le pouvoir exprime sa détermination, de veiller à l'Etat droit, à l'indépendance de la justice, et à ne tolérer aucune atteinte aux droits de l'homme. Les déclarations sur la démocratie, les libertés, les droits de l'homme, ne sont que des professions de foi destinées à l'exportation et non à la consommation interne. L'Etat de droit s'oppose au droit de l'Etat.

— Les médias lourds, télévision et radios qui sont des services publics sont devenus la propriété du pouvoir, qui contrôle l'information et tous ceux qui la détiennent. Les journaux qui ne soutiennent pas le pouvoir, ou sont proches de l'opposition, sont pourchassés et même réduits au silence.

— La justice qui de par la constitution est le 3e pouvoir, n'est que l'instrument de l'exécutif. Les magistrats ne jugent pas dans les procès politiques selon la loi, mais en fonction des consignes données par le pouvoir.

— Le Président de la République a décrété une grâce amnistiante pour amnistier les membres de l'AIS. Si la grâce relève de ses prérogatives, l'amnistie est de la compétence exclusive du parlement.

— Le FFS connu pour son engagement pour la démocratie, la justice et les droits de l'homme, a subi les feux croisés du pouvoir qui réprime tout ce qui est contraire à sa politique, et de la presse à son service qui a versé dans le mensonge, l'insulte, la calomnie et la diffamation.

— Le FIS A été diabolisé pour pérenniser un système politique totalitaire. Les conditions de détention de Ali Benhadj sont intolérables. Après avoir été privé de papier à écrire et de stylo, il ne lui est délivré une feuille de papier, qu'après remise d'une feuille écrite. Abassi Madani qui est en résidence surveillée et non

protégée, n'a plus de contact avec l'extérieur de sa nouvelle prison. Toute déclaration, tout écrit, toute activité politique est interdit aux militants du FIS, qui se voient privés de leurs droits politiques et civiques, et de la citoyenneté.

— Le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il ne signerait jamais l'agrément du parti Wafa. Son devoir n'est pas d'avoir des états d'âme, de se placer au dessus de la loi, ou de faire la loi, mais seulement de l'appliquer. C'est un déni de justice et une forfaiture. Le droit et la loi ne s'appliquent pas au pouvoir.

— L'intervention des policiers qui ont brutalement réprimé à Annaba, une marche pacifique des travailleurs qui réclamaient le paiement de leurs salaires, en utilisant des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc, est une atteinte à la liberté syndicale.

— Le Président de la République a agressé l'amazighité sur le triple plan : de l'identité, de la culture et de langue.

III— Paix et réconciliation nationale sont les maîtres mots. La plus forte des idées force de la société est la paix, sans laquelle la démocratie, la stabilité politique, la relance économique et la justice sociale, sont compromises. La première urgence est de la rétablir. Hors la paix point de salut pour l'Algérie.

Huit années de violence, de terreur, de massacres collectifs, d'exécutions sommaires, de torture, de disparitions, d'exode rural, ont fait naître au sein de la population exaspérée par la régression continue des conditions de vie qui lui sont réservées, les licenciements massifs qui aggravent le chômage évalué à 35% de la population active, un immense besoin de paix.

La concorde civile qui ne comporte aucune référence politique, mais qui est explicitement de nature pénale, est condamnée à très court terme à l'échec. Le pouvoir ne peut recueillir les fruits de la politique du pire, celle du tout sécuritaire. Bouteflika qui ne parvient ni à faire la guerre, ni à faire la paix, ni à dialoguer, ni à éradiquer, n'a pu évaluer la situation sécuritaire, car pour lui la concorde civile n'est pas le commencement mais la fin.

Avec la reddition de l'AIS, certains ont cru que les attentats allaient diminuer, puis cesser. Il y en a encore au rythme de 50 à 100 personnes par semaine. Les victimes doivent elles se mesurer au nombre, et combien en faut-il pour que le terrorisme ne soit pas résiduel ? Y a-t-il un barème au dessous duquel la barbarie serait acceptable ? La paix des cimetières ou « la paix des braves » c'est la peste ou le choléra. Après l'euphorie affichée par Bouteflika, voici venu le temps des désillusions.

Comment sortir de la crise actuelle ? Le pouvoir doit chercher ses interlocuteurs dans les rangs de ses adversaires politiques. Il faut faire le bilan de ce qui a été accompli depuis le contrat national, et de ce qui reste à faire. Il faut aborder la crise sous le seul angle qui n'a

jamais été traité, celui de sa dimension politique. Ce n'est pas pour le moment la voie empruntée, mais elle est à explorer. La paix passe non pas par une démarche individuelle, celle du chef de l'Etat, mais par une démarche collective, pour dégager un compromis basé sur le plus petit dénominateur commun.

La plateforme du contrat national du 13 janvier 1995, dont chacun peut mesurer la densité et la richesse, demeure l'événement le plus important de ces dernières années, la pierre angulaire de la solution de la crise, qui est d'abord politique et se réalise par un dialogue global, politique, pacifique, avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique, qui inscrivent leur démarche dans la recherche de la paix.

**Interview accordée au quotidien suisse
24 Heures (Lausanne)**

Propos recueillis par Philippe Dumartheray
24 Heures du 24-25 juin 2000

— *Philippe Dumartheray: Le président Bouteflika peine à trouver ses marques. Comment l'expliquez-vous ?*

— Abdenmour Ali-Yahia: C'est tout à fait normal. C'est le même régime depuis 1962 et ce régime est dirigé par les militaires qui ont la haute main sur quatre domaines réservés. A savoir, l'organisation de l'armée, le problème du Maroc et du Sahara, le problème du FIS et de la violence et finalement les grandes orientations politiques. Autant dire toutes les questions essentielles de la vie algérienne. Bouteflika voudrait revenir à la situation de 1978 à la mort de Boumédiène. Mais il oublie que Boumédiène était le grand patron de l'armée. C'est pour cette raison que finalement le président se comporte avant tout comme un ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupait sous l'ère Boumédiène.

— *Quel sens donnez-vous à votre présence à ce colloque à Genève ?*

— Il faut impérativement sortir de la crise. Jusqu'ici, la solution adoptée, c'est

exclusivement la solution militaire. Elle ne peut pas réussir, on l'a vu. Il faut donc revenir à une solution politique. C'est difficile, car en Algérie, on ignore le compromis, on ne dialogue pas mais on monologue. Quant à l'alternance, elle n'a lieu qu'au sein du pouvoir. Enfin, l'Algérie, c'est l'exclusion, comme le prouve le refus du pouvoir de discuter avec les islamistes. Tant que cette situation de violence durera, on ne pourra pas sortir de la crise. Prenons simplement le cas de l'économie qui est un véritable champ de ruines. Il est illusoire d'espérer obtenir des investissements si la sécurité n'est pas rétablie. Nous sommes donc là à Genève pour trouver des solutions qui nous permettent de sortir de cette impasse, pour faire pression sur le pouvoir tout en évitant de diaboliser le débat.

— *Malgré les échecs, malgré la violence qui continue, comment faites-vous pour y croire encore ?*

Les droits de l'homme, c'est un sacerdoce. Cela pose beaucoup de problèmes au niveau de la famille car on se sent toujours un peu pourchassé. Ma fille, qui a trente ans, éclate ainsi en sanglots chaque fois que j'ai un retard. Ma femme n'a pas bien supporté le choc. Reste un grand espoir de changement. Car je sais que l'on fait peur au pouvoir.

Interview accordée à Al-Hayat

Propos recueillis par Camille At-Taweel
Al-Hayat du 20 juin 2000

— *Camille At-Taweel: On constate que la situation en Algérie s'est sensiblement améliorée depuis l'arrivée au pouvoir du président Abdelaziz Bouteflika. Quelle est votre évaluation de l'ère Bouteflika, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme ?*

— Abdenmour Ali-Yahia: L'Algérie n'a pas trouvé encore son équilibre entre son passé et son avenir, entre ses traditions et sa modernité, entre l'Islam et la démocratie. Elle ne peut être bien gouvernée dans un contexte de blocage politique, de récession économique, et de tensions sociales.

La situation que vit l'Algérie sur le plan des droits de l'homme, qui subissent une agression tous azimuts, revêt une gravité exceptionnelle. C'est la notion même de l'Etat de droit, de justice, de libertés individuelles et collectives, qui est remise en question.

La concorde civile qui ne comporte aucune référence politique, mais qui est explicitement de nature pénale, est un échec. Le pouvoir ne peut recueillir les fruits de la politique du pire, celle du tout sécuritaire. Le Président Abdelaziz Bouteflika, qui ne parvient ni à faire la guerre, ni à faire la paix, ni à dialoguer, ni à éradiquer, n'a pu évaluer la situation sécuritaire, car pour lui la concorde civile n'est pas le commencement mais la fin.

Avec la reddition de l'Armée Islamique du Salut (AIS), le pouvoir a cru que les attentats allaient diminuer, puis cesser. Il y en a encore au rythme de 50 à 100 personnes par semaine. Les victimes doivent-elles se mesurer au nombre, et combien en faut-il pour que le terrorisme ne soit pas résiduel ? Y a-t-il un barème au dessous duquel la barbarie serait acceptable ? La paix des cimetières ou « la paix des braves » c'est la peste ou le choléra.

L'Etat d'urgence du 9 février 1992, encore en vigueur, interdit toute réunion ou manifestation publique, sans autorisation préalable des services publics. Les médias lourds, télévision et radios qui sont des services publics sont devenus la propriété du

pouvoir, qui contrôle l'information et tous ceux qui la détiennent.

La justice qui de par la Constitution est le 3e pouvoir, n'est que l'instrument de l'exécutif.

Le FIS a été diabolisé pour pérenniser un système politique totalitaire.

Le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il ne signerait jamais l'agrément du parti Wafa présidé par le docteur Ahmed Taleb Ibrahim.

L'intervention des policiers qui ont brutalement réprimé à Annaba une marche pacifique des travailleurs qui réclamaient le paiement de leurs salaires, en utilisant des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc, est une négation de l'Etat de droit.

— *Quels sont les résultats des visites des délégations internationales (Amnesty International, FIDH) ? Le simple fait que ces délégations soient autorisées à se rendre en Algérie ne signifie-t-il pas un changement dans la politique du pouvoir algérien dans le traitement de la question des droits de l'homme ?*

— Les visites des organisations non gouvernementales des droits de l'homme, interdites en Algérie depuis plus de cinq ans, est un pas positif, car dans le passé et le présent, le pouvoir a soulevé et soulève encore le principe de souveraineté et de non ingérence. L'autorisation de ces visites ne signifie nullement qu'il y a un changement dans la politique du pouvoir. Le président Bouteflika attendait de ces visites : un quitus pour le passé, un chèque en blanc pour le présent. Il a tenté de récupérer à son profit les droits de l'homme, de les manipuler, de les exploiter à des fins de politique intérieure et extérieure, pour redorer l'image de marque de l'Algérie, bien ternie par une répression sanglante et la transgression des lois. Les conclusions des ONG accablent le pouvoir.

— *Que revendiquez-vous au pouvoir algérien pour régler le dossier des disparus ? Et êtes-vous d'accord que ces disparus n'ont pas tous été enlevés par les forces de sécurité, et que certains d'entre eux ont rejoint effectivement les maquis ou se sont réfugiés à l'étranger comme l'affirment des milieux proches du pouvoir ?*

— Pour mettre fin à l'amalgame du pouvoir, qui soutient que nombreux sont les disparus qui ont rejoint le maquis ou l'étranger, les familles des disparus ont apporté les preuves qu'ils ont été enlevés soit à leurs domiciles, soit sur leurs lieux de travail, soit après convocation par les services de la sécurité militaire, la gendarmerie et la police, authentifiés.

Les milliers de familles de disparus, qui ont refusé la voie de la fatalité, de la résignation et de la démission, ont lancé à l'opinion publique nationale et internationale, un cri d'alarme solennel et un appel pressant, leur demandant de faire pression sur le pouvoir algérien, afin qu'il donne une réponse claire à la question qu'elles lui posent depuis des années : « Qu'avez vous fait des disparus ? Vous les avez pris vivants, rendez les nous vivants ».

Le monde jugera le pouvoir sur sa capacité à résoudre le problème des disparus.

— *Certains en Algérie refusent l'amnistie décrétée par le président Bouteflika à l'égard des membres des groupes armés, la considérant comme une amnistie de « terroristes ». Quel est votre avis à ce sujet et soutenez-vous l'appel à une « amnistie générale » touchant tous les groupes armés, comme le demandent certaines personnalités politiques en Algérie ?*

— Il y a en Algérie trois sortes de terrorisme : celui de l'Etat, celui des groupes armés islamistes, et celui des groupes armés occultes.

Il y a trois sortes de bourreaux et trois sortes de victimes.

Qui va condamner les bourreaux de l'Etat responsables d'exécutions sommaires, de tortures, et d'enlèvements ?

Tant qu'ils demeureront puissants, les dirigeants algériens, sûrs de l'impunité, ne seront jugés par aucun tribunal interne, pour atteintes graves aux droits de l'homme. Mais tôt ou tard, vérité et justice triompheront. Peut-on espérer dans ce domaine une accélération de l'histoire ? La communauté internationale ne peut plus laisser à leur propre sort des peuples et des personnes asservis, torturés, massacrés par des régimes autoritaires, totalitaires, ou dictatoriaux. Le cas de Pinochet et de Hissen Habre prouvent que la justice internationale peut remplacer les justices internes défaillantes.

L'amnistie, qui est seule en mesure de réconcilier le peuple algérien, ne peut être demandée qu'après la justice.

Il faut établir une distinction, une nette séparation, entre la grâce et l'amnistie. La grâce, qui est individuelle, suppose une reconnaissance du crime, une condamnation régulière et une certaine justice. Elle n'est pas une absolution ou une réhabilitation du condamné, mais le pardon accordé par l'Etat à l'égaré, par le vainqueur au vaincu.

L'amnistie est collective, réhabilite les condamnés ou les accusés, abolit leurs condamnations, laisse intactes leurs convictions et leur fierté. Elle est fondée sur des critères politiques. Elle est prise non pas dans l'intérêt des individus mais dans l'intérêt général, celui de toute la société.

Vérité et justice d'abord, amnistie ensuite, pour favoriser la réconciliation nationale.

La fin de cette tragédie, qui endeuille toutes les familles algériennes, ne peut se réaliser que par un dialogue politique avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique, qui inscrivent leur démarche dans la recherche de la paix.

Interview accordée à Algeria Interface

Propos recueillis par El-Kadi Ihsane
Algeria Interface, 16 août 2000

Ignoré par la majorité des médias algériens, critiqué par le pouvoir pour son combat acharné sur la question des droits de l'homme en Algérie, M. Abdenmour Ali-Yahia revient sur des questions brûlantes de l'actualité algérienne.

— *Interface : Après les émeutes d'octobre 1988 il y a eu une réelle mobilisation des avant-gardes démocratique pour le respect des droits de l'homme, notamment pour la lutte contre la torture. Pourquoi cela n'a-t-il pas suffi à enraciner une culture des droits de l'homme en Algérie ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : La mobilisation n'a pas concerné seulement les démocrates, mais aussi les jeunes, les islamistes qui ont organisé des manifestations réprimées par l'armée qui a tiré sur la foule. La culture des droits de l'homme ne s'est pas enracinée dans la société parce que les démocrates éradicateurs qui avaient condamné la torture ont fait volte-face et se sont disqualifiés depuis le coup d'état du 11 janvier 1992. Ils ont passé sous silence cette pratique et l'ont même justifiée pour ne pas gêner le pouvoir dans la répression et ne pas apporter de l'eau au moulin de la mouvance islamiste. Leur conception des droits de l'homme est ségrégative et sélective, ce qui est une perversion. Justifier la torture n'est pas une opinion, mais une offense faite à la conscience universelle, une atteinte à la dignité humaine, un crime contre l'humanité.

— *L'affaire Pinochet a inquiété tous les dictateurs de la planète. Pensez-vous que les chefs militaires algériens sont sensibles, dans leur « gestion » des droits de l'homme, aux risques de poursuites internationales dans l'avenir ?*

— La jurisprudence de l'affaire Pinochet fera date, car, pour la première fois dans l'histoire, un ancien chef d'état est poursuivi à l'étranger pour des crimes qu'il a commis dans son pays, au nom du principe universel contre l'impunité. L'humanité ne peut plus permettre que les puissants tuent et torturent impunément. Tant qu'ils demeurent puissants, les chefs militaires algériens qui ont commis des crimes contre l'humanité sont sûrs de

l'impunité, car ils ne seront jugés par aucun tribunal ou cours de justice en Algérie. Ils croient que le principe de non-ingérence les protège des poursuites internationales. Mais ce principe est remis en cause, et le devoir d'ingérence est devenu le droit d'ingérence. Ils doivent choisir de répondre de leurs actes maintenant devant la justice, ou attendre le changement de régime pour être accusés même par ceux qui les défendent actuellement. Sans parler, même à titre posthume, du jugement de l'histoire. Mais tôt ou tard vérité et justice triompheront.

— *L'expérience du Comité vérité et réconciliation en Afrique du Sud est souvent citée. Comment voyez-vous en Algérie le traitement du dossier des disparus et la satisfaction des revendications des parents des victimes du terrorisme ?*

— Le pardon ou l'amnistie ne peuvent avoir lieu, comme cela se fait en Afrique du Sud, sans un débat sur le châtement et l'impunité, sans la vérité et la justice. C'est une fois justice rendue que l'amnistie et la réconciliation nationale peuvent être envisagées. Pour mettre fin à l'amalgame du pouvoir qui soutient que nombreux sont les disparus qui ont rejoint les maquis ou l'étranger, les familles des disparus ont apporté les preuves qu'ils ont été enlevés à leur domicile, sur leur lieu de travail ou suite à une convocation par des services de sécurité identifiés.

L'affaire des disparus est un des dossiers-clés du pouvoir qui sera jugé par l'opinion sur sa capacité à le résoudre. Les familles demandent le retour des disparus ou même de retrouver leurs corps mais aussi le jugement des bourreaux responsables de ces crimes contre l'humanité. Le pouvoir est tenu de localiser les lieux où certains d'entre eux ont été ensevelis. Aucune enquête n'a été menée et aucun présumé coupable n'a été déféré devant la justice. La création d'une commission d'enquête internationale pour établir la lumière sur les disparus, les massacres collectifs, est nécessaire. Il faut examiner les faits qui méritent une investigation contradictoire, impartiale, détaillée pour éliminer tout doute sur les résultats et faire avancer la vérité. Les revendications des parents des victimes du terrorisme doivent être prises en considération et solutionnées dans les meilleurs délais, ainsi que celle des familles des disparus. La solidarité de la

LADDH est totale avec toutes les victimes de la tragédie nationale sans exclusive.

— *Vous êtes connu pour avoir pris le pari d'une évolution de l'islamisme politique vers l'acceptation des règles du jeu démocratiques et notamment du respect des droits de l'homme. Considérez-vous le pari en voie d'être gagné ?*

— Deux catégories d'algériens coexistent à défaut de cohabiter. Le plus grave est qu'elles ont pris l'habitude de s'ignorer. Il faut y mettre fin. La plate-forme du contrat national signée à Rome en janvier 1995 (par un représentant du FIS notamment), dont chacun peut mesurer la densité et la richesse, demeure l'événement politique le plus important de ces dernières années, la pierre angulaire de la solution à la crise. Elle définit clairement les droits et les devoirs du citoyen sur la base de la souveraineté populaire, du respect de la constitution et des droits de l'homme indivisibles et universels, du multipartisme, de l'alternance au pouvoir, du rejet de la violence pour prendre ou conserver le pouvoir, du gouvernement de la majorité dans le respect des minorités politiques. La promotion d'une culture démocratique fondée sur le principe de liberté, de tolérance, et de solidarité, et sur la recherche d'un équilibre entre l'islam et la démocratie, commence à porter ses fruits auprès de l'islam politique. Il faut persévérer dans cette voie.

— *Pensez-vous que le régime algérien, dominé par les militaires, est prêt à accepter une auto-réforme afin de transiter vers un régime de droit, ou alors faudra-t-il repasser par des confrontations avec la société comme en 1988 ?*

— Tout dans l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui s'axe et s'ordonne autour de la hiérarchie militaire appelée « les décideurs », et il n'existe pas de contrepoids à sa puissance. Les leviers essentiels du pouvoir sont entre leurs mains. Les décideurs décident de toutes les orientations politiques, économiques et sociales. Le président de la République et le gouvernement exécutent, le Parlement soutient. Sachant que le pouvoir se garde par la force, et la loyauté par les privilèges et la corruption, ils n'ont ménagé ni l'une ni les autres. Ils ont fait de Bouteflika un monarque républicain, mais lui veut être un monarque absolu avec les pleins pouvoirs, ce qui pose un sérieux et grave problème: le président Bouteflika a son tour n'a pas abordé la crise sous l'angle de sa dimension politique, le seul

qui n'ait jamais été traité. Ce n'est toujours pas la voie choisie. Elle demeure à explorer.

Quand l'histoire est en marche les décideurs peuvent retarder son cours mais ils ne peuvent longtemps ramer à contre-courant des changements qui se produisent dans le monde. L'armée vit une période de remise en question lente de sa mission. Elle doit se préparer à se retirer de la vie politique, à se moderniser, se professionnaliser pour mener à bien ses fonctions de défense du pays. Elle doit dans le proche avenir ne plus pratiquer la fraude électorale, le trucage, et les manipulations massives des votes, qui pervertissent la démocratie.

— *Les récentes visites des ONG de défense des droits de l'homme en Algérie laissent penser que le pouvoir algérien a finalement choisi de jouer la carte de la transparence. Comment interprétez-vous cette évolution ?*

— Il existe un double jeu dans cette affaire. D'une part, le président Bouteflika a voulu montrer à la communauté internationale que la situation sécuritaire s'est améliorée depuis son arrivée. Il a choisi de faire des ONG ses témoins. D'autre part, celles-ci ont décidé de ne pas tout dire de ce qu'elle ont vu en Algérie. Ce qui, bien sûr, convient au pouvoir. Elles veulent laisser la porte ouverte pour pouvoir revenir plusieurs fois. Les représentants de la Croix-Rouge internationale m'ont bien fait savoir à Genève qu'ils n'avaient pas rapporté tout ce qu'ils avaient pu voir dans les prisons algériennes, car leur souhait était de revenir et de poursuivre leurs investigations. C'est également le cas pour Amnesty International et les autres organisations.

— *A ce jeu-là le président Bouteflika est gagnant.*

— A court terme et sur le plan international, oui. Mais il ne faut pas se tromper. Les ONG veulent aller au fond des choses et à moyen terme il faudra bien rendre des comptes sur des dossiers précis. Alors interviendra peut-être un autre calcul de Bouteflika. Celui-ci a laissé entendre clairement aux militaires qu'ils avaient fauté sur le terrain des droits de l'homme, mais qu'il était là pour les protéger. Il ne faut pas oublier qu'il a déclaré qu'il faudrait « lui passer sur le corps » avant de toucher un officier de l'armée algérienne. Les investigations des ONG est une carte qu'il peut utiliser contre les militaires.

L'impunité doit cesser

Article paru dans le quotidien
Le Jeune Indépendant du 10 décembre 2000

Les droits de l'homme ont franchi trois étapes en Algérie. Avant octobre 1988, ils étaient réservés à la nomenklatura et à ceux qui gravitaient autour d'elle. Après 1988, ils ont concerné les couches moyennes de la société. A partir de 1992, ils ont été revendiqués par les couches populaires. On peut dire que les droits de l'homme ont acquis le droit de cité dans notre pays.

Les droits de l'homme sont indivisibles et universels. Ils n'ont pas de frontières idéologiques ou politiques. Les problèmes les plus importants relatifs aux droits de l'homme concernent la torture, les exécutions sommaires, les massacres collectifs, les enlèvements suivis de disparitions, les arrestations abusives. La torture est un crime contre l'humanité. Elle est, après l'esclavage, le plus grand fléau de l'humanité. C'est la terreur individualisée. Elle est utilisée pour obtenir des informations, pour faciliter les condamnations par la justice, et pour recruter des indicateurs. Des dizaines de milliers d'Algériens ont été torturés, depuis octobre 1988, et surtout de juin 1991 à ce jour, par des organismes relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Les massacres collectifs de l'été 1997 et de l'année 1998 ne sont pas encore élucidés. Une commission d'enquête internationale est nécessaire pour découvrir la vérité. La notion de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat ne résistent pas aux pactes et conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme non seulement signés, mais

ratifiés par l'Algérie. L'impunité doit cesser, et les tortionnaires de tous bords doivent être traduits en justice. Ce n'est que lorsque vérité et justice seront à l'ordre du jour qu'il sera possible d'aborder le problème de la réconciliation nationale. L'urgence des urgences est la question des disparus. Tout au long de ces deux dernières années, le pouvoir a voulu écarter sa responsabilité par des arguments réfutés par la réalité. Il a voulu faire accréditer l'idée que les disparus étaient enlevés par les groupes armés islamistes, ou ont rejoint les maquis ou l'étranger. Il a même fait courir le bruit que certains d'entre eux se trouvaient dans les rangs de l' AIS et ont été libérés. Ce n'est que de la propagande mensongère. Les disparus ont été soit enlevés de nuit à leur domicile par les forces de sécurité identifiées, soit arrêtés à leur lieu de travail, soit ne sont pas revenus après des convocations régulières des services de police. Le pouvoir est tenu de dire la vérité. S'il y a encore des vivants, il doit les libérer ou les traduire en justice. S'ils ont été assassinés, il doit indiquer les lieux de leur enterrement. Les familles de disparus qui vivent le calvaire ne peuvent plus attendre et demandent vérité et justice. Les bourreaux de l'Etat ne seront pas traduits en justice, car cette dernière est dépendante du pouvoir et obéit aux ordres donnés par les services de sécurité. La loi sur la concorde civile ne peut ramener la paix. C'est une loi strictement sécuritaire. Quand des hommes abandonnent leurs foyers, leur travail, courent le risque de perdre leur liberté et même leur vie, il ne faut pas les traiter d'égarés, mais respecter leur dignité et leurs convictions politiques ou religieuses. La paix durable sera une réalité dans notre pays par la solution politique, avec la participation sans exclusive de toutes les forces politiques représentatives.

Algérie : Conférence-Débat

Paris, Vendredi 15 juin 2001 à 19 h

Refusant d'opérer les changements profonds tant attendus par la société et ne devant son maintien que par le recours systématique à la fraude électorale, à la corruption et à l'instrumentalisation du terrorisme à des fins de conditionnement de la société, le régime politique algérien a entraîné dangereusement le pays dans une crise extrêmement violente faisant près de 200 000 morts.

C'est ainsi qu'après un peu plus d'un mois du déclenchement de la révolte de la jeunesse en Kabylie, le pouvoir a fait la démonstration de son incapacité à résoudre les problèmes politiques posés par les jeunes révoltés se trouvant, par la faute d'un régime politique usé, inadapté et largement rejeté par les citoyens, dans une situation angoissante d'impasse totale et d'absence de perspectives. Les récents discours du président de la république sont encore une fois nettement en décalage avec la réalité dans la mesure où ils n'ont ni répondu aux attentes des citoyens ni rétabli la paix civile.

Tandis que la mobilisation et le mécontentement gagnent des pans entiers de la société et tendent à se répandre dans d'autres régions du pays (Alger, Boumerdes, Bordj-Bouararidj, Sétif, Oran...), le pouvoir mène une campagne médiatique visant à réduire la révolte de la jeunesse à un problème régionaliste en agitant le spectre de la sécession de la Kabylie. Menace qu'il brandit d'ailleurs chaque fois qu'il se trouve lui-même menacé dans ses fondements.

L'obstination du pouvoir à occulter la nature éminemment politique des problèmes soulevés auxquels toute la société est violemment confrontée ; aux premiers rangs de ceux-ci la corruption, l'injustice, l'impunité et la Hogra (arrogance de l'administration) que les manifestants ont vigoureusement

dénoncées et dont il est le principal responsable, le pouvoir s'engage dans une voie sans issue d'autant plus qu'il a récemment réaffirmé l'option "du tout répressif" qui a fait pourtant bien preuve de son échec depuis bien longtemps.

Afin de contribuer à mieux comprendre l'extraordinaire complexité de la crise algérienne et de témoigner des violations systématiques dont font l'objet les droits élémentaires de l'être humain, le collectif d'associations, syndicats et partis politiques qui a organisé le rassemblement du 5 mai dernier à la place Bellecour, a invité

Maître Abdenmour Ali-Yahia

Président de Ligue Algérienne
de Défense des Droits de l'Homme

pour animer une conférence-débat

le vendredi 15 juin 2001 à 19 h

à la salle polyvalente de la Mairie du 8e sis,
12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon.
(Bus 23, Tramway direction Bron)

Maître Abdenmour Ali-Yahia est membre fondateur de l'UGTA en 1956 ; Défenseur de nombreux détenus politiques appartenant à toutes les sensibilités ; Arrêté en 1983 et libéré en mai 1984 ; Arrêté le 9 juillet 1985 et condamné à 11 mois de prison par la cour de sûreté de l'Etat pour avoir fondé la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme.

Les premiers signataires :

L'UNEF-ID ; Mouvement de la Jeunesse Socialiste (MJS) ; Urgences Démocratie Algérie (UDA) ; UD-CFDT ; l'association culturelle berbère AMEDYAZ ; Front des Forces Socialistes (FFS) ; Les Verts ; La Fédération du Parti Socialiste du Rhône ; SOS-Racisme ; LCR ; Femmes Contre les Intégrismes.

Conférence de presse sur la Cour pénale internationale

Yasmine Ferroukhi,
Le Matin de 1^{er} juillet 2002

La Cour pénale internationale est opérationnelle à partir d'aujourd'hui. Me Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue de défense des droits de l'Homme, a saisi cette occasion pour préciser que l'Algérie n'a pas encore ratifié le traité.

C'est quatre ans après sa création, le 17 juillet 1998 à New York, que la Cour pénale internationale (CPI) est, à partir d'aujourd'hui, opérationnelle. Ayant son siège à La Haye aux Pays-Bas, tous les crimes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et d'agression tombent désormais sous sa compétence. Des 60 signatures nécessaires, elle est arrivée, le 11 avril 2002, à obtenir 139 soutenues de 71 ratifications.

La CPI est la première cour permanente qui aura à enquêter et à juger des individus accusés desdits crimes. C'est ce qu'a annoncé, hier à la presse, Maître Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme, (LADDH) qui a également précisé que les crimes contre l'humanité comprennent les cas de torture, de disparitions forcées et de massacres collectifs. A la différence de la Cour internationale de justice (CIJ) qui ne traite que de conflits opposant des États, et des tribunaux pénaux internationaux, créés par le Conseil de sécurité de l'ONU, la CPI est compétente pour juger les individus indépendamment de leur qualité officielle ou hiérarchique pouvant être

des chefs d'État, des responsables militaires ou civils. L'Algérie qui a signé le traité le 28 décembre 2000 n'est pas encore passée à sa ratification. A préciser que la signature relève de la compétence du gouvernement lui-même tandis que la ratification revient au Parlement qui, lui, ne s'est pas encore prononcé.

De l'avis de Me Ali-Yahia, « dans les pays véritablement démocratiques, il existe une séparation effective entre ces deux instances, ce qui n'est pas le cas chez nous ». Autrement dit, « le gouvernement peut bien signer le traité pour faire croire à l'opinion internationale à sa volonté de respecter et de faire respecter les droits de l'Homme en Algérie tout en œuvrant pour sa non-ratification par le Parlement, ce qui n'autorisera pas la Cour à exercer sa compétence ». Pour le conférencier, la souveraineté nationale a de tout temps été brandie par le Pouvoir en place à chaque fois qu'il s'est agi des droits de l'Homme. Précision de taille : la juridiction de la CPI n'est pas rétroactive et ne pourra reconnaître que des crimes commis après son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2002.

Il faut faire remarquer que la CPI est un organe complémentaire des juridictions nationales, n'exerçant sa compétence que lorsque les États seront dans l'incapacité ou ne manifesteront pas la volonté de poursuivre eux-mêmes les responsables des crimes précités. Aussi, ses poursuites ne peuvent s'appliquer sur les pays qui n'auront pas ratifié le traité de sa création. Ainsi, Israël qui a refusé, au même titre que les États-Unis, de signer le traité en question ne pourra voir les auteurs des crimes commis contre le peuple palestinien poursuivis.

**La fin de l'impunité viendra
Lettre ouverte d'Abdenmour Ali-Yahia au
chef de l'Etat**

Mohamed Zaâf,
Le Jeune Indépendant du 9 juillet 2002

Me Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) s'est plaint, dans un correspondance adressée dimanche dernier au président de la République, en des termes accablants, des misères qui lui sont faites en raison de ses positions, particulièrement depuis le « contrat national » (plate-forme pour une sortie de crise conclue en 1995 à Rome et dont il est signataire en même temps que d'autres personnalités et partis politiques dont le FIS, le FFS et le FLN, les victorieux du 1er tour des législatives avortées de 1991). Me Ali-Yahia, qui dénonce « l'ostracisme » dont il se dit être l'objet, reconnaît que militer pour les droits de l'homme en Algérie, c'est « être exposé au contrôle de la vie privée, du courrier, du téléphone, aux poursuites judiciaires, à la prison, et parfois même au pire, la mort ». L'avocat révèle ainsi que sa ligne téléphonique « est régulièrement coupée depuis la signature du contrat national le 13 janvier 1995 dont j'étais le porte-parole, à chaque événement national et international ».

La ligne a été coupée une nouvelle fois « dès l'ouverture de la campagne » des dernières législatives», puis rétablie après l'intervention personnelle de M. Benflis pour être interrompue, de nouveau, trois jours après.

« Il y a visiblement une force qui n'a pas accepté l'intervention du chef du gouvernement, dans un domaine qu'elle seule contrôle », écrit-il au Président, lui signalant qu'il était « totalement isolé depuis le 3 juin 2002 ». Parmi les autres griefs de cet ancien ministre, figure l'impossibilité qui lui est faite d'acquiescer malgré cinq demandes d'achat en

conformité avec la loi de 1981, relative à la cession des biens de l'Etat, les locaux de son cabinet d'avocat où il exerce depuis 30 ans. « Les services ont interdit cette vente » écrit-il au Président auquel il signale une autre anomalie. L'avocat l'informe que malgré le fait que son cabinet soit fermé depuis le « contrat national » pour « raisons de sécurité », la direction des impôts « m'adresse chaque année des sommes à payer, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de centimes, alors que j'ai cessé toute activité ». « La haine, l'exclusion, l'arbitraire, l'intolérance, la loi du talion... ont fait régresser le pouvoir jusqu'à l'animalité » écrit-il, estimant que « quand l'Etat et ceux qui l'incarnent bafouent les lois auxquelles obéissent les citoyens, et qui ont opposables à tous, il y a dérive grave ». Sur un volet plus large, Me Ali-Yahia estime que le pouvoir doit « faire son mea culpa, reconnaître publiquement sa responsabilité dans la torture, les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, la tragédie qui se déroule en Kabylie, exprimer publiquement ses regrets, faire une sorte de repentance et demander pardon au peuple ». Quant à l'ANP qui « domine le champ politique », elle « n'est tenue de servir ni un pouvoir ni un homme, mais seulement l'Algérie entière, peuple, nation et société ». L'avocat dénonce par ailleurs, les « élections truquées ». Elles « ne légitiment ni les élus ni les institutions » affirme-t-il, s'interrogeant si les Algériens étaient condamnés « à n'avoir de choix qu'entre des dirigeants mauvais ou moins mauvais ».

En Algérie où sont produits et multipliés les exclus, les marginalisés, la situation économique et sociale porte en elle les germes de la violence, et « la rue reste le dernier recours », affirme la correspondance. « Viendra un jour le temps de la fin de l'impunité », conclut la lettre dont une copie a été adressée à M. Ali Benflis et aux généraux Larbi Belkheir et Mohamed Mediène.

Le pouvoir cultive le flou

Nassim Ben,
L'Expression du 4 janvier 2003

Selon lui, le chef de l'Etat pourrait, avant la fin du premier trimestre 2003, procéder à un remaniement ministériel.

Le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), Me Abdenmour Ali-Yahia, qui a procédé jeudi à l'installation des bureaux régionaux (Oran et Sidi Bel Abbas) de son association, a affirmé qu'il est l'auteur des rumeurs sur la libération anticipée de Ali Benhadj à la veille du 27e jour du ramadan. « C'était la seule façon de remettre la question sur le tapis et lui éviter l'enlèvement », dira-t-il en substance au cours d'un bref entretien qu'il avait accordé à la presse.

Me Abdenmour Ali-Yahia a affirmé que les prochains jours seront déterminants pour l'avenir politique du pays. Il fera remarquer que le chef de l'Etat pourrait, avant la fin du premier trimestre 2003, procéder à un remaniement ministériel afin d'aborder dans les meilleures conditions la bataille de la présidentielle. « Toutefois, dira-t-il, le congrès du FLN prévu pour le mois d'avril prochain permettra une meilleure lecture de la scène politique. Au cas où l'ancien parti unique cautionnerait une candidature de l'actuel Chef du gouvernement, cela pourrait entraver la marche de Bouteflika vers un deuxième mandat présidentiel », avouera Me Ali-Yahia.

Il n'hésitera pas, au cours de l'entretien, à puiser dans son argumentaire pour rappeler son engagement dans la lutte pour le respect

des droits de l'Homme qu'il qualifiera de pilier de l'Etat de droit. Il révélera, en outre, que les dissensions entre l'institution présidentielle et l'armée sont apparues au grand jour à l'occasion de débats sur des dossiers de première importance comme ceux des disparus, de la libération des détenus d'opinion, de la vérité sur l'assassinat de Hachani ou encore de la situation en Kabylie. « Le pouvoir n'a pas défini une stratégie claire pour sortir de la crise et il continue de cultiver le flou sur des questions d'importance capitale pour l'avenir du pays », dira Me Abdenmour Ali-Yahia. A une question relative à la situation en Kabylie, tout en exigeant la libération de Abrika et ses compagnons, il n'hésitera pas à dire qu'elle est née d'un bras de fer engagé entre le Président de la République et certains cercles du pouvoir et qui a pris en otage les habitants de la région.

Sur le registre de la situation sécuritaire que vit le pays, il dira que le peuple est otage, depuis 1991, d'une guerre entre le pouvoir et les groupes terroristes et que la solution du dossier des disparus exige des décisions politiques courageuses qui peuvent faire la lumière sur les exactions commises par certains éléments des corps des services de sécurité.

Il dira que l'avenir du pays et que les orientations du pouvoir seront connues à l'occasion de la prochaine élection présidentielle. « Nous saurons alors si l'armée a vraiment décidé de se désengager des centres de décision ou si nous continuerons à subir un pouvoir bicéphale caractérisé par une vitrine et un véritable centre occulte qui détient le véritable pouvoir », a-t-il conclu.

**Interface Interviews rights activist
Abdenmour Ali-Yahia**

Interviewed by Abdelkader Moulay
Algeria Interface, January 15, 2003

Algiers, 15/01/2003 - Abdenmour Ali-Yahia presides the independent human rights watchdog, the Algerian League for the Defense of Human Rights (LADDH). He delivers a damning indictment of the authorities' reluctance to investigate forced disappearances and hold officials to account.

— *Has there been any progress towards settling the issue of Algeria's 4,000 to 7,000 missing people?*

— Before I answer your question it is necessary to underline that the government and the Islamist guerrillas are both responsible for disappearances... But in the civil war between the government and the Islamist guerillas the people are held to ransom, they are both the stakes and means of war. The government represses those sections of the population that are sympathetic to the Islamist cause either by fear or choice. Its tactic is to terrorize people...The strategy is to deliberately make people suffer to prevent them forming the water in which terrorist fish swim. It has been a cruel, pitiless and fiercely repressive approach. Abductions and forced disappearances have been Machiavelically ordered and covered by the highest echelons of the state. We are no nearer to solving the problem of forced disappearances. The LADDH and victims' relatives associations put the numbers of disappeared anywhere 7,200 et 18,000.

— *Le Monde has quoted an "authorized military source" as saying there are no more detainees held in secret anywhere under state control. Do you accept this claim?*

— Are the missing dead or alive? That is the question. The government knows what has become of them. Are they alive, held in secret camps and brainwashed? If they are alive they should be charged in court. If they are dead families should be informed. The missing can be declared dead only if their bodies are found, and the relatives want their loved ones' bodies back and murderers to be tried.

— *The same source in Le Monde says 3,030 are buried anonymously.*

— So what? Interior Minister Zerhouni has said that 2,600 to 2,700 missing cases have been elucidated out of 4,600 complaints... But the president of the official human rights body, CNPPDH, told El Khabar that there was proof that some persons were being held secretly."

— *The CNPPDH's president is Farouk Ksentini, who says that a general amnesty would wipe the slate clean. Do you agree?*

Amnesty is possible only after truth and justice have been established. However it's been disguised, state violence is criminal. The commanders of forced disappearances will only ever be judged once there has been a change of regime...The political and legal conditions for judging them are not there because those responsible are at the top echelons of the state... The newly emerging international criminal justice system will make it possible to try murderers outside their countries... The Algerian government has clearly distinguished between the terrorism of Islamist guerrillas and the state terrorism. Yet all are victims of a tragedy that has affected the entire nation and all the relatives of the victims should be treated equally.

— *Last November there was abduction in the region of Mostaganem in November. Does impunity still rule ok?*

— Impunity is everywhere in Algeria. On November 13 the brothers Mohamed and Kamel Boudahri were abducted from their homes by seven armed civilians. Mohamed was brought home late very much the worse for wear after being tortured by men who said that Kamel had run away and joined guerrillas in the region of Melizane.

— *How do you assess the rights situation in Kabylia?*

— Kabylia has always been the government's favorite target. It's not the first time unrest has broken out there. The LADDH has counted 117 deaths since April 2001, 1,000 injured and 100 permanently handicapped. The government has total responsibility. The

Aarouchs grassroots protest groups must beware of government agents and political interests manipulating them.

— *What is the outlook for the LADDH and when is it holding its congress?*

— The LADDH has four priorities for 2003, the most immediate of which will be an

unprecedented campaign for the release of all political prisoners and prisoners of opinion. Next is the lifting of the state of emergency and the issue of the missing will be on the agenda at the national conference we will shortly be holding in Algiers. We will also look at the situation in the prisons. The LADDH's Congress will be held some time in 2003.

**Ali-Yahia, Ben Yelles, Ghozali, Taleb, Sifi...
dénoncent une « guerre d'occupation
féroce »**

M.S.,
Le Quotidien d'Oran, 29 mars 2003

Après l'Irak, « Demain ce seront les pays voisins » de l'Irak et le « tour de l'Algérie viendra en son temps » lit-on dans un communiqué dénonçant une « guerre d'occupation contre l'Irak » co-signé par Abdenmour Ali-Yahia, Rachid Ben Yelles, Sid-Ahmed Ghozali, Mokdad Sifi, Ahmed Taleb-Ibrahimi ainsi que par les universitaires Abdelaziz Choutri, Abdelhafid Mokrane, Mohamed Zidane, Kheier Azzouz et Mostapha Mokrane.

Rappelant que le peuple palestinien continue de subir avec la bénédiction de l'administration américaine des massacres quotidiens, les auteurs constatent que l'Irak est de nouveau agressé par une « armée d'occupation mettant en œuvre la plus formidable machine de guerre de l'histoire de l'humanité ». Pour les signataires, cette guerre « d'occupation féroce » contre un peuple accablé par deux décennies de guerre et d'embargo n'a aucune justification ni au plan du « droit et de la justice, ni au plan de la morale ou de la spiritualité ».

Ils rendent hommage à la position « courageuse » du pape et de la plupart des églises chrétiennes qui ont dénoncé une « expédition » guerrière manifestement lancée sous le signe d'une nouvelle « croisade » et du « choc des civilisations ».

L'administration américaine s'est mise « hors de la loi internationale » en violant les normes

internationales et en discréditant l'ONU uniquement pour assouvir un « besoin de vengeance » en réaction aux attentats du 11 septembre. Mais c'est une expédition punitive qui est conduite dans un but d'accaparement des richesses du sous-sol irakien et d'asseoir un contrôle direct des richesses pétrolières du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique du Nord.

Après les pays voisins de l'Irak, le tour de l'Algérie viendra, écrivent les signataires dont certains ont exercé des fonctions importantes dans l'Etat algérien. Les Algériens, écrivent-ils, sont directement concernés par cette guerre d'occupation en tant que membre de la communauté musulmane, en tant que musulmans et arabes et en tant que pays détenteur de « réserves pétrolières » importantes et avérées. Les auteurs du texte appellent les Algériens à manifester contre cette « agression criminelle » et à demander le rappel de nos ambassadeurs des pays qui participent à l'agression. Ils appellent le peuple algérien à exprimer son indignation contre le « silence complaisant » du pouvoir politique qui, au lieu de prendre ses responsabilités, « se tait en réprimant toute tentative de manifestations en faveur des peuples palestinien et irakien ».

Les signataires considèrent que la méconnaissance profonde des réalités pousse l'administration US à croire qu'il est aussi « facile de soumettre les peuples que de soumettre les gouvernants ». Ils assurent le peuple américain que les peuples ne sont pas ses ennemis en déclarant que cette agression « salit l'honneur des USA » et discrédite totalement l'aptitude de l'administration Bush à parler de « liberté, de justice et de droits de l'homme ».

Ali-Yahia semble confiant sur la prochaine libération des deux chefs du FIS

M. Saâdoune

Le Quotidien d'Oran du 14 juin 2003

Le 2 juillet prochain, Abassi Madani et Ali Benhadj seront libérés. Leur avocat et président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Maître Abdenmour Ali-Yahia, en est convaincu.

Aucune autre affaire ne sera sortie aux deux hommes pour les maintenir en détention, après qu'ils auront accompli à cette date la totalité de leur peine.

Maître Abdenmour Ali-Yahia a signé récemment avec d'autres personnalités nationales un appel au respect de la loi et donc à l'élargissement des deux hommes. Ils avaient demandé aux pouvoirs publics de ne pas recourir à « l'arbitraire » pour les empêcher de jouir de leur liberté.

Ces appréhensions semblent avoir été partagées par les membres du FIS (version Mourad Dhina qui est légitimée au détriment de celle de Rabah Kebir) qui ont mis sur leur site électronique un volumineux livre sur les circonstances de l'arrestation des leaders du mouvement avec des PV d'audition chez le juge d'instruction et des articles d'avocats arguant de l'illégalité de tout maintien en détention des deux hommes. Le livre est précédé d'un long entretien avec Abassi Madani qui a été réalisé, selon la présentation qui en est faite, au mois de mai dernier. Le président de l'ex-FIS n'a donc pas attendu sa libération pour s'exprimer et dénoncer un procès inique et un pouvoir qu'il accuse de tout faire pour empêcher le peuple algérien d'exercer son libre choix.

L'entretien ne donne aucune indication sur les intentions futures de Abassi Madani mais il est constitué d'une sorte de réflexion sur le statut de « détenu politique ». Il affirme que les

conditions de détention sont devenues pénibles après leur jugement et qu'on leur a imposé des vêtements carcéraux avec usage de « bastonnade » et qu'on leur a rasé la barbe de force. Les conditions de détention se sont améliorées avec la période Zeroual. Abassi Madani fait une comparaison entre ses différentes détentions et constate que « la conduite de l'administration carcérale de l'ère coloniale était moins rude du fait que cette phase coïncidait alors avec la période de ma jeunesse, alors que celle de l'Algérie indépendante vient à l'automne de ma vie, en sus des séquelles aussi bien physiques que morales héritées de l'ère coloniale ».

Il raconte que le seul véritable dialogue avec le pouvoir s'est déroulé du temps de Zeroual mais, ajoute-t-il, « il était clair que ce dernier ne tenait pas en mains les véritables rênes du pouvoir de décision. Nous sommes arrivés à cette conclusion après avoir découvert que le décideur effectif n'était ni désireux ni sérieux quant à trouver une solution à la crise avant que celle-ci ne dégénère ». Les choses, indique-t-il, sont restées bloquées jusqu'à l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika avec sa promesse d'une solution politique, « engagement sur la base duquel nous l'avions soutenu ». Mais, ajoute-t-il, « une fois que cette revendication s'est trouvée légitimée par le biais du referendum, cette promesse s'est transformée en une solution sécuritaire, qui n'a contribué qu'à éterniser la crise. Le 'sécuritaire' a pris alors la place de la solution politique, la seule pourtant capable de mettre fin à cette crise et de façon globale ». Abassi Madani reste clément à l'égard de Madani Mezrag et de l' AIS qui, dit-il, « il faut convenir que ces derniers ne sauraient être tenus pour responsables du non-respect du pouvoir de ses propres engagements ni de la responsabilité concernant la solution politique à la crise... ». Qualifiant ceux qui demandent la prolongation de sa détention et de celle de Benhadj de « dégénérés » de l'esprit, Madani s'est dit assumer sa « responsabilité pour la défense de notre peuple par les voies légitimes ».

Ali-Yahia et Taleb demandent la levée de l'état d'urgence

Ahmed Zakaria

L'Expression du 17 juin 2003

Ils envisagent de présenter leur candidat lors de la présidentielle de 2004.

Le retour du discours éradicateur, la libération de Ali Benhadj et Abassi Madani, la présidentielle, la réconciliation nationale et la loi sur la concorde civile, ce sont autant de dossiers soulevés, hier, au siège de la Ligue algérienne des droits de l'Homme, avec comme seul dénominateur commun, l'état d'urgence et l'«inconstitutionnalité préméditée». Le groupe des réconciliateurs qui a, en fait, répondu à l'appel du président de la Ligue algérienne des droits de l'Homme, Abdenmour Ali-Yahia, pour un débat autour de la question, envisage de passer, désormais, à l'attaque de la présidentielle de 2004. Abdenmour Ali-Yahia a, lui-même, attesté que la campagne pour le rendez-vous électoral a bel et bien commencé. Et comme il fallait s'y attendre, Taleb Ibrahim, le FFS, Abdesslam Ali Rachdi, Djoudi Mammeri, Ahmed Djeddaï, Rachid Malaoui, Hakim Addad de RAJ, appuyés par des représentants du mouvement associatif et syndical, ont réitéré, hier, depuis le siège de la Laadh, leur appel à la levée de l'état d'urgence « source de toutes les fraudes et manipulations politico-judiciaires ». Aux termes de la rencontre, les participants ont annoncé la naissance du comité national de suivi pour la levée de l'état d'urgence - qui, au terme de son travail, présentera le projet à l'APN, à travers les partis qui y sont représentés. « Ce sera une mise à l'épreuve du parti de la majorité, le FLN, qui se déclare inquiet du sort de la démarche politique de réconciliation et de l'avenir des formations politiques face à l'emprise des intrigants », ont-ils indiqué. Durant toute la matinée, les participants ont adressé, à tour de rôle, de virulents réquisitoires à l'encontre des tenants du pouvoir « qui utilisent la démarche répressive afin d'agir dans la marge du droit ».

Les interventions successives ont, en fait, convergé vers le fait que « la démarche a permis au pouvoir d'agir durant une décennie en marge de la loi (...) ils ne respectent même pas leur propre loi, tout en généralisant la logique de l'exception », a indiqué le premier secrétaire du Front des forces socialistes, M.Djoudi Mammeri.

Les déclarations de ce dernier accompagné de l'ex-premier SG, Ahmed Djeddaï, ainsi que du secrétaire national chargé des droits de l'Homme, ne sont, en fait, venues que pour renforcer les propos de Djeddaï et de Ali Rachedi qui ont indiqué que « la levée de l'état d'urgence ne serait qu'un simple geste symbolique, pas plus ». « Le mal est déjà fait », ont-ils soutenu. « L'on s'attend à une levée, mais il reste quelques détails plus profonds à régler », a enchaîné Abdesslam Ali Rachedi.

Dans ce contexte, les intervenants du FFS, qui sont venus en force, expliquent qu'« il ne faut pas s'interroger sur ce que pourra gagner l'Algérien de cette levée, mais plutôt de ce qu'il a perdu ». Une réflexion qui a, d'ailleurs, ouvert la voie à une cascade de critiques. Pour sa part, Ali Rachedi est revenu à la charge en expliquant : « Le pouvoir, qui a réussi à prolonger la démarche, a, entre-temps, injecté l'esprit répressif de l'état d'urgence dans les lois civiles du Code pénal ainsi que la mainmise sur les partis politiques. »

Dans une déclaration, Ahmed Taleb Ibrahim a exhorté les présents à aider la Laadh dans son combat. Abdenmour Ali-Yahia, pour sa part, a indiqué que « la présidentielle se déroulera en deux temps, entre ceux qui sont pour le maintien du système, ceux qui sont pour son changement de l'intérieur et ceux qui sont pour le départ radical avec le risque que l'armée intervienne au second tour ».

A signaler, enfin, l'absence de nombreux partis et personnages invités, notamment les formations politiques siégeant au gouvernement.

عن ذلك الانقلاب ليست دستورية ولا قانونية ولا شرعية ولا ديمقراطية. إننا نعيش في ظل نظام سياسي خال من أي أفق ديمقراطي، ولا يسمح لا بالحق في الخلاف ولا بالرأي المخالف.

وبعد أن عرفت الجزائر حالة الحصار مرتين، في أكتوبر 1988 وفي يونيو 1991، تعيش اليوم تحت حالة الطوارئ وذلك منذ 9 فبراير 1992. ولم تُجَنَّب حالة الطوارئ البلاد صراعات اجتماعية وسياسية عنيفة وبالأخص الانتهاكات الخطيرة والمتكررة لحقوق الإنسان، بما فيها انتهاك الحق في الحياة وسلامة وكرامة النفس البشرية.

2. فتح المعتقلات

ما من يوم يمر منذ إعلان حالة الطوارئ في 9 فبراير 1992 إلا وهو محمل بمصاد مشؤوم من الاعتداءات الخطيرة على كرامة النفس البشرية. لقد أدت حالة الطوارئ إلى حجز 17 ألف جزائري حسب الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، و34 ألف حسب الجبهة الإسلامية للإنقاذ، في معتقلات بالصحراء حيث تبلغ الحرارة في الظل 50 درجة مئوية. إن هؤلاء المعتقلين لم يفتروا جناحاً أو جريمة، وإنما أوقفوا بسبب آرائهم واعتقاداتهم السياسية. فأمر اعتقالهم كان بمجرد قرارات إدارية هي في الواقع رسائل محتومة تأمر بسجنهم بدون محاكمة¹.

إنّ الحجز الإداري يمثّل تحدياً لحقوق الإنسان، ويشكّل خطراً على الحريات والديمقراطية. وقد صرح الرئيس الراحل محمد بوضياف بما يلي: «أقولها بصوت عالٍ وبكل صراحة إنه لن يمارس التعذيب». فقد بعث الموقوفون بمعتقل سيدي عتبة العسكري - الذي يبعد عن مدينة ورقلة بـ15 كلم - برسالة في سبع صفحات إلى جريدة المجاهد اليومية، ردّاً على تصريحات الرئيس، فلم تُنشر أبداً. وورد في الصفحة الثانية من هذه الرسالة بخصوص الوحشية والمعاملة اللاإنسانية والمهينة وممارسة التعذيب:

لقد تعرّضنا أثناء تواجدها بمقرّات الدرك الوطني ومحافظات الشرطة ومكاتب الأمن العسكري [المخابرات] إلى الضرب باللكم وبالأقدام وبعض المكناس؛ على الوجه والرأس والبطن والأعضاء التناسلية، وكنا نحرق بالشموع في مرافقنا وأعضائنا التناسلية. وكانت لجنا تُتف، كما كنا نعدّب بالكهرباء حتى اتفخت سُروجنا، بعد أن أرغمنا على الجلوس على الزجاجات التي كانت مصوبة إلى أديبارنا.

¹ في سنة 1636، كان ملك فرنسا يستخدم هذه الرسائل، المختومة بالخاتم الملكي، للأمر بسجن الناس أو نفيهم من دون محاكمة.

عن حقوق الإنسان في الجزائر

مساهمة في "تحقيق عن التعذيب في الجزائر"،
منتدى باحثي شمال إفريقيا، مشروع الشهادة والتوثيق
التاريخي، الهفار، جنيف 2003.

1. الظروف

يُصِفُ الوضع العام الذي يسود الجزائر بأزمة متعددة الجوانب، نتيجة لانعدام الثقة بين الحاكم والمحكوم. ولا يمكن حكم الجزائر في ظل شلل سياسي، وركود اقتصادي، وتوتر اجتماعي. فعندما يكون النظام السياسي القائم نظاماً أحادياً مركزياً متحكماً في كل شيء لا يراقبه أحد، يعلو على القانون، واضعاً الحياة السياسية تحت الوصاية، وفارصاً على الشعب قيوداً جبرية، ومن ثم لا يوجد قانون يحد من جوره، حينئذ لا توجد دولة القانون ولا معارضة ولا حريات.

سبع سنوات من العنف والرعب والمجازر الجماعية والتعذيب والإعدام خارج نطاق القانون، والإخفاءات القسرية والنزوح الريفي إلى المدن بسبب انعدام الأمن، في جو سياسي يتميز بالارتياب وعدم التسامح والبغضاء والشقاق، أدت إلى تفاقم الأزمة وتشجيع الانتهاكات المنظمة والخطيرة لحقوق الإنسان.

إنّ سياسة الحلّ الأمني التي كرّس لها النظام كل جهوده، وخصّص لها أموالاً ضخمة طيلة سبع سنوات، باءت بالفشل، وما ساعدت إلا في انتشار دائرة العنف إلى جميع أنحاء البلاد. وليس هناك أي مؤشر جدّي يدل على أنّ تلك السياسة سوف تتحسن لصالح النظام القائم في المستقبل القريب أو البعيد.

فالشعب يعيش حالة فقر وهميش. أتعبته ظروف المعيشة المُنهكة المتمثلة في انخفاض المستوى المعيشي والتدهور الاقتصادي، والتسريح الجماعي للعمال الذي زاد من حدة البطالة - التي تقدّر بنسبة 30% من مجموع السكان القادرين على العمل - والوضع الصحيّ المزري وانخفاض قيمة الدينار الجزائري. لقد حلّ بالشعب فقر مدقع.

ولا يزال الشعب بعد سبع وثلاثين سنة من استقلال الجزائر ينتظر بزوغ فجر عهد حقوق الإنسان. وكان انقلاب 11 يناير 1992 أصل العنف السياسي الذي أغرق الجزائر في الدماء وأوقعتها في حدادٍ منذ أكثر من عشرة سنوات. وإثر ذلك الانقلاب قرّرت قيادة الجيش - المعروفة باسم «أصحاب القرار» - لوحدها توقيف المسار الانتخابي وحل المجلس الشعبي الوطني وإقالة رئيس الجمهورية. فالسلطات المنبثقة

3. التعذيب

ويشكل إخفاء الحقيقة وإنكار ممارسة التعذيب القاعدة الذهبية للحكومات المتعاقبة، لكن حصيلة التعذيب توجد داخل السجون. إنَّ المرحوم حسين عبد الرحيم - الذي كان يشغل منصب أمين ديوان السيد عباسي مدني زعيم الجبهة الإسلامية للإنقاذ - قد أُنهم بمسؤولية تفجير مطار الجزائر العاصمة في 26 أغسطس 1992. ولقد أدلى بتصريح في قفص الشهود أمام القضاء قال فيه:

لقد ترشّحت للانتخابات التشريعية يوم 26 ديسمبر 1991 وفزت فيها، وقد صوّت لصالحى مائة ألف شخص على مستوى دائرة بوزريعة. واعتُقلت في 6 سبتمبر 1992 وقضيت 34 يوماً في أحد مراكز الاعتقال ونُقلت مرتين إلى مستشفى عين النعجة العسكري لعلاج كسر جمجمتي. وأوشكت أن أفقد سلامة عقلي من شدّة التعذيب، وظننت وقتها أنّ أجلي قد اقترب. وحينها لو سألوني عن زلزال الشلف والناظر لقلت أنّي أنا المسؤول عنهما. ولو قالوا لي تحت التعذيب أنّي أنا الذي قتلت أبي وأمّي والرئيس الراحل بوضياف لأجبتهم بنعم.²

وفي تصريح آخر أدلى به السيد رواجي محمد، وهو ابن شهيد ومدير مؤسسة للتعليم المتوسط، قال أمام القضاء: «إنّ كل الاعترافات الموجودة في محضر الشرطة انترعت منّي تحت التعذيب الذي تعرّضت له طيلة 32 يوماً». وأضاف رواجي قائلاً، وهو يبيد أظافره ورأسه للحضور وللمحكمة: «إنّ هتلر نفسه لم يفعل شيئاً مثل هذا». وتردّد طويلاً قبل أن يوح أنّ جلاّديه قد أخصوه.

التعذيب فضيحة لا عذر ولا مير لها. التعذيب لا يشرف المجتمع الوطني الذي يبقى مستسلماً أمام هذه الفظيعة. التعذيب يجزي كل المجتمع الوطني رغم أنه مغرّو سوي إلى أولئك الذين يمارسون هذا العمل الوحشي أو يسمعون به أو يخفون.

يثير التعذيب تساؤلات كبيرة حول رجال الشرطة والجيش، والقضاة، والعلماء، والسياسيون، كل هؤلاء متورطون في التعذيب، إمّا لاقترافهم هذه الهمجية، وإمّا لحكمهم على سجناء بناءً على "اعترافات" انترعت تحت التعذيب، وإمّا بصفقتهم أطباء يحضرون حصص التعذيب لقياس طاقة المقاومة الجسدية للضحايا، وإمّا باستخدامهم إياه كممارسة إدارية للبقاء في السلطة.

يجب على كل واحد من هؤلاء أن يقرر شخصياً وأن يوفّق بين اعتقاداته وموقفه وسلوكه وفعله طبقاً للآداب المهنية

لا يزال التعذيب يميّز تاريخ بلادنا، وغالباً ما يشكل جزءاً من الصّراع السياسي. لقد كان الاستعمار الفرنسي سبباً في استعمال التعذيب كأداة للصّراع إبان فترة الاحتلال وحرب التحرير، ثمّ اقتفى النظام الجزائري أثره في ذلك لكسر المعارضة الداخليّة وقمع الشعب.

كتب العقيد ترينكي (Trinquier) عن المجاهد الذي يلقبّه بالإرهابي:

يجب عليه أن يعلم أنه عندما يلقى عليه القبض فإنه لا يُعامل كمجرم أو أسير حرب فيُض عليه في ساحة المعركة. فإن أفضى بالمعلومات المطلوبة بسهولة أثناء استجوابه، فالاستجواب سينتهي بسرعة وإلا فإنّ المختصين سينزعون الأسرار التي يحملها بكل الوسائل. إنّ مثله في ذلك كمثّل الجندي سوف يواجه العذاب وربما حتى الموت.

وقد أدت عودة الدّولة الجزائرية للظهور في 1962 - بعد عدد كبير من القتلى والدماء التي سالت، والأحزان والتضحيات والخراب الذي أصاب كل المجتمع - بجميع الجزائريين إلى الاعتقاد بأنهم لن يتعرضوا للتعذيب والاضطهاد أبداً. لكنّ الواقع السياسي أظهر منذ يونيو 1991 أنّ النظام الجزائري تولى ممارسة التعذيب، وأنّه لم يرق بأيّ إجراء لوضع حدّ له. ويعلم كل جزائري أنّ آلاف الضحايا قد تعرّضوا للتعذيب الذي تمارسه مصالح الأمن الخاضعة للسلطات العسكرية أو المدنية. وتلك الممارسات ليست أفعالاً منعزلة بل سياسة إدارية سارية، مستخدمة بطريقة محكمة ومنظمة. والهدف الرئيسي من ممارسة التعذيب ظل على ما كان عليه في عهد الاستعمار: إنّه استعباد الإنسان لأخيه الإنسان. إنّ ما تغيّر هو حجم الوسائل المستخدمة وتكليفها الباهظة - التي لم يتردّد النظام في اقتنائها رغم الأزمة - وزيادة فعاليتها التقنية.

وقد أصبحت ممارسة التعذيب جزءاً لا يتجزأ من الاستجابات وبدلاً عنها أو مكملًا لها. إنّه يُستخدّم للحصول على الاعترافات التي تسهّل الإدانة في المحاكم. ويُستخدّم التعذيب أيضاً بغرض العقاب أو كوسيلة ضغط وتهديد من أجل ضمّ مخبرين جدد.

ويظل الرجال والنساء الذين تعرّضوا للتعذيب - وليس ذلك بتجاوز أو فعل انفرادي أو خطأ، بل من جراء ممارسة معيّنة تُستخدّم كنظام حكم - متأثرين في أجسادهم وقلوبهم وذاكرتهم على مدى الحياة.

² نشر هذا التصريح في جريدة الوطن (El Watan) بتاريخ 10 مايو 1993 وليبرتي (Liberté) بتاريخ 16 مايو 1993.

شخص ما، يشاهد جميع سكان البيوت المجاورة الحدث ويتابعونه من وراء النوافذ. ولقد حصلنا على شهادات من عائلات محايدة تؤكد ذلك: «لقد شاهدنا عربات كبيرة وأشخاصاً يرتدون بدلات عسكرية مثل زي المظليين يتوجهون إلى البيوت.»

أما الصنف الثاني من حالات الإخفاء فتخص الذين اختطفوا من مكان عملهم. في تلك الحالات كان المدير أو المسؤول قد طلب من أفراد مصالح الأمن بطاقة هويتهم، لكي يتأكد أنهم حقا أعضاء من المصالح الأمنية، فهو يعلم إذن من هم هؤلاء الخاطفون.

وفي الصنف الثالث، بناء عن أكثر من 4000 حالة موثقة لدينا، هناك من استدعي دوريا إلى محافظة الشرطة أو مركز الدرك أو المخابرات العسكرية، وقيل للمختفين من هذا الصنف: «في يوم كذا، أنتم مستعدون للاستجواب.»

أمام هذه الظاهرة شرعت أسر المختفين في حركة جديدة بالتنويه تهدف إلى:

- إثبات ظروف إختطاف أقرارهم من منازلهم أو في مواضع شغلهم أو بعد استدعاء عادي من قبل أجهزة الأمن؛
- إشعار وتحسيس الرأي العام الوطني والدولي بقضية المختفين، من أجل كسر السرية التي يريد النظام أن يفرضها عليهم وحتى لا تكتم الحقيقة من طرف الجلادين ودعاة المصلحة العليا للدولة؛
- الضغط على النظام حتى يجيب على سؤال عائلات المفقودين الذين ضلوا بطرحونه منذ سنين: «ماذا فعلتم بالمختفين الذين يُعدّون اليوم بالآلاف؟»

وألقت آلاف عائلات المفقودين، التي رفضت خيار الاستسلام والخضوع والتنازل، صيحة إنذار ارتسامية ونداء ملجأ إلى الرأي العام الوطني والدولي تطالبهم فيه بممارسة ضغوط على السلطات الجزائرية حتى تعطي هذه الأخيرة جواباً واضحاً عن السؤال الذي يطرحه أهالي المفقودين لها منذ سنوات: «ماذا فعلتم بالمفقودين؟ أخذتموهم أحياء، أرجعوهم لنا أحياء!» ولوضع حدّ لمغالطات السلطة التي تدّعي أنّ كثيراً من المفقودين قد التحقوا بالجنود أو بالخارج، قدّمت عائلات المفقودين براهين موثقة تدلّ على أنهم اختطفوا إمّا من منازلهم أو مواقع عملهم، أو بعد عودتهم، من طرف مصالح الأمن أو الدرك أو الشرطة. وسوف يحكم العالم على السلطات الجزائرية بناء على مدى قدرتها على حل مشكل المفقودين.

والواجبات التي بدونها لا يمكن لهيئات اجتماعية محترمة أن تتواجد.

يجب على ضحايا وشهود التعذيب أن يتغلبوا على الخوف في الإدلاء بشهادتهم، لأنّ الإسكات بعد الممارسة الدنيّة هو السلاح والجبروت الذي يتم من خلاله ترسيخ التعذيب. ولردّ هذه الممارسة ودفعها، يجب على الأصوات أن تُرفع من كل جهة لإدانتها، يجب على الشهود أن يتكلموا ويتحركوا ويُجسّسوا الرأي العام، قصد منع هذه الأعمال الشنيعة أن تكرر في ظروف أخرى مُستقبلا.

يجب علينا أن ندافع بكل صلابة وشجاعة ووعي على السلامة الجسدية والروحية للنفس البشرية، وأن نقول لا للتعذيب: «لن يعاد هذا أبدا!»

4. الإعدام بدون محاكمة

إثر الكمائن المميّنة والغارات التي تنفّذها الجماعات الإسلامية المسلّحة على عناصر الجيش والشرطة والمدنيين ثم تختفي بسرعة نظراً لخفة حركتها، يطوّق الجيش كل المنطقة التي كانت مسرحاً للعمليات المسلّحة ثم يقضي حسب هواه منتقماً من السّكان والأهالي على نحو غير متكافئ.

ومن المستحيل تحديد عدد القتلى المرعب الذي كان حصيلة لهذه الحرب - التي حصدت كمّاً هائلاً من الجزائريين وهم في زهرة العمر - وذلك بسبب الرقابة والتعتيم الإعلامي، خاصة في القضايا الأمنية. لكن يبدو أنّ عدد الضحايا قد زاد عن 120 ألفاً منذ يونيو 1991. وقد اعتُقل آلاف الجزائريين المقيمين داخل البلاد، أو في الأحياء الشعبية بالمناطق الحضرية، من بيوتهم ثمّ أُعدموا بدون محاكمة.

5. الإخفاءات القسرية

إن مسألة الاخفاءات القسرية محزنة جداً، وتبقى شوكة في حلق المسؤولين الجزائريين. وقد أحصت رابطننا أكثر من أربعة آلاف حالة اختفاء موثقة.

هناك ثلاثة أنواع من الاخفاءات القسرية في الجزائر. فهناك من يختفون من بيوتهم: يُقبض عليهم في منتصف الليل أو على الساعة الواحدة صباحاً بمسكنهم، ثمّ تقول عنهم مصالح الأمن: «إن الجماعات الإسلامية المسلّحة هي التي جاءت فأخذتهم وبالتالي هم ليسوا بجوزتنا، أو ربّما التحقوا بالمعارضة المسلّحة أو هاجروا للخارج.» لكن الذين اعتقلوهم قدموا على متن عربات من نوع ج.م.سي (GMC) وهي كبيرة الحجم حيث يعرفها جميع النّاس (أنها ملك للجيش). وعندما تقدم فرقة من الجيش أو الشرطة لاعتقال

6. المجازر

يطرحون أسئلة ملحة حول وقوع المجازر ورفض القوات المسلحة التدخل، بالرغم من استنجد المواطنين بهم وإلحاحهم على ذلك، خصوصاً أولئك الذين استطاعوا الهروب من فكّي كماشة المعتدين. ولا زالوا يطرحون الأسئلة عن سبب حصر مواقع المجازر ومنع دخول الناس إليها لتقديم المساعدة أو تفقد أقرانهم.

إنّ موقف السلطات الجزائرية من مجازر بني مسوس، وبن طلحة، وأماكن أخرى، يعتبر «تخلياً عن نخدة المواطنين في حالة خطر» في نظر القانون، ولكن البعثة لم تذكر ولو كلمة واحدة في هذا الأمر. فما قام أعضاء الوفد الأممي إلا بتبني الرواية التي عرضتها السلطات الجزائرية الرسمية، أي أنّ النزاع قد يتوسّع إلى بلدان أخرى، وبالتالي اقتفت البعثة أثر الوفد الثلاثي الأوروبي.⁴

ويُعتبر سكوت البعثة الأممية عن مجزرة سجن سركاجي فشلاً ذريعاً آخر. هذا السجن الذي يقع في قلب العاصمة وفي منطقة أمنية شديدة الحساسية، كان مسرحاً لمجزرة وقعت من 21 إلى 23 فبراير 1995، ذهب ضحيتها ما يزيد عن مائة معتقل سياسي. وقد قدّم النظام روايتين رسميتين متناقضتين للحادثة: تذكر الأولى أنّ الأمر كان «محاولة فرار» باءت بالفشل، أمّا الثانية فتشير إلى «عصيانٍ وتمردٍ». وقد نشرت الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان تقريراً من 198 صفحة تبين فيه أنّ المجزرة كانت عملية مخطّط لها مقصودة ومنفذة تهدف إلى التصفية الجسدية الانتقائية للمعتقلين السياسيين. ويكشف التقرير أنّ السلطات لم تكتف بالقضاء على أشخاص هم تحت حماية الدولة فحسب، بل أرغمت أيضاً معتقلين آخرين على الإدلاء بشهادات مزوّرة لعرضها على شاشة التلفزة، ثمّ محت كل الشواهد المادية التي بإمكانها أن تلقي الضوء على الظروف التي وقعت فيها المذبحة.

وأمام هذا الوضع الشنيع، الذي يُذكر بجرائم الحرب غير القابلة للتقادم في القانون الدولي، وجهت أسر الضحايا وحاموهم ومناضلون في مجال حقوق الإنسان، نداءً عاجلاً للضمير العالمي وللمنظمات الإنسانية ومنظمات حقوق الإنسان للضغط من أجل إنشاء لجنة تحقيق محايدة ومستقلة لإظهار الحقيقة.

ومع ذلك لم تعط البعثة الأممية الأهمية للحديث عن هذه المجزرة. بل أكثر من ذلك فإنّ أعضاء الوفد لم يتحدثوا إلاّ إلى سجين إسلامي واحد فقط عند زيارتهم لسجن سركاجي

بصفتي مدافعاً عن حقوق الإنسان، يجب أن أقول أنّ إرهاب الدولة موجود في الجزائر. لماذا إرهاب الدولة؟ لأنّ الجيش لا ينتقم من الذين رفعوا السلاح فقط، بل كذلك من الذين يظنّ أنّهم ساعدوا المسلّحين بتزويدهم بالطعام والمعلومات والمخابي، سواءً عن طواعية أو إكراهاً. وبجانب إرهابيّ الجماعات الإسلامية المسلحة يوجد أيضاً إرهابيو الجماعات المسلحة الخفية. وقد نشرت جريدة *دومان لالجيري*³ أنه في عهد العميد العربي بلخير، لمّا كان وزيراً للداخلية، أنشئت 300 فرقة من فرق الموت.

كان الجزائريون ينتظرون موقفاً حازماً من المجتمع الدولي إزاء المجازر التي ارتكبت في بلادهم. وقد قام بزيارة الجزائر من 22 يوليو إلى 4 أغسطس 1998 وفدٌ من الأمم المتحدة، عُرف باسم البعثة الأممية، يقودها ماريو سواريس. وأعدت البعثة تقريراً للأمين العام للأمم المتحدة، لكن هذا التقرير - الذي نُشر في 10 سبتمبر 1998 - يبرئ النظام الجزائري بما فعله في الماضي ويمنحه حرّية التصرف في الحاضر ويقدم له صكاً على بياض للمستقبل.

وقد التقيتُ بأعضاء البعثة وتناقشت معهم وسلّمت لهم تقريراً كتابياً حول انتهاكات حقوق الإنسان في الجزائر. وصحّح أنّ البعثة الأممية قد زارت بعض الأماكن التي ارتكبت فيها مجازر، وبالخصوص حي بني مسوس الذي يقع بضواحي الجزائر العاصمة، والذي تعرّض لمجزرة رهيبه وقعت في 5 سبتمبر 1997. وكان يرافق البعثة في زيارتها للمنطقة ضابط عسكري جزائري برتبة عميد. ويبعد مكان مجزرة بني مسوس بـ300 متراً عن مركز الحرس البلدي وثلاث دقائق عن تكتة الأمن العسكري، وعشر دقائق عن مقرّ الدرك الوطني، وخمس دقائق عن مطار المروحيات العسكرية بمنطقة الشراقة.

وردًا على تقرير البعثة الأممية، أكّد الأستاذ حسين زهوان، نائب رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، في تقريره الصادر في شهر أكتوبر من عام 1998 أنّ الضحايا كانوا من المواطنين النازحين من داخل البلاد والسكان في بيوت متواضعة ومؤقتة، وقُبيل وقوع المجزرة زارهم فريقٌ ترتدي الزي العسكري وأخذت منهم دفاترهم العائلية، زاعمة أنّها ستقوم بعملية إحصاء رسمي للسكان. وكلّ هذه الدلائل المُثبّطة تُكذّب إدعاء الرواية الرسمية المقدّمة للبعثة، والمعزّزة بحريطة، بأنّ «طبيعة المنطقة» لا تسمح بالتدخل. لكن لماذا لم يُرر الوفد الأممي المواقع الأخرى للمجازر مثل الرايس وبن طلحة وسيدي حامد، حيث لا يزال فيها بعض الناجين من المجازر. وفي تلك المناطق لا يزال الناس

⁴ يشير الثلاثي إلى وفد لتقصّي الحقائق تابع للبرلمان الأوروبي زار الجزائر في يناير 1998. ولم يُعلن عن هذا تقرير الثلاثي لمجلس الوزراء الأوروبي.

³ Demain l'Algérie

وأصبح حق اللجوء السياسي منتكاً في كل مكان، وخاصة في أوروبا أين صار يُستعمل قانون اللجوء استعمالاً حصرياً، بواسطة إجراءات قمعية وردعية تناقض مع القوانين الأوروبية الداخلية والدولية. ويعتبر إرجاع الجزائريين من طالبي اللجوء السياسي إلى الجزائر - بعد ما فرّوا من بلادهم خوفاً من الظلم والقمع - تواطؤاً ومشاركةً في المسؤولية عن المصير الذي ينتظرهم عند وصولهم، ألا وهو التعذيب وأحياناً الموت.

8. إرادة الدولة وإرادة الشعب

من مزايا الأحداث السياسية الحالية أنها تكشف الطبيعة الحقيقية للنظام الجزائري. ففي داخل النظام وفي جلسات مغلقة تتصارع الأجنحة المتناحرة فيما بينها. فماذا يستطيع أن يفعله رئيس جمهورية أو رئيس حكومة أو برلمان ناشئ عن انتخابات مزوّرة، إذا علمنا أن السلطة الفعلية هي بيد الجيش. فهذا الأخير يُمسك بزمام الحكم وسيطر على البلاد، ومصرّ على البقاء في هذا الموقع ولا ينوي التخلي عن احتكاره للسلطة منفرداً.

أما الشعب، فسواء صوّت أو صوّت في مكانه، ليس بيده اتخاذ القرار، إنه يصادق فقط على اختيارات أصحاب القرار. فنتائج الانتخابات معلومة مسبقاً ونسبة المشاركة محدّدة لتكون مرتفعة حسب ما تقرره القيادة العسكرية.

إذا نُزعت السلطة من الشعب فلا معنى لها. كما لا معنى للسلطة إن لم تمارس تحت إشراف الشعب وإن لم توظّف في خدمة النفس البشرية وكرامتها وحقوقها. ويؤكد كل الذين قاموا بمعركة سياسية أو مسلحة ضد الدكتاتورية أن أعمال العنف التي تستهدف المدنيين هي أعمال إرهابية، مما يدل على أن هناك ثلاثة أنواع من الإرهاب في الجزائر: إرهاب الدولة، وإرهاب الجماعات الإسلامية المسلحة، وإرهاب الجماعات المسلحة الخفية. فإن لم يعد السلم إلى الجزائر فلا معنى للديمقراطية ولا معنى للازمتها الحتمية: الانتخابات الحرة لإعادة السيادة والسلطة للشعب في اختيار ممثليه بحرية في مؤسسات الدولة.

يجب على الدولة أن تعكس إرادة الشعب وليس للشعب أن يخضع لإرادة الدولة.

وقضوا كل الوقت المتبقي مع سجناء أدينوا في جرائم اقتصادية.

وما يبعث على القلق والتأسف في شأن هذه البعثة الأمية، هو أنها لم تبد أي شعور نحو المأساة التي يعانها الجزائريون، ولم تدع في أي لحظة الشعب الجزائري إلى التصالح وتحقيق السلم.

7. الجهاز القضائي

العدالة هي السلطة حسب الدستور، لكنّها في الواقع أداة في يد السلطة حيث أصبح تدخل السلطة في الشؤون القضائية والسعي للتأثير في قرارات العدالة هو القاعدة. لم يعد في الجزائر قضاة مستقلون، بل تحوّلوا إلى مندوبين عن السلطة. ففي المحاكمات السياسية لا يحكم القضاة طبقاً للقانون وما تمليه عليهم ضمائرهم، وإنما وفقاً للأوامر الصادرة عن السلطة الحاكمة، أو عن وزير العدل أو مصالح الأمن. ولم تعد للعدالة سلطة على الشرطة، التي صارت تسبقها فتشلّ حركتها، وإنما تواصل العدالة عمل الشرطة على النهج الذي تحدده هذه الأخيرة لا غير.

وما يُطلب من القضاة معرفته فيما يتعلق بالمتهم هو شخصه وليس ما اقترفه. إنه عصر المحاكمات الملقفة، التي تُدكّرنا بشكل غريب بمحاكمات موسكو في سنوات 1936-1938 ومحاكمات حرب التحرير وأخيراً بمحكمة أمن الدولة المنحلة والمحاكم الخاصة. وحسب نظرية فيشينسكي (Vichinsky)، فإن البيئة المثالية هي اعتراف المتهم بنفسه، وهذا الاعتراف يُنتزع منه تحت التعذيب، وتشكّل التهمة الموجهة له حكماً مسبقاً قبل الحكم الفعلي. ويُعتبر طلب محاكمة عادلة في القضايا السياسية تحت حالة الطوارئ طلباً مستحيلاً.

لقد ارتكبت جرائم قضائية، وصدرت أحكام قاسية على أناس أبرياء، كما حُكم على آخرين بالإعدام ونفذ فيهم الحكم ظلماً وعدواناً. وسيبقى ذلك وصمة عار في جبين العدالة الجزائرية لا يمكن محوها. وتدنى مستوى بعض القضاة فأصبحوا سفاكين لا رجال عدالة.

Enterrement de Mme Ali-Yahia

Adlène Meddi

El Watan du 15 septembre 2003

Une forte averse baigne la sérénité du cimetière Zdek de Ben Aknoun sur les hauteurs d'Alger. Une foule silencieuse suit, dans le recueillement et les chuchotements, l'enterrement de Louiza, 80 ans, l'épouse de Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH).

La conseillère pédagogique, à la retraite, s'est éteinte après une longue maladie. Ces derniers mois, Abdenmour Ali-Yahia avait pour habitude d'écourter son agenda de travail pour être toujours à son chevet. Avec un sourire aimable et timide, il prenait congé en lançant : « Je dois y aller. Elle est si faible. » Dans le calme du cimetière, il est là, trempé jusqu'aux os, ravagé par la tristesse de l'être cher qui n'est plus. On a remarqué la présence

de plusieurs personnalités, dont Abdelaziz Belkhadem, ministre des Affaires étrangères, Mouloud Hamrouche, ancien chef de gouvernement, Ahmed Djeddaï, membre du conseil national du FFS, Tahar Benbaïbèche, ancien secrétaire général du RND, Cherif Belkacem, ancien membre du Conseil de la Révolution sous Houari Boumediène, Mahmoud Zaïm, président FLN de l'APW d'Alger, Mahfoud Keddache, historien, et Ali Benhadj, numéro deux de l'ex-FIS. Quelques journalistes et des représentants d'associations citoyennes. Certains ne se sont pas vus depuis une bonne période d'après les salutations échangées. On commente la présence des uns, l'absence de certains. Avant l'arrivée du corps de la défunte, Belkhadem et Djeddaï plongent dans une profonde discussion. Hamrouche rejoint Belkhadem, tandis que la foule devant l'enceinte du cimetière grossit. Abdenmour Ali-Yahia, 82 ans, est soutenu par les paroles de compassion des proches et des amis. L'homme paraît exténué. Mais son visage renvoie toujours sa force de caractère.

Bouteflika pourrait ne pas être candidat

Mohamed Zaâf

Le Jeune Indépendant du 13 décembre 2003

Le président Bouteflika pourrait de son propre chef renoncer à se porter candidat pour un second mandat, si la caution des « décideurs » venait à lui faire défaut, a estimé Me Abdenmour Ali-Yahia, lors d'une conférence organisée, hier, par le FFS en célébration de la Journée des droits de l'homme.

Les décideurs et particulièrement les généraux savent qu'une réélection du président Bouteflika se traduira, pour eux, par un départ à la retraite si ce n'est pas par une suite « plus grave », disait-il lorsqu'il relevait l'absence de candidatures lourdes partisans ou indépendantes à quatre mois de l'échéance électorale.

Pour lui, l'éclatement de la société et la dispersion des voix favoriseront le recours à un deuxième tour. « Jusqu'au premier tour, les militaires laisseront faire », mais « au 2e tour ils interviendront » pour faire pencher la balance en faveur de leur choix, pense-t-il.

Me Abdenmour, qui s'est dit contre « l'ordre des prisons et la paix des cimetières », a abordé le dossier des disparus. Un « problème très important », car « c'est le seul point où l'on peut accrocher le pouvoir international », sachant que « le pouvoir ne cède que devant deux choses : la pression internationale et celle de la rue ».

« Nous (Algériens, ndlr) sommes intervenus sur les droits de l'homme à l'étranger, en Afrique du Sud, au Chili..., il n'y a pas de raison pour qu'on n'intervienne pas chez nous » sur cette question, a dit l'avocat, remontant jusqu'au « coup d'Etat » de 1992, point de départ des atteintes massives aux droits de l'homme dans le pays.

Un coup d'Etat visant à la seule préservation du pouvoir où le FIS a servi d'exutoire, déclarait-il en substance. Revenant sur les acteurs de la violence et le mystère du « qui tue qui ? », le président de la LADDH a affirmé qu'en Algérie « tout le monde tue » aussi bien les groupes islamistes armés que les forces régulières.

Me Abdenmour a ainsi fait état d'une troublante déclaration que lui aurait faite M. Claude Angéli, du journal satyrique français le Canard enchaîné, sur l'implication de Charles Pasqua, le ministre de l'Intérieur français de l'époque, dans la prise d'otages des trois agents consulaires français à Alger, plus connue sous le nom de « l'affaire Thévenot ».

M. Pasqua « a des réseaux en Algérie au plus haut niveau de l'Etat », déclarait Me Abdenmour Ali-Yahia lorsqu'il dénonçait la connivence entre les services algériens et français pour, selon lui, contrer les positions mitterrandiennes, hostiles au coup d'Etat.

L'avocat n'a pas manqué d'évoquer les tueries massives de Raïs, Bentalha et Beni Messous et le cas de Serkadji où, affirme-t-il, 48 détenus avaient été tués à la grenade et à la mitrailleuse, alors qu'ils se trouvaient enfermés dans une salle de cette prison, durant l'incident, qui avait fait 98 morts au total.

Me Abdenmour a défendu la femme. Tout en se disant conscient du fait qu'il est difficile de toucher à la chose sacrée. Il a appelé à aller vers les problèmes de fond concernant la femme en Algérie. Il a, en revanche, critiqué de manière ironique les déclarations à l'étranger de Mme Khalida Messaoudi, et qui, selon lui, se trouvent en porte-à-faux avec la réalité et les valeurs nationales.

Plusieurs associations et syndicats ont pris la parole à cette conférence où est intervenu M. Salah Eddine Sidhoum pour révéler que « 35 000 Algériens ont été torturés » depuis la déposition du président Bendjedid. Il a dénoncé le règne de l'impunité concernant les auteurs de crimes, relevant la contradiction avec les cas de l'assassinat de Salah Djebaili ou de Tahar Djaout, où respectivement cinq et quatre dossiers avaient impliqué autant de groupes différents dans les assassinats.

Mais, en fait, « Qui a tué Djaout ? Qui a tué Djebaili ? » s'est interrogé Sidhoum qui s'est dit pour une véritable réconciliation nationale, passant nécessairement par la vérité et la justice. Une réconciliation qui n'exclut aucun Algérien et qui permet d'aplanir les divergences non pas d'une décennie seulement mais de quarante ans», depuis l'indépendance.

Les menaces sur la liberté de la presse vont s'aggraver

Nadia Mellal,
Liberté du 4 mai 2004

« Il y a beaucoup d'indices qui nous font dire que les menaces sur les libertés et plus particulièrement la liberté de la presse vont s'aggraver dans l'avenir ». Ce constat est de Me Abdenmour Ali-Yahia, le président de la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme (LADDH).

Animant, hier, une rencontre sur la problématique de la liberté d'expression à l'occasion de la Journée internationale de la presse, au siège de la LADDH à Alger, en compagnie de Me Mustapha Bouchachi, Me Ali-Yahia s'est montré particulièrement inquiet sur le devenir de la liberté de la presse en citant de nombreux indices sur les intentions du pouvoir : « le président de la république a récemment déclaré qu'en ce qui concerne les médias lourds, il n'y a aucune ouverture possible », a-t-il rappelé, tout en soulignant sur un ton ironique : « Rappelez-vous qu'il a dit : moi, je paye et vous vous dansez ». Pour le premier responsable de la Laddh, l'appropriation des médias publics par le gouvernement est une hérésie : « les médias lourds, c'est un service public au service du public ». Et d'ajouter : « Tous les algériens payent pour voir l'ENTV, c'est elle qui forme et qui déforme ». Réfutant dans la foulée l'argument, selon lequel l'ENTV est une télévision ouverte, Me Ali-Yahia martèlera que « la LADDH n'est pas passée à la télévision depuis 1992 ».

La presse publique « qui est celle du gouvernement ne devrait pas exister », dira également le conférencier pour qui cette dernière doit donner la parole à la « détresse des citoyens » en même temps que répercuter les activités du pouvoir. Le maintien du ministère de la communication à l'occasion de la désignation du nouveau gouvernement est un autre indice de menace sur la liberté de la presse. Selon Ali-Yahia : « Il était attendu de Bouteflika qu'il supprime le ministère de la communication, car dira-t-il, la tendance mondiale penche pour les conseils

supérieurs ». Sur le chapitre du délit de presse, Me Ali-Yahia expliquera que « les journalistes sont toujours menacés d'emprisonnement et sont toujours poursuivis devant les tribunaux ».

La situation des correspondants de presse est également, mise à l'index. Ces derniers, dira l'orateur, « ne sont pas protégés, car ayant affaire à la mafia politico-financière et aux responsables de l'administration locale qui se comportent comme de véritables seigneurs de guerre ».

En intervenant, Me Mustapha Bouchachi a abondé dans le même sens en accablant de critiques les amendements du code pénal de juillet 2001. « Il y a une volonté de nuire dans l'institution de ces amendements », estime-t-il, en ce sens qu'il « y a d'un côté l'entretien d'un flou délibéré autour de la définition du délit de presse et, de l'autre, l'aggravation des peines à l'encontre des journalistes ». Pour Me Bouchachi, il aurait fallu plutôt aux pouvoirs publics de faciliter l'accès à l'information « qui permettrait aux journalistes de faire parler, par exemple, le gouverneur de la Banque d'Algérie sur l'affaire Khalifa ». Devant ces menaces sur les libertés, les deux conférenciers ont recommandé « une union des journalistes et la nécessité de rester debout et de ne pas baisser les bras ».

La LADDH ne veut pas rester en marge de la situation des journalistes puisque Ali-Yahia dit vouloir « s'impliquer et rencontrer même les patrons de presse pour leur parler des problèmes des journalistes », dira-t-il. Sollicité par ailleurs, pour un commentaire sur les résultats de l'élection présidentielle, Abdenmour Ali-Yahia expliquera qu'avec un score de 85% des suffrages exprimés « on est revenu aux pays du tiers monde ». Et pour cause, « c'est uniquement dans les pays du tiers monde que les présidents, lorsqu'ils sont réélus, le sont avec un score supérieur à leur premier mandat ». Et de préciser : « c'est pour cela que dans les pays du tiers monde on arrive à des scores de 99,99% ». Il ne manquera pas de souligner, ironique, que si Bouteflika se présente pour un troisième mandat, il sera reconduit avec « un taux de 103% ».

Le pouvoir a condamné par la vengeance

Propos recueillis par Nadia Mellal
Liberté, 20 juin 2004

Me Abdenmour Ali-Yahia, revient dans cet entretien sur les véritables raisons de l'incarcération de Benchicou et de Hafnaoui.

— *Liberté* : *Au lendemain de l'incarcération du directeur du Matin et de Hafnaoui Ghoul, avez-vous pris attache avec les ONG internationales pour les sensibiliser sur les abus d'autorité du pouvoir algérien et ses velléités de musellement de la presse indépendante ?*

— Me Abdenmour Ali-Yahia : Vous savez qu'à la Laddh, nous avons un principe fondamental : nous refusons la voie de la fatalité, de la résignation et de la démission et nous considérons qu'il faut se battre. Les combats sont gagnés à la fin parce qu'ils n'ont pas failli aux moments les plus difficiles et qu'ils refusent le fait accompli, à savoir l'injustice qui frappe Mohamed Benchicou et Hafnaoui Ghoul. Sur le plan national, nous avons mobilisé les militants des droits de l'Homme pour rejeter ce jugement inique contre les deux journalistes. Nous avons dénoncé la justice qui obéit aux ordres. Quand les juges obéissent aux orientations et aux instructions du pouvoir, les plateaux de la balance, symbolisant la justice, disparaissent pour laisser place au fléau. La LADDH a contacté à plusieurs reprises l'Observatoire international des droits de l'Homme pour dénoncer un pouvoir autoritaire et totalitaire qui a condamné Hafnaoui Ghoul à deux mois de prison ferme mais avec plusieurs procès en cours et Mohamed Benchicou à deux ans de prison ferme. Toutes les ONG internationales de défense des droits de l'Homme ont été informées de ces jugements graves contre la liberté d'expression car l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme retient le droit à l'information et à la liberté d'expression. Ces ONG sont informées que le pouvoir algérien a imposé au peuple algérien un permanent état d'urgence. Avec la LADDH, les ONG internationales ont demandé la levée de l'état d'urgence, car il conditionne la libéralisation du champ politique et médiatique et l'exercice des libertés individuelles et collectives. Si l'état d'urgence était levé, nous aurions organisé des réunions

et des marches dans tout Alger pour la libération de Hafnaoui Ghoul et de Mohamed Benchicou.

— *Quelles sont ces ONG internationales des droits de l'Homme que vous avez contactées ?*

— L'Observatoire international des droits de l'Homme, la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), Amnesty International, Humai Right Watch et Reporter sans frontières (RSF).

— *Quelle lecture ces ONG font-elles des verdicts prononcés contre Benchicou et Ghoul ?*

— Ces ONG sont informées régulièrement de la situation des droits de l'Homme en Algérie. Elles savent pertinemment qu'il n'y a pas eu réellement de jugement mais bien une vengeance du ministre de l'Intérieur contre Mohamed Benchicou et qu'il y a eu une vengeance du wali de Djelfa contre Hafnaoui Ghoul. Ce n'est pas la justice qui a condamné selon la loi, mais c'est le pouvoir qui a condamné par la vengeance.

— *Comment ces ONG internationales comptent-elles réagir suite à l'incarcération de Benchicou et de Ghoul ?*

— Je vous donne l'exemple de l'Observatoire international des droits de l'Homme qui a contacté à plusieurs reprises le président de la République, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice pour leur demander la libération de Benchicou et de Ghoul. Les autres ONG en ont fait de même. Humain Right Watch, pour rappel, avait du temps de l'incarcération du journaliste correspondant dans la wilaya d'El-Bayadh, Hassen Bouras, pris attache avec le gouvernement américain pour dénoncer cet état de fait. Humain Right Watch a adopté la même démarche lorsqu'il y a eu les arrestations des jeunes de T'kout. Il faut savoir que ces ONG ne restent pas immobiles mais font constamment pression sur leurs gouvernements respectifs. Tout comme elles font pression sur l'Algérie et plus particulièrement sur le président de la République.

— *Pensez-vous que les pressions internationales de ces ONG peuvent faire reculer le pouvoir algérien dans ses intentions*

avérées de mettre au pas la liberté d'expression ?

— Trois semaines après l'incarcération de Bouras, ce dernier a pu, grâce aux pressions nationales et internationales, être rejugé à la cour de Saïda et être relaxé par la suite. Même si les gouvernements occidentaux privilégient leurs intérêts économiques, les ONG

internationales, quant à elles, restent mobilisées avec la presse algérienne.

Le pouvoir algérien et plus particulièrement le président Bouteflika sont très sensibles aux pressions et aux critiques internationales. C'est pour cela d'ailleurs qu'il faut multiplier les pressions internationales pour que la même chose se reproduise avec Benchicou et Hafnaoui.

Ne pas affaiblir la bataille des idées

Abdenmour Ali-Yahia

Article paru dans le quotidien

El Watan des 31 juillet et 1^{er} août 2004

El Hadi Chalabi et Khaled Satour ont sévèrement critiqué le sens politique et médiatique donné à « la mobilisation autour de Mohamed Benchicou considérée comme ayant pour objectif le recyclage des criminels ». Certains peuvent déplorer le style de leur intervention, mais une sonnette d'alarme est toujours stridente, c'est sa fonction, sans cela elle serait inutile. Le plaisir de faire mouche ne va pas sans une certaine injustice. Il est normal et sain qu'il y ait un débat franc, ouvert, constructif, ce qui est signe de vitalité et de force.

Mais il faut éviter de porter sur le plan des personnes, un débat qui se situe et doit demeurer sur le plan des principes des droits de l'homme. Il ne faut pas affaiblir ni affadir la bataille des idées. Il ne faut pas revenir sur les fautes commises par les uns et par les autres, par les autres de préférence, quand il s'agit des droits de l'homme. Chacun de nous ferait mieux de se critiquer soi-même, et de chercher en quoi il a été manquant. Ce serait sans doute moins agréable, mais plus efficace. L'autocritique est un trait des hommes libres et cultivés. La synthèse la plus difficile est celle des tempéraments. Le débat est cause d'enrichissement et de progrès, mais quand il s'abaisse au niveau de la polémique, de la surenchère et des excès, de la hargne, de la rogne et de la grogne, il relève plus d'un état pathologique et de l'obsession que de la raison. Il est des hommes comme des oiseaux, ils ne volent pas tous à la même hauteur. Tous les Algériens sont pour les droits de l'homme, particulièrement ceux qui les violent le plus. Hommage du vice à la vertu. Les Algériens, en général, se détestent entre eux, se détestent d'un camp à l'autre, et se méprisent à l'intérieur de chaque camp. Les arguments de Chalabi et de Satour, s'ils les ont convaincus, ne sont pas convaincants. Les militants algériens des droits de l'homme, tels les grands fauves, chassent souvent en solitaires, mais ne se dévorent pas entre eux, et se rapprochent devant le danger. Les principes intangibles des droits de l'homme ne peuvent être ni perturbés ni détournés de leur mission

principale qui est la défense de toute personne humaine privée de sa liberté et de ses droits. Les arguments développés par Chalabi et Satour ne relèvent pas de la logique des droits de l'homme, dont la règle d'or est de ne pas accuser ou persécuter un détenu, mais de le défendre. Toute violation des droits de la personne humaine est une perversion et conduit au dépérissement du droit. Défendre « l'homme, tout homme et tout l'homme », selon l'expression de Jean-Paul Sartre, seulement parce qu'il est homme et qu'à ce titre il a des droits, est un impératif. Quand les droits de l'homme sont bafoués, on ne cherche pas à savoir si la victime est un démocrate, un éradicateur ou un islamique. Il n'y a pas deux vitesses dans le traitement de la répression, et le poids des victimes ne peut varier selon leur origine sociale ou leur engagement politique. Il ne faut pas choisir les victimes de l'arbitraire et de l'injustice à défendre, mais les défendre toutes. Il existe chez les militants de la LADDH une tendance naturelle qui les porte à être avec les faibles contre les puissants, avec les opprimés contre les oppresseurs, du côté des victimes, de toutes les victimes contre les bourreaux, ainsi qu'une dimension de générosité qui les pousse à lutter pour plus de liberté pour chaque homme, plus de solidarité entre les hommes. Même s'il s'agit du destin d'un seul homme, a-t-on le droit de ne pas crier à l'injustice ? La LADDH n'a pas cédé au penchant de l'indignation sélective. Elle a défendu les prisonniers de toutes les couleurs politiques de l'arc-en-ciel, en se basant sur trois principes universels des droits de l'homme : pas de tortures, une instruction à charge et à défendre, un tribunal indépendant. Il n'est pas inutile de rappeler le manifeste de la Ligue française des droits de l'homme lors de sa création en 1898 : « A dater de ce jour, toute personne, dont la liberté sera menacée ou dont le droit sera violé, est assurée de trouver près de nous aide et assistance. » Benchicou est jugé non pas sur ce qu'il a dit et fait durant un récent passé, mais sur son attitude durant la décennie écoulée. Il n'a pas considéré les injustices frappant les islamistes comme une violation grave des droits de l'homme. S'il faut comprendre et suivre le combat qui a lieu au sein du pouvoir, en revanche, il ne faut rien espérer d'aucune des coteries qui s'entre-déchirent.

Le combat pour la liberté et la justice est engagé

Notre action en faveur des prisonniers, particulièrement les trois journalistes, El Ghoul Hafnaoui, Mohamed Benchicou et Ahmed Benaoum, est inspirée par les deux thèmes, de liberté et de justice. Il ne faut pas se prêter au jeu des petites phrases, car en fixant l'attention sur la personne de Benchicou, on oblitère gravement le débat. Ce n'est ni par l'évocation stérile de querelles personnelles, ni par les procès d'intention que nous défendrons la liberté qui est une exigence humaine fondamentale, l'essence même de l'homme. Quand deux fractions de l'opinion sont sur des rails à voie unique, elles risquent de se télescoper si elles vont en sens contraire. Il est toujours émouvant le moment où un homme, Benchicou pour le nommer, dit non au confort intellectuel et matériel pour affronter l'ordre établi par souci de justice et de liberté. Un homme est en prison parce qu'il a voulu être cohérent avec sa conscience qui lui dictait de s'engager dans la voie de la vérité et de la justice, en dénonçant la répression et la corruption.

On ne peut faire un choix et refuser d'en payer le prix. La liberté, proie du Pouvoir, ne fait que se débattre et appeler au secours. Nous n'avons fait que répondre à son appel. La seule alternative qui nous est laissée pour la défendre est de mobiliser l'opinion nationale et internationale. Disons clairement notre volonté de la protéger, et nous serons écoutés, compris, suivis. L'existence d'un idéal de justice et de liberté à défendre, ce sont là les deux conditions de survie de la société. La liberté et la justice sont trop précieuses, trop fragiles, trop menacées, pour ne pas chercher à les protéger et à les défendre. La liberté ne mourra pas en Algérie, car tant de femmes et d'hommes se sont mobilisés pour la sauver. Il est vrai que la voie de la liberté est minée par les pièges du Pouvoir, est encombrée par les obstacles placés par les amis. Il faut s'inscrire en faux et avec détermination contre les critiques hâtives et inexactes de ceux qui condamnent l'action menée à l'intérieur et à l'extérieur du pays en faveur des journalistes qui expient dans les prisons leur croyance en la liberté et en la justice. Le combat est comme le football : si vous ne descendez pas sur le terrain, vous êtes sûr de perdre ; si vous y allez, vous n'êtes pas sûr de gagner, mais vous

avez l'honneur de vous être battu. Il vaut mieux perdre en se battant que perdre sans se battre. Dans l'affaire Benchicou, la LADDH a affiné trois valeurs : respect de la personne humaine, défense de la liberté et des droits humains, indépendance de la justice. Assurer à la personne humaine sa dignité et la protéger de la répression et de toutes les injustices sont le sens de notre combat. Personne ne doit dénaturer la signification de ce combat. Nous ne saurions accepter que soit injustement contestée et dépréciée, dans l'analyse de la présente conjoncture, l'œuvre accomplie au service de la dignité de la personne humaine. Nous n'avons pas vaincu, mais nous avons gagné, car le droit à la liberté de l'expression, qui débouche sur le droit à l'information, et le droit à la liberté de la presse sont à l'ordre du jour et portés sur la scène nationale et internationale. Sont coupables par la pensée, la parole et l'action ceux qui ne sont pas intervenus pour défendre la liberté et la justice. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. L'Algérie a besoin de tout cerveau, capable de penser à autre chose qu'à soi-même.

La justice

Tout dans le procès de Benchicou est étrange et incompréhensible : les circonstances et la date de l'inculpation, les charges retenues, le contenu de l'acte d'accusation. Il était évident que tôt ou tard Benchicou serait l'objet d'un jugement ou plutôt d'une vengeance. En intentant un procès politique bâclé et grossier, le Pouvoir a montré hâte d'éliminer un adversaire qui constitue une menace pour lui. Mais ce qui frappe, ce sont moins les accusations sans fondement portées contre Benchicou que l'attitude du Pouvoir qui ne s'entoure d'aucune précaution juridique pour sauver les apparences. La perversion du système judiciaire a éclaté au grand jour dans ce procès. Toute la politique judiciaire définie par une chancellerie qui déraile repose sur la négation des droits humains. Le Pouvoir est inspiré par les concepts de revanche, de punition et de vengeance. La justice a été bafouée par des juges qui auraient dû concourir à la faire respecter. Les magistrats ont abandonné la cause des libertés et trahi la justice. Le juge n'est pas un fonctionnaire. Il est au service de la justice et non du Pouvoir. On ne saurait oublier les services que les avocats ont rendus et rendent à la cause de la

justice. Ne pas cautionner une caricature de justice, quelles que soient les positions politiques prises par Benchicou, et, surtout, si nous ne les partageons pas, est un droit et un devoir.

Pas de liberté pour les ennemis de la liberté

El Hadi Chalabi et Khaled Sator ont repris à leur compte la formule de Saint Just : « Pas de

liberté pour les ennemis de la liberté », qui a ouvert la voie à tous les excès, toutes les déviations, et a révélé par la suite ses fruits empoisonnés qui expliquent la logique de l'exclusion, qui n'est pas une opinion, mais un crime. Saint Just a choisi la terreur. La démocratie a choisi la liberté. Cette idée « pas de liberté pour les ennemis de la liberté », qui interdit la liberté pour ceux qui pensent autrement, nous donne froid dans le dos, et de très nombreux Algériens partagent ce frisson.

L'Etat est coupable et responsable

Sofiane B.

Le Jeune Indépendant, 4 août 2004

Le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Me Abdenmour Ali-Yahia, a violemment réagi aux derniers rebondissements connus par le dossier des droits de l'homme en Algérie. En effet, Abdenmour Ali-Yahia a considéré que tous les événements qui se sont enchaînés ces dernières semaines, de l'annonce de l'utilisation de l'identification ADN à la découverte des charniers sans oublier les déclarations de Ksentini au Forum d'El Moudjahid et le jugement « expéditif » de l'affaire de Raïs et Bentalha, « comme faisant partie d'une gigantesque machination politique visant à effacer et refermer définitivement le dossier de violation massive des droits de l'homme ».

Le président de la LADDH est longuement revenu sur les déclarations de Me Ksentini, président de la CNDPPH et du mécanisme ad hoc installé par le président de la République pour prendre en charge le problème des disparus, déclarations qu'il considère « contraires à l'éthique de juristes et tout à fait contraires à la philosophie des droits de l'homme ».

Le point qui a fait le plus réagir Me Abdenmour Ali-Yahia est relatif aux indemnités proposées aux familles ; des indemnités « pour acheter leur silence et leur renonciation », dit-il. « Mais le problème n'est pas un problème d'argent, c'est un problème politique et l'Etat pour trouver la solution doit commencer par assumer amplement ses responsabilités et dire la vérité aux familles. » Abdenmour Ali-Yahia affirme également que Ksentini est « le capitaine d'avant-garde d'une entreprise lancée par l'Etat pour faire taire les familles de disparus et leur demander de tourner la page ».

Ce qui, selon lui, « est impensable, si les responsables ne sont pas punis pour leurs crimes ». Il demande dans ce sens à l'Etat de reconnaître sa culpabilité et de répondre sur le sort des disparus. « S'ils sont morts qu'il le dise, s'ils sont emprisonnés qu'il les relâche ou les juge et s'ils sont dans des camps secrets qu'il nous les indique. » Les déclarations de Ksentini quant à la non-utilisation de l'ADN pour le problème des disparus a fait le plus réagir la LAADH, ainsi que son avis réfutant la levée de l'état d'urgence.

« C'est honteux pour le représentant du pouvoir dans les droits de l'homme », déclare le président de la LADDH. Les militants de la LAADH exigent par ailleurs que toutes les victimes de la tragédie nationale soient traitées sur un pied d'égalité et que l'état d'urgence soit levé, d'autant que le Président a annoncé la fin du terrorisme.

Me Abdenmour Ali-Yahia est allé jusqu'à dire que « Ksentini était en train de pourrir les droits de l'homme et que la commission ad hoc qui ne peut pas enquêter n'a qu'à partir ». Abdenmour Ali-Yahia a menacé de faire barrage avec la famille des disparus si Ksentini continuait dans cette politique pour régler le problème des disparus.

« On ne peut pas oublier 18 000 disparus. » Concernant le charnier découvert dernièrement, Abdenmour Ali-Yahia déclare que « le terroriste qui a mené les services de sécurité vers cet endroit, quel que soit son statut (repenti ou non), doit être jugé pour son crime qui est un crime contre l'humanité ».

Le président de la LADDH a enfin demandé qu'une commission d'enquête indépendante, celle-ci, soit mise en place. Elle aura à plancher sur plusieurs sujets comme les disparus, les charniers et faire la lumière sur ces problèmes, mais aussi « définir la responsabilité de l'Etat et les responsables à juger pour leurs crimes ».

**De la Provence à la lutte pour la
démocratie, Abdenmour Ali-Yahia :
le combat d'un rebelle**

Arezki Aït-Larbi
Le Figaro du 16 août 2004

Libérée officiellement par les Américains, la France a occulté le rôle de ses colonies, pourtant décisif dans la victoire finale. L'Armée d'Afrique, formée d'indigènes encadrés par des Européens, comptait 500 000 soldats, dont 134 000 sont des musulmans d'Algérie qui vont battre un record macabre : 40 000 d'entre eux laisseront la vie, et 72 000 seront blessés.

A Alger, capitale de la France libre en 1943-1944, le général de Lattre, commandant de cette 1re Armée, prépare l'opération Dragoon pour le débarquement en Provence. Embarqués à Oran, à bord de navires battant pavillon américain, les hommes de la 5e division blindée débarquent le matin du 16 août dans la baie de Saint-Tropez. Parmi l'équipage d'un char, le sergent-chef Abdenmour Ali-Yahia, « sujet français d'Algérie » qui pose le pied en métropole pour la première fois. Mobilisé en décembre 1942, il a suivi une instruction dans les blindés à Paul-Lyautey, au Maroc. Lorsque le colonel du régiment propose à l'école des élèves officiers ce diplômé du brevet supérieur, il est confronté à l'obstacle infranchissable de la discrimination raciale. « J'ai été éliminé par la hiérarchie, explique-t-il avec dépit, parce que tous les officiers venaient de la métropole. »

Malgré la déception, sa soif d'en découdre avec le fascisme reste entière. Sitôt débarqué sur les côtes de Saint-Tropez avec ses compagnons, deux Oranais et un Marocain, il lance son char direction le nord. « Notre mission était de forcer les lignes ennemies, et d'ouvrir le chemin aux fantassins. Sur 50 km à l'intérieur du territoire français, il n'y avait aucune résistance allemande », se souvient-il avec fierté. A Lyon, une halte de trois jours permet à la division de se reformer, avant de poursuivre la contre-offensive. Moins chanceux que les soldats américains accueillis en héros après le Débarquement de Normandie, les soldats indigènes ne connaîtront pas la liesse populaire des zones

libérées. « De village en hameau, nous étions en première ligne, pour ouvrir le passage et aller encore plus loin, explique Abdenmour Ali-Yahia. A la nuit tombée, on camouflait les chars, et on allait passer la nuit en dehors de l'agglomération pour éviter toute surprise. »

Trois mois plus tard, commence la terrible bataille des Ardennes. Avec humour, Abdenmour Ali-Yahia évoque le froid rigoureux de l'hiver 1944 : « Contrairement à mes camarades, je ne buvais pas d'alcool pour me réchauffer. Pour compenser, il me fallait deux litres de lait par jour ! » Le 15 décembre, près de Belfort, son char est pulvérisé par un Panzer allemand. Touché à la colonne vertébrale, le sergent-chef Ali-Yahia est transféré par train spécial, avec d'autres blessés, à l'hôpital de Toulouse, où il est cloué au lit pour de longs mois. De tous les visiteurs qui l'ont réconforté, il est resté admiratif devant « un jeune général deux étoiles de 28 ans » : Jacques Chaban-Delmas. Décoré de la croix de guerre, Abdenmour Ali-Yahia est démobilisé après l'armistice.

En rentrant, le 15 mai 1945, dans son village, à Michelet en Grande Kabylie, il découvre, horrifié, la terrible tuerie de Sétif, Guelma et Kherrata, dans l'Est algérien. Le 8 mai 1945, alors que la France fêtait la Libération, les Algériens qui manifestaient pour saluer la victoire sur le nazisme en revendiquant l'indépendance sont violemment réprimés par les forces coloniales. Les nationalistes déplorent 45 000 morts. En évoquant cet épisode, Abdenmour Ali-Yahia est encore ému : « Nous avons participé à la libération de la France. Pour nous remercier, les milices des colons ont massacré nos familles et détruit nos maisons ! Cette tragédie nous a ouvert les yeux sur notre condition de peuple dominé, humilié. » Quelques jours après son retour au pays, il adhère au Parti du peuple algérien qui prône l'indépendance.

Séparées par un fleuve de sang et de haine, la France et l'Algérie entament le compte à rebours pour un douloureux divorce. Lorsque la guerre d'Algérie éclate le 1er novembre 1954, Abdenmour Ali-Yahia est instituteur à Bab-el-Oued, le quartier pied-noir d'Alger. Militant clandestin du FLN, il est l'un des fondateurs, en février 1956, de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens), la centrale syndicale des nationalistes. Arrêté

pour « activités subversives », il est enfermé au « camp zéro » de Bossuet, près de Sidi-Bel-Abbès, réservé aux « irrécupérables », qui le désignent comme porte-parole. Les conditions de détention sont pénibles. Le 15 août 1957, 13 ans jour pour jour après le débarquement de Saint-Tropez, le colonel-directeur du camp veut l'humilier devant les prisonniers. Mais Abdenmour Ali-Yahia est un dur. « Il a ordonné à ses sbires de me tabasser, pour m'obliger à crier : vive la France. Avant de m'évanouir sous les coups, j'ai crié : vive l'Algérie ! » se souvient-il.

A l'indépendance, il ne connaîtra pas le repos du guerrier. Entré en dissidence contre la dictature du FLN, il se lance dans un nouveau combat, celui de la démocratie. Après des études de droit entamées à un âge avancé, il s'inscrit au barreau d'Alger et défend bénévolement les persécutés de tout bord. Avant d'être pourchassé lui-même par la police politique. Pour avoir créé, en juillet 1985, la première Ligue algérienne des droits

de l'homme, il est jeté en prison. Nouveau clin d'œil ironique de l'histoire, c'est le 15 août 1985 qu'il entame une grève de la faim de plusieurs jours, pour le respect de ses droits de prisonnier politique. A 83 ans, celui que les jeunes contestataires appellent affectueusement « Dda Abdenmour » est devenu un symbole de la lutte pour la liberté.

Respecté par les militants de toutes les tendances politiques pour sa droiture, cet ancien combattant s'est fait « un point d'honneur à ne pas demander de pension, ni aux Algériens ni aux Français ». Avec une étonnante fraîcheur, il évoque plus volontiers les luttes futures pour les libertés démocratiques, que les gloires du passé. Son credo pour les droits de l'homme résonne comme un nouveau cri de guerre : « Pour un vétéran du débarquement de Provence qui a combattu l'injustice du système colonial, la complaisance avec le régime actuel qui bafoue les libertés serait contre nature. »

La LADDH avance le chiffre de 18 000 disparus

Entretien avec Lahouari Addi
paru dans le périodique
Confluences Méditerranée
N°51 Automne 2004 – pp 39-44.

Abdenmour Ali-Yahia est un militant de la cause nationale algérienne dès les années 1940. En 1956, il fonde avec Aissat Idir la centrale syndicale UGTA. Au lendemain de l'indépendance, il occupe divers postes ministériels mais il démissionne, s'opposant à l'orientation autoritaire du nouvel Etat. Il s'installe comme avocat à Alger en 1967. En 1985, il est arrêté et traduit devant la Cour de sûreté de l'Etat pour avoir créé la première Ligue Algérienne de défense des Droits de l'Homme (LADDH). Face aux massives violations de droits de l'homme depuis 1992, il mène une activité intense pour mobiliser les énergies à l'intérieur et alerter l'opinion à l'extérieur. Maître Abdenmour Ali-Yahia est actuellement le président de la LADDH.

— *Confluences Méditerranée* : Quel est le nombre exact de disparus et comment définissez-vous un disparu ?

— Maître Abdenmour Ali-Yahia : Une personne est déclarée disparue lorsque son corps n'a pas été retrouvé. Le dossier des disparus s'écrit au jour le jour. Le nombre de disparus est difficile à établir et ne peut être qu'approximatif. Les fiches individuelles établies par la LADDH et les associations de familles de disparus font ressortir 7 203 disparus, tous identifiés. Lorsqu'une famille remplit une fiche individuelle, il lui est demandé de préciser si son parent a été enlevé seul ou avec d'autres personnes. La réponse est toujours la même : « il a été kidnappé avec 2, 3 voire 5 personnes ». Mais il y a des familles qui souvent ne veulent pas porter plainte, par peur ou fatalisme. Il en résulte qu'en moyenne une famille sur trois porte plainte, ce qui rend crédible le chiffre de dix-huit mille disparus retenu par la LADDH.

Le président Abdelaziz Bouteflika a chiffré à deux mille le nombre de disparus. Il n'a pas tenu sa promesse d'ouvrir une enquête nationale sur le sujet. Il n'a pas maîtrisé sa colère, furieux d'avoir été interpellé

publiquement à la salle Harcha, la veille du référendum de septembre 1999 sur la concorde civile, par les mères de disparus qui demandaient la vérité sur le sort réservé à leurs enfants. Il les a traitées de pleureuses et de marionnettes : « Les disparus ne sont pas dans ma poche, leur a-t-il dit. Enterrez le passé ! On ne sortira pas de la crise avec le passé. Tout le peuple algérien a souffert et il n'y a donc pas lieu d'exiger des droits exceptionnels afférents à la qualité de victime ».

— *Quelle est la revendication principale des familles de disparus ? Le président Bouteflika peut-il la satisfaire ?*

— Les familles veulent d'abord savoir si leurs enfants sont morts ou vivants. Les services connaissent le sort réservé aux disparus. Seraient ils toujours en vie, détenus dans des camps secrets et soumis au lavage de cerveaux, pour en faire des repentis ? S'ils sont vivants, le pouvoir doit les libérer ou les présenter à la justice. S'ils sont morts, ce qui est malheureusement le cas pour la plupart d'entre eux, il doit localiser les charniers où ils ont été enterrés et remettre les ossements aux parents avec l'aide de la LADDH. Le collectif des familles de disparus exige la vérité et la justice, c'est-à-dire le jugement des assassins, quelle que soit leur fonction, par une justice indépendante. Il fait preuve d'une grande vigilance afin que les auteurs de crimes contre l'humanité n'échappent pas à la justice. Il a lancé à l'opinion publique nationale et internationale un cri d'alarme et un appel pressant, lui demandant de faire pression sur le pouvoir algérien afin qu'il donne une réponse précise à la question posée depuis des années : « Qu'avez vous fait des disparus ? Vous les avez pris vivants, rendez-les vivants, ou bien dites où vous les avez enterrés ».

Yazid Zerhouni, ministre de l'Intérieur, a déclaré : « Pour les disparus, 2 600 à 2 700 cas ont été élucidés sur les 4 600 plaintes. Il s'agit de personnes ayant rejoint les maquis ; d'autres ont été abattus par leurs compères ; d'autres sont incarcérés ; d'autres encore sont dans des cantonnements de l'armée islamique du salut (AIS) en trêve depuis 1997 » (*El-Watan* 20 janvier 2002). M. Zerhouni a le droit de mentir pour se défendre, mais la vérité est qu'aucun disparu n'a été retrouvé à ce jour. Zerhouni n'était pas en fonction quand il y a eu le gros des disparitions, mais il ment pour

couvrir ceux qui ont donné les ordres et qui l'ont nommé ministre. C'est un problème qui le dépasse et qui dépasse même Bouteflika. Le président Bouteflika n'a ni la capacité, ni la volonté de satisfaire la demande de justice réclamée par les familles de disparus. Il a créé des commissions administratives pour soustraire le dossier des disparus au collectif des familles, aux partis politiques et à la LADDH.

Les trois armes de la lutte contre les disparitions forcées sont la vérité des faits, la force du droit et la volonté d'aller jusqu'au bout pour découvrir la vérité.

— *Qu'est-ce qui empêche que la justice algérienne soit saisie pour affirmer le droit, même au prix de l'arrestation d'un général qui serait coupable de disparitions ? Ne serait-ce pas là une occasion de réhabiliter l'Etat et ses institutions et de regagner la confiance de la population ?*

— Les conditions politiques et juridiques ne sont pas réunies pour juger en Algérie les commanditaires des crimes contre l'humanité qui sont au sommet de l'Etat, bénéficiant de l'impunité du fait de leur prééminence au sein du pouvoir qui les absout de tous les crimes. Les juges comme les tribunaux et les cours sont soumis au pouvoir, et ne peuvent condamner les responsables des crimes commis au nom de l'Etat. Il faut faire appel à la justice internationale qui vient de faire ses premiers pas. Les droits de l'Homme sont universels et ne peuvent être enfermés à l'intérieur des frontières nationales.

La convention internationale sur la torture de 1984 fait obligation aux Etats qui l'ont ratifiée de déférer sur leur territoire, en justice, tout tortionnaire, quelle que soit sa nationalité et celle des victimes et quel que soit le pays où il a trouvé refuge et vit en exil doré ou est seulement de passage. La Cour Pénale Internationale (CPI) est opérationnelle. Tôt ou tard des dirigeants algériens rendront compte à la CPI parce que pendant la décennie sanglante la lutte antiterroriste a été menée en dehors de la légalité et au mépris des traités internationaux. Cela s'est traduit par des milliers de morts sous la torture, d'handicapés à vie, d'exécutions extrajudiciaires, etc. Pendant dix ans, les organes de l'Etat ont imposé une terreur indescriptible au peuple.

Les responsables rendront compte soit à la justice nationale lorsque les conditions politiques seront réunies, soit à la justice internationale si elles ne le sont pas. L'Etat a le monopole de la violence à condition qu'il respecte les lois nationales et internationales relatives aux droits de l'Homme. Il ne doit utiliser ni la terreur ni les moyens illégaux contre les auteurs présumés de la violence, qui doivent être différés devant les tribunaux et cours de justice, et condamnés quand ils sont déclarés coupables selon la loi. L'Etat qui ne respecte pas ses propres lois est un Etat de non-droit. Le peuple algérien veut l'ordre et la paix, à condition que ce ne soit pas l'ordre des prisons, ni la paix des cimetières.

— *En tant que militant des droits humains, que reprochez-vous à la politique dite de « concorde civile » initiée par le président Bouteflika lors de son accession à la présidence en avril 1999 ?*

— Après sa désignation à la magistrature suprême le 15 avril 1999, M. Abdelaziz Bouteflika a voulu donner « une couverture politique et juridique » à un accord conclu entre le DRS et l'AIS. Cet accord avait-il une contrepartie politique ou était-ce seulement un accord verbal sans lendemain ? Pour le chef d'état-major, le général Lamari, il n'y a pas eu d'accord mais seulement une reddition. La loi sur la concorde civile adoptée au pas de charge par le Parlement et soumise à référendum ne s'est finalement pas appliquée à l'AIS qui a rejeté les termes de repentir et de reddition et exigeait une amnistie ainsi que les honneurs de la guerre. Mais le référendum de septembre 1999 n'était qu'une élection présidentielle bis, ayant pour objet de légitimer le président mal élu et de le libérer de la tutelle de l'armée qui avait fait de lui un monarque sans autorité.

La grâce amnistiante accordée par le décret présidentiel en date du 10 janvier 2002 à l'AIS est anticonstitutionnelle car l'amnistie relève de la compétence exclusive du Parlement. L'effet psychologique recherché par le président de la République, à savoir une reddition massive des groupes armés qui formeraient des files indiennes devant les commissions de probation, afin que le combat cesse faute de combattants, n'a pas eu lieu. Sa démarche n'est pas la solution idoine, car il ne veut pas ouvrir un dialogue avec toutes les forces politiques représentatives sans

exclusion, mais imposer sa loi, qui ne relève que de lui, de lui seul, pour ne rien devoir à personne et apparaître aux yeux du peuple comme le sauveur, l'homme providentiel.

La réconciliation nationale ne peut se réaliser sans la levée de l'impunité. Elle sera vouée à l'échec tant que les commanditaires de crimes contre l'humanité ne seront pas jugés. La véritable réconciliation nationale passe par les concepts de vérité et de justice et par un dialogue entre toutes les forces politiques comme l'a montré la réunion de Sant' Egidio qui a porté sur le contrat national signé à Rome par les forces politiques représentatives de la société algérienne.

— *En quoi consiste la différence entre la « concorde civile » lancée en 1999 et la « réconciliation nationale » prônée depuis avril 2004 ?*

— Le président veut passer de la concorde civile, qui s'apparente à la loi sur la clémence dite de la *rahma* du président Zeroual, qui ne comportait aucune référence politique, à la concorde nationale ou réconciliation nationale, dont il n'a pas défini encore les contours, pour aboutir à la paix.

— *Me Farouk Ksentini, qui préside la commission gouvernementale sur les disparus, a déclaré récemment à la presse que l'Etat doit assumer ses responsabilités sur ce dossier. N'est-ce pas là une avancée significative pour rendre justice aux familles de disparus ?*

— Me Farouk Ksentini, président de la Commission ad hoc sur les disparus, veut régler ce problème épineux en versant une indemnité aux familles de disparus. Le régime, par la voix de Me Ksentini, propose à chaque famille un million de dinars, ce qui correspond au prix d'une voiture en Algérie.

La commission ad hoc n'a aucun pouvoir d'investigation. Elle ne comprend pas de délégués des familles de disparus. Les seules institutions en mesure de donner des

informations sont le DRS, la gendarmerie, la police et la justice. Me Ksentini a déclaré que l'Etat était responsable mais pas coupable. Cette affirmation révèle qu'il n'est pas du côté des familles et ne recherche pas la justice. Il est du côté du régime et il cherche à disculper ses dignitaires. L'Etat sujet actif du droit pénal, qui fait condamner les coupables, ne peut s'exclure de la culpabilité. L'Etat est responsable et coupable.

— *Qu'en est-il aujourd'hui de la torture en Algérie ? Est-elle toujours pratiquée ou bien les autorités ont-elles décidé de l'abolir dans les faits ?*

— La pratique de la torture est de notoriété publique et seul le pouvoir semble l'ignorer. Ce dernier tolère, cautionne et pratique l'usage de la torture, et ne prend aucune mesure pour l'enrayer et condamner les tortionnaires. La torture ne constitue pas seulement des faits isolés, des bavures, des dépassements sans plus, mais une pratique administrative courante employée de manière systématique. Elle est devenue partie intégrante des interrogatoires quelle remplace avec les moyens de la violence physique.

En juin dernier, à T'Kout, dans les Aurès, des adolescents ont été torturés et, fait nouveau, le président du tribunal a refusé de les entendre.

Les bourreaux ne reconnaissent jamais leurs crimes. Larbi Taher, responsable de la LADDH à Lebiod Sidi Cheikh, a été torturé en prison. La violence physique qu'il a subie était visible sur son corps, mais les magistrats l'ont accusé de mensonges.

La torture atteint l'être humain dans ce qui lui est essentiel, à savoir sa vie, son intégrité physique, sa santé et sa dignité. Pour éviter que ne se maintiennent ou ne se reproduisent l'horreur et l'abominable qu'elle représente il faut engager un combat très ferme contre elle, un combat qu'il faut gagner car elle se nourrit du silence.

**Nous avons eu l'indépendance du pays,
mais nous n'avons pas libéré le peuple**

Propos recueillis par Nadjia Bouaricha
La Nouvelle République du 4 novembre 2004

— *La Nouvelle République* : *Parlez-nous un peu de votre parcours de combattant ; comment êtes-vous venu à embrasser la cause nationale ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : D'abord, je suis issu d'une famille nationaliste, pas seulement moi, mais mes deux frères aussi. L'un s'appelait Saïd, il était étudiant en 1945, en pharmacie, et l'autre Rachid qui était lycéen et était déjà engagé dans le PPA/MTLD. En 1948, pendant les élections à l'Assemblée algérienne, ils ont tous les deux été arrêtés, l'un avait fait campagne à Michelet (Aïn El Hammam) avec le candidat du PPA Aït Hamouda et l'autre à Azazga avec le candidat Salhi. Rachid a été condamné à deux ans de prison, et moi j'ai été mobilisé après le débarquement américain en 1942. J'ai débarqué le 15 août 1944 à Saint-Tropez et le 15 décembre 1944, j'ai été blessé à la trouée de Belfort dans une bataille de chars. Ensuite, j'ai été transféré à l'hôpital de Toulouse où je suis resté six mois. Je suis rentré au pays en 1945 et il y a eu les massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata. Et j'ai adhéré avec mes frères en 1945 au PPA/MTLD. Nous avons quitté le mouvement national en 1949 avec la crise berbériste. Mon frère Rachid était à Paris, il avait pris la Fédération de France avec 28 voix sur 32. Cela a d'ailleurs créé une histoire très importante jusqu'à la révolution. Moi j'ai adhéré au FLN en décembre 1954, j'étais instructeur à Alger, je suis rentré à la maison à Michelet (Aïn El Hammam). Je connaissais Amar Chikh, quelqu'un qui avait pris le maquis en 1947 et que nous recevions chez nous tout le temps à Aïn El Hammam. Il m'a appelé après le déclenchement du 1er Novembre et m'a dit qu'il n'était plus question du fonctionnement interne du PPA/MTLD, mais que c'était la révolution et il fallait aider. A l'époque, Alger n'était pas encore constituée. J'y ai donc contribué, puis on m'a envoyé en France dans le but aussi d'y organiser la lutte. Ensuite, quand l'UGTA a été créée en 1956, on m'a affecté à l'UGTA et après l'arrestation de Aïssat Idir et de mon frère Madjid qui était aussi membre fondateur de l'UGTA, j'ai été désigné après le congrès de la Soummam

comme étant la relation directe entre l'UGTA et le CCE jusqu'à mon arrestation. J'ai été arrêté, j'ai fait 5 ans de prison dans 7 camps où j'ai été responsable de camp un peu partout. J'ai été d'abord à Berrouaghia et après la bataille d'Alger, ils ont créé le camp Port Cazal et ensuite le camp Bossuet, ce qu'on appelait le camp zéro où 2 000 personnes m'ont désigné comme responsable. Je me rappelle, le 15 août 1957, j'ai été battu à mort parce qu'on voulait me faire crier «vive la France» et m'humilier devant 2 000 personnes que je représentais. Avant de m'évanouir, j'ai crié «Vive l'Algérie». A ma sortie de prison, j'ai été expulsé d'Algérie et suis parti à Tunis où je représentais l'UGTA et après j'ai été le seul secrétaire de l'union succédant à Aïssat Idir jusqu'à l'indépendance. A l'indépendance j'ai été député à l'Assemblée nationale, la première, ce qu'on appelait l'Assemblée constituante. J'ai été aussi député à la deuxième Assemblée jusqu'au coup d'Etat du 19 juin 1965, et j'ai été ministre de Travaux publics, ensuite ministre de l'Agriculture jusqu'au coup d'Etat de Tahar Zbiri du 14 décembre 1967 et là, j'ai démissionné. J'étais instructeur avant, j'ai donc repris mes études et je suis sorti lauréat, ce qui m'a permis de prendre ma situation d'avocat parce que je ne voulais pas être payé. Comme ministre on est payé, mais moi je ne voulais pas. J'habite aujourd'hui dans ce petit appartement que je n'ai pas acheté et je n'ai pas acheté non plus mon cabinet d'avocat parce qu'on n'a pas voulu me vendre depuis que je m'occupe des droits de l'homme.

— *Votre mobilisation en 1943 pour combattre le fascisme vous a-t-elle servi plus tard durant la guerre de libération ?*

— Déjà en Algérie, il y avait les prémices du mouvement national, il y avait la création du PPA par Messali en 1936, mais aussi la création du journal La République par Ferhat Abbas. On lisait et on s'informait, mais on était très jeunes. Quand je suis arrivé à l'âge adulte, que j'ai été mobilisé à Kenitra, au Maroc, où il y avait déjà le mouvement national de Hassan II. Il y avait donc l'idée de lutte. A notre arrivée en France et après tout ce qui s'est passé, beaucoup d'entre nous sont morts. A notre exigence de liberté, on nous répond que nous ne serions pas plus que des esclaves, chose que nous avons totalement balancée. Ma famille a balancé cette idée et s'est opposée

même à mes oncles maternels qui étaient de l'autre côté de l'administration. En 1945-46, après la Deuxième Guerre mondiale, mon oncle maternel s'était porté candidat administratif et nous on soutenait le candidat de l'administration, et cela va plus loin. Je me rappelle, comme j'étais l'aîné de mes frères, que ma mère me demandait l'autorisation d'aller chez son frère qui devait marier son fils. Je lui disais : « Non tu ne vas pas y aller, ce sont nos adversaires. » Et ce n'est que bien plus tard, quand je suis devenu mentalement plus mûr, que je me suis dit comment moi à 20 ans j'interdis à ma mère d'aller voir son frère. C'est pour vous dire que les conditions à l'époque étaient très serrées. Dans le parti aussi, on a eu une période très difficile avec ce qu'on appelait la crise berbériste en 1949. J'étais avec mon frère Madjid, l'aîné. On avait deux frères lycéen et étudiant qui avaient été mis en prison et dénoncés par notre oncle maternel comme étant PPA et nationalistes. La crise la plus importante a été celle de 1949, le problème s'était posé et on disait que l'Algérie est algérienne. Que tous les Algériens doivent seulement dire qu'ils sont Algériens. Chose que nous avons discutée avec Lakhdar Benkhedda qui était secrétaire général du PPA après Lahouel Hocine. Je l'ai vu à maintes reprises afin d'essayer de trouver une solution à cette crise, mais on n'a pas voulu nous entendre et ça a été la rupture. Nous nous sommes donc retirés du parti et on n'est revenu qu'au déclenchement de la révolution.

— *Cette crise berbériste a-t-elle eu des retombées plus tard après le déclenchement de la guerre ; s'est-elle perpétuée en fait ?*

— Elle s'est perpétuée. Prenons l'exemple de Krim Belkacem qui était un petit responsable de la Kabylie. Quand il y a eu la crise de 1949, il était venu à Tizi Ouzou et plus précisément à Tizi Rached où il a tiré lui-même sur un militant. Ce dernier était venu avec mon frère le pharmacien dans la région pour tenir une réunion et dire que nous voulons une Algérie algérienne. Moi-même j'ai rencontré Krim au marché hebdomadaire au lendemain de cet acte, et il m'a dit que s'il avait trouvé mon frère, il l'aurait tué. Il y a eu aussi l'arrestation des membres du comité central Ouali Benai et Ould Hamouda, ce qui a causé la rupture totale. Nous n'avions gardé le contact qu'avec ceux qui avaient pris le maquis comme Amar Chikh qui avait pris le maquis en 1947 pour

avoir cassé l'urne. Est-ce que l'Algérie a souffert pendant la guerre de libération de cette coupure ? Oui. Quand je suis allé à Tunis, j'ai rencontré Benkhedda à qui j'ai demandé pourquoi avoir condamné et exécuté Benai Ouali, il m'a dit vous voulez encore revenir à cette histoire de 49 au berbérisme. Il y a donc eu des séquelles très graves qui sont restées même après l'indépendance jusqu'au printemps 1980. En 1961, à ma sortie du camp zéro, j'ai été invité par Krim à me rendre à Tunis. Ce dernier m'a dit : « C'est maintenant que j'ai compris qu'un Kabyle ne serait jamais président du GPRA. » A l'époque, on lui a préféré Ferhat Abbas, alors que Krim était plus qualifié sur le plan militaire. Même Abane Ramdane était contre le berbérisme. Il me reprochait toujours d'être berbériste et pourtant c'est lui qu'on a décrit comme berbériste après et exécuté. Il y avait donc une situation très difficile avant et après 1954.

— *Vous évoquez Abane ; pourquoi son personnage est-il toujours sujet à polémique ?*

— J'ai connu Abane après le congrès de la Soummam. Le congrès avait créé d'abord des wilayas et puis des grades, c'était grave car c'est à ce moment là que les militaires ont pris le dessus. Parce que avant, nous étions tous des militants et affectés chacun à une mission. Moi j'étais militant d'abord à Aïn El Hammam et après on m'a affecté à Alger, puis en France, puis j'ai été à l'UGTA. On était tous militants de la même manière, mais le congrès de la Soummam a créé des grades et c'était la catastrophe. Ce que je reproche aussi au congrès, c'est d'avoir demandé individuellement à tous les partis de démissionner. Ferhat Abbas devait dissoudre l'UDMA et d'autres devaient faire de même, ce qui a laissé place au parti unique. C'était donc la dictature. Alors qu'on pouvait constituer un conseil national où tous les partis pouvaient venir en tant que partis. Et même à l'indépendance, pourquoi se réunir à Tripoli ? De plus, qui se sont réunis à Tripoli ? Des anciens colonels qui ne représentaient plus l'intérieur du pays. Ils ont voulu, c'est-à-dire l'état-major de l'armée sous Boumediene et même sous Ben Bella, avoir une structure du bureau politique du FLN au-dessus du GPRA qui avait obtenu l'indépendance. Ils l'ont fait à Tripoli pour prendre le pouvoir à Alger. Mais il y a une question qu'on doit se poser aussi : avons-nous lutté pour la libération du pays ou

du citoyen ? On a libéré le pays, mais on n'a pas libéré l'homme. L'Algérie a fait libérer les pays africains avec le slogan qui parle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Eh bien, ce droit est devenu le droit de l'Etat à disposer de son peuple. On a eu le drapeau, on a eu l'indépendance, mais on n'a pas eu la liberté que ce soit pour la femme ou pour l'homme. C'est ce que nous avons reproché dès le départ... En 1976, Boumediene avait fait une Déclaration universelle des droits des peuples pour l'opposer à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans son article 7, il est dit que les droits de la personne humaine sont rattachés au droit des peuples, ce qui veut dire enlever toute autonomie à la personne humaine. Le problème, c'est que nous avons lutté pour la libération du peuple, mais nous ne l'avons pas libéré... Il y a eu la gloire de l'indépendance du pays, mais il reste la lutte pour la liberté. La liberté peut regarder la gloire en face, car c'est par elle que viendra la démocratie.

— *Quel regard portez-vous sur la manière dont la guerre de libération a été menée ?*

— Quelle était la différence entre nous les Tunisiens et les Marocains sur le plan du mouvement national. En Tunisie, c'est le parti du néo-Destour qui est passé à la résistance. Au Maroc, c'est l'Istiklal qui est passé à la résistance, mais en Algérie ce n'est pas le PPA/MTLD qui est passé, il y a eu, comme vous le savez, les deux tendances, l'une messaliste par ce que Messali voulait jouer le grand chef, et les centralistes sous la coupe de Benkhedda. Et ce sont les jeunes activistes du CRUA, de jeunes militants comme Krim Belkacem, Boudiaf, Benboulaïd et d'autres qui ont déclenché la révolution, alors que le PPA comptait des cadres, des médecins, des docteurs, des ouvriers. Donc, ce n'est pas le parti en tant que parti qui est passé à l'action armée, mais de jeunes militants, ce pour quoi il y a eu ensuite beaucoup d'erreurs. On peut reprocher deux choses à la révolution algérienne. D'abord, ce n'est pas une révolution que nous avons menée, mais une guerre de libération, et la différence est que dans une révolution, on fait en sorte qu'un ordre politique, économique, social et culturel disparaisse pour être remplacé par un autre ordre révolutionnaire. Or, nous on a fait disparaître l'ordre colonial, mais on ne l'a pas remplacé par un autre ordre qui devait libérer

le peuple et libérer le citoyen et nous ne sommes pas arrivés à le faire. Sur le plan humain, il faut savoir que la révolution française a fait du cerf un citoyen, la révolution russe a fait du citoyen un camarade, nous on s'appelait tous frères et sœurs, et nous n'avons pas échappé à ce que les autres révolutions ont engendré « la mort ». La révolution française a créé les droits de l'homme, mais aussi la terreur et la charrette. Dans la révolution russe, Lénine disait : « Il ne faut pas franchir la ligne de sang, mais ils se sont tués. » Eh bien, nous aussi, on s'est entretués. Pourquoi ? Eh bien, les chefs des wilayas étaient de petits cadres. Prenons l'exemple de Bitat qui, au moment où les six devaient passer à l'action, a refusé de prendre la wilaya de Constantine alors qu'il, venait de là-bas. C'est Didouche qui est d'Alger qui a été envoyé à Constantine ou il ne connaissait personne. Bitat était à Haouch Grau à Boufarik et il ne connaissait personne. C'est pour vous dire que ce n'était pas des cadres nationaux, ce qui a fait qu'il y a eu ces histoires d'opposer les wilayas les unes aux autres. Sur ce plan, le congrès de la Soummam a marqué une avancée dans le sens où il a contribué à unifier les rangs. Mais il y a eu des fautes, les gens de l'extérieur ne voulaient pas marcher comme Ben Bella. Aussi, l'absence de la wilaya 1, mais le grand reproche à faire au congrès, c'est la création des grades. Après 1956, c'est l'armée qui se faisait obéir par les armes, le militaire a pris le dessus sur le politique déjà avant 1962. D'autres erreurs aussi, la grève des huit jours par exemple. A l'époque, j'étais responsable de l'UGTA auprès du CCE, je me suis battu avec Abane Ramdane pour lui dire pourquoi obliger tout le peuple à faire grève. A l'UGTA, nous avions quelques 103 000 militants à Alger représentant quatre grands syndicats qui étaient les dockers, les cheminots, les transports urbains RSTA et l'EGA. Nous avons demandé à ce que ces syndicats fassent grève pendant 48 heures pour dire que le FLN est le seul représentant authentique et unique du peuple algérien. Cela devait avoir un impact important avec l'arrêt du transport, l'absence de lumière à Alger et la cessation de l'activité au niveau du port.

Mais on a décidé que se soit tout le peuple qui fasse la grève, ce qui a abouti à l'arrestation de beaucoup de militants dans toute l'Algérie et c'est là qu'on a ouvert tous les camps de sûreté. C'était une catastrophe. Autre grande

erreur, la grève des étudiants du 19 mai 1956. Elle a certes été utile, mais malheureusement, elle s'est terminée avec la « Bleuite » où 2 812 étudiants sont morts. Pendant cette période, quand Amirouche dirigeait la wilaya 3, le colonel Si Mohand Oulhadj a été désigné pour présider le tribunal militaire. Il a fait passer quelqu'un de chez moi, le capitaine Abdelkader. Ce dernier lui avait dit j'ai collaboré avec la France. Si Moh Oulhadj s'est étonné devant le capitaine comment un militant de la première heure comme ce dernier, membre de l'OS, aurait pu collaborer avec la France. Alors, Abdelkader lui répond : «Je n'ai jamais trahi mon pays, mais si tu veux me condamner à mort, fais-le. Je ne pourrai pas supporter de passer sous la torture.» Car à l'époque ceux qui n'avaient pas collaboré devaient passer sous la torture. Pour vous dire que nous-mêmes on a torturé et on a tué 2 812 jeunes étudiants, surtout des lycéens. La plupart de ces jeunes étaient des fils de paysans, même s'il y'avait quelques fils de notables et de commerçants, de kaïds, mais la plupart étaient des enfants de paysans qui étaient instruits, représentant donc une menace pour les gens qui avaient pris le maquis et n'étaient pas instruits. Ces derniers se sont dit qu'ils allaient prendre leurs places et ce fut la chatte qui dévora ses petits. Bref, toutes les révolutions sont passées par des histoires comme ça, mais avec l'indépendance le pouvoir a été pris par la force.

— *Pensez-vous que l'histoire de la guerre de libération a été écrite ou à moitié écrite ou alors pas encore écrite ?*

— Il y a des essais aujourd'hui. A un moment donné, seuls les Français écrivaient sur la guerre. Puis avec Mohammed Harbi et Mahfoud Kaddache, il y a eu des écrits. Ensuite, des personnes ont commencé à écrire leurs Mémoires, chacun apportant son

témoignage. Il faudrait qu'on laisse les gens écrire librement sans les orienter. Depuis Ben Bella et Boumediene, on a toujours orienté les écrits sur l'histoire. Même aujourd'hui, on continue à orienter. Il faut à mon sens une ou deux générations pour que l'histoire soit réellement écrite. Toutefois, pour ce faire, il faut des matériaux, parce que des gens comme nous disparaissent. Je vais avoir 84 ans... On aura quoi demain ? Il faut faire appel à tout le monde. Si vous comptez sur les organes officiels comme l'ONM, eh bien ils vont écrire, mais en tirant toujours du côté du pouvoir. Il faut attendre une autre génération. A l'époque de la guerre de libération, nous étions tous faits pour détruire le colonialisme. Je me rappelle en Kabylie, nous faisons 14 à 15 km à pied pour nous réunir. On partait à 20 heures, on arrivait au lieu de la réunion à minuit et on repartait à l'aube pour ne pas être repérés. On était orientés pour détruire, mais pas pour construire. Ceux qui construisent, c'est vous, c'est la génération de l'indépendance. Le problème, c'est que les anciens s'agrippent toujours au pouvoir et n'ont pas toutes les capacités intellectuelles pour gérer à un niveau national. La source de ce mal est d'avoir créé l'ALN avec des colonels, des commandants... Ils ont tout accaparé, ils avaient une force de frappe entre leurs mains. La dissolution des partis a été une grave erreur. A l'indépendance, la mission du FLN devait se terminer. Le FLN était un front qui a mené à l'indépendance, et en 1962, on aurait dû permettre aux gens de se constituer en partis politiques, mais avec ceux qui sont rentrés de l'extérieur et Ben Bella qui a fait le pantin, nous sommes arrivés à la situation que vous connaissez. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase terminale du départ pris en 1962. Bouteflika est en train de finir le système créé par Boumediene. Actuellement, il faut se battre pour la liberté.

L'amnistie ne peut être que la suite logique de la paix

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
Liberté de 29 novembre 2004

L'amnistie est collective, réhabilite les condamnés et les accusés, abolit leurs condamnations, laisse intacts leurs convictions et leur dignité. Elle exclut toute action judiciaire, car elle soustrait au verdict de la justice toutes les atteintes aux droits de l'Homme commises d'une part par les groupes armés islamiques et, d'autre part, par l'armée et les services de sécurité.

Elle n'est pas une mesure de commiseration ou d'humanité faite dans l'intérêt des personnes, mais une mesure fondée sur des critères politiques. L'amnistie est une décision politique.

Le référendum est un moyen démocratique de consultation populaire, à condition qu'il soit utilisé par des démocrates et avec des objectifs démocratiques. Il renforce alors la paix civile et la cohésion nationale. S'il n'est qu'un plébiscite, il suscite ou accentue les déchirements et les ruptures, ravive les blessures au lieu de les cicatrifier, nourrit le sentiment d'injustice chez les victimes et les rancœurs des milieux politiques et médiatiques. Il y a une personnalisation et une présidentialisation accrue du pouvoir du président de la république, qui dirige un état tentaculaire, vorace et arbitraire. Les ministres, qui ont sensiblement outrepassé leur crédit politique, se maintiennent au-delà de leur utilité. L'Algérie a besoin d'une relève de son personnel politique. Pour le pouvoir, la démocratie se conjugue au futur, le plus éloigné de préférence. Elle serait l'affaire d'une ou de plusieurs générations. Le peuple n'aurait pas atteint le niveau politique, social et culturel, ainsi que le degré de maturité nécessaire pour aspirer à la démocratie, qui est une création et un contrôle du pouvoir. La seule constante de la pratique politique que le pouvoir maîtrise parfaitement est la fraude électorale.

Les élections ont de tout temps été entachées de fraudes massives et le suffrage universel faussé, perverti, détourné. Le pouvoir a

interféré de manière directe dans la falsification de toutes les élections passées avec le concours de l'Administration. Aucune garantie ne peut être donnée si la neutralité de l'Administration n'est pas assurée. Lorsqu'on aborde un problème aussi sérieux et crucial que celui de l'amnistie, très important pour le présent et l'avenir du pays, il faut aller au fond des choses avec courage et lucidité, avancer, ne pas avoir le temps de s'asseoir, car rester immobile c'est reculer. Les opinions sont comme les clous, plus on les frappe plus elles s'enfoncent. Paix et réconciliation nationale sont les maîtres mots. La paix va-t-elle, après plus d'une décennie de violence, reprendre ses droits ? L'amnistie ne peut être que la suite logique de la paix. Elle nécessite des convictions longuement élaborées, approfondies, mûries, pour résister aux nombreux écueils qui viennent de partout, surtout d'un marécage humain où l'essentiel fond, se dérobe, coule ou se décompose. La plus forte des idées force de la société est la paix. La première des urgences est de la rétablir. Il faut peser sur les événements pour les faire évoluer vers la paix. L'arrêt de l'effusion de sang est une question stratégique. Que les armes cessent de parler, que la violence fratricide cesse. Il y a trop de malheurs dans notre pays, trop de sang versé, trop de larmes, trop de veuves et d'orphelins, trop de misère, trop de destructions. Il faut y mettre fin. Nous avons été de ceux qui ont initié le processus de paix, nous lui restons fidèles avec vigueur et rigueur et œuvrons à sa réalisation. Militants des droits de l'Homme, il n'y a pour nous qu'un chemin à suivre, celui de la paix et de la réconciliation nationale, car le premier des droits de l'Homme est le droit à la vie.

L'histoire aide à déceler l'imposture et à témoigner qu'il n'est pas d'hiver qui ne finisse par céder la place au printemps. Celle de la décennie écoulée rentrera bien un jour dans la voie des aveux.

I— Avant d'aborder la question de l'amnistie, il faut d'abord procéder à l'assainissement global de la situation de la société.

Le pouvoir n'a pas été capable de prévoir, de voir et, surtout, d'avoir une vision politique claire des frustrations du peuple. La dérive politique est érigée en méthode de gestion avec le risque de diviser la communauté

nationale. Il y a plus qu'une fêlure, une déchirure, une fracture au sein de la société, traversée par des courants contradictoires avec la persistance de préjugés, de clichés, de tabous, de divergences politiques fondamentales et de luttes d'influence. Le climat politique est fait de méfiance, d'intolérance, de haine et d'exclusion. Plus personne ne respecte personne, car le respect suppose une éthique, une morale et une culture. Tant que le cancer que représente la corruption, qui est devenue un style de vie, n'est pas vaincu, la santé morale du pays est menacée. Il y a trois causes à la crise : la coupure du pays en deux, le manque de dialogue et la non-résolution des problèmes de fond qui se posent à la société. L'école, l'emploi et le logement, ces trois mots évoquent les besoins les plus urgents du peuple.

L'Algérie a besoin de la levée de l'état d'urgence qui conditionne l'ouverture du champ politique et médiatique, ainsi que l'exercice des libertés individuelles et collectives, d'une presse libre et d'une justice indépendante. Avec l'état d'urgence, les droits ont été ligotés pour les réduire. Il faut réhabiliter le politique. L'opposition vient de la rue, car elle ne trouve pas son expression dans les formes normales de notre vie politique. Le pouvoir est fermé et ceux qui ne font pas partie du sérail vivent dans le ghetto. Il n'écoute pas la voix des humbles et la règle est : « encaisse et tais-toi ! »

Seules les relations bien placées constituent le « sésame, ouvre-toi » des carrières de responsabilité. C'est à l'État de refléter la volonté du peuple et non au peuple de se plier à la volonté de l'État.

II— Que cherche le président de la république à travers l'amnistie ? Sa démarche relève-t-elle de motivations personnelles ? Serait-elle un prélude à la révision de la constitution, pour lui permettre de régner encore une décennie ou plus sur le pays ? Il y a un précédent qui éclaire cette attitude. Après sa désignation à la magistrature suprême, le 15 avril 1999, M. Abdelaziz Bouteflika a voulu donner « une couverture politique et juridique » à un accord conclu entre le DRS et l' AIS. La loi sur la concorde civile, adoptée au pas de charge par le parlement et soumise à référendum, ne s'est finalement pas appliquée

à l' AIS, qui a rejeté les termes « repentis » et « reddition » et exigeait une amnistie ainsi que les honneurs de la guerre. Le référendum de septembre 1999 n'était qu'une élection présidentielle bis ayant pour objet de légitimer le président mal élu. La grâce amnistiant accordée par le décret présidentiel en date du 10 janvier 2002 à l' AIS est anticonstitutionnelle, car l'amnistie relève de la compétence exclusive du parlement.

L'effet psychologique recherché par M. Abdelaziz Bouteflika, à savoir une reddition massive de l' AIS, qui formerait des files indiennes devant les commissions de probation, afin que le combat cesse faute de combattants, n'a pas eu lieu. Le livre sacré hindou édicte : « Tu as droit à l'action et seulement à l'action, et jamais à ses fruits. Que les fruits de ton action ne soient jamais ton modèle. » L'amnistie nécessite une ambition collective et non une ambition individuelle. La politique est-elle un métier comme un autre, une vocation ou une passion ? Elle est un jeu cruel et la règle du jeu ne se trouve pas dans les cartes, mais dans Machiavel.

Le président de la république qui veut entrer de plain-pied dans l'histoire en voulant donner la mesure de ses capacités d'homme d'État doit faire preuve d'intelligence politique dans cette action afin de mettre en relief de manière à la fois didactique et vivante les points de vue différents des parties, ainsi que les blocages de la vie politique, sociale et culturelle. Il doit disposer des qualités de vision et de sérénité nécessaires à la recherche d'une synthèse des thèses différentes et des logiques divergentes qui soient acceptables par les acteurs concernés, dont chacun d'eux doit comprendre qu'il ne détient qu'une partie de la vérité, que les autres en détiennent d'autres et que la vérité est l'ensemble de ces parties.

III— Il ne veut pas payer le prix politique de la paix. La contradiction réside dans le fait que le président de la république veut se servir de l'amnistie pour ramener la paix, alors qu'elle ne peut être que la suite logique de la paix. Le conflit risque de s'enliser, de faire encore de nombreuses victimes, parce que le président refuse pour le moment d'accorder l'amnistie aux groupes armés islamiques. Devant les députés, il a déclaré : « Il n'y a pas de place dans la réconciliation nationale à ceux qui ont

semé l'anarchie, tué des innocents et défiguré l'image de la religion, détruit les édifices de toute une génération. »

Combien d'années de souffrance faudra-t-il encore attendre avant que l'on ne se rende compte qu'il n'y a pas de solution sécuritaire à la crise ? Le pouvoir va laisser la proie pour l'ombre et perdre une autre occasion de réaliser la paix. Une amnistie en faveur des groupes armés islamiques est indispensable pour la réconciliation nationale.

L'amnistie concerne aussi et surtout les éléments de l'armée et des services de sécurité, d'une part, et les responsables politiques, d'autre part, responsables d'atteintes graves aux droits de l'Homme. Le président veut les disculper de toute responsabilité. L'État, sujet actif de droit pénal, qui fait condamner les coupables, ne peut s'exclure de la culpabilité. Il n'y a pas de responsabilité sans culpabilité. L'État est responsable et coupable.

IV— L'amnistie avant la vérité et la justice n'est que de l'impunité. L'amnistie générale englobera-t-elle la prédation économique, notamment la fraude fiscale et les scandales financiers, ou ne concernera-t-elle que les personnes impliquées dans les événements strictement politiques de la décennie noire qu'a vécue le pays depuis 1992 ? Son champ d'application est controversé. L'amnistie, qui ne sera pas précédée par une recherche de la vérité sur les crimes commis, ne sera qu'un échec pour la réconciliation nationale.

Connaître la vérité sur toutes les violations des droits de l'Homme exercées par les groupes armés islamiques, l'armée et les forces de sécurité facilitera la paix. Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles et le pardon refusé par la communauté internationale, surtout les ONG des droits de l'Homme qui n'y voient qu'une simple impunité. Les responsables de la violence, aussi bien les commanditaires que les exécutants, doivent être traduits en justice. Les crimes contre l'humanité s'appliquent au pouvoir algérien, coupable de pratiques massives d'exécutions sommaires, de massacres, de tortures et de disparitions. L'Algérie est signataire de tous les pactes et conventions internationaux réprimant les crimes contre l'humanité. Certains pays

d'Amérique latine et l'Afrique du Sud ont réglé le problème de l'impunité par la désignation d'une commission « vérité et justice ».

En Algérie, le manteau de l'oubli et du pardon, qui peut être réconfortant mais avec un effet négatif sur la réconciliation nationale, ne peut être déployé qu'après la justice.

Il ne saurait y avoir de justification, de prescription ou de pardon pour ceux qui ont nié à leurs semblables leur condition de personne humaine au point de les vouer à la mort. Il faut préparer l'avenir, la réconciliation nationale par l'assainissement du passé et du présent, par la justice, sans céder à la tentation de justicier. La société a la justice qu'elle mérite, mais il appartient à la justice de se mettre à l'heure de l'État de droit et de mériter le respect des citoyens. Les procès politiques ont mis en relief la soumission de la justice au pouvoir politique. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir qui ont des réflexes et des comportements en harmonie avec le pouvoir qui les a désignés.

Rien n'est plus ridicule qu'un ministre qui dit que la séparation des pouvoirs lui interdit de s'ingérer dans les affaires de la justice, alors que son intervention dans le déroulement de l'action judiciaire est permanente. L'indépendance de la justice est liée à la mise en place d'un système politique démocratique respectueux de la souveraineté du droit, de la séparation et de l'équilibre des trois pouvoirs.

La justice internationale permet de juger les criminels qui bénéficient dans leur pays de l'impunité, privilège des privilégiés. Tant qu'ils demeureront puissants, les commanditaires de crimes contre l'humanité ne seront jugés par aucun tribunal interne. Mais tôt ou tard, justice sera faite ! Peut-on espérer dans ce domaine une accélération de l'histoire en Algérie ? Viendra un jour le temps de la fin de l'impunité.

Pour plus de justice et d'équilibre, il faut souligner la position de ceux pour qui la paix est plus importante que la justice. Ils sont contre la justice internationale qui condamne les crimes contre l'humanité.

L'Espagne, disent-ils, n'a pas engagé après le franquisme de procès contre les auteurs de

crimes contre l'humanité pour éviter les fractures de la société. Faut-il tronquer la justice pour la paix, faut-il choisir entre le droit et le pardon, faut-il lutter contre l'oubli et préserver la mémoire agressée ? Tel est le dilemme.

Le tribunal permanent des peuples

Le tribunal permanent des peuples, qui a tenu du 5 au 8 novembre 2004 sa 32^e session à Paris, a jugé les violations des droits de l'Homme en Algérie pour la période 1992-2004. Composé de 9 membres, il était présidé par M. Salvador Sésese, président de ce tribunal, membre de la Cour suprême de cassation italienne. Le tribunal permanent des peuples, fondé en juin 1979 à Bologne, a succédé aux tribunaux Russel présidés par Russel, puis Jean-Paul Sartre et Lilio Basso. C'est à Alger qu'a été adoptée, le 4 juillet 1975, la déclaration universelle des droits des peuples, qui représente le document de référence fondamental pour les délibérations de ce tribunal. Conformément aux statuts du tribunal, les lieux, dates et contenus de la session ont été communiqués au gouvernement algérien, à travers ses ambassades en Italie et en France, afin qu'il exerce son droit de défense. À la lumière des faits et des témoignages reçus ou entendus, le tribunal a répondu aux différentes questions posées en ce qui concerne les violations du droit interne et international par l'État algérien et les groupes armés islamiques.

Il a précisé que les conventions internationales et les règles coutumières s'adressent aux États qui peuvent être déclarés responsables de leur violation sur leur territoire. Le tribunal s'est longuement penché sur les nombreux massacres dont ont été victimes les populations de nombreuses régions d'Algérie. La responsabilité de ces

massacres est imputée à des groupes islamiques, armés par le gouvernement ou autonomes, mais surtout par le pouvoir, selon les témoignages particulièrement précis et circonstanciés de rescapés.

Les auteurs de ces massacres sont déclarés responsables des crimes contre l'humanité au terme de la définition donnée par le statut de Rome de la cour pénale internationale (article 71).

Le tribunal a considéré que, compte tenu de leur nature, de leur ampleur et des conditions qui les entourent, les milliers de disparitions forcées constituent des violations flagrantes du droit international général et des conventions internationales ratifiées par l'Algérie, donc des crimes contre l'humanité.

L'article 18 de la déclaration de l'assemblée générale des Nations unies, du 18 décembre 1992, précise que les auteurs des actes de disparition forcée ne peuvent bénéficier d'une loi d'amnistie ou de mesures analogues qui auraient pour effet de les exonérer de poursuites ou de sanctions pénales. La torture pratiquée de façon générale ou systématique en Algérie en octobre 1988 et à partir de 1992 à ce jour contre la population civile sont des crimes contre l'humanité. Le tribunal considère que les viols perpétrés sont des crimes contre l'humanité. Tous ces crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.

Il faut aborder la crise sous le seul angle qui n'a jamais été traité, celui de sa dimension politique. Ce n'est pas pour le moment la voie empruntée, mais elle mérite d'être explorée. La solution de la crise se réalise par un dialogue global, politique, avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique qui inscrivent leur démarche dans la recherche de la paix.

Elargir l'espace de liberté

Propos recueillis par S. E. Belabès
El Watan du 11 décembre 2004

Me Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), s'est vu interdire, mercredi dernier à Tizi Ouzou, d'animer une conférence sur la Journée internationale des droits de l'homme. Il nous livre, ici, ses impressions sur les questions chaudes de l'actualité.

— *Quelle est votre réaction après l'interdiction qui vous a été signifiée d'animer une conférence ?*

— L'Algérie n'a pas d'approche universaliste du monde. L'Etat algérien a signé tous les pactes et conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme, pour faire bonne figure démocratique, sans la volonté de les traduire dans les faits. Le pays n'a pas de culture des droits et devoirs de l'Etat. Il faut rappeler au respect des droits de la personne humaine tous ceux qui s'ingénient chaque jour à les bafouer. Les droits de l'homme sont une question subsidiaire pour le pouvoir. La sécurité des Algériens ne peut se traduire par l'aliénation de leur liberté. Avec l'état d'urgence toujours en vigueur, les droits ont été ligotés pour les réduire. Le peuple algérien ne peut vivre dans la dignité et la liberté que s'il a acquis ses droits humains, qui sont l'un des rares lieux privilégiés de rencontre des Algériens de tout bord, l'ultime valeur à défendre. La démocratie, c'est d'abord l'alternance. Elle assigne à ceux qui gouvernent en son nom deux objectifs : élargir l'espace de liberté des citoyens d'une part et assurer les moyens économiques de cette liberté d'autre part.

— *Quel regard portez-vous, aujourd'hui, sur la question des droits de l'homme ?*

— Le début du siècle est amer pour les défenseurs des droits de l'homme. Le gouvernement américain a abandonné au gré des circonstances le droit international pour la terreur en Afghanistan et en Irak. A Guantanamo, sa volonté a été de soustraire les prisonniers à toute règle de droit national et international. Les raisons économiques empêchent l'Europe, guidée par ses intérêts et

non ses valeurs, de faire en direction du peuple algérien les gestes d'éthique et de solidarité attendus par les défenseurs des droits de l'homme. Le droit d'asile qui relève de la protection des droits de l'homme a été bafoué. Devant une prospérité sans précédent du monde occidental, il y a persistance et même aggravation de la pauvreté dans le monde.

— *Comment jugez-vous l'initiative d'une amnistie générale ?*

— L'amnistie ne peut être que la suite logique de la paix. Il faut que la violence cesse d'abord. Les préalables des victimes des groupes armés islamiques et des familles des disparus sont complémentaires et concernent les protagonistes de la violence que sont les groupes armés islamiques d'un côté, l'armée et les services de sécurité de l'autre. L'amnistie nourrit un sentiment d'injustice chez toutes les victimes. A s'en tenir à la déclaration du président de la République, les actes à amnistier seraient tous imputables aux groupes armés islamiques. Il disculperait de toute responsabilité l'armée et les services de sécurité, auteurs d'atteintes graves aux droits de l'homme. Les groupes armés islamiques ne déposeraient pas les armes. L'amnistie ne serait alors qu'une manœuvre politicienne, destinée à conforter par un plébiscite le pouvoir en place. Le président de la République brandirait encore une fois le spectre du terrorisme pour empêcher le fonctionnement régulier des institutions et limiter les libertés, préalable à la révision de la Constitution ! L'amnistie doit s'inspirer des expériences internationales qui reposent sur deux préalables : la mise en place d'une commission vérité et justice et l'indépendance de la justice. Une fois les responsabilités définies, il appartiendra à la justice d'appliquer la loi.

— *Comment voyez-vous alors le traitement du problème des disparus ?*

— L'amnistie avant la vérité et la justice n'est qu'impunité. Les familles de disparus sont victimes d'ostracisme de la part du pouvoir, alors qu'elles sont pour la plupart dans un dénuement total. Le soutien aux victimes de la tragédie nationale doit être affranchi de réflexes partisans. Elles doivent être traitées sur un pied d'égalité et bénéficier des mêmes

droits. Les crimes contre l'humanité sont plus faciles à prouver dans le pays où ils ont été commis, mais si cela n'est pas possible parce que la justice est assujettie au pouvoir, il faut faire appel à la justice internationale qui permet de juger les criminels impunis dans leur pays. Compte tenu de leur nature, de leur ampleur et des conditions qui les entourent, les milliers de disparitions forcées constituent des crimes contre l'humanité. Les auteurs et les commanditaires des actes de disparitions forcées ne peuvent bénéficier d'une loi d'amnistie ou de mesures analogues.

— *Quelle est votre appréciation à l'égard de l'avant-projet de loi sur l'information ?*

— Le pouvoir veut limiter la liberté d'opinion et d'expression consacrée par la Constitution, afin de détruire un espace de liberté qui échappe à son contrôle. La presse, qui joue un rôle d'information, de contestation et de pédagogie politique, ne doit être ni soumise ni docile. L'indépendance et la sécurité des

journalistes sont un corollaire au droit à une information libre, claire et objective. L'avant-projet de loi sur l'information assimile à un délit l'exercice de la liberté d'expression. Il n'y a pas de liberté sans justice ni de justice sans liberté. Je dénonce avec vigueur et rigueur le caractère répressif de l'avant-projet du code de l'information dont certaines dispositions incitent à l'autocensure et mettent les journalistes dans un état d'angoisse et d'incertitude perpétuel. La LADDH se déclare solidaire des journalistes dans la diversité et la richesse de leurs opinions, qui ont payé et payent un tribut déjà lourd pour défendre la libre expression. La télévision contrôlée par le pouvoir perd tout crédit dans l'opinion publique. Elle se caractérise par la médiocrité culturelle des programmes, l'intoxication politique qui aboutit au lavage de cerveau. Elle est, plus encore que les autres médias, une arme redoutable. Les Algériens attendent de la télévision qui est un puissant moyen d'information, une mesure équitable et objectivité.

استجواب مع جريدة الرياض

فتيحة بوربونة، جريدة الرياض، العدد 13359

الخميس 9 ذي الحجة 1425هـ، الموافق لـ 20 يناير 2005م

سنوات (1991 - 1998) 7 آلاف عائلة جزائرية وأدت إلى جعل 18 ألف شخص في عداد المفقودين، صرح لـ «الرياض» أن استفتاء الشعب حول العفو الشامل في ظل وجود الحكومة الحالية، وتحت حالة الطوارئ التي تعارض السلطة رفعها بحجة أنها أداة لمحاربة الإرهاب لا تختلف عن وسيلة السلاح. استفتاء منقوص الشرعية.

وتساءل علي يحيى عبد النور قبل توضيح نظريته للعفو الشامل كحقوقى ورجل قضاء، تساءل عما يريد الرئيس بوتفليقة بعد كشف رغبته في استصدار عفو شامل عن المتورطين في أزمة العشرية السوداء.. هل تقوم هذه الرغبة على دوافع شخصية؟ هل هي تمهيد لتعديل الدستور، بما يسمح للرئيس بتمديد عهده الرئاسية لعشرية أخرى؟ وقال علي يحيى عبد النور عن الاستفتاء أنه وسيلة ديمقراطية للاستشارة الشعبية، لكن شرط أن تكون هذه الوسيلة في «يد ديمقراطيين لتحقيق أهداف ديمقراطية»، على اعتبار أن العفو الشامل إجراء مبني على معايير سياسية وهو قرار سياسي وليس إجراء رحمة أو لفظة إنسانية ويرى علي يحيى عبد النور أن العفو إذا كان مجرد استفتاء وكفى، يقصي كل متابعة قضائية، وينقص من قدسية حكم العدالة في حق أطراف انتهكت حقوقها، فهو عفو سيعمق لا محالة من الشرخ الموجود في المجتمع، ويحجي الجراح عوض المساهمة في تضيدها، ويغذي الشعور باللاعادلة لدى الضحايا، والحقد في الأوساط السياسية والإعلامية.

العفو والأزمة الأمنية

ويرى رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان أن المفارقة الكبرى في موضوع إقرار العفو الشامل في مثل هذا الظرف، أن الرئيس بوتفليقة يريد توظيف واستخدام العفو للوصول إلى السلم، مع أن العفو لا يجب أن يكون إلا نتيجة طبيعية ومنطقية للسلم متسائلا: هل السلم بعد عشرية من العنف سيسترجع كل حقوقه.. واعتبر علي يحيى عبد النور أن أولويات المرحلة الراهنة هو استرجاع السلم، وتوقيف نزيه الدم التي تبقى مسألة استراتيجية، ووضع حد لصوت السلاح، وهذا يستدعي كما يضيف تطهيرا شاملا للوضع القائم الذي تنخره «الرشوة والفساد والإقصاء والتهميش». واستغرب علي يحيى عبد النور كيف نقرّ عفو شاملا طمعا في استرجاع السلم، والأسباب الرئيسية الثلاثة وراء الأزمة الأمنية والسياسية التي عاشتها الجزائر طيلة العشرية الفائتة ما تزال قائمة. ويلخص علي يحيى عبد النور هذه الأسباب في انقسام البلاد إلى قسمين اثنين.. ونقص الحوار والتماطل في معالجة القضايا العميقة المطروحة.. والشغل والسكن والمدرسة التي تعد من الانشغالات الملحة للمواطن الجزائري. وفي رأي شيخ المحامين الجزائريين فإن عفو لا يسبقه بحث صادق عن الحقيقة، ومعرفة دقيقة بالجرائم التي تم ارتكابها في

من أهم الملفات الملغمة التي خلفتها عشرية الأزمة الأمنية في الجزائر، إلى جانب الحسائر البشرية التي فاقت 150 ألف قتيل، وآلاف الجرحى، فضلا عن ملايين النازحين من الأرياف بحثاً عن الأمن والاستقرار، ملف المفقودين، الذي ترشحه الدوائر السياسية والإعلامية في الجزائر، لأن يبقى شوكة سامة في خاصرة مبادرة الرئيس عبد العزيز بوتفليقة للعفو الشامل، بعدما اتفقت جمعيات عائلات المفقودين على يد مصالح الأمن، والمفقودين على يد الجماعات المسلحة، التي تنشط تحت لواء الدفاع عن حقوق الإنسان على قبول العفو الشامل مبدئياً، لكن شرط الحصول على أجوبة مقنعة من لدن السلطة بشأن مصير أبنائها أهم أحياء أو أموات، واستجلاء الحقائق رأساً وعمقاً.

وترفض هذه الجمعيات وفي مقدمتها جمعية «أس أو أس مختفين» و«جمعية عائلات المفقودين» و«الجمعية الوطنية للمختطفين من قبل مصالح الأمن» غير المعتمدة «فضلا عن الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان التي تتبنى ملف المفقودين ولديها ما يزيد عن 18 ألف ملف حول المفقودين، ترفض إجراءات العفو التي يقول مسؤولوها أنها «لا تقدم شيئاً لملف المفقودين بقدر ما تكرر منطق اللاعقاب الذي تجابه به خروقات الحق العام، والعفو عن الذين ارتكبوا جرائم الخطف سواء في صفوف الجماعات المسلحة أو من عناصر الأمن». (...)

العفو الشامل خطوة لتعديل الدستور

يرفض المحامي الجزائري الكبير، والناشط الحقوقي علي يحيى عبد النور محامي الجهة الإسلامية للإنقاذ المحلة، العفو الشامل الذي يطرحه الرئيس عبد العزيز بوتفليقة في ظل حالة الطوارئ، وبقاء المتسببين في الأزمة الأمنية في مواقع النفوذ الرسمية، مؤكداً أن أي عفو لا تستبقه «الحقيقة والعدالة».. ويكون في ظله كل المتورطين في العشرية السوداء على قدم المساواة في العقاب.. يكون عفو منقوصاً، وآثاره سلبية على روح المصالحة الوطنية التي يسعى بوتفليقة إلى تحقيقها واقعا منذ عهده الرئاسية الأولى.

وصرح رئيس الرابطة الجزائرية لحقوق الإنسان الأستاذ علي يحيى عبد النور الذي يردد منذ أكثر من خمس سنوات أن مجوزة هيئته ما يزيد عن 5000 ملف مفقود تدين الأجهزة الأمنية بزلوعها في مآسي الاختطاف التي طالت على مدار سبع

حل إشكالية « اللاعقاب » بتعيين لجنة « الحقيقة والعدل». واعتبر علي يحيى عبد النور لجوء الجزائر إلى سن قانون للعفو الشامل دون معرفة الحقيقة، والمرور على العدالة ما هو إلا تكريس لحالة اللاعقاب . ويتساءل علي يحيى عبد النور هل يشمل العفو أصحاب الرعب، وبارونات الاقتصاد، ومافيا المال والفضائح المالية أم أنه يعني فقط الأشخاص المتورطين في الأحداث السياسية للعشرية السوداء التي عاشتها الجزائر منذ العام 1992 ؟

ولم يتردد علي يحيى عبد النور في التأكيد أن العفو الشامل، قد يلقي بالطريقة التي يريدها الرئيس الجزائري، نفس مصير قانون الوثام المدني، موضحا في هذا الشأن أن بوتفليقة بعد انتخابات 15 أبريل 1999 أراد أن يعطي غطاء سياسيا وقانونيا للاتفاق السري الذي تمّ بين مسؤولين ساميين في الأمن العسكري وقيادات الجيش الإسلامي للإنقاذ (الجناح المسلح لجهة الإنقاذ المحلّة) بشأن الوثام المدني الذي لم يستفد منه في النهاية التنظيم المسلح الذي حلّ نفسه ورفض مصطلحات «التوبة» و«الاستسلام». ولم يكن الاستفتاء الشعبي على قانون الوثام المدني في سبتمبر 1999 حسب علي يحيى عبد النور إلا استحقاقا رئاسيا (مكرر) كان الهدف منه «منح الشرعية لرئيس وصل إلى الحكم عبر انتخابات «سيئة» واصفا العفو الذي أصدره بوتفليقة بقرار رئاسي في 10 جانفي 2002 بـ «القرار غير الدستوري الذي تدخل في صلاحيات البرلمان «مؤكد» في الختام أن العفو يتطلب طموحا جماعيا وليس طموحا شخصيا.

حق العزل والأبرياء، وهوية مرتكبيها، والذين أمروا بارتكابها، وإحالة هؤلاء على العدالة، هو فشل لروح المصالحة الوطنية، معتبرا معرفة الحقيقة حول «خروقات حقوق الإنسان التي قامت بها الجماعات الإسلامية المسلحة والجيش وقوات الأمن تسهل عملية الوصول إلى السلم المنشود» الذي يصبو إليه الرئيس بوتفليقة.

الدولة مسؤولة ومتهمة

ولم يخف علي يحيى خشيته من أن يسفر العفو الشامل بالصيغة التي يريدها الرئيس بوتفليقة، عن مزيد من الضحايا والناقمين، انطلاقا من خطاب الرئيس الجزائري تحت قبة البرلمان الذي دخله لأول مرة بمناسبة خمسينيات الثورة التحريرية في نوفمبر الماضي عندما قال انه «لا وجود داخل المصالحة الوطنية لأولئك الذين أثاروا الفوضى والبلبلية، وقتلوا الأبرياء وشرّدوا ذويهم، وشوهوا صورة الجزائر، وحطموا إنجازات أجيال كاملة» ويرى علي يحيى عبد النور أن العفو على الجماعات الإسلامية المسلحة أكثر من ضروري للمصالحة الوطنية منتقدا الرئيس بوتفليقة الذي يسعى مثلما يضيف إلى إبعاد التهم على عناصر الجيش وأفراد الأمن من جهة والمسؤولين السياسيين المسؤولين عن انتهاكات خطيرة لحقوق الإنسان خلال العشرية السوداء. ويرى أن الدولة مسؤولة ومتهمة، وحسب علي يحيى عبد النور فإن هذه الجرائم تنطبق على السلطة في الجزائر التي وقعت على كل الاتفاقات والمعاهدات الدولية التي تندد بالجرائم ضد الإنسانية وقال أن بعض دول أمريكا اللاتينية وكذا جنوب إفريقيا تمكّنوا من

Amnistie et réconciliation

Préface à « Quelle réconciliation pour l'Algérie? », Ouvrage collectif, Hoggar, Genève 2005.

Avant la vérité et la justice, l'amnistie n'est qu'impunité

L'amnistie est collective, réhabilite les condamnés et les accusés, abolit leurs condamnations, laisse intactes leurs convictions et leur dignité. Elle exclut toute action judiciaire, car elle soustrait au verdict de la justice toutes les atteintes aux droits de l'Homme commises d'une part par les groupes armés islamiques et, d'autre part, par l'armée et les services de sécurité.

Elle n'est pas une mesure de commisération ou d'humanité faite dans l'intérêt des personnes, mais une mesure fondée sur des critères politiques. L'amnistie est une décision politique.

Le référendum est un moyen démocratique de consultation populaire, à condition qu'il soit utilisé par des démocrates et avec des objectifs démocratiques. Il renforce alors la paix civile et la cohésion nationale. S'il n'est qu'un plébiscite, il suscite ou accentue les déchirements et les ruptures, ravive les blessures au lieu de les cicatiser, nourrit le sentiment d'injustice chez les victimes et les rancœurs des milieux politiques et médiatiques. Il y a une personnalisation et une présidentialisation accrue du pouvoir du président de la république, qui dirige un état tentaculaire, vorace et arbitraire. Les ministres, qui ont sensiblement outrepassé leur crédit politique, se maintiennent au-delà de leur utilité. L'Algérie a besoin d'une relève de son personnel politique. Pour le pouvoir, la démocratie se conjugue au futur, le plus éloigné de préférence. Elle serait l'affaire d'une ou de plusieurs générations. Le peuple n'aurait pas atteint le niveau politique, social et culturel, ainsi que le degré de maturité nécessaire pour aspirer à la démocratie, qui est une création et un contrôle du pouvoir. La seule constante de la pratique politique que le pouvoir maîtrise parfaitement est la fraude électorale.

Les élections ont de tout temps été entachées de fraudes massives et le suffrage universel

faussé, perverti, détourné. Le pouvoir a interféré de manière directe dans la falsification de toutes les élections passées avec le concours de l'Administration. Aucune garantie ne peut être donnée si la neutralité de l'Administration n'est pas assurée. Lorsqu'on aborde un problème aussi sérieux et crucial que celui de l'amnistie, très important pour le présent et l'avenir du pays, il faut aller au fond des choses avec courage et lucidité, avancer, ne pas avoir le temps de s'asseoir, car rester immobile c'est reculer. Les opinions sont comme les clous, plus on les frappe plus elles s'enfoncent. Paix et réconciliation nationale sont les maîtres mots. La paix va-t-elle, après plus d'une décennie de violence, reprendre ses droits ? L'amnistie ne peut être que la suite logique de la paix. Elle nécessite des convictions longuement élaborées, approfondies, mûries, pour résister aux nombreux écueils qui viennent de partout, surtout d'un marécage humain où l'essentiel fond, se dérobe, coule ou se décompose. La plus forte des idées force de la société est la paix. La première des urgences est de la rétablir. Il faut peser sur les événements pour les faire évoluer vers la paix. L'arrêt de l'effusion de sang est une question stratégique. Que les armes cessent de parler, que la violence fratricide cesse. Il y a trop de malheurs dans notre pays, trop de sang versé, trop de larmes, trop de veuves et d'orphelins, trop de misère, trop de destructions. Il faut y mettre fin. Nous avons été de ceux qui ont initié le processus de paix, nous lui restons fidèles avec vigueur et rigueur et œuvrons à sa réalisation. Militants des droits de l'Homme, il n'y a pour nous qu'un chemin à suivre, celui de la paix et de la réconciliation nationale, car le premier des droits de l'Homme est le droit à la vie.

L'histoire aide à déceler l'imposture et à témoigner qu'il n'est pas d'hiver qui ne finisse par céder la place au printemps. Celle de la décennie écoulée rentrera bien un jour dans la voie des aveux.

I— Avant d'aborder la question de l'amnistie, il faut d'abord procéder à l'assainissement global de la situation de la société.

Le pouvoir n'a pas été capable de prévoir, de voir et, surtout, d'avoir une vision politique claire des frustrations du peuple. La dérive politique est érigée en méthode de gestion

avec le risque de diviser la communauté nationale. Il y a plus qu'une fêlure, une déchirure, une fracture au sein de la société, traversée par des courants contradictoires avec la persistance de préjugés, de clichés, de tabous, de divergences politiques fondamentales et de luttes d'influence. Le climat politique est fait de méfiance, d'intolérance, de haine et d'exclusion. Plus personne ne respecte personne, car le respect suppose une éthique, une morale et une culture. Tant que le cancer que représente la corruption, qui est devenue un style de vie, n'est pas vaincu, la santé morale du pays est menacée. Il y a trois causes à la crise : La coupure du pays en deux, le manque de dialogue et la non-résolution des problèmes de fond qui se posent à la société. L'école, l'emploi et le logement, ces trois mots évoquent les besoins les plus urgents du peuple.

L'Algérie a besoin de la levée de l'état d'urgence qui conditionne l'ouverture du champ politique et médiatique, ainsi que l'exercice des libertés individuelles et collectives, d'une presse libre et d'une justice indépendante. Avec l'état d'urgence, les droits ont été ligotés pour les réduire. Il faut réhabiliter le politique. L'opposition vient de la rue, car elle ne trouve pas son expression dans les formes normales de notre vie politique. Le pouvoir est fermé et ceux qui ne font pas partie du sérail vivent dans le ghetto. Il n'écoute pas la voix des humbles et la règle est : « encaisse et tais-toi ! »

Seules les relations bien placées constituent le « sésame, ouvre-toi » des carrières de responsabilité. C'est à l'État de refléter la volonté du peuple et non au peuple de se plier à la volonté de l'État.

II— Que cherche le président de la république à travers l'amnistie ? Sa démarche relève-t-elle de motivations personnelles ? Serait-elle un prélude à la révision de la constitution, pour lui permettre de régner encore une décennie ou plus sur le pays ? Il y a un précédent qui éclaire cette attitude. Après sa désignation à la magistrature suprême, le 15 avril 1999, M. Abdelaziz Bouteflika a voulu donner « une couverture politique et juridique » à un accord conclu entre le DRS et l'AIS. La loi sur la concorde civile, adoptée au pas de charge par le parlement et soumise à référendum, ne s'est

finalement pas appliquée à l'AIS, qui a rejeté les termes « repentis » et « reddition » et exigeait une amnistie ainsi que les honneurs de la guerre. Le référendum de septembre 1999 n'était qu'une élection présidentielle bis ayant pour objet de légitimer le président mal élu. La grâce amnistiant accordée par le décret présidentiel en date du 10 janvier 2002 à l'AIS est anticonstitutionnelle, car l'amnistie relève de la compétence exclusive du parlement.

L'effet psychologique recherché par M. Abdelaziz Bouteflika, à savoir une reddition massive de l'AIS, qui formerait des files indiennes devant les commissions de probation, afin que le combat cesse faute de combattants, n'a pas eu lieu. Le livre sacré hindou édicte : « Tu as droit à l'action et seulement à l'action, et jamais à ses fruits. Que les fruits de ton action ne soient jamais ton modèle. » L'amnistie nécessite une ambition collective et non une ambition individuelle. La politique est-elle un métier comme un autre, une vocation ou une passion ? Elle est un jeu cruel et la règle du jeu ne se trouve pas dans les cartes, mais dans Machiavel.

Le président de la république qui veut entrer de plain-pied dans l'histoire en voulant donner la mesure de ses capacités d'homme d'Etat doit faire preuve d'intelligence politique dans cette action afin de mettre en relief de manière à la fois didactique et vivante les points de vue différents des parties, ainsi que les blocages de la vie politique, sociale et culturelle. Il doit disposer des qualités de vision et de sérénité nécessaires à la recherche d'une synthèse des thèses différentes et des logiques divergentes qui soient acceptables par les acteurs concernés, dont chacun d'eux doit comprendre qu'il ne détient qu'une partie de la vérité, que les autres en détiennent d'autres et que la vérité est l'ensemble de ces parties.

III— Il ne veut pas payer le prix politique de la paix. La contradiction réside dans le fait que le président de la république veut se servir de l'amnistie pour ramener la paix, alors qu'elle ne peut être que la suite logique de la paix. Le conflit risque de s'enliser, de faire encore de nombreuses victimes, parce que le président refuse pour le moment d'accorder l'amnistie aux groupes armés islamiques. Devant les députés, il a déclaré : « Il n'y a pas de place

dans la réconciliation nationale à ceux qui ont semé l'anarchie, tué des innocents et défiguré l'image de la religion, détruit les édifices de toute une génération. »

Combien d'années de souffrance faudra-t-il encore attendre avant que l'on ne se rende compte qu'il n'y a pas de solution sécuritaire à la crise ? Le pouvoir va laisser la proie pour l'ombre et perdre une autre occasion de réaliser la paix. Une amnistie en faveur des groupes armés islamiques est indispensable pour la réconciliation nationale.

L'amnistie concerne aussi et surtout les éléments de l'armée et des services de sécurité, d'une part, et les responsables politiques, d'autre part, responsables d'atteintes graves aux droits de l'Homme. Le président veut les disculper de toute responsabilité. L'Etat, sujet actif de droit pénal, qui fait condamner les coupables, ne peut s'exclure de la culpabilité. Il n'y a pas de responsabilité sans culpabilité. L'Etat est responsable et coupable.

IV— L'amnistie avant la vérité et la justice n'est que de l'impunité. L'amnistie générale englobera-t-elle la prédation économique, notamment la fraude fiscale et les scandales financiers, ou ne concernera-t-elle que les personnes impliquées dans les événements strictement politiques de la décennie noire qu'a vécue le pays depuis 1992 ? Son champ d'application est controversé. L'amnistie, qui ne sera pas précédée par une recherche de la vérité sur les crimes commis, ne sera qu'un échec pour la réconciliation nationale.

Connaître la vérité sur toutes les violations des droits de l'Homme exercées par les groupes armés islamiques, l'armée et les forces de sécurité facilitera la paix. Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles et le pardon refusé par la communauté internationale, surtout les ONG des droits de l'Homme qui n'y voient qu'une simple impunité. Les responsables de la violence, aussi bien les commanditaires que les exécutants, doivent être traduits en justice. Les crimes contre l'humanité s'appliquent au pouvoir algérien, coupable de pratiques massives d'exécutions sommaires, de massacres, de tortures et de disparitions. L'Algérie est signataire de tous les pactes et conventions internationaux réprimant les

crimes contre l'humanité. Certains pays d'Amérique latine et l'Afrique du Sud ont réglé le problème de l'impunité par la désignation d'une commission « vérité et justice ».

En Algérie, le manteau de l'oubli et du pardon, qui peut être réconfortant mais avec un effet négatif sur la réconciliation nationale, ne peut être déployé qu'après la justice.

Il ne saurait y avoir de justification, de prescription ou de pardon pour ceux qui ont nié à leurs semblables leur condition de personne humaine au point de les vouer à la mort. Il faut préparer l'avenir, la réconciliation nationale par l'assainissement du passé et du présent, par la justice, sans céder à la tentation de justicier. La société a la justice qu'elle mérite, mais il appartient à la justice de se mettre à l'heure de l'Etat de droit et de mériter le respect des citoyens. Les procès politiques ont mis en relief la soumission de la justice au pouvoir politique. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir qui ont des réflexes et des comportements en harmonie avec le pouvoir qui les a désignés.

Rien n'est plus ridicule qu'un ministre qui dit que la séparation des pouvoirs lui interdit de s'ingérer dans les affaires de la justice, alors que son intervention dans le déroulement de l'action judiciaire est permanente. L'indépendance de la justice est liée à la mise en place d'un système politique démocratique respectueux de la souveraineté du droit, de la séparation et de l'équilibre des trois pouvoirs.

La justice internationale permet de juger les criminels qui bénéficient dans leur pays de l'impunité, privilège des privilégiés. Tant qu'ils demeureront puissants, les commanditaires de crimes contre l'humanité ne seront jugés par aucun tribunal interne. Mais tôt ou tard, justice sera faite ! Peut-on espérer dans ce domaine une accélération de l'histoire en Algérie ? Viendra un jour le temps de la fin de l'impunité.

Pour plus de justice et d'équilibre, il faut souligner la position de ceux pour qui la paix est plus importante que la justice. Ils sont contre la justice internationale qui condamne les crimes contre l'humanité.

L'Espagne, disent-ils, n'a pas engagé après le franquisme de procès contre les auteurs de crimes contre l'humanité pour éviter les fractures de la société. Faut-il tronquer la justice pour la paix, faut-il choisir entre le droit et le pardon, faut-il lutter contre l'oubli et préserver la mémoire agressée ? Tel est le dilemme.

Le tribunal permanent des peuples, qui a tenu du 5 au 8 novembre 2004 sa 32ème session à Paris, a jugé les violations des droits de l'Homme en Algérie pour la période 1992-2004. Composé de 9 membres, il était présidé par M. Salvador Seneze, président de ce tribunal, membre de la Cour suprême de cassation italienne. Le tribunal permanent des peuples, fondé en juin 1979 à Bologne, a succédé aux tribunaux Russel présidés par Russel, puis Jean-Paul Sartre et Lilio Basso. C'est à Alger qu'a été adoptée, le 4 juillet 1975, la déclaration universelle des droits des peuples, qui représente le document de référence fondamental pour les délibérations de ce tribunal. Conformément aux statuts du tribunal, les lieux, dates et contenus de la session ont été communiqués au gouvernement algérien, à travers ses ambassades en Italie et en France, afin qu'il exerce son droit de défense. À la lumière des faits et des témoignages reçus ou entendus, le tribunal a répondu aux différentes questions posées en ce qui concerne les violations du droit interne et international par l'Etat algérien et les groupes armés islamiques.

Il a précisé que les conventions internationales et les règles coutumières s'adressent aux États qui peuvent être déclarés responsables de leur violation sur leur territoire. Le tribunal s'est longuement penché sur les nombreux massacres dont ont été victimes les populations de nombreuses régions d'Algérie. La responsabilité de ces massacres est imputée à des groupes islamiques, armés par le gouvernement ou autonomes, mais surtout par le pouvoir, selon les témoignages particulièrement précis et circonstanciés de rescapés.

Les auteurs de ces massacres sont déclarés responsables des crimes contre l'humanité au terme de la définition donnée par le statut de Rome de la cour pénale internationale (article 7, alinéa 1).

Le tribunal a considéré que, compte tenu de leur nature, de leur ampleur et des conditions qui les entourent, les milliers de disparitions forcées constituent des violations flagrantes du droit international général et des conventions internationales ratifiées par l'Algérie, donc des crimes contre l'humanité.

L'article 18 de la déclaration de l'assemblée générale des Nations unies, du 18 décembre 1992, précise que les auteurs des actes de disparition forcée ne peuvent bénéficier d'une loi d'amnistie ou de mesures analogues qui auraient pour effet de les exonérer de poursuites ou de sanctions pénales. Les tortures pratiquées de façon générale ou systématique en Algérie en octobre 1988 et à partir de 1992 à ce jour contre la population civile sont des crimes contre l'humanité. Le tribunal considère que les viols perpétrés sont des crimes contre l'humanité. Tous ces crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.

Il faut aborder la crise sous le seul angle qui n'a jamais été traité, celui de sa dimension politique. Ce n'est pas pour le moment la voie empruntée, mais elle mérite d'être explorée. La solution de la crise se réalise par un dialogue global, politique, avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique qui inscrivent leur démarche dans la recherche de la paix.

La réconciliation exige que les Algériens acceptent la responsabilité morale et politique

Il y a tension entre le processus d'amnistie et l'impératif de réconciliation qui ne peut être qu'un accord entre le pouvoir et les forces qui lui sont hostiles. Procéder à la réconciliation est un leitmotiv de la rhétorique de nombreux chefs d'État depuis la Seconde Guerre mondiale. Il faut, disent-ils, savoir oublier. Il y a toujours un calcul stratégique et politique dans le geste généreux d'un chef d'État qui offre la réconciliation. Il faut intégrer ce calcul dans toutes les analyses.

Lorsque la violence cesse ou diminue, les chefs d'État se trouvent en présence d'une part de victimes atteintes dans leur dignité, leur intégrité corporelle et psychologique, leur intérêt, ou de leurs ayants droit en cas de mort, et d'autre part des bourreaux ayant agi

dans un cadre qu'ils estimaient légal et que leur conscience ne mettait pas en cause.

Deux caractéristiques à cette situation. Il s'agit d'abord des deux côtés d'un phénomène de masse concernant des centaines de milliers de personnes. Cela ensuite peut se transmettre de génération en génération si une réponse acceptable par tous n'intervient pas. Mais alors intervient une dimension politique à l'intérieur de l'État qui a été déchiré par la violence politique. Les dirigeants veulent se tourner vers l'avenir et pour cela recoudre le tissu social. Ils placent alors la réconciliation au-dessus de tout autre impératif de vérité et de justice.

Mais, il y a ceux qui soutiennent dans la même logique de la réconciliation et de l'unité nationale que la révélation de la vérité, le passage de la justice, la condamnation des coupables, le devoir de mémoire, est une meilleure thérapeutique du corps national contre les effets pathologiques du refoulement.

L'idée maîtresse du processus de réconciliation est que c'est le corps social dans son ensemble qu'il s'agit de guérir de la violence de l'action politique. « Il est politique d'ôter à la haine son éternité. » Comment assurer une transition raisonnablement pacifique de l'oppression et de répression à la démocratie ? Les démocraties modernes se veulent fondées sur l'absolu des droits de l'Homme.

Comment est-on passé en Afrique du Sud de l'apartheid aboli en 1993 à la réconciliation nationale, de la guerre civile à la paix civile ? La réponse se trouve dans l'importance du rôle joué par la Commission vérité et réconciliation (CVR), instaurée en 1995.

Les travaux de cette commission ont eu pour vocation de jeter « un pont historique entre le passé d'une société profondément divisée... et son avenir fondé sur la reconnaissance des droits de l'Homme, sur la démocratie ». Mandela rappelle dans son autobiographie ce que furent son analyse, son calcul et son devoir après les premières élections libres en 1994. Il faut être attentif à l'enchevêtrement du calcul ou de la rationalité politique, de la conditionnalité historique avec la logique des principes de liberté, de justice, de démocratie

et de vérité, au service desquels cette stratégie devrait et prétend s'accorder. C'est toujours en analysant l'état des forces et du rapport de force, et en vue de l'intégrité de l'état que Mandela a ajusté ses choix politiques. « Nous devons marcher ensemble vers l'avenir », a-t-il dit. Aucun modèle ne s'exporte tel quel, ni dans le temps ni dans l'espace, il peut servir seulement comme référence de travail.

La réconciliation demande un minimum de volonté de coexister et de travailler à la gestion pacifique des différences persistantes. Elle exige que les Algériens dans leur grande majorité acceptent la responsabilité morale et politique, de nourrir une culture des droits de l'Homme.

L'objectif premier de la réconciliation nationale est la restauration de vivre ensemble à travers la diffusion d'une culture démocratique, l'assurance pour les générations futures pour vivre en paix dans des institutions élues sans fraudes électorales, par le seul souverain : le peuple.

En Algérie, c'est la forme même du régime politique qui est en cause, et non pas seulement les titulaires successifs du pouvoir.

La réconciliation va avec la reconstruction de la société sur des fondements nouveaux, afin de marquer le passage de la violation massive des droits de l'Homme à la protection de ces droits fondamentaux ; elle doit être placée sous le signe de l'Etat de droit, avec la participation de toutes les forces politiques et de la société civile. Comment rassembler deux Algérie que sépare un fleuve de sang ? Que choisir pour rassembler le pardon contre la justice ou la paix par la justice ? Il faut d'abord faire la paix avec le passé.

Qui doit pardonner à qui et quoi ? Mais que peut-on pardonner si ce n'est l'impardonnable.

C'est l'occasion d'ouvrir un débat, un vrai débat, ouvert, digne, car les hommes sont comme les oiseaux, ils ne volent pas tous à la même hauteur, pour savoir ce qui peut être pardonné, après une guerre qui a atteint un degré de froide et systématique cruauté. L'archive est une ressource riche pour appuyer un débat public. L'Algérie mettra-t-

elle un jour à bien une archive sérieuse, totale de toute son histoire ?

L'expérience sud-africaine est une habile transaction politique, ou plutôt une transition douce vers un nouveau régime démocratique ; ce n'est pas le cas de l'Algérie.

La réconciliation est un commencement difficile à tenir et à conduire pour faire avancer un peuple blessé, et lui donner de l'espoir qui ne soit pas une illusion. Elle exige de sortir de la mauvaise gouvernance, de

l'instabilité, de la pauvreté, par un régime démocratique qui se soumet à la vraie alternance. Elle implique la participation de la société civile pour qu'une vision nationale de cette réconciliation puisse s'enraciner et générer au sein de l'espace public un avenir qui émerge de la longue lutte contre la répression.

Sans démocratie et sans rétablissement de la dignité humaine et civique, il ne saurait y avoir de réconciliation tant sur le plan individuel que celui de la société.

Quelle révision du code de la famille ?

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
Liberté du 7 mars 2005

Le statut de la femme est devenu une question majeure de la société et du débat politique. La promotion ne va pas sans tâtonnements ni conflits. Elle se heurte à des résistances dans le domaine politique, dans sa vie professionnelle et privée qui se déroule sous le signe de la contrainte, de la soumission et de la subordination. Chaque année, le 8 Mars, Journée internationale de la femme, fournit l'occasion de dénoncer l'oppression, la discrimination et les inégalités dont sont victimes les femmes, de constater qu'en dépit d'engagements solennels, leur situation n'évolue guère.

La révision du code de la famille a rencontré une résistance farouche qui a fait reculer ses initiateurs. Feu Abdelmadjid Meziane, président du Haut Conseil islamique, a déclaré, au cours d'un colloque, qu'il était pour la révision du code de la famille dans l'ensemble et dans le détail. Il était pour l'abrogation de la polygamie, le droit de la femme au divorce, ainsi que le droit de choisir son tuteur lors de son mariage. Ses positions ont été critiquées et rejetées par la majorité des membres du Conseil islamique.

Dans une longue interview accordée le 29 avril 2004 au journal *Liberté*, Mme Boutheïna Cheriet, alors ministre de la Famille et de la Condition féminine, a déclaré que « le principe de la révision du code de la famille a été retenu, et que le projet de loi sera soumis au Parlement à la prochaine session d'automne. Une commission d'experts dans le domaine de l'anthropologie, de la législation et des sciences islamiques, éloignée de toute influence et considération idéologique, élaborera ce projet ». La révision du code de la famille ne relève pas de spécialistes, mais de la volonté politique. Dans son discours du 10 novembre 2004, prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, le président de la République a déclaré : « La révision du code de la famille est loin de toute idée de se démarquer de la charia, et demeure en accord avec les grands principes fondamentaux de la Constitution et en harmonie avec les valeurs

humaines universelles. » Trouver les faiblesses de l'ancien code de la famille, les mettre à découvert, les analyser et s'instruire auprès d'elles, voilà ce que doit faire aussi bien l'homme politique que le théoricien politique. Cette approche nécessite science et conscience, modestie et prudence, compréhension et tolérance.

La révision du code de la famille projetée n'introduit aucun changement profond et ne résout qu'en surface une situation complexe qui peut être comparée à la quadrature du cercle. Le président de la République n'avait qu'une chose à faire, ouvrir la porte de la réforme du code de la famille pour accompagner l'évolution de la société, ou la fermer, mais pas les deux ensemble et en même temps.

L'Islam représente pour les jeunes un courant social protestataire et contestataire qui les libère de la pesante tutelle familiale. C'est pourquoi ils rejoignent ses rangs, particulièrement les femmes. La révision du code de la famille maintient le wali pour le mariage de la femme majeure. Le tutorat est l'obligation pour une femme d'avoir l'autorisation d'un tuteur pour se marier. La femme peut exercer une haute fonction dans tous les domaines d'activité, mais pour se marier il lui faut un tuteur. Du point de vue de l'Islam, aucune contrainte ne peut s'exercer sur la femme pour lui imposer un mariage qu'elle refuse. Le temps est fini où la famille qui marie, et où on se marie avec la famille. Si une Algérienne aime à partager son lit et sa vie avec un homme, et donner un père à ses enfants, elle doit le faire en toute liberté. Une lecture de l'Islam s'oppose à la polygamie, car il est dit que l'homme ne peut épouser deux à quatre femmes, que dans la mesure où il peut les aimer de la même façon. L'autorisation de la première épouse devant le juge est requise, dans le but de contrôler l'exercice de la polygamie qui n'est, il faut le rappeler, ni un droit ni une obligation, mais seulement une autorisation. Le risque est que la première épouse qui refuse d'autoriser son mari à épouser une deuxième femme peut se voir répudiée. La polygamie et la répudiation sont le privilège de l'homme.

Pour les islamiques, ceux qui revendiquent l'interdiction de la polygamie savent qu'il y a en Algérie plus d'hommes mariés qui ont des

maîtresses que de polygames. Il est à remarquer que la totalité des responsables politiques islamiques algériens ne sont pas polygames. La polygamie est en nette régression, mais aucune statistique nationale n'a été réalisée pour l'évaluer.

La seule mesure positive de la révision du code de la famille est l'obligation faite au mari de loger la femme divorcée qui a la garde des enfants communs.

Certaines dispositions du code de la famille révisé sont attentatoires à la Constitution.

L'égalité non pas théorique mais réelle des droits de chaque homme et de chaque femme est l'essence même de la Constitution. Le principe d'égalité et de non-discrimination est essentiel, incompatible avec l'inégalité qui considère qu'il y a deux catégories d'Algériens, les hommes et les femmes, ceux du premier collège, les hommes qui ont tous les droits, et celles du deuxième collège, les femmes, qui sont privées d'une partie de leurs droits. La femme est l'égale de l'homme avec le respect en plus. Le respect de ses droits constitutionnels est le plus élémentaire devoir de l'État dans une société qui se veut à l'échelle humaine. La mission du Conseil constitutionnel est de veiller au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales définis par la Constitution, la femme est digne de tous les droits de l'homme, qui sont aussi ceux de la femme, cela va sans dire mais cela vaut mieux en le disant, et doit pouvoir en jouir sans restriction aucune. Défendre l'égalité de la femme, c'est servir la liberté et la dignité humaine. Il faut la rétablir dans sa dignité, ses droits et sa liberté. Et élargir, dans cette société masculine, son espace de liberté. Les hommes doivent remettre en cause leurs privilèges au nom de l'égalité des droits et de la dignité humaine, mettre fin à leur domination et nouer des relations d'égalité avec les femmes. Le corps social ne peut être entier et fonctionner de manière harmonieuse que si les femmes ont non seulement accès à la parole, car les hommes s'arrogent le droit de parler à leur place, mais aussi accès au pouvoir.

Ce que les sociologues appellent la complémentarité inégalitaire des sexes réserve aux femmes la sphère domestique et aux hommes la sphère sociale, celle de la

politique. La femme est associée à la nature, l'homme à la culture et à la loi qu'il incarne. La femme n'est pas la moitié de l'homme mais un être entier. Ses performances intellectuelles sont égales à celle de l'homme. Elle n'est ni supérieure ni inférieure à l'homme mais son égale, qui sait le soutenir et le reconforter. Il est vrai que la femme, comme l'homme, participe à la domination masculine. Selon Bourdieu, la personne dominée œuvre à sa propre domination, contribue à la perpétuer et participe à la construction de ce qu'elle subit. La femme réfléchit à sa condition avec les idées qui proviennent de la domination elle-même. Elle finit par adopter le jugement que le dominant porte sur le monde et sur elle-même.

Mais la question qui revient est : que doit-elle faire pour s'en sortir ?

La société connaît de nombreux drames dus à la désunion des familles par la destruction des relations conjugales. Il y a une crise de la famille et beaucoup d'enfants sont livrés à eux-mêmes. Les couples connaissent souvent l'épreuve de la rupture, se désunissent et trop d'enfants sont privés de l'appui équilibré qu'ils devraient trouver dans l'harmonie complémentaire de leurs parents. Les enfants, qui sont les premiers concernés par les conflits de famille ou même par l'évolution des rapports familiaux, doivent être entendus dans la procédure de divorce.

La moyenne d'âge pour le mariage est actuellement de 31 ans pour les garçons et de 29 ans pour les filles, dans les zones urbaines. Le nombre de vieilles filles est élevé du fait que les hommes de moins de trente ans ne peuvent pas se marier dans leur majorité, compte tenu de leur situation sociale. Sans emploi et à la charge de leur famille dans l'attente de jours meilleurs, peu nombreux sont ceux qui fondent une famille dans ces conditions. La solution n'est pas dans la polygamie, mais dans la lutte contre le chômage et dans la construction de logements sociaux.

Le nombre de foyers, dont la responsabilité incombe à la femme, augmente de manière constante et inquiétante. La revendication de la femme divorcée à être gardienne et tutrice de ses enfants, et à exercer les attributs de la puissance paternelle est légitime. L'égalité

devant la loi en matière de mariage, de divorce, de partage équitable du patrimoine commun en cas de divorce, le droit de la femme au logement quand elle a la garde des enfants doivent être reconnus par la loi. Fruit d'une histoire différente, le féminisme algérien maintient une division des rôles. La revendication de demain pour l'Algérienne qui n'accepte pas le mariage forcé et ne se résigne pas à subir la polygamie ou la répudiation ne sera pas la parité mais la mixité. L'école et l'indépendance économique la libéreront des interdits que secrète la société. La nomination d'une poignée de femmes à des postes importants de la Fonction publique ne marque pas un changement, mais seulement une propagande destinée à faire croire à la promotion réelle de la femme. Chaque étape de la vie nationale doit être marquée par l'accès aux responsabilités d'une plus grande participation féminine. L'obligation pour une femme de cacher ses cheveux était mentionnée 1700 ans avant l'ère musulmane par les lois assyriennes attribuées au roi Phalazar premier (1112-1074 avant l'ère chrétienne) : « Les femmes voilées qui sortent dans la rue n'auront pas leur tête découverte. Les filles d'hommes libres sont voilées. La prostituée ne sera pas voilée, sa tête sera découverte. »

Le foulard assimilé au tchador ou au hidjab est considéré par le gouvernement français

comme le signe extérieur de l'idéologie islamique, alors que, selon les croyants, il protège seulement l'intimité de la femme. La laïcité, qui est le principe de la séparation de la religion et de l'État, ne prône pas l'athéisme, mais le respect de la liberté du culte. Le voile choisi librement par les jeunes filles peut être un moyen de protection, voire d'émancipation des tutelles familiales qui leur permet de suivre un chemin scolaire et professionnel. La loi antifoulard islamique, qui exclut une partie de la population sans prétexte de son ethnie et de sa religion, renvoie à une laïcité frileuse. Interdire le port visible de tout signe religieux à l'école, c'est exclure la liberté religieuse et la liberté d'opinion. Le port d'un signe manifeste d'appartenance religieuse ne nuit pas à autrui, ce qui est essentiel, ne constitue aucune atteinte à la dignité et aux droits civils des autres élèves et des professeurs, ce qui est primordial. La liberté d'expression est le droit de manifester publiquement sa pensée, et de choisir ses propres croyances. En quoi des jeunes filles qui portent le foulard islamique menacent-elles l'ordre public, l'ordre républicain ?

Exclure de l'école des filles, futures éducatrices de leurs enfants, n'est pas la bonne manière d'aborder la question de la laïcité.

L'Etat est coupable dans les disparitions

Nadia Mellal,
Liberté du 10 avril 2005

Le vieux militant des droits de l'Homme a demandé la levée immédiate de l'état d'urgence. Il a également réclamé l'ouverture d'un débat télévisé autour de l'amnistie générale, associant « tous ceux qui ont quelque chose à dire : les partis politiques, les associations, les syndicats, les victimes ainsi que ceux qui sont partis à l'étranger ».

« L'Etat est coupable dans les disparitions ». C'est ce qu'a affirmé le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), Me Abdenmour Ali-Yahia lors d'une conférence de presse animée, hier, au siège de son organisation. En compagnie de responsables de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia a expliqué en réaction aux déclarations de Me Farouk Ksentini, président de la Commission consultative des droits de l'homme qu'il « est aberrant de dire que l'état est responsable et non coupable ». Sur cette question des disparitions, l'orateur notera que « des ordres ont été donnés d'en-haut ».

A ce propos, Abdenmour Ali-Yahia dira qu'« il y a deux types de terrorisme : le terrorisme des personnes armées et le terrorisme d'état. Et dans cette affaire de disparitions, l'état a réagi comme les terroristes ». Explicitant son propos, il précisera que « les services de sécurité et plus particulièrement le DRS ont infiltré les organisations terroristes. Et comme ceux qui les infiltrèrent sont généralement formés pour la circonstance, une fois dans les organisations terroristes, ils sont vite promus aux rangs de responsables », dira-t-il, tout en soulignant que « c'est pour cela qu'il y a eu des groupes armés créés par le DRS ». Et de conclure : « Qu'on dise maintenant que l'état n'est pas coupable, c'est faux ! L'Etat est coupable. » Sur sa lancée, il réfutera le chiffre de 6 000 disparus énoncé par Me Ksentini. « En 2000, nous avons recensé 7 204 fiches individuelles de disparus. Mais après une enquête où nous avons interrogé les parents des disparus, ils nous ont révélé que leurs proches n'ont pas été enlevés seuls, mais à 3, 4 voire même parfois à 5. C'est pour cela qu'on a porté à 18 000 le nombre de disparus », indique-t-il. « Ce chiffre est le plus élevé des

disparitions dans le monde », dira le conférencier, pour qui on ne peut pas qualifier les disparus de terroristes, expliquant qu'« ils doivent passer d'abord par la justice ».

La question de l'amnistie générale a été également au centre des propos du conférencier. Même si son contenu reste encore à définir, il n'en demeure pas moins que la LADDH avance ses propositions. Passant en revue toutes les précédentes initiatives censées ramener la paix, en l'occurrence celles décrétées par Liamine Zeroual en février 1995 ainsi que la concorde civile de Bouteflika, le conférencier a estimé qu'elles « ont constitué des échecs ». La raison en est qu'elles « ne représentaient que des solutions sécuritaires ». « Ils ont demandé aux gens de déposer les armes et c'est tout », a indiqué l'orateur. Il expliquera que « la concorde civile, au cours de laquelle le président de la République a décidé de donner une couverture politique et juridique à des accords conclus entre l'armée et l' AIS, n'a pas concerné cette organisation puisque ses membres avaient refusé le qualificatif d'égarés ».

C'est dans cette optique que le président de la LADDH préconise une solution politique à la décennie rouge. « Avant de décréter l'amnistie générale, qui constitue un problème politique, il faut d'abord réaliser la paix en ouvrant le débat via les médias et la télévision à tous ceux qui ont quelque chose à dire : les partis politiques, les associations, les syndicats, les victimes et ceux qui sont partis à l'étranger », dira-t-il. Abordant l'état d'urgence, l'orateur revendiquera sa levée, compte tenu de toutes les entraves aux manifestations publiques. Il expliquera que « la LADDH ne peut pas tenir de réunions publiques en dehors de son siège. Si l'on décide de tenir une rencontre, c'est soumis à l'autorisation du wali qui peut nous l'accorder ou non ». L'état d'urgence « est illégal », indiquera-t-il, tout en précisant que son maintien suppose qu'il « soit renouvelé à chaque fois en le soumettant au parlement ».

Selon l'orateur « rien ne justifie le maintien de cet état d'urgence d'autant qu'on parle de terrorisme résiduel ». Evoquant le deuxième congrès de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia a annoncé sa tenue pour les 15 et 16 septembre prochain.

Un précongrès d'évaluation de l'état de préparation des wilayas aura lieu également le 9 juin prochain, a-t-il également indiqué. « La LADDH a 20 ans d'existence », a expliqué l'intervenant non sans rappeler que « sa constitution a conduit le pouvoir à nous mettre en prison et à nous déférer devant la cour de sûreté de l'Etat ».

Expliquant pour sa part les contraintes matérielles liées à la tenue du congrès, Me Hocine Zehouane révélera que les responsables de la ligue comptent élaborer une charte sur les droits de l'Homme qu'il soumettra aux citoyens : « A travers cette charte, nous voulons impulser une démarche de refondation des droits de l'Homme où nous imposerons notre vision dans la revendication universelle des droits de l'Homme. »

Amnistie générale : Face à Face Farouk Ksentini / Abdenmour Ali-Yahia

Propos recueillis par Ali Titouche
L'Expression du 12 mai 2005

« Une démarche courageuse »

M. Farouk Ksentini, Président de la commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

— *L'Expression*: Le débat sur l'amnistie générale devient de plus en plus chaud à la faveur de plusieurs avis émis de part et d'autre. Comment évaluez-vous la suggestion du président ?

— M. Farouk Ksentini: Effectivement, le débat devient des plus chauds ces derniers jours, car la question de l'amnistie est d'intérêt national. En ce qui me concerne, je trouve la proposition du président de la République courageuse et extrêmement positive, d'autant plus qu'elle intervient dans une phase cruciale caractérisée par des nouvelles données nationales et internationales. Il faut que vous sachiez aussi que j'ai toujours applaudi cette démarche. C'est un signe révélateur des préoccupations du président Bouteflika quant à l'avenir du pays.

— *Certaines organisations non gouvernementales (ONG) n'ont pas hésité à revenir en Algérie après de longues années d'absence. Comment qualifiez-vous le retour de ces ONG et sont-elles habilitées à se prononcer sur le projet de l'amnistie ?*

— Primo, je considère que le retour de ces organisations est tout à fait normal, car l'Algérie a été et demeure un pays ouvert. Par ailleurs, je demande à ces Ong de faire preuve d'objectivité et d'impartialité.

Or elles n'ont jamais, du moins jusqu'ici, été objectives dans leur travail par rapport à ce qui s'est passé en Algérie. Elles ont versé dans une campagne ironique contre l'Algérie et tous les rapports qu'elles ont rédigés ont été contraires à la réalité vécue durant la dernière décennie. Quant à leurs avis par rapport à la question de l'amnistie, je pense que c'est un problème national et une question qui relève

de la souveraineté de l'Algérie. Cependant, nous sommes prêts à les entendre s'ils pensent vraiment que le projet de l'amnistie est contraire au principe des droits de l'Homme. De notre côté, nous avons nos arguments qui attestent la crédibilité de la démarche et c'est à eux de prouver le contraire. Je répète encore une fois que l'amnistie repose sur des considérations acceptables, et bien évidemment, le dernier mot revient au peuple algérien.

— *Certains juristes relèvent la carence d'un vide juridique expliquée par l'absence d'une loi et/ou décret devant accompagner le projet de l'amnistie. Etes-vous de cet avis ?*

— C'est possible qu'il y ait un vide juridique, mais on peut le combler. Quant à la question de savoir s'il y a une loi qui est en train de se faire actuellement, je crois qu'il y aura nécessairement une loi qui devrait, comme vous l'avez dit, accompagner la mise en application du projet de l'amnistie.

— *Certaines personnes appartenant auparavant à des organisations terroristes ont accueilli favorablement la démarche du président de la République. Comment qualifiez-vous cette réaction ?*

— Honnêtement je trouve cette réaction positive. Cela prouve encore une fois que le débat sur l'amnistie est un débat de société d'intérêt national impliquant toutes les franges ayant souffert de la crise. C'est un signe révélateur aussi de l'existence d'une réelle volonté d'en finir avec cette crise et de reprendre la vie normale. L'amnistie doit toucher toutes ces parties et je crois que c'est l'objectif ambitionné par le président Bouteflika en proposant son projet qui tend, sans doute, à mettre fin à la violence et à réconcilier les Algériens avec eux-mêmes.

«Il faut une solution politique»

Abdenmour Ali-Yahia, Président de la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme.

— *L'Expression*: Le projet de l'amnistie générale, proposée par le président de la République ne cesse de susciter un débat contradictoire, compte tenu de la divergence

des avis, votre point de vue, paraît-il, est hostile à cette démarche.

— M. Abdenmour Ali-Yahia : Je crois que le président de la République ne s'est pas bien exprimé, il attend du peuple qu'il revendique ouvertement cette question. Or, il faut qu'on sache qu'un problème fondamental se pose, il existe bel et bien des principes internationaux et nationaux à respecter. La proposition du président est une solution sécuritaire du fait qu'elle est destinée uniquement à des personnes précises. Je pense que c'est le même cas que la loi sur Er Rahma qui fait appel aux terroristes pour qu'ils déposent les armes. Même chose aussi pour la concorde civile qui est destinée, rappelons-le, aux éléments de l'AIS. Il faut, à mon avis, que l'amnistie soit une suite logique de l'instauration d'abord de la paix qui est conditionnée par la recherche de la vérité sur les crimes commis. C'est-à-dire, que la crise algérienne soit abordée dans sa dimension politique. La solution doit être politique impliquant toutes les parties concernées.

— *Comment qualifiez-vous la réapparition des ONG sur le territoire algérien après l'avoir «boudé» des années durant. L'on dit aussi qu'elles sont là pour mettre en cause le projet du président, sont-elles réellement habilitées à se prononcer sur cette question?*

— Tout d'abord, il faut que tout le monde sache que ces organisations ont été interdites de rentrer en Algérie. Pourtant elles ne cessaient de revendiquer l'autorisation pendant les années du terrorisme. Nous sommes pour une paix durable et nous l'avons réclamé à Sant'Egidio, mais ce que nous voulons exactement c'est une paix avant l'amnistie. En termes clairs, il faut mettre fin au terrorisme pour passer ensuite à l'amnistie. Quant à ces ONG dont on dit qu'elles sont là

pour mettre en cause l'amnistie, j'ai reçu Amnesty International et nous attendons que le président rentre pour les voir. Ce qui est important à rappeler c'est que les droits de l'homme sont un problème universel et il est normal aussi que les ONG interviennent dans tous les pays du monde là où les droits de l'homme sont bafoués.

— *Des voix s'élèvent, revendiquant l'élaboration d'une loi devant accompagner le projet de l'amnistie, mais aussi devant garantir sa réussite, qu'en pensez-vous ?*

— Je pense que le problème ne se pose pas ainsi. Il est important, par ailleurs, de voir si cette loi qu'on revendique pour accompagner le projet de l'amnistie poursuivra, à la fois, les gens armés et les agents de l'Etat accusés d'avoir été à l'origine de certains crimes, comme l'exigent les principes des droits de l'homme.

— *Certains représentants de la société civile et des émirs ayant été auparavant à la tête de groupes terroristes se sont déclarés favorables à la mise en œuvre du projet de l'amnistie générale, comment jugez-vous cette attitude ?*

— Les gens sont libres de dire ce qu'ils veulent. Pour ce qui nous concerne, nous voulons expliquer qu'il faut instaurer et maintenir une paix durable à travers l'implication de tout le monde et l'éradication des causes de la crise. Nous voulons, en d'autres termes, un règlement total qui ne peut se faire sans paix. Les révélations des gens de l'AIS allant dans le sens de soutenir le projet de l'amnistie, ne suffisent pas. Il faut, cependant, dire à tous les terroristes de déposer les armes, mais il faut également entendre les autres franges de la société, victimes du terrorisme.

Amnistie et réconciliation

Abdenmour Ali-Yahia

Article paru dans *Liberté* du 24 mai 2005

L'amnistie

L'amnistie apparaît dans un pays après le retour à la paix où le changement de régime implique normalement un compromis entre le pouvoir et les forces de l'opposition. Elle couvre tous les actes à caractère politique. Elle protège les auteurs du crime. On fait comme si le crime n'avait jamais été commis. Les responsables des crimes amnistiés bénéficient d'une virginité juridique. En tant qu'oubli institutionnel, elle tranche aux racines même du politique, et à travers lui, au rapport le plus profond et le plus dissimulé, avec un passé frappé d'interdit.

L'État ne possède pas le droit moral d'effacer la dette qu'un crime a engendrée.

L'amnistie est qualifiée d'amnésie. La proximité plus que phonétique, voire sémantique entre amnistie et amnésie signale l'existence d'un pacte secret avec le déni de mémoire. L'amnistie comme conséquence de l'aveu, comme cela s'est fait en Afrique du Sud, n'est pas une décision de justice, mais la suite d'une volonté politique. Le processus d'amnistie est critiqué partout dans le monde comme un déni de justice envers les victimes, dont il faut restaurer la dignité humaine et politique. Elles sont non seulement renvoyées à leurs souffrances, mais encore à leur solitude morale.

Si l'amnistie peut se concevoir, elle doit être écartée pour les crimes contre l'humanité, et ne pas se faire à n'importe quelle condition, et à n'importe quel prix. L'imprescriptibilité de l'action permet de poursuivre les criminels présumés jusqu'à la fin de leur vie. L'impunité et l'amnésie de l'amnistie se trouvent au centre des débats, car elles pourraient retraumatiser ceux qu'elle espérait guérir. Les crimes contre l'humanité ne peuvent être ni amnistiés ni pardonnés. La notion d'imprescriptibilité de ces crimes devient un concept juridique qui signifie qu'aucune loi ne peut soustraire le criminel au jugement.

Si une certaine idéologie développée par certains contribue en profondeur à l'établissement et à la justification de crimes commis par l'État, en revanche, il faut saluer ceux qui luttent courageusement contre cette violence de l'État. L'Algérie n'est pas parvenue à la catégorie de l'universalité et au règne du droit. Les crimes amnistiables ne sont pas seulement ceux qui ont été commis par les groupes armés islamiques, mais aussi ceux commis par les services de sécurité. Une violation grave des droits de l'Homme est une violation grave, quelle que soit la personne qui la commet, et quelle qu'en soit la raison. Tous les criminels sont égaux aux yeux de la loi, car cette dernière ne traite pas de moralité, mais de légalité.

Le mal ne vient jamais du même endroit, mais des deux antagonistes de la violence. Il faut dévoiler la vérité sur les crimes commis par les groupes armés islamiques, et par les forces militaires et de la police. Affronter le passé, rappeler et apposer le passé à l'avenir, c'est identifier toutes les violations des droits de l'Homme, et ceux qui s'en seraient rendus coupables. Les crimes étaient secrets et couverts par la désinformation. L'État algérien est responsable d'avoir planifié, ordonné et accompli de graves violations des droits de l'Homme à l'encontre de ses propres sujets. Lorsque des jeunes ont été froidement exécutés, il ne s'agit pas d'une simple brutalité policière, mais d'une violence d'État organisée et systématique, mise en œuvre par ceux-là mêmes qui sont censés faire respecter la loi et protéger la population. Il faut rappeler le besoin prioritaire de justice et de manifestation de la vérité.

L'esprit du droit international des droits de l'Homme fait de la justiciabilité des auteurs des crimes une question de principe absolu. L'amnistie est antinomique de la justice pénale nationale et internationale par leur différence d'approche et de finalité. La convention sur les disparus impose aux parties d'adopter les mesures législatives et administratives, permettant la poursuite des criminels. Nombre de normes ou même de standards internationaux imposent l'obligation de poursuivre en justice les responsables de graves violations des droits de l'Homme. Les normes développées et dégagées de certaines conventions ont acquis un statut coutumier universel, c'est-à-dire

qu'elles sont devenues des normes impératives du droit international, que l'État algérien ne peut ignorer car il doit être en accord avec ses obligations internationales.

La réconciliation nationale

Il y a tension entre le processus d'amnistie et l'impératif de réconciliation qui ne peut être qu'un accord entre le pouvoir et les forces qui lui sont hostiles. Procéder à la réconciliation est un leitmotiv de la rhétorique de nombreux chefs d'État depuis la Seconde Guerre mondiale. Il faut, disent-ils, savoir oublier. Il y a toujours un calcul stratégique et politique dans le geste généreux d'un chef d'État qui offre la réconciliation. Il faut intégrer ce calcul dans toutes les analyses.

Lorsque la violence cesse ou diminue, les chefs d'État se trouvent en présence d'une part de victimes atteintes dans leur dignité, leur intégrité corporelle et psychologique, leur intérêt, ou de leurs ayants droit en cas de mort, et d'autre part des bourreaux ayant agi dans un cadre qu'ils estimaient légal et que leur conscience ne mettait pas en cause.

Deux caractéristiques à cette situation. Il s'agit d'abord des deux côtés d'un phénomène de masse concernant des centaines de milliers de personnes. Cela ensuite peut se transmettre de génération en génération si une réponse acceptable par tous n'intervient pas. Mais alors intervient une dimension politique à l'intérieur de l'État qui a été déchiré par la violence politique. Les dirigeants veulent se tourner vers l'avenir et pour cela recoudre le tissu social. Ils placent alors la réconciliation au-dessus de tout autre impératif de vérité et de justice.

Mais, il y a ceux qui soutiennent dans la même logique de la réconciliation et de l'unité nationale que la révélation de la vérité, le passage de la justice, la condamnation des coupables, le devoir de mémoire, est une meilleure thérapeutique du corps national contre les effets pathologiques du refoulement.

L'idée maîtresse du processus de réconciliation est que c'est le corps social dans son ensemble qu'il s'agit de guérir de la violence de l'action politique. "Il est politique d'hôter à la haine son éternité." Comment

assurer une transition raisonnablement pacifique de l'oppression et de répression à la démocratie ? Les démocraties modernes se veulent fondées sur l'absolu des droits de l'Homme.

Comment est-on passé en Afrique du Sud de l'apartheid aboli en 1993 à la réconciliation nationale, de la guerre civile à la paix civile ? La réponse se trouve dans l'importance du rôle joué par la Commission vérité et réconciliation (CVR), instaurée en 1995.

Les travaux de cette commission ont eu pour vocation de jeter "un pont historique entre le passé d'une société profondément divisée... et son avenir fondé sur la reconnaissance des droits de l'Homme, sur la démocratie". Mandela rappelle dans son autobiographie ce que furent son analyse, son calcul et son devoir après les premières élections libres en 1994. Il faut être attentif à l'enchevêtrement du calcul ou de la rationalité politique, de la conditionnalité historique avec la logique des principes de liberté, de justice, de démocratie et de vérité, au service desquels cette stratégie devrait et prétend s'accorder. C'est toujours en analysant l'état des forces et du rapport de force, et en vue de l'intégrité de l'état que Mandela a ajusté ses choix politiques. "Nous devons marcher ensemble vers l'avenir", a-t-il dit. Aucun modèle ne s'exporte tel quel, ni dans le temps ni dans l'espace, il peut servir seulement comme référence de travail.

La réconciliation demande un minimum de volonté de coexister et de travailler à la gestion pacifique des différences persistantes. Elle exige que les Algériens dans leur grande majorité acceptent la responsabilité morale et politique, de nourrir une culture des droits de l'Homme.

L'objectif premier de la réconciliation nationale est la restauration de vivre ensemble à travers la diffusion d'une culture démocratique, l'assurance pour les générations futures pour vivre en paix dans des institutions élues sans fraudes électorales, par le seul souverain : le peuple.

En Algérie, c'est la forme même du régime politique qui est en cause, et non pas seulement les titulaires successifs du pouvoir.

La réconciliation va avec la reconstruction de la société sur des fondements nouveaux, afin de marquer le passage de la violation massive des droits de l'Homme à la protection de ces droits fondamentaux ; elle doit être placée sous le signe de l'État de droit, avec la participation de toutes les forces politiques et de la société civile. Comment rassembler deux Algérie que sépare un fleuve de sang ? Que choisir pour rassembler le pardon contre la justice ou la paix par la justice ? Il faut d'abord faire la paix avec le passé.

Qui doit pardonner à qui et quoi ? Mais que peut-on pardonner si ce n'est l'impardonnable.

C'est l'occasion d'ouvrir un débat, un vrai débat, ouvert, digne, car les hommes sont comme les oiseaux, ils ne volent pas tous à la même hauteur, pour savoir ce qui peut être pardonné, après une guerre qui a atteint un degré de froide et systématique cruauté. L'archive est une ressource riche pour appuyer un débat public. L'Algérie mettra-t-

elle un jour à bien une archive sérieuse, totale de toute son histoire ?

L'expérience sud-africaine est une habile transaction politique, ou plutôt une transition douce vers un nouveau régime démocratique ; ce n'est pas le cas de l'Algérie.

La réconciliation est un commencement difficile à tenir et à conduire pour faire avancer un peuple blessé, et lui donner de l'espoir qui ne soit pas une illusion. Elle exige de sortir de la mauvaise gouvernance, de l'instabilité, de la pauvreté, par un régime démocratique qui se soumet à la vraie alternance. Elle implique la participation de la société civile pour qu'une vision nationale de cette réconciliation puisse s'enraciner et générer au sein de l'espace public un avenir qui émerge de la longue lutte contre la répression.

Sans démocratie et sans rétablissement de la dignité humaine et civique, il ne saurait y avoir de réconciliation tant sur le plan individuel que celui de la société.

**Hommage d'Abdenmour Ali-Yahia à
Benchicou : « Son procès est étrange et
incompréhensible »**

Arab Chih,
Liberté du 15 juin 2005

Pour Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), l'incarcération de Mohamed Benchicou est entourée de beaucoup de zones d'ombre. Dans une déclaration rendue publique, hier, il soutient que « tout dans le procès de Mohamed Benchicou est étrange et incompréhensible : les circonstances et la date de l'inculpation, les charges retenues, le contenu de l'acte d'accusation ». Jugeant les accusations retenues contre le directeur du *Matin*, à savoir la détention de bons de caisse, « sans fondement », Ali-Yahia croit dur comme fer que le pouvoir « est animé par les concepts de revanche, de punition et de vengeance » au point de ne s'entourer « d'aucune précaution pour sauver les apparences ». Pour lui, Mohamed Benchicou est en prison parce qu'« il a voulu être cohérent avec sa conscience qui lui dictait de s'engager dans la voie de la vérité et de la justice en dénonçant

la répression et la corruption ». Rendant hommage au talentueux journaliste, Ali-Yahia déclare : « Mohamed Benchicou est un homme de conviction, d'envergure et de courage qui a le sens de l'équilibre. Homme de rigueur, il impose le respect par son intégrité et sa compétence, sa qualité intellectuelle, humaine et la sincérité de ses convictions. Il a du talent, de la culture politique et de l'habileté. » Aussi le vieux routier des luttes démocratiques appelle-t-il la société civile à « demeurer en état d'alerte » et à « rester mobilisée » pour obtenir la libération de Benchicou. Il demande aussi « la levée des obstacles qui empêchent la réapparition du journal *Le Matin* ».

Tout en exprimant son inquiétude de « la gravité exceptionnelle » que revêt la situation des droits de l'Homme en Algérie, Abdenmour Ali-Yahia considère que « la première urgence » est « de mettre fin à la répression qui frappe les journalistes et qui atteint avec les dernières condamnations en série l'inacceptable qui ne peut être accepté et l'intolérable qui ne peut être toléré ». Hommage est aussi rendu à Hakim Laâlam qui venait de recevoir le prix Benchicou, et à Florence Aubenas qui venait d'être libérée après 5 mois de captivité.

La LADDH expose son point de vue

Amine Goutali,
L'Expression, 16 juin 2005

Le président de la LADDH a mis à profit cette rencontre pour exposer son point de vue sur les questions de l'heure.

Les représentants de l'ONG américaine des droits de l'homme, Human Rights Watch (HRW), ont bel et bien entamé leur périple algérien. Sans trop attendre, les trois membres de la délégation ont rencontré hier à Alger, à sa demande, la Ligue algérienne de la défense des droits de l'homme (LADDH). Une organisation avec laquelle ils entretiennent de « très bonnes relations », comme nous l'a indiqué hier, son président Me Abdenmour Ali-Yahia. Durant deux heures d'entretien, les deux parties ont passé en revue, lit-on dans le communiqué de la LADDH, la situation des droits de l'homme en Algérie-notamment pour ce qui est des sujets liés directement à l'actualité nationale : l'état des libertés publiques, le statut matrimonial, la séparation des pouvoirs, la réforme de la justice, le dossier, pour très sensible qu'il soit, des disparus et surtout l'amnistie générale.

Justement, le président de la LADDH a mis à profit cette rencontre pour rappeler le point de vue de son organisation sur cette question- l'amnistie générale — et qui se résume en ces quelques mots: pas d'amnistie sans justice et sans vérité. Pour l'avocat, le projet présidentiel — qui fait la une de la presse nationale depuis quelques mois- ne pourra aboutir, dans sa configuration actuelle, au but escompté, à savoir l'instauration de la paix : « Car le problème est d'abord politique, et non

sécuritaire », soutient-il, et de s'interroger : « Pourquoi la loi sur la Rahma en 1995, sous Zeroual (l'ancien président de la République), et la concorde civile de Bouteflika n'ont pas atteint leur objectif ? La violence s'est-elle pour autant arrêtée ? ». La recette Ali-Yahia : « Le chef de l'Etat devra pour ce faire impliquer l'ensemble des partis politiques-importants, pour permettre une issue politique à une crise éminemment politique ». Faute de quoi, le nouveau texte sur l'amnistie générale qui sera soumis au peuple, par voie référendaire, passera comme une lettre à la poste sans toutefois instaurer la paix qui est pourtant son épine dorsale. Sur la question des disparus, la délégation de HRW a eu, tout au long de la réunion, à écouter l'approche de la LADDH. Là aussi, M. Ali-Yahia se montre sceptique quant à la volonté des pouvoirs publics à résoudre une fois pour toutes cette lancinante question. « Ce n'est pas les indemnités proposées dans le rapport de Ksentini, président de la commission ad hoc sur les disparus qui vont mettre un terme à ce dossier » assure-t-il, catégorique. Bien au contraire : « La vérité doit être dite aux familles des disparus » pour ensuite « traduire les coupables- les terroristes islamistes et les services de sécurité (les commanditaires, les zélés et les exécutants) devant la justice » suggère notre interlocuteur. D'autres questions comme celle des droits des , du rôle de la justice... pour ne citer que ces deux exemples, ont été également au centre des discussions entre le deux ONG qui, de l'avis du président de la LADDH coopèrent depuis très longtemps au même titre que les autres organisations internationales dont Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) laquelle prendra le relais de HRW dans les semaines qui viennent.

Il y a des calculs politiques

Conférence de presse de Abdenmour
Ali-Yahia, rapportée par F. Boumediène,
Liberté du 25 août 2005

Me Abdenmour Ali-Yahia, président de la Ligue de défense des droits de l'Homme, a abordé la question de la charte de réconciliation nationale lors d'un point de presse qu'il a donné, hier à Oran, après avoir tenu le précongrès de la ligue qui a regroupé les wilayas de l'Ouest ayant un bureau.

Soulignant d'abord qu'une semaine avant le référendum, se tiendra le congrès de la ligue, soit du 22 au 23 septembre, l'orateur estimera indispensable en parlant de la charte et de ses objectifs, de rappeler les précédentes démarches, la loi sur la rahma en 1995 et celle de la concorde civile, en 1999, qui « se sont appuyées sur le système sécuritaire... » Et de poursuivre : « La paix a des conditions et cette charte ne reconnaît pas la responsabilité des crimes commis par les militaires, les services de sécurité et les terroristes... Il accorde (le président de la République, ndlr) l'immunité, alors que, sur le plan des droits de l'Homme, celui qui a commis un crime doit payer ! » Le président de la LDDH développera très longuement cette notion et les principes universels qui y sont rattachés, pour dénoncer et le contenu de la charte et les raisons qui la sous-tendent.

Ainsi, Me Abdenmour Ali-Yahia s'interroge sur les raisons qui poussent Bouteflika à faire adopter par le peuple ce projet : « Il y a un calcul politique dicté par des raisons internes. C'est qu'il y a un problème chez les militaires et ils les exonèrent de tout, alors qu'il y a 6 ans, il disait ne pas vouloir être un 3/4 de président... » Et de poursuivre à l'adresse des journalistes : « Il se dit à Alger qu'il y aurait un problème dans les hautes sphères de l'État... » L'autre raison, selon le président de la ligue, est externe, en désignant les États-Unis et la politique de Bush depuis le 11 septembre. « Depuis cette date, tous les pays arabes se sont alignés sur Bush, l'Algérie y compris, alors il faut que nous disions que nous ne pouvons être d'accord avec ce que les Américains définissent comme terroristes, nous avons connu cela par le passé. »

Il déclare que ce texte est en totale contradiction, pour ne pas dire en violation, avec le droit et la loi, y compris le droit international et tous les traités et conventions internationaux ratifiés par l'Algérie. Et d'ajouter que si la paix est un problème politique, donc, à cet instant, tous les Algériens doivent être appelés à en discuter, car « tous ont été touchés ; la réconciliation intéresse tous les Algériens, les partis politiques, les associations, les chômeurs... Et il ne pourra y avoir de réconciliation sans un dialogue entre tous les Algériens. »

La charte est une offense aux droits de l'homme

Sihem H.

Le Jeune Indépendant du 12 septembre 2005

Dans des propos virulents, le président de la LADDH répond à Ouyahia qui a accusé les initiateurs de Sant'Egidio d'avoir vendu le pays, et n'hésite pas à l'accuser de « fonctionnaire zélé qui se sert du prestige du pouvoir » Le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a fustigé la démarche du président de la République en qualifiant la charte pour la paix et la réconciliation nationale de véritable « violation des principes des droits de l'homme aussi bien nationaux qu'internationaux ».

Dans une conférence de presse, animée à Alger et consacrée justement au référendum ainsi qu'à l'organisation du congrès de la ligue, M. Abdenmour Ali-Yahia a reproché à ladite charte d'être caractérisée par de profondes « confusions qui risquent de prolonger la crise, à défaut de lui apporter une solution définitive ».

Se faisant plus explicite, le président de la ligue dit voir en la charte une simple solution sécuritaire à un problème dont l'origine est d'ordre politique. Pessimiste, il va jusqu'à avancer que ce référendum est la quatrième proposition suggérée après, notamment, la loi sur la rahma et la concorde civile.

« Il aurait fallu tirer les enseignements de toutes ces étapes et se résigner à aller chercher une véritable proposition à même de permettre une fin radicale de la violence », a-t-il affirmé. La solution la plus appropriée aurait été, estime-t-il, « de soumettre l'idée de la réconciliation nationale à un débat ouvert, pour déboucher sur une conférence nationale avant de soumettre les conclusions à un référendum ».

Par contre, ce qui est proposé aujourd'hui est une charte « incompréhensible contenant des non-dits reconnus par l'initiateur lui-même », a-t-il ajouté. Insistant sur le respect inéluctable des droits de l'homme, M. Abdenmour Ali-Yahia estime que l'« impunité » est une atteinte grave à la

dignité de la victime dans la mesure où « il est inadmissible d'accepter qu'un criminel ne réponde pas de ses actes ».

« La paix et le respect des droits de l'homme, qui passent par la justice et la vérité, sont indissociables l'une de l'autre (...) ; tout pardon doit intervenir après une décision de justice, autrement cela créera des frustrations chez la victime elle-même », affirme-t-il.

Or, poursuit l'avocat, l'environnement politique adéquat à une telle démarche est inexistant actuellement. Entre autres conditions citées par M. Abdenmour pour créer ledit environnement, figurent notamment la levée de l'état d'urgence, la réforme de l'Etat et l'ouverture du champ politique.

« Le président de la République ne cesse de marteler que le peuple est libre de voter contre la charte, mais, parallèlement, toutes les portes sont fermées à ceux qui font campagne contre cette démarche », s'étonne-t-il. Que se passera-t-il le 30 septembre ? Sur quels critères seront reconnus les terroristes criminels de ceux qui ne le sont pas ? Le terrorisme va-t-il réellement cesser ? Ce sont là autant d'interrogations soulevées par le président de la LADDH, qui rappelle, au passage, que la promulgation de la loi sur la concorde civile n'a pas empêché la mort de 850 à 1 200 personnes annuellement depuis l'année 2000.

Ce qui le pousse à déduire que « la charte proposée à référendum n'est autre qu'un chèque en blanc que le président demande au peuple de signer pour lui donner davantage de pouvoir ». S'inspirant du titre d'une chanson des années 1930, M. Abdenmour Ali-Yahia extrapole en concluant que « Oublie le passé et vient m'embrasser » ne peut s'appliquer à tous les coups et « surtout pas dans ce genre de circonstance ».

A la question de savoir s'il lance un appel à voter contre cette charte, M. Abdenmour Ali-Yahia répond : « Non, ma mission consiste uniquement à relever le danger, et le dernier mot reviendra aux citoyens. » Ouyahia est un adolescent politique Répondant aux déclarations de M. Ouyahia qui a accusé les initiateurs de la réunion de Sant'Egidio d'avoir vendu le pays, M. Abdenmour Ali-Yahia n'hésite pas à user de propos virulents en

allant jusqu'à reprocher au chef du gouvernement d'être « un militaire habillé en civil ».

« Que peut-on répondre à un fonctionnaire zélé qui, de surcroît, est un adolescent politique ? », s'interroge-t-il. Toutefois, met-il en garde, « Ouyahia, habitué à utiliser les prestiges du pouvoir pour gravir les échelons devrait faire attention, car c'est souvent dans

ce genre de situation que les chutes sont difficiles ».

« En tout cas, ce n'est pas nous (les initiateurs de Sant'Egidio, ndlr) qui avons vendu Hassi Messaoud et Hassi R'mel aux étrangers », affirme-t-il. En dernier point, notons que le congrès national de la LADDH, prévu pour les 22 et 23 de ce mois, se déroulera sous le slogan « Humanité, dignité et liberté ».

Intervention au congrès de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme des 22 et 23 septembre 2005

Abdenmour Ali-Yahia

Les génocides, les crimes contre l'humanité, les massacres collectifs, les assassinats, la torture, les disparitions forcées, ont commencé depuis la nuit des temps, et n'ont pas cessé avec la disparition du colonialisme, du nazisme, du fascisme, du franquisme et du stalinisme.

Ils concernent aussi les dictatures d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique et demeurent d'une brûlante actualité. Les crimes contre l'humanité sont toujours les mêmes, qu'ils soient commis par l'Allemagne, la France, le Chili, l'Algérie, la Serbie au Kosovo et en Croatie, Israël en Palestine, la Russie en Tchétchénie, l'Amérique en Afghanistan ou en Irak, et les mêmes règles de conduite criminelle doivent être invoquées contre tous.

Pour comprendre les droits de l'homme en Algérie, il faut les situer dans le temps, expliquer tout le poids du passé et notamment la période du colonialisme français, durant laquelle le peuple algérien a été privé de son identité, de sa liberté et l'Algérien humilié, dépourvu des droits les plus élémentaires, marqué par la répression et l'injustice, écrasé par la misère. Être indigène en Algérie était un délit sanctionné par une répression allant du code de l'indigénat à un statut octroyé. Les Algériens étaient attachés à la société coloniale par les devoirs, y compris l'impôt du sang et non par les droits. Le 8 mai 1945, les atrocités commises à l'Est du pays, par l'armée française et les milices des colons, ont fait 45000 morts.

Les élections d'avril 1948 pour élire des délégués à l'Assemblée algérienne, 60 délégués pour 8 millions d'Algériens du 2ème collège, et 60 autres pour près d'un million d'Européens du 1er collège, organisés par le gouverneur général de l'Algérie, le socialiste Edmond Naegelen, célèbre dans le monde entier par la fraude électorale massive, tournèrent au ridicule et la mascarade. Guy Mollet, secrétaire général de la SFIP, a déclaré : « Si les élections avaient été débarrassées de la tutelle

administrative, Messali aurait recueilli 80% de voix, il en recueille à peine plus de 15% ».

Le colonialisme français avec son idéologie et ses dogmes fondés sur la violence a dominé et exploité le peuple algérien. Il a été le grand pourvoyeur de génocides et de crimes contre l'humanité durant l'occupation, particulièrement durant la guerre d'Algérie qui fut dure, cruelle, sans pitié. L'enjeu de cette guerre consistait à faire souffrir délibérément le peuple algérien, à le frapper cruellement, à le martyriser, à lui faire prendre conscience qu'en dehors de la France il n'y a pas de salut pour lui. Il fallait reprendre la population en main, l'obliger par l'escalade de la terreur, par la peur qui est un élément fondamental de la guerre psychologique, à se replier d'abord sur lui-même, à se réfugier d'abord dans l'attentisme et la neutralité, à se couper du FLN, puis à rejoindre le vainqueur... La torture n'a cessé de jalonner l'histoire de notre pays. Un avocat français qui défendait en 1948, les militants du PPA-MTLD candidats aux élections à l'Assemblée algérienne poursuivis devant le tribunal d'Alger pour atteinte à la sûreté nationale et à l'intégrité du territoire a déclaré lors de sa plaidoirie : « Sur les portes de tous les établissements publics, il est écrit : 'Entrez sans frapper'. A la porte d'entrée des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, il faut ajouter, on frappe à l'intérieur ».

Le général Massu a décrit dans un livre, dans quelles circonstances il a donné l'ordre de torturer. La France faisait appel à des officiers tels les colonels Bigeard et Trinquier, ainsi que d'autres spécialistes de la guerre révolutionnaire qui avaient participé à la guerre d'Indochine, observé les méthodes utilisées par les patriotes vietnamiens, et lu la théorie du « poisson dans l'eau » de Mao Tsé Toung. Dans son livre « La guerre moderne », publié en 1961, le colonel Trinquier a expliqué que des spécialistes devront arracher par tous les moyens le secret de Moudjahid fait prisonnier, qui « devra affronter la souffrance et peut-être la mort ». La meilleure façon de justifier la torture est de lui donner la forme d'un dilemme concret. Le cas classique est celui du préfet Igame d'Oran qui recevait par ces mots la presse internationale : « Messieurs, leur dit-il, nous avons entre les mains un homme qui a placé une bombe quelque part dans cette ville. D'ici quatre

heures, elle aura explosé. N'utiliserez-vous pas tous les moyens pour sauver des vies innocentes ? » Rien n'a changé depuis l'indépendance du pays quant à l'objectif principal de la torture qui est la domination de l'homme par l'homme, si ce n'est l'importance des moyens employés, leur coût sur lequel on ne lésine pas, et leur plus grande efficacité.

La France doit faire son mea culpa, reconnaître publiquement sa responsabilité dans les crimes contre l'humanité, la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, exprimer ses regrets, faire une sorte de repentance et demander pardon au peuple algérien.

L'indépendance du pays en 1962 a engendré des dirigeants qui ont confondu Etat, Nation, peuple, socialisme et capitalisme d'Etat, socialisme national et national-socialisme, droit du peuple à disposer de lui-même et droit de l'Etat à disposer du peuple. Le régime politique qui devait libérer les hommes, après avoir libéré le peuple, leur garantir la liberté, la justice et les droits, a anesthésié la volonté populaire, étouffé toute vie politique démocratique, confisqué le pouvoir. Quatre voies sont laissées à ceux qui défendent la démocratie et les droits de l'homme ; le silence, l'exil, la vie clandestine et la répression qui vise non pas à résoudre les problèmes mais à éliminer ceux qui les posent, à supprimer les contradictions en éliminant les contradicteurs.

La situation des droits de l'homme en Algérie

Il n'y a pas de place pour les droits de l'homme dans un pays soumis à la domination coloniale d'abord, puis à la dictature. Le droit du peuple algérien à disposer de lui-même et les droits de l'homme sont indissociables, se complètent et se conditionnent mutuellement. Les hommes d'Etat qui ont voulu distinguer la libération du peuple de celle de l'homme, ont dominé les deux à la fois. C'est l'oppression qui a enfanté la liberté et la répression qui a enfanté les droits de l'homme. Les droits de l'homme ne sont pas un sujet à connotation occidentale, ne sont pas le privilège de l'Occident mais constituent un langage universel parce que les aspirations à la liberté, à la justice et à la démocratie sont universelles, et de tout temps les hommes ont

combattu partout dans le monde pour maintenir ou rétablir la personne humaine dans sa dignité et dans ses droits, du fait que l'humanité a toujours souffert de son inhumanité. Les deux faits marquants de la fin du deuxième millénaire sont l'indivisibilité et l'universalité des droits de l'homme, condition sine qua non du dépassement des particularismes nationaux et des spécificités culturelles.

L'Algérie, après avoir vécu en octobre 1988 et en juin 1991 deux états de siège, connaît depuis le 9 février 1992 un état d'urgence qui n'épargne pas au pays de violentes convulsions politiques et sociales, et surtout des violations graves, répétées et systématiques des droits de l'homme, y compris le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale de la personne humaine. L'explosion populaire d'octobre 1988 s'inscrit dans la mémoire collective comme une rupture du pays légal avec le pas réel, un cri de colère et d'espoir d'une jeunesse stressée, flouée, souffrant d'un double syndrome d'exclusion et de frustration, longtemps drapée dans le silence en une accusation muette, qui exprime par sa descente dans la rue sa volonté de mettre fin aux entraves à sa liberté et à ses droits, par la mise en œuvre de la démocratie.

La première violence suivie de toutes les autres, a été le coup d'Etat du 11 janvier 1992 qui a mis fin au processus électoral et démocratique et a engagé le pays dans une voie sans issue. Le Haut Conseil de Sécurité (HCS), organe consultatif chargé de conseiller le président de la république sur les problèmes de sécurité, a outrepassé ses droits constitutionnels en créant le Haut Conseil d'Etat (HCE) composé de cinq membres dotés de tous les pouvoirs conférés par la Constitution au président de la république. Il faut du temps pour analyser les causes et la nature de la crise ; ses effets par contre sont faciles à mesurer.

Les camps de concentration

Depuis l'état d'urgence du 9 février 1992, qui a glissé vers l'état de siège par l'arrêté non publiable du 25 juillet 1993, chaque jour apporte une sinistre moisson d'outrages à la dignité humaine, surtout l'ouverture des camps de concentration au Sahara sur lesquels

aucun homme, aucune femme, attachés à la dignité humaine ne laisseront se fermer le silence. Il est nécessaire de clarifier cette notion de camp de concentration, décrite par le pouvoir sous la forme de camps de sûreté, de correction, de rééducation. La définition en est donnée par le dictionnaire Larousse : « Camp de concentration, camp dans lequel sont rassemblés sous surveillance, militaire ou policière, soit des prisonniers ou des détenus politiques ». Dans une interview accordée au journal *Algérie Actualité*, Mohamed Boudiaf a déclaré : « Si pour sauver l'Algérie il fallait mettre dix mille personnes pour quelque temps au Sud, cela ne saurait être grave. Je le dis sans état d'âme ». (in *Algérie Actualité*, semaine du 23 au 29 avril 1992). J'ai dénoncé avec vigueur au forum de Madrid sur la démocratie en Algérie d'avril 1992, l'ouverture de ces camps, cette horreur du 20ème siècle, et lancé dans la transparence et la clarté un appel à l'opinion publique internationale, afin qu'elle se mobilise pour exiger leur fermeture immédiate. L'attitude inquisitoire du pouvoir qui a critiqué avec une rare violence par le biais de la télévision, de la radio et de la presse, mon appel entendu par la communauté internationale, avait pour objet de me jeter en pâture au public, de me mettre au banc de la société, et d'enclencher à mon encontre des poursuites judiciaires. Depuis cette date et jusqu'à cette fin d'année 2005, je suis interdit de télévision et de radio, interdit de publication dans la presse officielle.

La torture

La terreur exercée par les bourreaux de l'armée coloniale durant la guerre de l'Algérie, a procuré aux bourreaux Algériens un savoir-faire considérable, un sinistre héritage qui se perpétue dans les commissariats de police, les brigades de gendarmerie et les locaux de la sécurité militaire. Quand, durant les années de braise et dès 1992, la LADDH évoquait la torture en déclarant qu'elle était utilisée pendant les interrogatoires des prisonniers, idée qui n'effleurait aucun esprit quant à son existence et surtout à sa généralisation, il y avait rejet de cette information par le pouvoir et les médias qui sont restés indifférents à la tragédie qui frappait de plein fouet la population. Combien d'Algériens sont morts sous la torture dans des souffrances atroces ? Les victimes et les témoins de la torture doivent vaincre leur peur et parler, car faire

taire après la sale besogne est l'arme par laquelle elle se perpétue. Défendre les droits de l'homme, c'est en premier lieu condamner la torture, dont l'interruption doit être immédiate. La lutte contre le terrorisme n'implique aucun renoncement aux règles d'un Etat de droit.

La défense de la personne humaine

La LADDH a fait de la défense des droits de l'homme, de leur respect par l'Etat, les institutions et toutes les composantes de la société, l'axe de son combat car il y a intolérance envers toute activité non conforme à l'idéologie du pouvoir et une répression de tous les comportements contraires à sa politique de négation des droits humains. Militer pour les droits de l'homme, tenter de les promouvoir par un travail pédagogique auprès de l'opinion publique, c'est s'exposer au contrôle de sa vie privée, du courrier, du téléphone, aux poursuites judiciaires et à la prison. La Ligue a fait l'objet d'une lutte implacable par le pouvoir, alors qu'elle n'est qu'un contre-pouvoir sur le plan des droits et des libertés, et que sa tendance naturelle la porte à être avec les faibles contre les puissants, avec les opprimés contre les oppresseurs, du côté des victimes contre les bourreaux.

Le soutien aux victimes de la répression, de toutes les répressions, est affranchi de réflexes partisans ou idéologiques et de tout esprit polémique. Soutenir tous les prisonniers politiques ou d'opinion, car ils sont affectés du même coefficient d'humanité est la règle d'or. Pourquoi une préférence dans des cas juridiquement semblables ? Pourquoi deux poids deux mesures, en fonction de l'engagement du prisonnier, du fait que les droits de l'homme sont au-dessus de tout clivage politique ou idéologique.

La justice et l'information

Il n'y a pas de liberté sans justice, ni de justice sans liberté. Le pouvoir judiciaire et la presse, qualifiée de 4ème pouvoir, n'ont pas la légitimité ou la crédibilité que l'élection confère au pouvoir exécutif ou législatif, par application du principe qui veut que tout pouvoir est fondé sur la délégation du souverain, le peuple. Le pouvoir judiciaire ne peut s'imposer que par la compétence et

l'honnêteté des juges, et surtout leur indépendance par rapport au pouvoir exécutif. Certains journalistes disent de la presse qu'elle serait un quatrième pouvoir. Encore faudrait-il que les trois autres existent, ce qui n'est évidemment pas le cas en Algérie, où il n'y a pas séparation mais confusion des pouvoirs, c'est-à-dire dictature.

a— La justice

Le statut de la justice est au cœur de la crise que traverse le pays, car les procès ont mis en relief la confusion du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. La justice n'est que l'ombre du pouvoir, son bras séculier après l'armée et la police. Elle assiste, impuissante, à l'humiliante subordination des juges aux organes de sécurité qu'ils avaient en charge de par la loi. La raison d'Etat, qui est le moment où « l'Etat déraisonne, perd la raison », a toujours été invoquée pour infléchir le cours de justice, celle de la liberté contre la tyrannie, celle de l'humanité contre la barbarie. La police politique détient l'essentiel des leviers de la justice. A la force au service de la justice, on a substitué la justice au service de la force. La présomption d'innocence signifie que toute culpabilité doit être établie par l'accusation. Il faut rendre à la justice sa dignité et son honneur. Il faut que ses jugements et arrêts soient des actes de justice. Elle doit faire valoir les garde-fous que sont la loi et le droit. Les avocats qui défendent dans les procès politiques les accusés, sont eux-mêmes accusés de partager leurs convictions et même leur idéologie. La réforme de la justice proposée est frileuse, ne met pas fin à une justice archaïque, corrompue, peu efficace, soumise à l'arbitraire des réseaux d'influence, avec des procédures inadaptées et anachroniques.

b— L'information

De quelle arme disposent les droits de l'homme pour alerter l'opinion publique, si ce n'est l'information ? Les droits de l'homme qui sont au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits, sont une grande cause qui mérite que les journalistes agissent, écrivent et parlent pour elle, afin de faire disparaître la torture, l'arbitraire, l'injustice, et de favoriser l'instauration d'un Etat de droit. Pour Hubert Beuve Mery, fondateur du journal *Le Monde*, les trois piliers en matière

d'information sont : « liberté, vérité, responsabilité ». Il faut s'en tenir à la règle : les faits sont sacrés et doivent être distincts des commentaires.

La manipulation directe de l'opinion publique, considérée comme passive et perméable aux principes idéologiques et doctrinaux du pouvoir qui justifient sa dictature, se fait par le matraquage des médias lourds et de la presse. L'Etat dispose de par le monopole de la télévision, d'un moyen d'information et de propagande d'une grande puissance, qui exerce une sorte de dictature fabriquant un prêt à penser qui facilite le décervelage des Algériens, de plus en plus nombreux à ne plus la regarder, et à se tourner vers les chaînes étrangères. La liberté de la presse prévue par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, se gagne et se mérite, car il faut toujours se mobiliser pour la faire respecter, la consolider, l'élargir. La presse est le plus court chemin pour diffuser des idées dans le corps social. Elle joue un rôle d'information, de contestation, de pédagogie publique. Certains patrons de journaux reconnaissent qu'ils pratiquent l'autocensure qui fait qu'on obéit sans recevoir d'ordre, non pas pour des raisons qu'ils jugent bonnes, mais par crainte de poursuites judiciaires. La presse a-t-elle contribué à informer l'opinion publique, à instruire les masses populaires ? Est-elle la gardienne de la liberté d'expression, liberté précieuse, fondement de toutes les libertés, qui permet la synthèse qui ne peut sortir que de la thèse et de l'antithèse ? Le journaliste est le témoin sociologique de la société, et le respect des règles déontologiques et de l'éthique est nécessaire à l'exercice de sa profession. Les journaux ont refusé le droit de réponse. Les atteintes à la liberté d'expression viennent du pouvoir et des journalistes. Toute personne diffamée, calomniée ou seulement citée dans un journal, peut en droit exiger la publication d'une réponse, à la même place et dans la même forme que l'article en question et de la même longueur.

La mission de la presse est de briser les tabous, de bousculer les idées rétrogrades qui sont le terreau de l'intolérance, de faire sauter les verrous et les obstacles, de dénoncer toute notion réductrice des droits de l'homme, de respecter la liberté d'expression selon la devise du *Canard enchaîné* « ne s'use que si l'on ne s'en sert pas », suivant le principe selon

lequel il n'y a d'autre censure à la pensée que celle de la conscience.

Les dossiers sensibles des droits de l'homme

Les droits de l'homme posent la question cruciale du régime politique, c'est-à-dire des relations établies entre gouvernants et gouvernés, car il a un lien étroit entre les violations de ces droits, et le régime qui les commet.

1— Le pouvoir

Les lois de la sociologie, de la politique et de l'économie se sont conjuguées pour faire des militaires les gardiens du système politique. L'armée est aux commandes du pays et entend bien le rester. Les signaux des décideurs de l'armée captés et décodés par la presse, informent chaque président de la république qu'ils détiennent la réalité du pouvoir, qu'ils ont toujours le dernier mot, et qu'il ne lui reste plus, selon la formule consacrée, « qu'à se soumettre ou à se démettre ». La démission du président Liamine Zeroual pose le problème du rôle politique de l'armée qui concentre entre ses mains le pouvoir réel. L'armée est le haut lieu de la concentration de la vie politique, où s'affrontent les enjeux idéologiques et les conflits d'intérêts entre les clans.

Le principe est que le président de la république, désigné par les décideurs de l'armée, est détenteur de l'autorité indivisible de l'Etat, sans qu'il en existe aucune autre, ni gouvernementale ni civile, ni parlementaire, ni judiciaire. Il est placé durant son mandat sous haute surveillance, afin qu'il ne dévie pas de la mission qu'ils lui ont assignée. Un tel pouvoir est lourd de dangers car il n'est pas limité par des contre-pouvoirs. Le pouvoir, qui impose un permanent état d'urgence, investit l'Etat, se prend pour la nation, considère tout opposant comme traître, ennemi des intérêts supérieurs du pays, assimilés abusivement à ceux des clans et des féodalités politiques promues sur les seuls critères de la courtoisie et de l'affairisme. Il est militaire et policier avant d'être politique. Il existe deux institutions solides : l'armée et le président de la république. Pouvoir apparent, Abdelaziz Bouteflika n'a pas voulu s'incliner devant le pouvoir réel, celui des décideurs de l'armée

qui l'ont porté au pouvoir. Il affirme peu à peu son autonomie de décision, refuse d'être leur exécutant. Il a finalement éliminé tout autre pouvoir que le sien, et se considère l'unique dépositaire du pouvoir. Il a en effet écarté, les uns après les autres, ceux qui l'ont hissé au sommet de l'Etat. Il veut faire du « Je veux » le fondement de sa démarche dans tous les domaines. Il y a une violation réfléchie, délibérée de la Constitution par le renforcement du pouvoir personnel, solitaire, qui fait régresser les libertés démocratiques et les droits humains, fondement de la vie sociale. Le pouvoir se personnalise et se centralise à l'excès, confond la critique et l'outrage. Le président fait du gouvernement l'annexe de la présidence, du parlement une chambre d'enregistrement et de la justice une institution à son service.

2— La démocratie

Le régime politique qui a fait du droit du peuple algérien à disposer de lui-même, conquis de haute lutte, le droit de l'Etat à disposer de son peuple, et n'a pas fait suivre la libération de peuple de celle de l'homme, s'est imposé en 1962 par la violence et a remplacé la domination coloniale, par la domination d'un clan issu de l'armée des frontières. La proclamation du 1^{er} Novembre 1954 a précisé la nature du futur « Etat algérien, souverain, démocratique et social dans le cadre des principes de l'Islam ». Y'a-t-il contradiction entre l'Etat démocratique et social et sa dimension islamique ? Des questions passionnantes se posent à propos de la démocratie : le sous-développement secrète-t-il la dictature, le totalitarisme ? Existe-t-il un lien entre bien-être et liberté ? Est-il inévitable qu'un pays en voie de développement dégénère en Etat policier ? Le pouvoir est présenté comme étant une démocratie, ce qui dans tous les cas est une dictature. Les dictateurs passent mais la dictature qui n'est pas un orage mais l'expression brutale d'une situation qui se perpétue avec ou sans masque, reste. La répression, pour être efficace doit être sans pitié, menée dans le plus grand secret, en dehors des lois, du respect des droits de l'homme et des valeurs de l'Etat de droit.

L'Algérie a de tout temps été confrontée au problème de l'alternance au pouvoir, qui est à la base de la démocratie qui est l'enjeu du

débat politique auquel il faut rendre son sérieux et sa dignité, et du combat à mener sur le plan politique. Le principe constitutif et régulateur de la démocratie est la séparation des pouvoirs. Le peuple algérien est la seule source de pouvoir et il est en dehors de la démocratie. La fraude électorale massive est une vieille tradition coloniale, amplifiée depuis l'indépendance du pays. L'armée a fait des services de renseignements, la sécurité militaire d'abord, le DRS ensuite, qui interfèrent de manière directe dans le truquage de toutes les élections, avec le concours de l'administration, la base de son pouvoir. Ne pas respecter les règles d'une élection propre, c'est courir le risque d'une grande désaffection de l'électorat, par une abstention record. La fraude électorale est un hold-up qui relève du gangstérisme politique. Le boycott est une arme politique dont l'impact psychologique est considérable. Les élections préfabriquées ne mènent pas à la démocratie, mais à la normalisation de la société.

Les libertés et les droits garantis par le droit interne et le droit international, ont été amendés dans un sens restrictif par des décrets, des arrêtés, et surtout le fait du prince. Le respect de la hiérarchie des textes juridiques est à la base de la démocratie, qui comme toute forme de pouvoirs a ses règles de jeu, avec lesquelles on ne peut tricher sans être mis hors jeu. L'Algérie ne peut être sauvée que par la démocratie. Le vent de l'histoire balayera bien un jour ou l'autre la monarchie républicaine qui a confisqué l'autodétermination du peuple et la citoyenneté. Elle abordera bien un jour le chemin d'une démocratie apaisée.

3— Les partis politiques

La Constitution reconnaît le pluralisme politique, mais le pouvoir lui ferme un à un les chemins par des dispositions législatives où règlementaires et surtout le fait du prince. Le discrédit de la classe politique est l'œuvre du pouvoir qui veut remodeler à sa guise le champ politique. Il y a démobilité, dépolitisation et atomisation de la société. Le pouvoir va tenter d'appivoiser les partis politiques, de les intégrer, de leur faire jouer le rôle de simples figurants, pour lui servir de caution et de faire-valoir. La classe politique

est tenue en lisière, et les partis représentatifs marginalisés.

Tenus par leur allégeance politique au président, les partis de la coalition gouvernementale ne peuvent avoir une action politique propre. Ils ne peuvent faire valoir des revendications ou des projets, mais seulement expliquer, justifier, soutenir la politique du président. Ils ne tarissent pas d'éloges pour l'homme providentiel qui préside aux destinées du pays. Cette coalition gouvernementale qualifiée d'hétéroclite a contribué à obscurcir l'horizon politique.

Un parti est le lieu du débat politique vrai, sincère, où se confrontent plusieurs démarches, approches ou réflexions, pour en dégager une synthèse qui sera la règle à suivre. Trois conditions sont nécessaires pour faire un parti : rénovation des structures aboutissant à une décentralisation réelle et une meilleure formation du militant, des choix clairs, des hommes et des femmes nouveaux acceptés par les militants. Un parti s'impose par son unité, sa cohésion, sa cohérence, sa force, son audience, sa crédibilité. L'opposition est morcelée, incertaine quant à son destin et à ses desseins et elle est traversée de querelles.

C'est d'abord aux leaders politiques à rappeler que leur mission ne consiste pas à sortir leurs œillères et leurs chapelles, mais à faire prévaloir l'exigence de vérité et la transaction politique entre des forces diverses. Que veut l'opposition qui est traitée par la dérision et le mépris par le pouvoir, et surtout que peut-elle ? Elle manque d'une pensée politique qui, sans fuir le présent au nom de l'avenir, découvre les fondements sociaux et culturels de l'action politique et se donne les instruments du changement et de la prise du pouvoir. Les échecs des partis de l'opposition permettent de faire les bilans, de rectifier les erreurs et de préparer l'avenir. La politique n'unit pas, elle divise ; c'est sa nature et son rôle. L'union de l'opposition apparaît comme un impératif catégorique. La jeunesse reproche à certains leaders politiques d'avoir été trop loin dans la remise en question de leurs choix politiques antérieurs.

4— Les syndicats

Les violations massives, systématiques des libertés syndicales se sont aggravées, ont provoqué un sentiment de rejet des mœurs politiques du pouvoir, inspirées par des concepts de vengeance, de revanche et de punition, et fait naître auprès de l'opinion publique un réflexe naturel de solidarité. Une répression est en cours à l'encontre des représentants des syndicats autonomes, notamment ceux de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique (SNAPAP).

La loi ne définit pas la durée d'une grève qui peut être limitée ou illimitée, selon la décision de l'Assemblée générale des travailleurs. Les tribunaux sont systématiquement saisis par les pouvoirs publics pour statuer en référé sur la légalité des dépôts de préavis de grèves. Le pluralisme syndical est écarté par un terrorisme administratif qui refuse les dossiers d'agrément de 53 syndicats autonomes. Les revendications sociales qui ne cessent de faire surface, sont autant de facteurs mettant en évidence l'échec du pouvoir. La seule réponse institutionnelle prise à l'encontre des grèves est la répression. Le pluralisme syndical est prévu par les lois internes et les pactes et les conventions internationaux ratifiés par l'Algérie. Il finira par s'imposer. Un nouveau syndicalisme renouvelé et renforcé s'affirmera au-delà de la conjoncture actuelle comme instrument des travailleurs par eux-mêmes. Le travail définit la condition humaine, notamment le droit à la liberté syndicale dans ses deux dimensions : le pluralisme syndical et l'adhésion libre, sans que les réunions syndicales et autres soient prohibées et les manifestations brutalement réprimées.

L'UGTA a l'exclusivité de la représentation des travailleurs alors qu'elle n'est pas seule sur le terrain. Elle est devenue une courroie de transmission du pouvoir, son organisation de masse dont la mission principale est de désamorcer la crise sociale. Elle est partie intégrante du système politique et ne peut évoluer en dehors de lui. Elle a tourné le dos à l'action syndicale, a abandonné le syndicalisme de protestation et de contestation, pour un syndicalisme de concertation et de soumission à la politique du pouvoir. Ses prises de position l'ont éloigné du champ de la revendication syndicale. Son

fonctionnement est assuré par le trésor public avec des milliards.

La charte pour la paix et la réconciliation nationale

L'Algérie est devenue comme durant la guerre de libération nationale, le lieu privilégié d'une tragédie humaine d'une grande ampleur, qui a engendré des crimes contre l'humanité. La charte pour la paix et la réconciliation nationale est inquiétante pour ce qu'elle dit, pour ses imprécisions et ses insuffisances dangereuses, par ses omissions, ses calculs. Il y a toujours un calcul stratégique et politique dans le geste généreux d'un chef d'Etat qui offre la paix et la réconciliation nationale. Il faut intégrer ce calcul dans toutes les analyses. Le président de la république qui détient un pouvoir absolu que les rois peuvent lui envier, mise sur les aspirations du peuple à la paix pour obtenir un oui massif au referendum qui lui permettra de renforcer son pouvoir et de modeler à sa guise la charte pour la paix. Droits de l'homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de sauver l'un aux dépens de l'autre, assurer la paix aux dépens de la justice, conduit à l'échec des deux. L'amnistie ne peut être que la suite logique de la paix. Peut-on choisir la paix et refuser d'en payer le prix. La contradiction réside dans le fait que le président de la république veut se servir de l'amnistie pour ramener la paix, alors qu'elle ne peut que suivre la paix. Chaque tentative pour rétablir la paix est condamnée à reproduire la précédente. La politique sécuritaire retenue dans la charte n'est pas porteuse d'avenir, ne résout pas les problèmes mais les aggrave. Elle est la suite de la loi sur la Rahma du 25 février 1995, de la Concorde civile de 1999, et de l'Ordonnance du 10 janvier 2000, dite grâce amnistiante, appliquée à l' AIS, sans résultats probants, du fait que la paix n'est pas revenue et que la violence a fait depuis 6 ans 7400 morts. Les crimes contre l'humanité commis par l'armée, la gendarmerie, la police, les GLD que la charte a tendance à recouvrir du linceul de l'oubli, constituent l'extrême limite qu'ait atteinte l'humanité dans l'abomination. C'est une grande victoire de l'impunité qui est assurée aux bourreaux. Aucune paix, aucune réconciliation ne se réalise sans le jugement des criminels. Le pardon et l'oubli ont rempli un rôle éminent dans cette charte pour

réintégrer les criminels dans le jeu social par la grâce de l'amnistie. Le problème est d'amener à présenter les bourreaux aux bancs des accusés pour répondre de leurs crimes. Que sont devenus les disparus, vivants sans existence, morts sans sépulture ? Quels sont leurs tortionnaires, où se trouvent leurs ossements ? Le pouvoir a mis en place la stratégie de l'oubli, mais les blessures ne se referment pas et les plaies restent à vif.

La société est structurée en partisans et adversaires non pas de la paix, mais de l'amnistie telle qu'elle se présente. Le débat avec le respect des opinions contraires doit avoir lieu. L'Algérien a le droit de mener campagne dans un cadre légal et de manière pacifique, pour ou contre le projet de charte. Dans l'Algérie des maîtres du moment le discours est servile, et le verbe est devenu violent et physique comme les armes. Laisser aux partisans du oui le droit d'animer la campagne électorale, et la refuser à ceux du boycott est un abus de droit. La paix est toujours à construire. Les déclarations du président heurtent et blessent les principes des droits de l'homme. Le retour à la paix ne peut se faire que par une conférence nationale. Une société ne peut se stabiliser que si elle accepte de résoudre par le dialogue, la négociation ou le compromis, les tensions et les conflits existant en son sein. Comment demander à une partie du peuple de s'insérer dans le processus de la recherche de la paix si elle n'est pas admise à participer à la définition des règles du jeu. Là est la vraie question. La crise est globale et ne peut être résolue que de manière globale, par un dialogue politique avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique. La conférence nationale désignera à la fin de ses travaux, une commission chargée de préparer les textes juridiques en faveur de la paix.

La réconciliation nationale ne peut être que la suite logique de la paix, le pays est en crise, divisé jusqu'au cœur des familles. Le massacre des innocents est insoutenable, insupportable, la négation de l'humanité. Un fleuve de sang divise la société. Que choisir pour réconcilier le pardon contre la justice ou la paix par la justice ? Qui doit pardonner à qui et quoi ? Mais que peut-on pardonner si ce n'est l'impardnable. Il faut d'abord créer un environnement politique favorable à la

réconciliation nationale, par la levée de l'état d'urgence, la lutte contre la corruption, la libéralisation du champ politique et médiatique. La société révèle trop d'inégalités et d'injustices sociales pour se réconcilier. Trop riche pour une petite minorité, trop pauvre pour la grande majorité, l'Algérie est l'exemple d'une grande injustice sociale. La réconciliation nationale exige pour faire avancer un peuple blessé et lui donner de l'espoir qui ne soit pas une illusion, de sortir de la mauvaise gouvernance, de la pauvreté et d'instaurer un régime démocratique basé sur l'Etat de droit.

Les droits de l'homme et le monde occidental

La géographie pour l'essentiel, l'histoire pour le reste, dictent la politique étrangère d'un pays faite de style, de volonté et de ténacité, d'où résulte l'efficacité. Une politique étrangère ambitieuse alliée à une diplomatie active, peut être en effet efficace. Les raisons économiques empêchent l'Occident de faire en direction de l'Algérie, en toute liberté et dans le choix de sa conscience, les gestes d'éthique et de solidarité attendus par les défenseurs des droits de l'homme. La mondialisation a enfanté l'exclusion qui n'est pas une opinion mais un crime. Et elle a accru les inégalités entre les peuples et au sein de chaque peuple. L'appel prioritaire au capital étranger n'a pas été suivi d'effet en dehors des hydrocarbures. L'Algérie consomme plus qu'elle ne produit et importe plus qu'elle n'exporte. L'accord avec l'Union Européenne n'est pas seulement économique, car son article 2 lie l'aide et la coopération avec l'Algérie à la promotion et au respect des droits de l'homme. L'Europe est surtout celle des marchands et des marchandises : le marché national est envahi par des productions étrangères, qui par effet mécanique éliminent nos propres productions de notre propre marché. Les quatre libertés de l'économie sont : la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Mais l'Union Européenne veut maîtriser les flux migratoires, pour des raisons sécuritaires, économiques et politiques. L'asile politique relève de la protection des droits de l'homme. L'exil ne doit pas être une facilité, ou la recherche du confort personnel, mais justifié par la nécessité d'amplifier le combat pour la défense des libertés. Nulle idéologie comme

l'islamisme n'a été à ce point vilipendée, calomniée, voire criminalisée par l'Occident.

Trois délégations officielles étrangères, à savoir la Troïka, la Délégation du Parlement Européen et la Panel Onusien, en mission d'information et non d'investigation, pour ne pas s'ingérer dans les affaires du pays, ont conforté les thèses du pouvoir.

Le monde entier a assisté avec stupéfaction et horreur aux massacres organisés par l'Amérique contre les populations civiles d'Afghanistan et d'Irak, le carnage a atteint son paroxysme. L'équivalent d'une bombe d'Hiroshima s'est abattu quotidiennement sur l'Afghanistan. L'Amérique a refusé le statut de prisonniers de guerre et donc la protection du droit international aux combattants faits prisonniers. Traités hors de toutes règles de droit.

A Guantanamo des centaines de personnes sont détenues dans des conditions inhumaines. Il faut souligner l'impuissance des Etats-Unis, face à l'insécurité croissante en Irak. Il y a le sentiment dans l'opinion publique que les chefs d'Etats arabes font tout pour plaire à Georges Bush, tant sur le plan politique que dans les domaines économique et totalitaire. Ils s'alignent depuis le 11 septembre 2001 derrière les USA pendant que la grande majorité de leurs opinions publiques se rangent derrière les peuples d'Afghanistan, d'Irak et de Palestine.

Le Congrès

Les droits de l'homme sont l'un des rares lieux privilégiés de rencontre des Algériens de tous bords, l'ultime valeur défendue. Aucune autre

solution n'a été laissée en 1985 aux militants de la ligue, il fallait seulement choisir entre le silence ou la répression, l'exil ou la prison, l'humiliation ou la dignité, se taire ou crier, se terrer ou s'engager. La défense des droits de l'homme ne peut être que l'œuvre d'une ligue indépendante du pouvoir et des partis politiques, représentative de ses militants, qui gérerait ses propres affaires dans le cadre des lois du pays et des pactes et des conventions internationaux sur les droits de l'homme, ratifiés par l'Etat.

Une ligue doit être libre, souveraine dans ses décisions, parce que la dépendance exclut la liberté d'action et prône la langue de bois. Le combat pour les droits de l'homme est comme le football : si vous ne descendez pas sur le terrain, vous êtes sûr de perdre, si vous y allez nous n'êtes pas sûr de gagner, mais vous avez l'honneur de vous être battu. Il vaut mieux perdre en se battant que perdre sans se battre. Le maintien de l'état d'urgence marque le durcissement et la crispation du pouvoir. L'Algérie doit tôt ou tard devenir une démocratie. C'est durant la période de crise et de mutation de la société que le problème de la démocratie se pose avec acuité.

Durant ces deux jours, vous aurez à vous prononcer sur une charte des droits de l'homme qui intégrera les normes nationales et internationales qui fondent un Etat de droit, et dégager une direction nationale qui mènera le bon combat.

Ensemble nous avons tracé le sillon des droits de l'homme et semé la bonne graine.

Que la moisson soit prospère !

Nous défendons l'homme et non pas le projet politique

Mohamed Mehdi

Le Quotidien d'Oran du 24 septembre 2005

A plus de 84 ans, Me Abdenmour Ali-Yahia fait sa révérence. Il a déclaré, officiellement jeudi à l'occasion du 2e congrès de la LADDH (Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme), qu'il quitte la présidence de la Ligue.

Le visage fatigué mais toujours souriant, il a tenu, dans son dernier discours en tant que président de la Ligue, de rappeler le parcours de la Ligue depuis sa création en 1985 à ce jour et, surtout, de mettre l'accent sur ce qui a le plus marqué la crise que vit le pays depuis 1992 et, bien évidemment, la charte pour la paix et la réconciliation. Parmi les invités présents jeudi, il y avait Rachid Benyellès, Ahmed Taleb Ibrahim, Chérif Belkacem, Mokdad Sifi, Laskri (1^{er} secrétaire du FFS), Ali Kafi (ancien membre du HCE), Abdesselam Ali Rachedi, Benmohamed (PT) et des représentants de la société civile dont les associations des familles de disparus (SOS Disparus, ANFD et CNFD). Parmi les invités étrangers qui ont pu assister au congrès, seuls les représentants de l'Organisation marocaine et de l'Association marocaine des droits de l'homme (OMDH et AMDH).

Devant 250 congressistes dont une trentaine de femmes (pour la plupart des jeunes venant de 25 wilayas y compris du Sud), Me Ali-Yahia a prononcé un long discours dans lequel il a parcouru vingt années d'existence de la Ligue dont il rappellera les principes directeurs. « Pour comprendre les droits de l'homme en Algérie, il faut les situer dans le temps, expliquer tout le poids du passé et notamment la période du colonialisme français, durant laquelle le peuple algérien a été privé de son identité, de sa liberté, et l'Algérien humilié, dépourvu des droits les plus élémentaires, marqué par la répression et l'injustice, écrasé par la misère », dit-il en guise d'introduction.

Pour Me Ali-Yahia, l'idéal de l'indépendance n'a pas été concrétisé puisque, dit-il, « le peuple n'a pas recouvré sa totale liberté après 1962 ». L'orateur focalise son discours sur la précédente décennie qui a été caractérisée par

et de « graves atteintes aux droits de l'homme ». L'ex-président de la LADDH préfère « nommer les choses par leurs noms », rappeler que « l'arrêt du processus électoral de janvier 1992 était un coup d'Etat » à partir duquel ont été prises plusieurs « dérives ». Il revient particulièrement sur l'état d'urgence « qui n'a été décrété que pour une année, mais voilà qu'il est toujours en vigueur », ainsi que « les camps de concentration qui ont privé de leur liberté des milliers de cadres, de militants du FIS ainsi que de simples citoyens arrêtés chez eux ou dans les mosquées ».

Fallait-il que la LADDH défende les militants du FIS ? L'ex-président de la Ligue est revenu sur cette problématique qui a caractérisé les débats à cette époque. « Nous défendons l'homme et non pas le projet politique ou idéologique », affirme Me Abdenmour Ali-Yahia qui a tenu à rappeler que la LADDH a d'abord défendu des militants de l'ex-PAGS (communistes) dont feu Hachemi Chérif et d'autres hommes politiques comme Saïd Sadi. Des sujets comme la torture et les disparitions forcées ont également été évoqués dans le discours de Me Ali-Yahia. « Quand, durant les années de braise, la LADDH évoquait l'utilisation de la torture durant les interrogatoires des prisonniers, idée qui n'effleurait aucun esprit quant à son existence et surtout à sa généralisation, il y avait le rejet de cette information par le pouvoir et les médias qui sont restés indifférents à la tragédie qui frappait de plein fouet la population », lance-t-il avant de s'interroger sur le nombre d'Algériens qui « sont morts sous la torture dans des souffrances atroces ». A propos de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'orateur a réitéré sa position à savoir que cette démarche « n'apportera pas la paix et ne réglera pas la crise en Algérie ». Il s'agit, ajoute-t-il, « d'une grande victoire de l'impunité qui est assurée aux bourreaux des deux bords ». Quant à la volonté affichée par les rédacteurs de la charte d'interdire de revenir sur les circonstances de la crise que vit le pays depuis 1992, Me Abdenmour Ali-Yahia estime que « rien n'interdira l'apparition de la vérité ».

Visiblement très content de voir autant de jeunes congressistes appelés à mener la prochaine étape de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia n'a pas manqué, néanmoins, de les avertir des dangers qui « accompagnent

inévitablement toute lutte pour les droits de l'homme ». Après leur avoir rappelé les précédents épisodes des arrestations des membres de la LADDH depuis 1985 et même depuis 1999, le désormais ex-président de la Ligue avertit: « Mes chers amis n'oubliez pas que les militants sont faits pour aller en prison, surtout avec ce que prévoit la charte ».

Après le discours de Me Abdenmour Ali-Yahia, il a été fait lecture par le président du congrès, Pr Kamel Daoud, de deux messages émanant de la FIDH et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH) dans lesquels les responsables respectifs de ces deux ONG affirment n'avoir pas pu assister au congrès de la LADDH à cause du refus des autorités algériennes de leur octroyer des visas.

Les divergences ont été aplanies Hocine Zehouane président de la LADDH

C'est finalement Me Hocine Zehouane qui va remplacer Me Abdenmour Ali-Yahia. « La minorité doit respecter le choix de la majorité », c'est en ces termes que Me Abdenmour Ali-Yahia a réussi hier matin à contenir les désaccords qui ont émergé dès jeudi après-midi, soit au début des travaux des commissions.

Des congressistes, principalement des bureaux de la LADDH de Tizi-Ouzou et de Béjaïa (qu'on dit proches du FFS), ont estimé qu'il fallait modifier l'article 18 des statuts qui exclut à tout membre de la direction politique d'un parti ou cadre de l'Etat d'être membre de la direction de la Ligue. Derrière l'idée de modifier l'article 18, il y avait la volonté de

placer le Dr. Fekhar, membre du bureau de la LADDH à Ghardaïa et également membre de la direction du FFS, à la direction de la Ligue, apprend-on de certains congressistes qui affirment ne rien avoir contre le Dr. Fekhar.

« L'article 18 est une précaution, expliquent les concepteurs des statuts, qui s'impose étant donné que la raison d'existence de la LADDH est de n'être d'aucune obéissance politique ». Autre sujet de discorde, c'est la présidence de la LADDH.

Si le nom de Hocine Zehouane, actuellement vice-président de la Ligue, était pressenti depuis longtemps pour succéder à Abdenmour Ali-Yahia, certains en ont voulu autrement. Il s'agit, là aussi, du groupe de Tizi-Ouzou qui, semble-t-il, a voulu proposer la candidature de Me Mustapha Bouchachi. Seulement, ce dernier, nous a déclaré ne pas vouloir ni n'avoir jamais prévu de présenter sa candidature pour le poste de président étant donné ses innombrables occupations. Après de longs débats, les 250 congressistes ont finalement élu le Conseil national de la LADDH.

De ce dernier, un bureau a été désigné qui a, à son tour, nommé un président, en l'occurrence Me Hocine Zehouane. La présidence honorifique de la Ligue revient, bien évidemment, à Me Abdenmour Ali-Yahia.

Par ailleurs, les travaux du 2e congrès de la LADDH ont abouti à l'adoption de plusieurs résolutions qui seront rendues publiques dimanche, lors d'une conférence de presse qui se tiendra au siège de la Ligue.

**Clôture du deuxième congrès de la LADDH
Hocine Zahouane succède à Abdenmour
Ali-Yahia**

Madjid Makedhi

El Watan du 24 septembre 2005

Maître Hocine Zahouane succède à maître Abdenmour Ali-Yahia à la tête de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH). Il a été élu, hier, par le bureau exécutif de l'organisation à l'issue de son deuxième congrès tenu, jeudi et vendredi, à Boumerdès. L'accouchement du congrès de la LADDH ne s'est pas fait sans douleur.

Un climat tendu a marqué les travaux de l'organisation de défense des droits de l'homme en raison de divergences entre ses membres portant sur la réforme des statuts de la LADDH. Le départ à la retraite du désormais ex-président de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia, semble être dur pour l'organisation et ses militants. Ce n'est qu'à la fin de la journée d'hier que les membres de l'organisation ont réussi à « dépasser » les divergences et la lutte de leadership qui a gagné le terrain juste après le début des travaux de la rencontre. En effet, la présidence de l'organisation et la révision de ses statuts ont divisé les congressistes. Entre partisans à l'élection de maître Hocine Zahouane et ceux qui préfèrent maître Bouchachi, majoritairement des militants du FFS, le courant n'est pas passé. Deux tendances se sont dégagées dès l'entame des travaux. Le conflit s'est exacerbé dans la matinée d'hier. Alors que le rapporteur de la commission chargée de débattre et d'enrichir le projet de statut s'appretait à présenter, pour adoption, son rapport final, les militants du FFS ont quitté la salle. Ils accusent l'autre partie de vouloir imposer le projet initial élaboré par la commission préparatoire sans débat. Selon des informations recueillies auprès des contestataires, tous des militants du FFS, le malentendu a eu lieu à l'amorce des discussions du projet. Il a fallu l'intervention de maître Abdenmour Ali-Yahia pour ramener les contestataires à la raison. « Il faut accepter de faire des concessions pour arriver à un consensus. Je ne veux pas voir la ligue divisée après mon départ. En tous cas, ce congrès est un congrès de transition, il faut en organiser un autre très prochainement », leur a-t-il déclaré. De leur côté, les militants du FFS lui

ont expliqué l'objet de leur contestation. « Nous sommes venus en tant que militants de la ligue et non en tant que ceux du FFS. Nous voulons qu'il y ait un débat contradictoire ». Ces derniers accusent Kamel Daoud, président du congrès, de les avoir empêchés de prendre la parole en plénière. Abdenmour Ali-Yahia a réussi à les convaincre de rejoindre la salle des travaux. Dans un point de presse animé, en marge des travaux de ce rendez-vous, Hocine Zahouane a expliqué l'objet de cette divergence. Il s'agit, a-t-il précisé, d'un nouvel article introduit dans les statuts de la ligue. Un article portant sur l'incompatibilité des statuts de la LADDH avec les fonctions au sein de l'Etat et au sein des partis politiques. « Il n'y a pas de divergences dans les droits de l'homme. Il n'y a aucun enjeu », a-t-il martelé. L'article en question interdit l'accès aux postes de responsabilité au sein de la LADDH à tous ceux qui en assument d'autres au sein des partis ou des institutions étatiques. Cela n'a pas été du goût des militants du FFS. En tous cas, les travaux de ce deuxième congrès ont été achevés par l'adoption du nouveau statut, l'élection du conseil national qui a élu le bureau exécutif qui, à son tour, a élu Hocine Zahouane comme président. Le congrès a adopté également une charte des droits de l'homme. Une proposition et une collaboration de la LADDH, selon maître Zahouane, à la promotion des droits de l'homme dans le monde. N'ayant pas pu se présenter au congrès de la LADDH, faute de visa, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a transmis un message aux congressistes, dans lequel elle a critiqué la charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui sera soumise à référendum le 29 septembre prochain. Cette ONG a demandé, en outre, une enquête « pour faire la lumière sur la situation des disparus et les victimes de la tragédie nationale ». De leur côté, SOS disparu, Somoud et la ANFD ont vivement critiqué ladite charte et réclamé la vérité et la justice. Sur un autre volet, et concernant la charte pour la paix et la réconciliation nationale, Me Abdenmour Ali-Yahia donnera la lecture suivante : « Il y a toujours un calcul stratégique et politique dans le geste généreux d'un chef d'Etat qui offre la paix et la réconciliation nationale. » Dans un discours prononcé à l'occasion de l'ouverture des travaux du deuxième congrès de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia n'a pas été tendre avec le régime, à sa tête le Président Bouteflika. « Il

faut intégrer ce calcul dans toutes les analyses, le président de la République, qui détient un pouvoir absolu que les rois peuvent lui envier, mise sur les aspirations du peuple à la paix pour obtenir un oui massif au référendum qui lui permettra de renforcer son pouvoir et de modeler à sa guise la charte pour la paix », a-t-il ajouté. Acclamé chaleureusement par l'assistance, l'orateur a réitéré la position de son organisation quant à la revendication de la justice et la vérité sur la question de la violation des droits de l'homme en Algérie. Pour lui, la paix ne peut être réalisée sans le respect des droits de l'homme. « Droits de l'homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de sauver l'un aux dépens de l'autre, assurer la paix aux dépens de la justice,

conduit à l'échec des deux », a-t-il martelé. Abdenmour Ali-Yahia a assimilé les pratiques du régime actuel en Algérie à celles pratiquées par le nazisme et les régimes coloniaux du XIXe siècle. Il conditionne toute tentative de réconciliation nationale par la vérité, la justice et le respect des droits de l'homme. « Nous sommes très loin de la réconciliation. Il y a un fleuve du sang qui sépare les algériens », a-t-il lancé. Le conférencier a exhorté, par la suite, les militants de la LADDH à poursuivre la ligne de conduite tracée et de poursuivre la lutte pour la levée de l'état d'urgence, le combat contre la torture. « Si tout le monde se lève contre la torture, nous la démunirons et nous la supprimons. La LADDH est contre la violence d'où qu'elle émane, que ce soit du pouvoir ou des islamistes », a-t-il déclaré.

Les statistiques sont loin d'être réelles

Fatiha Amalou

L'Expression du 8 décembre 2005

La LADDH a révélé qu'il y a des disparitions collectives qui n'ont pas été signalées.

Les statistiques avancées sur le nombre des disparus sont loin d'être réelles. C'est ce qu'a laissé entendre hier l'ex-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Abdenmour Ali-Yahia. Il est intervenu en fait lors de la Journée nationale sur la nouvelle convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées, organisée par la fondation Friedrich Ebert. « La ligue a mené une enquête et a révélé qu'il y a des disparitions collectives qui n'ont pas été signalées. Donc, le chiffre avancé en 2000 révélant un nombre de 7204 de disparus est faux », a-t-il souligné en précisant toutefois que ce nombre représente le tiers du nombre réel des disparus. Selon Abdenmour Ali-Yahia, il faut définir les éléments et les différents acteurs de ces disparitions. « Des responsables ont déclaré avant qu'il existe 4600 dossiers de disparus et que 2600 ont été réglés. La ligue a confirmé qu'aucun dossier n'a été réglé jusqu'à présent ». Pour lui, « avant de parler de réconciliation nationale, il faut d'abord assurer la justice et la vérité ». Il a souhaité que notre pays signe la nouvelle convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées. Notons que la déclaration sur la protection des

personnes contre les disparitions forcées a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1992. Dans cette convention, la disparition forcée est considérée comme étant un crime, et dans certaines circonstances elle est définie comme un crime contre l'humanité. Afin de prévenir les disparitions forcées et lutter contre l'impunité du crime de disparition forcée, rapporte la convention, le droit de savoir la vérité sur les circonstances d'une disparition forcée et le sort des personnes disparues, ainsi que le respect du droit à la liberté de recueillir, de recevoir et de diffuser des informations à cette fin s'imposent. L'article 4 de cette convention stipule que tout Etat partie prend les mesures nécessaires pour que la disparition forcée constitue une infraction au regard de son droit pénal. La question des disparitions forcées continue donc de faire l'objet d'une vive inquiétude de la part des défenseurs des droits de l'homme et des familles de disparus. Les participants à cette rencontre, ont rappelé qu'« après la mobilisation des ONG pour informer, sensibiliser et interpeller l'opinion internationale sur l'ampleur des disparitions forcées en Algérie, le collectif des familles de disparus en Algérie s'est chargé de sensibiliser au niveau international et d'aider les familles de victimes dans leurs démarches auprès des institutions internationales ». Le collectif a organisé en juillet 1998 une tournée européenne pour informer, sensibiliser et interpeller des personnalités politiques européennes, des ONG, différents représentants de gouvernements européens sur le drame que vivent les familles victimes de la disparition forcée en Algérie.

Abdenmour Ali-Yahia compte relancer son initiative : « Seul le rassemblement des démocrates... »

Y. A., *Liberté* du 17 décembre 2005

C'est là la conviction chevillée du vieux militant qui ne désespère pas de rassembler l'opposition démocratique. Jeudi, lors d'une conférence organisée par le conseil communal du RCD de Tizi Ouzou au siège du parti, à l'occasion du 57^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Me Ali-Yahia n'y est pas allé par quatre chemins pour poser en termes clairs la problématique de la crise algérienne : tant que le DRS détient la réalité du pouvoir politique, dit-il, il est vain d'attendre un quelconque changement dans le sens de la démocratie.

Partant de ce postulat, quelle est alors la solution que propose Ali-Yahia ? Celle-ci réside dans le rassemblement des démocrates, estime l'ancien président de la Ligue

algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh). La question interpelle au premier chef les démocrates. « Mon vœu était que les démocrates se réunissent à l'occasion des partielles. Cela n'a pas été fait, il ne faut pas perdre espoir. Maintenant, c'est aux militants de base de faire pression pour que les démocrates s'unissent », préconise-t-il. Ce faisant, il recommande aux militants de ne pas répondre aux provocateurs qui veulent empêcher le rassemblement des démocrates. Car, à ses yeux, seule l'union de l'opposition démocratique peut faire partir le régime politique qui a asservi le pays depuis l'indépendance. « C'est la seule alternative qui sauvera l'Algérie », dit-il devant la nombreuse assistance. Mais il y a un préalable : c'est l'union de la Kabylie à la base qui conditionnera la faisabilité de cette alternative, considère encore le conférencier pour qui, si la Kabylie se réconcilie avec les valeurs qui sont les siennes et retrouve ses repères politiques, elle sera alors en mesure de jouer pleinement son rôle de locomotive du combat démocratique.

A cœur ouvert avec l'Expression

L'Expression du 30 janvier 2006

La réconciliation passe par l'établissement de la vérité

Par Achira Mammeri

Un appel est lancé pour réunir une Commission nationale politique avec toutes les parties sans exclusive.

La réconciliation va-t-elle conduire inéluctablement à l'amnistie générale ? Est-il judicieux de légiférer par ordonnances les textes d'application ? Deux problématiques de taille posées à l'invité de notre rubrique A cœur ouvert, le juriste et le fervent militant des droits de l'homme, Maître Abdenmour Ali-Yahia.

Faisant une lecture entre les lignes du projet présenté au peuple algérien le 14 août 2005, et tout en reconnaissant l'importance de la démarche politique, il estime que le projet, dans son état actuel, ne peut atteindre ses objectifs principaux.

La paix ne peut être instaurée par une loi, car elle constitue l'aboutissement d'un long processus qui passe tout d'abord par la vérité. Or, le projet en question « invite le peuple algérien à tourner subitement la page d'une décennie marquée par le sang et les dissensions, sans pour autant définir d'une manière objective les protagonistes de cette crise » défend Me Ali-Yahia.

Le premier travail à faire donc, c'est d'avoir le courage de dire la vérité, laquelle permettra de rétablir la justice et la mémoire avant d'arriver au stade le plus important de ce processus qui devra consacrer le pardon ou plutôt « la véritable réconciliation nationale ». « Ce n'est pas propre à l'Algérie, tout le monde commet des erreurs, des dépassements en temps de guerre. L'erreur réside dans le fait de vouloir mettre un voile sur une partie de la vérité pour des raisons que nous connaissons tous ». Plus incisif, il se dit étonné « de constater qu'aucun responsable, soit au niveau de l'administration soit parmi les chefs terroristes, n'est traduit devant la justice ». « Je ne dis pas qu'il faut juger tout le monde, mais les témoignages de ces derniers, qui

étaient impliqués d'une façon directe ou indirecte dans la crise sont décisifs », ajoute-t-il.

Abdenmour Ali-Yahia préconise le lancement d'un véritable débat de société qui permettra de cerner le dossier de la réconciliation nationale. « Chose qui n'a pas été faite jusqu'à aujourd'hui ».

Le recours aux ordonnances présidentielles pour légiférer les textes d'application est la preuve, selon lui, de cette volonté de « verrouiller » le champ à tout débat politique sur ce projet de paix. « Cette démarche m'amène à m'interroger sur le rôle de l'Assemblée nationale populaire ». « Si cette institution n'est pas associée dans des débats aussi stratégiques pour l'avenir du pays, l'on est véritablement en mesure d'émettre des doutes sur ses véritables missions. »

Il s'agit pour notre invité de traiter les germes de la crise pour éviter aux prochaines générations de revivre cette période difficile. « On va donner beaucoup d'argent aux victimes, mais ça ne résoudra pas le problème ». La réconciliation doit être enracinée comme une conviction chez tout le peuple, « Autrement, demain si le système change, d'autres viendront réclamer justice. C'est pour cette raison que nous insistons sur le fait que le pardon ne peut intervenir qu'après la vérité. Il est important dans ce sens de clarifier la situation ».

Il plaide en faveur de la réunion d'une commission nationale politique, avec toutes les parties sans exclusive. Cette commission doit installer deux groupes de travail. Le premier chargé des questions juridiques et le deuxième du volet politique.

Evoquant, justement, le rôle du parti dissous dans la sphère politique nationale, Abdenmour Ali-Yahia ne voit aucun inconvénient à son retour « sous un autre sigle ». Juridiquement parlant cette thèse est-elle envisageable ? L'avocat et le militant des droits de l'homme répond par l'affirmative. « L'amnistie conduit à la réhabilitation des droits civiques. Logiquement, rien ne pourra empêcher les dirigeants de l'ex-FIS de retourner sur la scène politique ». Mais dans le projet du président, il n'est pas fait allusion à l'amnistie, avons-nous rétorqué. « Comment expliquer dans ce cas

précis, la sortie de Madani Mezrag qui reconnaît avoir tué au maquis ? »

Pour notre interlocuteur il est important de faire la part des choses. C'est ainsi qu'il classe le numéro 2 de l'ex-FIS, Ali Benhadj, dans la liste des prisonniers d'opinion.

«Ce dernier, ajoute-t-il, interrogé par la chaîne Al Jazeera, n'avait fait qu'exprimer un avis sur une situation bien précise» concernant l'activité diplomatique dans un pays envahi par des troupes étrangères, en l'occurrence américaines.

Disparus : Ils sont tous morts

Par Ali Titouche

Selon Abdenmour Ali-Yahia, aucune personne portée disparue n'a été trouvée dans les prisons algériennes. Elles sont vraisemblablement toutes décédées.

C'est une sentence qui, invraisemblablement, va dans le même sens que celle de Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme, qui, il ne fait pas longtemps, a refusé catégoriquement d'approuver le fait que des disparus croupissent dans des prisons algériennes, hypothèse défendue par plusieurs familles des disparus.

C'est, en fait, le même avis articulé par Me Abdenmour Ali-Yahia, ex-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH). Selon Me Ali-Yahia, une enquête a été menée par la Ligue et en fin de compte, il s'est avéré qu'aucune personne portée disparue n'a été trouvée dans les prisons algériennes.

D'après Ali-Yahia, il est temps de dire la vérité aux familles des disparus, car, selon lui, celles-ci ont besoin de faire le deuil dans la dignité. «C'est la clé qui permettra de faire un pas en avant dans ce dossier», poursuit notre invité, précisant que «c'est à l'Etat algérien de faire ce pas.» Ali-Yahia a indiqué qu'il ne cesse de faire admettre cette vérité aux familles des disparus, chose qui ne sera admise, à ses yeux, que si elle était faite par l'Etat.

«Ces familles sont prêtes à admettre cette vérité, mais c'est à l'Etat algérien de faire le geste», a-t-il laissé entendre, appelant les autorités à continuer de chercher les charniers afin de rassembler les ossements et permettre aux familles de faire le deuil.

La ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme avait retenu, jusqu'à l'année 2000, un chiffre qui parle de quelque 7200 disparitions, un constat établi selon les dossiers et les déclarations faites par les familles. Mais, « plusieurs autres familles n'ont pas osé venir faire une déclaration de disparition auprès de la ligue », précise-t-il. Ce qui veut dire que le taux des disparitions dépassent de loin ce chiffre, suppose l'invité de l'Expression.

En outre, Abdenmour Ali-Yahia expliqua que la LADDH a vérifié un nombre de 694 cas qui ne sont pas déclarés par les familles. Une vérification qui, d'après lui, tient compte des témoignages faits par d'autres personnes au lieu des familles concernées. Sans vouloir mettre du sel sur les plaies, notre interlocuteur est fortement convaincu qu'il n'existe « aucune personne portée disparue actuellement en vie ». Pour argumenter le même avis, plutôt une autre conviction, le président du mécanisme ad hoc institué pour prendre en charge la question des disparus, dira qu'il n'existe aucune preuve attestant l'hypothèse selon laquelle des disparus croupissent dans des geôles en Algérie. Pour quelle raison l'Etat emprisonnerait-il des gens sans jugement ?, s'interrogea Farouk Ksentini, qui a précisé qu'environ 500.000 compatriotes ont été interpellés durant la dernière décennie pour des faits de terrorisme.

Il précise dans son élan que tous ont été relâchés et d'autres jugés. Concernant la question des « 3000 faux disparus » un chiffre avancé par Farouk Ksentini, Me Abdenmour Ali-Yahia estime que l'affaire de « faux disparus » est une « invention qui répond à une nouvelle donne qui s'est jouée sur le terrain ». C'est, en fait, la dernière révélation de Farouk Ksentini sur l'épineux dossier des disparus. Il a fait savoir, rappelons-le, que l'existence de faux disparus est une réalité incontestable. « Ils sont beaucoup, peut-être une bonne moitié de l'ensemble des dossiers qui sont au nombre de 6146 », avait-il laissé entendre, précisant que près de 3000

personnes déclarées comme disparues ne le sont pas en réalité.

Depuis, la nouvelle révélation a suscité une verte réplique de la part des familles des disparus qui ont défié Ksentini de donner les noms des « faux disparus ». Quoi qu'il en soit, le problème des disparus est une question à laquelle il est impératif de trouver une solution, et dans les plus brefs délais. Le temps presse.

Libertés et exercice politique : Pas de démocratie sans justice

Par Hakim Kateb

Ce défenseur des droits de l'homme croit que tant que la justice n'est pas indépendante, jamais on ne pourra parler d'un Etat de droit.

Maître Abdenmour Ali-Yahia dit tout haut ce que les autres pensent tout bas. Il lâche crûment les vérités que les uns reconnaissent discrètement et que les autres dissimulent derrière le voile de la démagogie. « Il n'y a pas de culture politique en Algérie, pas de démocratie ni de libertés, individuelles soient-elles ou collectives. Il n'y a pas de justice ni de respect des droits de l'homme ». Les déclarations, sans ambages, de cet ancien président de la Ligue algérienne de défense des Droits de l'Homme (LADDH), aussi crues soient-elles, n'attestent en fin de compte que de la situation catastrophique dans laquelle est plongée l'Algérie. Pour Me Ali-Yahia, la solution réside dans le rassemblement des démocrates. Cette initiative, faut-il le rappeler, il l'avait lancée à la veille des élections partielles du 24 novembre 2005. « L'union des forces démocratiques est la seule alternative qui sauvera l'Algérie », a indiqué l'invité de l'Expression. Toutefois, « il faut bien préciser de quelles forces démocratiques nous parlons. Il faut savoir de quels démocrates il s'agit. Parce que, à la limite, tout le monde se dit démocrate. Tout le monde fait quelque chose au nom de la démocratie », indique cet ancien président de la LADDH, avant d'expliquer : « Il s'agit de ceux qui respectent les droits de l'homme et toutes les libertés aussi minimes soient-elles. Bref, il s'agit de cette mouvance qui respecte les principes fondamentaux de la démocratie. » Aussi, à son avis, « tant que la justice n'est pas indépendante, jamais on ne pourra parler d'un Etat de droit ». Allant de fil

en aiguille et suivant son analyse, Maître Abdenmour Ali-Yahia aborde le volet relatif à l'état d'urgence, instauré le 9 février 1992. « Cette situation dure voilà maintenant quatorze ans. L'Algérie a bien dépassé la zone des turbulences, mais le pouvoir refuse toujours de procéder à la levée de l'état d'urgence », a-t-il insisté. Ce défenseur acharné des droits de l'homme en Algérie, n'a pas manqué de souligner en outre, que cette situation qui perdure, refuse au citoyen l'exercice de ses libertés. « Aujourd'hui, il est impossible de manifester dans les rues, de protester ou de revendiquer ses droits aussi légitimes soient-ils. Cette situation ne fait que conditionner les libertés individuelles et collectives. » « Le pouvoir algérien, poursuit-il, ne règle jamais les problèmes, mais il élimine plutôt ceux qui les posent. Il ne règle pas les contradictions, mais élimine les contradicteurs. » Cet état de fait mène Me Ali-Yahia à revenir brièvement sur le lourd et épineux dossier relatif à la liberté de la presse : « Pourtant, on dit souvent que la presse est un quatrième pouvoir », fait-il remarquer. « Supposons que cette formule soit vraie, je me demande où sont les trois autres pouvoirs, à savoir le législatif, l'exécutif et le judiciaire ? » s'est-t-il interrogé. « En toute simplicité, ils sont absents ; de ce fait, on ne peut jamais parler de la séparation des pouvoirs. » Sur sa lancée, il poursuit : « Si on veut créer une assemblée démocratique, il faut tout d'abord démocratiser les institutions. » Au sujet de l'éventuelle révision de la Constitution, l'ancien président de la Ligue algérienne de défense des Droits de l'Homme a déclaré qu'« en principe la Constitution devra être faite par le peuple. Pour ce faire, cela suppose que le peuple soit souverain et qu'il a le droit de disposer de lui-même ; cependant, actuellement, c'est l'Etat qui dispose du peuple ». Me Ali-Yahia a tenu à rappeler, dans cette optique, que « la Constitution algérienne ne prévoit rien en cas de vacance du pouvoir. Nous nous sommes retrouvés devant cette réalité avec la maladie du président ».

De la révolution au combat pour les libertés

Par Arezki Louni

« Quand je défends les droits de l'homme, je prends les couleurs de l'arc en ciel » affirme

Me Abdenmour Ali-Yahia dans l'une de ses conférences de presse, au lendemain de l'arrêt du processus électoral en 1991. C'était là, une réponse, on ne peut plus claire, à ceux qui lui reprochaient de défendre les militants de l'ex-FIS.

Du haut de ses 85 années, cet infatigable défenseur des droits de l'homme ne fait pas de distinction entre les individus, qu'ils soient islamistes, communistes... ou laïcs. Celui qui dit tout haut ce que les autres pensent tout bas, a toujours défendu ses thèses même au péril de sa vie.

De la guerre de libération, à la lutte pour le respect des droits de l'homme, en passant par la crise dite « berbériste » de 1949, qui a défriché le terrain à la création du FFS, dont il est l'un des membres fondateurs, Ali-Yahia continue d'afficher publiquement ses convictions politiques. L'ancien locataire de Lambèse, où il fut incarcéré au milieu des années 80, a un palmarès politique des plus riches.

Après avoir été mobilisé lors de la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle il fut d'ailleurs décoré de la Croix de guerre, après sa blessure à la trouée de Belfort, un passage naturel entre les Vosges et le Jura, Ali-Yahia rentre au pays en plein événement du 8 mai 1945, où il adhère au PPA. Instituteur de formation, le fils de Aïn El Hammam (ex-Michelet) fut l'un des membres fondateurs de l'UGTA de Aïssat Idir et Rabah Djermane.

Secrétaire en relation avec la Zone autonome d'Alger, Ali-Yahia a été le directeur de la rédaction de L'Ouvrier algérien. A l'indépendance, il participera à la première assemblée nationale, sous Ben Bella avant de démissionner, en raison du conflit avec l'armée des frontières. « Après le coup d'Etat du 19 juin 1965, j'ai été nommé, sous Boumediène, au poste de ministre des Travaux publics, et ensuite de l'Agriculture. »

Là aussi c'est le siège éjectable, puisqu'il démissionnera, en raison de divergences autour du dossier de la réforme agraire. Me Ali-Yahia, qui a passé la plus grande partie de sa vie au barreau d'Alger, ce qui ne lui a pas permis de voir ses enfants grandir, avoue-t-il, a été de tous les combats démocratiques. Dans son paisible appartement du boulevard

Bouguerra qu'il occupe depuis plusieurs années, Ali-Yahia se consacre à ses petits-enfants et à son éternel métier de défenseur des droits de l'homme.

Il continue à apporter sa contribution au débat politique avec son initiative de réunir tous les partis et organisations de la mouvance démocratique, pour faire contrepoids aux islamo-conservateurs.

Loi française du 23 février 2005 : La colonisation est un crime contre l'humanité

Par Azzedine Chabane

Vérité, Justice, Mémoire et Pardon. Telle est la table de la loi présentée avec l'enthousiasme qui lui est propre et que le poids des ans n'a nullement altéré, par Abdenmour Ali-Yahia, que nous avons reçu « A cœur ouvert » pour un débat exhaustif sur les grandes questions de l'heure.

Alerte, passionné autant que passionnant, parfois ému, souvent émouvant, il nous a asséné ses vérités avec une force de conviction dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle honore le vieux militant des droits de l'homme qu'il est.

Abdenmour Ali-Yahia a consacré 20 ans de sa vie à sa passion, la défense des libertés et la sauvegarde des droits fondamentaux de l'être humain. C'est dire que, quelque part, il lui a fallu nombre de sacrifices. Il en garde une certaine amertume, exprimée avec une touchante retenue. Mais son optimisme est plus fort que tout et sa force de caractère vivace.

Voilà pourquoi il ne pouvait que réagir fortement à la question sur la loi du 23 février 2005 et le désormais fameux article 4 glorifiant la colonisation. « C'est scandaleux » explose-t-il que des gens qui « nous ont humiliés » pendant 132 ans, qui ont pratiqué « la torture, les assassinats collectifs, la déculturation » et bien d'autres méfaits puissent aujourd'hui prétendre enseigner que le colonialisme a été un « bienfait » pour les peuples opprimés. « C'est un crime contre l'humanité » ni plus ni moins et l'Etat français « doit demander pardon au peuple algérien » pour toutes les exactions commises durant la

longue période de la colonisation. Pour lui, le président de la République a eu raison de contester violemment cette loi et de condamner ses auteurs qui, pense-t-il, sont aussi bien dans l'UMP que dans la classe politique et la société française en général. Pour Abdenmour Ali-Yahia, les ténors de « l'UMP » ont tous parrainé cette loi de glorification du colonialisme, le gouvernement l'a soutenue et le président Chirac l'a approuvée. Il y a, à ses yeux, un consensus français qui illustre les tenants et les aboutissants de cette loi révélatrice de l'état d'esprit qui prévaut en France. C'est ce qui rend impérative la revendication de la repentance qui, selon lui, est un devoir de

mémoire à l'égard des millions de victimes du colonialisme barbare.

Sur le plan strictement juridique, et après la saisine par le président Chirac du Conseil constitutionnel, il faut attendre de savoir quelle va être la réponse de celui-ci : ou l'article 4 sera abrogé parce que relevant du réglementaire, auquel cas d'autres péripéties interviendront selon la démarche du gouvernement français qui aura à en arrêter les dispositions pratiques ou il sera confirmé en tant que disposition législative et là il faudra réagir avec davantage de force et de détermination.

Me Abdenmour Ali-Yahia l'a affirmé hier à l'université d'été de la CCFC : « En Algérie le pouvoir législatif est minoré »

Saïda Azzouz

Le Soir d'Algérie du 25 juin 2007

Comment dans notre pays, depuis l'indépendance à ce jour, le pouvoir «se prend, s'exerce et se garde». C'est ce qu'a tenté de démontrer par quelques exemples Me Abdenmour Ali-Yahia, invité à parler de démocratie, de liberté et de droits de l'homme dans le cadre de l'université d'été de la Confédération des cadres de la finance et de la comptabilités (CCFC), qui se tient depuis hier et pour deux jours au Centre international de la presse (CIP) à Alger.

Le pouvoir se garde par un coup d'Etat, par les armes et par les urnes, précise l'avocat, défenseur des droits de l'homme, qui raconte comment en 1962, l'armée des frontières a pris le pouvoir. Comment s'est fait le coup d'Etat de 1965 et comment depuis le pouvoir «se prend par les urnes». Pour arriver à démontrer que depuis l'indépendance de notre pays on a confisqué aux Algériens le droit d'élire en toute souveraineté leurs représentants et leur président. Pour cet avocat, qui a consacré sa vie à la défense des droits de l'homme, « que le peuple vote ou ne vote pas, le résultat est le même ». Et cela les Algériens l'ont compris et l'ont fait savoir lors des législatives du 17 mai dernier. Une abstention que commente l'avocat qui revient sur les législatives de 1997 pour se demander par quel tour de passe-passe, un parti, celui d'Ahmed Ouyahia alors chef du gouvernement, né deux mois avant les élections en question en arrive à arracher 157 sièges à l'Assemblée populaire nationale. «Le président de la République lui-même l'a reconnu au lendemain de son élection du 15 avril 1999, en déclarant : « Les législatives de 1997 étaient à 100% truquées... En 2002, c'est le parti d'Ali Benflis, chef du gouvernement à ce moment-là, qui se retrouve avec 197 députés à l'Assemblée. » Deux exemples qui, selon le conférencier, font que l'on se demande « si c'est le peuple ou les instances

dirigeantes qui votent»? La parenthèse fermée, l'ex-président de la Ligue algérienne de la défense des droits de l'homme (LADDH) affirme que c'est là un des facteurs qui font que dans notre pays le pouvoir législatif « est minoré ». Ce qui l'amènera à parler de la séparation des pouvoirs. Faisant remarquer que « le pouvoir judiciaire, censé être indépendant, est un auxiliaire du pouvoir exécutif » et pour l'avocat qui se demande qui « dirige » l'Algérie « le président, l'armée, ou le pétrole ? » Il y aura confusion de pouvoir tant qu'il n'y aura pas de séparation des pouvoirs. « Quand il a démissionné, Ahmed Benbitour avait dit que les ministres étaient désignés par le président de la République, Ali Benflis avait déclaré la même chose », rappelle Me Abdenmour Ali-Yahia avant d'aborder la question des droits de l'homme en Algérie. Un pays où il n'y sera pas question tant qu'il n'y aura pas de démocratie, de justice et de liberté. « Quand elles ne sont pas indépendantes du pouvoir, qu'elles n'organisent pas leur assemblée générale et les réunions de leurs organes, ces ligues ne peuvent pas prétendre défendre les droits de l'homme. » Pour lui, aujourd'hui, en Algérie, seule la LADDH, la ligue qu'il a eu à présider longtemps est la seule « habilitée » à défendre les droits humains. L'avocat auquel on a collé l'étiquette de « défenseur » des intégristes islamistes considère que l'on ne peut pas décemment parler de droits de l'homme sans parler de paix et de justice que l'on ne peut séparer l'une de l'autre. « La paix, ensuite la vérité et la justice, on amnistie après si on veut », conclut Me Abdenmour Ali-Yahia qui considère que telle qu'elle a été abordée la charte sur la réconciliation et la paix n'est pas faite pour régler la question du terrorisme, parce qu'elle s'est faite sans tirer de leçon de ce qui a été fait ailleurs dans le monde. « Celui qui a commis un crime doit le payer, l'amnistie vient après. » Celui qui tient à préciser que défendre la personne humaine, ne veut pas dire défendre ses points de vue et son idéologie appelle le président de la République à être le président de tous les Algériens en mettant sur pied une commission nationale qui n'exclurait aucune compétence pour trouver une solution de sortie de crise.

La Dignité humaine

Editions Inas, Alger, 2007

Je dédie ce livre

A la mémoire de mon épouse, qui a partagé avec moi un demi-siècle de bonheur, de joie, de dures épreuves et de vicissitudes de la vie et que j'évoque avec une émotion indicible et une immense douleur ;

A mes trois enfants et mes six petits enfants qui m'ont donné les plus belles années et les plus belles joies de ma vie, les plus belles satisfactions et les meilleures récompenses que puisse désirer un père et un grand-père ;

A tous les militants aimés et honorés qui se sont révélés aux carrefours décisifs de l'histoire, guides fidèles, dévoués, désintéressés, efficaces, du peuple, toujours en action sans repos, ni trêve pour obtenir son adhésion à leurs thèses, qui n'ont laissé d'eux-mêmes, de leur itinéraire politique, de leurs combats que peu de choses, leur exemple demeurera une source d'inspiration ;

A tous les héros sans grade qui ont fécondé par leurs larmes et leur sang le sol de la patrie en portant bien haut le sens de l'honneur et de la dignité humaine et à qui nous réservons une place toute spéciale dans nos esprits et dans nos cœurs ;

A toutes les victimes de la tragédie algérienne, toutes tendances confondues, qui ont vécu dans la tristesse, le désespoir, la colère et la révolte et sont mortes dans le silence et l'anonymat ;

A tous les condamnés et à ceux qui attendent leurs procès pour avoir lutté pour la citoyenneté et la libre participation du peuple à la conduite de son destin ;

A la mémoire de tous ceux qui se sont sacrifiés pour la dignité humaine ;

A tous les défenseurs des droits humains qui n'ont pas reculé devant le sacrifice suprême pour défendre la personne humaine, sa dignité, sa liberté et ses droits, dans un pays de non droit qui n'a pas de culture des droits de l'homme.

A tous ceux qui s'engagent et s'investissent pour les droits humains et pour qui le respect de la dignité humaine est le fondement de la vie sociale et la règle d'or des institutions politiques.

Alger, mai 2006

Pourquoi ce livre ?

Il y a plus d'un demi-siècle, le peuple algérien a combattu non seulement pour vivre libre, mais pour vivre dans la dignité. Le droit à la dignité humaine est le véritable mobile de ce livre. Le besoin de dignité est incommensurable chez le peuple algérien.

Le problème est, quelle est la valeur de la personne humaine dans la société algérienne ? Que peut faire cette dernière pour garantir les conditions minimales de la dignité humaine qui est l'un des buts premiers de la politique à conduire, dans un pays où la régression culturelle et sociale avec un fort taux d'analphabétisme est présente ? Le système tribal de parenté est lui aussi présent. Le respect de la personne humaine, le souci obstiné de sa dignité, ne viennent que d'une morale qui revendique en toute circonstance le respect de chacun et de tous.

Le précepte le plus précieux qu'ait légué Confucius est : « Ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse, ne l'inflige pas aux autres ». Les blessures les plus graves sont celles qui atteignent la personne humaine dans sa dignité.

Partout dans le monde la personne humaine revendique le droit à la dignité, ce qui implique un engagement sans réserve pour sa protection et sa promotion. L'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 25 août 1789 déclare : « Les hommes naissent libres et égaux en droits ».

L'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, ajoute seulement le mot dignité : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». « Quand l'animal politique renonce à la politique, il ne reste plus que l'animal qui applique la loi de la jungle », a écrit Régis Debray.

Quand la politique n'est pas interpellée par l'éthique, il y a dérive. Le droit à l'humanité consiste à traiter toute personne humaine dans le respect de sa dignité. L'humanisme a pour mission de veiller au respect de la condition humaine.

Le concept de dignité humaine est la clef de voûte de la société et son contraire est l'humiliation. Lorsque l'homme est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et la risque. Que se redresse l'homme humilié ! C'est pour la dignité humaine et le respect de la mémoire de tous ceux qui se sont sacrifiés pour elle et ne seront jamais oubliés, qu'il faut lutter. Le refus de l'exclusion, de l'intolérance et de l'injustice, est celui de la dignité humaine.

Nous faisons face à un pouvoir despotique, par l'écrit et par la parole libre qui témoignent sur trois fronts : le front politique, le front culturel et le front social. Le devoir de mémoire collective doit éviter deux écueils : l'idéalisation et la simplification.

L'Algérie a vécu une terreur militaire et policière qui rappelle celle de la guerre de libération nationale. Les bourreaux de l'armée coloniale ont pour la plupart gagné impunité, gloire et honneurs. Ceux de l'Algérie indépendante aussi.

La devise « La révolution par le peuple et pour le peuple » a laissé place à une autre : « Sans le peuple et contre le peuple ». La guerre de libération a donné naissance après l'indépendance du pays à un capitalisme d'Etat au sein duquel la nomenklatura a pris la place des anciens colons.

Cette nomenklatura a besoin de protection, celle du pouvoir politique, qui sollicite celle du pouvoir militaire.

L'explosion populaire d'octobre 1988 a été celle de la dignité retrouvée. Le régime politique a confisqué à son profit exclusif l'indépendance acquise au prix fort.

Aucun pouvoir, aucun clan, aucun groupe, ne peut affirmer sa prétention à détenir le monopole du patriotisme. L'Algérie continue à être considérée comme un bien de famille.

Il y a ceux qui ont l'apparence du pouvoir, et ceux qui en détiennent la réalité. Après Mohamed Boudiaf que s'est-il passé ? Tout a continué comme par le passé avec un autre président désigné par les décideurs, qui ont agi dans la voie tracée par l'armée qui refuse de partager le pouvoir qu'elle détient. Changer de pouvoir, pour que les choses ne changent pas, ne rime à rien, est inutile.

Il est humain de se tromper, mais il est diabolique de persévérer. Les partisans d'une solution musclée n'ont pas dit leur dernier mot. Si les hommes du 1er novembre 1954 avaient des raisons historiques de s'identifier à l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika identifie l'Algérie à sa personne. Pour chaque nouveau président la Constitution en vigueur est la cause principale de tous les maux du pays. Il faut la changer.

Pendant ce temps, la crise est toujours là et se situe à trois niveaux : politique et moral, économique et social, culturel et identitaire. S'il faut du temps pour analyser ses causes, ses conséquences sont faciles à quantifier. Si la part de l'émotionnel est importante, celui-ci doit néanmoins laisser place à la raison et à l'intelligence, à des idées et à la maturité politique.

Que la force de la raison triomphe de la raison de la force, car la violence mène l'homme, qui n'éprouve par d'états d'âme en la pratiquant, vers le règne animal et sa loi implacable du talion. Il faut exclure l'exclusion et être intolérant avec l'intolérance.

Je n'ai jamais cessé d'explorer les effets dévastateurs du rejet de l'autre, de celui qui pense autrement mais demeure égal dans sa dignité et dans ses droits pour tenter de cerner les origines et les effets de la haine qui, tel un poison, s'infiltré dans la société. Il y a plus qu'une fêlure ou une déchirure, une fracture au sein de la société traversée par des courants politiques et sociaux contradictoires, avec la persistance de préjugés, de clichés, de tabous, de divergences fondamentales et de luttes d'influence.

Une immense vague de méfiance, de suspicion, de réflexes chauvins, balaie tous les secteurs de la société. Plus personne ne respecte personne, car le respect qui est le contraire de la révérence et de la vénération, du zaïmisme,

suppose, selon Régis Debray, « une éthique, une morale, une culture ». Les Algériens en général se détestent entre eux, se détestent d'un camp à un autre, et se méprisent à l'intérieur de chaque camp.

L'homme avance enveloppé de ruse et de perfidie, chacune de ses paroles se calcule selon la prudence, et chacun de ses mots se prononce d'après le profit. Il a pourtant plus besoin de raisons de vivre, que de moyens de vivre. Le reste, la réussite sociale, la puissance, l'argent qui les symbolise, n'est que spectacle et futilité.

Le régime politique qui préside aux destinées du pays est totalitaire. L'humus sur lequel il a poussé est celui de l'exclusion, mère de l'intolérance. Il intègre ceux qui le rejoignent par l'abandon de leur identité politique. Il est étrange de voir les hommes politiques les plus influents, brûler ce qu'ils ont adoré des années durant avec tant d'apparente conviction. Il faut laisser les figurants défiler à l'arrière plan.

Les partis de la majorité présidentielle sont de simples exécutants, exclus des cercles de décision. Peut-on croire à la sincérité de ceux qui découvrent tardivement la voie à suivre ?

Les intellectuels dans leur grande majorité ont renoncé à leur rôle de critiques et d'analystes rigoureux, pour servir de simples relais ou d'instruments du pouvoir. Leur silence sur les dérives opportunistes alors que la population refuse la voie de la résignation, de la démission et du fait accompli, prouve que l'histoire se fait sans eux et contre eux. Les situations personnelles engendrent des discours différents, selon qu'ils sont tenus en aparté et en public. Il faut écouter le peuple et non ses élites réelles ou supposées.

L'éducation doit éveiller l'esprit critique qui seul permet de résister aux propagandes et d'exercer sa liberté de jugement. Elle doit conseiller l'humanité qui est la garantie de l'esprit de liberté et de responsabilité. Il faut préparer l'avenir autour de deux préoccupations majeures, de deux questions de fond de nature politique, l'avenir de notre économie et le devenir de la culture qui est l'emploi de demain.

L'Algérie ne peut se construire sur l'exclusion de ses cultures, de ses langues, et léguer aux

générations futures des sentiments de haine, de vengeance et d'intolérance. Il faut rendre la culture au peuple et le peuple à la culture. L'amazighité est une dimension incontournable de l'identité nationale. Pourquoi sacrifier la culture amazighe, pourquoi s'appauvrir en laissant en friche une partie de l'être algérien ?

La liberté qu'il faut libérer est indivisible, et là où elle fait défaut il n'y a pas de progrès humain et surgit la tyrannie qui met en hibernation toute forme de vie politique. La liberté c'est d'être contre le pouvoir, c'est d'être un contre pouvoir.

Aujourd'hui le peuple algérien n'a pas le contrôle de son destin, il subit la politique au lieu de la conduire. L'Etat a été confisqué par des clans qui le considèrent comme leur propriété ; il faut le rendre au peuple et rendre aux Algériens réduits au rang de sujets, leurs droits de citoyens. Le régime politique qui préside aux destinées du pays est totalitaire, mais se réclame formellement et sans complexe de la démocratie. Il n'aime les hommes politiques que morts. Il assassine une deuxième fois certains héros de la guerre de libération nationale, en portant atteinte à leur mémoire.

Il est plus préoccupé d'assurer et de préserver des situations de rente et de monopole, que de faire triompher les libertés. Le peuple ne se conduit pas par la violence mais pas la liberté, la justice et la solidarité. Quand le système politique est despotique, les mouvements sociaux se dispersent et se confondent avec des conduites marginales. Il n'incarne auprès de la jeunesse que hogra, corruption, privilèges, chômage. La stratégie du tout sécuritaire ne mène qu'à l'échec, car elle est sans perspectives politiques, et ne fait qu'entretenir le cycle de la violence et de la répression qui conduit à l'oppression et à l'injustice. Elle rend difficile tout traitement politique de la crise. Droits de l'homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de sauver l'un aux dépens de l'autre, assurer la paix au dépens de la vérité et de la justice conduit à l'échec des deux.

Le respect de la personne humaine et de ses droits constitue le plus élémentaire devoir de

l'Etat, dans une société qui aspire aux valeurs universelles de l'humanisme.

Dans une société où les comportements sont souvent agressifs, l'analyse des « équilibres nationaux » invite à faire participer au dialogue pour la paix toutes les sensibilités politiques, sociales et culturelles.

Ce sont les événements imprévus, les situations de crise qui révèlent la trempe, l'endurance et la clairvoyance des leaders politiques. Faut-il considérer que les jeux sont faits, figer la situation politique et sociale, maintenir le statu quo, qui permet au pouvoir de confondre l'art de gouverner avec celui de manipuler ? Quand la politique n'est pas interpellée par l'éthique, il y a déviation.

Le pardon et l'oubli ont rempli un rôle éminent pour réintégrer les criminels dans le jeu social, par la grâce de l'amnistie. Avec la persistance de la culture de l'impunité, c'est la victime qui doit demander pardon à son bourreau. Tenir compte de la réalité est une chose, mais il ne faut pas s'incliner devant elle, et tenter de la modeler.

Je récuse l'appropriation de l'histoire par le pouvoir, et refuse qu'elle soit écrite par les vainqueurs avec le sang des autres. Le président Bouteflika était convaincu que la concorde civile mènerait à la paix. Mais combien a-t-il convaincu ? Un président de la république à la fois chef d'Etat et de l'exécutif, ministre de la défense, qui a fait du gouvernement l'annexe de la présidence et du parlement deux chambres d'enregistrement, ne répond pas aux critères de la démocratie.

Chaque dirigeant le courtise, le brosse dans le sens du poil, sachant que son sort est entre ses mains. Le pouvoir n'est pas la propriété de celui qui le détient. Personne ne doit se considérer propriétaire de ce pays et de son Etat. Un homme d'Etat ne s'appuie que sur les forces qui peuvent le porter, et ne combat que celles qu'il peut vaincre. L'Algérie doit-elle changer de peuple ou de dirigeants ? En politique rien n'est pire que la déception. L'Algérie ne peut accepter un avenir qui prolongerait son passé. Un pouvoir se juge non pas à la couleur qu'il annonce mais aux actes et aux résultats obtenus.

Ne pas tenir les promesses relève de la corruption politique et morale. Dans un régime totalitaire, les décisions les plus importantes sont prises en fin de compte par des fonctionnaires, qui n'exercent pas leurs fonctions de service, mais celles de commandement. Il faut reconquérir l'Etat, le démocratiser, le décentraliser.

L'ère Bouteflika aura été une expérience décevante, Son arrivée au pouvoir a coïncidé avec des ressources financières très importantes dues à la montée du prix du gaz et du pétrole. Le pouvoir qui dispose des hydrocarbures, c'est-à-dire de l'argent trouvé et non gagné, n'hésite pas à gaspiller son capital. Les Algériens déplorent les gaspillages et détournements des deniers publics, dispensés en prestige, en privilèges, à des personnes, des clans, des coteries, qui règnent à la tête du pays.

Qui a dénoncé les gaspillages de prestige et de mauvaise gestion ? Qui a dénoncé le pouvoir qui se réserve le monopole de la vie politique, pratique une politique de la main légère dans l'usage qu'il fait de l'argent des contribuables ? Il est temps de tirer une sonnette d'alarme. L'honnêteté est la vertu humaine la plus importante dans la société. Il n'est pas de vertu et d'influence sans exemple.

Le temps et l'usure du pouvoir travaillent pour la démocratie, qui est la raison d'être de notre action politique. Le poids des idées et l'exigence de justice et de liberté, finiront par peser sur la société et amener le changement démocratique. Il est nécessaire de mener un vrai débat sur les voies de passage à la démocratie qui est le respect de la volonté populaire, la liberté du citoyen, la justice et la solidarité. Il faut rester à l'écoute des pulsations de la société.

Après plusieurs décennies d'un régime politique totalitaire, qui n'a cessé de se renforcer, la défense de la démocratie reste la priorité de tout renouveau politique. L'opposition démocratique doit découvrir les fondements sociaux et culturels de l'action politique, pour se donner les instruments du changement et de la prise du pouvoir.

La démocratie ne doit pas être une référence simple mais une pratique quotidienne. Tout démocrate doit réitérer avec force son

engagement à poursuivre son combat pour la souveraineté du peuple et le statut du citoyen à part entière pour l'Algérien. Le plus grave n'est pas, pour paraphraser Diderot, d'avoir des sujets, mais de les appeler citoyens.

Ceci est dit, clairement dit, une bonne fois pour toutes. Aucun démocrate ne doit céder à la violence étatique en réponse à la violence terroriste sans se perdre. C'est le piège que tend le terrorisme à la démocratie. Responsabiliser les Algériens pour qu'ils se prennent en charge, deviennent acteurs et non spectateurs de la vie politique est une des missions des partis politiques. La démocratie ne resterait qu'une construction intellectuelle, si elle n'était pas portée par une force politique.

L'Algérie a besoin de leaders politiques qui ont des idées, et placent leurs ambitions après leurs convictions. Les partis politiques de l'opposition doivent se garder de deux dangers qui les menacent : le sectarisme et l'exclusion. Les structures privilégiées de la base au détriment des appareils souvent sclérosés, exigent le renouvellement et le rajeunissement des cadres porteurs d'avenir.

Pour comprendre une société en mouvement, en pleine mutation, il faut épouser son temps, épouser le 21ème siècle. Il faut tenir compte de la psychologie de la population, qui se méfie et craint d'être dupée par les professionnels de la politique pour qui, 5 moins 2 ne font pas 3 mais 4. Les partis politiques de l'opposition sont interdits dans les débats télévisés au motif : « Pas de propagande contre le pouvoir au petit écran ».

Les droits de l'homme ne sont pas un wagon, mais une locomotive de la démocratie. L'alternance se fait de manière ordinaire et ordonnée. La diversité des opinions est non seulement tolérée mais cultivée. La démocratie n'est pas virtuelle ou de façade pour les droits de l'homme, mais réelle. La décentralisation est sa forme la plus élaborée.

Quand on aborde un problème aussi sérieux et crucial que celui des droits humains qui sont le sel de la terre, une avancée certaine dans la voie de la démocratie, un espace de liberté, il faut éviter tout excès de langage comme toute complaisance, et aller au fond des choses avec lucidité et dignité.

Je regrette le caractère très superficiel des jugements qui se fondent sur des vérités fragmentaires et la bonne foi qui abuse lorsqu'elle privilégie une grille de lecture. La vision globale et non partielle des droits humains qui refuse une approche partisane ou idéologique, implique la défense du droit contre l'injustice, de l'Etat de droit contre l'Etat policier, de la liberté contre la tyrannie, de l'humanité contre la barbarie. C'est l'oppression qui a enfanté la liberté, et la répression qui a enfanté les droits de l'homme.

Il faut placer le courage, qui n'est pas majoritaire, tout en haut de l'échelle des valeurs, car il est le moteur de la plupart des actions humaines. Il est moins l'absence de la peur, que le moyen de la surmonter. Notre rôle est d'informer, d'éclairer et convaincre, d'expliquer pour capter l'attention des Algériens et obtenir leur adhésion aux droits de l'homme.

Notre combat ne doit être ni déformé, ni falsifié, ni enjolivé. Disons clairement notre volonté de défendre les droits humains, et nous serons écoutés, compris et suivis. Le refus de coopérer avec l'injustice et l'intolérance est un puissant moyen de lutte.

La redistribution des revenus et des richesses est si inégale, qu'elle viole les normes minimales de justice. Elle est inacceptable, intolérable, injustifiable. Les inégalités sociales doivent être combattues par l'égalité des droits et des chances, et la solidarité nationale. Dans le passé les problèmes s'additionnaient, maintenant ils se multiplient, car la situation se dégrade et la crise demeure sans issue.

L'Algérie passe de l'ère rurale à l'ère industrielle. Ce pourquoi les hommes et les femmes luttent ce sont les idées qui nourrissent la politique, qui à son tour influence directement la vie sociale. Il ne faut ni les affaiblir ni les affadir. Les principes essentiels des droits de l'homme auxquels les Algériens de plus en plus nombreux ne cessent d'apporter leur adhésion, doivent être sauvegardés et renforcés. Unis nous les assurons, divisés nous les affaiblissons. Les détourner, les vider de leur substance tout en les gardant dans leurs formes, est ce que font

les structures des droits de l'Homme secrétées par le pouvoir. Ceux qui récusent la règle de droit, acceptent un jeu sans règle.

Certaines vérités doivent être dites, car le silence nuit à la défense des causes les plus justes. Il faut tout dire à condition de savoir le dire. Les faits rendus publics, de manière à en donner une image vraie, fidèle, sincère, sans faiblesse et sans passion, conforme à la réalité, expriment les conditions de santé morale de la société. Quand les propos ne visent pas l'homme politique, l'homme public, chef de file d'un courant de pensée politique, il ne peut s'offusquer de faire l'objet d'appréciations critiques et d'attaques même vives, de la part de ceux qui ne sont pas d'accord avec ses options politiques. Il ne faut pas confondre la critique et l'outrage. Le pouvoir a fabriqué des procès et des culpabilités contre les militants des partis politiques et des droits de l'homme, des journalistes.

La censure c'est l'étouffement de l'esprit et le refus de la vérité objective. La grève de la faim qui s'enracine dans la culture politique, est la seule arme qui reste au prisonnier pour défendre sa dignité. Ce qui manque dans notre société, c'est un regard de compassion posé sur les autres, sur leur humanité, et le besoin d'écouter pour comprendre avant de parler pour aider et soulager. L'essentiel est de remplacer indifférence et mépris, par compréhension, fraternité, et respect de la dignité humaine.

La devise « dans la voie du devoir » nous rappelle constamment que les droits de l'homme reviennent de loin en Algérie, mais qu'ils ont encore un très long chemin à parcourir, et qu'il faut être plus sensible, plus motivé, plus déterminé, à poursuivre la route qui reste à faire, qu'au chemin parcouru.

Perdre le sens de la générosité et de l'effort est un signe de décadence. Les blessures existent mais sans chercher à les raviver et à remuer les braises de la confrontation armée et de l'affrontement politique, il faut les laisser cicatrifier. La nation a besoin de fraternité et la patrie de réconciliation. L'analyse permet la synthèse entre les différents courants politiques et idéologiques qui traversent la société.

Il y a une complicité manifeste de certaines puissances étrangères avec le pouvoir algérien. Pour l'Union Européenne, la guerre civile en cours ne doit s'étendre ni en Afrique du nord, ni gagner l'autre rive de la méditerranée. Elle a besoin d'une régulation moins répressive du mouvement migratoire. Elle doit remettre en cause le dogme de la fermeture des frontières. L'exil est la conséquence directe des dictatures, des guerres civiles et de la faim.

Les amalgames reviennent : Terrorisme = Islamisme = Islam. Cela expose les musulmans qui vivent en Occident à la vindicte populaire.

Ce livre s'attache à reconstruire les événements de la période écoulée, à comprendre l'essentiel du mécanisme politique qui a engendré la crise, et à décrire avec rigueur et précision, le contexte politique, social et culturel, qui a présidé à la deuxième guerre d'Algérie. Il est le récit d'une régression politique, sociale et culturelle, d'une résignation à la fatalité, qui se veut le miroir du pays profond.

Je me suis fixé en tant que témoin et acteur de la tragédie que vit le pays, un devoir, une obligation et une règle, parler et écrire pour dénoncer les violations des droits humains d'où qu'elles viennent, afin que le souvenir de toutes les victimes de la violence et de la répression, demeure vivant dans la mémoire collective.

Sur la voie du sacrifice où nous ont précédé tous les martyrs de la liberté, il ne saurait être question pour nous, leurs héritiers ou leurs disciples, de reculer, de rebrousser chemin, sans souiller leur mémoire et sans faillir. Il faut avancer, ne pas avoir le temps de s'asseoir ; rester immobile c'est reculer.

J'ai décrit dans ce livre tout ce que j'ai vu, entendu et ressenti, sur un sujet que je connais bien, que j'ai vécu et que j'ai affronté à bras le corps, celui des droits de l'homme. J'ai tenté d'expliquer les événements tels qu'ils se sont déroulés, tels que je les ai perçus, par souci de clarification, pour faire la lumière sur les pages sombres de notre histoire.

Mettre de l'ordre dans les souvenirs dispersés, dissimulés, montrer les bleus de la vie qui sont comme un long sanglot d'un chant triste qui

plonge ses racines dans le terroir, c'est mettre en exergue la férocité des rapports humains, la lente désagrégation des scrupules, dans une société en désarroi.

Ce livre est l'écho d'une époque marquée par trois refus : celui de l'injustice et de l'arbitraire, celui de la violence et de la répression, celui de l'exclusion mère de l'intolérance.

Selon les propos du philosophe Eric Veil : « La tolérance n'est possible que lorsqu'elle est réciproque, sinon l'individu est toléré, mais n'a pas droit à la tolérance ».

Ecrire est un acte politique destiné à ménager un espace de liberté, à cibler la réalité quotidienne, sans oublier le rêve qui doit avoir légitimement sa place, à rassembler l'idéal et le possible, l'espérance et la morale, afin de se forger les raisons de ne pas désespérer.

Il y a dans l'écriture, fruit d'observations et de réflexions qui naissent de l'intensité de la vie intérieure, la volonté d'accompagner le temps, et le secret, de donner au présent une autre chance, pour plus d'humanité et de sagesse, plus d'intelligence et de cœur.

Ne jamais donner dans ses écrits l'image d'un spécialiste, ou à l'inverse celui d'un débutant, est la règle à suivre.

Dans ce livre, aboutissement d'une réflexion à l'effet de mettre en relief de manière à la fois didactique et vivante les points de vue des différents acteurs concernés, défilent en bon ordre les blocages de la vie politique, sociale et culturelle. Rien n'est enjolivé ou dramatisé, et le non-dit, les angoisses des années perdues, sont décrits avec précision. Tout ce qui figure en filigrane, tout au long de ce livre, est la recherche de la vérité plurielle qui est non seulement voilée mais camouflée. Certes avec ce livre qui ne veut rien laisser dans l'ombre tout n'aura pas été dit, mais rien de ce qui est lisible n'aura été, par prudence ou par calcul, ignoré.

Ce livre écrit avec simplicité, sans lyrisme ou grande éloquence, dans un style direct, clair et sans fioritures, se veut un cri de douleur face à l'oubli, afin de rendre crédible à travers l'angoisse, la voix des sans voix. Il appelle à s'interroger sur tout, à aller au fond de toute

interrogation, y compris sur les conséquences de chaque question, qui elle-même suscite une nouvelle bonne question, qui contient sa propre réponse.

Il risque de susciter l'irrévérence à l'égard de nombreux tabous, de soulever des critiques et des polémiques, de susciter des adversaires pour ne pas dire ennemis, car il décrit avec lucidité la réalité. Son écriture écorchée qui suit le destin d'une communauté écartelée, est le cri d'une gorge serrée, traversée par la peur, l'angoisse, la détresse, la misère des exclus et des marginalisés, la trahison et la mort.

Ecrire à son propre rythme, à l'écart des problèmes quotidiens et des débats publics, mais tout en les suivant, est un travail de méditation, de concentration, de questionnement, sur le temps présent et le passé récent auquel il donne une visibilité. C'est réfléchir sur les thèmes d'une démarche qui ne se vérifie qu'une fois le parcours achevé, ce qui est difficile à prévoir au départ.

La maîtrise de soi, la pondération, la force de concentration sont l'indispensable apanage de l'homme d'Etat. Le président veut-il se doter d'une Constitution qui fera de lui seul tout l'exécutif, ou sera-t-il contraint à un partage réel des pouvoirs, où chacun des trois pouvoirs doit remplir strictement son rôle, et s'y maintenir de manière constante ? Un partage réel des pouvoirs doit se substituer à la confusion et la rigidité d'un monothéisme archaïque. Pour le moment, le président doit limiter ses prérogatives à celles prévues par la Constitution en vigueur, celle de novembre 1996.

Je vis mes déchirures avec un privilège qui m'a ouvert de nombreux horizons, lesquels m'ont permis autant par hygiène intellectuelle que par obstination politique, d'éviter tout excès de langage, comme toute complaisance, pour donner des faits, en toute sincérité, une image fidèle conforme à la réalité. La raison d'Etat prend le pas sur la vérité qui n'est pas toujours agréable à dire, mais qu'il faut dire sans faiblesse ni passion.

La nation est la valeur la plus sûre, qui protège la dignité humaine qu'elle exprime et impose à la fois. Le manque absolu de respect pour cette dignité est donc une perversion. L'Algérie souffre d'un handicap structurel, son

administration sclérosée est incapable de faire émerger de nouveaux rapports plus humains entre les Algériens.

Les Algériens ont besoin d'une vie de dignité, de liberté et de justice, qui sont les valeurs humaines les plus importantes. S'il fallait rappeler au respect de l'humanisme tous ceux qui s'ingénient chaque jour à le bafouer, et non à les dénoncer et les combattre, on y perdrait son temps, sans résultats. Le regard que chacun porte sur soi-même et sur l'autre, doit se transformer.

Le président de la république doit prendre de la distance avec l'ivresse du pouvoir, mauvaise conseillère, et avoir sur lui-même un regard extérieur, car en politique on est toujours placé sous surveillance.

La formation de la personne humaine est le plus rentable des investissements. Il faut préparer les jeunes générations à la compétition économique, scientifique et technologique. La matière grise n'a pas de sexe. Il n'y a que deux formules de solidarité : le partage de la pauvreté ou celui de la prospérité. L'économie conditionne le social qui conditionne à son tour la politique.

La richesse de la nomenklatura n'est pas le fruit du travail, mais de la corruption. Il ne faut pas laisser le silence se refermer sur la corruption, mais crier la vérité. L'UGTA est partie intégrante du système politique, et ne peut évoluer en dehors de lui.

Le pouvoir a déjà perdu la bataille sociale et la bataille culturelle. Il fait une politique de droite ultra libérale et se comporte en gérant loyal du libéralisme et de la mondialisation. Le système politique travaille à sa propre reproduction. Il est policier et militaire avant d'être politique.

Qui exerce le pouvoir réel ? Le DRS et le président, plus le pétrole. Le chef du DRS est le personnage politique le plus important du pays. Que sera l'Algérie dans le futur immédiat ? Quelle solution de rechange politique, quelle alternative ?

Le pouvoir politique peut-il évoluer, se réformer ou mieux encore se transformer sans pression interne et externe ? Là est la clef du problème. Quand les véritables protestations

et contestations ne viennent pas de pays qui bafouent les droits de l'homme, l'opinion publique internationale est tentée de penser que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent, puisqu'ils ne sont pas descendus dans la rue. La raison est que ces peuples encadrés par la police et l'armée, réprimés, privés de liberté, ne peuvent ni agir, ni réagir. Il revient alors à l'opinion publique internationale de prendre le relais.

Les manipulations de symboles s'entendent sur le dos du peuple, pour le déposséder de sa souveraineté. L'Algérie doit-elle changer de peuple ou de système politique ?

La désaffection des Algériens à l'égard de leur système s'aggrave à chaque élection, par un taux d'abstention chaque fois plus fort porteur d'un message politique fort. Une élection honnête est le sens de notre réflexion et de notre action. Si pour les partisans de la dictature l'art de la politique exige la durée, l'essence même de la démocratie implique de soumettre régulièrement les élus au contrôle du peuple, pour les empêcher de s'identifier à leur fonction et de s'approprier le pouvoir.

La démocratie implique la séparation et l'équilibre des pouvoirs ainsi que le partage des responsabilités aux divers échelons de la vie politique. Il faut limiter les prérogatives du président de la république, qui privilégie la fidélité et la loyauté à la compétence, à celles prévues par la Constitution.

Le parlement fonctionne à vide, sans prise sur les réalités du pays. Le seul droit gardé par les députés et les sénateurs est le droit au silence ou au bavardage. C'est la démocratie qui produit une culture démocratique, et non cette dernière qui produit la démocratie. Le peuple algérien sera reconnu un jour souverain et majeur.

Il est vrai que la population valorise le pouvoir et celui qui le détient, car il n'y a pas d'autre source d'influence et d'autorité. Chacun des trois pouvoirs doit remplir strictement son rôle et s'y maintenir de manière constante.

Comme tout livre, il connaît ses moments creux, ses faiblesses, ses redites, ses lenteurs, dans le décor de l'écoulement du temps. Le style n'est pas seulement bien écrire, être précis et concis, maintenir en permanence à

vif l'intérêt de lecteur, la recherche du langage et de la perfection grammaticale, mais aussi et surtout être l'instrument d'une vision, l'expression d'une vérité pour atteindre l'esprit humain.

L'obligation d'écrire qui témoigne d'une parfaite maîtrise du style et de la pensée est un devoir. L'ambition de l'auteur qui consacre pour cette œuvre une partie de son temps et de son énergie est de la sortir de l'éphémère afin de lui permettre de mener sa propre vie. Un livre n'est pas seulement la propriété de celui qui l'écrit. C'est aux lecteurs, destinataires et dépositaires de livre qu'il convient de valider ou non la démarche de l'auteur ; c'est eux qui feront ou non écho à son projet. Ce livre donne l'impression avec la complicité de l'auteur de fermer une porte derrière lui.

Je me suis fixé un délai d'un an pour terminer ce livre avec des hauts et des bas, une page par jour qui est restée blanche une année durant à cause de la disparition de mon épouse. Une nouvelle crise cardiaque devait venir à bout de sa résistance physique, me faisant comprendre combien peut être immense la douleur et sans bornes le sentiment de désespoir devant une si brutale disparition qui laisse un vide immense que les mots ne peuvent exprimer et qui ne sera jamais comblé.

Depuis sa mort, la vie, le travail, le monde ambiant me laissent un goût amer. Ma plume ne suffit pas à évoquer son souvenir. Parmi tant d'images qui affluent à mon esprit, je vois celle-ci : sa simplicité recouvrant une profonde bonté, un cœur généreux et une rare délicatesse d'âme. Ce qui frappait le plus en elle, était sa vivacité d'esprit, sa souplesse de pensée, sa personnalité constamment en éveil, attentive aux moindres événements de la vie quotidienne, sa modestie, sa courtoisie, son sens profond de l'humain qui devaient donner tant de poids à sa parole et d'efficacité à son action et lui ont attaché de nombreuses et profondes amitiés. Elle a justifié les valeurs qui donnent son sens à la vie et les raisons pour lesquelles elle vaut d'être vécue. Elle tremblait pour ma vie, sachant que les droits de l'homme ne pouvaient être défendus en Algérie qu'en courant des risques, mêmes les plus graves, à savoir ceux d'être privé de sa liberté ou de sa vie.

Elle a accepté et respecté mes choix, sachant que j'avais bien soupesé les conséquences de mes actes, non seulement pour moi mais pour tous les miens. Choisir le risque est peut-être un droit, mais il entraîne la souffrance des siens.

A chacune de ses visites dans les camps de concentration de l'armée coloniale durant la guerre d'Algérie, avant son expulsion du territoire, puis après l'indépendance du pays dans les prisons du colonialisme interne, la douleur et l'angoisse étaient dans ses yeux. Elle avait un visage douloureux mais un sourire très doux. Je voyais à chaque visite dans son regard les effets d'une souffrance à laquelle l'avait condamnée notre très longue séparation. Et profondes étaient ma peine et ma douleur.

Le sens élevé du devoir et la générosité du cœur ont été la ligne de conduite de sa vie. Elle aimait ses enfants et petits enfants d'un amour immense, puissant et protecteur. Sa mort est une très grande perte qui atteint de plein fouet ma famille. Il faut que notre pauvre chair se fasse à l'idée de ne plus la revoir, car elle dort en paix de son sommeil éternel. Son départ abrupt laisse un vide dans notre existence, une blessure dans nos cœurs. Les images du passé demeurent subordonnées à la nature du souvenir.

La mort qui n'a jamais demandé qu'on lui fixe un rendez-vous est capitale dans la vie individuelle. On ne peut pas la repousser du chevet de celui ou de celle qu'on aime. Je n'ai jamais cessé depuis sa disparition, de conserver vivace devant les yeux de l'âme son image, et pas un moment ma pensée ne l'a quittée.

Est-ce le moment de la mort qui a auparavant plusieurs fois sonné à ma porte, l'insécurité étant le prix à payer quand on défend les droits de l'homme dans un pays de non droit en panne de destin, qui n'a pas de culture démocratique, qui me fait dire que je regretterai le jour venu où je ferai mes adieux à la vie de ne pas sentir sa main douce glisser en une dernière caresse sur mon front pour me fermer les yeux ?

Je ne lui dis pas adieu mais au revoir.

La mort, objet de malheur et d'émotion, inscrite au cœur même des vivants est un accident du destin. Le problème le plus mystérieux que celui de l'origine de la vie, est celui de l'origine de la mort. Les gens simples vivent de spiritualité. Le paradis est d'abord à l'intérieur de soi. Penser le sens de la mort ne consiste pas à la justifier ou à promettre la vie éternelle, mais seulement à montrer le sens qu'elle confère à la vie.

La vie spirituelle est une composante constitutive de l'humanité même de l'homme. Il n'y a ni éloge, ni agressive condamnation de la vieillesse, mais l'attente de la mort s'accompagne souvent d'outrage ayant pour cible le corps et l'esprit.

Je me sens de plus en plus fragile et vulnérable et ma capacité de résistance a fini pas s'affaiblir. A mon âge on ne subit pas sans dommages les épreuves de longues années de camps de concentration et de prisons, une dure et impitoyable activité, sans parler du cœur, que l'angoisse, le stress et le diabète mettent à rude épreuve.

Je suis devenu insomniaque en vieillissant. Je travaille moins vite mais je deviens plus mesuré dans mes réflexions comme dans mes actes, dans ma parole, comme dans mes écrits afin d'atteindre l'esprit humain.

De la vie d'un homme on peut retenir ce que Aristote a écrit : « Il est né, il a vécu, il est mort ». Un homme revoit sa vie au moment où il est prêt à la quitter. Il ne meurt que lorsque se perd son souvenir. Et si jamais je ne parvenais pas à terminer ce livre, qu'est ce qui est le plus important la littérature ou la vie ?

La seule certitude est que nul n'est jamais riche que du temps qui lui reste à vivre. Ce qui est important n'est pas la durée de la vie, qu'elle soit courte ou longue ; c'est ce qu'on laisse derrière soi : affection, tendresse, fraternité, amitié, souvenir, valeurs et principes. J'ai trop le goût des contacts humains et le sens de l'amitié pour ne pas rester fidèle à ceux qui m'ont investi de leur confiance et continuent de m'exprimer leur sympathie. Heureux celui qui laisse derrière lui de bons souvenirs et un bon exemple.

Le moment venu, la mort sera la bienvenue. Je quitterai la vie la conscience tranquille. Les

questions de l'homme sont les mêmes : Qui suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ? Qu'il l'avoue ou non, chaque homme appartient à sa lignée, au lieu de ses origines, et demeure prisonnier de son enfance et de son éducation. La richesse de l'homme qui a recours à divers moyens, comme la religion, la politique, le sport, la drogue, le sexe pour vivre intensément sa vie repose sur ses convictions, son engagement, ses souffrances qui permettent l'éclosion de sa lucidité, de sa sérénité et de sa raison.

L'éthique va de pair avec la morale et le comportement politique. Le plus grave est de réduire le citoyen au rang de sujet. Avocat par accident pour ne pas vivre de la rente après ma démission du gouvernement, je suis un démocrate de formation et de conviction et je ne suis affilié à aucun parti politique. Les étapes obligées de mon itinéraire n'ont pas été la voie de la facilité mais celle des convocations par la justice, des emprisonnements et des condamnations. Je n'ai pas eu la chance de terminer paisiblement ma vie, de prendre ma retraite sans battre en retraite et j'ai perturbé sérieusement la vie de mon épouse, celle de mes enfants et petits enfants et de toute ma famille.

Qu'y a-t-il de plus stressant pour un homme que de perdre sa liberté ? Dès l'arrestation, les menottes se ferment autour des poignets, puis la cagoule est posée sur la tête et le bandeau autour des yeux pour protéger les bourreaux du regard du prisonnier mais aussi et surtout pour enfermer ce dernier sur lui-même. Tout autour devient ténèbres. J'ai vécu à chaque emprisonnement isolé, seul dans une cellule froide, dans le silence et la détresse humaine difficilement supportables. Je n'ai rien oublié de mon expérience carcérale. J'ai gardé de mon séjour dans les prisons un arrière-goût amer et âpre.

Pour supporter la prison où il est difficile de ne pas se laisser gagner par la colère, le désespoir et l'angoisse, le plus important est le courage, le souci de la dignité, et surtout la certitude que cela a un sens. Le réconfort d'un prisonnier est de conserver présentes et vivaces devant les yeux de l'âme, les photos des siens qui se dressent dans sa mémoire comme des figures de proue.

La séparation avec les siens est douloureuse, cruelle. Ni la cellule, ni les murs épais de la prison n'empêchent la pensée de s'évader pour rejoindre les siens, car c'est derrière les yeux fermés à l'intérieur, sur l'écran des paupières, que se déroule la vision des films.

La parenthèse carcérale qui s'est terminée pour moi après deux arrestations, la première durant les années 1983-1984, la seconde en 1985-1986, et une mise en résidence surveillée au Sahara, est la conséquence de l'exercice d'un pouvoir dictatorial qui a multiplié les atteintes graves aux droits humains, a condamné au silence, à l'exil ou à la répression, toute activité en faveur de la démocratie et des libertés.

J'ai été arrêté la première fois le 2 octobre 1983 en mon cabinet et sans la présence du bâtonnier comme l'exige la loi, gardé 15 jours au siège de la sécurité militaire puis déféré à la prison centrale de Berrouaghia pour complot contre la sûreté de l'Etat. J'ai rapidement perdu du poids, suite à mon diabète et le jeune médecin traitant attaché à la prison de Berrouaghia a bravé tous les obstacles pour me faire transférer à l'hôpital militaire Maillot d'Alger.

J'ai été pris en charge par le professeur Khelfa, commandant militaire. Quelques jours après mon hospitalisation, une manifestation a eu lieu devant le ministère de la Justice pour exiger ma libération. Le ministre de la Justice Boualem Baki a ordonné mon retour immédiat à la prison de Berrouaghia sans tenir compte des soins prescrits par le médecin traitant.

La signification de cette décision ne m'a pas été faite par l'officier de la sécurité militaire chargé de ma surveillance mais par le professeur Khelfa lui-même : « Je suis, m'a-t-il dit, un officier avant d'être un médecin. Je ne puis assumer vos soins car vous êtes un adversaire politique du pouvoir ». Il avait une conception absolue et personnelle de l'autorité que l'on retrouve seulement chez les officiers de la sécurité militaire dans son refus de me soigner exprimé avec dérapage et excès de ton. Il a privilégié la fidélité à son grade et la loyauté à l'armée en marquant son durcissement et sa crispation sur un malade diabétique de 62 ans qui avait 3,20 grammes de sucre dans le sang. Son manque absolu de

respect pour la dignité humaine est une perversion.

Je n'ai pas été surpris par les propos de ce médecin, un des plus hauts gradés de l'armée, car je me suis trouvé au carrefour de tant de malentendus, où la haine, l'arrogance, la violence verbale sont permanents. Les mots n'ont pour fin que de provoquer, de blesser et de mettre en exergue la violence verbale.

Au début du mois de mai 1984, le médecin traitant de la prison de Berrouaghia, toujours le même, a adressé un rapport alarmant au ministère de la Justice relatif à mon état de santé. J'avais maigri de 16 kg. J'ai été alors transféré à la prison d'El Harrach et présenté au juge d'instruction qui m'a déclaré être favorable à ma mise en liberté provisoire. La justice ne voulait pas gérer ma mort en prison.

Le juge d'instruction m'a transféré à l'hôpital Maillot pour un bilan médical. Mon médecin traitant fut le docteur Ferrah qui se prend pour une superstar parce qu'il est l'un des médecins traitants du président Chadli Bendjedid qu'il accompagne lors de ses voyages à l'étranger. Mon séjour à l'hôpital Maillot a duré une journée, le docteur Ferrah qui était d'une médiocrité aux confins de la ménopause politique m'a accusé d'avoir fait monter ma glycémie. J'ai exigé sur le champ mon retour à la prison d'El Harrach.

J'ai été libéré le 14 mai 1984 suite à la grâce amnistiante du président Bendjedid.

Arrêté la seconde fois le 9 juillet 1985, pour avoir créé la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), j'ai été poursuivi devant la cour du sûreté de l'Etat avec d'autres membres de la Ligue, pour complot en vue de porter atteinte à l'autorité de l'Etat, crime qui relève de l'article 77 du Code pénal algérien et qui prévoit une peine unique, la mort.

On a vu dans les procès célèbres du passé, des procureurs fonder leur démonstration sur des documents falsifiés ou des aveux arrachés sous la torture, mais on n'a jamais vu comme dans notre procès un procureur fonder ses accusations d'abord sans réquisitoire ensuite sur un dossier vide.

J'attendais en vain, au cours de l'instruction de mon affaire, du procureur puis du juge

d'instruction, qu'ils me parlent en juristes et non en juges du gouvernement. Je n'ai pas été condamné pour ce que j'ai fait, mais pour ce que je suis, un militant des droits de l'homme.

La société a la justice qu'elle mérite, mais il appartient à la justice de se mettre à l'heure de l'Etat de droit et de mériter le respect des citoyens. Boualem Baki, ministre de la Justice a demandé au bâtonnier de l'ordre des avocats de me déchoir du droit à l'exercice de la profession d'avocat, pour avoir fait l'objet d'une condamnation à 11 mois de prison ferme, par la cour de sûreté de l'Etat. Il a considéré comme infamante cette condamnation relative à mes activités en faveur des droits de l'homme. Le calvaire n'était pas pour autant terminé. En décembre 1986, après l'affiliation temporaire de deux ans de la LADH à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), j'ai été arrêté avec trois membres de la ligue, Mokrane Aït Larbi, Rachid Bellil, Arezki Kessili et assigné à résidence à Ouargla.

Deux années après, un officier supérieur de l'armée, directeur des Affaires juridiques au ministère de la Défense nationale, devenu avocat après sa mise à la retraite, m'a avoué avoir été porteur le jour du verdict, le 19 décembre 1985, en compagnie de deux hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, des condamnations rendues par la cour de sûreté de l'Etat, mais dictées par le pouvoir politique.

J'ai fait de la Ligue des droits de l'homme l'axe de mon combat, car il n'y a rien d'absolu sauf la force de rester fidèle à ses convictions, quels que soient les obstacles et les dangers. Je n'ai d'autre combat que celui de faire respecter les droits de l'homme par l'Etat et ses institutions, ainsi que toutes les composantes de la société, d'autre ambition que l'avènement de l'Etat de droit et de la démocratie.

J'ai le sentiment d'avoir bien défendu la cause des droits de l'homme, même si l'expression et le caractère de mes activités ont pu être à un moment ou à un autre, mal compris ou mal interprétés, voire sciemment déformés. Je souhaite rester au niveau des principes quand il s'agit des droits de l'homme, car ils permettent d'éviter toute déviation. Il y a des crêtes dont celle des droits de l'homme, où il

vaut la peine de grimper pour voir mieux et plus loin.

Je ne me suis jamais laissé dicter mon activité par l'environnement politique ou idéologique contraire aux droits humains. Je ne suis pas né pour partager la haine, mais seulement l'amitié, la fraternité et la solidarité.

C'est dans les luttes menées que se trouvent les conditions du succès de demain. Elles sont souvent ou parfois gagnées par ceux qui n'ont pas failli aux épreuves les plus difficiles, en refusant la voie de la démission, de la résignation, de la fatalité et du fait accompli. Je suis un exilé de l'intérieur, interdit de télévision et de radio depuis 1992. Je me suis battu, même si le combat est inégal et semble perdu d'avance, car il vaut mieux perdre en se battant que perdre sans se battre.

« Le combat est comme le football : si vous ne descendez pas sur le terrain, vous êtes sûr de perdre, si vous y allez, vous n'êtes pas sûr de gagner mais vous aurez l'honneur de vous être battu ». Quand je condamne publiquement, sans double langage et à visage découvert les violations graves des droits de l'homme, j'ai la conviction de me battre pour l'Algérie entière, sa dignité, sa fierté, son honneur et sa liberté.

J'ai toujours su que j'allais payer cher mon engagement pour les droits de l'homme mais je n'ai jamais cherché la sécurité dans l'exil. J'ai été le premier à dire l'effroi et l'indignation que m'ont causé en février 1992, après l'instauration de l'état d'urgence, l'ouverture de camps de concentration au Sahara, sur lesquels aucun homme, aucune femme attachés à la condition et à la dignité humaine ne laisseront se fermer le silence.

J'ai lancé à Madrid en avril 1992, au cours d'un colloque sur la démocratie, organisé par le parti socialiste espagnol, un appel de détresse pour la fermeture de ces camps, avec l'espoir que la détention des prisonniers par voie administrative et non par voie de justice, par lettre de cachet, soit condamnée par l'opinion publique internationale.

Quand, durant les années de braise et dès 1992, j'évoquais la torture en déclarant publiquement que des centaines d'Algériens sont morts sous la torture pendant les interrogatoires, idée qui n'effleurait aucun

esprit quant à son existence et surtout sa généralisation, il y avait le rejet de cette information par les médias et le pouvoir, qui dans leur totalité sont restés indifférents à la tragédie qui frappait de plein fouet la population.

J'ai porté une attention particulière aux procès politiques, en transformant le prétoire en tribune politique. Le soutien aux victimes de la répression, de toutes les répressions se conjugue au passé, au présent et au futur et non à l'imparfait ou au conditionnel, affranchi des réflexes partisans ou idéologiques, et de tout esprit polémique.

Quand les droits de l'homme sont bafoués, je ne cherche pas à savoir si la victime est islamique, éradicatrice ou démocrate, pour lui porter aide et assistance. Il n'y a pas de différence entre toutes les victimes de la répression affectées du même coefficient d'humanité, car les droits de l'homme sont au dessus de tous les clivages politiques ou idéologiques. Soutenir tous les prisonniers politiques ou d'opinion, quelles que soient leurs opinions, est la règle d'or.

Pourquoi une préférence dans des cas juridiquement semblables ? Pourquoi deux poids, deux mesures, en fonction du statut social ou de l'engagement politique ou idéologique du prisonnier ? Un avocat n'a pas le droit, sans faillir, car c'est la servitude noble de la profession, de refuser par calcul, par prudence, par peur ou par intérêt, de défendre une personne, quelle que soit son idéologie, qui est privée et de sa liberté ou menacée dans son honneur ou sa vie.

En 1981, j'ai défendu à Constantine les militants du PAGS, parti d'avant-garde socialiste, puis Chérif Hachemi (communiste) durant 3 ans devant le juge d'instruction du tribunal d'Alger. On m'a traité de communiste. Pour avoir assuré la défense en 1986 devant le tribunal de Tizi-Ouzou des militants du Mouvement Culturel Berbère (MCB) on m'a qualifié de berbériste.

Il se trouvait toujours quelqu'un pour me rappeler qui j'étais et d'où je venais. Pour avoir refusé de défendre Boumarafi, accusé d'avoir assassiné le président Mohammed Boudiaf, me voilà taxé de boudiafiste. Pour

avoir défendu les dirigeants du FIS, les éradicateurs m'ont collé l'étiquette d'islamiste.

Pour témoigner, il ne faut pas se laisser submerger par l'émotion. Le sérieux et la précision, le sens aigu de l'analyse, naissent de l'âge, de l'expérience, de l'intensité de la vie intérieure.

Un proverbe chinois dit : « Jusqu'à 40 ans tout est école. A 40 ans, on sait comment faire, à 50 ans ce qu'il faut faire, à 60 ans on sait pourquoi on le fait ». Avec le progrès de l'information, de la science et de la technologie, ces chiffres doivent être diminués d'un tiers pour correspondre à la réalité. Après une longue expérience je sais ce que je veux et mes actes suivent mes paroles.

La haine, l'arbitraire, l'exclusion qui n'est pas une opinion mais un crime qui a franchi le seuil de l'intolérance qui ne peut être toléré, la loi du talion qui rendra aveugle le monde entier, sont présents et ont fait régresser le pouvoir jusqu'à l'animalité.

Les droits humains ne peuvent être défendus en Algérie qu'en courant des risques, mêmes les plus graves, à savoir ceux d'être privé de ses droits les plus élémentaires, de ses libertés, du fait qu'il y a une intolérance envers toute activité non conforme à l'idéologie du pouvoir et une répression féroce de tous les comportements contraires à sa politique de négation des droits de l'homme.

Au-delà de la torture, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions, des massacres collectifs, de la situation dramatique des prisonniers, c'est la notion même de la démocratie et de l'Etat de droit qui se trouve en question, de la part d'un pouvoir qui cherche à banaliser les violations des droits de l'homme, à dénaturer les activités des militants démocrates et à critiquer violemment les ONG internationales des droits de l'homme.

Aux écoutes téléphoniques qui sont déjà une atteinte à mon droit au respect de la vie privée, s'ajoutent depuis le contrat national signé à Rome le 13 janvier 1995, des coupures fréquentes et volontaires de téléphone, allant de plusieurs semaines à plusieurs mois, visant à m'isoler du monde intérieur et extérieur, notamment durant les élections législatives du

juin 1997, les élections locales d'octobre 1997, les élections présidentielles d'avril 1999, les élections législatives et communales de 2002.

Je ne suis ni propriétaire du logement que j'occupe depuis août 1962, ni du cabinet où j'ai exercé la profession d'avocat durant 30 ans. J'ai déposé cinq demandes d'achat de mon cabinet depuis la promulgation de la loi du 7/02/1981 relative à la cession des biens de l'Etat. Ma dernière demande est bloquée depuis 10 ans. La sécurité militaire a interdit cette vente. Je viens d'apprendre de source crédible que c'est Ahmed Ouyahia, Chef du Gouvernement qui dispose d'une immense fortune qui a interdit cette vente, faisant de moi un SDF.

Je n'ai perçu ma pension d'ancien ministre qu'à 77 ans. La moyenne avec les années de guerre est de 45-50 ans, alors que je suis invalide à 100%.

J'ai fermé mon cabinet d'avocat pour raison de sécurité depuis le 13 janvier 1995, date de la signature du contrat national à Sant'Egidio. La Direction des Impôts m'a adressé des années durant des sommes à payer de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de centimes, alors que j'ai cessé toute activité professionnelle. La veille de ma première arrestation en octobre 1983, j'ai eu droit à un redressement fiscal de 250 millions de centimes. Et comme est dur le devoir !

Mes enfants n'auront aucun héritage de leur père, si ce n'est un nom propre. J'ai donné à mes trois enfants ce que je leur devais, tout mon amour, toute ma tendresse, une enfance heureuse, l'humilité et le respect de l'autre, de celui qui pense autrement. Je les ai armés pour la vie en favorisant leur accès au savoir, à la culture, à une profession et à un idéal avec le sens de l'humain.

Depuis 1980, date de naissance de mon premier petit-fils qui porte mon nom et mon prénom, j'ai pris le temps de pratiquer l'art d'être grand père. « Quand je partirais, mes enfants et petits enfants ne pourront plus me voir, mais s'ils ont besoin de moi, ils n'auront qu'à murmurer mon nom dans leur cœur, je serai à leurs côtés ». L'homme n'ouvre son cœur que lorsqu'il sait qu'il va mourir.

Depuis octobre 1988 mes prises de position pour la promotion et la défense des droits de l'homme, m'ont valu des rancunes tenaces concrétisées par de nombreux articles de presse qui contiennent tout ce que je rejette, la vulgarité intellectuelle, la mutilation de la vérité, l'asservissement au pouvoir.

Je me suis trouvé au carrefour de tous les malentendus, où la haine, l'insulte, le mensonge, l'arrogance et la diffamation, ont fait office de pièces à conviction. La haine monte au nez de certains journalistes dès le premier whisky, et se renforce dans les vapeurs. Des pratiques qui avilissent leur profession, ont conduit certains journalistes à servir d'officines de police. J'étais seul, trop seul, pour faire face à la diffamation qui consiste à harceler la personne, à la déconsidérer, à lui enlever tout crédit et au besoin la détruire.

J'ai une vieille habitude des injures. Qui a vu la mer dit-on ne s'émeut pas d'une goutte d'eau.

Adopter la logique de ceux qui m'attaquaient serait me rabaisser. La colère n'est pas ma conseillère ni la vengeance ma politique. J'ai peu de goût pour les crocs en jambes politiques, et les petites phrases assassines. La vérité, a dit Blaise Pascal, « est utile à qui on l'a dit, mais d'avantage à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr ». Bien qu'elle étonne et dérange, je n'ai jamais pensé qu'il fallait y trouver raison de se taire. La campagne d'injures, de calomnies que d'aucuns me portent peuvent, si l'on ne prend garde, pousser un illuminé à commettre l'acte fatal.

Je voudrais que ce livre reflète l'honnêteté de la réflexion et l'ouverture de la pensée pour décrypter le présent et mieux comprendre l'avenir, afin de savoir si l'humanisme doit se retrouver et se renouveler, ou si un nouvel humanisme est possible et à quelles conditions ? J'ai voulu avec patience et humilité être, parmi tant d'autres, un acteur du changement démocratique, pour préparer les jeunes à gérer le futur, afin de mettre fin à une crise globale, extirper ses racines afin qu'elles ne refassent pas surface sous une autre forme, la résoudre de manière globale, en incluant tous les acteurs importants de la scène politique et sociale, dans la recherche de la solution. Les différences d'opinions sont éclairantes.

J'ai creusé, avec d'autres militants, le sillon profond des droits de l'homme, éveillé les esprits, formé les consciences, sollicité les bonnes volontés afin que chacun à sa place agisse selon sa propre nature, son propre tempérament, sa propre responsabilité, se mette avec la sure intuition de son cœur et le regard de son intelligence, au service de la noble cause des droits humains qui demeure malgré l'ampleur de la tâche, source de satisfaction, de confiance et de force.

La voie que j'ai choisie avec une tranquille fierté, et qui a inspiré chacun de mes gestes quotidiens pour accorder mon action avec mes convictions, n'est pas celle de la violence et de la haine, mais celle de la paix, de la fraternité et de la solidarité, abordés avec courage, prudence et hauteur de vues. Il est difficile de créer un climat de confiance, où chaque militant se trouve à l'aise et retrouve le droit d'être lui-même. Il convient de ne pas perdre ses vieux amis, lorsque l'on cherche à en faire de nouveaux.

La LADDH doit rajeunir ses cadres, favoriser la relève, faire émerger de nouvelles têtes pour être plus représentative, écouter la base pour comprendre les attentes des Algériens, expliquer le programme, les enjeux et la stratégie de la ligue.

Il faut donner à la cause que l'on défend, et d'abord se donner soi-même. Fidèle à mes idées, attentif aux valeurs humanistes, agitateur d'idées pour retenir l'attention des auditeurs, je n'ai renié au milieu des circonstances politiques difficiles, aucun principe, aucune valeur démocratique que j'ai dispensé autour de moi.

Je remercie tous ceux qui se sont joints à la LADDH tout au long de la décennie écoulée, pour résister à un pouvoir dictatorial, qui a voulu faire des Algériens des sujets et des courtisans et non des citoyens.

A une époque qui donne à la parole, qu'on veut réduire au silence, une force accrue et un écho plus lointain, un homme devient plus grand qui lui-même et gagne respect et considération, parce qu'il est le porte-parole et le symbole d'une noble cause. La force de caractère et le vrai sens politique résident dans la capacité du sursaut, qui conduit les

situations apparemment les plus désespérées au salut, afin de trouver une solution aux maux et fléaux qui assiègent la société.

L'Algérie a connu, durant la décennie 1990, une crise politique, sociale et morale, de grande ampleur, qui a frisé le degré zéro d'humanité. Le peuple algérien n'a pas besoin de tuteurs car il est majeur et vacciné, mais de leaders politiques capables d'éclairer le chemin à suivre, celui de la paix, de la justice et de la liberté.

La LADDH doit s'imposer par une profonde connaissance des problèmes les plus divers, la clarté de son argumentation, un jugement sûr sorti de l'effort collectif, sa vision, une action faite de modération, de mesure, de dialogue, une autorité morale incontestée. Elle doit assumer pleinement les risques de sa mission, malgré l'impasse où se trouve la société dans sa recherche d'une relève démocratique du pouvoir; je doute de la volonté et de la capacité du pouvoir à s'engager pour une sortie pacifique et démocratique de la crise.

Les droits de l'homme doivent être défendus partout où ils sont bafoués, quels que soient les pays et les régimes politiques en vigueur, sans passer sous silence les pays amis, alliés ou frères, parce que la dignité humaine passe avant toute considération. La mentalité de chacun pour soi est bien ancrée.

La LAADH exprime sa profonde émotion, sa consternation, son indignation, élève une prosternation solennelle, et adresse une mise en garde au pouvoir qui exclut qu'on lui oppose quelque droit que ce soit, même son propre droit, ou les obligations du droit international.

Mais la haine, la hargne, le cynisme, les abus du système politique qui la pourchasse sans relâche depuis sa création, les arrestations, les procès, les condamnations, les tentatives de la bâillonner, prouvent à l'évidence que son action a été positive.

Ouyahia a fait de moi un sans abris

Hamid Yes (Traduit par B. A.)
El Khabar du 18 juillet 2007

Abdenmour Ali-Yahia, président d'honneur de la ligue algérienne de défense des droits de l'homme, a accusé Ahmed Ouyahia d'être responsable « du non règlement de la demande d'achat du logement dans lequel j'habite et le cabinet où j'ai exercé mon métier d'avocat », lorsqu'il était chef du gouvernement.

Abdenmour Ali-Yahia a rapporté d'un « responsable » qui a exercé de hautes fonctions au Gouvernement, lorsque Ouyahia en était le Chef, que ce dernier la sollicité à deux reprises et est intervenu pour qu'il règle la crise du

logement, dont Abdenmour affirme souffrir, cependant Ouyahia a refusé, selon les propos de Abdenmour Ali-Yahia qui s'est entretenu avec des journalistes hier, dans une maison qu'il loue à Alger, à l'occasion de la parution de son livre « la dignité humaine ».

Abdenmour Ali-Yahia, 86 ans, indique que son ouvrage « la dignité humaine » relate des faits de violations des droits de l'homme en Algérie entre 1988, lors des événements d'Octobre, et le 1^{er} mai 2006, la date du refus de la publication de son livre par les maisons d'édition.

Dans ce livre il indique que les gens du pouvoir « traitent l'Algérie comme un bien familial », il a critiqué Bouteflika, précisant que ce dernier « regarde l'Algérie à travers sa personne ».

« La Dignité humaine » de Abdenmour Ali-Yahia, ou qu'en est-il des droits de l'homme en Algérie ?

Sofiane Aït-Ifllis

Le Soir d'Algérie du 19 juillet 2007

Les droits de l'homme sont-ils au mieux en Algérie, un pays secoué depuis maintenant près de deux décades par une crise sécuritaire des plus aiguës ? La très officielle Commission nationale consultative de défense et de promotion des droits de l'homme de Me Ksentini n'est pas un organisme à y peindre volontiers un noir tableau. L'infatigable militant des droits de l'homme, le président d'honneur de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia, lui, en revanche, ne rechigne pas devant la tâche lorsqu'il s'agit de voler au secours de l'homme qui souffre, atteint dans sa dignité. Un livre, « La Dignité humaine », paru aux éditions INAS, pour ponctuer un itinéraire militant fort riche en positions et en autant de controverses.

Dans son nouvel ouvrage dédié à la défense des droits de l'homme, Abdenmour Ali-Yahia s'est voulu rester intégral dans sa conviction. Il ne renie rien de ses positions passées, celles qui lui ont valu bien des animosités politiques et des leviers de boucliers médiatiques. Au fil des pages, il donne à saisir qu'il a toujours le doute solidement chevillé au corps quant aux versions officielles de certains des faits sanglants que consigne la décennie noire. A sa manière, dans son langage propre, le militant des droits de l'homme consigne le « qui tue qui ? », même s'il se défend de procéder par parti pris. Cela ne lui vaudra pas que des amitiés, politiques s'entend. Il le sait. Peu lui chaut, à l'évidence : il a une conviction et il l'étale. Pour lui, l'interruption du processus électoral en 1992 est un coup d'Etat, la tragédie vécue par le pays n'est que conséquence de cet acte ; « le coup d'Etat militaire a été une faute politique grave », page 63. Et dès lors qu'ainsi il apprécie l'évènement, il jettera le même regard sur ce

qui en découlera. A-t-il tort ou raison ? Abdenmour Ali-Yahia sait pertinemment que son sacerdoce ne fera pas l'unanimité. Il ne s'est pour autant pas découragé. Il brocarde autant le régime politique qui, pour lui, s'est imposé par la force en 1962 et qui, conséquemment, s'est arrogé, usant du même instrument, le droit de disposer du peuple. Il fait de même de certains de ses confrères, Me Miloud Brahimi, entre autres, auquel il renouvelle le reproche de ce qu'il a choisi, au moment de la création de la Ligue des droits de l'homme, de fréquenter le pouvoir et le sérail pour féconder une ligue parallèle tout ce qu'il y a d'officiel. Une ligue dont la cheville ouvrière a été, selon Ali-Yahia, le duo Larbi Belkheir et El Hadi Khediri, à l'époque respectivement chef de cabinet de la présidence de la République et ministre de l'Intérieur. Il ne ménagera pas aussi Ali Haroun coupable, à ses yeux, d'avoir accepté d'être ministre des droits de l'homme et d'être resté sans voix devant l'instauration des camps d'internement administratifs. Car, pour Ali-Yahia, les camps du Sud où furent internés les militants de l'ex-FIS sont une atteinte grave aux droits de l'homme. Dans son livre, qui se décline par certains chapitres comme un pamphlet politiques, parle de la torture, des exécutions sommaires, consignait des témoignages de suppliciés devant les tribunaux. Il évoque aussi les dures épreuves à laquelle la presse fut soumise et l'arbitraire subit par certains confrères. Un arbitraire qu'il a choisi d'illustrer par les cas Benchicou et Benaoum. Mais cela ne le prive pas de dire tout le mal qu'il pense de la presse, de celle qui ne lui consacrait des manchettes que pour le vouer aux gémonies. On ne le sent pas cependant ruminer la rancune. Conclaviste à Sant'Egidio, Abdenmour Ali-Yahia ne semble pas renoncer au Contrat national. Il ne se fait pas apôtre pour autant de la charte pour la paix et la réconciliation nationale du président Bouteflika. Pour lui, « l'amnistie proposée n'est qu'une manœuvre politique pour innocenter les militaires et les civils coupables de crimes (...) » page 230.

Certaines vérités doivent être dites

Interview réalisée par Mohamed Touati
L'Expression du 26 juillet 2007

Dans cet entretien, Maître Ali-Yahia revient sur les motivations qui l'ont incité à mettre noir sur blanc les réflexions que lui a inspirées le parcours du pays depuis l'indépendance.

— *L'Expression* : Pourquoi ce livre et, maintenant?

— Abdenmour Ali-Yahia : Nous avons respiré, en 1962, avec l'indépendance du pays, un air de liberté dont il est resté quelque chose dans nos poumons. Les morts, nos héros à qui nous devons fierté et dignité, sont partis sans avoir goûté aux fruits de leurs sacrifices. Auraient-ils été fiers de ceux qui ont assumé la relève? Le devoir accompli, libérer le pays que le colonialisme a marqué de ses destructions et de ses cruautés, fraternellement unis, nous avons dit tous ensemble, nous sommes les dignes fils et filles de ce pays. Le sommes-nous vraiment? Le livre s'attache à reconstruire les événements de la période écoulée, à comprendre l'essentiel du mécanisme politique qui a engendré la crise, et de décrire avec rigueur et précision le contexte politique social et culturel qui a présidé à la deuxième guerre d'Algérie. Il est l'écho d'une époque marquée par trois refus: celui de l'injustice et de l'arbitraire, car il n'y a pas de liberté sans justice, de justice sans liberté, celui de la violence et de la répression, celui de l'exclusion, mère de l'intolérance. Dans ce livre, aboutissement d'une réflexion à l'effet de mettre en relief de manière à la fois didactique et vivante les points de vue des différents acteurs concernés, défilent en bon ordre les blocages de la vie politique sociale et culturelle. Certes, avec ce livre qui ne veut rien laisser dans l'ombre, tout n'aura pas été dit, mais rien de ce qui est lisible n'aura pas été, par prudence ou par calcul, ignoré.

J'ai tenté d'expliquer les événements tels qu'ils se sont déroulés, tels que je les ai perçus, par souci de clarification, pour faire la lumière sur les pages sombres de notre histoire.

Je voudrais que ce livre reflète l'honnêteté de la réflexion et l'ouverture de la pensée, pour décrypter le présent et mieux comprendre

l'avenir, afin de savoir si l'humanisme doit se retrouver ou se renouveler, ou si un nouvel humanisme est possible et à quelles conditions.

L'Algérie connue durant la décennie 1990 une politique, sociale et morale, de grande ampleur, qui a frisé le degré zéro d'humanité. Le peuple algérien n'a pas besoin de tuteurs car il est majeur et vacciné, mais des leaders politiques qui ont des idées et placent leurs ambitions après leurs convictions, capables d'éclairer le chemin à suivre, celui de la paix, de la justice et de la liberté. Le combat d'idées a pour seule arme la plume et la parole. Le livre pose le problème de la jeunesse qui est le moteur de la société, de ses obligations et de ses droits, de ses légitimes revendications, de sa place dans la société. Si, pour les partisans d'un pouvoir fort, l'art de la politique exige la durée, l'essence même de la démocratie, implique de soumettre régulièrement les élus au contrôle du peuple, pour les empêcher de s'identifier à leurs fonctions et de s'approprier le pouvoir.

Certaines vérités doivent être dites, car le silence nuit à la défense des causes les plus justes. Les faits rendus publics de manière à en donner une image vraie, sincère, sans faiblesse et sans passion, expriment les conditions de santé morale de la société.

Le livre est terminé le 1^{er} mai 2006, je l'ai remis à Casbah éditions en septembre 2006. Il m'a été renvoyé deux mois après par le secrétariat sans un mot, sans une parole, avec dédain et mépris.

— *Vous semblez vouloir prendre du recul par rapport aux événements ?*

— Pour avancer un projet de société qui doit assurer en même temps la démocratie, la croissance économique et la justice sociale, il faut élever le débat, prendre du recul par rapport aux troubles, aux émeutes qui éclatent journallement à l'intérieur du pays car ils sont révélateurs du malaise qui règne au sein des masses populaires sensibles à la misère et à l'injustice. Une solution politique bloquée accentue la fracture de la société et favorise les extrémismes qui continuent la politique par d'autres moyens. Le concept de dignité humaine est la clé de voûte de la société et son contraire est l'humiliation. Lorsque l'homme

est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et le risque. Dire que l'on va transformer rapidement la nature de la société et en faire une société moderne, c'est ignorer l'existence d'un conservatisme né de fortes traditions. La trilogie que le pouvoir a voulu appliquer, stabilité-politique-expansion économique, qui n'est qu'un slogan devenu un dogme, progrès social, ne répond pas à la réalité et relève de la propagande.

Une fois découverte la misère du peuple, sa marginalisation de la vie politique et la dépossession de ses droits, il ne reste plus que deux voies à suivre, la capitulation ou la rupture, s'intégrer dans le système politique à la recherche du pouvoir et de ses privilèges, ou bien peser sur les événements pour garantir l'ouverture du champ politique et médiatique, et préparer, dans les meilleures conditions, le retour à la souveraineté du peuple et à la citoyenneté. L'alternance, qui est le droit souverain du peuple à choisir ses représentants au niveau de toutes les institutions élues de l'Etat, ne s'est pas réalisée depuis l'indépendance. Elle reste d'actualité. Combien d'erreurs, de fausses routes, de vaines impasses, on épargnerait à l'Algérie en consultant le peuple, en respectant son verdict, et en lui laissant le soin de trancher en toute liberté les graves questions à résoudre dont dépend son avenir. Les intellectuels, dans leur grande majorité, ont renoncé à leur rôle de critiques et d'analystes rigoureux, pour servir de simples relais ou d'instruments du régime politique. Leur silence sur des dérives opportunistes prouve que l'histoire se fait sans eux et contre eux.

— *On vous a souvent comparé à Me Vergès...*

— Lui c'est lui, et moi c'est moi. C'est Dilem qui a déclaré en 1994: «Si pour les Français, Vergès est un salaud lumineux, pour les Algériens, Ali-Yahia est un salaud tout court.»

Depuis octobre 1988, mes prises de position pour la promotion et la défense des droits de l'homme m'ont valu des rancunes tenaces concrétisées par de nombreux articles de presse qui contiennent tout ce que je rejette, la vulgarité intellectuelle, la mutilation de la vérité, l'asservissement au pouvoir. Je me suis trouvé au carrefour de tous les malentendus, où la haine, l'insulte, la diffamation ont fait office de pièces à conviction. La haine monte

au nez de certains journalistes, dès le premier whisky, et se renforce dans les vapeurs. Adopter la logique de ceux qui m'attaquaient serait me rabaisser. La politique n'unit pas, elle divise, c'est sa nature et c'est son rôle. J'ai défendu les prisonniers de toutes les couleurs politiques de l'arc-en-ciel. Quand les droits de l'homme sont bafoués, je ne cherche pas à savoir si la victime est démocrate ou islamique pour lui porter aide ou assistance. Il n'y a pas de différence entre toutes les victimes de la répression, affectées du même coefficient d'humanité, car les droits de l'homme sont au-dessus de tous les clivages politiques ou idéologiques. Soutenir tous les prisonniers politiques ou d'opinion, quelles que soient leurs opinions, est la règle d'or. Pourquoi une préférence dans des cas juridiquement semblables? Pourquoi deux poids, deux mesures, en fonction du statut social ou de l'engagement politique ou idéologique du détenu? Un avocat n'a pas le droit de faillir, car c'est la servitude noble de la profession, de refuser par calcul, par prudence, par peur ou par intérêt de défendre une personne, quelle que soit son idéologie, qui est privée de sa liberté ou menacée dans son honneur ou dans sa vie.

Que d'énergie la LADDH a dépensé pour persuader l'opinion publique qu'il ne faut pas choisir les victimes de la violence et de la répression à défendre, mais les défendre toutes. Elle refuse l'approche partisane ou idéologique qui signifie défendre les siens et abandonner les autres, ceux qui pensent autrement. Mes déclarations relatives aux atteintes graves aux droits de l'homme n'ont été «ni lèse-majesté, ni lèche-majesté».

— *Que pensez-vous de tous ces hommes politiques qui écrivent ?*

— Nous vivons dans un pays qui parle beaucoup de l'Etat de droit, du respect de la dignité et des libertés, mais qui les réalise si peu. Les droits pour tous et pour chacun, il faut les inscrire dans les faits, de manière tranquille, mais résolue et déterminée. Les hommes politiques, qui sont les produits de lutte contre la négation de l'histoire et de la mémoire collective, l'oppression des cultures et la répression du peuple et des personnes humaines, doivent transmettre leur savoir à la jeunesse.

Il faut préparer l'avenir autour de deux préoccupations majeures, de deux questions de fond de nature politique; l'avenir de notre économie et le devenir de notre culture, qui est l'emploi de demain. Tous les regards doivent être tournés vers un horizon d'espoir, où personne ne baissera la tête, où personne ne pliera le genou, où chacun a sa place, aura la fierté et la dignité d'agir selon sa propre nature, sa propre responsabilité, et de se trouver à l'aise pour donner sa mesure.

La jeunesse, qui nous a donné une leçon de courage et d'espoir, doit se garder de trois tentations: celle de la démobilisation qui conduit à abandonner le combat, celle du désespoir impuissant, celle de la violence qui mène aux extrêmes. C'est vers l'objectif de réalisation de la démocratie qu'il faut orienter en priorité son action, car elle est la raison d'être de son action, et la priorité de tout renouveau politique. Elle doit comprendre que pour entrer en politique, il faut sortir du populisme.

— *Quelle est la situation des droits de l'homme en Algérie, actuellement ?*

— Le rythme politique a besoin pour durer d'exercer une répression qui a tendance, non pas à régler les problèmes, mais à éliminer ceux qui les posent, à supprimer les contradictions en éliminant les contradicteurs. Les Algériens veulent l'ordre et la paix, à condition qu'il ne soit pas l'ordre des prisons, ni la paix des cimetières. Leur sécurité ne peut se traduire par l'aliénation de leur liberté.

Le passage à tabac des jeunes, arrêtés lors des manifestations publiques, les violences exercées contre les grévistes, les mâchoires brisées, les bras cassés sont monnaie courante. De très nombreux messages vérifiés, exprimés avec force, angoisse, détresse et colère, par les prisonniers, leurs familles, leurs avocats, font état de tortures qui ne sont pas des bavures, des faits isolés, des accidents de parcours, mais une pratique administrative courante, employée avec des moyens sophistiqués, par les services de sécurité relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile.

La ligne rouge, celle du sang, a été franchie par les gendarmes en Kabylie, qui ont tiré avec des armes de guerre, sur de jeunes manifestants

qui n'avaient comme défense que leurs mains nues. La prochaine révision constitutionnelle n'introduira pas tamazight en qualité de langue officielle, parce que les partisans d'une solution musclée n'ont pas dit leur dernier mot.

Le Code de la famille a fait de la femme mariée et de la jeune fille d'éternelles mineures. Il est rétrograde dans son ensemble, car il dépouille la femme de ses droits. Le corps social ne peut être entier et fonctionner de manière harmonieuse, que si les femmes ont, non seulement le droit à la parole, car les hommes s'arrogent le droit de parler en leur nom, mais aussi accès au pouvoir.

La levée de l'état d'urgence conditionne la libération du champ politique et médiatique, ainsi que l'exercice des libertés individuelles et collectives. On vous attache les pieds et on vous dit, marchez. La contradiction réside dans le fait que le terrorisme est déclaré «résiduel», alors que l'état d'urgence est maintenu pour les impératifs de la lutte antiterroriste.

Le pouvoir qui dispose des hydrocarbures, c'est-à-dire de l'argent trouvé et non gagné, n'hésite pas à gaspiller son capital, à pratiquer une politique de la main légère, dans l'usage qu'il fait de l'argent des contribuables. Droits de l'homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de sauver l'un aux dépens de l'autre, assumer la paix aux dépens de la vérité et de la justice, conduit à l'échec des deux.

La grâce amnistiant est grâce par sa forme et amnistie par ses effets. La grâce qui permet au président de la République d'effacer une condamnation décidée par la justice, produit ses effets sur la punition et non sur le délit ou le crime en tant que tel, laissant ainsi intacte la mémoire du délit ou du crime. Elle efface la peine et non la faute. L'amnistie est, à la fois, l'oubli du crime et de la peine, d'une virginité juridique.

La devise dans la voie du devoir nous rappelle constamment que les droits de l'homme reviennent de loin en Algérie, mais qu'ils ont un très long chemin à parcourir et qu'il faut être plus sensible, plus motivé, plus déterminé à poursuivre la route qui reste à faire, qu'au chemin parcouru.

**Invité au Forum du journal en ligne
Le Matin, Me Abdenmour Ali-Yahia
répond aux questions des lecteurs**

Début août 2007

**I— Questions sur le parcours personnel de
Abdenmour Ali-Yahia**

— *Question de Adrar : Si c'était à refaire, referiez vous le même parcours de militant ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Si c'était à refaire, je referai le même parcours. Je ne regrette rien. Je regrette seulement le caractère très superficiel des jugements qui se fondent sur des vérités fragmentaires, et la bonne foi qui brise lorsqu'elle privilégie une grille de lecture. Aucun regret de ma part pour avoir relevé une protestation, exprimé une condamnation, ou entrepris une démarche pour mettre fin à la torture et aux exécutions sommaires. Aucune autre solution n'est laissée à ceux qui défendent la démocratie et les droits de l'homme, il faut seulement choisir entre le silence et la répression, l'exil ou la prison, l'humiliation ou la dignité, se taire ou crier, se terrer ou s'engager. Se taire était moralement lâche et intellectuellement intolérable.

Quand je condamne publiquement, sans double langage et à visage découvert les violations graves des droits de l'homme, j'ai la conviction de me battre pour l'Algérie entière, sa dignité, sa fierté, son honneur et sa liberté.

— *Question de Abdou : Avez-vous des regrets particuliers ?*

J'ai du respect et un amour quasi filial pour Maître Abdenmour Ali-Yahia. Il s'agit d'un grand homme profondément humain et qui, malgré son âge, ne ménage ni son temps ni sa santé pour aller là où les sans voix l'appellent. Ali-Yahia a toujours rejeté les sinécures, les avantages oh combien nombreux que peut offrir l'exercice d'un quelconque pouvoir... surtout par les temps que nous connaissons tous. De grâce, braves gens, cessez de voir en Ali-Yahia un avocat du diable...

— Abdenmour Ali-Yahia : Ce qu'on me reproche c'est d'avoir refusé l'environnement politique et idéologique contraire aux droits

de l'homme. Les étapes obligées de mon itinéraire n'ont pas été la voie de la facilité, mais celle de très nombreuses convocations par la justice, des emprisonnements et des condamnations.

Depuis octobre 1988, et surtout durant la décennie 1990, mes prises de position pour la promotion et la défense des droits de l'homme, m'ont valu des rancunes tenaces concrétisées par de nombreux articles de presse qui contiennent tout ce que je rejette, la vulgarité intellectuelle, la mutilation de la vérité, l'asservissement au pouvoir. Je me suis trouvé au carrefour de tous les malentendus, où la haine, l'insulte, le mensonge, l'arrogance et la diffamation, ont fait office de pièces à conviction.

Des pratiques qui avilissent leur profession, ont conduit certains journalistes à servir d'officines de police. La haine monte au nez de certains journalistes dès le premier whisky et se renforce dans les vapeurs.

J'ai fait face à la diffamation qui consiste à harceler la personne, à la déconsidérer, à lui enlever tout crédit et au besoin la détruire. Qui a vu la mer dit on, ne s'émeut pas d'une goutte d'eau.

— *Question de Cid : Je remonte en 1963 pour vous poser la question suivante : Monsieur Ali-Yahia quelles sont les raisons qui vous ont poussé à rejoindre le FFS au début et à le quitter deux mois plus tard, juste après les accords avec Ben Bella qui d'ailleurs n'ont jamais été respectés par lui ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Des négociations en trois temps se sont déroulées entre le FFS et Ben Bella, Oussedik Mourad et moi-même avons ouvert les négociations, poursuivies ensuite par le colonel Mohand Oulhadj et clôturées par Hocine Aït Ahmed. La guerre avec le Maroc a mis fin au conflit.

— *Question de Mourad Belaidi : C'est un honneur de vous recevoir dans ce forum. Ce n'est pas une première car vous avez de tout temps, participé sur le terrain à tous les "blogs" dans le bouillonnement politique de notre nation. Vous étiez présent, animateur et disponible pour la presse et le publique. Un homme animé par des convictions et des valeurs dont chaque mère nation aurait aimé*

enfanter d'un Abdenmour Ali-Yahia. On vous voit comme Amghar Azamni (Vieux et sage de notre vécu) et là on veut avoir des conseils et des orientations pour l'avenir de notre maison patrie Algérie. On dit que si jeunesse savait et que si vieillesse pouvait. Alors comme un voyage dans le temps dites le dans cet espace ! C'est mon interpellatrice question !

— Abdenmour Ali-Yahia : Nous avons respiré en 1962 avec l'indépendance du pays, un air de liberté dont il est resté quelque chose dans nos poumons. Dans toute histoire d'un pays il y a des reflets de peur et de fatigue qui produisent des pouvoirs dictatoriaux. Le temps et l'action démocratique les feront disparaître.

Le combat d'idées a pour seule arme la plume et la parole. Il faut préparer l'avenir autour de deux préoccupations majeures, de deux questions de fond de nature politique : l'avenir de notre économie et le devenir de notre culture qui est l'emploi de demain.

La jeunesse qui est le moteur de la société doit se garder de trois tentations : celle de la démobilisation qui conduit à abandonner le combat, celle du désespoir impuissant, celle de la violence qui mène aux extrêmes. C'est vers l'objectif de la réalisation de la démocratie qu'il faut orienter en priorité son action, car elle est la raison d'être de son action, et la priorité de tout renouveau politique. Elle doit comprendre que pour entrer en politique, il faut sortir du populisme.

J'ai fait face à la diffamation qui consiste à harceler la personne, à la déconsidérer, à lui enlever tout crédit et au besoin la détruire.

— *Maître, quelles sont vos relations : 1) avec Saïd SADI, votre ancien ami, devenu dans les années 90 votre ennemi ; 2) avec les ex membres du FIS Abassi et Belhadj ; 3) avec vos anciens compagnons (aujourd'hui barrons du système) et de la nomenclatura ? Comment voyez vous cette Algérie martyrisée par ce pouvoir maffieux et les hordes islamistes ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Saïd Sadi est comme vous le dites un ancien ami, qui est redevenu un ami. Je ne suis pas né pour partager la haine, mais la fraternité, l'amitié et la solidarité. Mes relations avec les membres du FIS, Abassi et Belhadj sont corrects. Ils sont

élogieux à mon égard pour avoir assuré leur difficile défense, alors que les démocrates que j'ai défendus sans avoir perçu le moindre honoraire, m'ont voué aux gémonies. Je n'ai pas de compagnons aujourd'hui barons du système ou membres de la nomenclature.

Comment je vois l'Algérie ? La régression politique a produit une société qui ne peut agir ou réagir, mais seulement subir. L'Algérie veut l'ordre et la paix, à condition qu'il ne soit pas l'ordre des prisons, ni la paix des cimetières. La marginalisation du peuple, érigée en règle de conduite, permet au pouvoir unique-, centralisé, dictatorial, de se consolider et de se perpétuer. Le régime politique qui préside aux destinées du pays est totalitaire. L'humus sur lequel il a poussé est celui de l'exclusion mère de l'intolérance qui n'est pas une opinion mais un crime.

Une fois découverte la misère du peuple, sa marginalisation de la vie publique et politique et la dépossession de ses droits, il ne reste plus que deux voies à suivre, la capitulation ou la rupture, s'intégrer dans le système politique à la recherche du pouvoir et de ses privilèges, ou bien peser sur les événements pour garantir l'ouverture du champ politique et médiatique, et préparer dans les meilleurs conditions l'avènement de la souveraineté nationale, et de la citoyenneté. Le temps et l'usure du pouvoir travaillent pour la démocratie qui est la raison d'être de notre action. Le poids des idées et l'exigence de justice et de liberté, car il n'y a pas de liberté sans justice, ni de justice sans liberté, finiront par peser et amener le changement démocratique. Il faut rester à l'écoute des pulsations de la société.

— *Question de Driss : Finalement, votre vie, vous l'avez vécue comme vous le vouliez. Bonne chance Cheikh et que Dieu vous protège. « Saha lik ».*

— Abdenmour Ali-Yahia : J'ai creusé avec d'autres militants le sillon profond des droits de l'homme, éveillé les esprits, formé les consciences, sollicité les bonnes volontés afin que chacun a sa place agisse selon sa propre nature, son propre tempérament, sa propre responsabilité, se mettre avec la sûre intuition de son cœur et le regard de son intelligence, au service de la démocratie qui est malgré

l'ampleur de la tâche, source de force, de confiance et de satisfaction.

La voie que j'ai choisie avec fierté et qui a inspiré chacun de mes gestes quotidiens pour accorder mon action avec mes convictions, n'est pas celle de la haine, mais celle de la paix et de la fraternité, abordée avec courage prudence et hauteur de vue. Il faut tout donner à la cause que l'on défend et d'abord se donner soi-même.

Tous les regards doivent être tournés vers un horizon d'espoir, où personne ne baissera la tête, où personne ne pliera le genou, où chacun à sa place aura la fierté et la dignité d'agir selon sa nature et se trouver à l'aise pour donner sa mesure.

II— Questions sur la politique de Bouteflika

— *Question de Karim B. : Quel est votre avis sur le projet d'amendement de la Constitution ? Selon vous, pourquoi la communauté internationale ferme-t-elle les yeux sur le recul des libertés individuelles depuis l'arrivée de Bouteflika ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Tout dans l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui s'axe et s'ordonne autour de l'institution militaire qui a la réalité du pouvoir et il n'y a pas d'équilibre ou de contre-poids à sa puissance. Tous les chefs d'Etat sont sortis de ses rangs ou choisis par elle.

Les trois composantes du pouvoir sont : le pétrole, le DRS, le président de la République. Le pouvoir se prend, s'exerce et se garde, par un coup d'Etat par les armes ou par les urnes. La philosophie du système politique est que le président de la République désigné par les décideurs de l'armée est dans la réalité détenteur de l'autorité indivisible de l'Etat sans lequel il n'en existe aucune autre, ni gouvernementale, ni parlementaire, ni judiciaire ni civile. Il est placé durant son mandat sous la haute surveillance des décideurs, afin qu'il ne dévie pas de la mission qu'ils lui ont assignée.

Bouteflika veut réviser la constitution qui lui donne déjà des pouvoirs exorbitants vers plus de présidentielisme, mais a reculé jusqu'à présent devant le contre feu des décideurs de

l'armée qui lui oppose la création d'un vice-président. Il veut régner et gouverner à la fois, contrôler et régenter.

Les constitutions peu appliquées sont révisées et souvent usées avant d'avoir servi. L'intérêt de l'Occident en Algérie n'est pas humanitaire ou culturel mais économique.

Il a dissocié ses intérêts des droits de l'homme, en portant aide et assistance au pouvoir.

La morale politique et la réal politique sont contradictoires. L'Europe n'est ni une terre d'asile, ni une terre d'accueil, pour les demandeurs d'asile.

La France terre des droits de l'homme, d'accueil pour les opposants et les condamnés politiques, c'est pour le passé.

— *Question de Ouldali : Que pensez vous de l'affaire khalifa, est ce un fiasco politico juridique ? Longue vie !*

— Abdenmour Ali-Yahia : L'affaire Khalifa est comme vous le dites un fiasco politico juridique. Le dossier bien ficelé présenté devant la cour de Blida, ne comprenait aucun membre ou proche du pouvoir. Les avocats de la défense occupés à défendre leurs détenus auraient du au départ demander un complément d'information. La présidente a confirmé les consignes données par le pouvoir en disant à des témoins qui n'étaient en fait que des accusés : « Vous êtes devant la cour en qualité de témoins, et vous sortirez comme témoins ».

Il ne faut pas laisser le silence se refermer sur la corruption mais crier la vérité.

Le pouvoir qui dispose des hydrocarbures, c'est à dire de l'argent trouvé et non gagné n'hésite pas à gaspiller son capital, à pratiquer une politique de la main légère dans l'usage qu'il fait de l'argent du peuple. Les Algériens dénoncent la corruption généralisée, qui est un cancer qui menace la santé morale du pays. Ils déplorent les détournements des deniers publics par les personnes, les rapines, les coteries, qui règnent à la tête du pays. Un contrôle rigoureux permettrait de mettre à jour de nombreux scandales politico financiers, tant par les sommes détournées, les

réseaux impliqués, la pratique de la corruption généralisée. Un notable qui est en grâce auprès du pouvoir, ne peut être poursuivi quand il est en délicatesse avec la justice pour malversation, ni jeté en pâture à l'opinion publique.

— *Question de Lamine : Monsieur Abdenmour Ali-Yahia quelle est selon vous la solution la plus appropriée pour sortir l'Algérie de ce marasme ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : La démocratie qui est la priorité de tout renouveau politique est la raison d'être de notre action, pour nous donner les instruments du changement et de la prise du pouvoir. Le combat pour la souveraineté du peuple et le statut de citoyen à part entière pour l'Algérien est une nécessité.

L'alternance, qui est le droit souverain du peuple à choisir par des élections libres ses représentants au niveau de toutes les institutions élues de l'Etat, ne s'est pas réalisée depuis l'indépendance du pays. Elle demeure d'actualité. Combien d'erreurs, de fausses routes, de vaines impasses, on épargnerait à l'Algérie, en consultant le peuple, en respectant son verdict et en lui laissant le soin de trancher en toute liberté les graves questions à résoudre dont dépend son avenir

III— Questions sur le livre « La Dignité humaine »

— *Question de Amel Chini : Avez-vous voulu écrire un livre testament ou vos mémoires ? Quel est votre message dans ce livre ?*

— *Question de Idir : Vous évoquez dans votre livre les hommes et militants que vous avez défendus en votre qualité d'avocat ; ce que je reconnais parfaitement .Vous avez parlé aussi de la maison que vous voulez acheter et de ce qu'a fait ou n'a pas fait Ahmed Ouyahia pour vous en empêcher. Ma question : combien d'Algériens attendent depuis des décennies un toit qu'ils n'ont pas encore ? Pensez vous qu'il est plus utile, humain et intéressant de parler du cas de ces algériens ou de nous parler de votre cas ? Merci d'avance.*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le livre s'attache à reconstruire les événements de la période

écoulée, à comprendre l'essentiel du mécanisme politique qui a engendré la crise et de décrire avec rigueur et précision le contexte politique, social et culturel, qui a engendré la deuxième guerre d'Algérie, afin que le souvenir de toutes les victimes de la violence et de la répression, demeure vivant dans la mémoire collective. J'ai tenté d'expliquer les événements tels qu'ils se sont déroulés, tels que je les ai perçus, par souci de clarification, et faire la lumière sur les pages sombres de notre histoire. Le titre du livre est mon message. Le concept de dignité humaine est la clef de voûte de la société et son contraire est l'humiliation. Lors que l'homme est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et il la risque.

Cher Idir, dans la partie du livre intitulé « Avant propos » j'ai en effet parlé de moi, de ma famille, des épreuves que j'ai traversée et j'ai déploré ma qualité d'SDF dont est responsable Ahmed Ouyahia, militaire habillé en civil, homme politique injuste, qui produit de l'injustice, parce qu'il porte l'injustice en lui.

C'est la presse qui a mis en exergue, ce fait, alors que le livre décrit tous les événements vécus par l'Algérie depuis la décennie 1990. Je suis étonné de vous voir soulever ce cas, sans parler des villas et terrains accaparés par la nomenklatura, qui se vendent 30 à 40 milliards de centimes.

IV— Questions sur les droits de l'homme en Algérie

— *Question de Belkacem : Maître, Que fait la LADDH pour que cesse la torture dans les commissariats et les postes de gendarmerie à l'encontre des prévenus ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : La torture avec ses conséquences les plus extrêmes, la mort ou l'handicap physique à vie, est un acte d'infamie et de lâcheté largement pratiqué en dépit de la ratification par l'Etat algérien de la convention internationale de 1984 contre son usage. De nombreux messages vérifiés, exprimés avec force, angoisse, détresse et colère, par les prisonniers lors de leurs procès, leurs familles, leurs avocats, font état de tortures qui ne sont pas des bavures, des faits isolés, des accidents de parcours, mais une pratique administrative courante employée

avec des moyens sophistiqués, par les services de sécurité relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Pour faire reculer la torture la LADDH a mobilisé des témoins qui parlent agissent et sensibilisent l'opinion publique. Plus il y a de témoins, plus le pouvoir recule.

— *Question de Missoum, du Comité de Soutien en Allemagne pour la Liberté de la Presse : Pourquoi les partis politiques et notamment ceux de la mouvance démocratique, n'ont jamais inclus dans leurs agendas « les Droits de l'Homme » ? Les deux ligues des Droits de l'Homme ne se font-elles pas concurrence, alors qu'il est utile de les fédérer en une seule ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Les partis politiques sont traversés par des courants contradictoires, avec la persistance de préjugés, de tabous, de divergences fondamentales et de lutte d'influence. Ils font ce qu'ils peuvent pour la défense des droits de l'homme, mais ils peuvent très peu. J'ai exploré les effets dévastateurs du rejet de l'autre, de celui qui pense autrement mais demeure égal dans sa dignité et dans ses droits, pour cerner les origines et les effets de la haine qui tel un poison s'infiltré dans la société.

Une ligue des droits de l'homme doit être souveraine dans ses décisions, parce que la dépendance exclut la liberté d'action et prône la langue de bois. Quelle stratégie à adopter, quelle démarche à suivre vis-à-vis de l'autre ligue. Peut-on faire parler les droits de l'homme d'une seule voix en Algérie, ou enfoncer le même clou avec deux marteaux ? Le principe, fruit d'une réflexion arrêtée sans précipitation a été qu'il ne faut pas s'affronter, mais se tolérer et s'aider. Il ne faut pas se tromper de cible, encore moins de tir, ne pas regarder avec circonscription ou méfiance, encore moins avec hostilité, une ligue qui a reçu précipitamment l'aval du pouvoir, ne pas avoir une attitude négative à son égard, parce qu'il faut rejeter l'intolérance et le sectarisme.

Me Guechir Boudjemaâ qui préside la LADH est le seul dirigeant de ligue durant 10 ans il n'a jamais tenu une réunion d'un organe délibérant. C'est un revers de la démocratie. Il ne peut diriger seul une ligue par fax, sans lui porter préjudice, la dénaturer, en faire une coquille vide. Il n'y a dans une ligue d'autres

sources d'influence et d'autorité que celles prévues par ses statuts.

— *Question de El Mouhtarem : Bonjour Maître, Quel est l'objectif recherché par les chancelleries européennes qui financent les centres de documentations de la LADDH. Selon vous, le pouvoir a-t-il réussi à "corrompre" l'opposition via les fondations et associations étrangères ? Ces financements ne sont-ils pas le résultat du renoncement de la LADDH à son combat pour les droits de l'Homme en Algérie ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : L'article 2 de l'accord d'association entre l'union européenne et l'Algérie, lie l'aide et la coopération avec l'Algérie à la promotion et au respect des droits de l'homme. C'est pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme que des chancelleries européennes financent des centres de documentations nécessaires à la formation des militants. Cela n'a aucune influence sur le fonctionnement et les orientations de la LADDH.

— *Question de Nadia Hamouche : Bonjour Maître. D'abord merci de cette participation à ce forum. Votre exposition directe aux questions des algériens assoiffés de vérité et de justice, démontre votre bravoure et votre authenticité quelles que soient les causes que vous défendez... même si parfois, je ne les comprends pas. Ma question est la suivante : Quels sont vos liens avec les ONG qui prônent la protection des droits de la personne telles qu'Amnistie internationale et Human Rights Watch etc., et que pensez-vous de leurs actions dans des pays tel que l'Algérie ? Merci pour votre réponse.*

Abdenmour Ali-Yahia : Défendre toute personne humaine indépendamment de ses croyances politiques, sociales, culturelles, religieuses, est la cause que je défends, afin que se redresse la femme et l'homme humiliés. Mon devoir est d'agir, de parler, d'écrire, de prendre des risques, car qui reste muet devant une injustice en devient complice. Les deux faits marquants de la fin du 2^{ème} millénaire sont l'indivisibilité et l'universalité des droits de l'homme, condition sine qua non du dépassement des particularismes nationaux et des spécificités culturelles.

Les liens de la LADDH avec les ONG internationales, dont Amnesty et Human

Rights Watch sont fructueux. Leur action en Algérie est positive.

— *Question de Abdelkader-Kamel Ouahioune : Salut Monsieur Abdenmour Ali-Yahia ! Tout d'abord un grand bravo pour votre livre qui nous permet de vous connaître un peu plus... Ensuite, que pensez-vous d'un justiciable qui envoie des courriers au ministère de la justice (direction de la modernisation de la justice) pour lui demander une liste complète de toutes les décisions de justice qui le concerne afin de connaître sa situation vis à vis de la justice...et qui ne reçoit aucune réponse ? Je crois qu'il est du devoir de ce ministère de délivrer le document demandé et du droit de ce citoyen de l'exiger. Merci d'avance de votre réponse !*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le pouvoir judiciaire n'a pas la légitimité ou la crédibilité que l'élection confère au pouvoir exécutif ou législatif par application du principe qui veut que tout pour voir est fondé sur la délégation du souverain le peuple. Il ne peut s'imposer que par son indépendance par rapport au pouvoir exécutif et par la compétence et l'honnêteté des juges.

La liste complète des décisions de justice qui concerne un justiciable doit être demandée aux tribunaux et cours qui ont décidé des jugements et arrêts.

— *Question de Senane Oualid : Pourquoi la Ligue n'adresse-elle pas à tous les partis politiques et aux futurs candidats aux prochaines élections, un mémorandum auquel ils devront répondre. Les signataires de cette charte seront ainsi tenus d'en appliquer les engagements faute de quoi, ils se discréditeront auprès de l'opinion. (lutte contre la corruption, Levée immédiate et sans condition de l'état d'exception, dépenalisation des délits de presse, Transparence des débats des assemblées élues avec mise en place dans les places publiques d'écran retransmettant en direct les débats, Eradication par les maires de toutes les poches de misère, indépendance de la Magistrature et renforcement des droits de la défense et d'autres idées que je peux vous communiquer) ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : La vie politique est conçue avec un seul objectif pérenniser le système politique en place. La levée de l'état d'urgence conditionne la libéralisation du champ politique et médiatique, ainsi que

l'exercice des libertés des libertés individuelles et collectives. Le droit de se réunir, de se rassembler et de manifester pacifiquement qui est à la base de la démocratie est soumis à l'autorisation préalable des walis. On vous attache les pieds et on vous dit marchez. Le combat pour la levée de l'état d'urgence est non seulement légitime et prioritaire, mais il se situe au dessus de toutes les idéologies et de tous les clivages politiques.

La LADDH a invité à une rencontre les partis politiques afin de faire ensemble un examen lucide et courageux de l'état d'urgence et de dégager les énergies et les moyens susceptibles de mettre un terme à cette dérive malsaine. Seuls quelques partis ont répondu à cet appel.

V— Questions sur la Kabylie

— *Question de Thadarth : Maître Ali-Yahia, L'autonomie est-elle une solution pour la Kabylie ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : La Kabylie peut constituer le laboratoire de la décentralisation. Les collectivités locales et régionales sont exsangues et asservies. Il faut redistribuer les compétences entre l'Etat, les wilayas et les communes. L'attitude du wali qui est devenu le véhicule de la tyrannie bureaucratique et centralisatrice doit pousser les maires à se libérer de sa pesante tutelle et à prendre en mains les communes. La sensibilité des Algériens est extrême à l'égard des deux questions : une authentique politique de décentralisation, et une démocratisation de la vie sociale. Le pouvoir a une approche erronée des problèmes inhérents à la culture et la langue amazigh.

Les barrages stupides élevés face au développement de cette culture sont les meilleurs ferments des mouvements régionalistes et autonomistes. La volonté centralisatrice du pouvoir contribue à encourager ces mouvements. La solution réside dans une vraie décentralisation, avec des moyens humains, financiers et matériels importants.

— *Question de Farid Daid : Bonjour Maître. Je voudrais savoir, étant un proche d'une victime du printemps noir, Peut on porter l'affaire*

devant une juridiction internationale, telle que la CPI (Cour pénale internationale) ou bien devant la ligue internationale des droits de l'homme ou autres. Mes remerciements.

— Abdenmour Ali-Yahia : Farid Daïd, Le procès peut être porté devant une juridiction algérienne, africaine ou internationale.

La FIDH ne peut que vous aider ou orienter car elle n'est pas une juridiction, mais une ONG internationale des droits de l'homme.

VI— Questions sur le combat démocratique

— *Question de Hamz : Pourquoi les intellectuels algériens ne trouvent-ils pas un consensus pour combattre en faveur de la démocratie ? L'arabisation a-t-elle été à l'origine de l'effondrement de l'école algérienne ? La situation actuelle peut elle être expliquée par l'exploitation de la religion à des fins politiques ? Ne faudrait-il pas, pour protéger la religion, lui opposer la laïcité ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Les intellectuels dans leur grande majorité ont renoncé à leur rôle de critiques et d'analystes rigoureux, pour servir de simples relais ou d'instruments du pouvoir. Leur silence sur les dérives opportunistes prouve que l'histoire se fait sans eux et contre eux.

La loi portant généralisation de la langue arabe qui met en demeure le peuple d'utiliser une seule langue, la langue arabe à l'exclusion de toute autre, a un caractère répressif. Elle avait pour objectif de réaliser la marginalisation de la langue tamazight et même son exclusion. Pour Mohamed Chérif Abbas : "Les voix hostiles à l'arabisation sont celles qui veulent franciser cette nation, et la jeter dans le camp de la francophonie". Que peut-il dire maintenant que le président Bouteflika engage à petits pas l'entrée de l'Algérie dans la francophonie, qui est autant l'expression de liens économiques que celle d'une vision politique.

L'Algérie ne peut se construire sur l'exclusion de ses cultures, de ses langues, et léguer aux générations futures des sentiments de haine, de vengeance et d'intolérance.

L'Amazighité est une dimension incontournable de l'identité nationale.

Pourquoi sacrifier la culture Amazigh, pourquoi s'appauvrir en laissant en friche une partie de l'être algérien.

— *Question de Hlilou : Bonjour, maître. Le FFS a-t-il failli à son combat qui a fait son existence ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le FFS dites-vous, a-t-il failli à son combat qui a fait son existence. Cette question doit être élargie à l'ensemble des partis qui ne sont pas le champ clos de querelles de personnes, mais le lieu du débat politique où se confrontent plusieurs démarches, approches ou réflexions, pour en tirer une synthèse qui sera la règle à appliquer. Les leaders politiques n'aiment pas la démocratie à l'intérieur de leurs formations. Le fonctionnement des cadres, et décourage les meilleures volontés. L'existence de courants d'idées différents au sein des partis est naturel et utile. Des partis sont contraints de gérer leurs contradictions sur la place publique. Dans les débats même la courtoisie doit conserver ses droits. La marge de manœuvre est étroite pour les divergents qui sont critiqués pour les erreurs et fautes formulées à leur encontre par la base. La politique des partis est souvent réduite à la gestion des carrières de leurs dirigeants. Les révisions déchirantes sont préférables à la paralysie à laquelle ils sont actuellement condamnés. Il y a des militants inquiets, découragés, qui démissionnent publiquement parce qu'ils ne se sentent plus à l'aise dans leurs partis qui se disloquent parce que travaillés par les dissensions de personnes et des divergences d'analyse. C'est par la confrontation des idées que doivent être surmontées les divergences. Les échecs qui découragent de nombreux militants et les incitent à se replier sur eux-mêmes, doivent permettre de faire des bilans, de rectifier les erreurs et de préparer l'avenir. Il ne s'agit pas de détruire les appareils des partis, mais de les subordonner aux militants. L'agression verbale ou écrite à l'encontre des militants qui ont leur droit le plus strict d'avoir une opinion et de la formuler est négative.

Le guide est celui qui montre le chemin sans perdre ses troupes. Les leaders dominent les exécutifs en les renouvelant, puis en les remodelant à leur guise. La désignation par le président d'un parti du secrétariat national est une contre-mesure. Les statuts sont la loi des

militants, et doivent être respectés par tous les membres des partis.

Arrivés à la croisée des chemins, bon nombre de militants contestataires qui ont refusé une conception étroite, restrictive de l'esprit de parti, se demandent s'il faut raccrocher leur militantisme au râtelier, ou s'engager dans un nouveau combat.

Le pouvoir traite les partis politiques de l'opposition démocratique par des techniques policières qui consistent à créer des divisions et des scissions.

— *Question de Smaïn : Maître, En tant qu'ancien détenu de Berrouaghia pour la cause amazigh, Pourriez vous nous donner votre point de vue sur le revirement sur le plan politique de Saïd Saadi, Président du RCD ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le combat pour l'Amazighité ans sa triple dimension, identitaire, linguistique et culturelle est inséparable de celui pour la démocratie, la liberté, la justice et les droits de l'homme. L'identité du peuple algérien s'est toujours posée en termes d'affrontements du fait d'un pouvoir répressif et discriminatoire qui a étouffé la revendication amazigh. Le nationalisme exacerbé porté en lui portant dans le monde la tentation d'ériger en absolu une ethnie, voie dangereuse, qui mène à l'exclusion et à la destruction de l'unité nationale. L'idéologie identitaire du FLN, parti unique, le mythe de l'arabo-islamique né dans l'année 1950, entretiennent une relation de haine et de xénophobie avec tamazight, basée sur des fractures, des césures, des antagonismes, qui relèvent d'une analyse rétrograde.

Pour éliminer tamazight porteuse de germes de division et le mouvement culturel berbère, taxé d'intégrisme identitaire, les partisans de leur exclusion ont diffusé l'idée, car l'espace culturel est investi par l'archaïsme, qu'ils seraient une bombe à retardement laissée par le colonialisme français. Chassé par la porte de l'histoire le colonialisme français revient, disent-ils, par la fenêtre linguistique d'une langue importée qui serait un danger pour l'unité nationale.

Tamazight n'est pas un facteur de division, mais plutôt un facteur important de

renforcement de l'unité nationale. Des Algériens sont allés jusqu'à dire que l'ancêtre des berbères serait un arabe originaire du Yémen, ce qui a fait dire à d'autres "tout est importé dans ce pays même les ancêtres. Les assassins de la mémoire qui ont marqué d'un sceau indélébile la culture algérienne disent que l'amazighité divise le peuple. Elle se conjugue dans les deux sens : on peut dire amazigh d'abord, algérien toujours, ou algérien d'abord, amazight toujours. Un peuple comme un arbre, a besoin de ses racines pour grandir, s'épanouir et produire. Saïd Sadi a toujours défendu l'amazighité dans sa triple dimension.

— *Question de Algérois : Bonjour Maître, Vu toutes les données du problème « Algérie », comment voyez vous la société algérienne dans les cinq années à venir ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le pays est sous l'état d'urgence depuis 15 ans, ce qui a permis au régime politique de maintenir sa mainmise sur la société, de la museler et de marginaliser les formations politiques démocratiques. Tout ce qui cède au rapport de force ou au fait accompli, méprise, humilie ou marginalise la personne humaine, est à combattre.

Le peuple devient la clef du futur. Nous sommes dans une phase difficile mais porteuse d'avenir. La mentalité de chacun pour soi qui est bien ancrée doit être écartée.

Il faut agir en duo et non en duel. L'avenir commence maintenant par la création des conditions politiques du changement par l'alternance démocratique. Le délai de 5 ans est trop court, il faut une nouvelle génération pour le peuple afin qu'il prenne son destin de ses propres mains.

— *Question de Hamz : Pourquoi d'après vous, l'intelligentsia algérienne ne se rassemble t elle pas pour créer la base d'une démocratie ? Pourquoi votre quête d'un rassemblement des démocrates peine à trouver un large écho pour sa réalisation ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : L'intelligentsia tourne le dos au rassemblement, prône le sectarisme et l'exclusion, parle un langage de division, instruit des procès personnels qui conduisent à des replis frileux. Les rivalités feutrées et discrètes qui ne sont pas toutes

péties d'ambitions et d'appétits mais expriment davantage des orientations diverses des problèmes de leadership, éloignent toute tentative d'union.

L'intelligentsia n'arrive pas à gérer sa diversité. Les différences d'approches, les confrontations d'idées, dans un climat politique apaisé, favoriseront la décantation et feront progresser l'entente.

Le rassemblement n'a pas trouvé un large écho, parce qu'il a polarisé l'attention sur de faux problèmes, alors que les problèmes de fond sont laissés de côté". Il fait laisser le temps au temps.

— *Question de Bey Mustapha Bebbouche : Bonjour Maître, Ma question est la suivante : Le FLN historique a-t-il gardé sa légitimité révolutionnaire après l'avènement du multipartisme qu'il a lui-même suscité ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le FLN n'a pas gardé sa légitimité révolutionnaire. Il a été battu par le FIS aux élections locales et régionales du 12 juin 1990 et aux élections législatives du 25/12/1991; Le RND qui est né avec des moustaches en février 1997, a gagné 156 députés aux élections législatives du 5 juin 1997, et 80 sénateurs. Il est vrai qu'il y a actuellement une tentative de retour au parti unique et à la pensée unique.

VII— Questions sur les Islamistes

— *Question de Lyès Bestandji et Ryma Benabderahmane : Salutations respectueuses maître Abdenmour Ali-Yahia. Le sommet de Sant'Egidio auquel vous avez participé a été le début du Trafalgar de la concorde civile et de la réconciliation nationale. L'amnistie qui en a découlé a permis l'allégeance du GSPC à la nébuleuse El Qaida et à la relance du terrorisme. Même si vous pensiez à l'époque à Sant'Egidio, aider le pays à trouver une issue pacifique, n'avez-vous pas le sentiment d'avoir contribué à la relance de l'intégrisme islamiste ? N'est ce pas une terrible désillusion, en votre âme et conscience, pour un défenseur des Droits de l'Homme ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Les deux réunions d'une semaine chacune, la première en novembre 1994, la seconde en janvier 1995, se sont tenues grâce à la communauté

catholique de Sant'Egidio, qui amis à notre disposition ses locaux, son personnels, et ses moyens matériels. J'ai présidé les travaux de la rencontre, et doté de la qualité de porte-parole. Le dialogue entre les sept partis participants, la LADDH, était profond mais animé avec richesse, la plate-forme du contrat national était l'alternative à la solution sécuritaire, le passage obligé de toute négociation en mesure de peser sur les événements, pour les faire évoluer vers la paix civile. Les trois questions principes qui ressortent de cette plate-forme sont la fin progressive de la violence, l'organisation de la période de transition, et le retour à la souveraineté populaire exprimée librement par la voie des urnes. La plate-forme du contrat national n'ouvre la voie ni à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du pays, ni à la violation de la souveraineté nationale. Elle souligne à juste titre que la solution de la crise se trouve en Algérie, et ne peut être que l'œuvre des Algériens. En politique, il y a le choix entre deux niveaux le plus élevé ou le plus bas, ce qu'il y a de meilleur ou de mauvais, la démagogie et la fuite en avant, ou la prise de conscience des problèmes auxquels le peuple algérien est confronté. Le contrat national dont chacun peut mesurer l'originalité, la densité et la richesse, demeure l'événement politique le plus important de ces dernières années, la pierre angulaire de la crise qui est d'abord politique et sociale du pays. Je vous recommande de bien relire la plate-forme du contrat national pour bien la comprendre et surtout éviter les contresens. On a diabolisé le contrat national par une campagne de dénigrement, d'insultes, décidée par le mouvoir, et orchestrée par la télévision, la radio et la presse écrite, vous venez de prendre le relais. Ne pensez-vous pas que vous avez poussé le bouchon trop loin ?

— *Question de Fayza : Bonjour Maître, Peut-on défendre les droits essentiels de la personne humaine et accorder le droit de vie et d'expression à des aliénés des théocraties moyenâgeuses au nom des droits de l'Homme ? « Punir » les assassins de TAHAR Djaout et de katia Bengana en mettant à leur disposition une Mercedes et en garantissant leurs droits de détenu politique en attendant la clémence du tout puissant patriarche, vous paraît-il sérieux ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Le 1^{er} juin 1993, le nommé Belabassi Abdellah, un des auteurs présumés de l'assassinat de Tahar Djaout le 16 mai 1993, a fait des aveux diffusés par la télévision à une heure de grande écoute : « Nous avons, dit-il, tué Tahar Djaout, car il écrivait bien, il était de ce fait dangereux pour l'idéologie islamiste ». La déclaration faite sous la torture, a été dictée par ses tortionnaires. Belabassi Abdellah a cité les noms de deux autres présumés auteurs de l'assassinat, abattus par les forces de l'ordre quelques jours après le drame, et celui du commanditaire Abdelhak Layada chef du GIA. Au procès devant la cour spéciale de justice le 1^{er} juillet 1994, Belabassi est revenu sur ses aveux, faits, dit-il, sous la torture. Il a apporté la preuve qu'au moment de l'attentat, il s'entraînait avec son équipe au stade du 5 juillet. Il a déclaré n'avoir jamais rencontré Layada. Ce dernier était au Maroc lors de l'assassinat de Djaout. Il a appris sa mort par la presse. Il a été relaxé. Dans son appel, le comité vérité sur l'assassinat de Tahar Djaout a déclaré : « Trop de crimes politiques restent impunis dans notre pays. Les images de lampistes exhibés à la télévision ne pourront masquer les visages des commanditaires de l'ombre ».

— *Question de Missoum, du Comité de Soutien en Allemagne pour la Liberté de la Presse : Bonjour Maître, Pourquoi les dirigeants de l'ex FIS ne sont-ils pas poursuivis par les tribunaux internationaux pour « crime contre l'Humanité » et « génocide » ? Je vous remercie d'avance !*

— Abdenmour Ali-Yahia : Vous pouvez prendre l'initiative de poursuivre les dirigeants du FIS devant les tribunaux internationaux. Ce qui m'étonne c'est que ni vous, ni les 4 qui vous ont précédé dans les questions posées, ne parlent de crimes contre l'humanité commis par les dirigeants algériens.

— *Question de Muhend : A quoi attribuez-vous Maître le phénomène des disparitions forcées en Algérie durant de nombreuses années ? Que pensez-vous de cette entité appelée Al Qaeda au Maghreb ? Est-ce que le récit qu'en fait la presse est à votre avis crédible et est-ce que celle-ci n'est qu'un remake du fameux GIA ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : La responsabilité des disparitions forcées incombe au pouvoir. Des témoignages qui l'accablent grossissent chaque année le dossier des disparus. Les disparus sont-ils vivants ou morts, telle est la lancinante question. Un disparu, c'est un drame sans fin pour sa famille qui continue à espérer son retour. Le problème des disparus est un dossier clef du pouvoir qui sera jugé à sa capacité de le résoudre. Connaîtrons-nous un jour les circonstances exactes de l'enlèvement prémédité, de la détention et du sort final réservé aux disparus, sans la mise en branle de la justice internationale.

— *Question de Ryma Benabderahmane : Bonjour maître ! Vous avez défendu des terroristes du FIS, sous prétexte que vous n'avez pas défendu une idéologie mais des personnes. Peut-on mettre sur un pied d'égalité les familles victimes du terrorisme et celles dont les enfants ont pris le maquis pour assassiner des algériens innocents ? Peut-on parler de tragédie nationale sans faire de différence entre assassins et victimes ? Que pensez vous du fameux « Qui tue qui ? » sur lequel les occidentaux sont revenus après le 11 septembre ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Je vous retrouve pour la deuxième fois. Il faut mettre sur un pied d'égalité les familles victimes du terrorisme de l'état et des groupes armés islamiques. Il faut faire une différence entre les assassins et victimes, entre les tortionnaires et les victimes, là où ils se trouvent. Du fameux "Qui-tu-qui ?" je pense que les groupes armés islamiques, l'armée, la gendarmerie et la police, ont tué des innocents.

Trois questions traitées avec la même réponse :

— *Question de A. Larbi Chelabi : Avez-vous des regrets d'avoir défendu Ali Belhadj qui a été le commandant en chef d'une armée illégale à l'origine de l'élimination de quelque 200 000 victimes innocentes ? Vous arrive-t-il de penser aux victimes et de vous dire que, malgré votre profonde conviction de vouloir défendre le droit, y compris pour ceux qui s'en écartent, vous n'auriez pas dû vous salir les mains avec un tel dossier ? Je sais que vous avez défendu votre vie entière des gens qui étaient aux prises avec le pouvoir. Avez-vous fait cela juste pour croiser le fer avec le régime qui vous avait*

écarté du pouvoir quitte à défendre le diable en personne ? Amicalement !

— *Question de B. Mourad Sahli, militant d'Amnesty International Belgium : Bonsoir Me Abdenmour Ali-Yahia. Tout le monde sait que le régime Algérien est le champion en matière de non respect des droits humains. Qu'en est-il des islamistes qui ont égorgé des enfants, des femmes, des vieillards, des intellectuels,...? Les renvoyez-vous dos à dos avec les généraux ?*

— *Question de C. Karim B. : C'est une excellente initiative que de nous permettre de discuter avec Me Ali-Yahia. Le blog continue de se distinguer par les services qu'il rend à ses lecteurs, merci à toute l'équipe. Voici mes questions à l'éminent avocat : Vous étiez l'un des avocats du FIS, un parti qui a été à l'origine de la tragédie que nous continuons de subir, avec le recul, éprouvez vous des regrets ?*

— Abdenmour Ali-Yahia: Je n'ai aucun regret d'avoir défendu Ali Benhadj. Le dérapage de la pensée est une faiblesse politique inexcusable. Je ne veux pas écrire des mots qui peuvent blesser, ni substituer une polémique à un débat d'idées, avec ceux qui jouent le rôle de ministère public et de l'accusation. Il faut écarter les procès d'intentions ou de jugements hâtifs, improvisés ou tendancieux. Il faut se débarrasser de certains stéréotypes de langage et de pensée. La politique n'unit pas, elle divise, c'est sa nature et c'est son rôle. J'ai défendu les prisonniers de toutes les couleurs politiques de l'arc en ciel. Quand les droits de l'homme sont bafoués, je ne cherche pas à savoir si la victime est démocrate ou islamique pour lui porter aide et assistance. Il n'y a pas de différences entre toutes les victimes de la répression, affectées du même Coefficient d'humanité, car les droits de l'homme sont au-dessus de tous les clivages politiques ou idéologiques. Soutenir tous les prisonniers d'opinions ou politiques est la règle d'or. Pourquoi une préférence dans des cas juridiquement semblables ? Pourquoi deux poids et deux mesures, en fonction du statut social ou de l'engagement politique ou idéologique du détenu.

Que d'énergie la LADDH a dépensé pour persuader l'opinion publique qu'il ne faut pas choisir les victimes de la violence et de la répression à défendre, mais les défendre toutes. Elle refuse l'approche partisane ou

idéologique qui signifie défendre les siens et abandonner les autres, ceux qui pensent autrement. Un avocat n'a pas le droit de faillir, car c'est la servitude noble de la profession, de refuser par calcul, par prudence, par peur ou par intérêt de défendre une personne, quelle que soit son idéologie, qui est privée de sa liberté ou menacée dans son honneur ou dans sa vie. J'ai eu deux prix internationaux des droits de l'homme le premier prix à la mémoire de Archbishop Oscar Romera en 1997, le deuxième décerné par « Dérechos humains » en 1999 en Espagne. Ce prix a été décerné aussi à Nelson Mandela; J'ai démissionné moi-même du gouvernement en octobre 1967. Pour M. Mourad Salhi et M. Karim B., la réponse faite à M. Larbi Chebali vous concerne également.

— *Question de Mourad Hamzaoui : Monsieur Abdenmour Ali-Yahia, Pouvez vous m'éclairer sur votre position vis à vis des élections tronquées de 1991 que le FIS semblait remporter haut la main (par la fraude aussi). Avec du recul, êtes vous en parfait accord avec ce que l'on appelle encore aujourd'hui l'arrêt du processus électoral ? Quelle est votre définition de la démocratie, par rapport à ce que prônaient les deux leaders du FIS à l'époque des élections ?*

— Abdenmour Ali-Yahia: Mon activité a soulevé dans ce forum des critiques, suscité des adversaires, pour ne pas dire des ennemis. Je me suis battu, même si le combat est inégal et semble perdu d'avance, car il vaut mieux perdre en se battant que perdre sans se battre.

Les élections de 1991 ne sont pas issues de la fraude. Le pouvoir a réalisé un sondage où le FIS était crédité de 28 à 30 % des sondages. Il a joué le jeu. Mais le premier tour des élections législatives le 26/12/1991, a donné 188 élus au FIS et 156 étaient en ballottage favorable pour le 2e tour. La première victime du coup d'état du 11/01/1992 qui a éliminé le FIS qui venait de gagner démocratiquement les élections législatives a été la démocratie. Un pouvoir issu d'un coups d'état basé sur le non-respect de la volonté populaire exprimée par la voie des urnes engendre la violence. Il faut prendre conscience que nous sommes dans une phase politique difficile mais porteuse d'un avenir démocratique. Pour moi, les droits de l'homme et la démocratie sont liés pour le meilleur. C'est dans l'union des

démocrates qui se réalise dans la diversité et non dans l'uniformité et sur la base d'un programme commun que réside l'avenir du pays. Se nous ne réalisons par maintenant l'unité d'action des démocrates qui n'est pas un menu imposé ou un menu à la carte, nous serons contraints de le faire sous la pression d'évènements inéluctables.

VIII— Questions diverses

— *Question de Mendjli Ali : Cher Maître, Quel est votre avis sur la grève des avocats du 10 juin passé et le boycott de la nouvelle cour d'Alger ? Sur l'autocratie au sein du barreau d'Alger où Me Silini règne sans partage sur le bâtonnat. La loi que Me Silini veut faire passer pour changer le statut de l'avocat a été préparée en catimini, elle n'a pas été débattue. Cette loi d'après ce que nous avons appris par un quotidien (!) durcit les conditions d'agrément des avocats auprès des cours. Les avocats agrées auprès des cours ont déjà beaucoup de difficultés à travailler que dire alors de ceux qui ne sont agrées qu'auprès des tribunaux ? Cette profession tend à devenir la propriété d'une classe sociale bien définie par cette loi, ou bien les candidats travaillent chez les anciens avocats sans salaire ou pour des salaires de misère (comme actuellement) ou bien ils quittent cette profession. Je signalerais au passage que les acquis que Me Silini arbore comme des trophées sont les suivantes : 1) attribution d'une salle pour les avocats ; 2) le droit au membre du bâtonnat de stationner leur voiture dans l'enceinte de la nouvelle cour.*

— Abdenmour Ali-Yahia : Votre nom me rappelle un frère que j'ai bien connu et avec

qui j'ai travaillé. J'ai suivi avec attention la grève des avocats, mais les résultats de la fin de grève sont inconnus. Les atteintes graves, délibérées, répétées aux droits de la défense ont obligé à plusieurs reprises les avocats à geler leurs activités au niveau de toutes les juridictions. Les avocats savent qu'il y a des jugements et arrêts qui ne respectent ni la loi ni le droit. C'est la responsabilité du pouvoir qui est engagée, lorsqu'un avocat ne peut exercer pleinement et sans risques sa profession. L'histoire l'a souvent montré, c'est la justice qui est en course, lorsqu'on s'attaque aux avocats. Qu'avez-vous fait de la justice, monsieur le garde des Sceaux ? Vous ne cessez de dire et de répéter que la séparation des pouvoirs vous interdit de vous ingérer dans les affaires de la justice, alors que vos interventions pour orienter le déroulement de l'action judiciaire sont permanentes.

— *Question de Mourad Hamzaoui : Re bonjour Monsieur Abdenmour Ali-Yahia. Je constate d'après les questions des intervenants dans ce forum que de nombreuses personnes ne vous apprécient pas vraiment. Alors je voudrais vous poser une seconde question. Maître, pensez vous qu'une majorité d'algériens vous apprécie ? Bien évidemment en rapport avec votre personnalité publique et votre passé d'avocat et homme politique. Merci.*

— Abdenmour Ali-Yahia : Ma main a l'habitude étrange et ridicule de ne pas m'obéir, quand elle sait que ma réplique face aux éradicateurs qui durant toute la décennie 1990, m'ont abreuvé d'injures, va être foudroyante.

Président de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia, à El Khabar : « Ouyahia porte l'injustice en lui » « J'ai refusé de défendre Boumaârafi pour épargner ma vie »

Interviewé par Hamid Yes
El Khabar du 19 août 2007

— *El Khabar* : est-il vrai que le président de la république ait demandé l'ouverture d'une enquête sur l'affaire de votre logement et de votre cabinet ?

— M. Abdenmour Ali-Yahia : J'ai appris la nouvelle par votre journal, je me suis rendu une seule fois à la présidence, le 18 février 1992 à la demande du regretté Mohammed Boudiaf, l'entrevue de 2 heures s'est très mal terminée. Pour avoir dénoncé au forum de Madrid d'avril 1992 sur la démocratie en l'Algérie, l'ouverture du camp de concentration et demandé leur fermeture immédiate, Boudiaf a déclaré : « s'il y a avait vraiment ces camps de concentration, celui qui a fait ces déclarations y aurait été envoyé le premier ».

La sensibilité des algériens est extrême à l'égard de la vente des biens immobiliers de l'Etat, hérités de la colonisation, l'Algérie appartient-elle à tous les algériens ou seulement à la petite minorité, à ceux qui détiennent ou ont détenu une parcelle du pouvoir. Il faut mettre en garde ce pouvoir tentaculaire et véreux sur son peu de transparence, en ce qui concerne la répartition de ces biens entre les anciens et nouveaux dirigeants, le débat aura lieu après l'installation de la démocratie dans tous les rouages de l'Etat.

— *El Khabar* : vous accusez Ahmed Ouyahia d'être à l'origine du refus de cession de votre cabinet d'avocat et de votre logement.

— M. Abdenmour Ali-Yahia : C'est Ahmed Ouyahia, chef du gouvernement qui possède une immense fortune, qui a interdit cette vente faisant de moi un SDF. C'est une formule politique injuste qui produit de l'injustice parce qu'il porte l'injustice en lui. Il a nié la sincérité de mes motivations et la rigoureuse honnêteté intellectuelle qui m'a conduit à mettre ma vie en accord avec mes idées, à

aller jusqu'au bout de mes engagements, et à en assumer toutes les conséquences.

— *El Khabar* : Dans votre livre vous dites que le système politique traverse l'épreuve la plus grave depuis son installation, quels sont les indices, que sera l'Algérie dans le futur immédiat ? Quelles alternatives et quelles solutions de rechanges politiques ? Y a t il des questions que l'on ne doit pas poser, des vérités qu'il convient de taire, selon l'adage qui veut que toute vérité n'est pas bonne à dire ?

— M. Abdenmour Ali-Yahia : un problème bien posé peut être convenablement résolu, quand il est élaboré avec prudence, franchise et clarté, avec hauteur de vue, avec délicates attentions et une générosité du cœur pour ce qui est de la maladie du président de la république, que d'aspérités du destin, il faut adoucir.

Tout indique que le système politique en vigueur depuis l'indépendance du pays traverse une grave épreuve, est en phase finale, en fin de régime. Ces événements prévus ou imprévus peuvent survenir dans la situation politique actuelle. L'Algérie est en situation objective de crise qu'elle peut résoudre dans un proche avenir. Le président a-t-il la capacité physique de conduire des affaires du pays ? Sera-t-il contraint à un retrait anticipé pour maladie, ou suivra-t-il l'exemple des présidents Français George Pompidou ou François Mitterrand qui ont assumé leur tâche jusqu'à l'épuisement. Les présidents des deux institutions solides de l'Etat, les décideurs de l'armée et le président de la république, doivent mettre leur maturité politique au service de la patrie, avec le regard de leur intelligence et la sûre intuition de leurs cœurs.

Le peuple algérien doit peser sur les événements, et ne pas attendre que d'autres décident à sa place. Le test décisif du changement ne sera apporté par la mise en œuvre de la souveraineté populaire confisquée, et la qualité du citoyen pour l'Algérie qui a été et demeure un sujet. La transition pacifique vers un régime démocratique est la juste prétention de l'Algérien à devenir le sujet et non l'objet de l'histoire. La démocratie c'est d'abord l'alternance qui est le droit souverain du peuple algérien à choisir librement ses

représentants au niveau de toutes les institutions élues de l'Etat.

Le peuple algérien appelle les décideurs de l'Armée et le président de la république au sursaut, au renouveau, à des révisions déchirantes, car tout indique que des échéances et des choix redoutables s'imposeront dans un proche avenir.

— *El Khabar* : *il est connu que vous avez refusé de défendre Boudiaf dans l'affaire de son assassinat, pourquoi ?*

— M. Abdenmour Ali-Yahia : Lembarak Boumaârafi, l'assassin présumé du président Boudiaf m'a écrit dès son arrestation et sa mise en détention à la prison d'Annaba, et m'a demandé d'assurer sa défense. Sa lettre a été retirée par l'agent de la sécurité militaire qui supervisait ce dossier, c'est le doyen des juges d'Alger, Mr Saada, en charge du dossier qui m'a informé du refus de répondre à son interrogatif en mon absence. Dans sa deuxième lettre après mon refus d'assurer sa défense, il me demandait de lui rendre visite pour me confier un secret qu'il ne voulait transmettre à personne d'autre.

Boumaârafi qui avait lu la violente campagne à mon encontre, déclenchée par les médias lors du forum de Madrid sur la démocratie a pensé que je méritais sa confiance. Le sentiment d'absence d'espoir qui est le drame d'un prisonnier, sur qui pèse une lourde charge, sa résistance morale qui s'affaiblit ou sa révolte fait qu'il a besoin d'un avocat qui ne fléchirait pas devant la pression des services spéciaux. Je suppose que la fonction de président de la LAADH que j'exerce sans rupture de fidélité et de solidarité envers toute personne privée de sa liberté et de ses droits, m'a grandi et conféré à ses yeux une autorité morale qui le tranquillisait et le sécurisait. J'ai refusé d'assurer la défense parce j'avais peur d'être liquidé physiquement pour détention des secrets d'Etat. Un an auparavant, en septembre 1991, le général major Smail Lamari, qui était alors colonel avait fait pression des mois durant sur les dirigeants du FIS pour qu'ils me déconstituent, ces derniers ont opposé un refus catégorique à sa demande. Lors de son procès, Boumaârafi s'est replié sur lui-même et a refusé de dire ses vérités. La Chambre d'accusation de la cour d'Alger a ordonné une expertise

ballistique, pour savoir si les balles retirées du corps de Boudiaf et celles incrustées dans les murs provenaient de la même arme. Cette expertise n'a pas été faite et les caméras qui ont filmé le discours de Boudiaf n'ont pas été présentées au procès.

Le président Liamine Zeroual a demandé à Adami, ministre de la justice, de réviser le procès de Boudiaf. Il est revenu sur sa décision pour des raisons que la raison ignore.

— *El Khabar* : *La LAADH regrette de plus en plus votre absence à sa tête, plusieurs défenseurs des Droits de l'Homme disent que la LAADH est morte ?*

— M. Abdenmour Ali-Yahia : Comprendre une question, c'est l'exposer franchement, avec méthode, sans précipitation, mais avec la ténacité d'un esprit dont la tension ne se relâche qu'une fois la tâche achevée. Mettre un terme aux divisions, aux polémiques et aux querelles, pour que la ligue puisse sortir de sa léthargie et consacrer sa volonté et son énergie à la réalisation de ses objectifs est sans doute le plus urgent des problèmes, afin que son action soit ordonnée et efficace, car les fautes de méthode se paient aussi cher que les erreurs d'analyse.

Le comité directeur de la ligue, organe exécutif a éclaté, et le conseil national est revenu une seule fois en 2ans, alors qu'il doit se réunir tous les six mois. D'incident en incident, on en vient à alourdir le climat qui se dégrade par tranches successives et surajoutées, et si nous n'y prenons garde, cela ira en s'aggravant jusqu'à une crise de plus en plus aigue. L'épreuve doit être dépassée par l'application des statuts de la ligue qui redresseront une évolution dangereuse. Il n'y a d'influence et autorité dans une ligue que celles prévues dans les statuts.

Le conseil national de la LAADH doit orienter ses travaux autour de trois principes, l'intérêt de la ligue qu'il faut préserver et renforcer, et doit avoir le pas en toutes circonstances, le respect de ses statuts, créer un climat de confiance où chaque militant se retrouve à l'aise et retrouve le droit d'être lui-même. Il est normal qu'une évolution nécessitant une réorganisation se produise, pour laisser place à une équipe de travail plus soudée, plus

efficace, en mesure de réaliser les objectifs de la ligue.

Une étape va être tournée et le livre de la LAADH ne se feuillette que dans un sens. La LAADH doit s'imposer par une profonde connaissance des problèmes les plus divers, la clarté de son argumentation, un jugement sûr sorti de l'effort collectif, sa vision, une action inséparable de la réflexion faite de

modération, de mesure, de dialogue, une autorité morale incontestée.

La devise « dans la voie du devoir », vous rappelle constamment que les droits de l'Homme reviennent de loin en Algérie, mais qu'ils ont encore un très long chemin à parcourir, et qu'il faut être plus sensible, plus motivé, plus déterminé à poursuivre la route qui reste à faire, qu'au chemin parcouru.

La maladie du Président doit être abordée

Entretien avec Mustapha Benfodil paru dans
le quotidien *El Watan* du 24 août 2007

Autorité morale très respectée, Me Abdenmour Ali-Yahia est incontestablement le « Monsieur Droits de l'Homme » en Algérie. Du haut de ses 86 ans, il jette sur le monde un regard serein, analysant les événements avec une étonnante lucidité, le verbe toujours vif et généreux. Il nous a reçus aimablement dans son appartement qu'il a voulu ouvert à tous les Algériens, quelle que soit leur couleur politique. Fidèle à ses engagements, Me Ali-Yahia revient sur son long parcours militant qui ne lui a pas valu que des lauriers, lui qui a défendu indistinctement El-Hachemi Chérif, Saïd Sadi et Ali Benhadj. Il s'en explique avec mesure et dignité.

— *Maître Abdenmour Ali-Yahia, vous venez de sortir un livre aux éditions INAS intitulé La Dignité humaine. Vous soulignez que le propos de votre livre est de « comprendre l'essentiel du mécanisme politique qui a engendré la crise ». Votre ouvrage se présente comme un sévère réquisitoire contre le régime. Pourriez-vous nous parler un peu de la genèse de ce livre ?*

— La valeur de la personne humaine dans la société pourrait expliquer la genèse de ce livre, qui exclut l'exclusion et qui se montre intolérant envers l'intolérance. Son respect qui est le contraire de la révérence, de la vénération, du « zaïmisme », suppose une éthique, une morale et une culture. Il s'agit de dire quelle femme et quel homme voulons-nous former et pour quelle société. Quelle culture voulons-nous leur transmettre. Car, c'est par l'éducation que passent toutes les routes qui mènent à la démocratie et aux droits de l'homme. Tous les regards doivent être tournés vers un horizon d'espoir où personne ne baissera la tête, où personne ne pliera le genou, où chacune et chacun aura la dignité et la fierté d'être Algérienne et Algérien. Certaines vérités doivent être dites, pour donner des faits une image fidèle, conforme à la réalité, avec un regard apaisé, afin que les deux décennies écoulées entrent dans la voie des aveux. Nous devons dire au peuple la vérité sur tout et sur tous, sans enjolivures ni explications préfabriquées.

« Dire la vérité, écrivait Blaise Pascal, est utile à celui à qui on la dit, mais désavantageux à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr. » Ce livre s'attache à reconstruire les événements de la décennie 1990 et la suivante, et à faire la lumière sur les pages sombres de notre histoire, sur le blocage de la vie politique, sociale et culturelle, et la férocité des rapports humains. Cette tâche est d'autant plus impérative que tout ce qui met au grand jour le visage répressif de l'Etat est réduit au silence.

— *Vous avez toujours préconisé un traitement politique de la crise contre l'option dite du « tout sécuritaire » que vous dénoncez avec véhémence. L'un des moments les plus polémiques de votre parcours, convient-il de rappeler en l'occurrence, reste l'épisode de Sant'Egidio. Vous écrivez : « Le contrat national dont chacun peut mesurer la densité et la richesse demeure l'événement politique le plus important de ces dernières années. » (p.160). Quel regard portez-vous aujourd'hui sur le contrat de Rome ?*

— Faut-il considérer que les jeux sont faits, figer la situation politique et sociale, maintenir le statu quo ou tenter de ramener la paix ? La politique n'unit pas, elle divise. C'est sa nature et son rôle. Elle est un jeu cruel et la règle du jeu ne se trouve pas dans Descartes mais dans Machiavel. Il faut bien lire le contrat national qui s'est imposé par son courage, son originalité, pour bien le comprendre et, surtout, éviter les contresens. Les dirigeants du FIS avaient pleine autorité à l'époque sur les groupes armés islamiques favorables au contrat national qui ouvrait la voie à la paix et à la réconciliation nationale.

— *Vous avez vite été rangé dans le camp des « qui-tue-quistes » et vos engagements vous ont souvent valu des « anathèmes » comme vous l'écrivez. On se plaît à vous présenter un peu comme « l'avocat du diable », une sorte de « Jacques Vergès algérien », notamment pour avoir assuré la défense de Ali Benhadj. Qu'aimeriez-vous dire à vos détracteurs sur ce point précis ?*

— En octobre 1988, la société dans son ensemble jugeait la torture intolérable, et le jugement du bourreau un impératif. Nous sommes dans l'univers manichéen où l'on peut dénoncer la torture d'octobre 1988 tout en se

taisant ou même en justifiant celle qui sévit depuis juin 1991 avec une rare violence. Pourquoi une telle discrimination entre les victimes de l'état de siège d'octobre 1988, celles de l'état de siège de juin 1991 et de l'état d'urgence du 9 février 1992 toujours en vigueur. Le soutien aux victimes de la répression, de toutes les répressions, se conjugue au passé, au présent et au futur et non à l'imparfait ou au conditionnel. Il doit être affranchi des réflexes partisans ou idéologiques, car les droits de l'homme sont au-dessus de tout clivage politique.

— *Vous dites : « Quand les droits de l'homme sont bafoués, je ne cherche pas à savoir si la victime est islamique, éradicatrice ou démocrate. » (p 20). Pourquoi avez-vous refusé de défendre Lembarek Boumaârafi ?*

— Lembarek Boumaârafi, l'assassin présumé du président Mohamed Boudiaf, m'a écrit dès son arrestation et sa mise en détention à la prison de Annaba et m'a demandé d'assurer sa défense. Dans sa deuxième lettre, après mon refus d'assurer sa défense, il me demandait de lui rendre visite pour me confier un secret qu'il ne voulait transmettre à personne d'autre. J'ai refusé parce que la sécurité militaire ne reculerait pas devant mon exécution pour détention de secret d'Etat. Un an auparavant, en septembre 1991, le général major Smaïn Lamari qui était à l'époque colonel, avait fait pression sur les dirigeants du FIS pour qu'ils me déconstituent. La chambre d'accusation de la Cour d'Alger a ordonné une expertise balistique pour savoir si les balles retirées du corps de Boudiaf et celles incrustées dans les murs provenaient ou non de la même arme. Cette expertise n'a pas été faite et les caméras qui ont filmé le discours de Boudiaf n'ont pas été présentées au cours du procès de Boumaârafi. Le président Liamine Zeroual avait demandé à Adami, le ministre de la Justice, de réviser le dossier de Boumaârafi. Il est revenu sur sa décision pour des raisons que la raison ignore.

— *Vous notez que les trois composantes essentielles du pouvoir à l'heure actuelle sont : le DRS, le Président et le pétrole. Vous dressez un bilan peu reluisant des deux mandats de M. Bouteflika en lui reprochant d'avoir instauré un pouvoir personnel au point que « même ses conseillers - je cite - reçoivent de Bouteflika plus de conseils qu'ils ne lui en donnent. » (p.180).*

On évoque avec insistance une réforme de la Constitution, avec, à la clé, un troisième mandat pour M. Bouteflika. Qu'est-ce que cela vous inspire-t-il ?

— Pour chaque nouveau Président, la Constitution en vigueur est la cause principale de tous les maux du pays. Il faut donc la changer. Et à chaque fois, les Constitutions sont usées et renouvelées avant d'avoir servi. Les trois qualités du Président sont : arriver au pouvoir, l'exercer et, surtout, le garder. Le pouvoir se prend, s'exerce et se garde par un coup d'Etat, par les armes ou par les urnes. Les considérations régionalistes et claniques sont présentes et influent sur les nominations dans les principales institutions et aux postes clés de l'Etat. La propulsion au niveau du gouvernement, de la diplomatie, de la haute administration et des médias publics, de cadres originaires de l'ouest du pays a réveillé les vieux démons du régionalisme. L'essentiel du pouvoir quasi monarchique, en osmose avec l'ultralibéralisme, est concentré à la présidence. Le jour où l'armée obéira à un Président de la République élu démocratiquement, qui rendra au peuple l'Etat privatisé par ceux qui l'occupent, et leurs droits de citoyens aux Algériens qui sont les détenteurs originaux de la souveraineté populaire, ce sera l'acte fondateur de la démocratie et de la deuxième République. Il faut mettre fin à ces élections sans surprise dont les résultats sont connus d'avance. Le Président ne désire pas un troisième mandat mais un deuxième mandat prolongé à sept ans, qui ne se terminerait donc pas en 2009 mais en 2011.

— *« Le président a-t-il la capacité physique de conduire les affaires du pays ? », vous interrogez-vous dans un chapitre consacré à l'état de santé de M. Bouteflika. Vous ajoutez : « Il est acculé de par sa maladie à alléger l'éventail de ses compétences et à réduire le nombre de ses décisions. » Pensez-vous, à la lumière de cette nouvelle donnée, que le pays soit fragilisé par la maladie du chef de l'Etat ?*

— Tout indique que le système politique en vigueur depuis l'indépendance du pays traverse une grave épreuve et serait en phase finale, en fin de règne. Les événements prévus ou imprévus peuvent survenir dans la situation objective de crise qu'elle peut résoudre dans un proche avenir. Le Président

sera-t-il contraint à un retrait anticipé pour maladie ou suivra-t-il l'exemple des Présidents français, Georges Pompidou et François Mitterrand, qui ont assumé leur tâche jusqu'à épuisement ? Tout ce qui a trait à la maladie du Président doit être abordé avec prudence, franchise et clarté, avec hauteur de vue, de délicates attentions et une générosité du cœur. Les représentants des deux institutions solides de l'Etat, les décideurs de l'armée et le Président de la République, doivent mettre leur maturité politique au service des intérêts supérieurs du pays. Il faut les appeler au sursaut, au renouveau, à des révisions déchirantes, car tout indique que des échéances et des choix redoutables s'imposent dans un proche avenir. Le peuple algérien doit peser sur les événements et ne pas attendre que d'autres décident à sa place. La démocratie, c'est d'abord l'alternance, qui est le droit souverain du peuple algérien à choisir librement ses représentants au niveau de toutes les institutions élues de l'Etat. La transition pacifique vers un régime démocratique est la prétention de l'Algérien qui aspire à devenir le sujet et non l'objet de l'Histoire.

— *Dans quelques jours, nous commémorons le dixième anniversaire des massacres de Raïs et Bentalha. Vous insistez sur le fait que la lumière n'a pas été faite sur cette affaire en mettant en cause la responsabilité de l'armée que vous accusez de non-assistance à peuple en danger. Vous parlez, par ailleurs, « d'escadrons de la mort téléguisés par les services »*

— Les massacres de la population civile à Raïs, le 28 août 1997, à Bentalha, le 23 septembre 1997, à Béni Messous, en octobre 1997, à Relizane, en décembre 1997 et janvier 1998, ne sont pas seulement l'œuvre des groupes armés islamiques mais aussi ceux des commandos de l'armée, ou des milices téléguisées par les services du DRS. Des témoins ont reconnu parmi les assassins des voisins engagés dans l'armée, la police ou la milice (les Patriotes, ndlr) pour les uns, pour les autres, des membres des groupes islamiques armés. Les appels d'Algérie du GIA adressés à Abou Hamza, responsable de la publication d'Al Ansar (paraissant à Londres, ndlr), mis sur écoute par les services secrets britanniques, ont révélé que les appels provenaient d'une caserne de l'armée, dans les environs d'Alger. La réalité des témoignages

prouve la culpabilité des groupes armés islamiques, de l'armée, des services de sécurité, ainsi que des groupes armés occultes ou escadrons de la mort dans les massacres collectifs. Trois thèses sont, dès lors, développées dans mon livre : celle du pouvoir, celle des islamistes et celle de la LADDH avec de nombreux témoignages.

— *La question des disparus a toujours été au cœur de votre combat. Dans votre livre, vous citez le chiffre de 18 000 cas recensés par la LADDH jusqu'à ce jour. Vous évoquez une rumeur faisant état de l'existence de « camps secrets dans le sud du pays où seraient parqués les disparus » (p.92). Cette piste vous paraît-elle toujours plausible ?*

— Les disparus sont-ils vivants ou morts ? Telle est la lancinante question. Seraient-ils toujours en vie, détenus dans des camps secrets ? Dans ce cas, le pouvoir doit les libérer ou les présenter à la justice. S'ils sont morts, ce qui est malheureusement le cas pour beaucoup d'entre eux, il doit localiser les charniers où sont ensevelis leurs corps et informer leurs familles angoissées qui vivent un véritable calvaire. Ces dernières doivent faire leur deuil et il faut un lieu de deuil, un cimetière qui facilite le recueillement. Que sont devenus les disparus, vivants sans existence, morts sans sépulture ? Leurs familles ont apporté les preuves qu'ils n'ont rejoint ni les maquis, ni l'étranger, qu'ils n'ont pas été tués dans des accrochages mais bel et bien enlevés à leur domicile, sur leurs lieux de travail, ou après convocation par des services de sécurité authentifiés.

— *Vous dénoncez énergiquement la pratique généralisée de la torture depuis l'instauration de l'état d'urgence. Vous reproduisez les témoignages de personnes sauvagement torturées dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre. Que peuvent faire les victimes de ces dépassements pour obtenir réparation afin que ces crimes ne restent pas impunis, d'autant plus que les lieux de ces tortures sont, pour certains, clairement identifiés (caserne de Châteauneuf, commissariat central d'Alger...)?*

— De très nombreux messages vérifiés, exprimés avec force, angoisse, détresse et colère, par les prisonniers, leurs familles et leurs avocats, ont fait état durant la décennie

écoulée de tortures qui ne sont pas des bavures, des faits isolés ou des accidents de parcours, mais une pratique administrative courante, employée par les services de sécurité relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Elle est devenue partie intégrante des interrogatoires qu'elle remplace ou accompagne. Les victimes et les témoins de la torture doivent vaincre leur peur et parler, car faire taire après la sale besogne est l'arme par laquelle elle se perdure. La convention internationale de 1984 sur la torture fait obligation aux Etats qui l'ont ratifiée de déférer, sur leur territoire, en justice, tout tortionnaire, quelles que soient sa nationalité et celle des victimes, et quel que soit le pays où il a trouvé refuge, vit en exil doré ou est seulement de passage.

— *Les mesures d'apaisement se sont multipliées de la part du pouvoir, depuis la loi sur la rahma jusqu'à la charte sur la paix et la réconciliation nationale en passant par le « wiam ». Quelle appréciation faites-vous de ces mesures censées vider les maquis ?*

— La charte pour la paix et la réconciliation nationale est la suite de la loi sur la rahma du 25 février 1995, de la concorde civile de 1999, et de l'ordonnance du 10 janvier 2000 dite « grâce amnistiante », et appliquée à l' AIS sans résultats probants. La reddition de l' AIS n'était d'aucune utilité sur le plan sécuritaire du fait que cette organisation observait déjà une trêve depuis le 1er octobre 1997. La paix doit être abordée sous le seul angle qui n'a pas été traité, celui de sa dimension politique. Ce n'est pas pour le moment la voie empruntée mais elle mérite d'être explorée. La paix est un problème politique et non sécuritaire et social. Il faut donc lui apporter une solution politique.

— *La façon expéditive dont la charte a été votée lors du référendum du 29 septembre 2005 n'a pas échappé à vos critiques. Vous écrivez : « L'amnistie sans la vérité et la justice n'est que de l'impunité. » (p.110). Comment, dès lors, accomplir ce travail « cathartique » nécessaire, selon vous, pour ramener la paix civile ?*

— L'idée maîtresse du processus de réconciliation nationale est que c'est le corps social dans son ensemble qu'il s'agit de guérir de la violence de l'action politique. « Il est politique d'ôter à la haine son éternité », disait

Plutarque. La charte pour la paix et la réconciliation nationale qui devrait être un grand projet politique, est réduite à sa dimension sécuritaire, conduisant au sommeil des consciences. Elle a sacrifié les impératifs de vérité et de justice, et a consacré l'impunité des agents de l'Etat. Elle disculpe et innocente les militaires, les gendarmes, les policiers. Elle vise à assurer l'impunité aux généraux, car, en termes de droit comme au regard des faits, rien ne s'oppose à leur comparution devant une cour de justice pour violation massive des droits de l'Homme qui ont eu lieu sur tout le territoire national. Elle interdit toute politique contraire à celle définie par le pouvoir. Droits de l'Homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de promouvoir l'un aux dépens de l'autre, assurer la paix aux dépens de la vérité et de la justice, conduit à l'échec des deux.

— *La famille des militants des droits de l'Homme algériens est, force est de le constater, divisée. Ces désaccords trahissent-ils des divergences doctrinales ou bien des conflits d'intérêts ?*

— Deux axes se dessinent pour la défense des droits de l'Homme. Le premier se place dans une position non conflictuelle avec le pouvoir pour obtenir des résultats concrets mais limités. Faire dépendre une liberté publique essentielle du bon vouloir des pouvoirs publics, rester prisonnier des contraintes du pouvoir exécutif, aboutissent à jouer le simple rôle de médiateur. Le deuxième axe vise à faire des droits de l'Homme un contre-pouvoir car le pouvoir n'est pas par lui-même, quelle que soit sa nature, respectueux des droits humains. La défense des droits de l'Homme ne peut être que l'œuvre d'une ligue indépendante du pouvoir et des partis politiques qui gérerait elle-même ses propres affaires, dans le cadre des lois du pays et les engagements internationaux relatifs aux droits de l'Homme entérinés par l'Etat algérien.

— *Après toutes les péripéties qu'elle a traversées, dans quel état se trouve aujourd'hui la LADDH ?*

— Il faut tout d'abord mettre un terme aux divisions, aux polémiques et aux querelles pour que la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme puisse sortir de sa léthargie

et consacrer sa volonté et son énergie à la réalisation de ses objectifs, car, les fautes de méthode se paient aussi cher que les erreurs d'analyse. Ceci est la priorité des priorités. Le comité directeur de la Ligue, organe exécutif, a éclaté, et le conseil national s'est réuni une seule fois en deux ans, alors qu'il doit se réunir en session ordinaire tous les six mois. D'incident en incident, on en vient à alourdir le climat qui se dégrade par touches successives, et si nous n'y prenons garde, cela ira en s'aggravant jusqu'à engendrer une crise de plus en plus aiguë. L'épreuve doit être résolue par l'application des statuts de la Ligue qui auront à redresser une évolution dangereuse. Il est impératif qu'une évolution nécessitant une réorganisation se produise pour laisser la place à une équipe de travail plus soudée, plus efficace. Une page va être tournée et le livre de la LADDH ne se feuillette que dans un sens. La devise : « Dans la voie du devoir » nous rappelle constamment que les droits de l'Homme reviennent de loin en Algérie, mais qu'ils ont encore un très long chemin à parcourir, et qu'il faut être plus sensible, plus motivé, plus déterminé à poursuivre la route qui reste à faire.

— *Au chapitre économique-social, vous rejetez vigoureusement la politique ultralibérale du gouvernement en chargeant, au passage, l'UGTA que vous accablez sans ménagement. Que peuvent faire les syndicats autonomes dans cette conjoncture ?*

— La réforme économique est mal conçue, mal expliquée et mal acceptée par la population. Elle est la cause première de la paupérisation et de la précarité du peuple. L'UGTA est devenue une courroie de transmission du pouvoir dont la mission principale est de désamorcer la crise sociale. Elle est partie intégrante du système politique et ne peut évoluer en dehors de lui. Elle a tourné le dos à l'action syndicale, a abandonné le syndicalisme de protestation et de contestation pour un syndicalisme de concertation et de soumission au pouvoir. Il faut dépasser la conjoncture actuelle, penser l'avenir qui est dans le pluralisme syndical, donc l'agrément des syndicats autonomes. Le travail définit la condition humaine, notamment le droit à la liberté syndicale dans ses deux dimensions, le pluralisme syndical et l'adhésion libre, sans que les réunions syndicales ne soient prohibées, et les

manifestations publiques brutalement réprimées.

— *Votre opus se lit comme un livre de sagesse politique. Usant d'une belle maxime, vous écrivez dans un passage appelant à l'union sacrée des démocrates : « Il faut agir en duo et non en duel. » Avez-vous espoir, Maître Abdenmour Ali-Yahia, de voir les « éradicateurs » et les « réconciliateurs » d'hier enterrer, un jour, la hache de guerre et œuvrer ensemble sur la base d'une plate-forme fédératrice pour l'édification d'une société démocratique ?*

— Le régime politique qui a fait du droit du peuple algérien à disposer de lui-même conquis de haute lutte, le droit de l'Etat à disposer de son peuple, s'est imposé en 1962 par la violence et a remplacé la domination coloniale par la domination d'un clan issu de l'armée des frontières. Tuteur du peuple, il s'est substitué au peuple proclamé souverain par les différentes Constitutions. Construire une république fondée sur une démocratie juridique qui consacre le règne de l'Etat de droit et qui met au premier plan comme finalité le triomphe de la dignité humaine, relève du combat à mener du fait que le système politique travaille à sa propre reproduction. La formation du front national des forces démocratiques demeure un impératif catégorique. Le rassemblement des démocrates est la voie à suivre du fait qu'il n'y a pas de graves divergences sur les questions fondamentales. Les démocrates doivent se garder de deux dangers qui les menacent : l'exclusion et le sectarisme. C'est à une négociation globale sans s'arrêter aux problèmes de personnes, qu'il convient de procéder. Le conflit de personnes est désavoué car il polarise l'attention sur de faux problèmes. Il n'est pas un démocrate qui ne soit blessé, scandalisé par le spectacle de la division que nous offrent les partis démocrates, dominés par des querelles et des polémiques personnelles. La réconciliation des rivaux donnera une impulsion à l'union sur un projet de société basé sur trois principes : la démocratie, la croissance économique et la justice sociale. L'école, l'emploi et le logement : ces trois mots expriment les priorités du peuple algérien.

Repères biographiques

1921 : Naissance le 18 janvier au village de Thaqa Nath Yahia, dans la commune de Ain El Hammam, en Haute Kabylie.

1943 : Mobilisation au mois de février par les forces alliées débarquées à Alger en novembre 1942. Il reçoit une formation militaire à Kenitra, au Maroc.

1944 : Le 15 août, le jeune Ali-Yahia débarque à Saint-Tropez. Il sera blessé en octobre 1944 à la Trouée de Belfort. Passe six mois à Toulouse où il est soigné avant de rentrer au pays en mai 1945 dès l'Armistice.

1945 : Adhésion au PPA. Abdenmour Ali-Yahia exerce le métier d'instituteur comme son père. Il enseigne à Alger avant de s'installer à Khemis-Miliana. Dirige une cellule du PPA-MTLD.

1949 : Eclatement de la crise berbériste. Ali-Yahia s'oppose à Messali et quitte le parti.

1954 : Rejoint le FLN sous l'impulsion de Amar Chikh. Prend part à l'organisation de la Révolution à Alger.

1956 : Création de l'UGTA le 24 février. Abdenmour Ali-Yahia devient un responsable influent de cette organisation syndicale après l'arrestation de Aïssat Idir et des autres membres de son secrétariat.

1957 : Arrestation le 7 janvier, en pleine Bataille d'Alger. Me Ali-Yahia passe près de cinq ans dans divers camps de concentration (Paul Cazelles, Bossuet, Berrouaghia...).

1961 : Libération puis expulsion vers Tunis. Abdenmour Ali-Yahia succède à Aïssat Idir à la tête de l'UGTA jusqu'à l'indépendance.

1962 : Député à l'Assemblée constituante et dans la première Assemblée de l'Algérie indépendante.

1963 : Abdenmour Ali-Yahia est membre fondateur du Front des forces socialistes (FFS)

aux côtés de Hocine Aït-Ahmed. Crise de Kabylie.

1965 : Abdenmour Ali-Yahia est dans le gouvernement de Boumediène comme ministre des Travaux publics puis ministre de l'Agriculture.

1967 : Démission du gouvernement en octobre. S'inscrit à une licence de droit à l'âge de 48 ans.

1972 : Major de sa promotion, Me Ali-Yahia entame sa carrière d'avocat. Il défendra, entre autres, El Hachemi Chérif (PAGS) et Saïd Sadi (MCB).

1983 : Le 2 octobre, Me Ali-Yahia est arrêté pour « complot contre la sûreté de l'Etat » et transféré à la prison de Berrouaghia. Il y restera jusqu'au 14 mai 1984 et la grâce amnistiant du Président Chadli.

1985 : Création, le 14 avril, de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH). Deuxième arrestation, le 9 juillet, pour avoir créé la LADH. 11 mois de prison ferme.

1987 : Me Ali-Yahia est « dépossédé » de la LADH au profit de Me Miloud Brahimi.

1989 : Création, le 26 août, de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH).

1991 : Le 7 juillet, Me Ali-Yahia est constitué pour assurer la défense de Ali Benhadj.

1995 : Signature le 14 janvier du Contrat de Rome sous les auspices de la communauté catholique de Sant'Egidio. Me Ali-Yahia est président et porte-parole de cette réunion qui avait regroupé une partie de l'opposition favorable à une solution politique associant le FIS dissous.

2005 : Me Abdenmour Ali-Yahia quitte la présidence de la LADDH à l'issue de son deuxième congrès qui s'est tenu en septembre, laissant la direction de la Ligue à Me Hocine Zehouane.

**Déclaration de Me Abdenmour Ali-Yahia,
président d'honneur de la Ligue Algérienne
pour la Défense des Droits de l'Homme
(LADDH)**

R.N.,

Le Jeune Indépendant du 28 octobre 2007

Tenir une assemblée générale qui se transforme en congrès extraordinaire dans la clandestinité et l'opacité la plus complète, dans une confusion que certains pêcheurs en eau trouble ont pu avoir intérêt à susciter et à entretenir, c'est confondre l'art de diriger avec celui de tricher, de manipuler avec une dose excessive de cynisme et de machiavélisme.

Tous les coups bas, tous les coups de force sont permis avec une détermination perverse. Cette assemblée générale est une erreur et une faute, une atteinte grave aux droits de l'homme, à la loi, à la justice, aux statuts de la LADDH, une dérive qui programme le déclin de la ligue pour cause de non-fiabilité, un acte arbitraire qui offense le droit.

Elle est sortie de la légalité, a dépassé le seuil psychologique de l'intolérance qui ne peut être tolérée, de l'insoutenable qui ne peut être soutenu, de l'inacceptable qui ne peut être accepté. Mécontente du conseil national élu par le congrès des 22 et 23 septembre 2005 qui lui est hostile, elle dissout le conseil national.

La ligne jaune, celle de la légalité qui sait que tout pouvoir au sein de la LADDH entre deux congrès est fondée sur la délégation nationale, garante du fonctionnement de ses organes, a été franchie. Chaque organe de la LADDH (congrès, conseil national, comité directeur) doit limiter ses prérogatives à celles prévues par ses statuts, remplir strictement son rôle et s'y maintenir de manière constante.

Il n'y a d'influence et d'autorité dans la ligue que celles prévues dans ses statuts qui sont la loi de ses militants. Toute déviation doit être sanctionnée. L'assemblée générale et le congrès extraordinaire sont antistatutaires, donc nuls et de nul effet.

Il y a une opération de déstabilisation et de récupération de la LADDH orchestrée de manière grossière par un quarteron de militants d'un petit parti, représentant le modèle de société bureaucratique, hiérarchisée, qui manie le sectarisme, l'intolérance et l'exclusion.

L'indépendance de la ligue par rapport aux institutions de l'Etat et aux partis politiques est le gage de sa liberté. Le conseil national, qui ne s'est pas réuni depuis dix-huit mois, alors que les statuts de la ligue prévoient une réunion tous les six mois, doit apporter dans les brefs délais une réponse pour mettre fin à cette grave dérive.

S'il (le conseil national) se mobilise, et chacun doit faire en sorte qu'il se mobilise, la LADDH sortira bien vite de cette situation grotesque.

**Des voix écoutées par
le peuple doivent s'élever !**

Entretien avec Hocine Lamriben paru dans
Le Jeune Indépendant du 19 novembre 2007

Maître Abdenmour Ali-Yahia, président d'honneur de la LADDH, dissèque dans cet entretien [accordé au quotidien *Le Jeune Indépendant*] la décennie qui a ensanglanté l'histoire de l'Algérie, l'état d'urgence et ses dommages collatéraux. Me Ali-Yahia est l'auteur de *La Dignité humaine*, livre paru récemment aux éditions Inas.

— *Le Jeune Indépendant* : Pourriez-vous, maître, nous relater les circonstances à l'origine de l'instauration de l'état d'urgence ?

— Maître Abdenmour Ali-Yahia : Pour comprendre l'état d'urgence, il faut dire qu'il y a eu déjà deux étapes.

Le premier état de siège a été décrété lors des événements de 1988. Le 6 octobre 1988, Chadli Bendjedid a décrété un état de siège qui a duré 4 jours. Le deuxième décret a été promulgué lors de la grève du FIS, qui a duré du 25 mai jusqu'au 7 juin 1991.

Le 4 juin, l'état de siège a été décrété et levé le 28 septembre. Il faut un état de siège pour que l'armée intervienne à l'intérieur du pays. Après le 29 septembre, quatre mois après le second état de siège, ils ont publié une ordonnance où l'armée peut intervenir sans état de siège.

Un wali seulement peut appeler l'armée à intervenir. Ce qui fait que l'état d'urgence du 9 février 1992 est en fait un état de siège. Ce qui est plus grave encore.

— *Pourquoi ?*

— Parce qu'il y a eu un décret législatif de 5 juillet 1993 qui dit que l'état d'urgence et l'état de siège sont la même chose.

Ce qui fait que nous vivons actuellement sous l'état de siège. C'est-à-dire : rien ne peut se faire dans le pays si le ministre de l'Intérieur n'a rien décidé. Ce dernier a tous les droits ; il est au-dessus des lois, il fait la loi ! Alors que

normalement, il doit seulement obéir à la loi, appliquer la loi, seulement la loi, toute la loi.

Or, lui, il fait la loi. Il établit des arrêtés qui passent même outre la Constitution.

— *Pourquoi, selon vous, le régime en place continue-t-il de faire référence au dispositif en dépit de l'amélioration de la situation sécuritaire du pays ?*

— On maintient l'état d'urgence pour maintenir le peuple sous la domination et on lui interdit d'avoir des droits.

D'un côté, on vous dit que la situation s'est améliorée, qu'il ne subsiste que de simples poches de terrorisme. C'est le ministre de l'Intérieur qui le dit. Et de l'autre côté, on maintient l'état d'urgence pour lutter contre le terrorisme.

Il faut savoir si le terrorisme est vaincu et, à ce moment-là, on lève l'état d'urgence, ou si il est toujours là. L'état d'urgence a permis tout de suite après son entrée en vigueur l'établissement des camps de concentration dans le Sud.

J'ai des cas à la LADDH où des gens qui sont allés faire la prière dans un endroit qui était loin de leur résidence avaient été arrêtés et enfermés à Reggane. On a créé neuf camps de concentration pour réunir près de 20 000 personnes.

On a arrêté des milliers de gens. Il y a eu des exécutions sommaires et de la torture menée à un niveau jamais égalé que lors de la guerre de libération nationale parce qu'on avait peur que le FIS prenne le pouvoir. Mokdad Sifi, chef de gouvernement en 1994-1995, avait dit que le tiers du pays était occupé par des groupes armés islamistes.

Il y avait tous ces dépassements. A cette époque, maâlich, on devait défendre l'Etat ; mais maintenant pourquoi on maintient l'état d'urgence puisque l'Etat lui-même reconnaît que tout va bien, les gens peuvent sortir ? On veut le maintenir pour maîtriser les partis politiques et la société civile, surtout les associations et même la presse.

On les a privés de leurs droits alors que normalement depuis la Deuxième Guerre

mondiale, avec les camps de concentration nazis, il est dit dans tous les textes de l'ONU, tout particulièrement ceux de 1966 par rapport aux droits de l'homme, que «nul ne peut être privé de sa liberté si ce n'est par la justice».

Or, ce n'est pas seulement un acte administratif qui prive quelqu'un de sa liberté. L'état d'urgence n'obéit ni à la loi interne ni aux pactes et conventions ratifiés par l'Algérie. Certains textes, notamment le Pacte international pour les droits de l'homme, stipulent que l'état d'urgence n'est maintenu que s'il y a une menace de l'Etat dans son existence... L'état d'urgence sert l'Etat pour dominer la société.

Par exemple, c'est strictement interdit de manifester dans la capitale. Souvenez-vous des élections locales du 23 octobre 1997 lorsque le parti d'Ahmed Ouyahia a remporté la majorité des APC, les députés qui ont manifesté avaient été brutalisés.

Si vous tenez une réunion en dehors de votre local, il faut demander l'autorisation du wali et ce dernier ne vous la donnera pas. Et si vous manifestez, vous êtes tabassé ! Le problème, c'est qu'au départ, l'état d'urgence était promulgué pour six mois.

Comme Boudiaf est mort le 29 juin 1992, Ali Kafi a pris les rênes. Au départ, il était dit que pour que l'armée puisse intervenir, il faut l'état d'urgence. Or, maintenant, je vous dis qu'on a changé. Le wali peut demander l'intervention de l'armée.

Ou bien l'Etat doit prouver que nous sommes dans une situation très difficile, ou il y a une menace du terrorisme et de la société algérienne, ou bien il faut lever l'état d'urgence et c'est le problème le plus important. Sa levée se situe au-dessus de toutes considérations politiques.

C'est l'équilibre de la société. C'est le signe d'une société qui fonctionne normalement. On n'a pas à demander aux walis de nous donner une autorisation pour activer. Pour l'exemple de la ligue, ce n'est que le dernier jour qu'on nous rend la réponse.

Donc, on ne vous laisse pas vous préparer. C'est cela la liberté des individus ? L'APN n'a

pas joué son rôle. Elle n'a pas demandé des comptes au pouvoir, et ce dernier, au début, a instauré l'état de siège pour que l'armée intervienne.

Aujourd'hui, il suffit d'un arrêté du wali pour voir l'armée intervenir. Nous ne sommes plus dans une situation normale. C'est très grave. Il fallait que l'APN suive ce que faisait le gouvernement. Elle fallait qu'elle suive ses dépassements et devait lui exiger des comptes.

Nous sommes comme en Egypte où l'état d'urgence est en vigueur depuis 27 ans. Et on le restera jusqu'à ce que Bouteflika termine son mandat. Rien ne justifie l'état d'urgence si ce n'est pour brimer la société civile et le peuple.

Les Algériens ne sont pas des citoyens mais des sujets !

— *Quels sont les voies et les moyens juridiques pour arriver à une levée de cette mesure ?*

— Il faut la mobilisation de tout le monde, de tous ceux qui défendent la démocratie.

Vous-même, la presse. Pour les moyens juridiques, ce n'est que le Parlement qui doit voter une loi ou un parti politique qui dispose de 20 députés, pour déposer une proposition de loi. Par exemple, le RCD, avec 19 députés, s'il en ajoute un autre, peut en demander sa levée.

Légalement, l'Assemblée ou le Parlement peut dire que c'est fini. Maintenant, si l'on suit la logique du ministre de l'Intérieur qui dispose de tous les droits et est au-dessus des lois, et fait la loi, celui-ci a intérêt à ce que tout reste en l'état.

Mais sur le plan international, cela ne peut pas s'expliquer. La LADDH a mené une campagne internationale pour la levée de cette disposition.

— *On voudrait savoir le bilan de cette action et les objectifs atteints ?*

— La première action sous ma présidence à la LADDH a été menée en avril 1992.

Il y a eu en Espagne un colloque sur la démocratie en Algérie du temps du gouvernement socialiste de Gonzales. Il y avait Aït Ahmed, Saâdi et moi-même. J'ai demandé la levée de l'état d'urgence pour sensibiliser la société internationale et surtout des ONG des droits de l'homme comme la FIDH et Amnesty international.

J'ai demandé à ce qu'on ferme les camps de concentration. Il y a eu un problème car, comme disait Ali Haroun, ministre des Droits de l'homme à l'époque, ce n'étaient que des camps de précaution. J'ai fait 7 camps de concentration pendant la guerre d'Algérie et je sais en reconnaître un ! En tout cas, notre position a été entendue sur le plan international car on ne peut pas expliquer l'état d'urgence et ouvrir des camps de concentration alors que tous les textes internationaux, que ce soit les conventions et les pactes de 1966, disent, je vous le répète, que nul ne doit être privé de sa liberté si ce n'est par la justice et non pas seulement la loi du cachet.

Un wali ou même, peut-être, un chef de daïra, peut priver un Algérien de sa liberté. Le 13 janvier 1995, on a posé la question à Sant'Egidio dans le cadre du projet du contrat nationale. Je suis allé en Amérique où j'ai soulevé le problème de l'état d'urgence en fonction des lois internes et des lois internationales appliquées par l'Algérie.

Les juges n'ont aucun texte international ni sur l'enfant ni sur la femme, ni sur l'état d'urgence publiés dans le Journal officiel. L'enfant ne doit être battu ni par ses parents ni par ses maîtres d'école. Quand j'ai adopté cette défense, les juges m'ont suivi.

Car tout ce qui a été signé sur le plan international n'est pas appliqué, parce qu'on vous dit que c'est de l'ingérence. Croyez-vous que la solution passe par une pression internationale ? L'année 2004 est l'année de combat contre l'état d'urgence.

On a touché les ONG internationales, y compris celles des journalistes, Reporters sans frontières, pour une action. Regardez ce qui se passe aujourd'hui lors de l'intervention des Etats-Unis au Pakistan. On appelle les partis politiques et les organismes internationaux.

Le problème de l'Algérie, c'est autre chose. L'Europe, proche de l'Algérie, aide notre pays, parce qu'elle a des intérêts économiques. Et puis il y a un problème très grave. Elle considère que l'islam est plus dangereux. Les organisations internationales nous ont aidés mais les Etats qui suivent l'avis de notre gouvernement avancent que si l'état d'urgence est maintenu, ceci empêchera les islamistes de venir en Europe et l'islamisme intégriste de rester au Maghreb.

Il faut une lutte intérieure qui dépasse les ONG et qui touche surtout la presse. Le combat pour la levée de l'état d'urgence est non seulement légitime et prioritaire mais se situe au-dessus de toutes les idéologies et de tous les clivages politiques.

Des voix écoutées par le peuple doivent s'élever sur un mode à la fois pressant et pressé pour rassembler les énergies populaires et témoigner d'une totale ouverture de toutes les contributions qui vont dans le sens de la levée de l'état d'urgence.

**Algérie : combat pour la dignité
L'avocat des Droits de l'Homme témoin**

Réédition de la « La Dignité humaine »
aux Editions Riveneuve
Paris, 20 février 2008

Présentation de l'éditeur

« Pour comprendre les Droits de l'Homme en Algérie, il faut les situer dans le temps, expliquer tout le poids du passé et notamment la période coloniale française, durant laquelle le peuple algérien a été privé de son identité, de sa liberté. Etre indigène en Algérie était un délit sanctionné par une répression allant du code de l'indigénat à un statut octroyé. Les Algériens étaient liés à la société coloniale par les devoirs, y compris l'impôt du sang et non pas par les droits... L'indépendance du pays en 1962 a engendré des dirigeants qui ont confondu Etat, nation, peuple, socialisme et capitalisme d'Etat, socialisme national et national-socialisme, droit du peuple à disposer de lui-même et droit de l'Etat à disposer du peuple. Le régime politique qui devait libérer les hommes, après avoir libéré le peuple, leur garantir la liberté, la justice et les droits, a anesthésié la volonté populaire, étouffé toute vie politique démocratique, confisqué le pouvoir. Quatre voies sont laissées à ceux qui défendent la démocratie et les Droits de l'Homme : le silence, l'exil, la vie clandestine et la répression, qui visent non pas à résoudre les problèmes mais à éliminer ceux qui les posent. » Extrait du discours de Maître

Abdenmour Ali-Yahia cul congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, 22-23 septembre 2005, Alger.

« Le concept de dignité humaine est la clef de voûte de la société et son contraire est l'humiliation. Lorsque l'homme est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et la risque. Que se redresse l'homme humilié ! C'est pour la dignité humaine et le respect de la mémoire de tous ceux qui se sont sacrifiés pour elle et ne seront jamais oubliés, qu'il faut lutter. »
Extrait de l'avant-propos de l'auteur.

Biographie de l'auteur

Ali-Yahia-Abdenmour est né en 1921 en Kabylie. Militant nationaliste (PPA/MTLD) au début des années 1950, syndicaliste (membre fondateur de l'Union générale des travailleurs algériens en 1956), ministre de l'indépendance de l'Algérie, puis avocat, fondateur de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme, il fut plusieurs fois emprisonné pour son action politique. En 1995, il a été l'un des principaux artisans, en sa qualité de Président de la Ligue algérienne de défense des Droits de l'Homme, de la « Plateforme de Sant'Egidio » qui scellait l'accord des principaux partis de l'opposition au pouvoir en Algérie. Aujourd'hui retiré de ses fonctions officielles, il jouit d'une très grande notoriété auprès des milieux politiques les plus divers (berbéristes, communistes, islamistes, syndicalistes autonomes, etc.) dont il a défendu les leaders durant sa longue carrière d'opposant au régime.

**La paix est un problème politique
et non sécuritaire et social**

Droit de réponse de Me Abdenmour Ali-Yahia,
Président d'Honneur de la LADDH,
publié le 8 mars 2008

Je réponds à Mr Farouk Ksentini qui n'est pas un militant des droits de l'Homme, en sa qualité de chargé de mission de l'Administration auprès des droits de l'Homme.

Les droits de l'Homme ne sont jamais dans l'Etat, mais toujours face à l'Etat, c'est l'homme debout, qui ne baisse pas la tête et ne plie pas le genou face à l'Etat.

Nous n'applaudissons pas à la LADDH la politique que Mr Ksentini préconise pour les disparus, mais nous ne lui avons pas cherché querelle.

Notre seule réaction et elle a été de taille, est venue quand il a soutenu l'insoutenable, l'intolérable qui ne peut être toléré, à savoir que « l'Etat est responsable mais pas coupable ». Il lui a fallu alors compter avec la combativité de la LADDH qui souhaitait qu'il prenne sa mission de chargé de mission de l'administration sans hargne ni cynisme en n'engageant pas le problème des disparus sur de fausses pistes.

Désigné en septembre 2003 par le président de la république pour présider le comité ad hoc chargé dans le délai d'un an de régler le problème des disparus, il a annoncé la couleur en proposant l'acceptation d'une indemnisation pour clore le dossier, ce qui impliquait le renoncement à la recherche de la vérité et de la justice.

Je regrette qu'il ait adopté une attitude entièrement négative, dans la recherche d'une solution au problème des disparus, justifiant ainsi la réaction des familles de disparus victimes de la discrimination et l'ostracisme de la part du pouvoir. Les droits pour tous et pour chacun, il faut les inscrire dans les faits, de manière tranquille mais résolue et déterminée.

Le dossier des disparus s'écrit au jour le jour, il n'y a aucun progrès dans son règlement. Les

disparus sont-ils vivants ou morts, telle est la lancinante question ? Il faut faire la lumière sur les pages sombres de notre passé, ne pas les liquider sans les comprendre, pour n'en retenir que ce qui éclaire et justifie l'avenir.

Un disparu, c'est un drame sans fin pour sa famille qui continue d'espérer et d'attendre son retour. Vérité et justice sont les marques des témoignages des familles de disparus, exprimées avec un mélange pathétique, insoutenable d'émotion et de douleur. Les mères aux visages ravivés, aux yeux brûlés par les larmes de sang versées pour leurs enfants disparus dans la tourmente, et des larmes de colère contre le pouvoir, sont obsédées par la recherche de la vérité par devoir de mémoire et de justice.

Droits de l'homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de sauver l'un au dépend de l'autre, assurer la paix au dépend de la vérité et de la justice, conduit à l'échec des deux.

L'idée maîtresse d'un processus de réconciliation nationale est que c'est le corps social dans son ensemble qu'il s'agit de guérir de la violence : « Il est politique d'ôter à la haine son éternité ». La charte pour la paix et la réconciliation nationale qui devait être un grand projet politique a été réduite à sa dimension sécuritaire. Elle a sacrifié les impératifs de vérité et de justice et a consacré l'impunité des agents de l'état. Elle vise à assurer l'impunité des généraux, à disculper et innocenter les militaires et les services de sécurité, car en terme du droit comme au regard des faits, rien ne s'oppose à leur comparution devant la justice pour violations massives des droits de l'homme et crimes contre l'humanité.

La charte pour la paix et la réconciliation nationale ne définit ni les belligérants ni les victimes, ni les bourreaux, afin de savoir qui a fait quoi à qui, et qui doit pardonner à qui. Faut-il tronquer la justice par la paix, faut-il choisir entre le droit et le pardon, faut-il lutter contre l'oubli et préserver la mémoire agressive.

La charte pour la paix et réconciliation nationale sans la vérité et la justice n'est que l'impunité. Elle interdit toute politique contraire à celle définie par le pouvoir : « en

adoptant souverainement cette charte, le peuple algérien affirme que nul, en Algérie ou à l'étranger, n'est habilité à utiliser ou à instrumentaliser les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la RDAP, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de tous ses agents qui l'ont

dignement servie ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international ».

La paix est un problème politique et non sécuritaire et social, il faut lui apporter une solution politique.

Une chape de plomb s'abat sur la Kabylie

Entretien paru dans
La Dépêche de Kabylie du 12 mars 2008

Maître Abdenmour Ali-Yahia nous livre dans cet entretien la situation des droits de l'Homme dans notre pays, la situation de la LADDH, dont il est président d'honneur, sans omettre de nous parler de son « riche et inoubliable » parcours à ce jour. Comme il a abordé la question de la situation sécuritaire qui est en recrudescence en Algérie, notamment dans la région de Kabylie. « Le pouvoir a laissé pourrir la situation sécuritaire en Kabylie, qui est la locomotive de la démocratie », a-t-il expliqué. Il s'est également étalé sur son état de santé, dont il dira : « Je suis debout, je n'ai jamais baissé la tête, ni fléchi le genou, et je n'ai d'autre combat que celui de faire respecter les droits de l'Homme... ». Il est, aussi, revenu sur son livre intitulé « La dignité humaine », paru l'année dernière.

1— *D.D.K: Maître, voulez-vous nous faire visiter le monde des droits de l'Homme en Algérie ?*

— Abdenmour Ali-Yahia : Les droits de l'Homme sont le produit des luttes contre la négation de l'histoire et de la mémoire collective, la répression des peuples et l'oppression des cultures, c'est l'oppression qui a enfanté la liberté, et la répression qui a enfanté les droits de l'Homme. Leur violation ont été les malheurs de l'humanité, qui a toujours souffert de son inhumanité. Ils reposent sur les principes qui sont à la base de la Charte des Nations unies de 1945, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948, des deux pactes internationaux sur les droits de l'Homme de 1966. Ils sont politiques, économiques, sociaux et culturels. Les deux faits marquants de la fin du deuxième millénaire ont été l'universalité des droits de l'Homme, condition sine qua non du dépassement des particularismes nationaux et de ses spécificités culturelles. Droits de l'Homme et paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de sauver l'un au détriment de l'autre, assurer la paix aux dépens de la vérité et de la justice conduit à l'échec des deux. Soutenir tous les

personnages politiques ou d'opinion, quelles que soient leurs opinions est la règle d'or. Pourquoi deux poids deux mesures, en fonction du statut social ou de l'engagement politique ou idéologique du prisonnier? Il n'y a pas de différence entre toutes les victimes de la répression affectée du même coefficient d'humanité car les droits de l'Homme sont au-dessus de tout clivage politique ou idéologique. La devise dans la voie du devoir nous rappelle constamment que les droits de l'Homme reviennent de loin en Algérie, mais ils ont encore un long chemin à parcourir, et qu'il faut être plus sensible, plus motivé, plus déterminé à poursuivre la route qui reste à faire.

2— *D.D.K: Que pensez-vous de la situation sécuritaire en Kabylie ?*

— Le pouvoir a laissé pourrir la situation sécuritaire en Kabylie, qui est la locomotive de la démocratie. Un vent de violence a soufflé sur cette région qui a basculé dans l'horreur en vivant dans la peur, l'angoisse, le calvaire. Le tableau qu'elle présente est triste: assassinats, kidnappings, ratissages, les assassinats sont insupportables, c'est la négation de l'humanité. En Kabylie, l'horizon est obscur assombri pour longtemps. Une chape de plomb s'abat sur la région et l'installe dans un interminable deuil. L'avenir des jeunes générations qui arrivent en rangs serrés sur le marché du travail est bloqué, hypothéqué par une politique génératrice de graves inégalités, qui refuse de les intégrer en tant qu'acteurs de la politique économique, sociale et culturelle, et qui fait d'eux non pas des citoyens mais des sujets, des mineurs immatures. Les Algériens ont besoin d'une vie de paix, de dignité, de liberté et de justice qui sont les valeurs humaines les plus importantes.

3— *D.D.K: Vous venez de rentrer de France, quelle est la situation de notre communauté à l'étranger ?*

— En France le mépris a grandi, la défiance et l'hostilité contre les émigrés, qui défendent leur dignité en luttant contre le racisme, un racisme quotidien, idéologique, véhiculé par les mass médias qui caricaturent et ridiculisent les cultures Méditerranéennes, qui ne sont pas incompatibles avec celles des Algériens de l'autre côté de la méditerranée.

Le racisme se caractérise par l'exclusion, l'intolérance et l'esprit de haine. L'Occident a capitulé en sacrifiant l'universalité des droits de l'Homme au mercantilisme, en dissociant économie et droits de l'Homme et en ne portant pas aide et assistance à des personnes solitaires.

L'Europe n'est ni une terre d'asile, ni une terre d'accueil pour les demandeurs d'asile politiques. La France, terre des droits de l'Homme, terre de liberté pour les opposants et les condamnés politiques, c'est du passé. L'exil peut-être l'exercice d'une liberté publique, qui s'est justifié par une nécessité, à savoir la défense des libertés mais il ne doit pas être une facilité ni la recherche du confort personnel.

4— *D.D.K: Parlons un peu de la situation de la ligue (LADDH) et son avenir ?*

— En mai 2006"2007", le comité directeur désigné par le conseil national de la LADDH issu du congrès des 22 et 23 septembre 2005 a éclaté. Des divergences ont dynamité au lieu de dynamiser son action. Aucun des problèmes posés n'a trouvé de solution, aucune des grandes questions n'a reçu de réponse. La concentration du pouvoir dans la main d'un seul homme ne peut que provoquer des erreurs et des fautes. Un dirigeant de la LADDH ne peut être qu'un homme ou une femme de synthèse et d'ouverture. Chaque organe de la ligue doit limiter ses prérogatives à celles prévues par ses statuts, remplir strictement son rôle et s'y maintenir de manière constante. La LADDH a ses règles de jeu avec lesquelles on ne peut tricher sans se mettre hors jeu. Le fonctionnement de haut en bas de la ligue se manifeste de manière démocratique. Tout pouvoir au sein de la ligue entre deux congrès est fondé sur la délégation du conseil national, qui, réuni en session extraordinaire, a mis fin avec fermeté et gravité à la paralysie de la ligue en désignant un nouveau comité directeur, avec Mustapha Bouchachi en qualité de président de la LADDH pour faire face aux exigences du présent et du futur.

Mustapha Bouchachi est le mieux à même de porter l'espérance des droits de l'Homme, du fait que la quasi-totalité des militants de la LADDH reconnaissent en lui un homme cultivé, discret, ouvert sur l'avenir, doué d'une

grande sensibilité à l'égard des faibles, des marginalisés, des jeunes, des femmes.

L'avenir n'est jamais donné, il faut le construire. Le combat de la LADDH pour la défense des droits de l'Homme est permanent. C'est leur violation qui lui a donné la force et la volonté de lutter. Elle reste fidèle à la ligne définie depuis 30 ans déjà, qu'elle précisera et renforcera au cours de son combat.

5— *D.D.K: Quel est l'état de santé de Da Abdenmour ?*

— La parenthèse carcérale qui s'est terminée après deux arrestations, la première dans les années 83-84, la seconde dans les années 85-86, a eu pour conséquence directe la dégradation de ma santé. A mon âge, 87 ans, on ne subit pas sans dommage les épreuves de longues années de camp de concentration sur le colonialisme externe, et de prison sur le colonialisme interne, une dure et impitoyable activité, sans parler du cœur, que l'angoisse, le stress et le diabète ont mis à rude épreuve.

Sur Internet, un individu a exprimé ses fantasmes les plus débridés, et a charrié des mensonges et des absurdités, en affirmant que j'ai « subi deux opérations du cœur ». C'est absolument faux. La seule certitude est que nul n'est jamais riche que du temps qui lui reste à vivre, je suis debout, je n'ai jamais baissé la tête, ni fléchi le genou, et je n'ai d'autre combat que celui de faire respecter les droits de l'Homme par l'état et ses institutions, d'autres ambitions que l'avènement de l'état de droit et de la démocratie.

6— *D.D.K: Parlez-nous de votre dernier livre « La dignité humaine »*

— Il vient de paraître en France, je l'ai inauguré le 23 février 2008, à la Foire du livre maghrébin. Il contient l'essentiel de ma vision vers la société algérienne dans son ensemble. La vie politique est conçue avec un seul objectif, pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays. L'humiliation une fois vécue et acceptée, prépare à en subir d'autres, à obéir et à se taire en toutes circonstances, à ne plus pouvoir vivre, ni penser qu'en aliéné. Les Constitutions peu appliquées sont révisées et souvent usées avant d'avoir servi. Ce livre s'attache à reconstruire les événements de la

période écoulée, de comprendre l'essentiel du mécanisme politique qui a engendrée la crise, et de décrire avec rigueur et précision le contexte politique, social, et culturel, qui a présidé à la guerre d'Algérie. Ce livre est l'écho d'une époque marquée par trois refus : celui de l'injustice, de la violence et de la répression, et de celui l'exclusion, mère de l'intolérance. Il a suscité l'irrévérence à l'égard de nombreux tabous, a soulevé des critiques, a suscité des adversaires pour ne pas dire des ennemis. Certes, avec ce livre qui n'a rien voulu laisser dans l'ombre, tout n'aura pas été dit, mais nul de ce qui est lisible n'aura été par

prudence ou par calcul ignoré. C'est aux lecteurs, destinataires et dépositaires de ce livre qu'il appartient de valider ou non la démarche de l'auteur.

7— *D.D.K : Un dernier mot, Maître*

— Je remercie la Dépêche de Kabylie qui a toujours été au devant des causes justes, je remercie son directeur, M. Idir Benyounes, et je tiens à rendre un vibrant hommage aux défenseurs de la démocratie, et des droits de l'Homme, un grand merci pour vous, enfin vive l'Algérie du peuple.

Me Abdenmour Ali-Yahia : « Les droits de l'homme ont été bafoués en Kabylie »

Samir Leslous
Liberté du 19 avril 2008

La déclaration du ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, le 14 avril dernier à Genève, au sujet des droits de l'homme en Algérie, n'a pas manqué de susciter la colère de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), dont l'ex-président, Me Abdenmour Ali-Yahia, et son actuel président Me Bouchachi ont réagi en des termes très virulents à l'occasion d'une conférence-débat animée jeudi dernier à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou autour du thème « La LADDH au centre de la crise algérienne ».

Devant une assistance nombreuse, Abdenmour Ali-Yahia n'a pas tardé à annoncer la couleur en dressant un sévère réquisitoire contre le pouvoir et surtout en qualifiant la déclaration de Medelci à Genève de « contradictoire avec la réalité du terrain ». « Le ministre des Affaires étrangère a déclaré, en somme, qu'en matière des droits de l'homme en Algérie, tout va très bien, et ce, pour se justifier devant les pays occidentaux et d'Amérique latine qui ont attaqué l'Algérie sur ce plan, mais sur le terrain, les droits de l'homme continuent à être violés », a déclaré Abdenmour Ali-Yahia,

avant d'être relayé par Me Bouchachi. Lors de son intervention, Abdenmour Ali-Yahia revient aussi sur un autre volet défendu par Medelci à Genève, à savoir le maintien de l'état d'urgence jusqu'à ce que les conditions de sa levée soient réunies. À ce sujet, l'ex-président de la LADDH estime qu'« on ne dit pas la vérité au peuple algérien ». « On dit d'un côté que l'état d'urgence, qui à vrai dire c'est un état de siège qui est signifié, doit être maintenu, et d'un autre que le terrorisme est vaincu. En réalité, l'un ne va pas avec l'autre ».

Dans le même sens, Me Bouchachi n'omet pas de faire un rappel de la décennie noire. Dans un autre registre, à savoir celui de l'évangélisation de la Kabylie qui a soulevé une vive polémique ces derniers mois, Ali-Yahia dit, après s'être interrogé sur l'ampleur de ce phénomène, que « si l'on respecte la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les différentes conventions internationales ratifiées par l'Algérie, on devrait respecter la liberté du culte ». Abordant le Printemps berbère et le « printemps noir », Abdenmour Ali-Yahia a souligné qu'aussi durant ces événements, les droits de l'homme ont été maintes fois violés. À l'adresse de l'assistance, il dit : « Il faut écarter la violence mais il ne faudrait pas se démobiliser et abandonner le combat et, par conséquent, se livrer au désespoir et les phénomènes de suicide et de hargne qu'il génère. »

Contribution de Maître Abdenmour Ali-Yahia à la Journée internationale de la liberté de presse, du 3 mai 2008

Parue sur le site *algeria-watch.org*

La presse algérienne a connu les phases les plus difficiles de son histoire qui l'a vu naître, soumise à la censure et au contrôle des pouvoirs publics qui ont renforcé la rigidité de ces limites, et les a imposées avec plus de sévérité.

Les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, présentent aujourd'hui une telle complexité que, sans une opinion publique bien informée, il n'y a aucun espoir de les comprendre et de les résoudre. Paradoxalement, c'est précisément en cette période que les pouvoirs publics redoublent d'efforts, pour imposer leur tutelle sur les moyens de communication de masse.

La mutation majeure tient au fait que les deux tiers de la population mondiale ont obtenu la liberté politique en chassant la domination étrangère. Ce n'est pas vrai. C'est l'indépendance nationale qu'ils ont obtenu, et non nécessairement la liberté. C'est là tout le problème. En l'espèce l'enjeu porte sur la liberté individuelle. La confusion est entretenue entre les droits de l'Etat et ceux de l'individu. La liberté de la presse n'est pas un droit détenu par l'Etat mais par les citoyens, et c'est une liberté par rapport à l'Etat. Les intérêts individuels et par conséquent ceux de la nation, sont mieux servis par un journalisme libre et ouvert, par une presse indépendante et pluraliste. Le déni de la liberté de la presse, est le déni de la liberté même de l'individu.

I— La liberté de la presse est une conquête fragile qui doit être protégée et renforcée

Toute personne engagée professionnellement dans un aspect quelconque du journalisme de la presse écrite ou de la radio télévision, est un journaliste. Les journalistes de la télévision unique et de la radio unique, sont-ils des journalistes ou des fonctionnaires de l'information? Les journaux ont besoins de liberté et d'indépendance pour éduquer, informer, protéger et distraire. L'expérience de la vie en société nous a enseigné que le

progrès passe par le dialogue, qui contribue à supprimer les tensions. Un débat public ouvert engendre une meilleure compréhension des problèmes qui se posent au peuple, et par suite les meilleures chances de trouver des solutions. Seule une presse libre permet au peuple de faire entendre sa voix et ses problèmes aux pouvoirs publics. La réponse à la liberté de la presse se situe à deux niveaux : celui de la théorie et de la réflexion tendant à préciser et à approfondir ce concept d'une part, celui de la recherche des voix et moyens par lesquels l'action concrète devrait s'exercer d'autre part. La théorie et la réflexion ne peuvent être dissociées de l'action.

La question fondamentale à se poser pour assurer une circulation de l'information libre et équilibrée est celle-ci : les hommes et les femmes reçoivent-ils l'information nécessaire pour avoir une large compréhension de leur société, du monde? De plus s'ont-ils en mesure d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations? Les journaux souffrent d'encadrement qualifié, d'institutions de formations et de moyens de financement. D'où la nécessité de former les personnels indispensables à la production des programmes en mettant l'action sur la rédaction, l'interview, l'observation et la recherche, sans oublier de produire des programmes et des messages originaux plus conforme à notre identité culturelle et plus aptes à répondre aux besoins réels et aux aspirations profondes de notre peuple. Il va sans dire que cela ne signifie en aucune manière un repli sur soi, mais au contraire une ouverture aux apports extérieurs et aux grands courants du monde moderne, de manière à provoquer par le dialogue et l'échange un processus d'enrichissement mutuel.

La presse privée s'améliore, sort du conformisme et de l'uniformité. La confiance des algériens dans la presse s'est améliorée. Il y a un vide politique et intellectuel qu'elle tente de combler. La presse doit par un effort accru élevé son niveau qualitatif, son professionnalisme, son prestige, c'est-à-dire son influence et son crédit qui dépendent de la loyauté de ses lecteurs, et de la diffusion honnête et ouverte des informations et des opinions. Le secret des sources des journalistes et leur protection est la pierre

angulaire de la liberté de la presse. Un journaliste ne donne pas ses sources et chacun doit l'accepter.

Le pouvoir de la presse est limité par sa diversité, car elle n'est ni unie ni une. Certains le regrettent. On voit en la presse un « quatrième pouvoir » alors même qu'on ne distingue plus très nettement les trois premiers, et qu'il y a non pas séparation mais confusion des pouvoirs. Certains reprochent faits à la presse privées sont justifiés ou du moins ils le paraissent.

II— La presse privée est un des principaux vecteurs de la démocratie

Elle est la clef de la démocratie. Pas de démocratie sans elle et vice versa. L'exigence de liberté implique une démocratisation de l'information, une multiplication des sources d'information. Les journalistes ont du combattre pour gagner le droit à la liberté de la presse qui est un élément essentiel à l'instauration et à la consolidation de la démocratie. Plus la vérité est importante plus elle est cachée, et plus complexes en sont les manifestations

Pour Victor Hugo : « Le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel ». Chaque Algérien majeur et électeur et souvent lecteur.

Il faudrait d'une part que les citoyens aient conscience de la gravité de la crise qui se répète, se succède, s'enchaîne, s'amplifie et se prolonge, et d'autre part qu'eux-mêmes se situent, c'est-à-dire qu'ils prennent publiquement position.

Quand l'histoire d'un homme est finie, quand son mandat légal se termine, il ne faut pas forcer le destin en ajoutant un dernier chapitre. Respecter le peuple ce n'est rien lui imposer. Eviter le danger, ne pas laisser un désastre s'accomplir, est la qualité indispensable de tous ceux qui ont conduit leur peuple. Il faut entendre la protestation populaire qui s'enfle et se durcit, entendre les voix lançant des cris d'alarme : dix ans c'est assez, dix ans ça suffit.

III— L'Etat exerce un contrôle non seulement sur l'information intérieure, mais aussi sur toute celle qui vient de l'extérieure

La presse est contrôlée. Le pouvoir qui a peur de l'opinion publique cherche à la détruire en mettant les moyens d'information en tutelle. Les lois promulguées laissent virtuellement le destin de la presse à la merci du pouvoir, ancré en permanence dans son hostilité à la liberté de la presse, pour renforcer les mécanismes visant à la subordonner aux seuls objectifs de la propagande. Les journalistes ont très clairement fait savoir que sur le choix entre une presse libre et la propagande du pouvoir, il n'y a pas de compromis. Défendre la cause de la liberté de la presse, c'est faire obstacle à l'exercice d'un contrôle étatique sur les organes d'information.

La création de nouveaux journaux est soumise à l'autorisation officielle par la justice. L'un des problèmes les plus alarmants pour la démocratie est celui de la télévision, en butte aux convoitises du pouvoir, parce qu'elle est la principale source d'information. Si le pouvoir à le droit de s'exprimer à la télévision pour défendre son programme et la manière dont il gère le pays, il n'a pas le droit de s'acquiescer d'un service public financé par tous les Algériens, de le monopoliser pour interdire tout débat contradictoire qui est l'hygiène et même l'hygiène de la vie publique, passage obligé d'une démocratie formelle à une démocratie réelle. L'image à la télévision possède un grand pouvoir de suggestion, mais on peut tout lui faire suggérer.

Le président de la république a déclaré à la chaîne MBC : « la télévision est et continue d'être la propriété de l'Etat, et ne saurait être soumise à une quelque forme d'expression contradictoire ou polémique. C'est l'Etat qui finance la radio et la télévision, et elles sont là pour défendre la politique de l'Etat ». Il est nécessaire de permettre la création de chaînes de télévision privées, libres de leur choix, libre d'offrir à leurs auditeurs des œuvres diverses, ambitieuses, dignes d'intérêt.

A la mort de Franco en 1975, l'Etat espagnole constituait et de loin, l'entreprise d'information la plus importante. Il possédait les deux seules chaînes de télévision du pays, deux radios dont la principale, une agence de

presse et trente six quotidiens, les reformes effectuées ont abrogé la tutelle Etatique dont le pays avait hérite. La liberté d'expression et de la presse a progressé substantiellement en 1981 et en 1982. Le gouvernement a fermé huit de ses quotidiens ainsi que l'agence de presse. Les deux chambres du parlement -les Cortés- Ont adopté une loi qui a décidé que les 25 journaux d'Etat restant seraient vendus au secteur privé. On fermera les journaux qui ne trouveront pas d'acheteur. Ce processus de suppression de la presse de l'Etat devait arriver à son terme en 1983. Le gouvernement a légalisé la télévision privée

IV— La protection des journalistes

La liberté de la presse est plantée, enracinée, mais pour qu'elle puisse s'épanouir il ne faut pas la déraciner. Le journalisme est une profession en butte à des harcèlements, des menaces de représailles et à d'autres pressions qui ne sont pas moins intimidantes. Lorsque le fond d'intolérance s'accompagne d'insultes, de menaces et même d'agressions physiques contre les journalistes, surtout les correspondants de presse à l'intérieur du pays par les représentants locaux du pouvoir, le moment n'est pas loin ou il n'y aura pas eu ni liberté d'expression, ni liberté tout court. La première urgence est de mettre fin à la répression qui les frappe et qui a atteint avec les dernières condamnations en série, l'intolérable qui ne peut être toléré. La liberté d'expression et d'opinion du journaliste bénéficie déjà de la protection assurée en vertu de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'Homme qui reconnaît « tout individu a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions, et celui de chercher, de recevoir et de répondre sans considération de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » il faut aussi avoir présent à l'esprit l'engagement contenu dans la constitution de l'UNESCO de « promouvoir la libre circulation des idées par le mot et par l'image » en théorie, mais il s'agit seulement d'une théorie juste dans ses principes, tout pays qui adhère à l'ONU et à l'UNESCO, s'engage à défendre la liberté de la presse.

Les journalistes disposent d'une arme puissante pour assurer leur propre protection et celle de leurs collègues ailleurs, cette arme est l'information, une information complète, rapide et largement diffusée sur tout exemple d'atteinte où que ce soit aux droits des journalistes.

Le code de déontologie journalistique est avant tout l'affaire des journalistes, de leurs syndicats et de leurs organisations professionnelles, non de l'Etat, du gouvernement, ou de tout autre groupe de pression de quelque nature que ce soit.

Les adversaires du journalisme sont le pouvoir et l'argent. Il serait urgent de doter la presse d'un statut qui assure son indépendance et la mettre à l'abri de l'action maléfique du pouvoir, mais aussi de celles des bailleurs de fonds. Il faut dépénaliser le délit de presse pour expurger de son venin le code de l'information qui n'est qu'un code pénal bis.

Les algériens ne doivent pas renoncer à exercer pleinement leurs droits de citoyens. Une presse mise en tutelle, équivaut à une renonciation à leurs principes et acquis les plus précieux, ainsi qu'à leurs plus hautes aspirations de liberté et de dignité. Leur engagement en faveur d'un journalisme indépendant et professionnel, et pour une information libre, pluraliste et équilibrée qui favorise la réflexion politique, le débat démocratique ainsi que le développement économique, social et culturel, doit être total.

La liberté d'expression est un droit de la vie sociale et culturelle, de la création scientifique et artistique.

La dégradation politique et morale des institutions est due à l'absence d'alternance, qui permet le maintien au pouvoir des mêmes clans et des mêmes intérêts, durant une longue période. Il est temps d'agir si l'on veut libérer la presse et les journalistes des poursuites judiciaires et des condamnations, domaine qui nous concerne tous dans notre vie et notre liberté de chaque jour.

**Abdenmour Ali-Yahia répond
à Chafik Mesbah**

Lattre parue dans
Le Soir d'Algérie du 1^{er} juillet 2008

Monsieur Chafik Mesbah, politique affirmé, impressionne par ses analyses lucides et bien documentées. Il ne peut réduire le rôle de l'armée à un simple appendice du système politique en vigueur depuis l'indépendance du pays.

I— Les lois de la politique, de la sociologie et du rapport de force se sont conjuguées pour faire des militaires, les gardiens du système politique

L'Algérie n'a pas fait l'économie du pouvoir militaire. Mais est-ce seulement une étape ? La hiérarchie militaire est puissante, est au-dessus des lois, a tous les privilèges. Elle est le haut lieu de la concentration de la vie politique, où s'affrontent les enjeux idéologiques et les conflits d'intérêt entre les clans du pouvoir. Collaborer, se soumettre ou se taire, sont les seules voies laissées aux Algériens, du fait qu'elle s'est identifiée à l'Etat et à la nation. L'armée est aux commandes du pays, entend bien le rester et n'a pas l'intention de renoncer à son statut historique de détentrice du pouvoir réel. Le principe est que le président de la République, choisi par les décideurs de l'armée et « élu » par un vote qui n'est qu'une simple formalité de confirmation, est placé durant son mandat sous leur haute surveillance, afin qu'il ne dévie pas de la mission qu'ils lui ont assignée. Les signaux de l'armée captés et décodés par la presse indépendante, informent chaque président de la République, qu'elle concentre entre ses mains la réalité du pouvoir, qu'elle aura toujours le dernier mot et qu'il ne lui reste plus, selon la formule consacrée, qu'à se soumettre ou se démettre. La marche vers et sur les sommets ne dure pas, et la descente peut être douce ou brutale : les exemples sont nombreux, ceux de Ben Bella, Bendjedid et Zeroual sont éloquentes. Abdelaziz Bouteflika a été programmé par les décideurs de l'armée, pour la présidence de la République, dès l'annonce par Liamine Zeroual en septembre 1998 d'écourter son mandat, ce qui est juridiquement une démission, car la Constitution ne reconnaît que trois cas de

vacance du pouvoir, la démission, le décès, la maladie grave et durable. La démission différée avec préavis lui permettait d'assurer la marche des affaires, pour ne pas avoir recours à l'intérim constitutionnel du président du Conseil de la nation, Bachir Boumaza. Les coups d'Etat par les armes et par les urnes sont dans la tradition militaire. La fraude électorale, bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, est au rendez-vous de toutes les élections. Ce n'est pas nous qui disposons du passé, pas nous qui le tenons, c'est lui qui nous tient. La situation du pays en 2008 ressemble en partie à celle de 1978, il y a 30 ans, où la grave maladie de Boumédiène a ouvert sa succession. Peut-on dire que chacune des deux parties au sommet de l'Etat préfère attendre avant de découvrir ses propres batteries ou que, selon Ahmed Ouyahia, un accord est déjà conclu : non pas pour un changement de régime politique mais pour un changement dans le régime, non pas pour un changement de politique, mais pour une continuité de la politique.

II— Le pouvoir algérien

La vie politique est conçue avec un seul objectif : pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays, conforté par la rente pétrolière. Le pouvoir, qui a outrepassé son crédit politique, s'est maintenu au-delà de son utilité. L'immobilisme politique cède le pas à la régression. L'essentiel du pouvoir quasi monarchique, qui se personnalise et se centralise à l'excès, en osmose avec l'ultralibéralisme, est concentré à la Présidence. Il y a violation de la Constitution par le renforcement excessif du pouvoir personnel. Un président de la République à la fois chef de l'Etat et de l'exécutif, ministre de la Défense, qui a fait du gouvernement l'annexe de la Présidence et du Parlement, deux chambres d'enregistrement, ne répond pas aux critères de la démocratie. La tendance à cumuler titres et fonctions, à s'octroyer des pouvoirs de plus en plus étendus, à intervenir dans tous les domaines de la vie publique, à nommer à tous les postes de responsabilité ses proches partisans et à développer des rapports de type monarchique avec son entourage n'est pas conforme à la Constitution parlementaire dans sa lettre, mais présidentielle dans son esprit. Changer de Constitution au gré des caprices du président pour conserver le pouvoir, « afin d'assurer la

continuité de la politique conduite depuis dix ans », relève d'un excès qui n'honore pas la démocratie. L'Algérie a eu de nombreuses Constitutions, la 5e avec celle en cours, en 46 ans d'indépendance, pour avoir leur respect et les règles de jeu qu'elles impliquent. Les Constitutions peu appliquées sont révisées et souvent usées avant d'avoir servi. Le président de la République va-t-il renoncer à briguer un troisième mandat, ce qui va provoquer un électrochoc salutaire, prolonger son mandat de deux ans ou postuler pour un troisième mandat, comme le suggère Ahmed Ouyahia ? Quand l'histoire politique d'un homme est finie, quand son mandat légal se termine, il ne faut pas forcer le destin en ajoutant un dernier chapitre. L'Algérien ne peut avoir des droits là où il n'est pas élevé d'abord à la dignité politique du citoyen et non de sujet. Le plus grave n'est pas d'être un sujet, mais d'être appelé un citoyen. Aujourd'hui, une nation de sujets et prête à devenir une nation de citoyens. Voilà l'enjeu du prochain quinquennat. La dégradation politique et morale des institutions est due à l'absence d'alternance (*). Suivant le général de Gaulle, Abdelaziz Bouteflika a appris que lorsque les secousses deviennent plus dures et que la voie à suivre n'est pas définie par lui-même, il suit le chemin qui mène au sommet, c'est le moins encombré. Il est le détenteur exclusif du pouvoir et il n'aime pas le partager ou l'éclaircir. Un courant d'air frais dans l'atmosphère confinée du pouvoir pourrait donner des envies d'ouverture durable aux décideurs, pour sortir du flou et du contradictoire, des dérives du présent, convertir le système politique en vigueur, totalitaire du fait qu'il n'y a pas séparation mais confusion des pouvoirs, en une saine pratique de la démocratie.

III— Ahmed Ouyahia pour la troisième fois chef de gouvernement

Le président de la République est un amateur de football. Le gouvernement est pour lui comme une équipe de football composée du double (2 fois 11) où il peut puiser un changement à sa guise. L'analyse du mécanisme par lequel le pouvoir a été subtilisé au peuple proclamé souverain a été faite un grand nombre de fois. Ahmed Ouyahia est un homme politique injuste qui produit de l'injustice, parce qu'il porte l'injustice en lui. La promotion «jamais deux sans trois» est due

au fait qu'il est un militaire habillé en civil. La pensée politique n'est pas encore soucieuse de rigueur et de cohérence, n'incarne pas encore l'esprit de synthèse qui répond à la mutation peut-être lente, inégale, progressive mais réelle de la société. Le mythe d'Ahmed Ouyahia est celui de la confusion, de l'inégalité et de l'injustice. Un chef de gouvernement doit utiliser rationnellement les ressources économiques dans le respect des priorités sociales, manifester un sens profond de l'humain et de grandes qualités de cœur doivent guider son action. Le recours à l'humilité politique est nécessaire. Les massacres de civils à Raïs le 29 août 1997, à Bentalha le 26 septembre 1997 à Béni-Messous le 13 octobre 1997, se sont déroulés dans un climat de terreur sans précédent. Ahmed Ouyahia, chef du gouvernement, ne s'est pas rendu sur les lieux de massacres de l'été 1997, qui ont bouleversé le monde entier, n'a pas apporté son soutien moral à la population et n'a pas présenté ses condoléances aux familles des victimes. Il a attendu la fête de l'Aïd, soit plus de 4 mois après les massacres, pour se déplacer à Bentalha et Sidi-Hamed pour offrir 5 milliards de centimes à la population sinistrée. Le RND, né en février 1997 avec des moustaches, a obtenu trois mois après 156 députés aux élections législatives. La victoire du RND aux élections locales du 23 octobre 1997, dénoncée par tous les partis politiques, y compris le FLN, est due à une fraude généralisée. La conséquence de cette fraude a donné au Sénat 80 sièges sur 96 au RND, qui a fait main-basse sur le Sénat, 10 au FLN, 4 au FFS et 2 au MSP. Mohamed Hafed, secrétaire général de la jeunesse de l'USFP, élu député de Casablanca (Maroc), a démissionné avec fracas parce qu'il avait estimé que l'administration avait favorisé son élection au détriment de son adversaire islamique. Aucun «élu» algérien n'a précédé ou suivi son exemple. Détourner la volonté populaire est du gangstérisme politique. Non seulement Ahmed Ouyahia ne représente pas le monde du travail, mais il ne le comprend pas. Incommensurable ingratitude humaine, doublée d'une erreur politique. Il ne fait que gérer la crise, alors qu'il faut la vaincre. Sous ses deux mandats, Ahmed Ouyahia n'a pas été capable de prévoir, de voir, et surtout d'avoir une vision politique claire des frustrations du peuple, exaspéré par les conditions de vie qui lui sont réservées, la régression brutale et

continue de son niveau de vie. Paupérisation de la population jusqu'à l'indigence, délitement du tissu social et familial, effondrement du système de santé. La politique néoconservatrice ultralibérale ne peut qu'aboutir à une société duale, verticalement divisée entre, d'une part les nantis qui vivent bien et d'autre part, la majorité du peuple désabusée, frustrée. Trop riche pour une minorité, trop pauvre pour la majorité, l'Algérie est l'exemple d'une profonde injustice sociale. La paupérisation de la société a atteint le seuil de l'indigence. Les trois maux sociaux peuvent se résumer en trois mots : l'école, l'emploi, le logement. La sécurité humaine concerne la pauvreté, la faiblesse du système d'éducation et de santé et le manque de liberté. La corruption est devenue un style de vie et de gouvernement. Tant que ce cancer ne sera pas vaincu, la santé morale du pays est menacée. Il faut avancer en regardant devant vers l'avenir. Prévenir l'avenir, imaginer et proposer les solutions aux problèmes présents et à venir, rassembler les forces et les moyens pour réussir, ces trois fonctions complémentaires représentent les missions des partis politiques démocratiques.

Tous ceux qui par des chemins différents partagent les mêmes valeurs démocratiques et poursuivent les mêmes objectifs, à savoir la souveraineté du peuple et la qualité de citoyen à l'Algérien, doivent se retrouver. Devons-nous subir l'avenir, l'assumer ou le prendre en charge ? Les contradictions existent, il faut les aborder de front, sans biaiser avec la réalité. Celui que vous attendez et qui vous attend aussi pour réaliser la démocratie est peut-être près de vous. Le peuple algérien n'a pas encore conquis le droit de décider de son destin, de ses choix électoraux par des élections libres. Les témoins de l'Histoire doivent livrer ce que beaucoup d'entre eux gardent encore dans le secret de leur mémoire.

Avec l'expression de ma pensée fraternelle,

Alger, le 29 juin 2008
Me Abdenmour Ali-Yahia

(*) : L'alternance est la seule protection contre les tentations et les déviations, qu'entraîne l'accoutumance au pouvoir.

La commémoration du 5 octobre 1988

Article paru dans sur le site
algeria-watch.org le 30 septembre 2008

Il y a un avant et un après le 5 octobre, dont nous n'avons pas mesuré encore toutes les conséquences. Octobre 88 n'est pas un accident de parcours, mais le résultat d'une gestion, la conséquence d'une politique, dont les signes avant-coureurs se sont multipliés dès le début de la décennie 1980, fertile en événements qui ont secoué le pays en profondeur. La politique intransigeante du pouvoir a porté les fruits de la violence, avec le 20 avril 1980, l'arrestation des dirigeants islamiques, le maquis de Bouyali, le procès des dirigeants de la LADDH et des enfants de martyrs de la Révolution, l'agitation dans les mosquées, les stades, les universités, le prix très bas du baril de pétrole, le chômage très élevé, la dette extérieure très importante, l'affaire Mécili.

Les violences policières sont entrées dans l'ère du quotidien. L'impunité est la règle. L'humiliation, une fois vécue et acceptée, prépare à en subir d'autres, à obéir et à se taire en toutes circonstances, à ne plus pouvoir vivre et penser qu'en aliéné.

Le peuple algérien dévoré par son État a le sentiment que la politique nationale, la vie politique, telles qu'elles sont gérées, se font au-dessus de lui, sans lui et contre lui. Ceux qui monopolisent le pouvoir trouvent qu'il n'est pas bon de le partager ni de l'éclairer, n'écoutent personne, croient tout savoir, n'ont rien à apprendre, mais tout à enseigner. Ils ont besoin pour durer de bafouer les règles les plus élémentaires de la démocratie, d'exercer une répression qui a tendance non pas à régler les problèmes, mais à éliminer ceux qui les posent, à supprimer les contradictions en éliminant les contradictoires.

Le divorce est entre le peuple dépouillé de ses droits et le FLN parti unique, qui est supposé le représenter et parler en son nom, pour l'empêcher de parler.

L'année sociale de 1988 s'annonce morose et même pleine de périls. Une réaction populaire profonde est au bout du chemin.

I— Les événements du 5 octobre 1988

Je m'incline une nouvelle fois, avec une émotion indicible, devant la mémoire des victimes d'octobre 1988, et représente 20 ans après mes condoléances les plus attristées à tous les membres de leurs familles, avec l'expression de mon profond respect.

Les événements d'octobre 88 découlent d'une lutte de clans exaspérée au sein du pouvoir. C'est à l'intérieur de ce dernier que se déroule à huis clos, secret, rude, le plus dur des combats, entre deux tendances divergentes, contradictoire : l'appareil du FLN, pour qui la vie politique est conçue avec un seul objectif, pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays ; et la présidence de la République, avec les partisans de l'ouverture contrôlée, du libéralisme. Le FLN, dont l'UGTA est une de ses organisations de masse, a incité discrètement les 18 000 ouvriers de la zone industrielle de faire grève, qui s'est étendue à tout le pays, bien que sachant que c'est l'armée qui est au pouvoir, et qu'il n'est que l'instrument de sa domination. En Algérie, qui détient l'armée tient le pouvoir.

Pour camoufler les rivalités et les divergences stratégiques au sommet de l'État, le pouvoir a déclaré le Parti d'avant-garde socialiste (PAGS), qui avait infiltré de nombreux syndicats, responsable de la tragédie, et a procédé à de nombreuses arrestations de ses cadres et militants. Cette déclaration est de toute évidence contraire à la réalité des faits. La rue disponible, qui ne supporte pas le vide, est occupée par les jeunes qui ont détruit de nombreux symboles du pouvoir. Ce dernier, sous-estimant la profondeur du mécontentement et du désespoir des jeunes, en particulier l'exaspération de ceux sans débouchés, en rupture d'école et de travail, flottant entre petits boulots aléatoires et combines inavouables, qui se posent avec angoisse la question relative à leur avenir et celui de la société, a vu leur irruption brutale dans la rue. La coupe est pleine, c'est le ras-le-bol, car les jeunes ne peuvent aller plus loin dans la démission et la soumission.

L'explosion populaire du 5 octobre 1988 s'inscrit dans la mémoire collective du peuple algérien, comme une rupture du pays légal avec le pays profond, un cri de colère et de

désespoir d'une jeunesse stressée, flouée, souffrant du double syndrome d'exclusion et de frustration, longtemps drapée dans le silence, en accusations muettes, qui refuse un pouvoir centralisé, bureaucratique, dictatorial. Elle clame, par sa descente dans la rue, sa volonté de mettre fin aux entraves à ses droits et à sa liberté, par la mise en œuvre de la démocratie et des droits de l'homme.

L'état de siège décrété par le président Chadli Bendjedid le 6 octobre 1988 a placé sous le commandement militaire les forces de sécurité et toutes les autorités civiles et administratives. Chaque jour apporte une sinistre moisson d'outrages à la dignité humaine qui est plus chère que la vie. Quand l'homme est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et il la risque. La ligne rouge, celle du sang, a été franchie par les militaires, les gendarmes et les policiers, qui ont tiré avec des armes de guerre sur des enfants, des adolescents, des jeunes et des moins jeunes, qui n'avaient comme défense que leurs mains nues.

Pour le pouvoir, la répression doit être sans pitié afin d'être efficace, menée dans le plus grand secret, en dehors des fondements essentiels de l'État de droit, des lois et des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme ont été à grande échelle, systématiques, massives. Le pouvoir a avoué 500 morts, le double est à retenir. La torture est de notoriété publique, généralisée.

Défendre les droits de l'homme, c'est en premier lieu dénoncer la torture, dont l'interdiction doit être immédiate, globale, efficace. De nombreux témoignages des victimes sont bouleversants, difficiles à supporter. Une manifestation islamique dirigée par Ali Benhadj, dispersée au niveau du siège de la DGSN à Bab-el-Oued a fait dix victimes.

Au nom de la sécurité, les libertés ont été altérées et aliénées. Il faut naviguer au milieu des vents violents et faire face à la tempête, condamner les atrocités commises et les horreurs perpétrées.

La LADDH s'est fixé un devoir, une obligation et une règle : parler et écrire pour dénoncer les arrestations arbitraires, la torture, les camps de travaux forcés dans le sud du pays,

diffusés par la télévision. Marcherait-on à ce point sur la tête en Algérie ? J'ai été convoqué par le général Mohamed Betchine, qui venait d'être désigné à la tête de la Sécurité militaire par le président en remplacement du général Lekhal Ayat. Trois raisons sont supérieures à la raison d'État : celle du droit contre l'injustice, celle de la liberté contre la tyrannie, celle de l'humanité contre la barbarie.

Les intellectuels dans leur grande majorité ont renoncé à leur rôle de critiques et d'analystes rigoureux, pour servir de simples relais et d'instruments du pouvoir. Qui sait flatter sait aussi calomnier. Les médias tous publics, la télévision, la radio et la presse en particulier, ont diffusé non pas l'information mais la propagande, règle totalitaire, qui a pour but de manipuler l'opinion publique, considérée comme étant passive et perméable aux principes idéologiques et doctrinaux du pouvoir, qui justifient la dictature.

La justice ne contrôle pas la police politique, qui a le pas sur elle. Il faut compter avec la Sécurité militaire, bien rodée, d'une redoutable efficacité. Pour qui la fin justifie les moyens ; elle détient l'essentiel des leviers de la justice, pèse d'un poids démesuré sur son fonctionnement et sur ses décisions. Les tribunaux et cours de justice ne sont pas des lieux où la justice est rendue, mais des instances politiques où le pouvoir juge ses adversaires.

II— L'après octobre 1988

Quel regard peut-on parler sur l'après octobre 1988 ? Je ne propose pas une solution, mais un élément de réflexion. Il faut avancer en regardant devant vers l'avenir et laisser au temps le soin de découvrir toute la vérité sur octobre 1988.

La meilleure façon de commémorer octobre 88, c'est d'attirer l'attention sur les tâches qui ne sont pas accomplies par manque de direction ; pour certains, le 5 octobre a été une vague, mais une fois que la marée s'est retirée, il n'est resté que des pierres. L'action menée était en effet dispersée, n'a pas été plus soucieuse de rigueur et de cohérence, mais a ouvert malgré ses faiblesses un espace politique qui a profité au peuple. La politique menée est ouverte sur le mouvement du temps, dispose d'une pleine liberté de

conception, d'expression et d'initiative, a obtenu des résultats concrets et peut en espérer d'autres.

Lorsque des jeunes manifestent pour retrouver le chemin de la dignité et de la liberté, luttent pour sortir le pays de l'arbitraire, de l'injustice et de la corruption, c'est que rien n'est perdu et que l'espoir est permis ; tout pouvoir a besoin d'être contesté ; il ne peut être que contesté de l'extérieur et non transformé de l'intérieur.

Le pouvoir a compris que la réforme de la société n'est possible que par la démocratisation. D'où la Constitution du 23 février 1989, la ratification des pactes internationaux des droits de l'homme de 1966, la reconnaissance d'associations à

caractère politique (ACP) et d'associations autonomes, la liberté de la presse.

Allons-nous dire un jour que le pire est derrière nous et que le meilleur est devant ? Le peuple algérien ne peut vivre dans la dignité, la justice et la liberté, car il n'y a pas de justice sans liberté, ni de liberté sans justice, que s'il a acquis ses droits humains, qui sont l'un des rares lieux privilégiés de rencontre des Algériens de tous bords, l'ultime valeur à défendre.

La devise dans la voie du devoir nous rappelle constamment, que les droits de l'homme reviennent de loin en Algérie, mais qu'ils ont encore un long chemin à parcourir, et qu'il faut être plus sensible, plus motivé, plus déterminé à poursuivre la route à faire, qu'au chemin parcouru.

Faut-il changer de peuple ou de dirigeants ?

Contribution au colloque de Genève sur les
« Perspectives de changement politique en
Algérie », Organisé par la Fondation Cordoue,
Genève, 22-23 novembre 2008

L'indépendance du pays a engendré des dirigeants qui ont confondu Etat, Nation et Société, socialisme et capitalisme d'Etat, socialisme national et national et socialisme, droit du peuple à disposer de lui-même, et droit de l'Etat à disposer du peuple. Les Algériens n'ont libéré leur pays, que pour se soumettre à une autre domination. Ce ne sont pas ceux qui se battent qui récoltent les lauriers, sauf à titre posthume. C'est le propre de toute révolution d'être détournée ou inachevée. Ceux qui n'arrivent pas à bloquer la locomotive prennent le train en marche.

Cinq Constitutions en 46 ans d'Indépendance

Le peuple algérien n'a pas le contrôle de son destin, subit la politique au lieu de la conduire. La vie politique est conçue avec un seul objectif, pérenniser le régime politique en place.

L'Algérie a eu de nombreuses constitutions, la 5ème avec celle qui vient d'être adoptée par le parlement, pour avoir leur respect et les règles de jeu qu'elles impliquent. Changer de constitution tous les 9 ou 10 ans, relève d'un excès qui n'honore pas la démocratie. Pour chaque nouveau président de la république, la constitution en vigueur est la cause première de tous les maux du pays. Il faut la changer, la réviser, l'amender. Les constitutions peu appliquées sont bafouées, révisées et usées avant d'avoir servi. Faut-il changer de peuple ou de dirigeants ?

Il y a violation de la constitution du 28 novembre 1996, par le renforcement excessif du pouvoir personnel. Le sentiment d'être indispensable, irremplaçable, est inhérent à toute fonction d'autorité. Le président de la république n'a pas pris de distance avec l'ivresse du pouvoir, qui n'est pas une bonne conseillère, et n'a pas sur lui-même un regard extérieur. Il s'est assis sur les principes, car ils finissent toujours par céder.

Le pouvoir qui a outrepassé son crédit politique, est maintenu au-delà de son utilité. Aucun ministre n'a démissionné, et aucun n'a été démissionné.

Le pouvoir s'incarne en un homme, qui a mis en hibernation toute forme de d'activité politique. L'Algérie est le pays d'un seul homme, son chef, monarque absolu, qui exerce un règne sans partage. Au fil des années le pouvoir s'est transformé en monarchie pour tout dominer, tout contrôler, tout régir, avec le concours de ses conseillers qui sont à son image et à sa dévotion, du gouvernement centre de gestion où siègent aux postes clefs ses inconditionnels, et de la haute administration tenue par ses fideles.

Un président de la république à la fois chef de l'exécutif, ministre de la défense, qui a fait du gouvernement l'annexe de la présidence, du parlement deux chambre d'enregistrement, de la justice son bras droit répressif, un outil à son service qui ne répond pas aux critères de la Constitution. La tendance à accumuler titres et fonctions, à s'octroyer des pouvoirs de plus en plus étendus, à intervenir dans tous les domaines de la vie publique, à nommer à tous les postes de responsabilité ses proches partisans, et à développer des rapports de type monarchique avec son entourage, le gouvernement et le parlement, n'est pas conforme à la constitution parlementaire dans sa lettre, mais présidentielle dans son esprit.

La nouvelle Constitution

Elle a entériné tous les pouvoirs que s'est approprié le président au cours de ses deux quinquennats, en contradiction de la constitution, et dans le silence si ce n'est l'approbation du Conseil Constitutionnel. La révision de la Constitution se traduit par l'octroi d'un pouvoir quasi absolu, inamovible, à vie au président. Elle fait de lui seul tout l'exécutif. Tout le pouvoir en osmose avec l'ultra libéralisme. Le présidentielisme, c'est l'édification du peuple avec celui qui le gouverne, le chemin assuré au renoncement des citoyens à exercer pleinement leurs droits.

La révision de la Constitution assure en droit une présidence à vie au président, qui ne veut pas de successeur de son vivant. Le parlement s'est enfoncé par ce vote dans un discrédit dont il aura du mal à se relever.

Lorsque l'histoire politique d'un homme est finie, quand son mandat légal se termine, il ne faut pas forcer le destin en ajoutant un nouveau chapitre : dix ans c'est assez, dix ans ça suffit.

« Changer de Constitution pour un seul homme, ne serait pas correct » a dit l'ancien président russe Wladimir Poutine.

Quel est le bilan des deux mandats du président ?

Une politique se juge à son efficacité, à ses résultats et non à ses intentions. Il faut démystifier le pouvoir, dénoncer les excès dont il est coutumier, analyser ses fautes et ses erreurs, ses causes et ses conséquences. Le peuple doit connaître l'état réel du pays. La crise économique et sociale se répète, se prolonge, s'en chaîne, s'amplifie et s'aggrave, la coupe est pleine, c'est le ras le bol, le pays bouge, se fracture, craque de partout, et la rue est le dernier recours lorsque toutes les possibilités de se faire entendre sont épuisées. L'Algérie est l'exemple d'une profonde injustice sociale : paupérisation de la population jusqu'à l'indigence, délitement du tissu social et familial, effondrement du système de santé.

La sécurité humaine concerne la pauvreté, la faiblesse du système d'éducation, et le manque de liberté. La politique néoconservatrice, ultralibérale du pouvoir ne peut qu'aboutir à une société duale, verticalement divisée, entre d'une part les nantis qui vivent bien, et d'autre part la majorité de la population, les chômeurs, les travailleurs, les retraités, les couches moyennes laminées, exaspérés par les conditions de vie qui leurs sont réservées, la régression brutale de leur niveau de vie. Il n'y a que deux formules de solidarité, le partage de la pauvreté, ou celui de la prospérité.

La corruption qui sévit à tous les niveaux et dans tous les domaines, est devenue un style de vie et de gouvernement. Tant que ce cancer ne sera pas vaincu, la santé morale du peuple est menacée.

La levée de l'état d'urgence en vigueur depuis plus de 16 ans, conditionne la libération du champ politique et médiatique, ainsi que

l'exercice des libertés individuelles et collectives. La paix qui est le sens de notre réflexion et de notre action doit être traitée sous le seul angle qui n'a pas été abordé, celui de sa dimension politique et non sécuritaire. Ce n'est pas pour le moment la voie choisie mais elle mérite d'être explorée. La présence des Kamikazes pose un problème qui va bouleverser dans un proche avenir toute la stratégie sécuritaire du pouvoir. Le GSPC présent et actif sur le terrain, a la capacité de se renouveler du fait que des adolescents, des jeunes et des moins jeunes frappent aux portes des maquis.

L'Occident, particulièrement l'Union Européenne, dit à nos dirigeants comme à ceux des pays du Sud ; dirigez vos pays comme il vous plait, en dictateurs, tirez sur la foule, torturez, emprisonnez, donnez vous à la corruption, truquez les élections comme il vous plait, interdisez ou restreignez les libertés syndicales, mais ouvrez vous largement aux investissements étrangers, et à la libre circulation des capitaux mais pas des hommes, et à la libre accumulation des profits.

Le président ne veut pas partir sur un échec, mais veut rester toute sa vie au pouvoir pour réaliser son programme quinquennal. Kaid Ahmed, ministre des finances et du plan après le coup d'Etat du 19 juin 1965 disait : « Le plan triennal sera réalisé, même dans 10 ans. »

La souveraineté du dinar doit se traduire par l'arrêt de sa dégradation, le redressement de sa valeur, et par sa convertibilité. Le bon sens indique qu'une nation doit d'abord occuper réellement toutes les parties de son territoire, et cela signifie qu'elle doit les cultiver et les faire produire, car sa vraie richesse aussi bien que sa véritable santé, découle de ce qu'elle fait de sa terre et du rapport qu'elle a établi avec elle. L'autosuffisance alimentaire devient un objectif lointain, sinon hors d'atteinte.

La situation de l'Algérie à l'étranger s'affaiblit, et le premier objectif et de lui redonner sa place est son autorité, dans le monde.

Devant qui le président est responsable, et quelles sont les limites de son pouvoir ?

L'armée est aux commandes du pays, entend bien le rester, et n'a pas l'intention de renoncer à son statut de détentrice du pouvoir

réel. Les coups d'Etat par les armes ou par les urnes, sont dans sa tradition. La philosophie du système politique en place, est que le président de la république choisi par les décideurs de l'armée, puis élu par un vote qui n'est qu'une simple formalité de confirmation, est placé durant son mandat sous leur haute surveillance, afin qu'il ne dévie pas de la mission qu'ils lui ont assignée, et qu'il ne lui reste plus selon la formule consacrée qu'à se soumettre ou se démettre.

Porté au pouvoir par les décideurs de l'armée, le président A. Bouteflika a fait des déclarations à géométrie variable, a dit dans la même forme une chose et son contraire. Il affirme son autonomie de décision par rapport au pouvoir réel, refuse d'être son otage et son exécutant. Y'a-t-il des divergences stratégiques au sommet de l'Etat ? Enfermer le pays dans un corset de fer, serait une erreur vite payée, par l'éclatement de l'armature elle-même.

Quelle peut être la crédibilité et la légitimité d'élections issues de la fraude ?

La fraude électorale bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, est au rendez vous de toutes les sélections.

Les élections n'ont pas pour objet de choisir les dirigeants, car le choix se fait avant et ailleurs, mais seulement de tenter de les légitimer. L'Algérien ne peut avoir des droits là où il n'est pas élevé d'abord à la dignité de citoyen. Le plus grave n'est pas d'avoir des sujets, mais de les appeler citoyens. Aujourd'hui une nation de sujets est prête à devenir une nation de citoyens ; c'est la même pièce de théâtre politique qui est jouée à chaque élection, avec les mêmes acteurs, avec chaque fois un seul gagnant, le pouvoir. L'alternance est la seule protection possible contre les facilités et les tentations qu'entraîne l'accoutumance au pouvoir. La dégradation politique et morale des institutions est due à son absence.

La maladie du président

C'est un domaine où le bluff psychologique et l'intoxication font partie de la règle de jeu. Les Algériens s'interrogent sur la maladie du président ? Pour certains d'entre eux il est très malade, inapte à assumer sa tâche, retenu

pour un troisième mandat dans le seul but de préparer sa succession. A-t-il la capacité physique d'exercer pleinement sa fonction ? Quelles sont les raisons du secret, du mystère qui entoure sa maladie ? Et toujours ces bruits, ces doutes, et en guise de réplique des démentis. La confiance du président dans son énergie, sa vigueur, dans ses facultés intellectuelles, constitue une réaction naturelle, humaine. Pour ses fans, ses admirateurs, très nombreux qui n'attendent que son signal, pour le suppléer de se sacrifier pour un troisième mandat, il est vif, en très bonne forme, et se trouve dans une remarquable condition physique et intellectuelle. Le président peut dire comme l'ancien roi d'Espagne : « Il n'y a pas d'abus de pouvoir en ce pays, il n'y a que des abus d'obéissance. » Fidel Castro a renoncé à exercer sa fonction parce qu'il est malade.

Où en est l'Algérie qui accélère sa descente au purgatoire ? Que deviendra-t-elle dans les quatre mois à venir ? Quelle solution de rechange politique, qu'elle alternative ? Le jeu politique est verrouillé. Le système politique centralisé qui est à sa fin, est négateur des libertés. Il faut un changement radical dans le style et la méthode de gestion du pays, pour mettre un terme à la dégradation politique et morale des institutions, corrodées depuis 10 ans pas les clans du pouvoir, qui ne sont qu'une forme de tribalisme, qui ne reconnaît que les intérêts de ses membres. Après une décennie d'un pouvoir politique totalitaire qui ne cesse de se renforcer, la souveraineté nationale et la citoyenneté, la liberté et la justice, car il n'y a pas de liberté sans justice, ni de justice sans liberté, la séparation et l'équilibre des pouvoirs, la volonté de doter la fonction présidentielle de sa signification démocratique sans en diminuer la prééminence, de rendre au gouvernement ses prérogatives, de restituer au parlement ses pouvoirs et sa dignité, et à la justice son indépendance, sont le programme commun de l'opposition.

Il faut prendre le temps de réfléchir pour avancer dans la bonne direction, du fait que la politique a créée de par sa nature et son rôle, de vives tensions et des divisions entre les différents courants politiques, sociaux et culturels. La pensée politique n'est pas encore soucieuse de rigueur et de cohérence, n'incarne pas encore l'esprit de synthèse et de

concorde, pour que les bombes à retardement ne contribuent pas à fragiliser l'avenir. Les contradictions existent, il faut les aborder de front sans biaiser avec la réalité. Il faut rester à l'écoute des pulsions de la société.

L'opposition va devoir épouser les problèmes, car elle n'aura d'audience et d'autorité que si elle offre des solutions, que si elle surmonte ses divergences, que si elle demeure unie, parle le même langage, que si elle est déterminée dans son ensemble et dans chacune de ses composantes, à définir les objectifs à atteindre et les méthodes qui permettront d'y parvenir. Elle doit se garder de deux dangers qui la menacent, le sectarisme et l'exclusion.

Il faut exclure l'exclusion, et être intolérant avec l'intolérance.

La démarcation se fait entre les démocrates et les faux démocrates, les républicains et les faux républicains, les islamiques et les faux islamiques. Le prix à payer pour une société de liberté et de justice, pluraliste, est l'apport de chacune et de chacun à ce foisonnement d'idées, d'initiatives, de propositions, d'expressions divergentes et contradictoires, qui libéreront les énergies de millions d'hommes et de femmes que le pouvoir actuel condamne à l'impuissance. C'est ensemble qu'on peut faire basculer l'opinion publique, et ouvrir un espace de liberté dans les quatre mois à venir qui seront riches en événements, avec la volonté et la capacité d'agir en toute confiance et respect mutuel, afin que le peuple devienne le chef du futur. Il faut laisser dans un premier temps, les courants politiques, sociaux, culturels, les personnalités, les militants, s'exprimer, faire entendre leurs convictions et leurs idées. Il faudra ensuite coordonner toutes ces voix et écrits, en faire la

synthèse, pour dégager les conditions du renouveau politique, et lancer un appel, pour rassembler les forces et les moyens du succès.

Un tel appel n'appartient pas à ses initiateurs, il appartient à ceux et à celles qui sur leurs lieux de travail, le reprennent à leur compte, et décident eux-mêmes de son utilisation, et de son adaptation. Celui qu'ils attendent et qui les attend pour agir ensemble, est peut être près d'eux. La transparence et la concertation dans l'élaboration de la prise de décision est une impulsion politique décisive.

Pour gagner il ne suffit pas de savoir se battre, il faut aussi et surtout se préparer d'abord, choisir ensuite soigneusement le lieu et le moment de l'action, de la confrontation politique. Quand il n'y a pas d'adhésion du peuple au pouvoir, il y'a résistance active mais aussi résistance passive, plus grave par le force d'inertie.

« Vous faites semblant de nous payer, nous faisons semblant de travailler », ont dit les travailleurs de Roumanie à Ceausescu.

L'analyse du mécanisme par lequel le pouvoir a été subtilisé au peuple, proclamé souverain par toutes les constitutions, a été faite un grand nombre de fois. La prochaine élection présidentielle posera un sérieux problème, car dans la mémoire collective des Algériens, le souvenir des fraudes électorales est encore vivace. L'élection est close quant à ses résultats avant d'avoir commencée. Le scrutin comme d'habitude passera au mieux pour une formalité, au pire pour une farce électorale. Le chemin de la liberté n'est pas celui de la participation à des élections truquées, mais celui de l'abstention, du boycott, qui est une arme politique efficace.

Les élections algériennes

Abdenmour Ali-Yahia
Alger le 26 janvier 2009

Article paru sur le site *algeria-watch.org*

Communication de Maître Abdenmour Ali-Yahia, président d'honneur de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), présentée lors de la table ronde organisée par le Centre de documentation et d'information en droits de l'Homme (CDDH-Annaba), le jeudi 29 janvier 2009 à Annaba. Thème de la table ronde : « rôle de la société civile au cours des élections libres ».

Le CDDH a été créé par la LADDH en 2006 dans le but de promouvoir la culture des droits de l'Homme au sein de la société algérienne. Il s'adresse essentiellement aux étudiants, universitaires, journalistes et autres membres de la société civile algérienne. Dans cet objectif, le CDDH-Annaba organise chaque fin de mois, des tables rondes autour des droits de l'Homme et la citoyenneté. La prochaine rencontre aura pour thème « la liberté de la presse ».

L'Algérie a de tous temps été confrontée au problème de l'alternance au pouvoir qui est à la cause de la démocratie. Ceux qui ont confisqué le pouvoir ont cédé à la tentation de se faire élire en contrôlant les élections en trafiquant les urnes et en réduisant les votes des Algériens, à des approbations unanimes, à des plébiscités.

Les élections d'avril 1948 pour l'élection de délégués à l'assemblée Algérienne, 60 délégués pour 8 millions d'Algériens du 2^{ème} collège et 60 délégués pour moins d'un million d'Européens du 1^{er} collège, organisées par le gouverneur général de l'Algérie, le socialiste Edmond Naegelen qui s'était rendu célèbre dans le monde entier par la fraude électorale, le trucage direct du scrutin, le bourrage des urnes, tournèrent au ridicule et à la mascarade. Guy Mollet secrétaire général de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) a déclaré : « si les élections avaient été débarrassées de la tutelle administrative, Messali aurait recueilli 80% des voix. Il a recueilli à peine 15% des Voix ».

Le général De Gaulle a laissé l'armée d'occupation organiser en Algérie l'opération référendum qui s'est déroulé les 26, 27 et 28 septembre 1958. Tous les moyens de pression, d'intimidation, de techniques éprouvées de bourrage des urnes, sont une fois de plus employées en pleine guerre d'Algérie et l'on a pu annoncer que la constitution gaulliste a obtenu 95% de OUI en Algérie. De Gaulle a déclaré: « Dimanche trois millions huit cent mille hommes et femmes d'Algérie, sans distinction de communauté dans l'égalité totale, ont apporté à la France et à moi-même les bulletins de leur confiance. Ils l'ont fait simplement sans que nul ne les y contraignent ».

Le recours aux tentatives électorales qui marquent la période 1945-1949, et le long sommeil politique apparent de six ans qui a suivi sont le contre coup direct de l'échec de ces élections. Pour les partisans de Messali, le peuple algérien ne va pas aux élections après le 8 mai 1945, pour faire son entrée politique, mais pour obtenir plus de soutien pour son combat. Pour ses adversaires, le chemin de la liberté n'est pas celui de la participation aux élections truquées, mais le chemin du maquis et de la lutte armée.

Le premier Congrès musulman du 7 juin 1936, tournait le dos à la question nationale, et optait pour l'assimilation politique. Ferhat Abbas niait l'existence de l'Etat Algérien, et le parti communiste algérien (PCA) a soutenu longtemps que la nation algérienne n'existait pas, parce qu'elle ne répondait pas aux définitions de Staline. Pour Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste français, « l'Algérie est une nation en formation ».

Les élections locales du 12 juin 1990

Dans son discours en date du 25 mai 1990 prononcé à Biskra, 15 jours avant les élections municipales et de Wilayas, Chadli Bendjedid, président de la République a défini d'une manière étonnante et inhabituelle qui mérite d'être relevée, le respect de la volonté populaire exprimée par la voie des urnes. « Quiconque aspire au pouvoir doit se soumettre à la volonté du peuple par le biais des élections communales, de Wilaya, parlementaires et présidentielles. La tutelle du peuple à partir du sommet est révolue. Les

instances du pouvoir et de l'opposition doivent être élues et non cooptées, parachutées par les appareils ».

Les locales du 27 juin 1990 ont donné les résultats suivants : Le FIS a obtenu 4,5 millions de voix sur 12 800 000 inscrits, le FLN 2 167 000 voix, le RCD 184 000, le PRA 67 000 voix. Le FFS a boycotté ces élections. Le taux d'abstention a frôlé les 35% du corps électoral.

Les élections législatives du 26 décembre 1991

Chadli Bendjedid, président de la République, s'est prononcé pour la tenue des élections législatives anticipées pour le 27 juin 1991, sur un sondage d'intention de vote réalisé par la Sécurité militaire (SM) qui crédite le FIS d'un pourcentage des votants de 30% environ.

Le FIS déclenche le 25 mai 1991 une grève illimitée pour faire amender la loi électorale et celle sur le découpage électoral. Il exigera aussi le jumelage des élections législatives et présidentielles. Le président de la République décrètera l'état de siège le 4 juin 1991 pour une durée de 4 mois, annulera les élections législatives prévues pour le 27 juin 1991, et fera appel à Sid Ahmed Ghazali pour remplacer à la tête du gouvernement Mouloud Hamrouche.

Le nombre de sièges retenus par l'APN était de 432.

Au premier tour des élections le 26 décembre 1991, le FIS a enregistré un raz de marée avec 3 260 222 voix et 188 sièges. Le FFS a obtenu 510 661 voix et 25 sièges, le FLN en ballottage dans 172 circonscriptions a obtenu 1 612 947 voix et 16 élus. Le taux d'abstention a été de 41% des inscrits.

Le coup d'Etat militaire du 11 janvier 1992 a évincé Chadli Bendjedid du pouvoir. Le Haut Conseil de Sécurité (HCS) organe Consultatif réuni en session permanente le 12 janvier 1992, a désigné un Haut Conseil d'Etat composé de 5 membres doté de l'ensemble des pouvoirs confiés par la constitution en vigueur au président de la République.

Le Conseil Consultatif National et le Conseil National de Transition

Le premier a été installé par Mohamed Boudiaf ; et le second par Lamine Zeroual. L'esprit de clan, l'arbitraire, le fait du prince, confondus avec le service de l'Etat, ont présidé à la cooptation des 60 membres du Conseil Consultatif National (CCN), puis des 180 membres du Conseil National de Transition (CNT) qui ont remplacé l'Assemblée Populaire Nationale dissoute le 4 janvier 1992, par Chadli Bendjedid. Rédha Malek président du Conseil Consultatif National qui ne pouvait donner que des avis a déclaré : « Le CCN se veut un trait d'union entre le peuple et le Haut Conseil d'Etat ».

Fallait-il maintenir la composante du CCN, l'élargir ou la renouveler ? Lamine Zeroual a préféré la renouveler. Le CNT est composé de fonctionnaires, de syndicalistes, de représentants d'entreprises publiques et petits partis sans militants et sans programmes, dont le seul mérite a été leur participation à la conférence nationale du dialogue. Le CNT a exercé le pouvoir législatif. Son président Abdelkader Bensalah a reconnu « que la commission nationale du dialogue dont il était membre avait adopté la Constitution à la réalité publique nationale ».

Le Haut Conseil d'Etat (HCE) présidé d'abord par Mohamed Boudiaf puis après son assassinat le 29 Juin 1992, par Ali Kafi, était un pouvoir de fait ni légal, ni légitime.

Abdelaziz Bouteflika a décliné l'offre que lui avait été faite en Janvier 1994, par les décideurs de l'armée, d'être coopté comme chef d'Etat pour succéder à Ali Kafi, parce qu'il n'avait pas obtenu des pouvoirs importants. Il avait posé trois conditions pour accepter sa nomination en qualité de chef de l'Etat : « Garder la Constitution du 23 février 1989, supprimer les deux vice-présidents prévus, et être désigné par l'armée comme chef de l'Etat ». Lamine Zeroual a été désigné après son refus en qualité de chef de l'Etat par l'institution militaire.

L'élection présidentielle du 16 novembre 1995

Lamine Zeroual a déclaré que le vote à l'élection présidentielle serait régulier dans la

forme, avec plusieurs candidats dont lui-même, et dans le fond par un scrutin transparent et honnête. Comme des lièvres, les trois autres candidats ont été placés dans des strapontins autour du fauteuil présidentiel, et le pourcentage des votants comme leur répartition sur chaque candidat, était fixée de manière bureaucratique. Les partis de l'opposition ont été interdits de télévision, la directive N° 17 du Chef de l'Etat Liamine Zeroual disposait : « Le discours critique ne peut être accepté que s'il peut apporter au citoyen les éclairages complémentaires attendus, pour formuler un avis ou un jugement. »

Déclaration du Conseil Constitutionnel relative aux résultats de l'élection :

Nombres d'inscrits : 15 969904
 Nombres de votants : 12 087281
 Taux de participation : 75,69%
 Majorité absolue : 5 809 769 voix
 Ont obtenu,
 Zeroual Liamine : 7 088 618 voix
 Nahnah Mahfoud : 2 971 974 voix
 Said Sadi : 1 115796 voix
 Nourredine Boukrouh : 443 144 voix

Les élections législatives de juin 1997

Le pouvoir a distribué l'électorat en quotas, selon l'équilibre des forces qu'il voulait établir entre les partis. Le Rassemblement National Démocratique (RND) parti du président Liamine Zeroual, qui devait remplacer le FLN, né en février 1997 avec « des moustaches », a obtenu trois mois après 156 députés aux élections législatives.

La victoire du RND lors des élections locales du 23 octobre 1997 est due à une fraude généralisée condamnée par les partis politiques, toutes tendances confondues. La marche des députés contre la fraude électorale a été sévèrement réprimée par la police, sur ordre du ministre de l'intérieur.

Le président Abdelaziz Bouteflika a déclaré à la communauté algérienne en Amérique « qu'il a refusé de rendre public le rapport de l'APN sur la fraude électorale aux élections locales pour sauver la crédibilité du Conseil de la Nation. La fraude est prouvée à 100% ».

Le Conseil de la Nation qui est une hérésie, car rien dans la sociologie politique du peuple algérien ne peut justifier son existence, a été créé par Liamine Zeroual dans le seul but de contrecarrer une éventuelle majorité islamique à l'APN. Il est composé de 96 membres élus par les élus locaux à raison de deux sénateurs pour chacune des 48 Wilayas, et de 48 membres choisis par le président de la république (tiers présidentiel). La répartition des sièges a donné « 80 sièges sur 96 au RND qui a fait main basse sur la Conseil de la Nation, 10 au FLN et 2 au MSP ».

Mohamed Hafid secrétaire général de la jeunesse de l'USFP, élu député de Casablanca (Maroc) a démissionné avec fracas, parce qu'il avait estimé que l'administration avait favorisé son élection au détriment de son adversaire islamique. Aucun mal élu algérien n'a précédé ou suivi son exemple.

La démission du président Liamine Zeroual

Abdelaziz Bouteflika a été programmé par les décideurs de l'armée, pour la présidence de la république, dès l'annonce par Liamine Zeroual en septembre 1998 d'écourter son mandat, ce qui est juridiquement une démission, car la Constitution ne reconnaît que trois cas de vacance du pouvoir, la démission, le décès, la maladie grave et durable. La démission différée avec préavis, lui permettait d'assurer la marche des affaires, pour ne plus avoir recours à l'intérim constitutionnel du président du Conseil de la Nation, Bachir Boumaza. La démission du président Liamine Zeroual, pose de manière brutale, le problème du rôle politique de l'armée.

Les lois de la politique, de la sociologie du rapport de force se sont conjuguées pour faire des militaires, les gardiens du système politique en place depuis l'indépendance du pays. L'armée est aux commandes du pays, entend bien le rester, et n'a pas l'intention de renoncer à son statut historique de détentrice du pouvoir réel. Le principe est que le président de la république, choisi par les décideurs de l'armée et élu par un vote qui n'est qu'une simple formalité de confirmation, est placé durant son mandat sous leur haute surveillance, afin qu'il ne dévie pas de la mission qu'ils lui ont assignée. Les signaux de l'armée, captés et décodés par la presse informent chaque président de la république,

qu'elle concentre entre ses mains la réalité du pouvoir, qu'elle aura toujours le dernier mot et qu'il ne lui reste plus, selon la formule consacrée, qu'à se soumettre ou se démettre. La marche vers et sur les sommets ne dure pas, et la descente peut être douce ou brutale. Les exemples de Ben Bella, Bendjedid et Zeroual sont éloquentes. Les coups d'Etat par les armes et par les urnes sont dans la tradition militaire.

L'élection présidentielle du 15 avril 1999

La décennie qui s'achevait depuis les événements d'octobre 1988 était porteuse de nombreux échecs et de tous les gâchis. Si à l'élection présidentielle du 16 novembre 1995 il y avait un candidat du pouvoir et trois candidats qui représentaient l'opposition du pouvoir, il y avait dans cette élection six candidats opposés aux candidats du pouvoir.

La veille du scrutin, l'armée a fermé le jeu politique en donnant des instructions pour que les résultats du vote soient sans surprise et connus d'avance. Avec le retrait des six candidats de la compétition électorale, les élections n'étaient ni libres, ni transparentes.

Ils ont évalué le taux de participation à 23,30%. « On peut dire d'ores et déjà a déclaré Mouloud Hamrouche, que le taux de participation a été de 20,00% à l'échelle nationale ».

Abdelaziz Bouteflika a posé deux conditions aux décideurs de l'armée : être élu au premier tour, et avec un pourcentage égal ou supérieur à celui obtenu par Zeroual.

Pouvoir apparent, il a cherché à s'émanciper du pouvoir réel, celui des décideurs. Il dit qu'une ligne rouge à ne pas franchir ou même chevaucher dans de nombreux domaines, lui a été tracée. Puis affirme, son autonomie de décision, en soutenant qu'il est un chef d'Etat, pas un trois quart de chef d'Etat, qu'il n'est pas la crème chantilly ou la cerise sur le gâteau » mais le cerisier.

Les trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire hautement proclamés par la Constitution, sont réduits dans la réalité à leur caricature. Quand le deuxième pouvoir joue un rôle mineur, et que le troisième est au service du premier, il n'y a pas séparation

mais confusion des pouvoirs, c'est-à-dire dictature. Il régente tout ce qui dans le pays, délibère, légifère ou juge.

L'élection présidentielle du 8 avril 2004

Tout dans l'Algérie d'hier s'axe et s'ordonne autour de l'institution militaire, qui a la réalité du pouvoir, et il n'y a pas d'équilibre ou de contre poids à sa puissance. Tous les chefs d'Etat sont sortis de ses rangs ou choisis par elle ; les trois composantes du pouvoir sont : le pétrole, l'institution militaire et la police politique, le président.

L'armée a déclaré publiquement par la voix du général Mohammed Lamari chef d'état major, qu'elle ne cautionnerait aucune candidature et respecterait le choix du peuple. Ce n'est pas à l'ANP de faire les présidents. L'armée est elle prête à favoriser la relève démocratique. Un président élu par des élections truquées lors du premier quinquennat, peut-il garantir des élections honnêtes et transparentes.

Abdelaziz Bouteflika et ses parrains ont fait cause commune, car la doctrine de la sécurité nationale implique le contrôle permanent du pouvoir sur la société. Zerhouni, ministre de l'intérieur ne saurait pas annoncer une autre victoire que celle de son ami. L'Etat a été détourné au profit d'intérêts privés, pour faire de la loyauté envers le président, la seule source d'accès au monopole du pouvoir qui s'apparente à une monarchie absolue. Le même personnel politique au sommet dont les carrières politiques sont d'une exceptionnelle longévité, a applaudi Bendjedid, servi Zeroual, encensé Bouteflika, en attendant le suivant.

L'élection du 8 avril 2004, digne du parti unique et de la pensée unique, avec 84,99% des suffrages exprimés, a assuré au président candidat une victoire à la Pyrrhus. Sans risque et sans gloire.

Pour Florence Beaugé du journal *Le Monde* « il faudrait être d'une grande naïveté ou de mauvaise foi, pour soutenir qu'il n'y a pas eu de fraude au cours de l'élection présidentielle du 8 avril 2004, présenté par Alger comme la plus libre et la plus transparente que le pays ait jamais eue ».

Dans sa conférence de presse, Ali Benflis a déclaré : « Je considère les résultats de la

présente élection comme frappée de nullité, et je leur dénie moi, comme l'écrasante majorité du peuple algérien, toute légitimité. Zerhouni rappelle le régime de Bokassa, de Staline et de Kim Sung, le président candidat est un fraudeur en chef ».

L'élection présidentielle d'avril 2009

Une élection libre le 8 avril 2004 aurait donné au peuple la possibilité de récuser massivement la politique du président sortant, faite de pouvoir personnel, d'économie ultra libérale et non sociale, d'appauvrissement de la population. Il régnera encore quelques années, puis le rideau tombera dans le tumulte des masses populaires, furieuses d'avoir été si longtemps bernées.

Il ya trois manière de présider à la destinée d'un pays, s'identifier à lui, c'est ce que font les rois, se mettre à son service, comme l'ont fait les martyrs de la Révolution, l'occuper par le flic et par le fric, c'est ce que fait le président de la République. L'argent donne le pouvoir, le pouvoir donne plus d'argent encore. La formule gaullienne reprise par le président « le président décide, le gouvernement exécute, le parlement soutien » est anticonstitutionnelle, en contradiction avec la séparation des pouvoirs et leur équilibre, prônés par la constitution. Télévision unique et radio unique, moyens d'information et de propagande d'une grande puissance qui exercent une dictature dure fabriquant un prêt à penser qui facilitent le décervelage des algériens, sont là pour rappeler que le pouvoir ne se partage pas, que toute orientation politique, économique, sociale et culturelle ne peut venir que du président qui n'admet aucun porte pouvoir.

Les Algériens s'interrogent sur l'état de santé du président, pour certains d'entre eux il est malade, n'a pas la capacité physique d'exercer pleinement sa fonction, retenu pour un 3eme mandat, dans le seul but de préparer sa succession.

Pour ses fans, il est en très bonne forme physique. Le président peut dire comme le roi d'Espagne, à la question sur l'abus de pouvoir que lui posait José Luis de Villalonga dans son livre la gangrène de l'honneur : « il n'y a pas abus de pouvoir en ce pays, il n'y a que des abus d'obéissance ».

De 1962 à 2009 l'Algérie a eu en 47 ans, 5 présidents de la République « élus » dotés chacun d'une Constitution, et 3 chefs d'Etat cooptés en trois ans.

La fraude électorale massive est une vieille tradition coloniale amplifiée depuis l'indépendance du pays. Bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, elle est au rendez vous, de toutes les élections. L'Algérien ne peut avoir des droits, là où il n'est pas élevé d'abord à la dignité de citoyen et non de sujet.

Le peuple algérien n'a pas encore conquis le droit de décider de son destin, de ses choix électoraux par des élections libres. Détourner la volonté populaire est du gangstérisme politique. Les élections qui sont closes quant à leurs résultats avant d'avoir commencé, tournent au ridicule et à la mascarade.

Participer à la prochaine élection présidentielle, c'est servir d'alibi, de caution et d'otage au pouvoir. Ne pas respecter les règles d'une élection honnête et libre, transparente, c'est courir le risque d'une grande désaffection de l'électorat. Une élection issue de la fraude n'a ni crédibilité, ni légitimité.

Le chemin de la liberté n'est pas celui de la participation à une élection truquée, mais celui de l'abstention, du boycott qui est une arme politique efficace.

La solution, réside dans le changement de régime politique, et non dans le changement dans le régime, de changement de politique et non dans la continuité de la politique.

L'Algérien est resté un sujet et non un citoyen

Le Quotidien d'Oran du 24 janvier 2009

Initialement prévue le lundi 12 janvier, la conférence sur « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Dignité Humaine » a été finalement donnée ce jeudi (22 janvier) au CCF de Tlemcen par Me Abdenmour Ali-Yahia, président d'honneur de la LADDH, en l'absence du président de cette dernière Me Bouchachi Mostéfa, comme annoncé.

D'entrée de jeu, le conférencier situera le problème de l'Algérie en faisant sa genèse depuis l'indépendance. « L'Algérie a obtenu sur le plan national son indépendance mais elle n'a pas libéré l'homme », soulignera-t-il. Il estime que depuis 1962, « on a eu des dirigeants qui ont un peu déconsidéré le socialisme en mélangeant le socialisme et le capitalisme d'État, en mélangeant le socialisme national et le national socialisme et au lieu de régler les problèmes, ils éliminent ceux qui en posent, ils ne règlent pas les contradictions, ils éliminent les contradicteurs... ». Depuis cette date, l'Algérie est confrontée, selon lui, à deux problèmes : le peuple n'est pas souverain dès lors que ce n'est pas lui qui désigne ses représentants à toutes les institutions élues de l'État. « L'Algérien est resté un sujet et non un citoyen parce qu'il ne participe pas à la vie politique au niveau de la commune », dira-t-il. Il fera une transition en évoquant la décennie 90 marquée par l'ouverture dans le Sud de camps de détention (au nombre de 9), où « certains étaient détenus pour simple délit de prière ». L'ex-président de la LADDH rappellera l'instauration, un 9 février 1992 avec l'arrivée de Boudiaf, de l'état d'urgence toujours en vigueur (17 ans) dont il fustigera le maintien.

« On ne peut pas manifester, même pour la question de la Palestine, alors que tout le monde a manifesté, même en Amérique, même en Israël, chez nous on ne nous a pas permis de manifester », déplorera-t-il. Me Abdenmour Ali-Yahia regrette que des manifestants qui ont marché pacifiquement soient poursuivis en justice. « Ça ne cadre pas, ça ne peut pas tenir, ça ne peut pas tenir », fulmine-t-il. Il clouera au pilori les trois partis

de l'alliance (FLN, RND et MSP) qui ont essuyé un échec en termes de mobilisation à l'occasion de leur meeting de solidarité avec Ghaza. L'hôte du CCF exhamera la « question » de la torture pratiquée à la faveur de la décennie 90: « Ce qu'on a reproché au colonialisme français pendant la guerre d'Algérie, je vous affirme, et je pèse mes mots, on l'a dépassé... Une nation ne peut pas pardonner à ceux qui ont fait ça... ». Le militant des droits de l'Homme octogénaire (aujourd'hui âgé de... 88 ans) évoquera non sans humilité son militantisme dans le domaine « des droits de l'Homme qui sont mésestimés »: « Je prends mon cas, j'ai défendu tout le monde, sans prendre un sou ». Abordant le champ des libertés, Me Abdenmour Ali-Yahia mettra en exergue l'importance de la liberté de l'information dans l'exercice du pouvoir, une liberté muselée à ses yeux : « On ne permet pas l'information, tout est bloqué, on ne permet pas aux gens d'apporter leur contribution... une télévision unique, une radio unique, qui ne parlent que de gouvernement, moi ça fait 25 ans que je ne suis pas passé à la télévision... », constate-t-il ulcéré. S'agissant de la corruption, le conférencier estime qu'« actuellement sur le plan économique et social, il y a deux Algérie : une qui va mourir de faim et une autre d'indigestion... ».

Et de citer à l'appui de ses propos « des enfants de la nomenklatura qui dépensent chaque jour jusqu'à un million dans les boîtes de nuit... ». L'avocat plaide pour une solution pacifique des problèmes en « donnant maintenant le pouvoir à la génération (que nous avons) formée depuis l'indépendance : ces Algériens ont des capacités intellectuelles, du patriotisme, de la motivation, de l'énergie... ». Vraisemblablement marqué par les événements de Ghaza, l'orateur estime qu'il y a une régression en matière d'humanisme dans le monde par rapport à l'avancée d'après la Seconde Guerre mondiale « quand nous voyons que l'Amérique détruit un peuple (les Irakiens), qu'Israël détruit un peuple (les Palestiniens), que les Européens pensent à leurs intérêts seulement, que la France, le pays des droits de l'Homme, ne l'est plus... ».

Par ailleurs, le militant des droits de l'Homme n'omettra pas de parler des prochaines élections présidentielles : « Est-ce qu'on peut

faire d'abord un bilan de ces dix ans (deux mandats), avec tout l'argent dont on a disposé, est-ce qu'on a décollé économiquement, est-ce qu'on a permis aux Algériens de vivre dans la dignité, l'honnêteté et la décence... ». Le président d'honneur de la LADDH juge qu'il y a concentration de pouvoir synonyme de dictature : « Le pouvoir est personnalisé, centralisé, nous vivons une monarchie républicaine qui ne répond pas aux règles, on est revenu non pas à Bonaparte mais à Napoléon, c'est-à-dire si on prend ce qui se

passé en Égypte, on revient aux pyramides et aux Pharaons... ».

Aussi, faut-il changer de régime politique ou opérer un changement dans le régime ? Est-ce qu'il faut un changement de politique ou continuer la politique ? Deux questionnements en guise de mot de la fin... Le débat qui s'en suivra aura permis aux présents d'intervenir sur divers points tels que la Palestine, le principe de compétence universelle, Amnesty International, le MTLD, les syndicats...

Le ras-le-bol des citoyens est un prélude au boycott

Propos recueillis par M. F. Gaïdi
El Watan du 31 janvier 2009

Rencontré jeudi à Annaba en marge d'une table ronde organisée par la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADDH) portant sur le rôle de la société civile dans un processus électoral, maître Abdenmour Ali-Yahia dresse un tableau peu reluisant de la situation politique et sociale du pays. Inévitablement, il s'est exprimé sur l'exercice politique en Algérie, le pluralisme syndical, l'information et, bien sûr, la prochaine présidentielle. Pour lui, les citoyens doivent boycotter ce rendez-vous, car les dés sont pipés.

— *En tant que défenseur des droits de l'homme, pouvez-vous nous dresser un bilan de la situation du pluralisme politique et syndical à la veille de l'élection présidentielle ?*

— Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le pluralisme politique et syndical a été reconnu par le colonisateur français pendant la période coloniale. Mais après l'arrivée de Bouteflika, surtout à partir de son 2e quinquennat, les libertés, surtout politiques et syndicales, ont régressé. Nous commençons par les dernières. L'UGTA a été reconnue et autorisée à activer le 24 février 1956 par le colonisateur français. Aujourd'hui après 47 ans d'indépendance, 56 syndicats qui ont déposé leurs dossiers auprès du ministère du Travail n'ont toujours pas d'agrément, et ce, malgré toutes les conditions requises. Sur le plan politique, il y a 4 formations – depuis le cas de Taleb El Ibrahim, Ghozali et les autres – qui ont tenté de créer leurs partis respectifs, en vain.

Nous constatons une fatale régression en Algérie sur le plan tant des libertés politiques que sur celles collectives et individuelles. La liberté de la presse demeure toujours bâillonnée. Même les médias dits lourds, c'est-à-dire la radio et la télévision unique ne sont pas non plus ouverts aux citoyens pour apporter leurs avis et critiques sur les élections, à titre d'exemple. Cela pose un problème très important. Nous avons connu avec le colonialisme l'humiliation. L'humiliation, c'est d'oublier d'être citoyen et que vous êtes habité par la vie que vous

risquez. Si nous sommes citoyens, nous devons lutter pour la souveraineté du peuple et devons dire que nous ne sommes plus des sujets. Les libertés de la presse, politique, syndicale, culturelle... doivent être consacrées sur le terrain.

— *Comment qualifiez-vous la désertion de la scène politique par le camp démocratique à quelques encablures de l'élection présidentielle ?*

— Je crois qu'actuellement les partis démocratiques ne sont plus efficaces. Les partis démocratiques disent qu'ils savent pertinemment qu'ils ne vont pas remporter les élections, mais en contrepartie ils espèrent faire connaître leur formation politique en profitant de l'argent dégagé par l'Etat pour la circonstance et leurs candidats sillonnent le pays pour faire connaître la position de leur parti. Nous nous sommes rendu compte maintenant que les jeux sont faits. Que le peuple vote ou ne vote pas le résultat est connu d'avance. Pourquoi un Président veut rester plus de deux mandats ? Il change la Constitution à la veille du scrutin uniquement pour se maintenir. Cela dépasse les limites de l'entendement.

Nous ne sommes plus dans la démocratie ni dans la République ou dans une monarchie. Nous sommes plutôt dans la paranoïa. Faut-il maintenir le régime, un changement dans le régime ou un changement du régime ? Le régime qui existe depuis l'indépendance a-t-il fini sa mission ? Aujourd'hui, nous devons nous pencher sur le développement du pays, car cette société qui arrive au troisième millénaire doit se maintenir et assurer l'avenir de ses enfants. Si nous ne faisons rien, ça sera la poursuite de la régression. Les Algériens avec lesquels j'ai discuté disent et redisent que le régime actuel a tout cassé que ce soit sur le plan de la formation des partis politiques ou des syndicats. Les citoyens en ont ras-le-bol. Nous constatons actuellement qu'ils fuient même leur parti. Ce qui est un prélude au boycott.

Je vous ferai remarquer que durant les élections de 1999, Mouloud Hamrouche avait déclaré que seuls 20% des électeurs se sont rendus aux urnes après le retrait des six candidats. Pour les élections du deuxième mandat, il y a eu encore beaucoup moins de

voteurs. La participation a varié entre 15 et 20%. Ce dernier taux de participation correspond à celui de 1948, alors les Algériens étaient sous l'emprise du colonialisme. Dont acte.

— *Dernièrement, Abdallah Djaballah a été approché pour se porter candidat. Pourquoi, selon vous ?*

— Le président Bouteflika considère que la plupart des Algériens ne sont pas « islamiques » mais plutôt islamistes. Et tout ce qu'il a donc fait pour recouvrer la paix par la réconciliation nationale est orienté et calculé. Abdallah Djaballah a été approché par un responsable du parti du FLN, Abdelaziz Belkhadem, pour le compte du président de la République. Celui-ci a tenté de le persuader qu'il peut critiquer le pouvoir et même le Président dans le but de récupérer l'extrémisme islamiste. Djaballah n'est pas dupe. Celui-ci a alors profité pour exiger en contrepartie la récupération de son ancien parti El Islah. Une condition que le pouvoir a refusée en affichant un nœud catégorique.

En réalité, cette proposition est intervenue, en raison de la question palestinienne, c'est-à-dire la guerre de Ghaza qui a donné la possibilité à Ali Benhadj, qui est une personne difficile à maîtriser, de rebondir. Ainsi, ils veulent amener sur la scène un autre islamiste radical mais capable par la suite d'être récupéré. Mais finalement, Djaballah n'a pas voulu jouer le jeu. Ce dernier que j'ai rencontré à Rome se considère comme une personnalité très importante. Mais les partis islamistes ne le reconnaissent pas. La déclaration de Madani Mezrag, l'ex-chef de l'AIS, à ce sujet : « Celui qui n'a pu régler les affaires dans sa propre maison, comment peut-il régler celles des autres » est édifiante.

— *Et l'alternative dans tout cela ?*

— Il y a actuellement trois courants. Celui qui a fait, depuis plusieurs mois, manifester Zeroual à partir des Aurès. Il avait même ciblé, ici dans la région de Annaba, Chadli Bendjedid, pour les mêmes raisons. Mais l'ex-président de la République a décliné l'invitation. Ce sont les services ou une partie des services qui ont tenté de dresser une personnalité de la trempe de Zeroual contre Bouteflika. La réponse de Zeroual est sans commentaire. Il leur renvoie la question : « Est-ce-que vous avez choisi le futur président ? » La réponse est évidente et Zeroual n'a pas voulu jouer le lièvre. Ce courant animé par de grandes personnalités déplore « le fait que cela soit eux qui ont fait la révolution et que cela soit l'Ouest qui s'empare totalement du pouvoir ». Il faut reconnaître que le Président a placé au niveau de tous les postes clés et sensibles des gens issus de sa région, c'est-à-dire de l'ouest du pays.

Actuellement, Mouloud Hamrouche l'a exprimé textuellement : « Le fruit est mûr et va tomber. » Comprendre par là que Bouteflika est malade et qu'il ne pourra pas résister longtemps. Ceux qui dans le régime le soutiennent savent aussi qu'il ne finira pas son mandat. En revanche, personne ne sait actuellement comment les choses évolueront après cela. Le deuxième courant revient à ceux qui se réclament républicains et démocrates (actuellement en situation de faiblesse). Ils déclarent qu'il faut que le peuple puisse choisir lui-même son représentant. Enfin, il y a le courant des islamistes extrémistes qui, opportunistes, veulent profiter de la situation, au même titre que les modérés. Et croyez-moi, si les choses persistent de cette manière, dans 10 à 15 ans, ils vont investir El Mouradia parce que le pouvoir en place fait tellement de bêtises qu'il leur offre l'entière possibilité d'y parvenir.

C'est pour avoir parlé de la femme de Chadli que Mecili a été assassiné

Nadjia Bouaricha
El Watan du 26 février 2009

L'avocat et président d'honneur de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, maître Abdenmour Ali-Yahia, accuse l'ancien président Chadli Bendjedid d'avoir ordonné l'assassinat de l'avocat et membre du Front des forces socialistes, Ali Mecili.

L'invité d'El Khabar El Ousboui estime que cet assassinat n'est pas « politique », « ni lié à la rencontre d'Aït Ahmed et Benbella en 1985 à Londres, dont il a été l'initiateur et qui devait se solder par la création d'une alliance de l'opposition algérienne à l'étranger ». Selon maître Abdenmour Ali-Yahia, il survient plutôt après que Mecili se soit attaqué à l'épouse de l'ancien président Chadli.

Maître Abdenmour Ali-Yahia souligne que le défunt Mecili avait publié dans l'hebdomadaire du FFS Libre Algérie, dont il était directeur, un dossier de deux pages évoquant la conduite de l'épouse de Chadli. « Dans un de ses numéros, ce même hebdomadaire, qui avait reçu une subvention d'Aït Ahmed Benbella d'un montant de 800 millions de francs, avait fait part du déplacement de la première dame d'Algérie de l'époque à bord d'un avion spécial en Suisse, et une fois arrivée à un des aéroports de ce pays, Mme Chadli avait refusé de payer les droits d'atterrissage en justifiant qu'elle était la présidente de la République algérienne et qu'elle n'avait rien à payer. » Maître Ali-Yahia indique que la presse suisse avait relaté ce fait, que Libre Algérie avait repris dans un de ses numéros. « Ceci a mis hors de lui le président Bendjedid qui a convoqué le général Larbi Belkhir pour lui dire que si les choses sont arrivées jusqu'à toucher nos femmes alors il faut y mettre un terme », a-t-il indiqué, en notant que Chadli Bendjedid avait chargé Belkhir de s'occuper de l'affaire.

Ceci et de se poser tout de même la question : « Est-ce à dire que l'ordre d'exécution de Mecili avait émané de la présidence ? », s'interroge Abdenmour Ali-Yahia, qui se demande aussi si la réouverture du dossier

après 20 ans ne cache pas « une intention de se débarrasser de Belkhir ». Maître Ali-Yahia répond par l'affirmative à ses deux questions et appuie son argumentaire sur le fait que Belkhir a évité de se faire coincer par la justice française. « Il se trouvait à Paris pour des soins à l'hôpital américain lorsqu'on lui avait demandé de quitter vite le territoire français à bord d'un avion spécial qui lui a été envoyé d'Alger. » L'un des fondateurs de la Laddh a indiqué par ailleurs que « même si la France n'est le pays des droits de l'homme, il reste que la justice française est indépendante et que personne n'est en mesure d'influencer son jugement. Tant que l'affaire du diplomate Hasseni est entre les mains de la justice, le gouvernement ne pourra rien faire ». Maître Ali-Yahia notera, par ailleurs, que même l'ex-officier du DRS, Mohamed Samraoui, est passible de poursuites judiciaires dans l'affaire, puisqu'il était présent lors de la transmission de l'ordre de mission de tuer l'assassin Abdelmalek Amelou par Rachid Hassani. Ceci et de rappeler que c'est le ministre de l'Intérieur français, Charles Pasqua, qui a aidé Amelou à fuir de France puisqu'il se trouvait « à bord de son avion à destination de l'Algérie ». Maître Ali-Yahia est revenu dans sa longue intervention à El Khabar El Ousboui sur un autre assassinat dont le secret n'a pas encore été entièrement percé.

Il s'agit de l'assassinat de l'opposant Chaâbani. « L'exécution de Mohamed Chaâbani a obéi au même mode d'élimination des adversaires opéré durant la guerre de libération. Chadli a évoqué son jugement et affirmé avoir sollicité, dans cette affaire, le pardon de Ben Bella. Mais une cour révolutionnaire est en droit de ne pas prononcer la peine de mort. Ils prononcent la sentence puis accusent Ben Bella d'avoir insisté sur l'exécution de ce verdict. C'est là l'expression d'une tradition purement algérienne », a indiqué l'invité d'El Khabar El Ousboui dont l'opinion penche pour l'incrimination de Chadli plutôt que Ben Bella dans cette affaire. « Chadli était magistrat dans cette cour et aurait dû, avec Saïd Abid, s'opposer au nom de la loi et de la révolution à l'élimination de Chaâbani. Ce n'est pas Ben Bella qui est à mettre dans le box des accusés, mais tout le système politique » a estimé Abdenmour Ali-Yahia.

علي يحيى عبد النور ضيف "الخبر الأسبوعي" الشاذلي أمر باغتيال مسيلي لأنه تعرض لزوجته حليلة

الخبر الأسبوعي، 1 مارس 2009

"إنها تقليد كولونيالي، وجرى تضخيمها منذ الاستقلال مع إدماجها في أعراف البلاد، وهي حاضرة في كل المناسبات". ويسترسل ضيفنا: في أبريل 1984 جرت انتخابات المندوبين إلى المجلس الجزائري. كانت الحرب العالمية الثانية قد انتهت، وفكرت السلطات الفرنسية في تنظيم انتخابات لمجلس جزائري يتكون من 60 مندوبا عن المكتب الثاني، أي سكان البلاد الذين كان عددهم في ذلك الوقت حوالي ثمانية ملايين نسمة ومن 60 مندوبا عن الأوربيين، مع أن عددهم لم يكن يتجاوز 900 ألف نسمة. بعد ستة أشهر، جاء الإعلان العالمي لحقوق الإنسان القائم على المساواة بين بني البشر. كانت تلك الانتخابات قد جرت تحت إشراف الحاكم العام السيد نايجلن وكانت النتائج مزورة، كما شهد العالم كله بذلك. كان غي موليه هو الأمين العام للفرع الفرنسي للتنظيم العالمي للعمال، وقد صرح بقوله: "لو لم تقم الإدارة بتزوير الانتخابات، لما نالت أكثر من 15% عوض 80% التي تدعيها". هذه "15%" سنصطدم بها كثيرا في الانتخابات الجزائرية اللاحقة.

هذا ما حدث في التسعينيات

أعود الآن إلى الانتخابات في جزائر الاستقلال، ولن أتناول فترة الحزب الواحد الحاكم، بل دعونا نتكلم عن انتخابات جوان 1990. كان الرئيس الشاذلي توجه إلى بسكرة وألقى هناك خطابا في 25 ماي 1990 وقال: "إبتداء من اليوم، لن يبقى الشعب الجزائري تحت وصاية القمعة، وكل من يسعى إلى الوصول إلى أي مركز في المجالس وحتى في رئاسة الجمهورية، ينبغي أن يمر عبر طريق انتخابات حرة". في 12 جوان، جرت الانتخابات للمجالس المحلية. فماذا أعطت تلك الانتخابات؟ "الفييس" فاز بالموقع الأول بحصوله على 36 مجلسا ولائيا من جملة 48 وعلى 887 مجلس بلدي على مجموع 1500. أول انتخابات حرة جعلت حزبا آخر يفوز بخلاف حزب السلطة. ثم جاءت التشريعات في أواخر ديسمبر 1991. فماذا أعطت من نتائج؟ لقد أعطت 188 مقعد لل"فييس" و25 لجهة القوى الاشتراكية و16 لجهة التحرير الوطني في الدور الأول، وبقيت هناك 173 مقعد للتنافس في الدور الثاني، وكان ال"فييس" متقدما في أغلبها. معنى هذا أن هذا الحزب كان سيفوز بأكثر من ثلثي مقاعد البرلمان، وربما أكثر من ثلاثة أرباع في وقت كان من المعمول به إجراء تعديلات دستورية بثلاثة أرباع النواب في البرلمان إلى جانب خيار الاستفتاء. لم يكن يوجد هناك بعد مجلس الأمة أو الشيوخ الذي لن يرى النور إلا في عهد الرئيس اليامين زروال. لقد قيل الكثير عن تلك الانتخابات، ومن ذلك أن حوالي 900 ألف صوت قد حُجبت من طرف مندوبي ال"فييس". وهذا لم يكن صحيحا، باعتبار أن الوثائق كانت تودع لدى رؤساء الدوائر.

ذكر علي يحيى عبد النور، الرئيس الشرفي لرابطة الدفاع عن الحقوق الإنسان، أن جيل الثورة فشل في بناء البلاد، لأنه تربي وترعرع على التخريب والتدمير، وأضاف أن الأمل في شباب الاستقلال لاستلام الشعلة، مشيرا إلى أن بوتفليقة يريد أن ينصب شقيقه السعيد مكانه لمواصلة "إنجازاته"، وأن أصحاب القرار داخل الجيش لا يقاسمون بالضرورة هذا الرأي. وفجر عميد المدافعين عن حقوق الإنسان، خلال نزوله ضيفا على فضاء "النقاش"، قبلة بالكشف عن أن الرئيس الأسبق الشاذلي بن جديد هو من أمر بتصفية المعارض علي مسيلي. أما فيما يتعلق بقضية إعدام شعباني، فقد أوضح أن الشاذلي والسعيد عبيد وأعضاء المحكمة الثورية هم الذين يتحملون المسؤولية، لأنهم نطقوا بحكم الإعدام.

رئاسيات 2009 تنذر بانتقال للسلطة من الجيش إلى

البوليس

بقلم ب. علاوة

حذر علي يحيى عبد النور، رئيس رابطة حقوق الإنسان، من انتقال للسلطة من الجيش إلى البوليس، على خلفية الانتخابات الرئاسية المقرر إجراؤها في أبريل القادم "مع ما يعنيه ذلك من انزلاق نحو ديكتاتورية بوليسية صريحة". ولاحظ أنه يوجد الآن 220 ألف شرطي في الجزائر، بينما كان هذا العدد سنة 90 لا يتجاوز 12 ألفا. وكشف رئيس رابطة حقوق الإنسان أن الرئيس بوتفليقة استفاد خلال رئاسيات 2004 من دعم رئيس دائرة الاستعلامات والأمن اللواء توفيق الذي أخذ تلك المبادرة باستقلالية تامة عن قائد هيئة الأركان، في حين كان اللواء محمد العماري يكرّر تأكيدات بأن الجيش ليس له مرشح ولن يساند أيًا منهم.

خلال جلسة النقاش التي جمعته بطاقم "الخبر الأسبوعي"، لم يكن هناك بدّ من التطرق إلى "الانتخابات" الرئاسية التي تقرر الباب. ضيفنا، بكل ما يتمتع به من ذاكرة قوية تخترن أسماء الناس والأماكن والأرقام، لا يريد أن يفصل لعبة الانتخابات في جزائر الاستقلال عن الفترة الاستعمارية. وله في ذلك حجه وأوجه المقارنة التي يستند إليها. إنها تتطرق من نفس المنطق وتؤدي نفس الوظيفة، ولذا فهي لا يمكن أن تكون بريئة ولا نظيفة ولا نزيفة.

"أود قبل الرد على هذا السؤال أن أعود إلى مسلسل الانتخابات منذ أن ظهر في الجزائر"، هكذا يبدأ، ثم يضيف:

والأمن، الـ"دي ار اس"، هو من يُعين رئيس الجمهورية، ثم يأتي التصويت كتتويج لاختيار الجيش. لقد جرى إسقاط ثلاثة رؤساء من أصل الخمسة: بن بلة، والشاذلي وزروال. العقيد هواري بومدين نجا من هذا المصير بصفته هو الذي خلق الجيش، ولم يكن الجيش ليستطيع إسقاطه، وبوتفليقة الذي كان يعلن أنه لن يبقى في المنصب إذا لم يكن يتمتع بكامل السلطات.

هل صوّت الجزائريون سنة 99؟ لقد بدأت العملية باقتراح سكان الجنوب قبل ثلاثة أيام من فتح الصناديق في الشمال في 15 أبريل، أي يوم الثلاثاء. ويوم الأربعاء، طلب المترشحون مقابلة اليامين زروال، وقد رفض ذلك، ثم أعلنوا انسحابهم من الساحة، وبقي بوتفليقة وحيدا، وجرى انتخابه بالتالي بتلك الطريقة السيئة.

رئاسيات 2004 كانت هامة للغاية. فقد أعلن الجيش أنه لا يساند أي مترشح، وليس له مترشح، وأن الشعب هو الذي سيكون من الآن فصاعدا مسؤولا عن اختياراته. ولعلكم تتذكرون تصريحات الفريق محمد العماري، رئيس الأركان آنذ. كان هناك علي بن فليس، وكان يعتقد أن الجيش يريد التخلص من بوتفليقة وسيسانده. لكن، ماذا وقع؟ الذي وقع أن رئيس دائرة الاستعلامات والأمن اللواء توفيق هو الذي دعم بوتفليقة بكل استقلالية عن قائد هيئة الأركان الفريق العماري. في ذلك الوقت، كان رئيس الدولة نال مساندة الولايات المتحدة لأسباب تتعلق بالمحروقات. وبالفعل، فقد حوّر بوتفليقة في قانون المحروقات، ليس عن طريق المجلس الشعبي الوطني، ولكن بمرسوم. وحتى فرنسا كانت تقف إلى جانبه.

ما الذي وقع ما بين انتخابات 2004 والانتخابات التي تدق الباب؟ الرئيس الآن يقبض على كل السلطات منذ التعديل الدستوري في 21 نوفمبر الأخير. الانتخابات القادمة ستكون نسخة من انتخابات 2004. الإدارة هي التي تسيّرنا عن طريق الولاية ورؤساء الدوائر، والحكومة تتحول إلى لجنة مساندة للرئيس، وأهم عضو فيها هو وزير الداخلية بدون منازع. أتذكرون ما قاله وزير الداخلية خلال انتخابات 2004؟ لقد قال إنه لا يستطيع أن يعلن عن فائز آخر خلاف صديقه الرئيس. حتى الآن، كان الجيش هو الذي يسيّر البلاد. لكن، يبدو أن هذه المهمة هي بصدد الانتقال إلى البوليس بمناسبة انتخابات 2009. يوجد الآن لدينا 220 ألف شرطي، وكان هذا العدد سنة 90 لا يتجاوز 21 ألفا. في نفس الفترة، كان لدينا 16 ألف دركي مقابل 182 ألف الآن. وهذا يعني أن السلطة هي بصدد الانتقال من يد الجيش إلى البوليس، وهذا لا يعني شيئا آخر سوى أن هناك انزلاقا نحو نظام ديكتاتوري صريح.

اعتبارا من تلك الانتخابات، قرّر الجيش ألا تجري انتخابات حرة أخرى أبدا في الجزائر، لأن الشعب الجزائري لا يتصرف بمسؤولية في ممارسة حريته. بعد تنحية الشاذلي بن جديد، سنصل إلى 1994. وما يجب ملاحظته هو أنه خلال 47 سنة من الاستقلال، مرّ خمسة رؤساء: بن بلة، العقيد بومدين، العقيد الشاذلي، اللواء اليامين زروال وبوتفليقة، وكان هناك ثلاثة رؤساء معينين هم محمد بوضياف، علي كافي وزروال قبل انتخابه. في جانفي 94 اجتمعت الأحزاب السياسية لتعيين رئيس للدولة، وفي ذلك اللقاء، جرى تبادل إسم عبد العزيز بوتفليقة لتولي المنصب. بوتفليقة طرح ثلاثة شروط: أولها الحفاظ على دستور الشاذلي بن جديد الصادر في 23 فيفري 1989. ثانيا ألا يكون هناك نائبان للرئيس كما تم اقتراح ذلك، ثالثا أن يجري تعيينه من طرف الجيش وليس من طرف ممثلي الأحزاب. وأمام رفض هذه الشروط، رفض هو الآخر تولى منصب رئيس الدولة، وتم اختيار اليامين زروال الذي كان وزيرا للدفاع. بعد تلك المرحلة، جاءت انتخابات نوفمبر 1995 وجرى فيها انتخاب اليامين زروال من بين أربعة مترشحين هم:

- محفوظ نوح، وقد فاز بجوالي ثلاثة ملايين صوت، وهو رقم يتلاءم مع ما كان يتردد من أن الإسلاميين لا يتجاوزون هذا الحد.
- سعيد سعدي، وفاز بمليون صوت هي أصوات الديمقراطيين.
- بوكروح وفاز بـ400 ألف صوت.
- أما ليامين زروال، فقد فاز بنسبة 75% من الأصوات.

في جوان 97 جرت انتخابات تشريعية وقبلها، أي في أكتوبر، جرت الانتخابات المحلية، وقد فاز فيها التجمع الوطني الديمقراطي الذي كان أنشئ ثلاثة أشهر من قبل فقط. لقد تحصل على 651 مقعد. إنه الحزب الذي وُلِدَ بشنبن. زروال كان قد أنشأ مجلس الشيوخ، وقد تساءل البعض عن فائدة مثل هذا المجلس. هذا المجلس أنشئ لغرض واحد هو منع الإسلاميين من تشكيل أغلبية داخل المجلس الوطني. هناك 144 سيناتور، منهم 96 منتخين من طرف الأحزاب بنسبة اثنين عن كل ولاية، ثم هناك الثلث الرئاسي. ولعلكم تتذكرون أن الرئيس بوتفليقة صرح وهو متوجه في زيارة إلى الولايات المتحدة في سبتمبر سنة 99 أن تلك الانتخابات كانت مزورة 100%، وقد خرج بعض المعنيين بالأمر في مسيرة احتجاجية على هذا التصريح، لولا أن فرقهم الشرطة بالهراوات بأمر من وزارة الداخلية.

الانسحاب السني والبقية تأتي

ربما يجدر بي أن أتحديث قليلا عن كيفية انتخاب رؤساء الجمهورية في الجزائر. إنه الجيش، وخاصة دائرة الاستعلامات

شيبان لن ينتقد السلطة مهما فعلت

بقلم ف. ز

الجمعية للحاكم ليست جديدة، وأنها قبيل اندلاع الثورة كانت مع خيار الاندماج.

كان بإمكان العقيد شعباني أن يكون رئيسا للجمهورية لو لم يتم إعدامه
بقلم ب. ع

يرى علي يحيى عبد النور أن إعدام العقيد محمد شعباني في السنوات الأولى للاستقلال جاء في سياق "نهج متبع" في القضاء على الخصوم.

في رده عن سؤال خلال اللقاء معه عما يثار حاليا من جدل حول هذه القضية بعد تصريحات الرئيس السابق الشاذلي بن جديدة، مؤخرا، في لقاء يخص تاريخ الثورة، قال ضيفنا إنه ينبغي وضع قضية شعباني في "إطار شامل" لكي يمكن بحثها وفهمها. هذا الإطار يحدده محدثنا بـ "نهج متبع" منذ قيام الثورة في التخلص من الخصوم. "عندما كنت مسؤولا في الاتحاد العام للعمال الجزائريين، التقيت ذات يوم بن قادة وعبان رمضان وأخبراني بحكم صادر في حق بناي وعلي وولد حمودة ولد عمر اللذين كانا من أنصار التيار البربري في سنة 49، وهذا قبل أن تعود اللجنة التنفيذية عن الحكم في الصومام في 20 أوت 1956. فكم من شخص حكم عليه بالإعدام خلال الثورة وبعدها؟ بالطبع هناك أسماء بارزة مثل كريم بلقاسم ومحمد خيضر".

و"أعود إلى ملف شعباني لأنني أعرف جزءا منه، حيث التقيت به رفقة خيضر خلال ما يعرف بأزمة جبهة القوى الاشتراكية. الشاذلي بن جديد تكلم عن المحكمة الثورية وقال إنهم قابلوا بن بلة وترجوا منه عدم إعدام شعباني. أولا وبصفتهم محكمة ثورية كان يمكن لهم عدم إصدار مثل هذا الحكم. يصدرن حكما بالإعدام في حق شعباني ثم يتوسلون إلى بن بلة من أجل عدم تنفيذه ثم يقولون إن بن بلة هو الذي أصّر على تنفيذ الحكم. الأمر هنا يتعلق بتقليد جزائري في تصفية الخصوم كما سيفعل بومدين مع كريم بلقاسم ومحمد خيضر. في قضية شعباني أميل إلى إدانة الشاذلي بن جديد، فقد كان قاضيا بتلك المحكمة الثورية وكان ينبغي عليه هو والسعيد عبيد أن يعارضا باسم القانون أو باسم الثورة ألا تتم تصفية عقيد شاب، تصفية لا تختلف عن تصفية ذو الفقار علي بوتو في باكستان بعدها بعدة سنوات. لو لم يمت شعباني لكان من الممكن أن يصير رئيسا للجمهورية. لقد كان شابا يافعا وكان مستقبله أمامه."

وعن سؤال حول متابعة بن بلة قضائيا ومحاكمته من أجل هذه القضية كما يطالب البعض، قال علي يحيى عبد النور إنه ليس بن بلة هو من ينبغي وضعه في قفص الاتهام، وإنما النظام السياسي برمته. "صحيح بن بلة كان يريد أن يصح

حول الجدل الذي احتدم مؤخرا حول قضية الإعدام، اعتبر علي يحيى عبد النور أن مناقشة هذه المسألة لن تنتهي أبدا، خاصة وأن الكثير من الآراء طرحت بهذا الشأن من طرف حقوقيين ورجال دين وسياسيين، وتركت الكثير من التساؤلات والإحتمالات في الرؤى. لذا، أكد محدثنا أن هذه القضية لن تجد نهاية لها ولن تجد مخرجا، باعتبارها أسالت الكثير من الحبر، ولم يتفق المفكرون بشأنها في الجزائر على حل يذكر.

وشدد المتحدث أنها مسألة نسبية، حيث هناك عدة أسباب تدعو لإلغاء عقوبة الإعدام وهي أسباب برأيه "هامة"، لأن الإعدام لم يقلل من نسبة الجريمة.

وطرح الأستاذ علي يحيى عبد النور فكرة أخرى، وهي أن "العدالة غير عادلة"، لأن الإنسان بإمكانه أن يخطئ في الأحكام التي يعلنها في حق أي متهم تسوقه إلى جبل المشنقة، مضيفا أنه يتساءل: هل المجرمون الذين نحكم عليهم بالإعدام هم فقط من يقتلون بالأسلحة؟ مضيفا: "أليس من يروج للمخدرات قاتلا؟ أليس من يتاجر بالبشر بقاتل؟".

وأضاف أن هناك الكثير من يؤر الفساد في عدة قطاعات وعدة مجالات وفي كل المستويات، لذا فالعدالة بإمكانها أن تخطئ في الأحكام، واحتمال ذلك الخطأ يكلفها غالبا، في الوقت الذي لا يمكن أن تعيد إصلاح خطئها بعد أن تقدم على الإعدام، فضلا عن "العذاب النفسي والجسدي الذي يعيشه المحكوم عليهم خلال انتظارهم لتطبيق العقوبة".

وانتقد علي يحيى عبد النور رئيس جمعية العلماء المسلمين الجزائريين عبد الرحمن شيبان، عندما قال إن "من يدعو لإلغاء عقوبة الإعدام كافر ولا يحق له أن يدفن في مقابر المسلمين ومن حق زوجاتهم أن تطلقهم"، وعلق عليه ضيف "النقاش" قائلا "أنا لا أقول بأن هذا الكلام دعوة إلى العنف، ولكن شيبان لم يكن متسامحا" وأضاف بأنه عندما قرأ هذا الكلام اتصل برئيس جمعية العلماء وقال له بأن أفضل ما في هذا الكلام أنه اعترف للمرأة بحقها في أن تطلق من الرجل.

واعتبر المتحدث أنه من المؤسف رؤية الجمعية التي يفترض أنها تضم العلماء تتساق وراء السلطة، مشيرا إلى أن شيبان حضر حفل إعلان ترشح الرئيس بوتفليقة لعهدته الثالثة مع أنه لم يكن مجبرا على الحضور.

وقال بأن شيبان لا يستطيع أن يتخذ مواقف من السلطة، مهما ارتكبت من خروقات لحقوق الإنسان، معتبرا بأن مهادنة

وحول ظاهرة "الحراقة" التي توسعت في أوساط الشباب الجزائري خلال السنوات الأخيرة، أضاف علي يحيى عبد النور أن ظاهرة الحراقة في الجزائر أصبحت "كارثة اجتماعية تدمي القلوب"، لذا فإنه لا يمكن غض الطرف عنها، مضيفاً أنه احتك شخصياً بعائلات الضحايا، حتى أنه تحدث إلى بعض الشباب من ولاية عنابة الناجين من الموت المحقق في وسط البحر، وتم إنقاذهم من طرف حراس السواحل هناك في الضفة الشرقية للجزائر.

وواصل قائلاً: "هناك من الشباب الحراقة الناجين من أكد له أنه لا يريد الوصول إلى الضفة الأخرى من الوطن، ولا يريد الوصول إلى أوروبا، بل يريد الخروج من الجزائر فقط، بل همه الوحيد هو الإفلات بجلده من الوطن". وهنا، توقف محدثنا ليقول: "والله إنني لا أنام الليل مذ سمعت هذا الشاب يقول ذلك، إنني أتأسف عليهم، بل أشعر بالحسرة اتجاه هؤلاء الشباب الذين يعدون جيل المستقبل ومن المفترض أن يحملوا مشعل بناء الوطن وليس اختيار سياسة الهروب نحو المجهول".

وشدد علي يحيى عبد النور على أهمية التغيير في الجزائر من أجل الملايين من الشباب الذين يحملون بالجنة الأخرى.

زروال أبعد من السلطة مثل الشاذلي وبن بلة

بقلم م. ب

اعتبر الحقوقي علي يحيى عبد النور أن الرئيس السابق اليامين زروال أبعد من السلطة تماماً مثلما حدث مع الرئيسين الشاذلي بن جديد وأحمد بن بلة، باعتبار أن بن بلة أزج من السلطة والشاذلي أرغم على الاستقالة.

وأضاف عبد النور أن مشاكل اليامين زروال ومستشاره وصديقه الجنرال بتشين بدأت مع عدد من القيادات العسكرية، وعلى رأسهم اللواء محمد مدين توفيق، بسبب رغبة زروال التفاوض مع قيادات الجبهة الإسلامية للإنقاذ المحظورة.

في حين أنه ابتداء من صيف 1997 كان الجيش الإسلامي للإنقاذ المحل في ثكنات الجيش، قبيل الإعلان عن الهدنة وسرد عبد النور وقائع ما جرى، مؤكداً على أن عباسي مدني الذي كان تحت الإقامة الجبرية اتصل به وقال له أنه سيدلي بتصريح للإذاعة والتلفزيون، لكن في آخر لحظة عاود الاتصال بي، وأخبرني بأنه لم يكون بإمكانه الإدلاء بالتصريح، لأن قيادة الجيش قالت بأن ملف الفيس أعلق نهائياً.

وأشار إلى أن متاعب زروال بدأت مع الحملة التي طالت وزير العدل آنذاك محمد آدمي، ثم تعرض الجنرال بتشين إلى حملة

زعيمًا، لكنه ليس الوحيد الذي كان مصاباً بهذا المرض، فحتى آيت أحمد يتصرف بهذا الشكل، بل إن جميع القادة السابقين في حزب الشعب الجزائري أصيبوا بعدوى الزعامة كما كان يمارسها مصالي الحاج. بمعنى البقاء في القيادة حتى الموت واتخاذ القرارات الفردية في كل الأمور وكل قراراتي سليمة. وأضاف بشأن آيت أحمد كيف يمكن لرئيس حزب أن يعين الأمانة الوطنية لحزبه بينما الأصل أن تلك الأمانة يقوم بتعيينها المؤتمر!!

جيلنا تعود على التخريب وهو غير قادر على البناء

بقلم ك. ب

شدد ضيف "الخبر الأسبوعي" على أن الجيل الذي قام بالثورة تربي وترعرع على التخريب والتحطيم، لذلك فهو غير قادر على تولي مهمة بناء وتشيد الدولة. وأضاف قائلاً: "عندما كنا صغارًا، تعلمنا أن الكولون يستعبد إخوتنا ويسرق جهدهم مقابل مبالغ زهيدة، لذلك تكونت في ذهننا فكرة تخريب وتحطيم كل شيء يمتلكه هذا الكولون، وكنا عندما نقوم بأي عمل، لا نسعى لإخراج الإقطاعي الفرنسي واسترجاع المزارع التي كانت تحت سيطرته، وإنما نعمل على تخريب تلك المزارع والممتلكات".

وأضاف: لقد كان جهدنا كله ينصب في إضعاف خصمنا، ولم نفكر فعلياً في بناء الدولة، مؤكداً على أن الجيل الذي تربي على التخريب والتحطيم من المستحيل أن يكون قادراً على البناء، وهذا ما يفسر السقطات والفشل المتكرر الذي أنتجه مسؤولو جزائر ما بعد الاستقلال. وأشار إلى أن الأمل قائم في جيل الاستقلال، الذي تربي وتعلم وتكون في منظومة أخرى، وتدرّب على ثقافة الرأي والرأي الآخر، وتقبل الرأي الآخر حتى ولو لم يتفوقوا معه، في حين أن الجيل الذي قام بالثورة غير قادر على أن تكون له رحابة الصدر هذه، لذلك فهو عاجز عن استيعاب الآراء والأطراف التي تخالفه الرأي.

600 جثة لـ"حراقة" في إسبانيا

بقلم ف. ز

كشف الرئيس الشرفي للرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، علي يحيى عبد النور، أن هناك 600 جثة لشباب جزائريين حراقة في إسبانيا لم تعرف لحد الآن هويتها وكذا جثث أخرى في إيطاليا.

وطالب ضيف "النقاش" السلطات الجزائرية للتدخل عاجلاً من أجل إرجاعهم إلى وطنهم ليتم دفنهم، موضحاً أن بقاءهم هناك كجثث متعفنة يعد وصمة عار كبرى في جبين الدولة الجزائرية.

شقيقة الشهيد العقيد محمد بوفارة، ولما طلبت منها سلطات المطار دفع مستحقات توقف الطائرة في المطار، رفضت وردت قائلة بأنها رئيسة الجمهورية الجزائرية، وأنه ليس عليها دفع أي شيء".

وقد تناولت الصحافة السويسرية الحادثة بتفاصيلها، وعندما قامت "ليبر ألجيري" بإعادة نشر الحادثة، غضب الرئيس بن جديد الذي استدعى اللواء العربي بلخير وأخبره بأنه "ما دام الأمر وصل إلى التعرض لنسائنا بالإساءة، فلا بد من وضع حد لهؤلاء".

ووجه الرئيس بن جديد أمرا للجنرال بلخير بمعالجة القضية. لكن، يبقى السؤال الذي يبقى مطروحا. حسبه. هو: هل تقرر تصفية مسيلي على مستوى الرئاسة أم لا؟

وفي نفس الوقت، تساءل ضيف "الخبر الأسبوعي" عن سبب معاودة ظهور قضية مسيلي إلى الواجهة بعد 12 سنة من وقوعها، متسائلا عما إذا كانت هناك نية للتخلص من الجنرال العربي بلخير.

وفي ذات السياق، يكشف "ضيف الخبر الأسبوعي" أن بلخير كان معرضا للمساءلة من قبل القضاء الفرنسي، لما نقل على جناح السرعة إلى باريس الصيف الماضي لتلقي العلاج في المستشفى الأمريكي بعد وعكة صحية. وقد طلب منه حينها مغادرة فرنسا في طائرة خاصة أرسلت له من الجزائر.

وقال عميد المدافعين عن حقوق الإنسان إن فرنسا وإن لم تعد دولة حقوق الإنسان، فإنها تظل دولة قانون ولا يمكن التأثير على القضاة، ضاربا المثل أيضا بما كاد يتعرض له شهر أبريل 2001 اللواء المتقاعد خالد نزار لما كان متواجدا في فرنسا، وقد جاءه حينها سفير الجزائر بباريس ناصحا إياه بمغادرة التراب الفرنسي قبل منتصف الليل، بسبب إقدام ثلاثة مواطنين جزائريين برفع شكوى ضده، مشددا على أن قاضي التحقيق سيلقى القبض عليه. وأضاف أنه مادامت قضية الدبلوماسية حسني في يد العدالة، فليس بوسع الحكومة فعل أي شيء، مع التأكيد أنها فعلت أقصى ما تستطيع بتوجيه النيابة التي تخضع لوزارة العدل طلبا برفع الرقابة القضائية عن الدبلوماسية الجزائري، وكذا إقدام الرئيس ساركوزي عن طريق وزيرة العدل، رشيدة داتي، بتغيير قاضي التحقيق الذي كان يتولى الملف (فقد استبعد بودوان تيفنو وتم استبداله بالآن فيليبو)، مؤكدا على أنه بالإمكان التأثير على القاضي، لكن هذا الأخير بإمكانه التمسك بموقفه والذهاب بالدبلوماسية محمد زيان حسني إلى المحاكمة.

واستطرد الأستاذ علي يحيى عبد النور في سرده لوقائع قضية مسيلي. سمرراوي أن "محمد سمرراوي ضابط المخبرات

قامت بها بعض الصحف، قبل أن ينتقل النقد إلى الرئيس زروال نفسه، ثم انتهى به الأمر إلى الإعلان عن تقليص عهده الرئاسية في نهاية سبتمبر 1998.

وأوضح علي يحيى أن تقليص العهدة الرئاسية أمر غير منصوص عليه في الدستور، وبرأيه فإن اللجوء إلى ذلك كان يهدف حرمان بشر بومعزة من تولي رئاسة الدولة بالنيابة إلى غاية انتخاب رئيس جديد، لأن بوتفليقة لم يكن يجب بومعزة، والذين أتوا بوتفليقة أخذوا هذا الأمر بعين الاعتبار، بدليل أن هذا الأخير تخلص من بومعزة عند أول فرصة.

بلخير كاد يتعرض للمساءلة بسبب قضية مسيلي بقلم كمال منصاري

اتهم المحامي علي يحيى عبد النور رئيس الجمهورية الأسبق الشاذلي بن جديد ورئيس ديوانه الأسبق اللواء العربي بلخير بزلوعهما في اغتيال المعارض علي اندري مسيلي سنة 1987 بباريس بسبب "قضية شرف" وليس بسبب "حسابات سياسية".

قال ضيف "الخبر الأسبوعي" إنه يعتقد بأن الشاذلي بن جديد هو من أعطى الأمر بتصفية مسيلي، وذلك بعد أن تهجم المعارض مسيلي، الذراع الأيمن لزعيم حزب جبهة القوى الاشتراكية، حسين آيت أحمد، على زوجة الرئيس حليمة بن جديد.

وذكر مؤسس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان في سياق عرضه لحثيات القضية، أنه عندما حل وزير الداخلية الفرنسي آنذاك شارل باسكوا بالجزائر في إطار زيارة رسمية رافقه في نفس الطائرة المتهم بقتل المحامي علي مسيلي، عبد المالك أملو. وعن سبب اغتيال مسيلي، اعتبر علي يحيى عبد النور أنه "لم يكن سياسيا"، وأن التصفية لم تكن لها صلة باللقاء الذي جمع سنة 1985 بلندن الزعيمين آيت أحمد وأحمد بن بلة (حيث قرر الثنائي إنشاء تحالف للمعارضة الجزائرية في الخارج) بل كان الدافع. كما قال. نشر مسلي في أسبوعية "ليبر ألجيري" لسان حال جبهة القوى الاشتراكية والتي كان مديرا لها، ملفا خاصا من صفحتين، تناول تصرفات حرم الرئيس الشاذلي بن جديد. وكشف المحامي أن "الأسبوعية تلقت تمويلا من أحمد بن بلة عند انطلاقتها، حيث منحها 800 مليون فرنك فرنسي آنذاك".

وقامت الصحيفة في أحد الأعداد. كما قال. بنشر في صفحتين حادثة كانت بطلتها حرم الرئيس الأسبق الشاذلي بن جديد، وهي القضية التي كشفت الصحافة السويسرية النقاب عنها. وأضاف أن "زوجة الرئيس التي كانت وراء إنشاء بروتوكول في الرئاسة، وتنقلت مرة إلى سويسرا على متن طائرة خاصة رفقة

تغيرا خارج النظام، وهم يعتقدون أن النظام سيلجأ إليهم ذات يوم لا محالة. لا شك أن بن فليس ينتظر مكاملة من جهة التحرير الوطني لكي يعود إلى الخدمة بعدما وقع على خلفية رئاسيات 2004، ولا شك أنه يتوقع أن جماعة الحزب سيصيها السأم من عبد العزيز بلخادم ولن تجد أفضل منه لقيادة الحزب. وحقيقة، فإن بلخادم بالنسبة لي كان يتمتع بالعديد من المزايا التي تؤهله لقيادة حقيقية، لكنه تخلى عنها وأصبح عبدا مطيعا لبوتفليقة.

بوتفليقة "فرعون" يريد أن يكون شقيقه السعيد خليفة له!

بقلم كريم بن شيخ

قال علي يحيى عبد النور إن الرئيس عبد العزيز بوتفليقة بتعديله الدستور وضع يده على جميع السلطات: التنفيذية، التشريعية والقضائية، فالرلمان بغرفتيه أصبح مجرد غرفة تسجيل، والعدالة أضحت تابعة لأنه ليست هناك سلطة قضائية مستقلة.

أوضح ضيف "الخبر الأسبوعي" أن هناك تضاربا في الآراء بشأن الأسباب التي جعلت أصحاب القرار يحتفظون ببوتفليقة، مع أنهم يعلمون بأنه مريض، مشيرا إلى أن اختيار خليفته يطرح إشكالية، فهو يريد أن يختار من يخلفه في منصبه بنفسه، في حين أن الجيش يرى بأنه الأجدر بالاختيار، مؤكدا على أن شخصا مثل حمروش يعتقد بأن الثمرة نضجت وأنها ستسقط قريبا، لذلك يناهى بنفسه عن الكلام، في انتظار أن يطلب منه الجيش بأن يكون الخليفة.

وأكد على أن هناك من يريدون الإبقاء على النظام الحالي، وهم بوتفليقة وجماعته، وهناك من يريدون تغييرا داخل النظام، مثل حمروش وآخرون، وهناك من يريدون تغييرا للنظام، وهم الديمقراطيون الحقيقيون.

واعتبر أن بوتفليقة في طريقة تسييره تجاوز الملوك، لأنه لا يحترم المؤسسات ولا القوانين، وهو بمثابة "فرعون". كما أنه يعين في كل المناصب والمسؤوليات، موضحا أنه خلال تقلباته إلى عدة ولايات سمع شكاوى من أن هناك عددا كبيرا من الوزراء أصولهم من ولاية تلمسان، معتبرا أن تكريس الجهوية أمر خطير.

وذكر أن الرئيس يعتقد أنه أساس كل شيء، وأن كل شيء يسير بفضل هو فقط، وأنه مقتنع بأن الصناعة والتجارة والسياحة والاستثمار والدبلوماسية ناجحة بفضل، مشددا على أنه عاد بذلك إلى الطريقة الديغولية في تسيير شؤون الحكم، فالرئيس يقرر والحكومة تنفذ والبرلمان يؤيد، وهو لا يصغي لأحد، فحتى المسؤولين، بمن فيهم الوزراء والمستشارين، عندما يلتقيهم في أروقة الرئاسة، لا يتركمهم

الأسبق الهارب إلى ألمانيا قال بأنه كان حاضرا في شرق البلاد وقت تسليم محمد زيان حسني 80 مليون فرنك فرنسي لأملو الذي نفذ عملية الاغتيال، معتبرا أنه هو أيضا متواطئ من الناحية القانونية".

وألح علي يحيى عبد النور مرة أخرى قائلا: "أظن أن الشاذلي هو الذي أعطى الأمر بتصفية مسيلي، ومن الأرجح أن يكون الرئيس بوتفليقة أراد تخويف العربي بلخير، لأن كل دلالات القضية تحوم حوله."

بن فليس ينتظر اتصالا يطلب منه العودة

بقلم ب. ع

كشف علي يحيى عبد النور أن هناك العديد من الحالات لأناس تضرروا من جراء مساندتهم لعلي بن فليس في منافسته للرئيس بوتفليقة في رئاسيات 2004 "لكن هذا الأخير لم يحرك ساكنا من أجل الدفاع عنهم".

جاء ذلك في معرض رده عن سؤال في سياق الانتخابات الرئاسية، يتعلق بخلود علي بن فليس إلى السكوت التام بعد هزيمته المنكرة في رئاسيات 2004 أمام بوتفليقة، بالرغم من أنه استطاع خلال حملته الإنتخابية أن يقنع الجمهور بإمكانية التغيير، وبالتالي بحظوظ التجربة الديمقراطية في الترسخ أكثر في الجزائر. وقال ضيف "الخبر الأسبوعي" إن علي بن فليس عضو في مجموعة واسعة من موظفين كبار وقياديين سابقين في جهاز الدولة والحزب الواحد، لا يتصورون حدوث تغيير خارج إطار النظام القائم "التغيير بالنسبة لهم يكون في إطار نفس النظام ولا يخص سوى الوجوه والأشخاص، بينما الأساس هو في تغيير النظام تغييرا كاملا". وذكر محدثنا أنه أمضى جزءا كبيرا من إحدى الليالي مع علي بن فليس قبيل رئاسيات 2004 وكان معهما كريم يونس، رئيس المجلس الشعبي الوطني، الذي استقال من منصبه بعد فشل بن فليس في تلك الانتخابات، حيث كان معدودا من بين مسانديه، ذكر أن بن فليس كان يعتقد أن قائد هيئة الأركان آنذاك، اللواء محمد العماري، كان يسانده ضد بوتفليقة "وإذن، فقد كان يعتقد أن الجيش يقف إلى جانبه، وأن التغيير سيقع داخل النظام، وما دام الجيش هو الذي يعين رئيس الجمهورية وبما أن الجيش لم يعد يرغب في استمرار بوتفليقة على رأس الدولة، فإنه هو الذي ستؤول إليه مقاليد الحكم، وعندما لم يتحقق هذا السيناريو، أصيب بخيبة أمل وقبع في منزله لعلهم ينادونه يوما".

وقال أعرف شخصيات طُردت من مناصبها من أجله، ولكنه لم يدافع عنها وفضل السكوت. لكن، لماذا؟ عن هذا التساؤل، يرد علي يحيى عبد النور أنه يعتقد أن شخصيات من نوع بن فليس وحمروش من أبناء النظام، وهم لا يتصورون

يتكلمون، بل إنه هو الذي يتكلم لإسداء النصائح لهم وتوجيههم.

الأستاذ

بقلم عبد العزيز غرمول

مثل نهر قادم من أعماق التاريخ، يندفع الأستاذ علي يحيى عبد النور واثقا من مساره، ملتزما حدوده، مفتوحا على تعدد الآراء والاجتهادات، يقول ما يؤمن به، ويدفع بالتي هي أحسن كل الأفكار التي لا تقنعه.

تربى مناظلا في صفوف الحركة الوطنية، وفهم في وقت مبكر من حياته الأعيب السياسة، أو بالأحرى الأعيب رجال السياسة، فاختار المقاومة.. قاوم كقنابي في صفوف اتحاد العمال، وقاوم الاستعمار كجزائري حر، وقاوم وهو في الصف الأول للدولة الجزائرية وزيرا سياسة التسلسل، وككل مناضل مؤمن بقضيته، انتهى به الأمر إلى الدفاع عن حقوق الإنسان.. هذا ما نعتقد أنه مسار إنسان سوي، يقول ما يفعل ويفعل ما يقول.

في الثامنة والثمانين من العمر، يبدو بعقله الناضج وحيويته الروحية مثل شاب في منتصف العمر. صرّح إلى حد المرأة، وواضح في مواقفه إلى حد التجراً. يعيش ببساطة مطلقة على عكس جيله، لا يملك سيارة ولا شقة مملوكة، ولا رصيда ضخما في البنك، كل أملاكه المعتبرة هي أفكاره.

وعندما يقول إن على جيل التحرير أن يذهب لأن الجزائر تبنى بشبابها، فهو يعرف ما يقول. لقد قضى جيل التحرير على مكتسبات الاستقلال تماما.

تبدو بعض آرائه غريبة، لكننا لو نضعها في مسار التاريخ، نجدتها منطقية، بل مفاجئة في منطقتها، فهو يقول مثلا عن جيل الثورة إنه أبنى على عقلية التدمير، تدمير الاستعمار، وأنه لم يستطع التخلص من هذه العقلية بعد الاستقلال، ولا تزال هذه العقلية تهيم على الجزائريين!.. وحين يتحدث عن حب الزعامة، يقول إن هؤلاء المتزعمين خرجوا من تحت معطف مصالي الحاج، ذلك الأب الذي جردوه فيما بعد من مستحقات التاريخ.

يقول إن الجزائر لا تعيش تعسف السلطة، وإنما تعسف الخضوع، نحن شعب بلا سيادة، خاضع بلا طلب من أحد، لا نتوفر على قيم ومراجع المواطنة. ولذلك، كلما تأتي سلطة ما، تجد من يخدمها، حتى ولو كانت ليست في حاجة إلى خدماتها!؟

تحليله لانزياحات السلطة أيضا مثير للانتباه، فهو يرى أن سلطة الجيش المدير للسياسة من وراء الستار انتهت، وحتى

وأضاف بأن سعيد بوتفليقة، شقيق الرئيس ومستشاره، أصبح هو الكل في الكل برئاسة الجمهورية، وأن كل الذين يريدون مقابلة الرئيس يجب أن يمروا عليه، وكل الذين يريدون الرئيس أن يراهم كذلك، مشددا على أن سعيد بوتفليقة يوصي كل الذين يطلبون لقاء رئيس الجمهورية بثلاثة أشياء، أولا ألا يعطونه أية معلومة سيئة، لأن ذلك يجزئه وقد يؤثر على صحته، وثانيا ألا يطيلوا البقاء معه، وثالثا أنه إذا كان لديهم شيء مهم يريدون أن يجادونه فيه، فمن الأفضل أن يجروه هو (أي سعيد بوتفليقة) لينقل ذلك إلى شقيقه. وأشار إلى أن بوتفليقة يريد أن يموت وهو رئيس، ويريد أن يشرف بنفسه على اختيار خليفته، وهو يرى أن شقيقه سعيد الأقدر على مواصلة "إجازه"، وهذا الرأي لا يقاسمه إياه أصحاب القرار بالضرورة، وأضاف قائلا: "أعتقد أنه في حالة وفاة الرئيس، فإن الجيش هو الذي سيسترجع زمام الأمور".

وذكر علي يحيى أنه عندما ذهب الفريق أحمد فايد صالح، قائد أركان الجيش، إلى اليامين زروال وسأله إن كانت لديه النية للترشح في رئاسيات 2009، سأله زروال (بحكم معرفته لدواليب الحكم): هل اخترتم مرشحكم؟ فأجاب بنعم، فرد عليه الرئيس السابق بأنه يرفض لعب دور الأرنب.

وتساءل ضيف "النقاش" لماذا لم يعترض جهاز المخابرات على ترشح بوتفليقة لعهدا ثالثة، مع العلم أنهم يمتلكون نسخة من ملفه الصحي، كما تساءل عن الأسباب التي جعلت أصحاب القرار يتراجعون عن فرض نائب رئيس، مع أن هذا كان جوهر المشكل القائم، والذي كان سببا في تأجيل تعديل الدستور لأكثر من سنتين، وأضاف بأن التصور الذي كان موجودا هو تعيين أويحيى نائبا للرئيس ليضمن الاستمرارية في حالة شعور منصب الرئيس بالوفاة؟

لوييزة حنون ستستفيد من ترقية سياسية

بقلم م. ب

اعتبر علي يحيى عبد النور أن زعيمة حزب العمال، لوييزة حنون، هي المستفيد الوحيد بين المشاركين في عقد روما عقد روما الذي حضرته العديد من التيارات السياسية الأخرى.

وأشار إلى أن الشخصيات التي حضرت العقد، وعلى رأسهم أمين عام جبهة التحرير الوطني عبد الحميد مهري، وزعيم الأفافاس آيت أحمد، وجاب الله تعرضوا لمؤامرات، على اعتبار أن مهري أبعد من قيادة الحزب العتيد، وجاب الله تعرض لمؤامرتين في النهضة والإصلاح، في حين استفادت لوييزة حنون من ترقية سياسية؟

هذه الدول في بناء مستقبلها على أسس صحيحة. ربما يبدو هذا الحلم خرافيا، لكن يشهد التاريخ أن فتح الحصون المنيعه يبدأ بحكم بسيط.

خلاصة هذا الرجل الذي لا يكف عن التعبير عن خوفه من مستقبل الجزائر، أن الجزائر ليست في أمان تحت سيادة بوتفليقة المطلقة.

دور المخابرات بدأ يتراجع لصالح الأمن، نحن على مشارف دولة بوليسية، وهذا هو ما يصنع الفرعونية!؟

للأستاذ علي يحيى عبد النور آراء واضحة، وله أيضا أحلام بسيطة يمكن أن تشرق منها الشمس، فهو مثلا يعلم أن تفتح المخابرات ذات يوم قلعتها وتشر ملفاتها، وما للتاريخ سيبقى للتاريخ. حدث هذا بالتشيلي والأرجنتين وجنوب إفريقيا ودول أخرى، ولم تتقوض أركان الدولة، على العكس، شرعت

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la dignité humaine

Abdenmour Ali-Yahia

Article paru dans le périodique *Errabita* de la LADDH, mars 2009

L'Article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 déclara : « Les hommes naissent libres et égaux en droits ». L'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, ajoute seulement le mot dignité; le concept de dignité humaine est la clef de voute de la société, et son contraire est humiliation. Lorsque l'homme est humilié, il oublie qu'il est habité par la vie et il la risque. « Quand l'animal politique renonce à la politique, il ne reste plus que l'animal qui applique la loi de la jungle » a écrit Régis Debray.

Très attachés à la décolonisation et à la libération des peuples colonisés, les Algériens considèrent la réforme des Nations Unies, comme une nécessité politique et une exigence éthique. Les aspirations des Algériens sont simples et se résument en un mot « dignité » : dignité en tant que citoyen et dignité en tant qu'être humain. La première implique la libération du peuple de l'occupation étrangère, la seconde ne se conçoit pas sans démocratie, sans liberté, sans justice et sans solidarité. Il y a le poids des mots employés pour exprimer la dignité et ils sont très lourds.

Les blessures les plus graves sont celles qui atteignent la personne humaine dans sa dignité. La violence, la barbarie, c'est cette part de ténèbres qui existe en l'être humain. Elle mène l'homme, qui n'exprime pas d'état d'âme en la pratiquant, vers le régime animal, et sa loi implacable du talion, qui rendra aveugle l'humanité entière.

La colonisation est un fait historique et absolu, cruel, qui a pris des formes inhumaines, exécrables. Au nom du cœur et de la raison, de la dignité et de la conscience politique, le peuple algérien a combattu le colonialisme français qui a tenté de justifier l'entreprise coloniale par le mythe de la colonisation civilisatrice humanitaire, de l'Algérie colonie de peuplement, alors que la réalité est faite de

génocides, de crime contre l'humanité, de crimes de guerre, d'asservissement du peuple, de terreur, de racisme, et d'aliénation culturelle. L'indépendance nationale a été payée de son lourd prix du sang et des souffrances. Elle a suscité des martyrs qui ont utilisé cette arme ultime, leur vie, jusqu'au sacrifice suprême. Ce ne sont pas ceux qui se battent qui recueillent les lauriers, sauf à titre posthume. Il ne faut pas laisser disparaître les témoignages de la génération de combat sur l'humiliation subie par le peuple algérien lors de la colonisation, dont le prix est important et que personne n'entend perdre. Se battre pour la dignité humaine, c'est dénoncer la falsification de l'histoire. Avec la loi du 23 février 2005 qui glorifie le colonialisme, la France n'a pas fini sa décolonisation.

Les Algériens ont besoin d'une vie de dignité et de liberté. Ils ont acquis leurs droits humains qui sont l'un des rares lieux privilégiés de rencontre des Algériens de tous bords, l'ultime valeur à défendre. Depuis l'état d'urgence du 9 février 1992 qui a glissé vers l'état de siège par l'arrêté non publiable du 25 juillet 1993, chaque jour apporte une sinistre moisson d'outrages à la dignité humaine. C'est l'oppression qui enfante la liberté, et la répression qui enfante les droits de l'Homme.

La vision globale et non partielle des droits de l'Homme, implique la défense de l'Etat de droit contre l'Etat policier, la liberté contre la tyrannie, l'humanité contre la barbarie. Quand les véritables protestations et constatations ne viennent pas de pays qui bafouent les droits de l'Homme, l'opinion publique internationale est tentée de penser que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent, puisqu'ils ne sont pas descendus dans la rue. La raison est que ces peuples encadrés par la police et l'armée, réprimés, privés de liberté, ne peuvent ni agir, ni réagir. Il appartient alors à l'opinion publique internationale de prendre le relais.

Le régime politique n'a pas donné aux Algériens plus de droits et plus de liberté que le régime colonial. Il a intégré la pensée coloniale et les schémas mentaux coloniaux. Le peuple algérien n'a pas le contrôle de son destin, subit la politique au lieu de la conduire. Il est asservi, et l'Algérien réduit à l'état de sujet. Le plus grave n'est pas d'avoir des

sujets, mais de les appeler citoyens. Le président de la république vient de se doter d'une constitution qui fait de lui seul tout l'exécutif, tout le pouvoir. La personnalisation et la concentration à outrance du pouvoir sont inefficaces et dangereuses. Le peuple algérien est appelé à voter pour maintenir la forme extérieure de la démocratie, mais non pour choisir en toute liberté ses représentants aux institutions élues de l'Etat.

Les pratiques qui faussent le scrutin et le libre choix des électeurs, sont permanentes. Le peuple vote ou on vote pour lui, mais il ne décide jamais, il ne fait qu'entériner le choix des décideurs.

Les élections préfabriquées ne mènent pas à l'alternance et à la démocratie, mais à la normalisation autoritaire de la société. Le problème n'est pas d'appeler les gens à voter, il est de pouvoir leur garantir que leur vote sera respecté.

Le président Abdelaziz Bouteflika sera réélu par un scrutin transformé en plébiscite sur sa personne. La verticale du pouvoir fait de lui un monarque, plus une sorte de pharaon au pouvoir illimité. Les Algériens ne participent pas en nombre aux élections, car ils savent qu'elles sont truquées. Ne pas respecter les règles d'une élection propre et honnête, c'est courir le risque d'une grande désaffection de l'électorat, d'une abstention record. La lutte contre la fraude électorale fait avancer le combat démocratique, car elle pousse la société à agir par ses propres mécanismes de défense. La dégradation politique et morale des institutions est due à l'absence d'alternance, qui permet de maintenir au pouvoir les mêmes clans et les mêmes intérêts, durant une longue période.

L'ordre public n'autorise pas les services de sécurité à se placer au-dessus des lois, mais à les appliquer rigoureusement, tout en se soumettant au contrôle de la justice. Les tâches de sécurité qui incombent à l'Etat doivent être assurées dans le respect des droits de l'Homme, de l'intégrité physique et morale de la personne humaine. Défendre la dignité humaine, c'est en premier lieu, refuser la torture dont l'interdiction doit être immédiate et globale. De très nombreux messages, vérifiés, exprimés avec force, angoisse, détresse et colère, par les

prisonniers, leurs familles, leurs avocats, ont fait état, durant la décennie 90 et la suivante, de tortures qui ne sont pas des bavures, ou des faits isolés, ou encore des accidents de parcours, mais une pratique administrative courante, employée par les services de sécurité relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. La torture avec ses conséquences les plus extrêmes, la mort ou l'handicap à vie, est une barbarie et un acte d'infamie qui avilit ceux qui la pratiquent. Elle est partie intégrante des interrogatoires qu'elle remplace ou accompagne.

La dignité humaine se soulève contre la police et la justice quand elle a le sentiment que de graves injustices ont été commises. Comment arriver à assurer la sécurité, sans humilier la population ? Le pouvoir paraît culturellement incapable de savoir ce que peut être la souffrance, le désespoir de gens au chômage, qui sont en permanence sous la surveillance de la police. Le pouvoir politique croit nécessaire de répondre par des méthodes quasi militaires, à des jeunes en souffrance qui se révoltent. La vie dure et parfois cruelle assène des coups qui laissent des blessures, et des cicatrices au corps et à l'esprit. L'ironie comme l'humour éloignent le désespoir et tempèrent la dureté des constats.

Le pouvoir judiciaire ne peut s'imposer que par son indépendance par rapport au pouvoir exécutif, et par la compétence et l'honnêteté des juges. Le cadre du juge est la loi, son devoir est l'impartialité.

Tout manquement au droit d'expression, offense la dignité humaine. La liberté d'expression qui est une conquête fragile qui doit être cultivée, protégée, renforcée, est un droit élémentaire de la vie politique, sociale et culturelle, de la création scientifique et artistique. L'exigence de liberté implique une multiplication des sources d'information. La question fondamentale à se poser pour assurer une circulation de l'information libre et équilibrée est celle-ci : les hommes et les femmes reçoivent-ils l'information nécessaire pour avoir une large compréhension de la société et du monde ? De plus, sont-ils en mesure, sans censure, d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations.

Le pouvoir politique exerce un contrôle non seulement sur l'information interne, mais

aussi sur toute celle qui vient de l'extérieur. S'il a le droit de s'exprimer à la télévision, pour défendre son programme et la manière dont il gère le pays, il n'a pas le droit de s'accaparer d'un service public et de le monopoliser pour éviter tout débat contradictoire, qui est l'hygiène et même l'oxygène de la vie publique, passage obligé d'une démocratie formelle à une démocratie réelle.

On voit en la presse un 4ème pouvoir alors même qu'on ne distingue pas nettement les trois premiers, du fait qu'il y'a, non pas séparation mais confusion des pouvoirs.

La liberté religieuse est inséparable de la liberté d'expression. L'article 35 de la constitution qualifie d'inviolable la liberté de conscience et la liberté d'opinion. La liberté religieuse n'est qu'un aspect particulier de la liberté d'opinion. Elle a été consacrée au niveau international par l'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, et confirmée par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

Elle a été définie de manière précise par la déclaration des Nations Unies du 25 novembre 1981 relative à la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, fondée sur la religion ou la conviction : « Toute personne a droit à la liberté de manifester sa religion individuellement ou en commun, en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques de l'enseignement ».

La déclaration de l'UNESCO du 16 novembre 1995 édicte : « La tolérance est la clef de voûte des droits de l'Homme, du pluralisme, de la démocratie et de l'Etat de droit ». La fermeture des lieux de prière est une intolérance religieuse. C'est dans l'esprit des hommes que naissent toutes les formes d'intolérance et de discrimination, c'est à ce niveau que se situe l'action à mener. Le rôle de l'éducation et en particulier de l'école, est dans ce cadre essentiel, voir incontournable.

Le peuple algérien ne peut vivre dans la dignité, que s'il a éliminé la corruption. Un contrôle rigoureux permettrait de mettre à jour de nombreux scandales politico-

financiers, tant par les sommes détournées, les réseaux impliqués, la pratique de la corruption généralisée. Un dirigeant qui est en grâce avec les décideurs, ne peut être poursuivi quand il est en délicatesse avec la justice pour malversation, ni jeté en pâture à l'opinion publique.

La paix sans la vérité et la justice n'est qu'impunité. Les droits de l'Homme et la paix sont deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de préserver l'un au dépens de l'autre, d'assurer la paix au dépens de la vérité et la justice, conduit à l'échec des deux. La « charte pour la paix et la réconciliation nationale », qui devait être un grand projet politique, a sacrifié les impératifs de vérité et de justice ; elle est réduite à sa dimension sécuritaire.

Faut-il tronquer la justice pour la paix ? Faut-il choisir entre le droit et le pardon ? Faut-il lutter contre l'oubli et préserver la mémoire agressée ? Que choisir, le pardon contre la justice, ou la paix par la justice ?

Que sont devenus les disparus ? Des morts sans sépulture, des vivants sans existence ? Aucune affaire de disparus n'a été élucidée, et il n'y a pas de volonté de le faire. Les milliers de disparitions forcées constituent des violations flagrantes du droit interne et des conventions et pactes internationaux, ratifiés par l'Algérie. Il s'agit de crimes contre l'humanité.

Le pouvoir n'a pas été capable de prévoir, de voir et surtout d'avoir une vision politique claire des frustrations du peuple exaspéré par les conditions de vie qui lui sont réservées, la régression brutale et continue de son niveau de vie. La paupérisation de la société a atteint le seuil de l'indigence. La sécurité humaine concerne la pauvreté, la faiblesse du système d'éducation et de santé et le manque de liberté.

Le pouvoir accentue les inégalités au point de reconstruire comme au temps de la colonisation une véritable hiérarchie sociale stratifiée. La politique néoconservatrice ultra libérale suivie, a créé une société duale, verticalement divisée entre, d'une part, les nantis qui vivent bien, et d'autre part, la majorité du peuple trop pauvre, ce qui est l'exemple d'une profonde injustice sociale.

La personne humaine n'est pas un moyen mais une finalité, la fin de toute politique. Le droit à l'humanité consiste à traiter toute personne humaine dans le respect de sa dignité. Le refus de la haine, de l'injustice, de l'arbitraire, de l'exclusion qui n'est pas une opinion mais un crime qui a franchi le seuil de l'intolérance qui ne peut être toléré, est celui de la dignité humaine.

Etre tolérant c'est reconnaître l'Autre, différent de soi, mais égal dans sa dignité et dans ses droits. C'est lui permettre de s'exprimer, de défendre ses opinions, ses idées, ses convictions. Le sérieux de la vie publique passe par la préservation de la dignité humaine.

Il faut un changement de régime

Entretien réalisé par Arab Chih
Liberté du 5 avril 2009

Dans cet entretien, le président d'honneur de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) fait part de son appréciation quant à la manière dont la campagne électorale est menée, en soulignant la partialité de l'administration. Abdenmour Ali-Yahia met par ailleurs en garde contre une amnistie qui se fera au détriment des obligations de mémoire et de vérité.

— *Liberté* : La campagne électorale pour l'élection présidentielle du 9 avril est pratiquement à son quinzième jour. Quelle appréciation en faites-vous ?

— Abdenmour Ali-Yahia : Il faut parler vrai et près des faits. La campagne électorale du Président-candidat à sa propre succession est organisée par l'administration qui est aux ordres, par les partis de la coalition gouvernementale, par le gouvernement qui est son comité de soutien, par des comités de la société civile, des patrons de l'industrie, de femmes, de jeunes, de sportifs, d'artistes. Il suffit de prononcer son nom pour que ses comités de soutien, dont la danse et les chansons sont les supports de cette institution qu'est l'animation politique, se lèvent et acclament en chœur : « Le guide providentiel qui restera à vie au pouvoir. » Il faut se méfier de ceux qui prennent le train en marche, mais veulent courir plus vite que la locomotive. La population hurle avec les loups : « Plus Bouteflika que moi tu meurs. » Le Président-candidat peut dire comme l'ancien roi d'Espagne : « Il n'y a pas abus de pouvoir en ce pays, mais abus d'obéissance. » Il faut savoir aussi ce que l'on cache et ce que l'on tait. Les pamphlets expriment en un style direct, et en langue dure et parfois crue, le rejet du Président-candidat car il y a une accumulation de revendications légitimes non satisfaites qui engendrent des mécontentements. Le désespoir, la détresse, la frustration, la déception, l'inquiétude et le découragement habitent les gens. Il y a une cassure, bien plus qu'une rupture, entre d'une part une minorité jouissant d'un niveau de vie égal ou supérieur à celui des pays développés, et de l'autre, la majorité de la population, les pauvres, les

travailleurs, les retraités, les enseignants, les couches moyennes, qui ne bouclent pas leurs fins de mois. Le pouvoir ne veut pas entendre cette Algérie qui souffre.

— *Certains candidats se sont plaints du parti pris de l'administration en faveur d'un candidat et ont brandi la menace de se retirer de la course. Selon vous, un tel scénario est-il possible ? Ecornerait-il la crédibilité de la prochaine élection présidentielle ?*

— Ecoutons ce qui se dit et ce qui se pense. Les candidats qui ont le mérite de ne pas observer l'élection du balcon sont descendus dans la rue. Leurs propos méritent attention et commentaire. Ils savent qu'ils font partie des perdants. Ils espèrent une timide percée dans l'élection pour préparer leur avenir politique aux prochaines élections locales ou nationales. Cet incident de parcours est déclenché par le spectacle assez dérisoire des comités et sous-comités de soutien au Président-candidat qui bourgeonnent partout, masquent la réalité, faussent l'expression des volontés des citoyens et la liberté de leurs options. Tout Algérien qui se voit obligé de rejoindre le pouvoir le fait non pas par conviction idéologique ou par militantisme convaincu, mais par intérêt ou par peur. L'éthique du suffrage universel interdit à l'Etat en temps d'élection de mettre ses moyens au service de tel ou tel candidat. Le scrutin est joué d'avance et le Président-candidat maître du jeu bénéficie de tous les moyens de l'Etat : administration, finances, etc. La pièce de théâtre qui a été jouée en avril 1999, avec le retrait des six candidats de l'opposition au pouvoir, ne se renouvellera pas.

De grosses pointures de la scène politique algérienne ont refusé de prendre part à l'élection présidentielle au motif que les jeux sont faits...

Il y a trois manières de présider aux destinées d'un pays : s'identifier à soi, c'est ce que font les rois ; se mettre à son service, c'est ce qu'ont fait les martyrs de la Révolution, à leur tête Abane Ramdane et Larbi Ben M'hidi, l'occuper par le flic et par le fric, c'est ce que fait le pouvoir actuel. Rudyard Kipling a dit : « Une révolution n'appartient jamais au premier qui la déclenche, mais toujours au dernier qui la termine, et qui la tire à lui comme un butin. » Les personnalités

politiques les plus respectées, les plus populaires, qui présentent et comptent le plus, ont une stature d'hommes d'Etat avec une dimension nationale et internationale ne peuvent pas participer à une élection présidentielle qui n'a pas pour objet de choisir librement un président mais seulement de le légitimer, car les jeux ont été faits avant et ailleurs par les décideurs. Récuser avec raison la règle du jeu imposée ne peut s'accommoder d'un jeu sans règle.

L'armée est partie prenante dans ce jeu. Un coup d'Etat militaire est toujours la conséquence d'un échec politique que l'armée n'arrive pas à réparer. Une élection dont les résultats sont connus d'avance ne sert qu'à reproduire le système politique en place. Le Président a voulu le pouvoir puis tout le pouvoir. Le sentiment d'être indispensable, irremplaçable est inhérent à toute fonction d'autorité. Le scrutin du 9 avril assurera au Président-candidat une victoire à la Pyrrhus, sans risque et sans gloire. Ne pas respecter les règles d'une élection honnête, c'est ouvrir la voie à une grande désaffection de l'électorat, à une abstention record qui vaut désaveu. Participer à cette élection, c'est servir d'alibi, de caution, d'otage à un pouvoir qui refuse l'alternance démocratique. Une légitimité usurpée, fondée sur la fraude électorale, relève du hold-up électorale, donc du gangstérisme politique. Une déclaration des anciens présidents de la République et des ex-Premiers ministres est nécessaire car « rien n'est plus condamnable que ceux qui savent et ne disent rien si ce n'est ceux qui disent et ne font rien ».

— *A la faveur de la campagne électorale, le candidat Abdelaziz Bouteflika a parlé de la possibilité de décréter l'amnistie générale en faveur des terroristes pour peu qu'ils rendent les armes. Qu'en pensez-vous ?*

— L'amnistie relève de la compétence exclusive du Parlement ou du peuple par la voie référendaire. La paix sans la vérité et la justice n'est qu'impunité. Les droits de l'Homme et la paix sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. Toute tentative de préserver l'un au détriment de l'autre, d'assurer la paix au détriment de la vérité et de la justice, conduit à l'échec des deux. La charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui devrait être un grand projet

politique, a été réduite à sa dimension sécuritaire. Lutter contre le terrorisme, c'est d'abord comprendre ses causes, et ensuite les faire disparaître. Depuis les années 1990, l'Algérie considère que la solution à la crise est sécuritaire alors qu'elle est politique. Ce qui implique l'élimination de toute action susceptible de la retarder ou de la faire échouer. La paix n'est pas le produit de la force, mais le fruit de la vertu, de la tolérance, de la générosité et de la solidarité. Elle se négocie et se construit.

La réconciliation nationale n'est pas pour demain, un retour à une spirale de violence est au bout du chemin. Faut-il tronquer la justice pour la paix ? Faut-il choisir entre le droit et le pardon ? Faut-il lutter contre l'oubli et préserver la mémoire agressée ? Que choisir : le pardon contre la justice ou la paix par la justice ? Que sont devenus les disparus, les morts sans sépulture et les vivants sans existence ? Aucune affaire de disparus n'a été élucidée, et il n'y a pas une volonté de le faire. Les milliers de disparitions forcées constituent des violations flagrantes du droit interne et des conventions et pactes internationaux ratifiés par l'Algérie. Il s'agit de crimes contre l'humanité.

— *Dans ce contexte électoral, certaines parties s'en sont violemment prises à la presse et aux partisans du boycott. Ne voyez-vous pas par là des signes annonciateurs d'un durcissement futur de la position des autorités à l'égard des partis et de la presse ?*

— Il ne faut rien attendre du pouvoir actuel, car il ne s'est jamais remis en cause. Quand le pouvoir s'enferme, se replie sur lui-même, ne s'ouvre pas, car l'ouverture et le renouveau sont indispensables, il devient dangereux. Les questions sans réponses s'accumulent. Nous vivons une période de blocage de la vie nationale où dans ses profondeurs se préparent un orage, une tempête. La situation du pays est grave, préoccupante, la corruption florissante qui défie l'imagination, l'appétit de jouissance, la recherche effrénée du luxe, se sont substitués aux valeurs fondamentales de la nation. Une petite minorité détient un patrimoine immobilier très important et des fortunes colossales.

L'indépendance et le pluralisme de l'information renforcent la démocratie et l'Etat

de droit. Le pays a besoin d'une presse libre et de qualité, qui n'est pas en liberté surveillée. La jeunesse, qui représente l'espérance, la vie, l'avenir, doit succéder à un pouvoir en sursis dans un régime politique en sursis. Il faut un changement de régime et non un changement

dans le régime. Le boycott massif est une arme politique pacifique très efficace pour faire du scrutin du 9 avril le rejet d'un système politique disqualifié, discrédité et pollué par l'argent.

**Ali Yahia Abdenour, avocat,
défenseur des droits de l'homme:
« C'est la démocratie qui sauvera l'Algérie »**

Hamid Tahri
El Watan du 11 juin 2009

« Libérez la liberté, la liberté fera le reste »
Victor Hugo

Le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel. Quand l'histoire d'un dirigeant est finie, il ne faut pas forcer le destin en ajoutant un chapitre. L'abstention à l'élection vaut désaveu. Le boycott est une arme politique.

Homme de rupture, homme de compromis ou les deux ? Habitué des prétoires ou homme rompu aux arcanes politiques ? Le doyen des avocats, ardent défenseur des droits de l'homme, toujours là lorsque les libertés sont mises à mal, Abdenmour Ali-Yahia s'est fait aussi des ennemis. Mais le vieux routier des barreaux ne laisse jamais indifférent. Si on loue souvent sa constance en sachant garder le cap, malgré les vents contraires, on lui reproche également de s'être « acoquiné » avec des parties qui ont failli mettre en péril la République. L'ennui avec lui, c'est quand on entreprend de parler de lui, il faut vraiment patienter, tendre patiemment l'oreille pour attraper quelques confidences sur sa personnalité faite de militance depuis plus d'un demi-siècle. Mais le hic est que Abdenour n'aime pas parler de lui mais de ses idées qu'il assène vaillamment que vaillamment, ici et là pour que son appel (cri ?) soit entendu. Dévoué, lutteur acharné, il jouit d'une notoriété que nul ne peut lui contester, mais surtout d'une autorité morale, mise au service des causes qui lui sont chères, à la tête desquelles son obstination à en découdre avec le « système » qu'il n'a jamais cessé de dénoncer. « Le pouvoir ne se soumet pas aux normes juridiques nationales et internationales qui fondent un Etat de droit. La démocratie est contrôle du pouvoir et pouvoir de contrôle. Les deux principes fondamentaux de la démocratie, à savoir l'autodétermination du peuple et l'alternance politique ont été confisqués. La dégradation politique et morale des institutions est due à l'absence d'alternances qui permet de maintenir au pouvoir les mêmes clans et les

mêmes intérêts durant une longue période. Les Constitutions peu appliquées sont révisées et surtout usées avant d'avoir servi. Elles ont été bafouées quotidiennement et dans de nombreux domaines. L'Algérie a eu cinq Constitutions en 47 ans d'indépendance pour avoir leur respect et les règles de jeu qu'elles impliquent. L'Algérien ne peut avoir des droits s'il n'est pas élevé d'abord à la dignité politique de citoyen. Le plus grave n'est pas d'être un sujet mais d'être appelé citoyen. Aujourd'hui, une nation de sujets est prête à devenir une nation de citoyens ».

Un militant inflexible

Né le 18 janvier 1921 au village Taka à Michelet, Abdenour y a fait des études jusqu'au certificat d'études qu'il décrocha en 1934. Il passe au collège de Tizi Ouzou où il obtient le Brevet élémentaire. Par dérision et vu les conditions difficiles de l'époque, on l'appelait le brevet alimentaire, « car il pouvait nous ouvrir les portes du travail. » Son père Amokrane, instituteur qui a pris sa retraite en 1930 et qui enseignait à Bordj Ménaïel, l'accompagna et l'encouragea dans cette trajectoire. Au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, Abdenour est instituteur à Souama, près d'Azzazga avant d'être muté à Médéa où il gagne des grades dans sa carrière. Il est mobilisé en février 1943 à Blida puis affecté à Kenitra au Maroc. Il débarque avec la 2e DB le 15 août 1944 à St-Tropez. Avec ses camarades, ils font la jonction avec les Américains, mais lors de cette opération, il est blessé et transféré à l'hôpital de Toulouse. Il rentre en Algérie, à la veille du 8 Mai 1945. Il est nommé instituteur à Miliana en 1946.

C'est là qu'il fit la connaissance de Gharsi junior, fils du leader du PPA qui le fait adhérer au parti. A Affreville, il connaîtra Hocine Cherchalli, membre influent du parti, qu'il remplacera dans cette ville. Lors des élections à l'Assemblée nationale en 1948, la famille est mobilisée pour la campagne de Salhi de Azazga, notamment son frère Saïd pharmacien à Belcourt et Rachid lycéen. Après les élections et les remous qui s'ensuivirent, Rachid était recherché. D'ailleurs, juste après, il partit en France pour intégrer la Fédération de France du parti et s'illustra avec Benaï et Aït Hamouda comme l'un des principaux acteurs de la crise dite berbériste de 1949. Abdenour poursuivra son combat de militant à Miliana

où le déclenchement de la lutte armée le surprendra en 1954. Il finira par intégrer l'UGTA après la mort de Aïssat Idir. « Tout ce qui s'est fait dans cette organisation était sous ma responsabilité. » Arrêté le 7 janvier 1957, quelques jours avant la Bataille d'Alger, il passera 15 jours à la DST de Bouzaréah puis à la sécurité militaire, avant d'être dirigé au camp de concentration de Berrouaghia. Il est transféré à Paul Cazelles puis à Bossuet ou dans l'ancien camp qui regroupait 2000 Algériens considérés comme irrécupérables. Fin novembre 1960, il est expulsé d'Algérie. Il part en France puis rejoint Tunis où il tient le secrétariat de l'UGTA.

Un droits-de-l'homme convaincu

A l'indépendance, il est élu député de Tizi Ouzou à l'Assemblée nationale constituante. Il est membre fondateur du FFS et conseiller de Mohand Ouelhadj. Il n'est pas en odeur de sainteté avec Aït Ahmed et s'oppose à Ben Bella, lorsque celui-ci signe un accord avec Da L'hocine. Le 10 juillet 1965, il est nommé par Boumediène ministre des Travaux publics. Une année après, on lui confie le portefeuille de l'agriculture où il ne fera pas de vieux os. « Boumediène m'avait fait appel pour la réforme agraire, le groupe de Oujda représenté par Kaïd Ahmed et Medeghri était foncièrement contre cette réforme. De violentes discussions ont eu lieu au Conseil des ministres, en septembre 1967. Un mois après, j'ai démissionné. » De tous les procès dans lesquels il a plaidé, Abdenour reste marqué par l'affaire du FIS, où faut-il le signaler, il a tenu le haut du pavé. Il a connu Boudiaf en tant que militant avec Omar Oussedik. « Lorsque la crise enflait en 1991, je suis parti avec Hassan (Khatib) au Maroc où nous avons été accueillis par son oncle, président de parti et homme influent qui nous a accompagnés à Kenitra, chez Boudiaf, qui n'a cessé de marteler qu'il ne rentrerait en Algérie que lorsqu'il y aura la démocratie ». Quand il est rentré, « je l'ai rencontré le 18 février 1992. On a longuement discuté des événements, je lui ai dit de ne pas laisser les leaders du FIS à Blida car ce ne sont pas des militaires sinon la situation va s'aggraver.

Il m'a répondu, cela ne relève pas de moi mais des décideurs, j'ai conclu qu'il était un décidé. C'était mon dernier contact avec lui, quand quelques jours après, j'ai évoqué les camps de

concentration dans le Sud, dans une conférence en Espagne, ce qui était une réalité, Boudiaf avait répondu "celui qui en a parlé, est le premier à y figurer". » Abdenour a accueilli cette sentence avec humour, il poursuivra son combat en allant prêcher sous d'autres chapelles. St Egidio ? « Abbassi était contre car, selon lui, il n'était pas question d'aller négocier dans une église, Benhadj m'avait dit, ramenez la paix quitte à négocier avec le diable. La paix, voilà ce qui importe ! » « La plateforme du contrat national du 13 janvier 1995 a été rendue nécessaire devant l'impasse politique qui a fermé la porte à toute solution de la crise. Elle a permis la réunion de 7 partis politiques et de la LADDH à Rome pour chercher une solution pacifique.

Il y a une solution de rechange à celle de la violence et du tout sécuritaire. La plateforme ouvre la voie au pluralisme politique, syndical et culturel, au multipartisme, à l'alternance au pouvoir, au respect des droits de l'homme, à la défense des libertés collectives et individuelles, à la liberté d'expression, au refus de la violence pour prendre ou garder le pouvoir. » Pour Abdenour, c'était la seule alternative pour sauver ce qui restait à sauver. « Les signataires de l'appel ont ouvert un espace de liberté dans un climat politique fait d'intolérance et de haine, alimenté par la terreur, la culture de l'exclusion, une répression qui n'a pas respecté les règles d'un Etat de droit. » Violence, terreur, intolérance des mots assez durs auxquels notre interlocuteur ajoute « la fraude électorale bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, les pratiques qui faussent le scrutin et le libre choix des électeurs sont permanentes ».

Seule la démocratie...

La seule constante de la pratique politique que le pouvoir maîtrise parfaitement est la fraude électorale. Les élections préfabriquées ne mènent pas à la démocratie et à l'alternance, mais à la normalisation autoritaire de la société. Il faut restituer au peuple le droit de voter librement, abolir la fraude qui déforme le suffrage universel et la vérité électorale. » Pour l'ardent défenseur des droits de l'homme, la corruption est une autre plaie qui vient se greffer à ces tares. « La corruption est inséparable de l'exercice du pouvoir. Elle est à tous les niveaux et dans tous les domaines. Un contrôle rigoureux permettrait de mettre au

jour de nombreux scandales politico-financiers. Un dirigeant qui est en grâce avec les décideurs ne peut être poursuivi quand il est en délicatesse avec la justice pour malversation ni jeté en pâture à l'opinion politique». Pour Abdenour, la paix et les droits de l'homme sont les deux aspects indissociables de la vie humaine. « La paix sans la vérité et la justice n'est qu'impunité. La réconciliation nationale qui devait être un grand projet politique est réduite à sa dimension politique. Elle a sacrifié les impératifs de vérité et de justice. L'amnistie n'est pas une solution sécuritaire, il faut lui apporter une solution politique. Les morts sans sépulture ? Des vivants sans existence. Ils n'ont que la mémoire collective comme sépulture. Aucune affaire des disparus n'a été élucidée. »

Pour l'avocat qu'il est, l'Algérie, selon lui, n'a pas évolué durant cette dernière décennie où l'économie a été gérée avec une incroyable légèreté. « Les grands indicateurs économiques sont au rouge, la politique néo conservatrice, ultralibérale ne peut qu'aboutir à une société duale, verticalement divisée entre, d'une part, les nantis qui vivent bien, et, d'autre part, la majorité du peuple exaspéré par les conditions de vie qui lui sont réservées. L'Algérie est l'exemple d'une profonde injustice sociale. Nos enfants qui ont choisi la liberté-harga n'ont trouvé que la mort et la

prison. La presse qui en fait état quotidiennement est aussi un baromètre de la société. La liberté de la presse est une conquête fragile qui doit être cultivée, renforcée », suggère le vieil homme qui, à 88 ans, continue, comme à ses plus beaux jours, de lutter pour ses idées, de lutter pour les autres... même si son combat solidaire apparaît trop solitaire...

Parcours

Né le 18 janvier 1921 à Michelet, Abdenmour Ali-Yahia a été instituteur militant du PPA et du FLN. Détenu durant de longues années, il est nommé ministre à l'avènement du régime de Boumediène. Il finira par démissionner. Avocat, il fera de la défense des droits de l'homme son sacerdoce. Pour lui, « il n'y aura pas de réforme de la justice tant que le pouvoir est concentré aux mains d'une seule personne. Il faut non pas un changement dans le régime mais un changement de régime », clame-t-il. Pour lui, les restrictions imposées parlent pouvoir à tous les niveaux, peuvent engendrer des réactions populaires imprévisibles. Abdenour au nom de la LADDH a été l'un des principaux animateurs du contrat de Rome. A 88 ans, il continue d'activer en se soumettant à l'écriture de ses mémoires. A son actif, deux livres : Raison et Dérison d'une guerre L'Harmattan 2000 et La Dignité humaine Inas 2006.

Algérie : Un état d'urgence permanent

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le périodique
Errabita de la LADDH, juillet 2009

La vie politique est conçue avec un seul objectif, pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays, conforté par la rente pétrolière. Il manque une prise en charge de l'humain dans sa globalité. Il y a un dérapage du pouvoir sur la question des droits de l'Homme et des libertés, qui ont fait l'objet des mesures de restriction, pour des motifs ayant trait à l'état d'urgence, donc à l'ordre public et à la sécurité nationale qui implique le contrôle permanent du pouvoir sur la société.

Le pays est sous état d'urgence depuis 17 ans, cela a permis au pouvoir de maintenir sa mainmise sur la société, de la museler et de marginaliser les formations politiques de l'opposition. Le pouvoir qui impose en permanence un état d'urgence, investit l'Etat, se prend pour la nation entière, considère tout opposant comme traître et ennemi des intérêts supérieurs du pays, assimilés abusivement à celui des clans et des féodalités, promus sur les seuls critères de la courtisanerie et de l'affairisme.

L'état d'urgence qui date du 9 février 1992 marque la crispation et le durcissement du pouvoir. Il a gravement altéré la crédibilité du pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et fait voler en éclat la confiance du peuple. Il faut voir la réalité de l'état d'urgence, avec le regard de ceux qui la vivent quotidiennement et subissent ses effets néfastes.

L'état d'urgence a permis, dès sa signature, l'ouverture de 9 camps de concentration dans le Sahara, alors que le droit national et international édicte que personne ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est par voie de justice. Toute décision qui concerne la liberté de la personne humaine, relève du judiciaire et du juge, et non de l'administration centrale ou du gouvernement. L'internement administratif qui a obligé vingt mille Algériens à payer leurs convictions politiques et religieuses de la privation de leur liberté et de leurs moyens d'existence, s'est fait au mépris des lois internes et des conventions et pactes internationaux ratifiés par l'Algérie.

Aucun homme, aucune femme, attachés à la dignité humaine ne laisseront le silence se fermer sur la détention de prisonniers, non

par voie de justice, mais par voie administrative, par lettre de cachet. Tout ce qui cède au rapport de force ou au fait accompli, méprise, humilie la personne humaine, est à combattre. Les écoutes téléphoniques et le contrôle du courrier qui sont une atteinte à la vie privée des gens, relèvent de l'autorisation du juge. Avec l'état d'urgence, elles relèvent de la police et des services de sécurité. Au nom de la sécurité, les libertés ont été altérées et aliénées.

L'état d'urgence ne permettant pas au mécontentement populaire de s'exprimer de façon légale, par des marches pacifiques, il était fatal que les actes de violence se multiplient comme on a pu le constater. Les revendications non satisfaites engendrent des émeutes. Le droit de se rassembler et de manifester qui est un droit constitutionnel, est soumis à l'autorisation préalable des Walis. La constitution reconnaît le pluralisme politique, syndical, mais la justice saisie par les pouvoirs publics condamne les syndicats autonomes qui ont régulièrement déposé leurs dossiers au niveau du ministère du travail. Le récent procès contre les représentants des syndicats autonomes, ont mis en relief la soumission de la justice au pouvoir exécutif.

Le travail définit la condition humaine, notamment le droit à la liberté syndicale dans ses deux dimensions, le pluralisme syndical et l'adhésion libre, sans que les réunions syndicales et autres ne soient publiées, et les manifestations publiques brutalement réprimées. Des années durant, le pouvoir expliquait sur un ton incantatoire que l'état d'urgence allant ramener la paix. La contradiction réside dans le fait que le terrorisme est déclaré « résiduel, réduit à quelques poches » alors que l'état d'urgence est maintenu pour les impératifs de la lutte antiterroriste. Les hommes politiques sont comme les oiseaux, ils ne volent pas tous à la même altitude.

La sécurité des Algériens ne peut se traduire par l'aliénation de leur liberté. L'Algérie veut l'ordre et la paix, à condition qu'il ne soit pas l'ordre des prisons, ni l'ordre des cimetières.

La doctrine des droits de l'Homme, au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits, est à la fois une revendication minimale, et la matrice de toutes les revendications démocratiques.

**L'Algérie ne se porte pas bien ;
il faut s'occuper d'elle**

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
El Watan du 12 août 2009

Elle est malade, il faut la soigner, ne pas se tromper de diagnostic ni de remède. Son problème, ce sont ses dirigeants qui veulent rester à vie ou trop longtemps au pouvoir auquel ils ont accédé par un coup d'Etat par les armes ou par les urnes.

La présidence de la République, polluée par l'argent qui joue un rôle important en politique, est fermée, verrouillée ; il faut ouvrir ses portes et ses fenêtres, chasser le renfermé, créer un puissant appel d'air frais qui viendra non seulement de la mer et des plaines, mais des plateaux et des montagnes du pays. Il faut insuffler un peu d'air frais à un pouvoir qui étouffe, parce qu'il maintient le statique mortifère qui est la même pièce de théâtre politique jouée par les mêmes acteurs.

Le président doit faire preuve de sens politique, témoigner d'une grande capacité d'ouverture vers le peuple, s'ouvrir sur les partis politiques de l'opposition, les représentants des syndicats et de la société civile autonome et les jeunes générations.

Le pouvoir qui est divisé en clans, puis en castes, enfin en dynasties qui ne sont pas l'apanage des monarchies, s'est replié sur lui-même, a peur de l'ouverture, parce qu'il croit que ce serait sa fin, son arrêt de mort. Il n'y a pas que les monarchies qui créent des dynasties.

Il faut d'abord changer de gouvernement, aucun ministre n'a démissionné et aucun n'est démissionné. La longévité des ministres n'est pas un facteur de stabilité, mais fabrique de la fragilité économique et de l'exaspération sociale. Ahmed Ouyahia, un simple artisan du pouvoir, voire un technocrate, dont certains vantent la compétence et le pragmatisme méticuleux, soucieux de précision, pense toujours à son avenir, mais n'en parle pas. Le président couve le premier ministre et ses conseillers sont ses prolongements.

**Il faut jeter un regard lucide sur la nature
du pouvoir**

Le pouvoir vieillit et le pouvoir absolu vieillit absolument. L'Algérie est une ruche où les abeilles se laissent commander par les guêpes. Le retour du monopole politique, de la pensée unique qui étouffe les voix de l'opposition, renforce l'idéologie ou le discours politique, social et moral dominant, conduit à la régression des libertés.

Le président a construit un pouvoir vertical pour ne pas subir des influences diverses ni s'entourer d'avis divergents, avant de décider. C'est l'identification du peuple avec celui qui le gouverne, le cheminement au renoncement des Algériens à exercer pleinement leurs devoirs de citoyens responsables. La verticale du pouvoir qui personnalise et concentre un pouvoir illimité entre les mains du président, dans un pays où il n'y a pas de contre-pouvoir, est dangereuse. Tout émane du président, tout dépend de lui.

Il n'y a pas de séparation mais confusion des pouvoirs, le pouvoir législatif joue un rôle mineur et le pouvoir judiciaire est aux ordres du pouvoir exécutif. La magistrature est dans son ensemble non pas debout ou assise comme le veut la loi, mais à genoux et à plat ventre comme le veut le pouvoir exécutif.

Quand l'opposition est faible, le pouvoir qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un, se divise et, quand elle est forte, il se ressoude pour se défendre. Il faut clarifier le jeu politique : d'un côté le pouvoir sans tensions ni rivalités ou divergences stratégiques, qui ne peut durer sans cohésion au sommet, de l'autre l'opposition dans toutes ses composantes, sans déchirements fratricides, sans polémiques ou recherches de leaderships qui minent son union.

Le président exerce une emprise totale sur la chaîne unique de télévision.

En Afrique et dans le monde arabe, le pouvoir se transmet de père en fils comme dans les monarchies. En Algérie c'est la transmission dynastique du pouvoir par la fratrie qui semble être, pour le moment, une rumeur qui a pris le pas sur l'information. Y'a-t-il des remous à ce sujet parmi d'autres gouvernants au sommet de l'Etat ?

Le silence est de rigueur. Le peuple Algérien veut être maître de son destin. La minorité riche dit comme Letizia Bonaparte, il y'a plus de deux siècles : pourvu que ça dure, sachant pertinemment que cela ne peut pas durer. La majorité pauvre peut faire sienne la citation d'Aimé Césaire : Mon nom : offensé, mon prénom : humilié, mon état : révolté.

L'Algérien a le choix des mots qui expriment sa situation présente : rejeté, méprisé, angoissé, marginalisé, floué, aliéné, etc., etc. L'humour aussi est un acte de résistance, la forme la plus aigüe du désespoir.

Le président américain Obama n'a pas adressé de félicitations au président Bouteflika pour sa 2ème réélection à la magistrature suprême, entachée de fraude bien intégrée dans les mœurs politiques du pays et présente au rendez-vous de toutes les élections. Le scrutin du 8 avril 2009 a été marqué par un niveau record d'abstention. Le président Obama a déclaré à Accra capitale du Ghana : « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions ». Il n'approuve pas les pouvoirs qui font les coups d'Etat ou modifient la constitution pour rester au pouvoir. Il ne veut pas cautionner les responsables des Etats qui maintiennent les statiques et ne s'engagent pas dans la démocratie, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

La corruption, inséparable de l'exercice du pouvoir, qui est à tous les niveaux et dans tous les domaines, est le cancer du peuple. L'état d'urgence permanent est un danger pour la démocratie, les droits de l'Homme, l'exercice des libertés individuelles et collectives.

La charte pour la réconciliation nationale a échoué

Chaque année à l'approche du Ramadan et des anniversaires de dates symboliques, à savoir l'anniversaire de sa création et de son allégeance à El Qaïda Maghreb, le GSPC déclenche de grandes offensives dans de nombreuses wilayas, avec des moyens importants. Le 17 juin 2009 un convoi de gendarmerie nationale tombe dans une embuscade qu'il a tendue sur la RN5 dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj ; 18 gendarmes et 2 civils décèdent dans cette attaque. L'embuscade perpétrée le 29 juillet 2009 à

Damous dans la wilaya de Tipaza a fait 23 victimes, tous des militaires. Le choix des cibles est concentré sur l'armée et les forces de sécurité. Le GSPC est présent et actif sur le terrain, a des relais au sein de la population donc la capacité de se renouveler. La force donnée pour décapitée à plusieurs reprises par le ministre de l'Intérieur, se renouvelle par l'engagement de nouvelles recrues.

La stratégie sécuritaire du pouvoir, inadaptée, doit être revue, corrigée. La charte nationale qui devait être un grand projet politique a été réduite à sa dimension sécuritaire. L'amnistie sans vérité et justice n'est qu'impunité. L'effet psychologique recherché par le président, à savoir une reddition massive de tous les groupes armés qui formeraient des files indiennes devant les commissions de probation, afin que les combats cessent faute de combattants, n'a pas eu lieu. C'est l'échec de la charte pour la réconciliation nationale.

La demande sociale a un coût, mais la paix sociale n'a pas de prix

Une partie importante du peuple se trouve en dehors des institutions, car elle n'a d'autre alternative que la rue pour s'exprimer. Le gouvernement mène une politique de plus en plus antisociale. L'aisance financière ne s'est pas reflétée sur la vie de tous les Algériens mais seulement sur la minorité au pouvoir. Il y a les nouveaux riches, toujours plus riches et les pauvres, plus pauvres. C'est une période bénie pour ceux qui s'enrichissent en toute impunité. La pauvreté fait tache d'huile, s'étend à tout le pays, affecte la majorité de la population. Les conflits isolés vont se reproduire avec plus de force et de manière coordonnée. Le président entend-il la colère des pauvres qu'il doit regarder dans les yeux pour mesurer leur détresse mais aussi les menaces de mécontentement, d'affrontement et de revendication ?

Les inégalités ne sont pas réduites mais exacerbées et exigent la redistribution des richesses nationales. L'Algérie est l'exemple d'une profonde injustice sociale. Le pouvoir n'est pas à l'écoute de la société dont le pouvoir d'achat ne fait que baisser d'année en année. Il ne veut pas entendre cette Algérie des fins de mois difficiles, des pauvres, des chômeurs, des retraités. Il y'a une rupture, une cassure entre d'une part une minorité

jouissant d'un niveau de vie égal ou supérieur à celui des pays les plus riches de la planète, et de l'autre la majorité de la population dont le problème fondamental est de satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Une nouvelle période d'instabilité s'ouvrira.

L'idéologie ultralibérale se double d'une pratique dirigiste et sécuritaire. Les Algériens demandent du concret, veulent la réduction de l'inflation et la réhabilitation du dinar. Le rejet du libéralisme sauvage, sans règles ni garde-fous, qui ouvre la voie à la corruption et au marché informel qui fait la loi. Les Algériens doutent de l'objectivité des statistiques du gouvernement. Elles sont fausses et plus personne n'y croit.

Comment vivre heureux dans une villa avec jardin et piscine ou un logement à sept pièces quand les voisins vivent à sept dans une pièce ?

Un manifeste pour la souveraineté du peuple et une Algérie de citoyens et non de sujets

Écoutons ce qui se dit, ce qui se pense, ce qui se réfléchit pour entrer dans le 21^{ème} siècle.

L'Algérie a perdu ses repères, se hâte avec lenteur, considère qu'il est urgent d'attendre. Il faut la mettre en état de marche, rassembler les Algériens de tous bords dans une société civile mobilisée et mobilisatrice pour qu'ils apportent le concours de leurs expériences et de leurs compétences à mettre au service de l'alternance démocratique.

Trois principes fondamentaux, trois vertus démocratiques doivent guider le manifeste :

- 1) Ouverture aux jeunes générations dans la diversité ;
- 2) Défense de la démocratie et des droits de l'Homme ;
- 3) Préservation des valeurs humaines de dignité, de justice, de liberté et de solidarité. Cet impératif de dignité, doit être toujours présent, il ne faut jamais l'oublier.

Tout débat apaisé, toute réflexion cohérente qui s'appuie sur une volonté politique et une intelligence stratégique pour éclairer la voie du manifeste contribuera à éliminer la régression politique et sociale.

**Chaud débat entre Saïd Sadi
et Abdenmour Ali-Yahia**

M. M., *El Watan* du 24 octobre 2009

La polémique entre les partisans et les opposants du contrat de Rome (1994) est loin de s'estomper.

Chacun campe sur ses positions et rejette le point de vue de l'autre. Hier, au deuxième et dernier jour de l'université d'été du RCD, la réunion de Sant'Egidio (Italie) à laquelle ont pris part cinq chefs de partis politiques algériens et des militants des droits de l'homme a été suscitée et le débat a été ouvert à nouveau. Un débat qui s'est transformé en polémique entre le président du parti, Saïd Sadi, et le président d'honneur de la LADDH, Abdenmour Ali-Yahia. Animant une conférence sur les droits de l'homme, Abdenmour Ali-Yahia, qui était un des acteurs de cette réunion, ne s'est pas gardé de faire des reproches à Saïd Sadi sur ses positions durant

les années 1990. « Mon ami Saïd Sadi m'a reproché le fait d'avoir défendu les responsables du FIS. Moi je ne fais pas de politique. C'est une question de droits de l'homme et je n'ai fait que défendre des individus, sans prendre un seul sou », déclare-t-il.

Poursuivant, il critique les démocrates, dont le leader du RCD, d'entretenir la division du pôle démocratique. « Je crois qu'il faut dépasser l'adolescence politique et la lutte de leadership si l'on veut constituer une alternative démocratique forte », enchaîne-t-il en s'adressant à Saïd Sadi, assis à ses côtés à la tribune. Et ce dernier n'est pas resté indifférent. Il intervient juste après pour apporter une réponse. « Vous m'avez fait dire une chose que je n'ai jamais dite. Je ne vous ai pas reproché le fait d'avoir défendu le FIS, mais d'avoir participé à la réunion de Sant'Egidio. Là, vous avez fait de la politique et je vous ai critiqué sur ce sujet », lui réplique-t-il. Saïd Sadi récuse aussi la question de leadership évoquée par son invité.

Vive polémique entre Abdenmour Ali-Yahia et Saadi autour de Sant'Egidio

Athmane Lahyani
El Khabar du 26 octobre 2009

Le président de la ligue algérienne des droits de l'homme, Abdenmour Ali-Yahia a critiqué le RCD et les partis démocrates, pour sa position dans l'arrêt du processus électoral en 1992, la réunion de Sant'Egidio, et sur les atteintes aux droits de l'homme, les internements administratifs et les enlèvements perpétrés par les services de l'Etat.

Mr Ali-Yahia a déclaré au cours de son intervention devant les participants à l'université d'été du RCD, hier à Zeralda, que les partis dits démocratiques n'avaient pas respecté les fondements de la démocratie et des droits de l'homme durant cette période. Ils Préfèrent aux dires de l'avocat en question, s'aligner sur les positions de l'état, tout en déplorant que cette décision ait encouragé ce dernier dans ses dérives politiques aux répercussions qui se font toujours sentir.

Mr Saadi présent dans la salle ne s'est pas privé de répondre à celui-ci, en précisant que son parti n'était pas contre les islamistes en tant que tel, mais contre les groupes extrémistes qui ont eu pour seule politique le terrorisme et la violence. Ajoutant que sa prise de position contre le contrat de Rome, connu sous le nom de Sant'Egidio consistait en son refus de voir attribuer aux groupes terroristes

une couverture politique, ou à justifier leurs positions. Et relevant concernant la question du courant démocratique, que celle-ci se limitait à savoir avec quels partis démocratiques collaborer, nonobstant leurs choix et options.

Mr Saadi a par ailleurs précisé qu'il avait refusé, ainsi que Mouloud Hamrouche de signer par l'intermédiaire de journalistes une pétition empêchant Bouteflika de se présenter aux dernières élections, parce qu'ils refusons de travailler avec un parti unique et des parties qui ne croient pas à la démocratie, ajoutant que le problème du courant démocratique ne résidait pas dans la course au leadership mais bel et bien dans la quête de vérité, et soulignant qu'aucun parti politique ou organisation n'avait publié de communiqué condamnant l'attentat contre le siège du RCD par les partisans de Bouteflika.

Mr Ali-Yahia est intervenu une deuxième fois déclarant que Mr Saadi et le RCD qui défendait le pouvoir, étaient devenu à leur tour victime de ce dernier, ajoutant concernant Sant'Egidio, que la réunion des sept partis s'était tenue à Rome, parce que l'état algérien refusait que celle-ci ne se tienne à Alger.

Ces joutes verbales en vérité n'étaient pas à l'ordre du jour, puisque l'avocat polémiste n'était pas invité officiellement. Cette prise de bec a eu lieu juste avant la clôture solennelle des travaux, par des ateliers présidés par l'Institut démocratique américain, et par la Fondation allemande Friedrich Newman.

Les principes du 1^{er} novembre 1954 ont régressé après l'indépendance

Abdenmour Ali-Yahia

Article paru dans le quotidien

El Watan du 30 octobre 2009

Les principes du 1^{er} Novembre 1954 ont régressé après l'indépendance. L'indépendance du pays en 1962 a engendré des dirigeants qui ont confondu nation, Etat et société ; socialisme et capitalisme d'Etat ; socialisme national et national socialisme. Le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, pour lequel il a combattu avec acharnement sept ans et demi durant, est devenu le droit de l'Etat à disposer de son peuple.

Quand le pouvoir politique s'enferme, ferme le jeu politique sans ménagement, se replie sur lui-même, ne s'ouvre pas car l'ouverture et le renouveau sont indispensables, il devient dangereux. Il y a trois manières de présider à la destinée d'un pays, s'identifier à lui, c'est ce que font les rois, se mettre à son service, c'est ce qu'ont fait les martyrs de la guerre de Libération nationale, ou l'occuper par le flic et par le fric, c'est ce que fait le pouvoir actuel. Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du président de la République, qui régent tout ce qui dans ce pays légifère ou délibère, en faisant des institutions qui ont été dévoyées. Le pouvoir n'a de sens que s'il n'est pas sensibilisé au peuple, s'exerce sous son contrôle, et demeure au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits. C'est à l'Etat de refléter la volonté du peuple et non au peuple de se plier à la volonté de l'Etat.

La vie politique est conçue avec un seul objectif, pérenniser le système politique en place depuis l'indépendance du pays. L'Algérie appartient-elle à tous les Algériens ou seulement à ceux qui détiennent le pouvoir ? Le climat politique est fait de méfiance, d'intolérance, de haine et d'exclusion. Il y a trois causes à la crise : la coupure du pays en deux, le manque de dialogue et la non-résolution des problèmes de fond qui se posent à la société. Il y a plus qu'une fêlure, une déchirure, une fracture au sein de la société, traversée par des divergences fondamentales et des balles d'influence.

Nous vivons une période de blocage de la vie nationale où dans ses profondeurs se préparent un orage ou une tempête. L'Algérie a besoin de la levée de l'état d'urgence, qui conditionne l'ouverture du champ politique et médiatique ainsi que l'exercice des libertés individuelles et collectives d'une information libre et d'une justice indépendante. Télévision et radio uniques, moyens d'information et de propagande d'une grande puissance, qui exercent une sorte de dictature douce fabriquant un prêt à penser qui facilite le décervelage des Algériens, sont là pour rappeler que le pouvoir ne se partage pas, que toute orientation politique, culturelle et sociale ne peut venir que d'en haut, du Président qui n'admet aucun contre-pouvoir. La doctrine de la sécurité nationale supporte le contrôle permanent de la société par les services de sécurité qui contrôlent tout, dirigent tout, conduisent les Algériens dans la vie, de la naissance à la mort. Les questions sans réponse s'accumulent. Le pouvoir ne règle pas les problèmes, mais élimine ceux qui les posent, ne règle pas les contradictions mais élimine les contradicteurs. Un mort c'est un accident ou un crime, trois morts c'est un drame, et 200 000 morts, c'est une statistique qui se vérifie en Algérie.

« Un pur trouve toujours un plus pur, qui l'épure » Quand une affaire politique prend le contre-pied de la volonté du pouvoir, il fait donner la justice qui transforme en délits ou en crimes des faits politiques et sociaux considérés dans les pays démocratiques comme des droits élémentaires des citoyens. La soumission organique et fonctionnelle de la justice au pouvoir politique, est la porte ouverte à l'arbitraire qui conduit toujours à des abus, à des injustices, ce qui est la négation de l'Etat de droit. La situation du pays est grave, préoccupante, la corruption florissante qui défie l'imagination est à tous les niveaux et dans tous les domaines, l'appétit de jouissance, la recherche effrénée du luxe se sont substitués aux valeurs fondamentales de la nation.

La demande sociale a un prix, mais la paix sociale n'en a pas. Il y a une accumulation de revendications légitimes non satisfaites qui engendrent des mécontentements, des émeutes. Le désespoir, la détresse, la frustration, la déception, l'inquiétude et le

découragement sont le lot des citoyens. Il y a une cassure, bien plus une rupture entre, d'une part, une minorité jouissant d'un niveau de vie égal ou supérieur à celui des pays développés et, de l'autre, la majorité de la population, les pauvres, les retraités, les enseignants, les fonctionnaires qui ne bouclent pas leurs fins de mois. Il y a ceux qui souffrent de la faim et ceux qui souffrent d'indigestion. L'Algérie est l'exemple d'une profonde injustice sociale. Les jeunes qui représentent l'espérance, la vie, l'avenir, sont en révolte contre un pouvoir qui refuse de les intégrer en tant qu'acteurs de la vie politique, économique et sociale et fait d'eux non pas des citoyens, mais des mineurs immatures.

Les deux principes fondamentaux de la démocratie, l'autodétermination du peuple et l'alternance politique, ont été confisqués. La démocratie qui est création et contrôle du pouvoir, le régime politique de l'autorité librement consentie et non imposée, se réalise

par l'alternance, les contre-pouvoirs, la régulation par le droit et l'Etat de droit, qui élargissent l'espace de liberté des citoyens d'une part et assurent les moyens économiques de cette liberté d'autre part. Elle n'existe pas seulement par des élections libres, et des institutions équilibrées, mais aussi un climat de liberté. La fraude électorale bien intégrée dans les mœurs politiques du pays est au rendez-vous de toutes les élections. Il faut mettre l'Algérie en marche, rassembler les Algériens de tous bords, une société civile mobilisée et mobilisatrice, qui peuvent apporter le concours de leurs expérience et de leurs compétences, au service de l'alternance démocratique. Les Algériens doivent changer leur regard sur la société, s'ouvrir sur la diversité culturelle et se mobiliser pour la justice sociale. Il ne faut sacrifier ni l'Algérie ni les Algériens qui veulent vivre normalement dans leur pays, sans violence, sans peur, sans injustice, sans arbitraire.

**Un parcours long de soixante ans :
Ali Yahia Abdenmour honoré**

Hacen Ouali

El Watan du 21 janvier 2010

Les locaux de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), sis à la rue Didouche Mourad, se sont avérés trop exigus pour contenir les nombreuses personnalités venues rendre hommage au vieux routier des droits de l'homme en Algérie, Ali Yahia Abdenmour, dans la soirée d'avant-hier.

La Ligue a tenu à honorer son président d'honneur et rendre ainsi un hommage au parcours exceptionnel de cet infatigable militant à l'occasion de son 89e anniversaire. Dans l'assistance, on pouvait remarquer la présence d'anciens chefs de gouvernement, Sid Ahmed Ghazali, Mokdad Sifi, Ahmed Benbitour, d'anciens ministres, Abdelaziz Rehabi et Saïd Bendakir. Il y avait également Abdelhamid Mehri, Mohamed Saïd, l'ex-candidat à la dernière élection présidentielle, mais aussi d'anciens compagnons de prison de Ali Yahia, comme les frères Aït Larbi, Arezki et Mokrane. Des universitaires, des militants anonymes et surtout beaucoup de femmes n'ont pas raté cette occasion. Ils étaient nombreux à venir saluer le combat courageux du fondateur de la LADDH. Seul Ali Yahia Abdenmour peut réunir dans une même salle autant de personnes d'horizons politiques différents. « C'est là justement la force de Ali Yahia. Il a su incarner, tout au long de son itinéraire, l'esprit d'un homme tolérant et généreux. Il a été le défenseur de tous les militants politiques, les communistes, les berbéristes et les islamistes », a témoigné un proche de Ali Yahia. Ce dernier aimait répéter « la défense des droits de l'homme, c'est défendre la personne pas son idéologie ». Le président de la LADDH, Mustapha Bouchachi, dans sa courte intervention, a estimé que « le

nom de Ali Yahia Abdenmour est étroitement lié à la défense des droits de l'homme en Algérie comme partout ailleurs », avant de dénoncer le fait que Ali Yahia continue à être ignoré dans son pays.

« Il a été honoré dans le monde entier, aux USA, au Mexique, en France, en Suisse, à Londres sauf en Algérie », s'est indigné M. Bouchachi. Ali Yahia Abdenmour qui garde toujours sa vivacité, prêt à en découdre malgré ses 89 ans, était très ému. Il s'est contenté de dire : « Je suis très touché par cet hommage et ému par votre présence. Je vous en remercie. » A l'occasion, un film documentaire retraçant le parcours du militant, depuis son adhésion au PPA-MTLD, vers la fin des années 1930 a été projeté. Le film réalisé par la fondation Alkaram, basée à Genève, fait un zoom sur les différentes étapes qui ont marqué l'engagement de l'enfant de Michelet (Aïn El Hammam). Cette fondation, faut-il le rappeler, lui a décerné le prix « Elkarama », à l'occasion du 10 Décembre (anniversaire des droits de l'homme). Monsieur droits de l'homme est sans doute né pour être un défenseur acharné des droits, tous les droits de la personne humaine. Très actif durant la guerre de Libération, il a succédé à Aïssat Idir à la tête de l'UGTA combattante, avant d'être arrêté par l'armée française. A l'indépendance, il participe à la fondation du FFS, avant de rejoindre le gouvernement, en tant que ministre des Travaux publics puis de l'Agriculture, dans le gouvernement de Boumediène, qu'il quitte en 1967. Depuis, il se consacre entièrement à la défense des droits de l'homme. Une lutte qui le conduit au sinistre bagne de Berrouaghia en 1985. La même prison qui l'a « accueilli » durant la guerre de Libération. Que de chemins parcourus, mais « il faut regarder le chemin qui nous reste à parcourir et les conquêtes à conquérir », a tranché Ali Yahia Abdenmour.

**Le système politique en fin de règne
laissera-t-il la place à la démocratie, la
liberté, la justice et les droits de l'homme ?**

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
El Watan du 10 février 2010

La situation actuelle de l'Algérie, qui se trouve une nouvelle fois dans une période grave de son histoire, entre dans une phase d'instabilité dangereuse et préoccupante, qui accélère sa descente au purgatoire. Elle est malade, et comment la guérir si on se trompe de diagnostic et de remède ?

L'année 2010 est placée sous le signe de la rupture au sommet de l'Etat, avec le déchirement au sein du pouvoir qui a fait preuve de son insuffisance, voire de sa malsuffisance. Si le pouvoir use, et si le pouvoir absolu use absolument, l'absence du pouvoir au pouvoir use encore plus. Une confrontation frontale entre les deux institutions du pouvoir que sont le Président et l'ANP, concurrents et adversaires déclarés, séparés par des divergences stratégiques, s'annonce serrée. Dans cette équation complexe, il y a un paramètre peu quantifiable dont il faut tenir compte, le rapport de force. Nous vivons une période de blocage de la vie nationale, où dans ses profondeurs se prépare un orage ou peut-être une tempête, la coupe est pleine, c'est le ras-le-bol, une étincelle peut déclencher l'incendie, car on ne manie pas à la légère un détonateur, et personne n'est là pour faire le pompier. Où allons-nous ? On ne se parle plus.

La politique aime l'odeur et le goût du sang, il faut les écarter. Un proverbe iranien dit : « Si l'on peut défaire le nœud avec les doigts, pourquoi y mettre les dents ? » Les grandes manœuvres vont commencer. A la prochaine réunion « des cadres de la Nation », le Président va rompre un silence calculé, et certainement dévoiler avec force, clarté et précision, dans un réquisitoire implacable soigneusement préparé, sa stratégie pour mobiliser la société civile en sa faveur, et surtout sa volonté non seulement de garder le pouvoir, mais de rester le maître du jeu, celui qui propose, dispose et décide.

La réplique se fera dans l'autre camp, qui agira dans le domaine clé de la corruption de haut niveau qui rentre dans les mœurs, se développe, affecte tous les secteurs d'activité, même ceux imperméables à ce genre de pratique, et éclabousse l'entourage du Président. Alexandre Dumas disait : « Un bon courtisan peut, quand il est de race, d'avance 15 jours flaire sa disgrâce ». Chacun dans cette crise observe, se réjouit ou se désole. Il y a urgence à faire entendre la voix de la société civile, libérer ses énergies longtemps contenues par le pouvoir qui ne doivent pas observer la réalité du balcon, mais descendre sur le terrain. Il ne faut pas se croiser les bras en latitude stérile du spectateur, car la vie n'est pas un spectacle. La société doit participer au processus de prise de décisions, se préparer à une transition politique pour éviter le changement par la violence. Il y a des femmes et des hommes dont le peuple apprécie les qualités, qu'on doit rassembler autour d'une table pour que le crépuscule qui s'étend sur le système politique laisse entrevoir l'aube de la démocratie, de la liberté, de la justice et des droits de l'homme. Il faut se méfier des manipulateurs et des manipulés avides du sensationnel, qui prennent le train en marche et courent plus vite que la locomotive. L'ouverture et le renouveau sont indispensables.

Le pouvoir s'est emparé de l'état qui dispose du peuple

Il faut poser sur le Président et la fonction présidentielle qui est complexe, multiple et exigeante, le regard froid et impartial de l'objectivité : le président Abdelaziz Bouteflika qui est couvert de nombreuses cicatrices du passé, concentre entre ses mains la quasi-totalité du pouvoir qui s'est transformé au cours des années en monarchie républicaine. La verticale du commandement a fait du Président omniprésent, dominateur totalitaire, qui se croit propriétaire de l'Algérie et des Algériens, une sorte de pharaon au pouvoir illimité qui veut tout organiser, tout régenter, tout diriger, tout contrôler. Il a voulu le pouvoir puis tout le pouvoir, et jaloux de le conserver, l'exerce sans partage, non pas pour régler les contradictions en éliminant les contradictoires. Il est à la fois chef de l'Etat et de l'exécutif, ministre de la Défense, a fait du gouvernement l'annexe de la Présidence, et du Parlement deux chambres d'enregistrement. Il

a accentué la primauté présidentielle en fixant la marge d'action du Parlement selon le principe : « Vous devez faire ce que j'ai décidé que vous feriez. »

Le Parlement n'est en réalité qu'une maison de retraite lucrative destinée aux cadres des trois partis de la coalition gouvernementale. Tous les postes-clés du gouvernement sont détenus par des hommes issus d'une même région, voire d'une seule wilaya. Les ministres qui ont sensiblement outrepassé leur crédit politique se maintiennent au-delà de leur utilité. Leur longévité n'est pas un facteur de stabilité, mais fabrique de la fragilité économique et de l'exaspération sociale. Tous s'évertuent à prévenir les désirs du Président pour gagner du grade ou prévenir la disgrâce. Le Président utilise les partis, les associations, leurs représentants comme le citron à qui il faut prendre le jus et jeter la peau. La justice a abdicé ses pouvoirs constitutionnels pour se mettre à son service.

Les cours de justice et les tribunaux ne sont pas des lieux où la justice est rendue, mais des instances politiques où le pouvoir politique juge non pas ses alliés mais ses adversaires. Les jugements et arrêts ne sont pas des opérations de justice mais des actes de justice, dans les affaires politiques et d'opinion, en fonction des consignes données par le pouvoir, par le ministre de la Justice et services de sécurité interposés. Quand la justice est bafouée, les libertés sont en danger. Il y a opacité dans la gestion des revenus du pétrole qui devait être le sang et la liberté du peuple algérien ; il y a gaspillage des fonds publics, incurie des institutions politiques et administratives, prédation de certains dirigeants qui ont rejoint les rangs fournis des prédateurs à l'effrayante curée que subit l'Algérie.

La mascarade de certains procès prouve que la justice est aux ordres. Quand le pouvoir dit : « Une information judiciaire est ouverte, laissons donc la justice faire son travail et ne laissons pas la place aux rumeurs en cédant au sensationnalisme. » Cela veut dire, laissons le temps au temps qui fera oublier les malversations de certains en délicatesse avec la justice. J'ai remarqué que dans ces affaires de corruption, les journalistes, qui sont des hommes et des femmes de plume, d'enquêtes, de recherche de vérité, d'impartialité qui est

leur mission et la fierté de leur métier, posent les questions qui fâchent, alimentent la nécessaire réflexion démocratique, ont rendu correctement les faits, avec la somme de sincérité et d'intégrité qui habitent ceux qui ont embrassé la laborieuse et austère profession du journalisme. Il y a en Algérie deux conceptions du journalisme mal séparées : le droit à la libre expression et à la libre critique, ainsi qu'à la diversité des opinions, qui est une liberté fondamentale, et le service du prince, qui relèvent tous deux de l'expérience, du travail et du talent.

Le pouvoir a politisé le sport pour faire diversion et faire oublier au peuple la baisse de niveau de vie qui frappe les milieux populaires et moyens, le creusement des inégalités, les retraites de misère et la misère tout court. Le football est une force sociale que le pouvoir utilise pour mobiliser le peuple et particulièrement la jeunesse algérienne en sa faveur. Les conditions de vie de la population qui lutte durement pour sa survie se dégradent, les signes de détresse sociale s'accumulent, les grèves à répétition se succèdent et les grévistes sont traumatisés par les gestes brutaux d'un ordre fondé sur la force ; les émeutes surviennent à intervalles de plus en plus rapprochés. Le pouvoir incarne la brutalité de la répression, contrôle les manifestations dès le moindre développement. Est-ce que le monde du travail peut vivre, non survivre avec les salaires distribués.

La distribution des richesses et des revenus est si inégale qu'elle viole les normes nominales de justice. Libéral en économie, conservateur sur le plan social, le gouvernement mène une politique de plus en plus antisociale. Une partie du peuple vit dans l'extrême pauvreté, végète dans la misère, et le pouvoir, qui n'a pas répondu à sa détresse et sa souffrance, donne encore plus à ceux qui avaient déjà trop, ce qui est le comble de l'injustice. Les Algériens ne croient pas à la fiabilité et à l'objectivité des statistiques sur l'inflation, le pouvoir d'achat, le chômage, le nombre de logements réalisés, manipulées à des fins politiques.

Les dirigeants du pays, censés préparer l'avenir des citoyens, sont seulement préoccupés de leur propre avenir, de leur devenir et ne songent qu'à s'enrichir d'une

manière effrénée au vu et au su de tout le monde.

Comment sortir de l'impasse ?

Le pouvoir vieillit, le pouvoir absolu vieillit absolument. Deux quinquennats hélas, trois quinquennats holà. Près d'un an après le début de son 3e mandat, le Président paraît dans l'impasse ; la fin du système politique instauré en 1962 se dessine à l'horizon, et on s'interroge sur la survie du pouvoir actuel. L'Algérie traverse une crise politique sérieuse. Le chef de l'Etat est plus un problème qu'une solution. De nombreuses questions se posent. Devant qui le Président est responsable et quelles sont les limites de son pouvoir ? Devant les décideurs de l'armée qui l'ont porté au pouvoir. De par les Constitutions, 5 en 48 ans d'indépendance peu appliquées, révisées et usées avant d'avoir servi, seul le peuple détient et confère la légalité et la légitimité. La fraude électorale, vieille tradition coloniale, amplifiée depuis l'indépendance du pays, bien intégrée dans les mœurs politiques du pays, est au rendez-vous de toutes les élections.

Le Conseil constitutionnel valide le détournement du suffrage universel. Dans le monde arabe, il n'y a pas que les monarchies qui créent des dynasties. Après Bouteflika, qui ? Il n'est pas impossible qu'il murisse le projet de passer la main à son frère ; cette hypothèse est peu crédible. Le Président a-t-il la capacité d'exercer pleinement sa fonction ? Là se trouve peut-être la solution de la crise. Il existe dans l'opinion publique une très forte

volonté de changement. Pour entrer de plain-pied dans le XXIe siècle, le peuple doit disposer de la volonté et de la capacité d'exercer son libre arbitre. Il n'a aucune confiance dans les institutions politiques, que ce soit la Présidence, le gouvernement ou le Parlement. Le pays a besoin de cohésion nationale et de cohésion sociale.

Pour prétendre jouer dans un prochain avenir son rôle, le premier impératif de la société est d'assurer sa cohésion, d'établir la preuve de son existence, pour ne pas se diluer avant même d'exister. Le vrai courage politique exige le rassemblement et la mobilisation des forces capables de créer les conditions du changement démocratique. Les temps que nous vivons requièrent des hommes et des femmes de principe, pour défendre la liberté et la justice, ce domaine qui nous concerne tous dans notre liberté de chaque jour. La stratégie doit être simple, lisible, crédible, s'ouvrir aux autres avec détermination, vigilance et sérénité, pour nourrir une action politique claire et précise, forte, afin de ne pas passer pour une duperie, une gageure, vu l'importance des problèmes à régler. L'Algérie a besoin de se démocratiser, de réformer en profondeur ses institutions.

Cette crise politique, si elle s'approfondit, peut se transformer en crise de régime qui laissera place au pouvoir à la nouvelle génération. La solution de la crise doit être pacifique. L'action politique ne consiste pas à ne rien dire ou à parler trop tard, car si on ne s'occupe pas de la politique, la politique s'occupera de vous.

**Monsieur le ministre de l'Intérieur,
vous dérapez !**

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
El Watan du 27 mars 2010

Face à une crise sociale qui s'installe dans la durée, face à une chute réelle du pouvoir d'achat, les Algériens demandent une amélioration de leurs conditions de vie et un partage équitable des richesses du pays. Plus de 60% de nos concitoyens, les pauvres, les retraités, les travailleurs, les couches moyennes, ont des fins de mois difficiles. L'Algérie est divisée entre ceux qui souffrent de la faim et ceux qui souffrent d'indigestion.

Le refus est incompréhensible, inacceptable, intolérable. Il y a dérapage du ministre de l'Intérieur sur la question des libertés et des droits de l'homme. La méthode inquisitoire qui place la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) dans son collimateur est une intrusion dans la vie associative pour l'instrumentaliser et la mettre sous tutelle. La grande ligne de démarcation est celle qui sépare les associations secrétées par le pouvoir et encouragées par lui, dociles baudruches flasques et sans contenu qui se réduisent à des appareils vivant en vase clos lui servant de courroie de transmission, et la LADDH, ligue indépendante, souveraine dans ses décisions et ses orientations.

La LADDH, un contre-pouvoir nécessaire

Le ministre de l'Intérieur s'est acharné contre la LADDH durant la décennie écoulée, a tenu ses dirigeants sous surveillance policière permanente, a traqué ses militants dont l'objectif principal est d'ouvrir un boulevard des droits de l'homme aux Algériens. Cette atteinte à la dignité humaine que la Ligue ne cesse de proclamer, de défendre, de protéger davantage, est une valeur universelle. Il resserre son étau sur les forces de contestation, veut faire accréditer l'idée que ceux qui ne s'intègrent pas dans les clans du pouvoir et ne véhiculent pas le discours officiel, n'ont pas droit de cité dans ce pays. Mais il ne parviendra pas à mettre entre parenthèses la LADDH qui défend la liberté et

la justice qui sont les fondements de la vie sociale.

Lorsqu'une tyrannie pénètre jusqu'aux tréfonds de l'esprit, du cœur et de la conscience des militants des droits de l'homme qui luttent contre le despotisme et l'injustice, elle entre dans l'univers intolérable de l'arbitraire. Le totalitarisme, avec son machiavélisme politique confinant à l'intransigeance et à l'intolérance, c'est-à-dire la négation des libertés – ce qui engendre l'obéissance et la soumission par la peur – a fait surgir des profondeurs de la nation humiliée, après une décennie d'un Etat policier omniprésent et omnipotent qui a dépouillé le peuple de ses droits, un immense besoin de démocratie, de liberté et de justice. Il y a beaucoup d'émotion, d'indignation et de colère qui chauffent les esprits et les cœurs des militants de la LADDH mobilisés pour assurer le succès de leur 3e congrès.

Ils réaffirment leur volonté d'exercer un contre-pouvoir sur le plan des libertés, de toutes les libertés. La démocratie, c'est la séparation et l'équilibre des pouvoirs, et la présence de contre-pouvoirs. Et qui dit contre-pouvoir, dit qu'il va falloir sortir du politiquement correct. Les droits pour tous et pour chacun, il faut les inscrire dans les faits de manière tranquille, mais résolue et déterminée. Le peuple algérien, absent de la scène politique, est réduit au rôle de spectateur alors que la vie n'est pas un spectacle.

Le ministère de l'Intérieur : Une « machine de guerre »

Les militants de la LADDH, scandalisés, choqués, indignés par cette machine de guerre que représente le ministère de l'Intérieur qui refuse d'ouvrir le jeu politique à toutes les voix discordantes, affirment leur détermination à ne pas être réduits au silence et expriment leur volonté de défendre tout ce qui est politique, économique, social et culturel conformément à la doctrine des droits de l'homme. Enfermer l'Algérie dans un corset de fer est une erreur vite payée par l'éclatement de l'armature elle-même. Cette exclusion va certainement produire des effets opposés à ceux attendus par le ministère de l'Intérieur et renforcera la position de la Ligue

qui poursuivra ses activités avec calme, précision et fermeté.

La LADDH attire l'attention de l'opinion politique nationale et internationale qui est le stade suprême de la démocratie sur cet abus de pouvoir qui est un procédé atypique de la pensée unique. Chacun/chacune doit sortir de sa réserve et, au nom de la responsabilité à laquelle il/elle ne peut se dérober, parler, écrire et dénoncer. La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme ne souffre d'aucun problème interne. Le deuxième congrès, qui s'est tenu à Boumerdès les 22 et 23 septembre 2005, a retenu, après un débat contradictoire sanctionné par un vote, que le président ne serait pas élu par le congrès. Ce dernier a élu un conseil national de 41 membres, seul souverain entre deux congrès, et le conseil a désigné à son tour un comité directeur de 9 membres qui, après répartition des tâches en son sein, a désigné le président de la Ligue.

La LADDH a fait face à un problème qu'elle a tranché sur-le-champ par l'application de ses statuts. Le conseil national, réuni en session extraordinaire, a remplacé le président de la Ligue par Me Mustapha Bouchachi à une majorité de plus des trois quarts de ses membres. Ceux qui ont suivi l'ex-président se comptent sur les doigts d'une main. Le sujet est clos. L'opinion publique a vu s'étaler à travers quelques journaux, et de façon cynique, l'injure, le mensonge et les contrevérités d'un personnage qui demande au pouvoir de ne pas autoriser la tenue du 3e congrès de la LADDH. François Mitterrand écrivait : « Sur le chemin de la trahison, il n'y a que le fleuve de la honte à traverser ».

Une politique d'un autre âge

Le ministre de l'Intérieur a fait revivre le temps de la colonisation qu'il garde dans sa tête. Si le colonialisme français n'a pas compris que l'Algérie de 1930 – un centenaire a célébré avec faste – n'est pas l'Algérie de 1937, de 1945, de 1948, encore moins celle de 1954, lui n'a pas compris que l'Algérie de 2010 n'est pas celle de 1962, de 1980, de 1990 ni de 1999. Cette politique est celle d'un autre âge, appliquée à une autre société. Combien de fois faut-il commettre les mêmes fautes sans tenir compte des leçons de l'histoire ? Le ministre de l'Intérieur est un produit du système

politique issu de la guerre de Libération nationale qui s'est métamorphosé en force d'oppression, toujours prêt à rétablir l'ordre des prisons et la paix des cimetières. Il est arrivé au pouvoir par les urnes le 15 avril 1999 et a justifié sa volonté de pérenniser cette domination par le coup d'Etat constitutionnel de novembre 2008.

Le sentiment d'être indispensable et irremplaçable est inhérent à toute fonction d'autorité. Il domine le peuple algérien comme a voulu le faire un proconsul romain en Numidie il y a 22 siècles et demi. Il ne connaît pas bien ce pays, en définitive ; un pays qu'il n'a pas pris le temps d'apprendre par ses racines, son histoire, sa culture, ses langues. Onze ans à la tête du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales permettent de porter un jugement sur sa politique. Mettre en relief l'intégralité de ses propos maladroits serait une œuvre gigantesque qui intéresserait une thèse de doctorat. Quand il improvise, il ne sait pas éviter les dérapages et les excès de ton. Un peu de sobriété serait davantage en accord avec les exigences de sa fonction. De tels propos ne méritent ni attention ni considération. Je me contenterai d'en énumérer quatre.

Le ministre de l'Intérieur porte la responsabilité d'avoir fait tirer à balles réelles en avril, mai et juin 2001, sur les manifestants de Kabylie, faisant 128 morts, des centaines de handicapés à vie et des milliers de blessés. Il a présenté le jeune lycéen de 18 ans, Guermah Massinissa, assassiné le 18 avril 2001 par le gendarme Mestari Merabet à l'intérieur de la gendarmerie de Béni Douala, comme un délinquant de 26 ans. Il ne se voit pas annoncer une autre victoire que celle de son ami Bouteflika. Il a déclaré qu'il « ne signerait jamais l'agrément du parti Wafa ».

Son devoir n'est pas d'avoir des états d'âme, de ne rien concevoir en dehors de ses propres idées, de se placer au-dessus des lois et de faire la loi. Son devoir est d'appliquer la loi, seulement la loi, toute la loi. Pour le ministre de l'Intérieur : « L'assassinat du directeur général de la DGSN Ali Tounsi est une affaire de deux personnes, un crime sans témoins. » La réplique de la famille du défunt est toute de dignité : « Il est affirmé à travers toute la presse que le crime a été commis sans témoins, et qu'il s'agit d'un problème

personnel. Contrairement à ces informations infondées, le défunt a été assassiné froidement, lâchement et en toute conscience dans son bureau. »

Ceux qui souffrent de faim et ceux qui souffrent d'indigestion

L'année 2010, qui est à la fois celle de tous les dangers et celle de tous les espoirs, est chargée en événements graves qui secouent le pays dans ses profondeurs, et dont les conséquences sont à venir. Le régime politique traverse l'épreuve la plus dure depuis son installation par la violence en 1962, et certains indices montrent qu'il est à bout de souffle, en phase finale, en fin de règne. Les clans du pouvoir ont éclaté. Parviendront-ils comme d'habitude à se remettre en ordre, ou bien la rupture est-elle trop profonde et nécessite une opération chirurgicale ? Quand le pouvoir n'est pas l'émanation et l'incarnation des gouvernés, il gouverne mal.

Le clanisme n'est qu'une autre facette du tribalisme. Il ne reconnaît que les intérêts de ses membres. Une atmosphère de méfiance, de déception, de peur s'installe dans le pays. La société est figée, bloquée. Elle a besoin d'être remise en marche. Les Algériens s'interrogent sur leur proche avenir à un moment où chacun se dit qu'une grande échéance est proche, que des ruptures à coup sûr, peut-être une redistribution des rôles, sont imminentes et inévitables.

Le sentiment nationaliste et patriotique est utilisé en toutes circonstances par le pouvoir comme forme de mobilisation pour souder la communauté nationale et faire oublier les accumulations de ses fautes de gestion et ses erreurs politiques. Il est temps pour le régime de réaliser que la manière totalitaire de

gouverner le pays est devenue anachronique, que la doctrine de la sécurité nationale qui implique le contrôle permanent de la société par les services de sécurité qui ont l'œil à tout, qui dirigent le destin des Algériens de la naissance à la mort, ne fait qu'aggraver la dégradation politique et morale des institutions du pays. A la fin de sa visite à Cuba, Gorbatchev dit à Fidel Castro : « Il faut changer tout ce qui a été fait avant. » La réponse de Fidel Castro était : « C'est moi qui étais déjà avant. »

L'enjeu social trop négligé devient un enjeu politique. Les syndicats autonomes bénéficient de la légitimité sociale. Face à une crise sociale qui s'installe dans la durée, face à une chute réelle du pouvoir d'achat, les Algériens demandent une amélioration de leurs conditions de vie et un partage équitable des richesses du pays. Plus de 60% de nos concitoyens, les pauvres, les retraités, les travailleurs, les couches moyennes, ont des fins de mois difficiles. L'Algérie est divisée entre ceux qui souffrent de la faim et ceux qui souffrent d'indigestion. Le travail définit la condition humaine, notamment le droit à la liberté syndicale et l'adhésion libre sans que les réunions syndicales et autres ne soient prohibées, et les manifestations publiques brutalement réprimées. La corruption est chronique.

La manne pétrolière qui est le sang et la liberté du peuple, multiplie les corrupteurs et les corrompus. Elle défie l'imagination, est devenue un mode de vie et de gouvernement, va du vol pur et simple aux contrats bidon, aux surfacturations et aux grands brigandages financiers. Il faut barrer la route à ceux qui ont pillé le pays et s'approprient à le faire encore davantage, et freiner des quatre fers la course individuelle à l'enrichissement illicite.

Zerhouni prépare le fichage de tous les Algériens

Entretien réalisé par Mohand Aziri
El Watan du 7 avril 2010

Le ministère de l'Intérieur vient de lancer son « opération-pilote » portant sur l'établissement de nouveaux documents d'identité. Des documents biométriques électroniques, comportant une masse de données personnelles. M. Zerhouni prévoit aussi la mise en place d'un registre national de l'état civil ainsi que l'institution d'un numéro identifiant national unique (CINU), un matricule attribué à chacun des Algériens. Ne craignez-vous pas un fichage généralisé de tous les Algériens ?

Absolument. Plus que le fichage — qui se fait déjà en dehors des lois — l'enjeu est le contrôle des Algériens. Je crois qu'il faut reprendre l'expression « vous êtes fichés » en ajoutant « de la naissance jusqu'à la mort ». L'objectif est clair. Il s'agit de contrôler l'Algérien de sa naissance jusqu'à sa mort. Les formulaires des documents d'identité biométriques (téléchargeables sur le site web du ministère de l'Intérieur) sont à ce titre plus qu'éloquents. Le demandeur de ce nouveau type de documents doit répondre à un large éventail de questions : qui avez-vous connu à l'école ? Avec qui vous avez passé le service militaire ?, etc. Des questions sans aucun rapport avec les données nécessaires à l'établissement d'un passeport ou d'une carte d'identité. Cela dépasse les limites. Il faut que le ministre de l'Intérieur comprenne que l'Algérie n'est pas celle des années 1980. Dans les quatre Constitutions algériennes, entre 28 et 32 articles traitent des libertés individuelles. C'est-à-dire que tout Algérien a des droits qu'il ne peut opposer à l'Etat. Je ne

parle pas des pactes et conventions internationaux qui vont dans le sens de l'individualisme et de la défense de la personne humaine. Les attributs de l'identité relèvent des droits de la personne. Des droits inaliénables.

La démarche des pouvoirs publics n'a pas été accompagnée par la mise en place — comme cela s'est fait ailleurs — d'une autorité indépendante chargée de contrôler et de vérifier la légalité du traitement des données à caractère personnel et qui doit assurer le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes...

Il me semble que c'est trop demander à ce régime. Un régime autoritaire, totalitaire. Le ministre de l'Intérieur n'acceptera pas qu'une structure indépendante puisse contrôler ce que fait l'administration. Personne ne peut contrôler le ministre de l'Intérieur qui s'attribue tous les droits, s'estime au-dessus des lois. Ni le Parlement ni la justice, habilités en la matière, ne peuvent le faire. Moi-même j'ai relevé, en passant, que M. Zerhouni a violé — par arrêtés — 57 fois la Constitution. Doit-on aller à la justice pour relever que la démarche du ministre est en contradiction avec la loi, la Constitution et les lois internationales — supérieures aux lois nationales ?... Je pense que c'est inutile : la justice est sous contrôle. Ce que nous, avocats, appelons « la justice debout », cela ne veut rien dire d'autre que les procureurs sont à genoux et que les juges sont à plat ventre. Mais il faut dire que le ministre de l'Intérieur procède depuis dix ans par vagues, rognant sur les libertés publiques et privées. De l'Algérien, M. Zerhouni veut faire un automate bon à appliquer les directives et la politique du Pouvoir. Si l'Algérien se situe en dehors de ce schéma, au tournant, il se fait écraser.

L'Amazighité est un facteur d'unification du peuple algérien

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
Liberté du 20 avril 2010

Dans cette contribution empreinte à la fois de sérénité et de clairvoyance, Abdenmour Ali yahia, lui-même mêlé aux péripéties de la revendication de l'amazighité, estime que par-delà "toutes les divergences, l'unique grand but est d'édifier ensemble la maison Algérie".

Le 20 avril 1980 est le retour à la source du peuple algérien et la revanche des racines.

Première question : seul un peuple qui sait d'où il vient sait où il va. Le régime politique issu de l'indépendance a réprimé toute revendication culturelle et linguistique berbère, ainsi que tout refus de l'intégration ou de sa forme extrême l'assimilation. Il n'a pas inventé la répression brutale à l'égard de l'identité berbère, il l'a héritée du PPA/MTLD, mais il a pleinement assuré cet héritage, la surenchère est reprise par les héritiers spirituels de Messali. Les manifestations populaires du 20 avril 1980 ont été la conséquence de faute des autorités qui ont interdit la conférence de Mouloud Mammeri sur la poésie berbère. Son travail pour la recherche de la langue originale berbère et de sa poésie est considérable.

Le Printemps berbère s'est trouvé en hiver politique au mois d'avril, l'histoire aide à déceler l'imposture et à témoigner qu'il n'est pas d'hiver qui ne finisse par céder la place au printemps. La liberté, qui est le droit le plus fort et le plus constant, est une plante qui ne s'arrose pas avec de l'eau, mais avec de la sueur, des larmes et du sang. Avril 1980 a été le point de rencontre tragique de deux volontés : celle de l'État hyperjacobin, très sourd qui dispose de la force et l'emploie brutalement, et celle des jeunes militants assoiffés de dignité, de liberté, de justice, d'identité présents à ce rendez-vous de l'histoire qui plonge ses racines dans l'amazighité. Les derniers ont pratiqué la politique du porc-épic : qui s'y frotte s'y pique. La politique d'agression antiberbère est semblable au scorpion ; elle se retrouve contre ses propres inspireurs et leur porte des

coups inattendus avec la queue au dard empoisonné. Lorsque la Kabylie a un accès de fièvre, Alger entière tremble.

Le président de la République Chadli Ben Djedid, secrétaire général du FLN, parti unique, parfois parti-état donc colonisateur, souvent parti godillots donc parti colonisé, s'est entouré d'une carapace féroce pour donner l'ordre de prendre d'assaut l'université où s'étaient barricadés les étudiants, sachant bien qu'il allait coûter la vie à nombre d'entre ceux assiégés.

Le pouvoir a appliqué la répression collective en allant plus loin que le fabuliste qui disait "si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère". Il a dit : "Si c'est ton frère, c'est toi aussi." La prise de conscience de l'identité berbère était d'autant plus aiguë que l'oppression était intense pour tenter d'éliminer sa culture, sa langue, de noyer son ethnie dans l'intégration et l'assimilation. Toute violence pose deux problèmes, celui de sa signification et celui de son débouché. Vingt-quatre jeunes militants, qui ont demandé l'officialisation de la langue maternelle tamazight bien enracinée dans le terroir, qui se parle en famille, dans la vie quotidienne, exprime les émotions, les moments de joie et de bonheur, de malheur et de détresse, les scènes et images réelles de la vie sociale, qui sont la constance de la vie même avec son humanité, ont été arrêtés et poursuivis pour atteinte à la sûreté de l'État, crime le plus grave. La raison d'État est le moment où l'État désarçonné perd raison. Trois raisons sont supérieures à la raison d'État : celle du droit contre l'injustice, celle de la liberté contre la tyrannie, celle de l'humanité contre la barbarie. Ils ont été libérés le 26 juin 1980 sans aucune forme de procès. La justice est confiée aux juges priés d'obéir et de se taire. Il faut s'attendre à de nouvelles crises car le pouvoir ne recule devant aucun subterfuge politique ou autre, pour éliminer ou réduire la culture et la langue tamazight.

Avril 2001, appelé Printemps noir, était au bout du chemin avec 126 morts, des centaines de handicapés à vie et des milliers de blessés. La crise dite "berbériste" de 1949, qu'il faut évoquer avec intelligence, lucidité et raison, était en réalité une crise contre les Berbères qu'on voulait réduire à des étrangers dans leur propre pays, alors qu'aussi loin qu'ils

peuvent remonter leurs origines, l'Algérie est pour eux le seul pays où se trouvent leurs racines, parce que leurs ancêtres n'ont jamais eu un ailleurs.

On ne crée pas une nation, elle existe

Fin 1948, le MTLD diffuse à la veille du départ de Messali pour l'ONU une brochure de 50 pages intitulée Mémoire à l'ONU qui s'ouvre par "la nation algérienne arabe et musulmane existe depuis le VIIe siècle". On ne crée par la nation algérienne, elle existe depuis la nuit des temps. La réplique est venue d'un texte, "Vive l'Algérie" de Idir El-Ouatani soigneusement conçu, équilibré, pugnace et riche en formules de combat. L'identité culturelle d'un pays réside avant tout dans la vitalité de sa langue maternelle. Être soi-même consiste d'abord à cultiver son propre mode d'expression. Au colonialisme français qui explique l'entreprise coloniale et la justifie en disant que l'Algérie n'existant pas, rejoint par Messali qui refuse de donner à l'Algérie une existence plus lointaine que l'occupation arabe, les Berbères ont répondu en rappelant les noms prestigieux et les différentes dynasties qui ont fait l'histoire de ce pays. Massinissa et Jugurtha, qui furent sans doute les plus brillants représentants, ont fondé un véritable empire, la Numidie, qui dessine à l'avance l'espace où l'Algérie allait grandir. Jugurtha, qui apparaît à travers la légende avec son renom, son prestige, sa stature, son style, son patriotisme, son expérience, sa capacité de faire face à l'épreuve, s'est identifié à cette terre rebelle à toute occupation. Il faut remonter à la source, surtout aux racines du peuple algérien pour ne pas s'égarer dans les mythes et comprendre - Spinoza disait "comprendre est la vertu absolue de l'âme" - que ce peuple existe depuis des millénaires, a une mémoire, qu'il ne peut être ni déraciné, ni intégrable, ni assimilable, qu'il n'a accepté aucune colonisation, qu'il a été plusieurs fois occupé mais jamais conquis, que les colonisateurs ont été colonisés ou rejetés à leur tour. Tout peuple qui n'a pas perdu ses racines garde son identité, transmet du foyer des ancêtres non pas les cendres, mais la flamme. Là où les militants attendaient des signaux forts de Messali pour mettre en œuvre l'objectif fondamental du parti, qui était l'indépendance du pays par la violence qui libère contre la violence coloniale qui domine, opprime et

réprime, est sortie une déclaration qui somme les Berbères d'abandonner leurs racines, leur histoire, leur culture et leur langue, plusieurs fois millénaires, de s'intégrer, de s'assimiler, de devenir arabe. Cette décision ne tient pas compte des éléments constitutifs de l'identité nationale, phagocyte des pans entiers de l'histoire du peuple algérien, voue non pas à la marginalisation pure et simple et la culture et la langue berbères, mais à leur disparition. La question de l'identité nationale n'a pas été examinée à la lumière de l'identité nationale, mais d'une identité importée. Être soi-même, c'est être en mesure de penser par soi-même, de trouver la voie de sa propre création dans tous les domaines et non de transplanter mécaniquement des modèles extérieurs dictés par Azzam Bacha ou Chekib Arslan, les partis baath d'Irak et de Syrie. pourquoi "tous ceux qui parlent arabe sont des Arabes ?". L'identité berbère ne concerne pas seulement la Kabylie, mais la Berbérie, c'est-à-dire l'Algérie, l'Afrique du Nord qui est la tête et le cœur de l'Afrique, l'Afrique sub-saharienne, particulièrement le Mali et le Nigeria. L'Algérie peut se passer de modèles importés du Moyen-Orient dont elle a pâti. L'identité nationale à la manière d'un fleuve tranquille fidèle à sa source s'enrichit de nouveaux affluents, arrive à l'estuaire ou à l'embouchure, ne porte pas le nom de l'un de ses affluents si important soit-il, mais seulement le nom de sa source. C'est Talleyrand qui affirmait que les choses qui vont sans dire vont encore mieux en les disant : on ne peut pas dire le peuple arabe d'Algérie ou l'Algérie arabe, mais le peuple algérien tout court. Il faut appeler ce pays par son nom, l'Algérie, sans suffixe ni préfixe, et tous les habitants par le leur : Algériens et fiers de l'être. Il importe de regarder la réalité en face, sans tabou ni œillères, et dire qu'il n'y a que des Algériens en Algérie, quels que soient leurs origines ou leurs ancêtres. On naît algérien, mais on le devient aussi.

Une seule question capitale se pose, celle de savoir si l'Algérie est algérienne ou est devenue une colonie linguistique et culturelle du Moyen-Orient, de l'Égypte en particulier où le concept de l'État est neuf, fragile et où la politique s'apparente au clientélisme, à la tribu et au religieux. Sur le plan ethnique, les Berbères ne sont pas des Arabes. Le peuple algérien ne peut se définir par l'éthnie arabe et les arabophones ne peuvent se dire d'une

ethnie arabe, car leurs racines sont berbères. Les Algériens arabophones ne sont que des Berbères. L'Algérie est un vieux peuple qui n'a pas changé d'ethnie avec l'arrivée de l'islam, car il n'y a que des Berbères et des Berbères arabisés appelés Arabes. Un musulman sur cinq est arabe et les Arabes ne sont pas tous musulmans.

La consécration de l'algérianité ouverte sur l'humanité

La langue arabe est antérieure à l'avènement de l'islam, n'est qu'un moyen de communication et si le Prophète a prêché en langue arabe, il a été combattu dans la même langue. Réduire l'islam à une seule langue, c'est lui ôter sa dimension universelle. L'islam est tolérant, ouvert, universel, n'obéit pas au nationalisme, doit prendre de la hauteur, avoir une ouverture d'esprit pour devenir des intellectuels, des hommes de culture et des humanistes. Ce regard en arrière qui n'est pas prisonnier d'interdits et dépasse les susceptibilités à ménager me fait voir la notion de l'identité nationale telle que retenue par le pouvoir, comme l'abandon total et permanent de soi-même, donc contre la conscience et contre l'honneur qui ne doivent pas sortir de nos mains, car nous en sommes les dépositaires et les gardiens. L'éthnocidisme et l'acculturation sont conçus comme politique volontaire de destruction physique de l'amazighité qui mène à la destruction physique de ses membres actifs. Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants. On trouve dans le régime politique algérien instauré depuis l'indépendance du pays le thème récurrent de l'idéologie totalitaire, héritée du jacobinisme français : le peuple est un, son expression est une, et sa représentation est un peuple, un territoire, une langue. La diversité culturelle qui est un bien en soi, une richesse humaine en tant que telle, doit être non seulement tolérée mais affirmée.

Les hommes quels que soient leur héroïsme, leurs sacrifices, leurs renoncements ou leurs trahisons passent ou trépassent, seule l'Algérie demeure, ressurgit dans l'histoire, toujours fière, toujours digne. Les dirigeants ne peuvent plus rien cacher, ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils font. Ce qui leur a manqué, c'est la capacité d'écoute pour avoir une connaissance à la fois objective et rigoureuse de la société

avec ses tensions, ses exigences, ses convictions, ses priorités, ses angoisses et son humanité. Il faut avoir le courage de regarder en soi, car la compréhension de soi est le résultat de l'humanité. C'est la chose la plus difficile car chacun a un souci narcissique de soi, de sa personne. Les adolescents politiques ne deviennent pas tous adultes. L'Algérie a besoin d'une relève de son personnel politique ; l'identité nationale est un problème du passé, du présent et du futur. C'est une langue et difficile conquête jamais achevée, toujours remise en cause. Elle doit être étudiée dans le temps, dans les luttes qui l'ont transformée dans le passé, et qui doivent l'élargir dans l'avenir.

L'amazighité est une dimension incontournable de l'identité algérienne qui s'identifie à la démocratie, et doit être placée sous le signe de la défense des droits de l'Homme, car de tous les droits, le plus significatif, c'est le droit à sa culture et à sa langue maternelle. Acculé, le président A. Bouteflika a accepté de placer la langue tamazight comme langue nationale, mais nombreux sont ceux qui mettent en doute sa volonté et plus encore son aptitude à la faire passer dans les faits. Il ne suffit pas de proclamer tamazight langue nationale, il faut que sa mise en œuvre soit réelle, et sa violation sanctionnée. Il faut lui donner sa dimension, toute sa dimension. Le Président a fait un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant. Cette nouvelle avancée de tamazight ne doit pas être considérée comme un achèvement, mais comme une étape. Il faut savoir capitaliser cet acquis pour partir vers d'autres. Il faut faire d'autres pas, tamazight est une matière où la demi-mesure est une contre-mesure. Elle doit être élevée au rang de langue officielle.

En quels caractères doit être traduite la langue tamazight ?

Le pouvoir veut sa transcription en caractères arabes. Le tfinagh, alphabet tamazight, a été adapté par les Amazighs marocains. L'écriture de tamazight doit se faire en caractères latins pour faciliter son ouverture vers le monde. Au-delà des péripéties de l'histoire, et au-delà de toutes les divergences, l'unique grand but est d'édifier ensemble la maison Algérie et de mener à bien cette œuvre commune. Notre destin est lié, nous sommes un seul peuple.

Notre volonté est de vivre ensemble. L'unité du peuple algérien est une exigence venue des profondeurs de la nation. L'amazighité n'est pas un facteur de division, mais d'unification du peuple algérien. Elle renforce le sentiment d'une communauté de destin. L'unité du peuple, il faut la préserver, l'élargir, l'approfondir. L'homme n'est pas un moyen, mais une fin, la finalité de toutes les politiques. Décentraliser, c'est remplacer les walis représentant un pouvoir où tout vient d'en haut, par des parlements régionaux, afin que chaque problème soit réglé au niveau où il est posé. L'emprise de l'administration à l'échelon local fait que toutes les décisions remontent au ministère de l'Intérieur, que toutes les communes sont soumises à une tutelle étroite insupportable et à des contrôles paralysants, un contrôle financier qui retarde les décisions et finit par les interdire. Le maire n'est pas un

fonctionnaire, mais un élu du peuple. Il faut trouver une réponse vraie aux trois questions fondamentales de toute philosophie : Que puis-je savoir ? Que dois-je faire ? Que m'est-il permis d'espérer ? La question du rôle des historiens, des sociologues, des intellectuels et de leur participation à l'œuvre de l'édification nationale est redevenue d'actualité. J'ai dit trop de bien de Messali de 1937 à 1948 pour en dire du mal, mais depuis 1949, j'en pense trop de mal pour en dire du bien. Il a suscité d'abord de la dévotion, puis de l'aversion. Il a sa place dans l'histoire, mais sa réhabilitation est prématurée, une imposture intellectuelle. La femme algérienne doit occuper sa place, sa juste place dans sa société. Elle incarne la vie, la possibilité de la donner, de la transmettre parce qu'elle porte la promesse de la joie et du bonheur, la pulsion de la vie.

Il n'y a d'autre voie que le combat syndical

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
El Watan du 2 mai 2010

Quelle est la place du syndicat dans la société, force d'appoint ou force décisive ? Le droit de grève et les libertés syndicales sont reconnus par la Constitution, l'OIT et le BIT. C'est par les grèves que les travailleurs détiennent une force sociale. L'épreuve de force sociale, d'ampleur nationale, a voulu faire de la grève de véritables purges sociales : révoquer les grévistes et les remplacer. Le Snapap a déposé auprès du BIT à Genève une plainte contre le gouvernement pour infraction aux lois du travail et le non-respect des conventions internationales. Le gouvernement a mis en avant une répression d'une rare violence, frappant tout ce qui bouge ou manifeste. Il a inventé la répression judiciaire. Le droit de grève est bafoué par la justice qui n'est plus confiée aux juges, priés d'obéir et de se taire. C'est inadmissible ! Là est la question, une belle question pour le Conseil constitutionnel.

Les syndicats autonomes

Ils sont les représentants authentiques des salariés, leur principale fonction est celle de leur porte-parole et de défenseurs de leurs intérêts. Les impulsions et les initiatives sont venues de leurs bases qui ne se sont pas résignées à la condition infantile que leur réservait le gouvernement. Les syndicats libres sont l'indispensable contrepoids aux abus du pouvoir. Ses leaders authentiques, combatifs et responsables, sont apparus dans les grèves menées par les médecins et les enseignants et ont affirmé leur identité. Ils se sont révélés d'une étoffe résistante et persévérante. Leur vigilance ne doit pas être relâchée à aucun moment ; au contraire, elle doit être redoublée à l'égard du pouvoir. Ils ont été entendus lorsqu'ils ont appelé les salariés à refuser la résignation, la passivité, l'acceptation des maux qu'ils subissent. Ils refusent la mise au pas des syndicats autonomes, leur neutralisation par le pouvoir qui veut leur imposer sa volonté. Les syndicats autonomes gardent leur fonction originelle de force d'impulsion démocratique, le contrôle contre l'injustice et l'arbitraire, et de protection des salariés. Ils n'acceptent pas de se laisser enfermer dans des contraintes qui limiteraient leur action. C'est un syndicalisme

de protestation et de contestation. Seul le dialogue préalable à la décision doit devenir plus que jamais la règle essentielle. Il est l'émanation réelle de la volonté des travailleurs, le moteur et l'instrument de la promotion sociale. Les médecins et les enseignants veulent connaître le pourquoi des décisions qui les concernent, veulent être consultés et associés à leur élaboration. Le droit à la santé est durement entamé, menacé dans ses fondements-mêmes.

L'unité des syndicats autonomes

Les syndicats autonomes sont une grande école de vie, de fraternité et de solidarité. Ils sont un instrument de libération des salariés. Les derniers mouvements sociaux ont fait la preuve concrète de l'efficacité et de l'exigence de l'unité et de la démocratisation dans l'action. Les syndicats libres sont restés unis et ont été les décideurs et les acteurs de leurs luttes. L'unité, la démocratie, la liberté, la justice sociale, apparaissent autant une aspiration des salariés que la condition essentielle de leur engagement et de l'efficacité de leur action. La démocratie syndicale doit résulter de l'établissement d'un véritable débat interne afin d'accroître la capacité d'information, de réflexion et de rassemblement autour des syndicats autonomes. Le mode de fonctionnement et les méthodes de direction de cette nouvelle centrale syndicale doivent répondre à cette exigence. Il faut qu'à travers les instances de cette union s'exprime et soit véritablement prise en compte la diversité qui compose cette organisation. L'indépendance que les salariés recherchent dans une telle organisation syndicale qui les a accompagnés efficacement dans leurs luttes est à ce prix. Cette réflexion indispensable sur la réalité de ce qu'est et pense la diversité du monde du travail ne peut être que le résultat d'un véritable débat démocratique. L'avenir du syndicalisme est fonction de la capacité des syndicats libres à porter ce débat pour devenir une centrale syndicale puissante et déterminée que les salariés souhaitent. Cette centrale veut créer avec ceux qui veulent un espace syndical unitaire une unité d'action concrète, un effort de recherche de convergences, une volonté constante de dépasser les blocages, de faire front ensemble dans le dialogue et l'enrichissement réciproque. L'utilité et la nécessité de cette centrale doivent mieux apparaître. Les syndicats agissent dans le

même sens, se retrouvent ensemble, cherchent tout ce qui peut les rassembler. Il n'y a d'autre voie que le combat syndical, et il faut agir dans ce sens. C'est un combat pour les libertés qui concerne non seulement les salariés mais tous les démocrates. Il faut élargir les espaces de liberté afin de permettre à la conscience populaire de se développer, aux forces sociales de jouer leur rôle.

La cécité du pouvoir est frappante

Il ne reste au pouvoir qui a renoncé à tout effort de réflexion et fait uniquement confiance à la force, à l'argent et à ses intérêts, son mépris des idées puisqu'il n'est pas en mesure de comprendre la société qu'il est censé gérer ni lui apporter le projet dont elle a besoin. Quel projet ? Quel avenir pour les jeunes, les femmes, les chômeurs, les retraités ? La capacité à résoudre les questions sociales, donc à assurer la concorde entre les citoyens est faible. L'avenir n'appartient ni à ceux qui se cramponnent à des privilèges injustifiés ni à ceux qui caressent l'illusion de conserver longtemps encore le pouvoir. Le gouvernement a choisi son camp, celui des injustices sociales maintenues, de l'argent et des inégalités aggravées. L'idéologie sécuritaire lui permet de trouver une cohérence pour combattre les dirigeants syndicaux socialement repérés. Il porte une lourde responsabilité dans la détérioration du climat social. Il est plus préoccupé d'assurer et de préserver des situations de rente et de monopole que de promouvoir les libertés. Il se refuse à la négociation, préfère la dérive anti-syndicale. Il est clair qu'il ne peut vivre en harmonie avec le peuple : œuvrer pour que tous les Algériens, hommes et femmes, soient regardés et traités comme égaux en droits et en devoirs. Chacun et chacune constatent l'échec de la politique du pouvoir en examinant l'école, l'emploi, les logements, la santé. Le monde du travail a exprimé le ras-le-bol à l'égard d'un système politique dépassé.

La politique sociale est injuste et inefficace

Les salariés ressentent l'absence de liberté syndicale comme la privation d'un droit naturel, comme une humiliation qui est contraire à la dignité humaine. Quand des catégories de gens gagnent en un mois ce que les salariés ne gagnent même pas en un an, il faut voir dans un tel écart de revenus un danger pour la paix sociale. Qu'a fait le gouvernement pour atténuer les inégalités et

les injustices sociales ? Comment se fait la répartition du revenu national ? Qui a la part du lion ? Pourquoi ? Les inégalités sociales sont excessives, l'éventail des salaires est très large, les riches sont toujours plus riches et puis il y a les pauvres qui observent l'insolence du luxe, le non-respect de la dignité du travail, des valeurs humaines et du sens de la vie, qui demandent la satisfaction de leurs revendications les plus légitimes. Le contraste est saisissant entre l'avalanche de bienfaits pour les privilégiés et la rigueur imposée aux salariés. Privilèges c'est, disent les dictionnaires littré et Robert : « Un droit particulier accordé à une catégorie d'individus en dehors de la loi commune ». Il faut prendre en compte le énormes disparités sociales qui mènent le pays à la léthargie et conduisent les salariés à supporter à eux seuls les poids des charges et des sacrifices. Le gouvernement a oublié de prévoir pour ces derniers leur place pour le banquet de la vie. Augmenter les salaires bas et moyens, c'est appliquer la politique de l'accordéon qui réduit les inégalités par les deux bouts. Les gros salaires peuvent se priver de leur superflu pour aider ceux qui n'ont pas un revenu minimum garanti pour vivre. Il ne s'agit même pas de justice sociale, tant la situation est scandaleuse, mais d'obtenir les conditions minimales d'existence. Il est inconcevable, inacceptable que le smig ne soit pas indexé sur le coût de la vie. La tétine vide que l'on tend au bébé pour le calmer un moment, est-ce la solution entre la faim et le biberon ? Inflation et hausse galopante des prix se conjuguent. Les prix augmentent, alors que le niveau de vie de la population ne cesse de se dégrader. On ne peut masquer la réalité de l'inflation qui sacrifie le pouvoir d'achat. L'augmentation des salaires ne sert à rien, si l'inflation qui est à 5,5% reprend le gain obtenu. Les salariés sont déçus et amers, rien n'a changé à leur situation avec les augmentations des salaires annulées par l'inflation et la cherté de la vie. Le pouvoir d'achat fond du fait de l'inflation. Il s'agit de ne pas pénaliser les femmes dans leur emploi et dans leur carrière. Dans ce pays qui se fracture, craque de partout, le silence des intellectuels sur le plan social témoigne-t-il de leur indifférence, de leur incompréhension, de leur impuissance, ou de la satisfaction d'eux-mêmes ? Celui qui n'a pas développé en lui-même la capacité de compatir, de ressentir la souffrance d'autrui, est un être malheureux.

La liberté de la presse est limitée dans les systèmes politiques totalitaires

Abdenmour Ali-Yahia
Article paru dans le quotidien
El Watan du 7 mai 2010

La liberté de la presse est limitée dans les systèmes politiques totalitaires. Victor Hugo : « Libérez la liberté, la liberté fera le reste ».

La presse a connu les phases les plus difficiles de son histoire qui l'a vu naître, soumise au contrôle du pouvoir chez qui grandit la tentation d'exercer sur elle des pressions administratives, financières et judiciaires, commises avec préméditation et ténacité.

La mutation majeure tient au fait que les deux tiers de la population mondiale, ont obtenu la libération politique au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle, en chassant la domination étrangère. Ce n'est pas vrai. C'est l'indépendance nationale qu'ils ont obtenu, et non nécessairement la liberté. C'est là tout le problème. En espèce l'enjeu porte sur la liberté individuelle.

La confusion est entretenue entre les droits de l'Etat et ceux de la personne humaine. La liberté de la presse n'est pas un droit détenu par l'Etat mais par les citoyens, et c'est une liberté par rapport à l'Etat. Les intérêts individuels et par conséquent ceux de la nation, sont mieux servis par un journalisme libre et ouvert, par une presse indépendante et pluraliste. Le déni de la liberté de la presse, est le déni de la liberté même de l'individu.

L'Etat de droit s'oppose au droit de l'Etat

Le droit n'est pas l'Etat, il le dépasse et le limite. Un Etat de droit, c'est celui qui reconnaît des droits et des lois qu'il ne peut transgresser, c'est celui qui est soumis au droit, respecte le droit qui imprègne la société et investit le pouvoir. L'état d'urgence s'inscrit dans un Etat de non droit. La liberté de la presse est limitée par l'état d'urgence qui est un verrouillage de l'expression démocratique qui ouvre la voie à la raison d'Etat, règne de l'injustice et de l'arbitraire, moment où l'Etat déraisonne perd la raison. Le droit de se rassembler et de manifester pacifiquement, est un acquis et des signes visibles de la

démocratie. Dans les pays de non droit, quand la population descend dans la rue c'est à ses risques et périls, et les risques sont grands, les périls certains.

Le droit à l'information qui est lié à la liberté d'informer, est distinct du droit d'expression et de la liberté de la presse.

L'information n'est pas un vulgaire produit de consommation, mais l'animatrice du débat politique qui est l'hygiène et même l'oxygène de la vie publique. La question fondamentale à se poser pour assurer une circulation de l'information libre, simple, vivante, juste, objective et diversifiée, est celle-ci : les hommes et les femmes reçoivent-ils l'information nécessaire, pour avoir une large compréhension de leur société et du monde ? De plus, ont-ils le droit d'exprimer leurs préoccupations par leurs points de vue ? Les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, présentent aujourd'hui une telle complexité que, sans une opinion publique bien informée, il est difficile de les comprendre et de les résoudre.

Le droit d'accès aux sources d'information est très limité. Certaines sources sont fermées aux journalistes. Qu'en est-il Monsieur le secrétaire d'Etat à l'information, chargé d'élaborer le code de l'information qui doit être un contre poison, mais administre le poison, de la liberté de l'information, et de l'indépendance des journalistes ? Le code de déontologie journalistique et de l'éthique, est avant tout l'affaire des journalistes, de leurs organisations professionnelles, non de l'Etat, du gouvernement, ou de tout autre groupe de pression de quelque nature que ce soit. L'information radiotélévisée est contestée de toutes parts. La télévision est au service du pouvoir, c'est une nouvelle période d'obscurantisme de l'information. Elle ne joue pas son rôle de service public de l'information, et d'éveil culturel. L'image à la télévision possède un grand pouvoir de suggestion, mais on peut tout lui faire suggérer. Il est nécessaire de permettre la création de chaînes de télévision libres de toutes pressions, libres de leurs choix, libres d'offrir leurs auditeurs des œuvres diverses, ambitieuses, dignes d'attention. Les journalistes de la télévision unique et de la radio unique, sont-ils des journalistes ou des fonctionnaires de l'information ? Le Président directeur général

de la Télévision qui est à la totale discrétion du pouvoir, exerce une emprise totale sur les journalistes obligés d'obéir et de se taire. En dépit de ce climat, les journalistes de la télévision ne veulent pas devenir des portes micros, des techniciens de l'information.

La liberté de la presse est une conquête fragile qui doit être protégée.

La presse doit être libre et jalouse de sa liberté, qui est liée à la liberté d'informer. Pour Victor Hugo : « le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel ». La presse doit respecter les trois piliers définis par Hubert Beuve-Méry, à savoir : « liberté, vérité responsabilité, sans oublier que les faits sont sacrés et doivent être séparés des commentaires. »

La réponse à la liberté de la presse se situe à deux niveaux : celui de la théorie et de la réflexion tendant à préciser et à approfondir ce concept d'une part, celui de la recherche des voies et moyens par lesquels l'action concrète devrait s'exercer d'autre part. La théorie et la réflexion ne peuvent être dissociées de l'action. Les deux missions principales de la presse sont informer et assurer la liberté d'expression, qui impliquent le pluralisme de l'information, car tous les progrès de la pensée sont nés du dialogue et de la contradiction. Il faut favoriser la libre expression des opinions divergentes, et la confrontation des idées. La nécessité de former les personnels qualifiés indispensables à la production des programmes, en mettant l'action sur la rédaction, l'interview, la recherche, l'investigation, est une priorité à réaliser dans les meilleurs délais. La presse privée s'améliore, sort du conformisme et de l'uniformité, gagne de plus en plus la confiance des lecteurs. Il y a un vide politique et intellectuel qu'elle tente de combler. Est-ce que l'Algérie a une presse digne de nom, ou pas encore ?

Certains journalistes disent de la presse dont le pouvoir est limité par sa diversité, car elle n'est ni unie ni une, qu'elle serait « un quatrième pouvoir ». Encore faudrait-il que le législatif et le judiciaire existent, car bien que hautement proclamés par la constitution, ils sont réduits dans la réalité à leur caricature, car il n'y a pas séparation mais confusion des

pouvoirs. La presse n'a pas la légitimité et la crédibilité que l'élection confère au pouvoir exécutif ou législatif, par application du principe qui veut que tout pouvoir est fondé sur la délégation du souverain, le peuple.

Certains journaux reconnaissent qu'ils appliquent l'autocensure qui fait qu'on obéit sans recevoir d'ordre, non pas pour des raisons que leurs rédactions jugent bonnes, mais par craintes de représailles administratives ou judiciaires.

De quelle arme disposent les droits de l'Homme pour alerter l'opinion publique, si ce n'est la presse. Les droits de l'Homme qui sont au service de la personne humaine, « de l'Homme, de tout homme et de tout l'homme » selon l'expression de Jean Paul Sartre, de sa dignité et de ses droits, est une grande cause qui mérite que les journalistes agissent et écrivent pour elle, car toute oppression et toute répression se nourrit de silence. Les atteintes à la liberté d'expression viennent aussi de la presse. La presse comme la fameuse langue d'Ésope, est soit la meilleure, soit la pire des choses.

La protection des journalistes

Le journalisme est une profession en lutte à des harcèlements, des menaces de représailles, et à d'autres pressions qui ne sont pas moins intimidantes. Lorsque le fond d'intolérance s'accompagne d'insultes, de menaces ou même d'agressions physiques contre les journalistes, surtout les correspondants de presse à l'intérieur du pays par les représentants locaux du pouvoir, le moment n'est pas loin où il n'y aura ni liberté d'expression, ni liberté tout court. La première urgence est de mettre fin à la répression qui frappe les journalistes, et qui atteint avec les condamnations en série, l'intolérable qui ne peut être toléré. Il faut dépénaliser le délit de presse pour expurger de son venin le code de l'information, qui n'est qu'un code pénal bis. La liberté d'expression et d'opinion du journaliste bénéficie de la protection assurée en vertu de l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme : « tout individu a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions, et celui de rechercher, de recevoir et de répondre sans considération de frontières

les informations et les idées par quelque moyen d'expression que se soit ». Il faut aussi avoir à l'esprit l'engagement contenu dans la constitution de l'UNESCO de « promouvoir la libre circulation des idées par le mot et par l'image ». En théorie mais il s'agit seulement d'une théorie juste dans ses principes, tout pays qui adhère à l'ONU et à l'UNESCO s'engage à défendre la liberté de la presse.

La presse doit rechercher la vérité et la dire

Une presse d'investigation qui dévoile la violation de la loi et la corruption est nécessaire. Le travail d'investigation dans la corruption est devenue un scandale politique. La corruption qu'elle soit active c'est-à-dire concernant celui qui corrompt, ou passive touchant celui qui reçoit, suppose dans les deux cas qu'il y ait transfert de richesse et pour tout dire d'argent. Les dirigeants ne peuvent plus rien cacher, ni ce qu'ils sont, ni ce qu'ils font. Les ministres responsables de secteurs où la corruption est dévoilée, doivent démissionner comme cela se fait partout dans le monde, pour que l'état garde sa dignité et ne soit pas interprété comme le royaume des grands brigandages. Des clans du pouvoir donnent la moitié de la vérité et ne permettent pas que l'on découvre ou l'on dise l'autre moitié. Tout finit par se savoir de plus en plus vite et partout, y compris là où le pouvoir tente encore d'assurer sa servitude par le silence. La maladie du secret est érigée en doctrine par le pouvoir, notamment en ce qui concerne la maladie du président, et la crise au sommet de l'Etat. Le problème des rumeurs vient du manque de communication du pouvoir. La désinformation terrain fertile de la rumeur propagée et amplifiée par la rue, la crédibilise et l'élève au niveau de source d'information. Il faut entendre la protestation populaire qui s'enfle, se durcit, lance des cris d'alarme. L'Algérie a besoin d'un changement de son personnel politique. Chaque dirigeant doit reprendre à

son compte le célèbre poème arabe : « donnez moi la liberté j'ai déjà tout offert et plus rien à donner ».

La crise est au sommet de l'Etat, elle existe, ce n'est pas le peuple qui la crée, il faut la résoudre non pas par un changement dans le régime politique, mais par un changement de régime.

Quelques réflexions sur la relation entre la liberté de la presse et les droits de l'Homme :

- 1— Quel est le degré d'indépendance réelle de la presse vis-à-vis des cercles officiels, des pouvoirs occultes et de celui de l'argent ?
- 2— La presse est-elle le 4ème pouvoir, ou l'instrument du pouvoir ?
- 3— L'indépendance de la presse est-elle un mythe ou une réalité ?
- 4— La liberté de la presse, est-elle réelle, ou connaît-elle des entraves ?
- 5— La presse est-elle le miroir dans lequel s'observe la société ?
- 6— Pourquoi la presse se réfugie-t-elle dans un silence prudent et embarrassé, devant la crise politique au sommet de l'Etat ?
- 7— Est-ce que l'Algérie a une presse digne de ce nom, ou pas encore ?
- 8— La presse respecte-t-elle le droit de réponse, ouvre-t-elle ses colonnes à ceux qui le demandent ?
- 9— Les journalistes qui sont des faiseurs d'opinion, entretiennent-ils l'illusion démocratique ?
- 10— La presse joue-t-elle le rôle d'auxiliaire de la démocratie ?

Le remaniement ministériel a accentué le verrouillage de la société

Entretien réalisé par Mohand Aziri
El Watan du 31 mai 2010

— *Beaucoup de choses ont été dites à propos du dernier remaniement ministériel. Certains analystes croient déceler, dans la nouvelle architecture du gouvernement, le signe d'un compromis au sommet de l'Etat. Des observateurs épiloguent sur l'affaiblissement du clan présidentiel contraint à lâcher du lest... et certains de ses puissants ministres, d'autres concluent carrément au début de la fin de l'ère Bouteflika. Pensez-vous que les lignes aient véritablement bougé ?*

— Le 3e mandat de Bouteflika n'est pas qu'un 3e quinquennat. C'est le mandat de la succession par excellence. Or, cette question, lancinante, n'a pas été réglée par le dernier remaniement. Pourquoi ? Il y a lieu de s'interroger sur la désignation de Zerhouni comme vice-Premier ministre. Bouteflika n'a qu'une obsession depuis l'entame de ce mandat : réunir tous les corps de sécurité dans un seul département, sous une autorité unique, Zerhouni en l'occurrence. Est-ce qu'on sera dans cette configuration après la publication du décret présidentiel précisant les attributions du vice-Premier ministre ? On le saura bientôt. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que le remaniement s'est opéré sous un rapport de forces largement à l'avantage du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), en défaveur du président de la République. Bouteflika était en situation d'infériorité qui ne lui permettait pas de dicter sa politique. Pour revenir au remaniement, si celui-ci avait été effectué normalement, le Président aurait d'abord préparé le décret précisant les attributions du 1er vice-Premier ministre.

On ne nomme pas quelqu'un vice-Premier ministre pour lui préciser ensuite ses prérogatives et attributions. Prendre de cette façon, de travers sa propre politique, fixer Zerhouni vice-Premier ministre en attendant qu'il coiffe tous les services de sécurité, le DRS ne l'accepterait jamais. La disparition du DRS est une chose inconcevable. Historique, il a désigné, depuis l'indépendance, tous les présidents de la République, y compris Bouteflika. Dans ce face-à-face, c'est le Président qui trinque. Le général Toufik, tel qu'on le décrit, est un homme qui agit dans le cadre de la légalité. Tout porte à croire qu'il y aura une deuxième phase. Le changement n'aura pas lieu durant le Mondial, ni l'été, ni durant le Ramadhan. S'il doit avoir lieu, c'est à la rentrée sociale. Cependant, il ne faudrait pas enterrer trop vite le Président. Bouteflika est un politique. Quand il ne peut pas affronter un adversaire, un obstacle, il le contourne. Bouteflika garde la main sur le gouvernement. Tayeb Belaïz, bien que souffrant, est maintenu à son poste de ministre de la Justice. Le ministre de la Solidarité reste également au gouvernement. Onze ministres, dont certains sont à la tête des ministères de souveraineté, lui demeurent acquis, issus pour la plupart de la même région que lui : Tlemcen.

— *Croyez-vous que les Algériens s'intéressent encore à la « cuisine interne » au régime ? Ce remaniement n'est-il pas en soi un « non-événement » ?*

Oui. C'est un « non-événement », dès lors qu'il n'opère aucune ouverture. C'est tout le contraire qui s'est produit. Un verrouillage. Un enfermement de la société dans un jeu sordide de lutte de pouvoir opposant la Présidence au DRS. Or, en Algérie, il n'y a pas que des clans qui s'affrontent. Il y a la société civile. Des partis politiques, des associations, des ONG, des Algériens qui aspirent au changement.

